REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DE L'AGRICULTURE

DIRECTION GENERALE
DE LA PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT
ET DE L'INVESTISSEMENT AGRICOLE

RENFORCEMENT DES SERVICES D'APPUI A L'AGRICULTURE

Phase II

Thème 1

SYSTEME 'RECHERCHE - FORMATION - VULGARISATION' AGRICOLE

Volume 1

Rapport Principal

Version Définitive

CNEA
Centre National des Etudes Agricoles

CENTRE NATIONAL
DES ETUDES AGRICOLES

Mai 2000

COMETE ENGINEERING

SOMMAIRE

RESUME-CONCLUSION i
PREAMBULE 1
INTRODUCTION 2

I. CADRE ET OBJECTIFS DE LA POLITIQUE AGRICOLE : RELATIONS AVEC LE SYSTEME RECHERCHE-FORMATION-VULGARISATION 3

I.1. RAPPEL DES OBJECTIFS GENERAUX DU GOUVERNEMENT 3
I.2. LA STRATEGIE DU BOND QUALITATIF ET LA COMPETITIVITE DE L'AGRICULTURE TUNISIENNE : LES IMPLICATIONS 3
I.2.1. les implications de la stratégie du bond qualitatif 3
I.2.2. Compétitivité actuelle des produits et des zones 4
*I.2.3. **Budget et ressources actuelles*** 9
I.3. DEUX AXES FORTS DE LA POLITIQUE AGRICOLE : PROFESSIONNALISATION ET PROXIMITE 11
I.4. LA TRANSITION INSTITUTIONNELLE ET TECHNIQUE EN AGRICULTURE 12
I.4.1. La transition institutionnelle 13
I.4.2. La transition technique 13
I.4.3. les obstacles a la transition 14
I.5. CONSEQUENCES POUR LE SYSTEME RFV 15

II. LES BENEFICIAIRES DU SYSTEME RECHERCHE-FORMATION-VULGARISATION 17

II.1. LES AGRICULTEURS 17
II.1.1. Comportement et demande des agriculteurs en formation, information et conseil agricoles 17
II.1.2. les caractéristiques des exploitations et des exploitants agricoles 20
II.2. LES AIDES FAMILIAUX ET LES SALARIES AGRICOLES 22
II.3. LES ACTIFS DANS LE SECTEUR DE LA PECHE 23
II.4. ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET FILIERES AGRO-ALIMENTAIRES ET D'APPROVISIONNEMENT 24

III. L'ACTUEL SYSTEME RECHERCHE-FORMATION-VULGARISATION : PRESENTATION ET DIAGNOSTIC 25

III.1. LES CARACTERISTIQUES STRUCTURELLES DU SYSTEME RFV 25
III.1.1. L'appareil de recherche 26
III.1.2. La formation agricole 29
III.1.3. Le dispositif AVFA/CRDA de la vulgarisation agricole 32
III.1.4. Les structures de liaisons recherche-vulgarisation 33
III.1.5. Les autres acteurs intervenant dans le transfert de technologie. 34
III.2. LES PROGRAMMES ET LE TRANSFERT DES CONNAISSANCES 38
III.2.1. Programmes et mecanismes de programmation 38
III.2.2. La valorisation des acquis et le transfert des connaissances 45

IV. RECOMMANDATIONS ET SCENARIOS D'EVOLUTION 49

IV.1. LES AXES D'ORIENTATION 49
IV.1.1. les axes d'orientation pour la recherche agricole 50
IV.1.2. La formation agricole 51
IV.1.3. la vulgarisation 52
IV.2. PROPOSITIONS D'AMENAGEMENTS STRUCTURELS 53
IV.2.1. Les alternatives de réorganisation de la recherche agricole 53
IV.2.2. Les alternatives de réorganisation de la vulgarisation agricole 57
IV.2.3. Les propositions de renforcement des dispositifs de formation agricole 62
IV.3. PROPOSITIONS TECHNIQUES ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT 65
IV.3.1. La recherche 65
IV.3.2. L'enseignement superieur 70
IV.3.3. La formation professionnelle 76

IV.3.4. La vulgarisation agricole *79*
IV.3.5. Le dispositif d'ensemble : les synergies du systeme rfv. *86*

V. PLANS D'ACTIONS, ETAPES DE REALISATION ET SCENARIOS DE REFORMES.....90

V.1. PLANS D'ACTIONS 90
V.1.1. La recherche agricole *90*
V.1.2. La formation agricole *92*
V.1.3. la vulgarisation agricole *96*
V.2. LES ETAPES DE MISE EN OEUVRE 99
V.3. LES SCENARIOS 102
V.3.1. premier scénario *102*
V.3.2. le deuxième scénario *104*
V.3.3. Scénario 3 ..... *106*

RESUME/CONCLUSION

1. Dans le cadre d'une politique agricole qui vise plus de production avec plus de productivité et une meilleure compétitivité du produit tunisien aux niveaux de la qualité et des prix, l'étude du système **R**ECHERCHE-**F**ORMATION-**V**ULGARISATION (**RFV**) agricole a pour objectif d'identifier les modalités et les moyens d'améliorer son efficacité et notamment d'assurer une meilleure adéquation entre la demande et l'offre de ses services.

2. Les agriculteurs forment la principale clientèle du système RFV, leur nombre, d'après l'enquête de 1994/95, s'élève à 471.000 pour une superficie agricole de 5.295.000 Ha ; le _ environ (1.114.000 Ha dont 124.200 Ha irrigués) des superficies est occupé par des exploitations de moins de 10 Ha gérées par 343.000 exploitants dont la superficie ou les moyens forment souvent un facteur limitant pour l'adoption de nouvelles technologies ; 4000 exploitants de plus de 100 Ha occupent un autre quart (1.301.000 Ha) des superficies ; les exploitants de + de 60 ans représentent environ 37 % des exploitants et occupent 40 % des superficies, et 416.000 agriculteurs (dont 303.500 petits exploitants) ont un faible niveau d'instruction.

3. Pour l'appréciation du comportement des agriculteurs vis à vis de la formation et du conseil agricole, l'enquête de terrain réalisée à l'occasion de cette étude, a permis d'avoir un certain nombre d'indicateurs sur la perception et la vision de l'agriculteur sur des questions relatives à l'adhésion aux groupements et aux associations et sur la formation, information et conseil agricoles ; cette enquête a permis de vérifier la pertinence de l'option de proximité pour le système RFV, l'ampleur des besoins de formation continue pour les actifs de l'agriculture, l'importance de l'amélioration du niveau de formation et du rajeunissement des chefs d'exploitations pour l'organisation des groupes de base et la sensibilité d'une bonne partie des agriculteurs à l'intérêt des interventions de la vulgarisation à travers le travail de groupe.

4. L'analyse de la structuration actuelle du système RFV, montre que globalement, les réformes entreprises vont dans le sens de l'amélioration des synergies entre les différents éléments du système et de la prise en compte des besoins des utilisateurs dés la phase de programmation ; toutefois la plus part des réformes sont à leurs débuts et n'ont pas encore donné leur plein effet.

5. Depuis longtemps, le cloisonnement des institutions RFV avait été diagnostiqué comme source de sous productivité du système et des mesures concrètes ont été prises pour remédier à cette situation, avec la mise en place de liaisons structurelles et fonctionnelles qui restent à renforcer .

6. Les liaisons structurelles sont matérialisées par la direction de la diffusion des innovations et de la liaison entre la recherche et la vulgarisation créée au sein de l'IRESA, la sous-direction de l'expérimentation et de l'exploitation des acquis de la recherche (direction pédagogique et technique) créée au sein de l'AVFA, la commission technique chargée des résultats des recherches agricoles, les unités de valorisation des résultats de la recherche au niveau des établissements de recherche, les commissions de programmation et d'évaluation de la recherche agricole avec un responsable de la valorisation dans chaque commission, les conseils de l'IRESA, de

l'AVFA et le conseil régional de recherche développement et les coordinateurs des pôles régionaux de recherche-développement en cours de mise en place.

7. Le dispositif comporte aussi 3 centres techniques qui sont des organismes publics à caractère professionnel d'interface entre la recherche et la vulgarisation et le développement agricole en général. La création des Centres Techniques constitue une possibilité forte (peut-être la plus efficace actuellement) d'établir des liaisons entre tous les éléments du système RFV, et en impliquant la Profession de manière significative ; mais cette création est récente et les moyens des centres sont limités.

8. Les liaisons fonctionnelles qui sont aussi à développer se manifestent essentiellement par la démarche de projets fédérateurs et par la participation des chercheurs dans la formation continue des vulgarisateurs et les quelques contacts directs au niveau du terrain.

9. Mais, autant des progrès sont accomplis à la tête des institutions, autant le cloisonnement semble demeurer quand on descend vers l'application ; le vulgarisateur semble être l'agent le plus isolé du système. La notion de "valorisation de la recherche" exprime l'idée sous-jacente d'un travail sélectif dans les résultats de la recherche pour leur mise en application ; ce travail sélectif semble être actuellement demandé à la seule recherche, et on semble oublier que dans la chaîne du savoir il y a un ingénieur-vulgarisateur (chef de CTV) qui doit être parfaitement capable de faire ce travail intermédiaire et qui peut faire appel - dans les cas aigus - au chercheur concerné pour élucider certains aspects.

10. Certaines procédures permettant au système de fonctionner en itératif ne sont pas pleinement prises en compte ; en effet les analyses ont montré que les évaluations manquent à tous les niveaux et surtout au niveau de l'adoption des techniques et technologies transférées ou sensées l'être.

11. Si la Profession a actuellement les moyens de s'exprimer pour la fixation des priorités, elle n'a pas toutefois la possibilité d'infléchir directement le cours de la Recherche, de la formation ou de la vulgarisation par manque de moyens financiers et de cadres.

12. La démarche du "projet présidentiel de vulgarisation", regroupant les CRDA par l'intermédiaire de leurs CTV et CRA, et l'UTAP, permet de tester l'effet de l'implication des responsables agricoles dans l'orientation et l'animation de ces CTV, et il semble bien qu'il y ait eu une catalyse et c'est probablement l'enseignement majeur de cette expérience.

13. Trois Chambres d'Agriculture interviennent sur des questions d'émergence de groupements de base essentiellement ; pour asseoir leurs interventions au plus près de la base, les chambres installent des antennes dans certains gouvernorats.

14. Les Groupements de base (CSA, AIC, GDA) sont le fondement du développement agricole ; ils permettent une expression et une prise de responsabilité assez bien répartie des agriculteurs. Actuellement, ces groupements de base sont encore trop limités en nombre ou dans leurs champs d'activités (mais la loi sur les GDA ouvre des perspectives intéressantes) ; ils sont plutôt isolés et non regroupés en **Union ou en Fédération pour se coordonner, analyser leurs problèmes et échanger leur expérience, trouver et être un interlocuteur**,... On doit noter les efforts réalisés par l'action conjointe de l'Etat et des Chambres d'Agriculture pour les

mises à disposition de personnel et les appuis notamment à la gestion, **mais ceci doit être regardé comme une phase transitoire en attendant une amplification des créations de groupements et une structuration plus systématique.**

15. Le secteur des activités privées en amont et en aval de l'agriculture n'est pas assez concentré pour qu'une recherche, une expérimentation des formations spécialisées ou une vulgarisation de quelque envergure puisse s'y développer. Restent les agriculteurs ayant une exploitation de dimension moyenne à grande et désirant développer une agriculture de pointe, tant par l'intensification à base de capital que par les exigences des débouchés, qui peuvent avoir recours à un conseil agricole de haut niveau pratiqué sur une base libérale ; cette voie existe et même si elle n'est pas destinée au plus grand nombre des agriculteurs, il ne faut pas gêner sa mise en place. Les appuis aux promoteurs agricoles fournis par les bureaux d'étude et les évaluations de l'APIA constituent l'avant-garde de ce mouvement qui doit aller encore vers plus de qualité et de capacité.

16.L'appareil de recherche agricole peut être caractérisé par une : i) multiplication des structures et cloisonnement des institutions ; ii) Autonomie et délégation insuffisantes ; iii) régionalisation à peine entamée ; iv) restructuration des stations de recherche en attente.

17. L'enseignement supérieur agronomique présente une assez bonne répartition régionale et une bonne représentation des différentes spécialités, même si le poids de l'INAT déséquilibre l'ensemble aux dépens des régions; une grande pression s'exerce sur la capacité d'accueil des divers établissements et il en découle, entre autre, que le système reste mal alimenté en nombre d'étudiants au niveau du cycle préparatoire;

18. Les caractéristiques de l'appareil de formation professionnelle agricole peuvent être formulées comme suit : i) un dispositif assurant une bonne couverture régionale ; ii) des établissements avec des infrastructures et des équipements à rénover et à renforcer ; iii) des formateurs en nombre important mais avec des niveaux disparates et nécessitant un renforcement de qualification ; iv) Un appareil d'encadrement au niveau national à restructurer et à renforcer; v) un cadre législatif non restrictif permettant d'envisager différentes voies de formations diplômantes.

19. Le système AVFA/CRDA de la vulgarisation se caractérise notamment par une structuration aux multiples faiblesses dont notamment: i) Organisation inadaptée et insuffisance importante de cadres de conception au niveau de l'AVFA; ii) un personnel de proximité insuffisamment qualifié, marginalisé et faiblement motivé ; iii) des moyens de déplacement et de fonctionnement insuffisants ; iv) participation formelle de la profession dans le dispositif ; v) des difficultés d'organiser un réseau de spécialistes-matières en appui à la vulgarisation .

20. Une structuration de la programmation par commission en vue de la prise en compte des besoins des utilisateurs est de plus en plus entreprise par les différentes composantes du système RFV.

21. La démarche " projets fédérateurs " constitue un effort considérable pour développer les collaborations entre les institutions et elle devrait faciliter les recherches pluridisciplinaires. Il y a certains projets qui se situent clairement dans la démarche système, mais on peut remarquer qu'il y a encore beaucoup de recherches sur des thèmes sectoriels.

22.L'IRESA, met aussi en place des ateliers de programmation par organisme professionnel qui collabore avec la recherche pour savoir comment fixer les besoins. Cela permet de définir les thèmes demandés par les organismes professionnels tels que les offices (OEP, céréales) les GI, les OD etc. A l'avenir, l'IRESA voudrait le faire avec les AIC et les coopératives pour être plus près de la base.

23. L'analyse des programmes montre que la formation supérieure agronomique reste centrée sur l'acquisition de connaissance scientifiques qui peut convenir dans un esprit de reproduction du système (formation d'enseignants et de chercheurs) mais qui n'est pas adaptée à la formation de praticiens capables d'occuper des postes de travail offerts par le système socio-économique du pays. L'adéquation de la formation au marché de l'emploi suppose que l'on mette en place un processus de programmation partant de l'élaboration de référentiels professionnels pour arriver à l'élaboration de référentiels de formation ;

24. Dans le nouveau dispositif de formation professionnelle qui est en train de se mettre en place, les programmes existant actuellement et qui concernent les niveaux de formation CAP et BTP, ont été élaborés par des Commissions composées d'enseignants et animées par les formateurs de l'INPFCA. Ils ont été ensuite validés par l'UTAP. Le travail a été fait à partir **d'un référentiel professionnel très général élaboré par le Ministère de la Formation Professionnelle**.

25. L'analyse du contenu de quelques programmes de CAP et de BTP permet de conclure que la spécialisation se met en place très tôt et que l'absence de toute formation en sciences fondamentales risque de minimiser les systèmes de passerelles du CAP au BTP et du BTP au BTS qui sont très intéressants dans leurs principes.

26. La procédure d'élaboration du programme de la formation destinés aux agriculteurs et fils d'agriculteurs paraît quelque peu inadéquate dans ce sens qu'**un programme national de formation d'agriculteurs n'est pas la bonne solution pour intégrer les diversités de l'agriculture tunisienne.** Recentrer la formation des agriculteurs et fils d'agriculteurs au niveau régional signifie que le système de formation et le système de vulgarisation disposent de **références technico-économiques** micro-régionales communes.

27. Pour décider de son programme annuel de publication de documents écrits et de documents télévisuels, l'AVFA consulte annuellement les CRDA sur leurs besoins en la matière.

28.La conception générale qui prévaut pour la préparation des documents privilégie la facilitation du contenu au lecteur ; contenu qui d'ailleurs ne comporte pas une partie économique. Cette option de simplification est normale pour le vulgarisateur-agent technique ou l'agriculteur dont le bagage scientifique est très modeste. Pour l'ingénieur chef de CTV, cette conception comporte le risque de ne pas lui laisser la possibilité de comprendre les raisons réelles de l'essai, les conditions et l'objectif visés par la recherche et donc de ne pas pouvoir adapter les résultats de la recherche aux cas qui se présentent concrètement à son appréciation.

29.L'élaboration des programmes d'activités de la vulgarisation de terrain se fait essentiellement à l'échelle régionale. Le travail commence par un séminaire de programmation provoqué par l'AVFA par CRDA ou groupe de CRDA auquel

participent les cadres intéressés des CRDA, des représentants de la recherche, des directions centrales et de la profession.

30. Ensuite le travail se fait en partant des CRA pour remonter jusqu'à l'AVFA en passant par les CTV et les unités de coordination.

31.L'ensemble des actions de programmation, de suivi et d'évaluation est décrit dans des Guides Pratiques préparés par l'AVFA et ce à partir du niveau CRA jusqu'au niveau unité de coordination au niveau des CRDA en passant par le niveau CTV. Le Guide de programmation propose, pour chacun des niveaux cités, les étapes à suivre et les modèles de documents à élaborer. Ils sont suivis généralement d'une façon méticuleuse.

32. On remarque que cette méthodologie a apporté beaucoup d'organisation du travail aux services de vulgarisation ; mais l'interprétation des recommandations, faite par l'agent de terrain, varie beaucoup d'un agent à l'autre.

33. Dans ses programmes, le système RFV développe des efforts remarquables dans le domaine de la réduction du risque technique; mais présente d'importantes lacunes dans le domaine de la réduction du risque économique dans le contexte de l'agriculture tunisienne, de son amont et de son aval. Les acquis, les enseignements ou l'appui semblent plutôt faibles dans les domaines de la commercialisation, de la logistique et de l'organisation, notamment des groupements et associations.

34. Une attention particulière est dédiée, dans les réformes entreprises, aux problèmes de la valorisation des acquis de la recherche et nous avons vu que de nombreux outils sont mis ou en cours de mise en place et auxquels il faut rajouter la stratégie de l'information et de la documentation de la filière recherche et des acquis à travers la création d'une base de données des connaissances agricoles, l'unification des programmes informatiques pour l'ensemble des institutions sous tutelle de l'IRESA et la création de sites thématiques pour échanges de vues et d'information.

35. Les transferts de connaissances et de techniques nécessitent des interfaces, entre les différents acteurs du système RVF pour établir un dialogue entre offre et demande de services. Selon les intervenants, on peut les classer en 3 niveaux : i) transferts de l'agriculteur à l'administration ; ii) transferts d'administration à administration ; iii) transfert de l'administration à l'agriculteur.

36. L'essentiel des demandes se fait lors des réunions de programmation et le transfert de l'agriculteur vers le vulgarisateur est sensé se faire dans l'exécution du programme annuel de vulgarisation; mais souvent ces besoins sont présentés sans ordre préalable par l'agriculteur et sont rarement analysés par l'appareil de vulgarisation de sorte que ce dernier produit peu de connaissances propre à être la base d'une demande précise pouvant lui servir dans ses programmes ou à infléchir de manière effective les programmes de recherche ou de formation vers les besoins des agriculteurs.

37. Les échanges entre les responsables de la recherche (à l'IRESA) et les responsables de la vulgarisation (à l'AVFA) sont presque à sens unique et matérialisés par la transmission des documents " d'Acquis de la recherche " publiés périodiquement par l'IRESA, et les manifestations de diffusion des résultats organisées par celle-ci (Journées nationales de la Recherche, Journées portes ouvertes…).

38.*Les contacts entre vulgarisateurs et chercheurs sont inhérents à la fonction même du vulgarisateur, les vulgarisateurs doivent en être convaincus, ainsi que les responsables qui font les intermédiaires entre l'information scientifique et les vulgarisateurs de terrain.* De même pour réussir le transfert, la recherche doit tenir compte du résultat des essais de vérifications aux différents niveaux. Mais dans la pratique pour la Tunisie, la liaison la plus fréquente entre les vulgarisateurs et les chercheurs se fait par l'intermédiaire de l'AVFA dont la "Sous - direction Suivi et Coordination de la vulgarisation de terrain", organise des journées de formation destinées aux vulgarisateurs où les chercheurs concernés font état de leurs résultats et obtentions.
Par ailleurs, certains chercheurs qui mènent des expérimentations de terrain ou effectuent des visites périodiques dans les régions se font accompagner des vulgarisateurs qui suivent ces essais et le lien dans ce cas est très direct.

39. Les transfert de l'administration à l'agriculteur se font à la fois par une vulgarisation de terrain et une vulgarisation de masse. Les **actions de vulgarisation de terrain** sont menées à travers des journées d'information, des visites sur les lieux aux exploitants, des visites organisées, des séances pratiques, des installations de parcelles de démonstrations etc. **Les actions de vulgarisation de masse** se traduisent par la préparation et l'organisation, à travers les médias concernés, d'émissions radiophoniques et télévisées, et d'émission de publications techniques.

40. Les réformes proposées pour le renforcement de l'efficacité du système RFV, outre qu'elles intègrent et s'intègrent aux réformes en cours en cherchant à pallier les insuffisances, découlent des principes ci après :
A. Le système de Recherche-formationon-Vulgarisation agricole fonctionne en service d'appui dans le cadre d'une économie libérale dans laquelle les agriculteurs sont les artisans et les bénéficiaires du développement agricole. Il doit donc viser la PROXIMITE, S'investir au mieux dans l'acquisition de COMPETENCES, toujours prendre en compte une GLOBALITE et intégrer dans ses activités les dimensions économiques et de gestion, enfin il doit être itératif et procéder aux EVALUATIONS nécessaires et surtout celles au niveau de l'appropriation d'une technique ou d'une technologie adoptée par les utilisateurs.

B. Améliorer les synergies entre les éléments du système RFV et entre le système et la profession.

Le système RFV doit achever de se structurer pour établir les dialogues et les échanges d'une part entre les éléments qui le composent et entre lui et la profession ; d'après les enseignements tirés des analyses des systèmes de Recherche, de Formation et de Vulgarisation, la concrétisation de cet objectif nécessite:
i. le décloisonnement institutionnel à tous les niveaux territoriaux ;
ii. la régionalisation des structures mais surtout des activités ;
iii. la structuration des groupes de base et leur émergence de la dispersion.

C. Evolution du système RFV vers plus de professionnalisation

Le principes du renforcement de l'implication de la profession dans la gestion du système et l'orientation de ses activités sont:

i. le développement d'une vulgarisation institutionnelle destinée à la structuration de la profession à la base;

ii. le renforcement de la participation active des professionnels dans les prises de décision à travers les conseils des établissements et les commissions qui impulsent le système RFV ;

iii. le développement des actions de partenariat avec les organisations professionnelles sur la base de programmes bien définis ;

iv. la mise en place d'un environnement propice au développement d'une vulgarisation privée et professionnelle.

41. Des actions sont proposées concernant la mise en place de nouvelles formations, l'évolution des formations existantes, la formation des formateurs et des vulgarisateurs agents de développement , la formation de publics spécifiques, et des recherches actions.

42. Des recommandations sont faites sur les approches de vulgarisation, leur contenu et les mesures d'accompagnement à mettre en œuvre.

43.L'examen de la structuration actuelle du système RFV et ses liaisons avec les agriculteurs montre que le système présente déjà, à la suite des récentes réformes, une évolution nette vers la coordination au niveau national et de la région. Toutefois, au niveau du gouvernorat ou à un stade plus local, on trouve essentiellement des formes hiérarchiques, agissant en commun au mieux de manière informelle, sans représentation professionnelle pleinement constituée (sauf dans les zones du projet de vulgarisation de l'UTAP). **C'est donc à ces niveaux que l'effort a porté pour densifier les relations entre R, F et** V, **ainsi qu'avec les agriculteurs en groupements (ou éventuellement individuels).**

44. Les propositions dans les différents volets convergent pour recommander la structuration à tous les niveau par commissions ou comités de coordination, qui reste la forme de structuration la moins coûteuse et dont l'efficacité dépend de l'engagement des membres des commissions et comités.

45. Pour améliorer les synergies entre les acteurs du système, il a été notamment pris en compte : a) des facteurs organisationnels tels que la division des tâches et des responsabilités, le partage des objectifs et des engagements, ... b) des facteurs de gestion, parmi lesquels l'autonomie, la délégation et la motivation du personnel (propositions relatives aux statuts) ; c) l'amélioration des niveaux de formation des formateurs du système professionnelle et des vulgarisateurs .

46. Les liaisons structurelles existant au niveau national (IRESA, AVFA) sont renforcées. Au niveau régional la mise en place des PRRD comme envisagé dans les différents scénarios de la recherche, confortés par les conseils régionaux de recherche développement agricole et les conseils techniques correspondants, crée une liaison forte et officielle au niveau des régions entre tous les partenaires. Aux niveaux des gouvernorats, il est proposé la création formelle d'un comité de développement agricole ; et au niveau des délégations ou groupes de délégations il est proposé que les interventions de la vulgarisation et de la formation continue se fassent à travers les groupes de base appelés à se fédérer pour être les interlocuteurs du système RFV à la base.

47. A ces liaisons structurelles, il faut ajouter aussi les propositions de renforcement des centres techniques existants et la création de deux nouveaux centres (un centre

technique de l'élevage à partir des services de l'OEP et un centre technique de l'irrigation) .

48. La structuration par comité de coordination et par des conseils d'établissement à composition adéquate et ouvert à la profession, est renforcée par les propositions, concernant notamment la formation, **tendant à leur donner aux professionnels une autorité réelle** et faire en sorte qu'ils soient réellement parties prenantes des activités à coordonner, tant techniques qu'administratives.

49. Au niveau des liaisons fonctionnelles qui visent à rapprocher les agents du système RFV et les représentants des agriculteurs pour donner l'habitude du travail en commun pour réaliser un même objectif, on recommande :

i) l'amélioration du niveau du vulgarisateur et du formateur (au niveau formation initiale des nouveaux recrutés et par la formation continue de ceux en exercice) qui est de nature à développer la coopération formelle au niveau du terrain avec les chercheurs et les différents agents de développement;
ii) le développement des activités menées en collaboration, telles les projets de recherche systémique, les essais et test conjoints en milieu réel ;
iii) l'établissement des référentiels professionnels, pour l'adéquation des différentes formations au marché de l'emploi ;
iv) l'établissement des référentiels technico-économiques régionaux et locaux sont de nature à développer les synergies entre les éléments RFV entre eux et entre eux et le monde agricole ;
v) les évaluations sur les performances à tous les niveaux et notamment celles permettant le retour de l'information sur les innovations techniques.

49. Sur le plan de la structuration du système, des propositions sont formulées concernant la réorganisation de la vulgarisation "système publique", la recherche agronomique et la formation agricole .

50. Au niveau de la recherche, des centres régionaux de recherche sont crées soit par regroupement institutionnel entre la recherche et les établissements d'enseignement supérieur (Pôles Régionaux d'Enseignement et de Recherche :PRER), soit comme centres régionaux d'un institut unique naît de la fusion des instituts actuels de recherche avec comme première étape proposée, la fusion entre l'INRAT, l'INGREF et l'IO, soit enfin par la consolidation des stations régionales coordonnées au sein de l'actuel Pôle Régional de Recherche Développement (PRRD).

Au niveau national la recherche est réorganisée selon l'une des trois alternatives proposées : Université Agronomique regroupant enseignement et recherche à Tunis (alternative 1), Institut unique déconcentré en région et conservant les recherches horizontales (économie générale, biotechnologies...) et les instituts actuels réaménages pour éliminer les doublons.

Quelque soit le scénario retenu pour la réorganisation de la recherche, il est proposé le maintien de la FONCTION du coordination qui consiste à rapprocher tous les acteurs du développement dans la région .

51. Trois alternatives sont présentées aussi pour le service public de vulgarisation : **en alternative 1**, il y a **transfert progressif du réseau de la vulgarisation de terrain (Unités de coordination et CTV/CRA) aux Chambres d'agriculture** avec des expériences pilotes destinées à préparer ces dernières à leur nouveau rôle, l'AVFA renforce son rôle d'animation du système et assure la gestion des contrats programmes passés avec les Chambres; **en alternative 2**, le système actuel AVFA/CRDA est consolidé et renforcé pour corriger les imperfections les plus

importantes dégagées par le diagnostic; **en alternative 3,** il est proposé l'individualisation du service de vulgarisation de terrain par son rattachement au dispositif de la formation professionnelle (AVFA/ établissements de formation).

52. Le renforcement de la vulgarisation privée (et professionnelle) par l'action directe au niveau du corps de conseillers privés et des organisations professionnelles de base (CAS, GIC etc.) suppose des mesures d'ordre réglementaires et financières à mettre en place rapidement.

53. Les réformes proposées pour l'Enseignement supérieur agricole et dont certaines sont d'ores et déjà engagées par l'IRESA concernent: i)l'individualisation du cycle préparatoire « biologie » et l'aménagement de son contenu pour permettre à l'école de médecine vétérinaire de recruter ses élèves par un concours à la fin de la première année de ce cycle, ii)le renforcement des capacités des établissements pour faire face à l'augmentation du nombre d'étudiant, à la diversification des spécialités et au rééquilibrage des formation en faveur du cycle de formation des techniciens supérieurs, et iii) la reforme de l'enseignement en médecine vétérinaire par l'instauration du stage interné en formation de base et l'instauration du résidanat pour les formations spécialisées .

54. La reforme structurelle en ce qui concerne le dispositif de formation professionnelle (déjà engagée par l'AVFA), s'articule autour des points suivants : i) restructuration et renforcement du département central de tutelle à savoir l'AVFA, ii) restructuration de l'INPFCA pour la mise en place d'une structure de formation de formateurs, d'ingénierie de formation et d'appui à tout le dispositif, iii) et restructuration du réseau d'établissement de formation de l'agriculture et de la pêche par la mise en place d'un réseau de pôles d'excellence (10 à 12 centres) et la mise à niveau du reste des centres.

Les centres du réseau de pôles d'excellence seront: i) des centres-ressources en matière de techniques agricoles appliquées dans une filière dominante ; ii) des centres-ressources pour les autres centres de formation professionnelle dispensant les mêmes spécialités ; iii) des centres-ressources pour les opérateurs économiques de la filière concernée; iv) des sites d'expérimentation méthodologique, pédagogique et technique .

55. A la base du dispositif RFV, la vulgarisation et la formation continue (surtout celle destinée aux agriculteurs et à leurs représentants professionnels) sera étroitement coordonnée par le vulgarisateur et un formateur nommément désigné à cet effet (Comité technique de base); le comité technique oeuvrera, à travers un comité local de développement constitué par des agriculteurs de la zone, à partir aussi bien d'agriculteurs individuels que de représentants de groupes de base (petites coopératives, associations, groupements divers), et ce qu'il s'agisse d'actions de vulgarisation ou de formation continue .

56. Les rôles de l'IRESA et de l'AVFA sont redéfinis selon les alternatives de réorganisation.

57.Les groupements interprofessionnels sont recentrés sur leur mission économique d'organisation de la filière à l'exclusion de toute intervention directe dans les secteurs de production ou de vulgarisation; en alternative, leurs missions de vulgarisation par filière spécialisée et pointue est réactivée avec proposition des moyens pour ce faire. Cette alternative de vulgarisation par filière en appui au système de vulgarisation horizontale et polyvalente est prise en considération dans l'alternative 1 de réorganisation du service publique de la vulgarisation.

58.Les Directions Centrales du Ministère de l'agriculture auront le rôle de spécialistes matières d'interfaces entre la recherche et la vulgarisation ... et de source d'information pour ravitailler les vulgarisateurs en documentation, information sur les stratégies de l'état etc.

59. Les Plans d'actions au niveau de la recherche, de la formation et de la vulgarisation comportent des mesures d'aménagements structurels (réformes portant sur les réorganisations des structures, l'aménagement de textes législatifs, le renforcement des moyens humains et financiers) et d'ordre technique (amélioration des programmes, introduction de nouvelles formations, approche de vulgarisation..).

60. La mise en œuvre des différentes actions pour que le dispositif proposé soit fonctionnel à l'horizon 2010 est présentée par étapes plus ou moins longues selon l'engagement des différents partenaires ; en gros, il se dessine trois étapes :

i) une étape de concertation, d'arbitrage sur les différentes options, de préparation des textes, des structures et des hommes (pouvant être franchie à l'horizon 2002)

Une large concertation : Le dispositif cible envisagé à terme (réorganisation de la recherche, du service public de la vulgarisation, restructuration de l'OEP etc.) doit nécessairement faire l'objet d'un débat avec tous les intéressés, de façon à identifier « les blocages », les suggestions, les amendements, etc.

Un arbitrage définitif: Cette concertation devra déboucher sur les choix définitif des principes fondamentaux des réformes pour pouvoir entamer, les révisions de textes régissant les diverses structures, leur conférant la souplesse de gestion nécessaire, la loi d'orientation de la vulgarisation si l'alternative du transfert est retenue, les simulations sur les redéploiements possibles (à partir de la connaissance des besoins et de la revue des compétences dans les différentes structures du système RFV) , sur les économies et les coûts induits, sur les variations d'effectifs, les études d'exécution et les expériences préalables aux actions d'envergure.

Parallèlement un premier travail de préparation des hommes sera entamé et concernera : i) **les agriculteurs** qui doivent être rapidement sensibilisées par une campagne nationale (AVFA) par leurs organisations, leurs groupements, etc., ii)**les responsables professionnels** qui outre leur participation générale aux débats qui doivent s'instaurer, devront bénéficier très tôt d'un programme de formation spécifique organisé par l'AVFA/INPFCA, iii) **les techniciens et les cadres du développement** de l'administration en vue de les préparer à leurs nouveaux rôles dans le cadre de la privatisation à terme des services d'appui à l'agriculture; **les conseillers privés** (instaurer les bourses d'études à l'intérieur comme à l'étranger et former le premier contingent) .

Lancement d'un programme d'évaluation périodique des chercheurs et des enseignants chercheurs.

Les études recommandées lors de cette étape portent sur les aspects d'exécution de la réorganisation de la recherche selon le scénario retenu et de la réhabilitation, de la consolidation matérielle des établissements de formation professionnelle, de la structuration à adopter pour la vulgarisation gérée par la profession, de la création des nouveaux centres techniques et du mécanisme du financement de la vulgarisation et de la formation continue des agriculteurs

ii) une étape de mise en place plus ou moins progressive des réformes importantes qui pourrait coïncider avec le 10ème plan

- réaliser les évaluations des expérimentations menées en première étape et définir selon le rythme qui convient pour leurs extensions ;
- mettre en place les centres régionaux de recherche, les PRER ou les PRRD selon le scénario retenu ;
- mettre en place le nouveau dispositif de la vulgarisation selon l'alternative retenue;
- instaurer la vulgarisation par filière dans les GIP avec la mobilisation des moyens nécessaires si cette option est retenue;
- continuer à former les conseillers privés et à encourager les groupements d'agriculteurs à recourir à leurs services **;**
- achever la réhabilitation et le renforcement du dispositif de formation professionnelle ;
- poursuivre les programmes de formation, d'information et de sensibilisation des hommes à tous les niveaux ;

iii) une étape de continuation et ou de consolidation des reformes, le dispositif devant être fonctionnel à l'horizon 2010.

54. Trois scénarios peuvent être dégagés des différentes orientations et propositions de restructuration des institutions, avec des logiques stratégiques assez différentes et se situant dans le cadre général de la politique agricole qui insiste sur deux axes: la **Proximité et la Professionnalisation**.

55. Selon leurs logiques de progressivité et du plus ou moins grand bouleversement des structures qu'elles entraînent, les différentes propositions de réformes présentées dans les rapports relatifs aux volets Recherche, Formation et Vulgarisation peuvent s'articuler dans les trois scénarios suivants:

Un premier scénario progressif visant à l'amélioration de la situation actuelle, n'exigeant pas de trop grandes modifications dans le moyen terme des structures actuelles et partant demandant moins de moyens additionnels,
un deuxième scénario avec un engagement plus marqué vers l'option de professionnalisation et des modifications de structures pouvant être profondes quand à leurs organisations et à leurs rôles. Ce deuxième scénario présente deux variantes selon que l'on opte pour une plus ou moins grande décentralisation dans le cadre de la régionalisation de la recherche agricole et vers une responsabilisation plus ou mois rapide de la profession vis à vis du service public de vulgarisation.
un troisième scénario repose sur une logique de restructuration profonde des dispositifs de formation, de vulgarisation et de recherche dans le cadre de services publiques étatiques pour préparer progressivement l'étape de professionnalisation.

56. Le premier scénario repose sur une stabilisation autour des structures actuelles pendant environ cinq ans et, quand il y en a, les changements sont progressifs. On cherche à donner aux structures récentes (IRESA, AVFA, PRRD,) la possibilité d'arriver à maturité et de trouver la vitesse de croisière. La démarche est essentiellement guidée par la coordination et la contractualisation :

- La régionalisation de la recherche est réalisée à travers le renforcement des PRRD dans leur formule actuelle ;

- L'IRESA est renforcée pour assurer la coordination au niveau central
- la vulgarisation est renforcée dans le cadre de son dispositif actuel AVFA/CRADA
- L'AVFA et L'INPFCA accompagnent les réformes et sont renforcés en moyens humains et matériels dans le cadre de leur structuration actuelle ; les deux structures s'adapteront progressivement en fonction des évaluations des évolutions des systèmes de formation et de vulgarisation ;
- Les établissements de formation sont renforcés pour répondre aux importants besoins de formation et de perfectionnement (il est à noter que cette proposition est une constante de tous les scénarios, tant le problème de formation est crucial pour l'efficacité du système RFV)
- Les GIP sont recentrés sur leurs fonction économiques et n'interviennent dans la vulgarisation que comme spécialistes matières en appui aux vulgarisateurs ;
- Au niveau local, les groupements sont développés.

57. Le deuxième scénario repose sur : i) le transfert de la vulgarisation aux chambres
Le deuxième scénario repose sur :

i) La relation UTAP/CA est clarifiée, le transfert de la vulgarisation aux chambres d'agriculture est décidé il peut être achevé au terme du dixième plan ou au cours du 11ème plan ; les CA ont une antenne par gouvernorat ;

ii) La mise en place et la montée en puissance du système de financement professionnalisé de la vulgarisation et de la formation continue (mécanisme de financement et structure d'attribution des crédits) ;

iii) Rôle plus affirmé des GIP sur les questions d'innovation (vulgarisation verticale dans le cadre de promotion des filières) et les moyens sont mobilisés pour ce faire ;

iv)Le développement des Centres techniques existants et création de deux nouveaux centres ;

v)Les moyens sont mobilisés rapidement pour que les établissements de formation professionnelle puissent avoir avant la fin du dixième plan la capacité de répondre à tous les besoins et types de formations nécessaires aux réformes ;

vi) L'AVFA est restructurée et renforcée en relation avec ses nouvelles fonctions ;

vii) L'NPFCA est une structure autonome avec un statut et des moyens lui permettant d'être la structure d'appui pédagogique, scientifiquement crédible, capable de soutenir le dispositif de formation et de vulgarisation et les actions de structuration de la profession à la base ;

viii) Au niveau local et du gouvernorat une relation est instaurée par commission de coordination entre les services d'état, la vulgarisation professionnelle et les Groupements divers d'agriculteurs qui sont développés.
Le privé commercial se développe (conseillers et éditeurs privés)

La régionalisation de la recherche est réalisée soit par création de PRER soit par création de centres régionaux relevant d'un institut unique.
l'IRESA est renforcée avec un rôle de coordination au niveau national affirmé et des moyens adéquats .

Ce scénario présente deux variantes basées sur deux options différentes pour la recherche et le vulgarisation selon que les reformes sont plus ou moins radicales:
variante 1 :

- Création de centres de recherche en région relevant d'un institut unique naît de la fusion des instituts actuels de recherche, et
- transfert progressif de la vulgarisation aux chambres d'agriculture, en s'assurant par des évaluations successives d'un rythme correspondant au niveau de préparation des hommes et des structures.

variante 2 :

- Création de pôles régionaux d'enseignement et de recherche par fusion entre les établissements d'enseignement supérieur agricole et des instituts de recherche, et
- Transfert de la vulgarisation aux chambres d'agricultures réalisé au terme du 10ème plan.

58. Le troisième scénario Le troisième scénario reposant sur une logique de restructuration profonde des dispositifs de formation, de vulgarisation et de recherche dans le cadre de services publiques étatiques pour préparer progressivement l'étape de professionnalisation, comprend :

- la mise à niveau du dispositif de formation et l'adaptation de ses capacités de formation à la demande (en commun avec les deux autres scénario) ;
- le renforcement des services de recherche dans le cadre de la structuration par fusion des instituts de recherche agronomique en un institut unique avec la création de sept centres régionaux ayant la souplesse de gestion requise ;
- l'individualisation des services de vulgarisation de terrain par leur rattachement aux établissement de formation agricole et de pêche.

59. La mise en œuvre des actions dans le cadre du premier scénario demande la mobilisation d'environ **189 MD** à l'horizon 2006, dont 75 MD pour la formation professionnelle, 29 MD pour l'enseignement supérieur, 59 pour la recherche agricole et 26 MD pour la vulgarisation . Selon les étapes, les 189 MD se répartissent en 39 MD pour la première étape et 150 MD pour l'étape 2 (qui coïncide en gros avec le 10ème plan) .
60. La mise en œuvre des actions dans le cadre du deuxième scénario avec la **première variante** (fusion des instituts de recherche et création de centres régionaux; transfert progressif de la vulgarisation) demande la mobilisation supplémentaire d'environ **200** dont 75 MD pour la formation, 29 MD pour l'enseignement supérieur, 59 MD pour la recherche et 37 MD pour la vulgarisation.
L'option pour la constitution de PRER (Fusion enseignement supérieur et instituts de recherche pour concrétiser la régionalisation de la recherche, et transfert de la vulgarisation aux chambres au terme du 10ème plan), donc **variante 2** du deuxième scénario, relèvera le coût global d'environ 19 %.

La mise en œuvre de la première variante du scénario 2 nécessite la mobilisation supplémentaire 158 MD durant le prochain plan et celle de la deuxième variante d'environ 194 MD durant la même période.

61. Le troisième scénario nécessitera la mobilisation supplémentaire d'environ **179** MD dont 75 MD pour la formation, 29 MD pour l'enseignement supérieur, 59 MD pour la recherche et 16 MD pour la vulgarisation. Sur ces 179 MD, environ 140 MD seront à mobiliser durant la période du 10ème plan

62. Le premier scénario présente les avantages de la progressivité et donc de la croissance modérée des appareils d'encadrement et des moyens matériels ; mais il présente de grands inconvénients au niveau de l'efficacité notamment du point de vue :

- de la régionalisation de la recherche
- du service public de vulgarisation qui malgré le renforcement et les actions correctives pourrait conserver plusieurs de ces inconvénients actuels et de ce fait ne préparera pas efficacement la phase de transition vers la privatisation de la vulgarisation

Ce scénario nécessite de grands efforts de coordination, risque de laisser se scléroser des situations de sous productivité et ses effets sur la productivité de l'agriculture seraient plus longs à venir que dans les deux autres scénario .

63. Le deuxième scénario pour ses deux variantes demande un développement juridique et réglementaire ordonné, ainsi que des ouvertures rapides de postes et des dotations en matériel et en bâtiments. La vulgarisation publique gérée par la profession est renforcée par le système de vulgarisation par filière réactivée au sein des groupements interprofessionnels. Ainsi le dispositif est plus complet et est plus vite fonctionnel et ses retombées sur le développement de l'agriculture se manifesteront plus rapidement. Le scénario est plus coûteux que les deux autres, mais ses avantages **dans sa variante 1**, l'emportent sur ses inconvénients.

En effet, l'institut unique de recherche facilite la programmation et l'exécution de la politique nationale de recherche, entraîne une forte simplification de la gestion des programmes de recherche, permet d'accélérer la constitution de centres régionaux de recherche. Le transfert progressif de la vulgarisation aux chambres d'agriculture présente l'avantage de l'implication directe et effective de la profession avec un effet didactique d'apprentissage certains ; l'inconvénient de la progressivité est que deux types de gestion de la vulgarisation « service public » coexisteront durant plusieurs années risquant d'introduire confusions et décalages si la coordination et le suivi ne sont pas rigoureux.

Les inconvénients de la variante 2, l'emportent sur ses avantages :

Du coté des avantages, la double gestion du service public de vulgarisation, a une durée limitée du fait de la relative rapidité de sa prise en charge par la profession et la structuration de la recherche par fusion avec les établissements d'enseignement supérieur présente l'avantage de la meilleure mobilisation du potentiel de l'enseignement supérieur au profit de la recherche et d'un meilleur ancrage de l'enseignement supérieur dans la pratique et les réalités de l'agriculture.

Du coté des inconvénients, le transfert de la vulgarisation à la profession sur le moyen terme peut présenter les inconvénients de la précipitation, mais ces inconvénients peuvent être évités par un véritable travail de préparation des

hommes ; et la structuration de la recherche par fusion avec les établissements d'enseignement supérieur, présente de grands risques d'affaiblissement de la cohésion de la politique de recherche au niveau national eu égard à la grande autonomie des PRER, de complexité de financement et de coordination de programmes nationaux/régionaux, en plus cette variante est la plus coûteuse.

64. Le troisième scénario, intermédiaire entre le premier et le deuxième pour ce qui est de l'ampleur des reformes, peut être intéressant dans la mesure où les appareils de formation et de recherche sont organisés et renforcés pour être rapidement performants et seraient ainsi capables de soutenir un service public de vulgarisation moins dense mais plus efficace grâce à la disponibilité totale de ses agents et à sa liaison directe avec les appareils centraux d'animation et d'appui.
Dans le cadre d'une vulgarisation étatique, c'est certainement ce scénario qui permet le mieux de progresser vers une vulgarisation privée et professionnelle et de plus c'est le moins coûteux des trois.

PREAMBULE

Le présent travail concerne l'étude du système **Recheche-Formation-Vulgarisation** dans le cadre **de la deuxième phase** de l'étude sur le renforcement des services d'appui à l'agriculture engagée par le Ministère de l'agriculture .

L'étude sur le renforcement des services d'appui à l'agriculture, comme stipulé par les termes de références a pour objectifs : **(a)** d'établir un diagnostic précis sur la situation des services à l'agriculture en Tunisie ; **(b)** de préciser les orientations stratégiques en matière de services d'appui à l'agriculture en offrant aux décideurs des scénarios de développement couvrant les aspects techniques, économiques et institutionnels ; **(c)** de définir un plan d'actions destiné à améliorer les performances du système recherche-vulgarisation-formation, à renforcer le rôle des organisations professionnelles et du secteur privé dans les activités de services, et à améliorer l'efficacité des services du secteur public ; **(d)** d'identifier un projet d'investissement afin de mettre en œuvre sur une période de cinq années les recommandations de l'étude.

La réalisation de l'étude a été repartie en trois phases :

1) **une première phase** de définition de la problématique et d'approfondissement méthodologique, achevée en avril 1999 ;
2) une **deuxième phase** qui concerne l'analyse de trois thèmes : **(a)** améliorer l'efficacité du système de recherche-vulgarisation-formation ; **(b)** favoriser la réussite du transfert des services vers le secteur privé et les organisations professionnelles ; **(c)** améliorer la qualité et l'efficacité des services publics en ce qui concerne les contrôles phytosanitaire et zoosanitaire, l'information et les statistiques agricoles et la gestion de la qualité et les promotions des exportations.
3) et une **troisième phase** de synthèse et d'identification d'un projet d'investissement d'une durée de cinq ans.

L'étude du renforcement du système " Recherche-Formation-Vulgarisation " agricole, objet de ce rapport comporte quatre volumes :

- volume 1 : rapport principal ;
- volume 2 : composante " Recherche Agricole " ;
- volume 3 : composante " Formation Agricole " ;
- volume 4 : composante " Vulgarisation Agricole " .

INTRODUCTION

L'objectif de l'étude du système Rcherche-Formation-Vulgarisation est d'identifier les modalités et les moyens permettant d'améliorer son efficacité ; il s'agira notamment d'assurer au sein de ce système une bonne adéquation entre l'offre et la demande de services essentiellement du point de vue contenu des programmes et organisation du système.
L'approche du système RFV dans sa globalité permet d'appréhender la chaîne du progrès depuis la prise en compte des besoins des utilisateurs de ce système jusqu'au transfert des connaissances et des techniques vers ces utilisateurs.

Pour répondre à ces objectifs, l'étude du système RFV s'articulera autour de 5 chapitres :

1. un rappel de quelques éléments du contexte et des objectifs de la politique agricole à l'horizon 2010 dans leurs liaisons et impact sur le système RFV ; en effet la prise en compte de ces éléments dans l'analyse du système permettra de dégager les lignes de convergence pour l'évolution de ses différentes composantes et d'éviter ainsi les contradictions qui entraîneraient rapidement des dysfonctionnements dans le système ;
2. une brève présentation des structures et du fonctionnement de l'actuel système RFV avec un premier diagnostic portant sur l'organisation du système ;
3. un diagnostic des mécanismes et procédures de programmation, contenu des programmes et transfert des connaissances ;
4. des recommandations et scénarios pour le renforcement de chaque composante du système RFV dans sa spécificité tout en développant une synergie de système .
5. un plan d'action avec un échéancier de réalisation.

I. CADRE ET OBJECTIFS DE LA POLITIQUE AGRICOLE : RELATIONS AVEC LE SYSTEME RECHERCHE-FORMATION-VULGARISATION

I.1. *RAPPEL DES OBJECTIFS GENERAUX DU GOUVERNEMENT*

Le Gouvernement entend favoriser la réalisation d'un taux de croissance économique élevé dans un cadre élargi d'économie de marché, dans le respect des contraintes sociales et écologiques.
Pour ce faire, il a notamment pris l'option:

- de la privatisation: en encourageant le développement du secteur privé, tant individuel que de groupement, et en réformant l'administration, pour la rendre apte à jouer son nouveau rôle dans une économie libéralisée ;
- de l'ouverture au marché, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, pour diminuer les distorsions induites par l'accumulation des interventions étatiques du passé, et pour gagner en productivité, avec des investissements efficaces ;
- de la recherche de l'accroissement de la production agricole et alimentaire, pour renforcer la sécurité alimentaire et pour augmenter les exportations, ce qui permettra à l'agriculture de jouer tout son rôle dans la réalisation des grands équilibres macro--économiques.

Il souhaite donc mettre en place une politique d'incitations qui doit amener à plus de production, mais avec plus de productivité tout en veillant à l'amélioration de la compétitivité du produit tunisien aux niveaux de la qualité et des prix ; ce qui est essentiel dans le secteur agricole si l'on veut réussir le "bond qualitatif ", jugé indispensable pour la sauvegarde des équilibres économiques de demain[1] et attirer l'investissement privé dans le secteur agricole.

I.2. *LA STRATEGIE DU BOND QUALITATIF ET LA COMPETITIVITE DE L'AGRICULTURE TUNISIENNE : LES IMPLICATIONS*

I.2.1. LES IMPLICATIONS DE LA STRATEGIE DU BOND QUALITATIF

Le gain important de productivité que l'on recherche pour l'accomplissement du saut qualitatif dans l'agriculture et qui devrait se traduire par une croissance annuelle moyenne de la valeur de la production agricole au taux de 4,3% entre 1997 et 2001, suivi d'un taux de 2,9% jusqu'à 2010, demande la conjonction de trois éléments :

i) une injection significative de capital avec la condition d'une utilisation efficace (capacité d'absorption),
ii) **une injection de facteurs humains, pour gérer les innovations techniques et organisationnelles, où le système RFV joue un rôle essentiel s'il sait s'ouvrir sur le réel technique, économique et social,**

[1] Etude de COMETE ENGINEERING sur les perspectives de l'agriculture tunisienne compte tenu des mutations internationales (1996) ; et étude sur la compétitivité (STUDI 1999)

iii) une insertion plus réactive dans les activités situées à l'amont et à l'aval de la production de l'initiative du secteur privé (sous des formes groupées ou individuelles).

Le capital humain représentera l'atout indispensable au succès de la démarche à moyen terme et pour le faire progresser, une orientation convenable du système RFV et une articulation réussie de ses trois éléments sont indispensables. Les réformes entamées de chaque élément, même si on ne peut pas les considérer comme achevées vont toutes dans le sens d'une plus grande initiative laissée à la base et d'une volonté d'articulation des trois éléments, même si, pour l'instant, elle s'affichent surtout comme organigrammatique (mixité des commissions) et porteuses d'un mouvement fédérateur qui commence à peine à s'affirmer (recherche - enseignement supérieur, recherche - vulgarisation).
On doit cependant reconnaître que la place privilégiée de l'état dans la construction et la gestion du système RFV (même si une partie importante devait relever un jour du secteur privé professionnel) **lui laisse une grande latitude et donc une grande responsabilité dans le succès du renforcement du capital humain**.
Mais les difficultés ne manquent pas pour gêner les progressions ; on peut en évoquer trois :

i) la diversité des agricultures, qui génèrent donc des attractivités différentes pour le capital financier comme pour le capital humain, obligera parfois à des approches " à la carte " pour lesquels les systèmes étatiques sont peu habitués,
ii) le poids du passé entraînant des comportements d'assistés,
iii) enfin les démarches descendantes et les cloisonnements qui ont longtemps marqué les comportements dans le système RFV.

D'autre part, le " bond " est déjà bien engagé pour certains produits, comme le lait et la pomme de terre, mettant en évidence le rôle de l'amont et de l'aval dans les avancées rapides constatées (amélioration génétique des animaux et généralisation de la collecte pour le lait; semences, germination et conservation pour la pomme de terre. En fait et depuis la fin de l'étude prospective, l'examen des faits montre clairement que le potentiel existant ne se traduit en accroissement de production que s'il y a une bonne gestion des facteurs de production et de la production, une bonne organisation de l'amont et de l'aval et une valorisation suffisante du produit en fonction de sa qualité. Ceci montre bien la nécessité de lier les trois types d'efficacité[2] (technique, d'allocation et d'organisation) et d'amorcer le passage de la croissance indistincte de la production à la production de qualité, pour valoriser des ressources rares et répondre à une demande différenciée (interne ou extérieure). On peut aussi expliquer de cette manière les situations contrastées que l'on rencontre dans le secteur (hors différences climatiques), comme par exemple entre les périmètres irrigués modernes du Sud, très performants techniquement et économiquement, et ceux du Centre-Ouest, plus extensifs et où se rencontrent souvent des problèmes de commercialisation.

I.2.2. COMPETITIVITE ACTUELLE DES PRODUITS ET DES ZONES

[2] Voir rapport phase 1

L'étude sur la compétitivité (voir étude Phase 1, p. 12 à 14) met en évidence les contrastes d'efficacité entre les productions, les zones et les structures d'exploitation (en terme de taille, de gestion, de technicité).
L'analyse que nous en avons faite et que nous présentons ci après nous permet de conclure pour le système RFV, notamment que :
i) des situations contrastées sont à prendre en compte ;
ii) toutes les zones et tous les produits ont leurs chance ;
iii) les petits agriculteurs ne sont pas exclus du bond qualitatif.

Des situations contrastées .

L'étude sur la compétitivité s'est fondée sur un travail de typologie menée précédemment, dont les résultats vraisemblablement n'avaient pas été assez exploités dans une interprétation de politique agricole. Les travaux sur la compétitivité ont contribués à combler cette lacune, en utilisant des méthodologies reconnues (en fait, une juxtaposition articulée de trois approches portant sur les produits, sur les exploitations et sur la place du secteur dans l'économie nationale) qui, même si elle comporte des simplifications, amène à des résultats éclairants, laissant place à une élaboration complémentaire de questions à l'intention des services d'appui à l'agriculture, et notamment du système RFV.
Les différences de performances dans les mêmes zones atteignent des niveaux considérables, notamment pour les céréales:

Rendements céréaliers selon les zones et les types d'exploitations

Rdt en q/ha	Types d'exploitant.	Hum/Subhumide	Semi-aride	Aride
Blé dur	Grandes	28	13	
	Moyennes	16	8,5	
	Petites	10	6	
Orge	Grandes	25	15	3
	Moyennes	15	11	3
	Petites	8	7	3

Les différences de rendement entre petites et grandes exploitations sont de l'ordre de 3 dans la zone humide/Subhumide, de 2 dans le semi aride et de 1 (pas de différence) dans l'aride; les performances pour le blé tendre sont plus resserrées.
Ces données techniques (issues de résultats de travaux précédents) montrent les marges de progrès technique qui sont encore mobilisables, mais elles posent la question des conditions de leur mobilisation; ainsi, le montant du fermage, qui a été considéré comme identique dans tous les types d'exploitations d'une zone (hypothèse admissible a priori), pèse d'autant plus que les rendements sont faibles, ce qui pénalise les petites et moyennes exploitations (il peut atteindre de 33 à 50% du revenu brut) et rend difficile la capitalisation et l'intensification de la culture sur ces structures.
L'accent n'est pas tant à mettre sur les acquis de la recherche et leur vulgarisation que sur les modalités de leur mise en oeuvre pour la moyenne exploitation (crédit, tenure foncière, taille, capacité technique et d'organisation) ou sur la logique d'objectif pour la petite agriculture (auto-approvisionnement,

autoconsommation, pluriactivité, main d'oeuvre féminine familiale à faible coût d'opportunité,..).
Les contraintes méthodologiques obligent à simplifier les hypothèses, ce qui ne gène pas pour ordonner des compétitivités et évaluer des protections; il faut savoir rester dans la cohérence de l'exercice (précisée par les auteurs) **et ne pas glisser du concept de compétitivité au concept de rentabilité, ou confondre les conditions du marché intérieur et celles du marché international par une comparaison trop abrupte ignorant les coûts de commercialisation interne ou la compétition "hors prix".** Ces deux derniers éléments peuvent être évalués à l'aide d'analyses de filière

Dans les conditions techniques et économiques de 1996, l'agriculture tunisienne se caractérisait au **niveau de la production** par:

- une compétitivité acceptable pour la viande, la tomate primeur et de saison, la pomme de terre, la pastèque, les blés (sauf petites structures et zone aride), olives à huile, agrumes, dattes Deglet Nour, rosacées, produits de la pêche.
- une compétitivité insuffisante pour la viande de volaille, le lait, certaines productions sous serre, l'orge en général, les blés sur petites structures.

L'étude sur la compétitivité fournit une classification précise des produits selon leur degré de compétitivité ; et même si quelques positions sont exagérées pour des raisons de méthodes (non intégration de la valeur de la vache de réforme dans le calcul du coût du lait, niveau du fermage, coût du concentré,..), la classification reste valable pour repérer les productions (et les filières) où la productivité doit s'accroître, ou bien des substitutions s'effectuer peu à peu.
En ce qui concerne les zones, le classement par capacité de résistance à un choc de libéralisation (qui reflète donc la protection actuelle, dont les bénéficiaires seront les moins bien placés pour résister) donne:

- gouvernorats bien placés: Tozeur, Nabeul, Grand Tunis, Kairouan, Le Kef.
- gouvernorats en situation intermédiaire: Béja, Gabès, Sfax.
- gouvernorats en moins bonne position: Sidi Bouzid, Gafsa, Monastir, Tataouine, Kasserine.

L'option de libéralisation ayant été choisie, même si elle se fait progressivement, la recherche de l'efficacité économique sera certes cruciale pour le Centre-Ouest, mais importante pour tous, sous la contrainte des marchés internes et externes des produits agricoles ou non agricoles, ou même de facteurs de production tels que le foncier, le travail ou le capital (pourquoi investir en agriculture si le capital est mieux rémunéré ailleurs?).
Aussi, dans l'optique d'un saut qualitatif réussi et d'une libéralisation entamée dans de bonnes conditions (les effets n'en seront pas ressentis avant 2005, mais des mesures préparatoires pourraient être prises auparavant), le développement des productions et des zones agricoles de Tunisie se ferait selon la capacité à rémunérer l'investissement, puisque la structure foncière resterait assez rigide, **à condition que la qualification du travail puisse suivre** (et donc qu'il puisse être correctement rémunéré, à partir de l'obtention d'une valeur ajoutée conséquente).

En 2010, on peut donc confirmer une image conforme à celle que fournissait l'étude prospective (voir rapport phase 1) du point de vue des productions, mais avec une

dichotomie beaucoup plus marquée entre l'agriculture moderne et les formes d'agriculture traditionnelle, qui résistera seulement dans les zones à faible potentiel, marginales ou enclavées, sur des petites surfaces. Par contre, les exploitations moyennes pourront rattraper une partie de leur retard par rapport aux grosses exploitations, grâce aux économies d'échelle que pourraient apporter les groupements.

Si les progrès les plus spectaculaires sont attendus des périmètres irrigués dans tout le pays, aussi bien en terme de rendement que d'économie d'eau et d'intrants, et de l'agriculture pluviale du Nord, le Centre-Ouest (surtout Sidi Bouzid) devrait trouver les solutions techniques et d'organisation qui lui conviennent pour créer une valeur ajoutée attractive pour l'investissement (y compris certains périmètres irrigués); le Sud-Ouest (surtout Gafsa) présenterait une situation similaire dès qu'il faudrait aller vers des marchés éloignés.
Il faut aussi tenir compte au cours de la période à venir du rajeunissement important des chefs d'exploitation, de leur meilleure formation, ainsi que du développement général de l'économie tunisienne, qui obligera le secteur agricole à mieux rémunérer ses facteurs de production. **Relever le défi de l'amélioration du potentiel humain revient essentiellement au système RFV**, qui aura l'avantage au cours de la décennie qui vient de travailler avec des chefs d'exploitation plus jeunes et nettement mieux formés que leurs prédécesseurs; l'occasion d'un renouvellement des approches ne doit pas être manquée.

Tous les produits et toutes les zones ont leurs chances

Les travaux prospectifs et sur la compétitivité ont mis en évidence d'une part la nécessité d'accroître globalement la productivité de l'agriculture, et d'autre part la grande diversité des situations de compétitivité et de rentabilité existant à l'heure actuelle dans le secteur agricole; il est alors tentant de prendre en considération seulement les formes les plus compétitives et de concevoir la politique agricole seulement en fonction de leur développement. Ce serait se priver d'une croissance non négligeable de la production et risquer des problèmes sociaux, outre le fait de ne voir que la dimension techniciste de la croissance agricole (avec des implications mutilantes pour la Recherche, la Formation et la Vulgarisation).
De toute évidence, des marges de progrès technologique existent pour l'accroissement des rendements et de la qualité par l'amélioration génétique, par les utilisations raisonnées de facteurs, ou par l'amélioration des pratiques culturales.
Les études ont montré que dans toutes les zones et pour tous les produits, même s'il y a de différences considérables, la marge brute de l'activité est positive et que les produits les plus mal placés ont été pénalisés par des choix méthodologiques ne prenant pas en compte l'ensemble du cycle ou du système de production, ou négligeant les aspects de shadow price ou de coût d'opportunité.
Mais ces améliorations technologiques ne peuvent avoir un impact significatif sur la rémunération de la production que si la demande, intérieure et extérieure, peut s'exprimer en termes quantitatifs et qualitatifs ; d'où l'importance de l'organisation efficace des services aval.

D'autre part, la disponibilité et l'accès aux intrants au moment voulu et à un coût raisonnable nécessite l'organisation des services amont et d'un conseil approprié, demandant aux opérateurs de faire émerger la demande.
Ceci implique la rupture avec une économie d'offre, sinon de gestion de la pénurie, qui certes est créatrice de situations de rente avantageuses, mais qui gène le développement du secteur agricole, en quantité et en qualité. L'intervention étatique directe n'est pas la solution (le passé l'a montré), mais l'associationnisme tel qu'il pourrait se faire grâce aux nouvelles dispositions sur les groupements (GDA), est apte à favoriser l'organisation en amont, en aval et au niveau de la production, à condition qu'il se base sur une implication réelle des opérateurs en terme de capitalisation (mais le Code des Investissements existe, avec ses avantages).
Les grandes exploitations possèdent certainement la plus grande marge de manoeuvre en terme d'autofinancement ou d'accès au crédit ou d'économies d'échelle pour la production, ainsi que pour l'accès aux intrants et l'écoulement de la production car leur capacité de négociation est plus grande que celle des exploitants de moindre taille. Ils peuvent aussi avoir accès au meilleur conseil s'ils le jugent utile, c'est à dire applicable dans leur intérêt.

Les petites et moyennes exploitations ne sont pas exclues du "saut qualitatif", même dans le Centre et le Sud.

Les exigences de la modélisation ne doivent pas fausser la vue réelle des exploitations agricole en laissant croire à l'existence de groupes ou de zones homogènes. Les analyses utilisables pour la politique agricole d'un pays ne sont pas applicables à l'exploitation.
De grandes exploitations peuvent être mal gérées, alors que des moyennes ou petites peuvent afficher de bonnes performances techniques et économiques. Les mêmes moyens gérés différemment dans des contextes différents donnent des résultats différents. Ceci constaté, on doit reconnaître qu'il y a des handicaps objectifs liés à la taille et à la localisation (conditions édaphiques et enclavement), qui limitent le niveau des performances et augmentent les risques techniques et économique.
S'il est sûr que l'agriculture est plus risquée au Sud qu'au Nord, chaque zone a pu développer les systèmes de production qui lui conviennent le mieux, en culture pluviale comme en irrigué. La demande active de location de terre constatée sur le terrain est un indice révélateur de la rentabilité convenable de l'agriculture.

Les exploitations moyennes présentent souvent des caractéristiques propres (disponibilité de main-d'oeuvre familiale, intégration de l'élevage) qui les désignent comme premiers intéressés par les groupements car les économies d'échelle apportées par l'association seront bien identifiables.

Les chefs des petites exploitations peuvent rechercher certains services seulement car leur logique d'objectif peut être différente (pluriactivité, auto approvisionnement, auto consommation) leur conférant une moindre dépendance du marché et une grande capacité de résistance.

Les Groupements constitueront donc un levier très important du développement de tous les segments de l'agriculture tunisienne à condition que l'on ne veuille

pas imposer des contraintes de forme ou de normes qui violeraient la variété de l'expression de la demande.

La volonté de participation se mesure à la contribution au capital d'un groupe créé entre individus volontaires, si l'on veut limiter les attitudes de "passager clandestin" utilisant un financement externe qui condamnent fatalement les groupements qui les admettent en majorité.
De plus, on doit observer que:

- les programmes prioritaires de recherche couvrent bien les produits ou les ressources naturelles;
- l'enseignement supérieur est bien représenté en région (sauf Centre-Ouest et Sud),de même que les stations de recherche; il en est de même de la formation professionnelle;
- la Vulgarisation est omniprésente, sous des formes diverses largement étatiques, mais avec des moyens et des impacts non moins divers.
- la représentation professionnelle, par les GI et les différents niveaux géographiques ou fédérations de l'UTAP, commence à se structurer; trois Chambres d'Agriculture existent, avec des antennes dans plusieurs gouvernorats et gérant un nombre important de fonctionnaires mis à disposition de groupements agricoles, tels que les coopératives de service, répartis dans tout le pays.

Les moyens humains sont en grande partie rassemblés pour que le "saut qualitatif" puisse avoir lieu et que l'image 2010 se réalise; il s'agit donc de les rendre plus efficace en les réorganisant et en les complétant pour une meilleure adaptation. Il faudra aussi veiller à assurer les moyens de fonctionnement adéquats.

I.2.3. BUDGET ET RESSOURCES ACTUELLES

Les charges de personnel et de fonctionnement du système RFV public et de la Profession sont quasi totalement couvertes par l'état, soit à partir du budget, soit à partir de la parafiscalité; les ressources propres (et les cotisations pour la Profession) ne constituent qu'un appoint marginal.

Le budget de du Ministère de l'Agriculture

Le budget de l'état représente la source la plus importante de ressources pour le Système RFV. Le système est principalement financé par le Ministère de l'Agriculture, mais d'autres Ministères l'abondent également (SERST, MFP,..). Nous ne considérons ici le budget du MA [3].

- titre premier: il comprend les dépenses de gestion, qui se subdivisent en 3 parties:
  - * rémunérations publiques: 113,7 MDT
  - * moyens de fonctionnement: 18,5 MDT
  - * interventions publiques: 16,3 MDT

Sur un total de 148,5 MDT, plus de 75% des crédits de paiement pour 1997 sont allés aux rémunérations, ce qui montre le poids des salaires et la limite que peuvent constituer les moyens de fonctionnement.

[3] Il s'agit du budget de tout le ministère et non du seul système RFV

- titre deux: il recense les investissements de l'état (ou budget d'équipement) dans le secteur agricole et représente plus du double du titre premier.
  * Investissements directs:
    ⇒ Projets à caractère national: 179,2 MDT.....46%
    ⇒ Projets à caractère régional: 3,4 MDT..... 0,8%
    Total 182,6 MDT.....47%
  * Dépenses de développement sur ressources extérieures affectées: 143,0 MDT.....53%

Total titre deux: 385,5 MDT....100%

De 1995 à 1999, le titre deux n'a cessé de croître, passant de 229 MDT à 341 MDT en valeur courante pour les investissements directs, soit une augmentation de 49%, avec un saut important en 1996 (+ 37%).
La répartition du budget d'équipement de l'agriculture (crédits de paiement 1999, groupant investissements directs _341 MD_ et Opérations financières _128 MD_) exprime la concrétisation de la ligne gouvernementale pour ce qui relève de l'équipement:

Hydraulique Agricole	187 MDT	40%
Conserv. Ress. Natur.	104,5 MDT	22%
Projets Intégrés	27,2 MDT	6%
Pêches	4,7 MDT	1%
AEP	22,5 MDT	5%
Projets Divers	11,4 MDT	2%
Appui/Assistance à la Prod. Agricole	112,9 MDT	24%
TOTAL	470,2 MDT	100%

La ligne Appui et Assistance à la Production agricole arrive en deuxième position avec 112,9 MDT, après l'Hydraulique Agricole; pour le système RFV, elle se décompose en:

Vulgarisation	1,8 MDT	1,6% de la ligne
Formation	4,3 "	3,8%
Recherche	2,3 "	2,O%
Enseignement Super.	1,3 "	I,2%
TOTAL	9,7 "	8,6%

Les soutiens internes des prix, avec 85% de la ligne et 20% des crédits de paiement du titre deux, reçoivent une part conforme à l'enjeu:
- subvention lait: 14,0 MDT
- FOSDAP: 65, 8 MDT
- subvention carburant: 15,5 MDT

Dans le cadre du IXème Plan, la Recherche et la Vulgarisation devraient recevoir des moyens fortement accrus, estimés à:

	1999 réel	1999 prévu	2000 prév.	2001 prév.
Recherche	2,3	5,1	7,6	11,5
Vulgarisat.	1,8	6,O	8,7	9,8

En fait, les moyens n'ont pas beaucoup progressé depuis le début du Plan, mais cela est peut-être dû à l'attente d'une restructuration.

Le FODECAP, ou Fonds pour le Développement de la Compétitivité dans l'Agriculture et la Pêche, est abondé par des taxes parafiscales sur la commercialisation de certains produits de l'agriculture et de la pêche, tant nationaux qu'importés. La situation se caractérise par:

- Des ressources en stagnation depuis 97: d'une moyenne de 7 MDT en 95 et 96, le Fonds passe à près de 12 MDT et se maintient difficilement à ce niveau jusqu'à maintenant (Avril 99). Les fruits et légumes ont fourni plus de la moitié des recettes, suivis par la pêche, les maïs et soja et les viandes locales.

Des dépenses en croissance : parties de 4,7 MDT en 1995, les dépenses ont augmenté régulièrement, jusqu'à dépasser les 12 MDT. Les GI se taillent la part du lion (90%), notamment le GIL, le GIAF, le GIPA, plus récemment le GID et le GILAIT, enfin, plus modestes, les GI Viandes rouges et Pêches. Les nouveaux venus sont les Centres techniques et le Projet de Mise à Niveau des Unités de pêche, qui émargent pour moins de 10%. Il est à remarquer que les coûts de gestion se montent à la moitié des sommes attribués pour les interventions, ce qui semble a priori un peu excessif.

La nécessité de ressources nouvelles

La gestion d'une restructuration du système RFV, même si elle ne représente en terme de supplément de dépenses qu'un accroissement limité, va poser avec la participation active voulue de la Profession le problème de son financement par la parafiscalité.

Plusieurs possibilités peuvent être considérées:

- **élargir le FODECAP** aux céréales et oléagineux (tous deux largement importés) pour accroître la productivité des filières (taxe affectée) en finançant le système RFV, ce qui est accepté dans le cadre des engagements internationaux (OMC).
- **établir un impôt foncier**, diversifié et progressif (avec des seuils si nécessaire), dont le produit serait affecté:
  - * à faciliter la clarification foncière et l'établissement d'un cadastre, en fournissant plus de moyens aux services compétents,
  - * à contribuer à un Fonds de solidarité contre les calamités destiné à compléter les dotations exceptionnelles de l'état dans ces circonstances,
  - * à contribuer à un Fonds de développement local géré par les collectivités territoriales.

resserrer le dispositif étatique, puisqu'une partie des activités aura été réorganisée et/ou passée au privé (avec les transferts de moyens correspondants quand il s'agit de services à caractère public).

I.3. *DEUX AXES FORTS DE LA POLITIQUE AGRICOLE : PROFESSIONNALISATION ET PROXIMITE*

Pour faciliter les prises d'initiatives à la base et par les premiers intéressés, les autorités gouvernementales ont développé une politique visant le rapprochement de l'Administration des agriculteurs, qui a commencé avec la décentralisation des services du ministère par la réorganisation des CRDA.

La démarche générale, telle qu'elle ressort de l'analyse des faits, se fonde sur la construction d'une double légitimité (à coté de la légitimité d'état qui est toujours fortement présente) issue de la Profession organisée et de la base régionale. Elle se traduit par :

i) la recherche de l'implication de la Profession : à coté de la légitimité d'état portée par les structures administratives telles que les CRDA, se trouve reconnue la légitimité socio- professionnelle telle que celle portée par l'UTAP, que l'on intègre progressivement, au niveau national et régional dans des Commissions, et au niveau local dans des projets concrets à titre expérimental. La légitimité d'état porte, au niveau national, les lignes stratégiques définies par les instances de décision des organismes nationaux (IRESA, AVFA, ...), ainsi que les directives nationales (du type CIV), sur lesquelles les représentants de la Profession ont donné leur avis.

ii) la recherche de la légitimité régionale et de l'effet de proximité : le choix de la décentralisation des services d'état au niveau des Gouvernorats avec la réorganisation des CRDA visait à permettre une meilleure adéquation de l'intervention de l'état aux problèmes à résoudre localement, avec une certaine marge de manoeuvre financière permise par l'attribution de crédits décentralisés. Les directives locales prennent en compte les spécificités telles que vues par le CRDA, **les agriculteurs sont informés et consultés mais la décision est ailleurs**. Avec l'existence des échelons locaux de l'UTAP, les agriculteurs ont progressé dans l'information et l'expression de leurs souhaits; ils participent mieux à la décision locale par leur présence dans des instances de négociations de programmes d'action locale. La participation dans le projet pilote de vulgarisation se traduit par une véritable cogestion UTAP/CRDA. Les Chambres d'agriculture sont aussi des organismes professionnels, dont les missions semblent chevaucher parfois celles de l'UTAP. les relations Chambres d'agriculture - UTAP posent la question du syndical, de sa représentativité et de son exécutif. Les chambres, spécialisées par leur histoire propre, interviennent souvent dans le domaine de l'appui à la comptabilité et à la gestion des groupements ainsi que dans un rôle de consultation et d'information auprès des pouvoirs publics. La création de sept PRRD vise également à mettre à profit l'effet de proximité pour décloisonner le système RFV.

En fait, les innovations institutionnelles ouvrent la possibilité de compléter la légitimité d'état par la légitimité socioprofessionnelle et la légitimité régionale; il s'agit maintenant d'ajuster les activités des uns et des autres pour susciter une synergie apte à soutenir le bond qualitatif qui devrait apporter une véritable mutation du secteur agricole.

I.4. *LA TRANSITION INSTITUTIONNELLE ET TECHNIQUE EN AGRICULTURE*

Dans ce cadre tracé par la politique de la régionalisation, alliant des mesures de décentralisation et de déconcentration et de la professionnalisation par l'organisation des professions et le renforcement du privé, individuel ou de groupe, l'agriculture est actuellement dans une période de transition à la fois institutionnelle et technique.

I.4.1. LA TRANSITION INSTITUTIONNELLE

La transition institutionnelle est bien avancée elle se caractérise par sa progressivité et le souci de suivre et d'évaluer les processus mis en oeuvre avant de les généraliser ou d'aller au-delà, ce qui peut parfois donner l'impression de demi-mesures propices à l'affrontement discret entre les tenants des différentes voies de réforme. Mais les prises de dispositions réglementaires vont bien dans le même sens: privatisation et réformes dans l'administration. On peut ainsi signaler :

- la création de l'IRESA et de l'AVFA,
- la création des sept PRRD,
- le projet de vulgarisation UTAP/CRDA dans six CTV,
- la création de Centres techniques spécialisés, la restructuration des Groupements Interprofessionnels et leur financement par le FODECAP,
- l'attribution de lots de terre à des techniciens agricoles,
- la loi sur les conseillers agricoles privés,
- la loi sur Groupements de développement, dont on peut dire qu'elle représente un instrument d'un grand potentiel pour le développement agricole, notamment des exploitations moyennes.

On peut aussi mentionner les rôles renouvelés de l'APIA et de la BNA pour mobiliser l'investissement dans le secteur, ainsi que les mesures incitatives portées maintenant par le Code des Investissements.

Ces avancées institutionnelles concourent toutes au même but: injecter plus de savoir faire et de capacité d'auto-organisation dans le secteur pour favoriser la prise d'initiatives nécessaire à une absorption efficace du capital disponible.

I.4.2. LA TRANSITION TECHNIQUE

La transition technique se manifeste déjà par certaines performances récentes. Elle comprend trois étapes:

- Accroître la production : les incitations par les prix et l'efficacité des services disponibles constituent les bases des décisions de production des agriculteurs, jointes aux performances techniques prévisibles. Déjà des succès incontestables ont pu être enregistrés dans le domaine du lait, de la pomme de terre ou de certains légumes , avec même parfois des surproductions saisonnières locales.
- Accroître la qualité : la traduction de la qualité par référence à des normes d'hygiène et de commerce permettra un paiement à la qualité qui justifiera les soins supplémentaires apportés à la production. De plus, la référence à des normes diminue les coûts de transaction entre opérateurs sur les filières, ce qui profite à l'agriculteur et au consommateur. Les normes sont nécessaires à l'organisation de la commercialisation, de la transformation et s'impose comme une obligation pour l'exportation. La mise en pratique de ces aspects reste trop ignorée (ex: mercuriales des marchés de gros), ce qui gène une mise à niveau réaliste du secteur agricole.
- Abaisser les coûts de production: la forte dynamique de la demande intérieure et les politiques d'incitation par les prix jointes à la protection par rapport au marché mondial, ont occulté cette question pourtant cruciale si l'on prétend rechercher l'augmentation de la productivité. Cette étape est pourtant inéluctable et elle obligera à distinguer entre les mesures économiques et les mesures sociales dans le futur.

Cette transition technique n'en est qu'à son début; sa mise en oeuvre demandera de la progressivité puisque l'on devra se fonder sur l'adhésion des opérateurs et tenir compte des effets d'échelle et de seuils liés à la diversité du monde agricole; l'évaluation des réformes permet aussi de mieux les ajuster au réel.

I.4.3. LES OBSTACLES A LA TRANSITION

Des obstacles, à la transition demeurent cependant, en raison de la rigidité de certaines structures institutionnelles ou de certaines attitudes. Le défi est que la volonté de l'état s'exerce tout en laissant jouer le marché ou en aidant à le construire, pour que des imperfections ne s'installent pas durablement.
Les imperfections ne sont pas spécifiques du marché des services d'appui , elles sont très fortes sur le marché de la terre et sur le marché du capital (les conditions d'accès aux prêts bancaires sont assez restrictives).
Outre la maîtrise technique, la productivité se manifeste par la diminution du risque technique (ou naturel) qui compromet la régularité des performances de production et donc handicape le producteur. Qu'il s'agisse de fluctuations climatiques ou d'attaques de parasites, le risque naturel se traduit par une baisse de la moyenne des rendements. Des stratégies anti-risque ont été développées, par exemple avec la recherche de variétés résistantes à la sécheresse, l'expansion de l'irrigation ou les campagnes de traitements anti-parasitaires. Le système RFV a su jouer son rôle dans ce domaine.
Mais il existe aussi le risque économique, non plus lié aux quantités produites mais à la fluctuation des prix des produits et productions, qui est largement dû aux conditions des marchés en amont et en aval de l'agriculture. les deux risques ne sont pas disjoints et il arrive paradoxalement qu'une année où le risque technique a été bien maîtrisé, les quantités envoyées sur le marché sont telles que leur abondance provoque une chute des cours importante (effet King) qui réduit le revenu de l'agriculteur. Ceci s'observe assez fréquemment dans le secteur du maraîchage au niveau de la première mise en marché, mais d'autres produits qui bénéficient de prix garantis à la production, pourraient être touchés (olives, céréales) si l'on libérait brutalement leur marché. La lutte contre le risque économique se fait par l'organisation, tant des agriculteurs (AIC, coopératives de service, GDA dans le futur, ...) que des marchés dans l'espace et dans le temps (stockage, réseau de marchés de gros, information en temps réel, programmation de l'approvisionnement des transformateurs,...). Or, malgré l'existence de Groupements Interprofessionnels dont le mandat mentionne explicitement l'objectif de régulation des marchés[4] , de groupements d'agriculteurs, ou la persistance de restes de l'économie administrée (prix garantis), nous sommes loin d'une maîtrise du risque économique. Il est sûr que la diminution du risque économique n'apparaît pas aussi avantageuse à tous les opérateurs. Ainsi, un opérateur qui bénéficie d'une situation de rente qui lui permet de rejeter le risque sur les autres (en général sur le producteur ou le consommateur,

[4] On peut d'ailleurs à ce propos se demander pourquoi le GICA n'est pas inclus dans le GIL.

aux deux extrémités de la filière) n'est pas intéressé; le producteur fortement pluri-actif ou en autoconsommation non plus!
Mais organisation ne veut pas dire structure lourde étatique ou para-étatique (institution + infrastructure) garantissant des prix, mais structures légères diffusant de l'information sur les marchés, facilitant les transferts (routes, logistique, stockage) et la rencontre offre-demande (marchés physiques), afin que chacun puisse se situer par apport au marché; le regroupement accroît la capacité de négociation.

Le système RFV semble comporter d'importantes lacunes dans le domaine de la réduction du risque économique dans le contexte de l'agriculture tunisienne, de son amont et de son aval. Les acquis, les enseignements ou l'appui semblent plutôt faibles dans les domaines de la commercialisation, de la logistique et de l'organisation, notamment des groupement associationnistes.

I.5. *CONSEQUENCES POUR LE SYSTEME RFV*

Quelques points importants apparaissent que la refonte du système RFV devra prendre en compte, d'une part dans les modifications apportées à chaque élément du système et, d'autre part, dans les liaisons entre la Recherche, la Formation et la Vulgarisation, l'objectif essentiel étant de créer des liens, tant structurels que fonctionnels entre les diverses parties prenantes du système (chercheurs, formateurs, vulgarisateurs, agriculteurs) pour amener vers le secteur agricole le maximum de savoir et de savoir-faire de manière ciblée et ordonnée.

Pour la vulgarisation:

- On se doit d'insister sur le groupement des producteurs (au moyen des groupements de développement) qui ont la possibilité de bénéficier concrètement d'économie d'échelle, donc qui ont en commun des intérêts clairs, sans confusion entre action économique et action sociale.
- Le développement d'un conseil de haut niveau (privé ou professionnel) technique et économique est indispensable pour satisfaire la demande (payante) de certaines exploitations visant à la performance (notamment pour l'exportation).
- L'expérience a montré que la vulgarisation technique "en monologue", telle qu'elle est habituellement appliquée, prend mal en compte les problèmes des agriculteurs; il faut donc aider les agriculteurs à créer des Groupements de Vulgarisation plutôt que de les organiser en groupes - cibles.
- La clarification des relations entre l'UTAP (qui est essentiellement un syndicat) et les Chambres d'Agriculture (qui sont un exécutif public) doit être menée, y compris sur le plan réglementaire, pour arriver à la complémentarité indispensable et éviter la confusion des rôles, sinon des contradictions.
- Le renforcement indispensable et prévu de la profession oblige à redéfinir le rôle des CRDA par rapport à cette même Profession.
- la formation des cadres paysans volontaires sous des formes adaptées, pour les rendre efficaces dans les instances de concertation et de décision, est nécessaire pour éviter que la Profession devienne une autre technostructure.

- La nécessité d'actions de proximité et les contraintes agro-climatiques obligent à réussir la régionalisation (rationaliser sans perdre la pluralité, faire émerger des "demandes" de vulgarisation), notamment dans le cadre des PRRD.

Pour la formation :

- Avec l'évolution des marchés, Il est indispensable d'ouvrir la formation aux questions de qualité aval (calibrage, machinerie d'emballage, de réfrigération,..)
- La structure démographique (avec le fort renouvellement prévisible des chefs d'exploitation) et l'évolution des productions (notamment l'élevage laitier et le petit élevage) pose la question de la qualification concrète des jeunes agriculteurs et des publics spécifiques ;
- la nécessité de l'évolution technique et économique de la petite et moyenne agriculture pose la question de la formation à l'agriculture de groupe (formation des cadres coopératifs et des vulgarisateurs à l'animation des groupes...) ;
- Dans l'Enseignement Supérieur Agricole, Il y a lieu de développer l'analyse économique et stratégique (avec la spécificité agricole) la gestion d'exploitation et aide à la décision, la logistique, la commercialisation, l'export (avec les structures professionnelles ad hoc, type Chambres de commerce et d'industrie, Associations d'Exportateurs, ...); de même un enseignement spécialisé sur la mutualité et la coopération (comprises dans un ,sens associationniste et non étatiste) dans l'agriculture constituerait un apport sérieux dans la structuration de la profession.
- Enfin, ici aussi, la réussite de la régionalisation marquera l'établissement de liens pratiques entre les parties prenantes, et notamment de l'Enseignement Supérieur avec la Recherche dans le cadre des PRRD.

Pour la recherche :

- Les impératifs de croissance de la productivité et de l'amélioration de la qualité demandent de maintenir le cap de la recherche technique appliquée, en amont des Centres Techniques, en donnant du contenu aux programmes fédérateurs .
- La prise en compte du ciblage des actions en fonction de la diversité des systèmes de production implique le développement de la recherche système (typologie d'exploitations, filières , y compris logistique et stratégies agro-industrielles) finalisée vers la prise de décision (d'état ou d'opérateurs).
- La réussite de la régionalisation dans le cadre des PRRD en liaison étroite avec l'enseignement supérieur constituera un acquis important pour la progression de tout le système RFV, par un effet de décloisonnement et d'ouverture.
- Dans le même sens (décloisonnement et ouverture), le développement des formules de contractualisation avec les centres techniques et la formation doit être recherché.
- La passation de contrats avec les opérateurs publics ou privés chargés de la vulgarisation peut faciliter la prise en compte des besoins réels et des conditions de production des agriculteurs et partant de renforcer le passage des innovations de la recherche vers la vulgarisation.
- Enfin, pour faciliter l'apport de « matière grise » à l'agriculture, il serait souhaitable de laisser aux chercheurs expérimentés la possibilité pour une part de leur temps statutaire de travail, de pratiquer de l'expertise directe rémunérée en « libéral ».

II. LES BENEFICIAIRES DU SYSTEME RECHERCHE-FORMATION-VULGARISATION

Le système Recherche-Formation-Vulgarisation (RFV) a pour objectif final de mettre à la disposition des producteurs des technologies appropriées et appropriables dans le but d'améliorer les performances de l'agriculture et l'habiliter à contribuer à la réalisation des objectifs de la croissance économique ; ses bénéficiaires directs sont donc les agriculteurs et pêcheurs et leurs organisations ; les salariés et aides familiaux ainsi que les filières d'approvisionnement et agro-alimentaires.

II.1. *LES AGRICULTEURS*

Une enquête menée à l'occasion de cette étude sur un échantillon de 583 agriculteurs dans 7 délégations représentatives des grands types d'agricultures que l'on rencontre du nord au sud du pays et des petits, moyens et grands agriculteurs , a montré que la délégation et partant le type d'agriculture est la variable la plus discriminante par rapport au comportement des agriculteurs pour les services d'appui à l'agriculture et notamment pour les questions relatives à l'adhésion aux groupements et aux associations professionnelles et pour celles relatives à l'information, formation et conseil agricole .
Ensuite l'analyse a montré que dans la majorité des délégations, le niveau d'instruction et l'âge des agriculteurs sont des variables discriminantes du comportement des agriculteurs par rapport à l'adhésion aux groupements et aux associations professionnelles et par rapport à l'information, formation et conseil agricole. Pour ces question, la taille de l'exploitation ne semble discriminante qu'après les critères de système, du niveau d'instruction et d'âge.

II.1.1. COMPORTEMENT ET DEMANDE DES AGRICULTEURS EN FORMATION, INFORMATION ET CONSEIL AGRICOLES

l'enquête de terrain réalisée à l'occasion de cette étude et citée ci dessus, a permis d'avoir un certain nombre d'indicateurs sur la perception et la vision de l'agriculteur sur des questions relatives à l'adhésion aux groupements et aux associations et sur la formation, information et conseil agricoles. Les réponses donnent lieu aux commentaires ci-après :

- l'adhésion des agriculteurs à l'UTAP est moyenne (51%) ; et la première raison invoquée par les non adhérents est le manque d'intérêt (62 % des non adhérents) ; pour les CAS, l'adhésion est faible (16 %) les raisons de non adhésion sont le manque d'intérêt pour 32 % et l'absence de coopérative à proximité pour 52 % des non adhérents , et le recours aux chambres d'agriculture est très faible (1% ; probablement en raison de l'éloignement géographique de ces structures qui ne sont présentes qu'au niveau de la grande région) ;
- toutefois, les CAS sont parmi les plus citées par les agriculteurs comme exemple d'organisme professionnel (26% des agriculteurs les citent comme premier exemple d'organisation professionnelle) ; les premiers cités sont les AIC ce qui n'est pas étonnant vu leur nombre et leur répartition sur le territoire ; les chambres

d'agriculture sont tout de même citées par 22 % des agriculteurs comme deuxième exemple d'organisation professionnelle ;

- les taux d'adhésion à l'UTAP et aux CAS, ainsi que le taux de recours aux chambres d'agriculture augmente significativement avec le niveau de formation des agriculteurs ;
- 63 % des agriculteurs ressentent le besoin d'une formation pour eux, leurs enfants travaillant sur l'exploitation ou pour leurs ouvriers ; les premiers domaines de formation cités sont ceux des techniques culturales et des techniques d'irrigation, en second apparaissent les domaines de reproduction et de santé animale, le domaine de gestion de l'exploitation n'apparaît prioritaire que pour 1 % d'agriculteurs ; ces données sont à nuancer selon les régions et donc les systèmes de production (Cf. rapport formation) et si l'appareil de formation devra être à l'écoute des régions et des agriculteurs, il devra aussi et c'est très important anticiper sur les besoins des agriculteurs en collaboration avec la vulgarisation, car il est probable que la très faible proportion d'agriculteurs souhaitant une formation en priorité dans la gestion de l'exploitation ou dans le réglage des machines agricoles traduise plutôt la pression exercée par les problèmes des techniques de production qui font passer les autres besoins au second plan ;
- le besoin de formation est d'avantage ressentis par les jeunes (74 % des moins de 40 ans ressentent le besoin d'un perfectionnement contre 53 % des plus de 60 ans)
- une bonne moitié des agriculteurs considèrent qu'ils sont mal informés sur les nouveautés techniques (33% moyennement informés et 49% insuffisamment informés), sur les cours des produits agricoles (27% moyennement informés et 48% insuffisamment informés) et sur la réglementation agricole (26% moyennement informés et 64% insuffisamment informés). La proportion des agriculteurs se considérant bien informée diminue avec l'âge ;
- la 1ère source d'information reste les autres agriculteurs (48%), la 2ème source c'est la télévision et la radio; l'impact de la radio est moins important sur les jeunes ;
- les CTV et CRA ne sont considérés que par 12% comme 1ère source d'information et par 12% comme 2ème source d'information; toutefois l'impact des CTV/CRA semble plus important sur les jeunes (CTV et CRA sont considérés comme première source d'information par 17 % des moins de 40 ans contre 10 % des plus de 60 ans)
- enfin, l'UTAP n'est 1ère source que pour 4% des agriculteurs;
- seulement 52% des agriculteurs demandent conseil (61% parmi les grands exploitants, 54% des moyens et 49% des petits). Une situation qui prouve déjà que la sensibilité à l'utilité du conseil n'est pas encore suffisante ;
- la recherche de conseils en agriculture est d'avantage effectuée par les plus jeunes (64 % des moins de 40 ans contre 43 % des plus de 60 ans) ;
- pour 56 % des agriculteurs les revendeurs d'intrants n'accompagnent pas leur service par des conseils d'utilisation, mais pour 76 % le revendeur est capable de répondre à leurs questions quand ils en posent (53 % demandent conseil au moment de l'approvisionnement) ;
- parmi les 52 % d'agriculteurs qui demandent activement le conseil, 35% s'adressent en premier lieu à l'ingénieur de la CTV, 33 % s'adressent en premier lieu à un autre agriculteur et 24 % s'adressent au vulgarisateur de base de la CRA ;

le plus grand recours aux ingénieurs chef de CTV alors qu'ils sont quatre fois moins nombreux que les agents des CRA, est significatif de l'intérêt du relèvement du niveau initial du vulgarisateurs ;

- les conseils les plus demandés sont ceux relatifs à l'emploi de techniques plus ou moins nouvelles: emploi de pesticides (56%), irrigation(11%) et nouvelle spéculation (19%) en première priorité ; en 2ème priorité c'est encore l'emploi de pesticides, l'irrigation et les nouvelles spéculations ; c'est n'est qu'en 3ème priorité qu'apparaissent les soucis relatifs à la santé animale et à la commercialisation (questions pour lesquelles les vulgarisateurs actuels n'ont que peu de réponses).
- selon cette enquête, les agriculteurs appliquent toujours le conseil (68%) ou très souvent (14%) ce qui donne un grand capital de confiance au vulgarisateur. Parmi ceux qui ne l'appliquent pas, 58 % déclarent que c'est pour des raisons de moyens financiers indisponibles et 23 % pour des raisons de non maîtrise technique , ce qui tend à faire croire que le vulgarisateur reste d'une part trop "techniciste" et ne cherche pas à donner à son conseil la dimension humaine, obligatoirement progressive pour convaincre le partenaire et adapter le conseil à ses moyens et d'autre part le conseil reste souvent sous une forme non appropriable par l'agriculteur.
- les avis des agriculteurs semblent partagés quand à l'impact de ces conseils sur les pratiques agricoles: 49% constatent des changements importants, contre 51% qui jugent que les changements sont faibles voire inexistants. Pour 62% des gros exploitants, qui sont mieux outillés pour le suivi, les changements sont plutôt importants ;
- 2/3 des agriculteurs ne recevraient pas de visites à l'initiative du vulgarisateur ;
- pour le 1/3 des agriculteurs recevant des visites à l'initiative du vulgarisateur, la fréquence de ces visites est jugée suffisante par 47% d'entre eux (cependant, les moyens agriculteurs sont les moins nombreux à se satisfaire de ces visites); 85% de ces agriculteurs semblent appliquer toujours ou souvent les conseils donnés à l'occasion de ces visites ;
- 63% des agriculteurs n'auraient jamais assisté à des journées d'information, et, 89% n'auraient jamais participé à des visites de parcelles de démonstration; ce qui pourrait être interprété comme un manque d'intérêt pour ces manifestations, ou prouver que très peu d'agriculteurs y sont invités. L'approche suivie pour le choix des thèmes (sujets souvent banals et loin des soucis des agriculteurs) et leur exécution, devra être reconsidérée en fonction des besoins de l'auditoire et de l'exploitation ;
- en effet, les agriculteurs semblent penser que les méthodes de groupe seraient susceptibles de répondre totalement ou partiellement à leurs besoins (respectivement 33 et 37 %) ; les agriculteurs âgés de moins de 40 ans semblent les plus intéressés par les méthodes de groupes.
- l'échange d'expérience avec d'autres agriculteurs et vulgarisateurs est pour 37% des agriculteurs le premier moyen de leur implication dans la vulgarisation alors que 28% placent l'identification des besoins en tête des moyens de leur implication effective dans la vulgarisation et 28 % sont sans opinion.
- concernant l'institutionnalisation de la participation de l'agriculteur dans la vulgarisation, on remarque qu'il y a 3 groupes d'avis apparemment différents mais qui se rejoignent pour opter au passage à travers une organisation à caractère

professionnel avec 20% pour la constitution de groupements d'agriculteurs, 37% pour l'UTAP et 29% pour les chambres d'agriculture;

- à la stratégique question sur les conditions dans lesquelles l'agriculteur paierait le conseil agricole, on constate une certaine dispersion autour des alternatives de réponses données, même chez les petits exploitants. Ce qui prouverait, que les intéressés ne croient pas en l'application prochaine de ce genre de mesure, et la réponse ne peut être considérée comme concluante ;
- ***En cas d'obligation de participation au financement de la vulgarisation,*** le choix pour un tiers (32%) va dans le sens d'un règlement direct, tandis que pour un autre tiers (31%) il faut recourir à autre chose...! Ce qui n'engage pas beaucoup les intéressés et confirme plutôt le peu d'enthousiasme (10%) pour le paiement d'une taxe affectée.

II.1.2. LES CARACTERISTIQUES DES EXPLOITATIONS ET DES EXPLOITANTS AGRICOLES

L'enquête menée à l'occasion de cette étude ayant montré l'importance des systèmes de production, de l'âge et du niveau d'instruction des agriculteurs pour caractériser leurs demande en formation, information et conseils, il est utile de présenter les caractéristiques des agriculteurs liées à la taille de leur exploitation, au temps d'occupation sur l'exploitation et au lieu de résidence (facteurs influant sur les systèmes de production), à leur niveau d'instruction et à leur âge et ce d'après les données de l'enquête sur les structures des exploitations agricoles (M.A ; 1994/95).

Cette enquête donne pour 1994/95 un total de 471.000 exploitations (contre 326.000 en 1961/62) pour une superficie agricole de 5.295.000 Ha, soit une augmentation moyenne de 4.400 agriculteurs nouveaux chaque année.

Selon la taille, les exploitations se repartissent comme suit :

1. Les petites exploitations
   - Exploitations < à 5 Ha 251.000 exploitations & 471.000 Ha
   - Exploitations de 5 à 10 Ha 92.000 exploitations & 643.000 Ha
   - soit un total. Exploitation < à 10 Ha : 343.000 exploitations & 1.114.000 Ha
2. Les Grandes et moyennes exploitations:
   - Exploitations de 10 à 50 Ha 114.000 expl. pour 2.235.000 Ha
   - Exploitations de 50 à 100 Ha 10.000 expl pour 645.000 Ha
   - Exploitations de plus de 100 Ha 4.000 expl. pour 1.301.000 Ha

Selon le temps d'occupation sur l'exploitation les agriculteurs se repartissent :

- 159.000 agriculteurs exploitant 1.085.000 ha, consacrent moins du 1/4 de leur temps sur l'exploitation
- 94.000 agriculteurs exploitant 905.000 ha , y consacrent de 1/4 à 1/2 de leur temps,
- 56.000 agriculteurs exploitant 695.000 ha, y passent de 1/2 à 3/4 de leur temps,
- 44.000 agriculteurs exploitant 642.000 ha, y passent plus de 3/4 de leur temps, et

- 110.600 agriculteurs exploitant 1.840.000 ha, y passent tout leur temps.

Selon leur milieu de résidence, les agriculteurs se repartissent en:

- 77.9% des exploitants soit 366.800 exploitants résident en milieu rural, et
- 22.1% des exploitants soit 104.200 exploitants résident en milieu urbain.

La répartition des agriculteurs **selon leur âge** se présente comme suit :

- 99.500 exploitants (21%) ont moins de 40 ans et occupent 19 % des superficies
- 198.400 exploitants (42.1%)ont de 40à 60 ans et occupent 41 % des superficies
- 173.000 exploitants (36.8 %) ont plus de 60 ans et occupent 40 % des superficies

La répartition des agriculteurs selon **le niveau d'instruction** est la suivante :

- 416.000 agriculteurs sont analphabètes ou du niveau primaire soit 88.4 %, 303.500 parmi eux exploitent des superficies inférieures ou égales à 10 Ha .
- 41.100 agriculteurs sont du niveau secondaire soit 8.7 %
- 2.600 agriculteurs sont du niveau "professionnel" soit 0.5 %
- 8.100 agriculteurs ont un niveau d'enseignement supérieur, soit 1.7 %
- 2.800 agriculteurs n'ont pas déclaré de niveau soit 0.6 % .

Commentaires relatifs à cette caractérisation des agriculteurs : de cette tentative de caractérisation à travers les données statistiques existantes, les remarques et observations suivantes peuvent être faites pour l'élaboration de la politique de formation professionnelle et de génération et de transfert de connaissances pour l'avenir :

- Le ¼ environ (1.114.000 Ha) des superficies (toutes régions confondues) est occupé par de petites exploitations de moins de 10 Ha qui sont gérées par 343.000 exploitants " clients de la vulgarisation", à qui il faut communiquer les messages les plus variés mais dont la superficie ou les moyens ne permettent pas toujours l'adoption des technologies proposées.

Parmi ces exploitations de moins de 10 Ha, il y a 124.200 Ha sur les 1.114.000 Ha (11%) qui sont irrigués.

Alors que le nombre des gros exploitants (plus de 100 Ha) qui occupent un autre quart (1.301.000 Ha) des superficies ne comporte que 4000 exploitants également clients potentiels de la vulgarisation mais qui n'attendent certainement pas le même type de message que les premiers et pour qui une autre vulgarisation est nécessaire.

Le milieu de résidence, n'étant pas un fait fortuit mais une option découlant d'une volonté plus ou moins forte de présence sur les lieux de production et de maîtrise de l'activité; l'approche en matière de développement des 104.200 exploitants résidents en milieu urbain (dont 19.700 grands et moyens) diffère certainement de celle des exploitants résidents en milieu rural et tend logiquement vers des modes d'exploitation extensive plus compatible avec l'éloignement de la résidence de l'exploitant.

Les exploitants âgés de plus de 60 ans qui représentent # 37% des exploitants et occupent 40 % des superficies présentent à priori une "perméabilité moindre au progrès technique"(ressentent moins le besoin de formation et de conseil) et par conséquent et à l'horizon de notre étude, il y aura lieu de mettre l'accent sur la formation des futurs repreneurs d'exploitations (les fils d'agriculteurs ayant actuellement statut d'aides familiaux).

Le nombre d'agriculteurs de faible niveau d'instruction interpelle fortement le système de formation ; en effet, les critères classiques d'admission dans un cycle de formation à un niveau donné sont la plupart du temps déterminés par le niveau de formation initiale du candidat. Dans ce contexte, il n'est plus possible de respecter ce type de critères ; ceux-ci doivent être remplacés par un critère d'admission très simple : la personne candidate à une formation est-elle responsable d'une exploitation ? travaille-t-elle avec un statut variable à temps plein ou partiel sur une exploitation ?

On peut aussi bien monter une formation destinée à des chefs d'exploitation analphabètes qu'une formation à l'intention des diplômés de l'enseignement supérieur qui envisagent de « reprendre » une exploitation. Tout simplement, et même si les objectifs fondamentaux (apprendre à gérer une exploitation) restent les mêmes, les modalités de mise en oeuvre de l'apprentissage seront différenciées.

Le nombre d'agriculteurs de faible niveau d'instruction interpelle aussi le système de vulgarisation de masse qui devra intensifier ses interventions essentiellement à travers les moyens audiovisuels.

II.2. *LES AIDES FAMILIAUX ET LES SALARIES AGRICOLES*

Sur les 230.000 aides familiaux permanents recensés, 64% sont des femmes et 73% d'entre eux ont moins de 40 ans. Comme souligné précédemment, un nombre non négligeable d'entre eux vont devenir chefs d'exploitation à échéance de 5 à 10 ans, ce qui nécessitera la mise en place une formation spécifique abstraction faite de leur niveau de formation initiale .

D'autre part, l'importance relative d'un public féminin demanderait une investigation sur les besoins de formation et l'organisation d'une formation répondant aux besoins propres de ce public.

Pour ce qui est des **salariés,** le secteur agricole en emploie plus de 200.000 (dont 40.000 femmes) en majorité salariés temporaires. Les ouvriers permanents sont employés par 13.210 exploitants, soit 3% du total. On estime que, sur les 37.000 ouvriers permanents, 45% sont employés dans des exploitations de plus de 100 ha et que 65% de la main d'œuvre temporaire travaillent dans des exploitations inférieures à 10 ha.

On voit donc bien la dichotomie : des salariés permanents qualifiés dans les grandes exploitations, une main d'œuvre temporaire sous-qualifiée dans les petites et moyennes exploitations. Ce constat va poser un problème ardu à l'appareil de formation professionnelle agricole. Autant il est facile de former une main d'œuvre spécialisée (et à tous niveaux) destinée à assumer des emplois salariés dans de grandes exploitations, autant il est difficile d'assurer la formation d'une main

d'œuvre temporaire sans spécialisation forte. Or, l'élévation du niveau de technicité de l'agriculture tunisienne passe par la formation des uns et des autres.

En définitive, en tenant compte des chiffres précédents, on peut estimer que, dans les 12 années à venir (2000-2011), soit les deux prochains plans de développement, il faudrait mettre en place dispositif de formation permanente d'une grande ampleur, alors que le dispositif de formation de ces catégories de publics commence tout juste à fonctionner.

Par ailleurs, une enquête de l'AVFA (1998) effectuée dans les 23 Gouvernorats du pays et portant sur 562 exploitations susceptibles d'employer de la main d'œuvre (SMVDA, exploitations gérées par des techniciens, exploitations de plus de 100 ha) met en valeur le faible taux d'encadrement technique : i) techniciens / ouvriers permanents : 5% ; ii) techniciens / ouvriers temporaires : < 1%

La même enquête évalue les besoins des mêmes types d'exploitation à 17.840 ouvriers qualifiés (niveau CAP) et à 2.850 techniciens (niveau BTP). Bien qu'il faille accorder une valeur relative à ces chiffres, ils donnent tout de même une indication sur les besoins en formation de type promotion sociale (formations qualifiantes pour adultes) de ce public. Or, ce genre de formation n'existe pas dans le dispositif actuel.

II.3.*LES ACTIFS DANS LE SECTEUR DE LA PECHE*

La population maritime directement active dans le secteur de la production compte 52450 personnes se répartissant comme suit (annuaire statistique des pêches 1998) :

- pêche côtière	36 329 actifs
- pêche au chalut	5 101 actifs
- pêche au feu et petite senne	4 794 actifs
- pêche au thon (thoniers et madrague)	1 139 actifs
- autres types de pêche (pêcheurs dans les barrages et pêcheurs à pied)	5 087 actifs

Selon les interviews menées auprès des responsables du secteur de la pêche et bien que les données statistiques manquent à ce niveau, la majorité de la population maritime serait formée sur le tas ; selon une enquête menée par le CNEA en 1994 sur un échantillon de 110 marins dans les ports de Tabarka, Bizerte, Ghar el Melh, La Goulette, Kelibia et Beni Khiar, la proportion de marins formés sur le tas serait de 80% et près de la moitié d'entre eux seraient âgés de moins de 40 ans.
Les actifs directs dans le secteur de la pêche âgés de moins de 40 ans et qui constituent donc la priorité pour le recyclage seraient au nombre de 28000.

Les résultats préliminaires du recensement de la flottille engagé par la Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture donnent des indications sur le niveau de formation du cadre de commandement de la pêche hauturière ; ainsi sur 856 patrons hauturiers et autant de mécaniciens, respectivement 499 et 580 exercent par dérogation . Pour ces cadres, il faudrait organiser une formation spéciale leur permettant d'acquérir les connaissances théoriques et techniques nécessaires pour l'obtention d'un brevet en remplacement de ces dérogations avant la fin du 10ème plan.

II.4. *ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET FILIERES AGRO-ALIMENTAIRES ET D'APPROVISIONNEMENT*

Qu'il s'agisse de l'UTAP ou des chambres d'agriculture ou encore des coopératives de services ou de divers autres groupements; ces organisations sont aussi des utilisatrices de système RFV notamment à travers la formation de leurs cadres et à travers la vulgarisation au profit de leurs adhérents.

Les filières d'approvisionnement et agro-alimentaires incluent les commerçants d'intrants: engrais, semences, produits de traitement, aliments, pièces de rechange,... des sociétés de service agricole: taille, traitement, motoculture, insémination..., des pépiniéristes, des offices et sociétés publics et coopératives centrales et des coopératives de services agricoles...; les industries de transformation, de conditionnement et d'exportation de produits agricoles, les activités de collecte, l'entreposage frigorifique ... ;

Elles forment toutes des bénéficiaires directes ou indirectes de la chaîne du savoir; elles utilisent, ou du moins sont sensées utiliser également des résultats provenant de l'étranger, notamment pour ce qui concerne le matériel agricole ou certains intrants importés.

III.L'ACTUEL SYSTEME RECHERCHE-FORMATION-VULGARISATION : PRESENTATION ET DIAGNOSTIC.

III.1. *LES CARACTERISTIQUES STRUCTURELLES DU SYSTEME RFV*

Le dispositif de la recherche- formation- vulgarisation agricole est composé de :

i) 4 institutions de recherche sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et de deux institutions qui intéressent les activités agricoles mais qui sont sous la tutelle du SERST ;
ii) 9 établissements d'enseignement supérieur ;
iii) 40 établissements de formation professionnelle (dont 10 pour la pêche)
iv) 23 unités de coordination , 160 Cellule Territoriale de Vulgarisation et 631 Centre de Rayonnement Agricole constituant les structures de la vulgarisation de terrain gérée par les Commissariats Régionaux de Développement Agricole.

Au niveau nationale Le dispositif est coordonné par l'IRESA pour ce qui est de la recherche et de l'enseignement supérieur et par l'AVFA en ce qui concerne la formation professionnelle et la vulgarisation . L'AVFA assure aussi la vulgarisation de masse .
Les relations entre la vulgarisation et la recherche agricoles sont organisées institutionnellement :
i) au niveau national par la direction de la diffusion des innovations et de la liaison entre la recherche et la vulgarisation créée au sein de l'IRESA, et par la sous-direction de l'expérimentation et de l'exploitation des acquis de la recherche (direction pédagogique et technique) créée au sein de l'AVFA ;
ii) toujours au niveau national, par la création d'une commission technique chargée des résultats des recherches agricoles ;
iii) au niveau des établissements de recherche par la création en cours d'unités de valorisation des résultats de la recherche;
iv) au niveau des 10 commissions de programmation et d'évaluation de la recherche agricole, par la désignation d'un responsable de la valorisation dans chaque commission ;
v) au niveau des régions par la mise en place de 7 pôles régionaux de recherche-développement.

Le dispositif comporte aussi 3 centres techniques qui sont des organismes publics à caractère professionnel d'interface entre la recherche et la vulgarisation et le développement agricole en général.

L'implication de la profession agricole à la coordination du système RFV et à la cohérence des programmes, est institutionnalisée à travers :
i) le conseil de la recherche et de l'enseignement supérieur de L'IRESA comportant parmi ses membres 7 représentants de la profession ; ce conseil est chargé de l'examen des programmes de recherche et d'enseignement, du suivi de leur exécution et de leur évaluation en vue d'assurer leur complémentarité et leur

adéquation aux besoins de la vulgarisation et des objectifs du développement du secteur agricole ;

ii) le Conseil consultatif de l'AVFA qui comporte aussi 7 Représentants de la profession ; ce Conseil a pour missions d'étudier et de proposer les programmes d'actions en matière de vulgarisation et de formation professionnelle agricole et d'en suivre l'exécution ainsi que de procéder périodiquement à l'évaluation de ces programmes et de suggérer les mesures susceptibles de contribuer à la consolidation et à l'amélioration de l'efficacité des activités menées par l'agence dans ces domaines.

iii) Le conseil régional de la recherche développement, conseil consultatif au niveau des PRRD.

iv) la participation dans les diverses commissions de programmation.

A coté de ce dispositif de recherche, formation et vulgarisation agricole, d'autres organismes publics ou privés interviennent dans la vulgarisation, ou comme interfaces entre la recherche et la vulgarisation :

i) l'office de l'élevage et des pâturages (OEP) et l'Office du Développement Sylvo-Pastoral du Nord Ouest (ODSYPANO) ;

ii) 7 Groupements interprofessionnels intéressant les principales filières de production ;

iii) 3 chambres régionales d'agriculture ;

iv) l'Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche (UTAP) ;

v) plus de 200 coopératives de services agricoles (CSA).

III.1.1.L'APPAREIL DE RECHERCHE

L'appareil de recherche agricole est caractérisé par une: i) multiplication des structures et cloisonnement des institutions ; ii) Autonomie et délégation insuffisantes ; iii) régionalisation à peine entamée ; iv) restructuration des stations de recherche en attente ; v) des moyens humains et financiers modestes.

Multiplication des structures et cloisonnement des institutions. : très souvent la pluralité des structures de recherche ne coïncide pas avec une spécialisation mais avec des doublons. C'est le cas de l'INGREF et de l'IRVT ou de l'IO qui conduisent des recherches dans les mêmes domaines (en particulier agronomie) que ceux des laboratoires de l'INRAT.

Une fracture assez grave se produit dans le domaine de la recherche vétérinaire et zootechnique entre l'IRVT, l'école ENMVT et les autres institutions comme l'INRAT et INAT qui eux aussi s'occupent de ce secteur. La recherche dans ce domaine très important pour l'économie tunisienne est dispersée dans plusieurs institutions ; l'IRVT et l'ENMVT n'ont ni les moyens, ni la structure pour faire face aux nécessités et la plus grande partie des leurs énergies est absorbée par l'activité sanitaire .

La contrainte entraînée par la multiplication des institutions et des structures est accentuée par le **cloisonnement** entre les différents établissements, voire parfois aussi par des conflits d'intérêts dus aux chevauchements de compétences.

Il n'y a pratiquement pas de relations, sauf au niveau personnel, entre l'enseignement supérieur et la recherche, ni sur le plan statutaire qui prévoit des " passerelles " encore difficiles à utiliser entre les deux fonctions, ni sur le plan structurel : les établissement ont des laboratoires séparés et distincts, même si parfois ils sont géographiquement très proches. Les tentatives de travail en commun restent rares et, en tous cas, faiblement structurées.
L'ESIA, école spécialisée pour l'agro-alimentaire et qui constitue une structure de recherche assez faible, n'a que peu de liens structurés avec les autres institutions de recherche et d'enseignement supérieur et dans les projets de recherche gérés par ces dernières le secteur de l'agro-alimentaire est presque oublié. Le domaine des IAA n'appartenant plus à "l'agriculture", il y a clairement une insuffisance de coordination.
La création de l'IRESA, qui repose sur une bonne idée de coordination de la recherche agricole et de l'enseignement supérieur agricole, n'a pas eu l'incidence souhaitée sur la cohérence du système, n'ayant pas été dotée de l'autorité suffisante ni des moyens adéquats pour remplir jusque au bout son mandat
Toutefois, il faut souligner que des progrès importants ont été réalisés pour décloisonner les relations entre les institutions. Il faut citer, la réforme des statuts et la procédure des projets fédérateurs qui renforcent les collaborations dans l'activité de recherche et favorisent l'ouverture des laboratoires des différentes institutions ; mais le mouvement initié par ces reformes n'est qu'à ses débuts.

Autonomie et délégation insuffisantes : la constatation est unanime quant à la lourdeur administrative de l'appareil de recherche, son manque d'autonomie de gestion, sa dispersion à rapprocher du manque de moyens souvent évoqué.
Le manque d'autonomie des différents laboratoires et stations est une des causes les plus importantes d'inefficacité des structures périphériques, surtout pour celles d'entre elles qui sont loin du centre.
Ce constat est fait depuis longtemps et apparemment les contraintes repérées sont difficiles à dépasser. Il faut rappeler clairement qu'il n'y a pas de recherche possible sans délégation.

Une régionalisation à peine entamée : la régionalisation est une volonté politique affirmée et engagée, basée sur le constat de la difficulté de gérer les programmes et les stations de recherche à distance, de la spécificité des problèmes dans les différentes régions agro-écologiques et de la nécessité d'impliquer les communautés locales à la programmation et à la gestion de la recherche.
La volonté de régionaliser la recherche agronomique s'est traduite dès l'origine de l'IRESA par une tentative de décentralisation des chercheurs. Les faits montrent cependant que, à l'exception de la situation particulière du sud (l'IRA), cette décentralisation est aujourd'hui encore très faible. A l'INGREF particulièrement et, en très grande partie, à l'INRAT, le nombre de chercheurs affectés hors du siège reste très limité. Ceux du siège n'ayant pas toujours en outre les moyens de déplacement adéquats, un éloignement chronique existe entre les agents qui conçoivent et ceux qui exécutent.
Les pôles qui devraient avoir le rôle d'une part de coordination horizontale entre équipes de chercheurs, enseignants chercheurs et vulgarisateurs des secteurs publique et privé, relevant de différents institutions et d'autre part de coordination verticale

entre les différents niveaux de la chaîne du savoir ont jusqu'à maintenant du mal à se mettre en place.

Dans la première phase de l'application de la loi, des chercheurs ou des enseignants chercheurs ont été nommés comme coordinateurs des pôles. Le responsable du pôle est resté souvent isolé, sans pouvoir réel par rapport aux institutions qu'il devrait coordonner en raison notamment de l'incertitude et de la lenteur de la mise en place de La régionalisation de la recherche qui est le fondement de la constitution des pôles.

Une restructuration des stations de recherche en attente : la restructuration du réseau des stations de recherche n'a pas été accomplie, bien que quelques efforts de rationalisation aient été réalisés (fermeture de certaines stations et réduction de la surface d'autres stations), mais cela reste très limité.

La gestion des nombreux sites expérimentaux, y compris celle des " stations " les plus importantes souvent éloignées du niveau de décision, est toujours réalisée de façon centralisée au niveau des instituts ; il en résulte un manque de souplesse et une perte d'efficacité qui peuvent aller jusqu'à remettre en cause la crédibilité de certaines actions. Seules certaines "stations" ont pu atteindre le niveau technique indispensable pour s'ajuster à des activités de recherche : on les trouve notamment dans le domaine des productions végétales.

Des moyens humains modestes : l'ensemble du système de recherche agricole comprend 264 chercheurs en équivalent plein temps (y compris le potentiel de recherche de l'enseignement supérieur agricole comptabilisé pour le 25% du temps) soit l'équivalent d'un chercheur plein temps pour **18.477 ha** de SAU. Le nombre de personnel scientifique dans les 6 principales institutions et dans les 9 écoles est assez faible compte tenu des besoins d'innovation en liaison avec les défis auxquels doit faire face l'agriculture dans l'avenir ; en effet l'Italie, un des pays européens les moins avancés de ce point de vue, dispose d'un chercheur pour 4 800 ha.

Le rapport entre ingénieurs/techniciens et chercheurs est environ de 0,72 si l'on considère le nombre total, ce qui est relativement faible suivant le comparaisons internationales où l'on retient un ratio d'environ 2 techniciens pour 1 chercheur

Cette faiblesse est accentuée, si l'on tient compte du fait que le potentiel de recherche est réduit en raison de l'éloignement de beaucoup des stations de recherche du siège des laboratoires et des instituts.

Le Plan de la recherche prévoit un investissement de 10 postes d'attaché (chercheur) et de 10 techniciens pour chaque année du plan, y compris le remplacement des retraités estimé à 30% de ces recrutements.

La question du statut des chercheurs reste encore d'actualité, la proposition d'un statut particulier au corps des chercheurs agronomiques qui est maintenant en discussion et qui devrait être adoptée prochainement, constitue une évolution positive.

Il faut par ailleurs noter que l'évaluation périodique des chercheurs n'est pas encore organisée.

Les dépenses actuelles pour la recherche représentent un peu plus de 3 dinars par ha de SAU. C'est certainement un niveau trop modeste (en Italie ce rapport est 17 $US par ha de SAU).

Dans le cadre de la stratégie décennale de la recherche, il y a eu la programmation pour la première phase de 4 ans de 35 millions de dinars hors salaires, ce qui

représente une amélioration conséquente du budget d'équipement et de fonctionnement de la recherche.

III.1.2. LA FORMATION AGRICOLE

III.1.2.1. L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

L'enseignement supérieur agronomique présente une assez bonne répartition régionale et une bonne représentation des différentes spécialités, même si le poids de l'INAT déséquilibre l'ensemble aux dépens des régions. L'organisation de la formation d'ingénieur (2 années préparatoires et 3 ans d'école) correspond bien aux nécessités de la formation d'ingénieurs de haut niveau.

Les établissements d'enseignement supérieur agricole, fonctionnent actuellement à pleine capacité et ne pourront pas soutenir le rythme d'accroissement du nombre d'étudiants pour répondre à la demande suite à l'augmentation du nombre de bacheliers. En plus de la formation initiale, le cycle préparatoire « biologie » organisé dans trois établissements et les cycles de formation continue tels qu'organisés actuellement avec des cours administrés dans les locaux des établissements, amplifient la pression sur les capacités d'accueil des établissements d'enseignement supérieur (au niveau des infrastructures et du corps enseignant).

En 1999-2000, les 9 établissements totalisent 339 enseignants permanents et accueillent un total de 3686 étudiants (dont 194 en formation continue et 899 en classes préparatoires biologie) et ils sont appelés à accueillir en 2002-2003, 6300 étudiants (dont 1200 en classe préparatoire y compris la préparation pour l'ENMV) ; ainsi le taux d'encadrement passerait de 11 étudiants pour un enseignant à 19 étudiants pour un enseignant entre 2000 et 2003.

La proportion de professeurs et de maîtres de conférences parmi le personnel enseignant permanent est de 56 % à l'ENMV et varie dans les établissements d'agronomie entre 47% (à l'INAT) et 10 % (à l'ISPT)avec une moyenne générale de 34%. Il est à signaler que le corps enseignant va perdre, au terme du 9ème plan une quinzaine de ses enseignants (professeurs) appelés à partir à la retraite.

Du point des moyens des établissements, une évaluation rapide de la situation sur la base des informations disponibles auprès de l'IRESA permet de conclure que d'un coté le matériel disponible dans les établissements les plus anciens et non renouvelé depuis longtemps devient de plus en plus obsolète et d'un autre coté l'augmentation continue du nombre d'étudiants appelle à des extensions de capacité.

En relation avec la saturation des capacités d'accueil des établissements d'enseignement supérieur, le système reste mal alimenté en nombre au niveau de la préparation, ainsi il ne peut prétendre à l'excellence que pour un nombre très limité d'établissements ; en effet la capacité d'accueil des trois préparations actuellement en fonctionnement est telle que l'on ne peut espérer sérieusement avoir un flux à l'entrée de la préparation suffisant pour que l'on respecte les normes inhérentes à un concours national de bon niveau .

En ce qui concerne les ressources financières destinées à l'enseignement supérieur par le secteur public, les dépenses annuelles se situent autour de **9,6 millions de dinars** dont prés de 25 % sont réservés à la recherche. Les 7,3 MD réservés à l'enseignement représentent environ 0.28 % **du Produit Brut Agricole** ; la dépense par étudiant serait de l'ordre de 3 200 dinars hors actions de recherche et 4 200 d avec les actions de recherche. Si l'on tient compte que, en moyenne 70% des dépenses sont absorbées par les salaires, il apparaît que la disponibilité de fonds pour l'enseignement (fonctionnement et équipement) est d'environ 950 dinars par étudiant.

III.1.2.2. LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Les caractéristiques de l'appareil de formation professionnelle agricole peuvent être formulées comme suit : i) un dispositif assurant une bonne couverture régionale ; ii) des établissements avec des infrastructures et des équipements à rénover et à renforcer ; iii) des formateurs en nombre convenable mais avec des niveaux disparates et une proportion importante relativement âgée; iv) Un appareil d'encadrement au niveau national à restructurer et à renforcer; v) un cadre législatif non restrictif permettant d'envisager différentes voies de formations diplômantes.

Une bonne couverture régionale : l'ensemble des Lycées agricoles, CFPA et Ecoles de pêche est bien reparti sur le territoire et des nouvelles implantations ne sont pas à envisager.

Des établissements à rénover et à renforcer : les données disponibles à l'AVFA (Programme de mise à niveau de la formation professionnelle agricole et de la pêche) montrent que la situation actuelle des différents centres de formation « se caractérise par une infrastructure en majorité inadéquate pour la mise en œuvre de la démarche qualité de la formation telle que prévue par la loi d'orientation » et ce tant en terme de bâtiments qu'en terme d'équipement (équipements pédagogiques, d'exploitation etc.). En effet 44 % des équipements des établissements sont estimés en mauvais état contre seulement 14 % estimés en bon état de fonctionnement. Pour ce qui est des bâtiments prés de 25% d'entre eux sont jugés en mauvais état et 39 % en état moyen.

Un programme de réhabilitation et d'extension, élaboré par l'AVFA, est déjà entamé et doit se poursuivre au cours du 10ème plan. Cela est d'autant plus nécessaire que ces Centres de formation vont avoir des activités nouvelles comme la formation des agriculteurs et des fils d'agriculteurs.

Au niveau du personnel enseignant, le dispositif dispose d'un taux d'encadrement convenable : il est respectivement de 1 enseignant pour 6, 12 et 7 élèves dans les CFPA, les Lycées agricoles et les établissements de pêche. Mais la population d'enseignants est de niveaux variables (plus de deux tiers des formateurs sont de niveau ingénieurs adjoint, adjoints techniques et ouvriers), et n'a pas toujours eu la possibilité de se recycler tant sur le plan scientifique que sur le plan pédagogique. Par ailleurs plus du tiers des formateurs sont âgés de plus de 50 ans , ce qui veut dire que ces dernières années, le recrutement a été insignifiant et que, dans les 10 prochaines années, il faut envisager un renouvellement important (autour de 90 et 120, en ajoutant la pêche) pour remplacer les départs à la retraite, qui devrait s'accompagner

d'une petite augmentation des effectifs, afin de ne pas laisser la situation se dégrader avec l'apparition de nouvelles fonctions comme la formation des agriculteurs.

L'appareil d'encadrement du dispositif de formation : la récente réforme de L'AVFA, a permis de regrouper les dispositifs de formation professionnelle et de vulgarisation dans les secteurs d'agriculture et de pêche, a prévu un dispositif d'encadrement de la vulgarisation professionnelle et privé et a décentralisé la gestion des établissements de formation, mais cette reforme n'a pas été l'occasion d'une restructuration sur une base fonctionnelle.
Pour l'animation du système de formation professionnel, l'AVFA dispose d'un nombre relativement faible de cadre de conception (6 ingénieurs à la direction de la formation et a employé durant ces dernières années et selon les conjonctures de 1 à 3 ingénieurs pour l'évaluation et l'élaboration des programmes de formation et de vulgarisation)
En ce qui concerne l'INPFCA, il a été doté comme les autres établissements de formation de la qualité d'établissement public, mais l'AVFA envisage déjà un amendement du décret n° 99-2826 pour le réintégrer comme un service interne de l'AVFA attaché à la direction des affaires pédagogiques et techniques. Cet amendement, s'il était adopté ôterait à l'INPFCA le caractère d'établissement public qu'il vient d'acquérir par le décret n°99-2827 du 21 décembre 1999.
Le maintien de l'INPFCA en tant que structure interne de l'AVFA ne lui permettrait pas de drainer les compétences nécessaires pour constituer une équipe permanente de haut niveau et de jouer le rôle qui lui est dévolu de structure d'appui à la formation et d'assistance pédagogique tel que spécifié dans le « programme de mise à niveau de la formation professionnelle agricole et de pêche »
L'INPFCA est aujourd'hui une petite structure (4 formateurs) qui nécessite un important renforcement eu égard au rôle d'appui pédagogique à l'ensemble de dispositif qu'il aura à jouer dans le cadre des réformes envisagées.

L'organisation des formations : la formation professionnelle agricole est déjà (depuis 2 ans) largement engagée dans une réforme de l'ensemble du système « formation professionnelle » sous tutelle du Ministère de la Formation Professionnelle. Deux textes fondateurs tracent le cadre de cette réforme. Ce sont la loi 93-10 du 17 Février 1993 portant loi d'orientation de la formation professionnelle et le Décret 9815 31 du 20 Juillet 1998 relatif aux établissements relevant de l'AVFA.
Le cadre général de la formation professionnelle tracé par ces textes est suffisamment large pour pouvoir y loger à la fois des formations techniques très spécialisées et des actions de promotion sociale.
Il y a lieu de mettre l'accent sur plusieurs éléments de cette organisation : i) la notion de passerelle permettant de passer d'un niveau à l'autre est très intéressante même si le contenu des programmes, comme nous le verrons plus loin, risque de ne pas faciliter ces passages ; ii) l'accès à la formation d'ingénieurs est plus limitée (10% des effectifs admis en première année et sur concours); iii) la possibilité d'organiser des préformations, qui existe dans la loi de 93, n'a été reprise dans le décret que pour la formation CAP. On peut se poser la question de savoir pourquoi ? Peut-être estime-t-on que le système des 30% avec 12/20 joue le rôle d'une préformation.

la formation de BTS n'existe pas pour l'instant dans les établissements relevant de l'AVFA. Par contre, cette formation existe déjà dans des établissements d'enseignement supérieur.

Dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture, les conditions d'inscription, le régime des études et la sanction de la formation dans les établissements de formation professionnelle, sont fixés par le décret n° 96-1557 du 9 septembre 1996; le niveau BTS dans la formation de pêche est absent. Telles qu'organisées par ce texte, les formations dans le secteur de la pêche donnent lieu aux constats suivants :

- il n'y a pas d'équivalence sur le plan de la durée des études entre le CAP agricole et CAP dans le secteur de la pêche ;
- les conditions d'accès à des formations aboutissant à des diplômes ayant la même équivalence au niveau dans la classification nationale des emplois (les BTP sont classés au niveau 3), sont très différentes d'une formation à une autre ;
- particulièrement le classement du diplôme du patron hauturier dans la catégorie BTP, alors que les conditions d'admission et la durée des études ne diffèrent pas beaucoup de ceux du BTS agricole est abusif.

III.1.3. LE DISPOSITIF AVFA/CRDA DE LA VULGARISATION AGRICOLE

L'analyse de la situation actuelle du système de la vulgarisation montre qu'il se caractérise notamment par une structuration aux multiples faiblesses dont notamment:
i) Une AVFA qui souffre d'une organisation inadaptée et d'une insuffisance importante de cadres de conception ; ii) un personnel de proximité insuffisamment qualifié, marginalisé et faiblement motivé ; iii) des moyens de déplacement et de fonctionnement insuffisants ; iv) participation formelle de la profession dans le dispositif ; v) des difficultés d'organiser un réseau de spécialistes-matières en appui à la vulgarisation .

L'AVFA, structure d'encadrement de la vulgarisation à l'échelle nationale, dispose d'une équipe de 7 ingénieurs chargés de l'assistance, de l'encadrement des vulgarisateurs de terrain et du suivi et de l'évaluation des programmes de vulgarisation.
La vulgarisation de masse qui a une grande audience auprès des agriculteurs, souffre d'une réduction des cadres de conception dont le nombre est passé de 11 en 1982 à 2 cadres auxquels s'ajoutent une équipe qui se compose de 7 techniciens et 19 ouvriers qui assurent la production audiovisuelle et la distribution des documents.

Le corps d'agents qui assurent la vulgarisation de terrain dans les CRDA comprend **863** agents de niveaux et de grades divers contre 1.200 environ en 1987. Ils se répartissent comme suit :

- **160** chefs de CTV avec des grades très variables : ingénieurs principaux (22), vétérinaires (6), ingénieurs TE (112), ingénieurs-adjoints (20).
- **631** chefs de CRA ou vulgarisateurs de terrain formant la cheville ouvrière de toute l'activité de vulgarisation. Leurs grades varient d'agents techniques à adjoints techniques (460 soit 73%) à ingénieurs-adjoints (165 soit 26%).

- **62** cadres dont 17 ingénieurs dans les Unités de coordination de la vulgarisation installées dans les CRDA ;
- Enfin **10** ingénieurs occupent l'emploi de chefs de la division de la vulgarisation et de la promotion agricole dans les CRDA.

Ainsi, si l'on considère le nombre total d'ingénieurs dans l'appareil de vulgarisation de terrain nous avons en moyenne un ingénieur pour plus de 2800 agriculteurs.

Outre le faible niveau de formation initiale des vulgarisateurs de base ; chefs de CRA, Chefs de CTV et coordinateurs ne sont pas spécialisés en vulgarisation, et la fonction de coordinateur ne figure pas dans les organigrammes.

L'effort d'information de l'agent dit « vulgarisateur » et les outils de travail mis à sa disposition sont très insuffisants.

La non spécialisation des vulgarisateurs et le faible niveau initial de la plupart d'entre eux est aggravé par la difficulté de mobiliser les spécialistes matières pouvant exister dans les CRDA, les Directions techniques où dans les institutions d'enseignement supérieur et de recherche.

Par ailleurs, il n'y a pas de définition claire des tâches des différents agents de la vulgarisation et en moyenne, les vulgarisateurs (chefs de CRA et chefs de CTV) sont occupés par des activités autres que de vulgarisation pour 25 à 50% de leurs temps;

De plus faute d'un statut approprié, les vulgarisateurs se sentent marginalisés et sont faiblement motivés.

Il y a , en outre, un grand problème de mobilité des vulgarisateurs, il est dû à l'insuffisance de véhicules, au grand nombre de CTV et CRA, à la confusion des tâches et à la gestion administrative (obligation de chauffeurs, répartition du carburant, horaires de travail non adaptés, pointage ...)
Les budgets de fonctionnement alloués à la vulgarisation sont faibles et sont annuellement de l'ordre de 16 à 27 000 dinars par CRDA.

L'implication de professionnels dans le conseil de l'AVFA est restée formelle et n'a pas été l'occasion espérée pour la profession d'infléchir le système pour sa plus grande responsabilisation dans les décisions, la gestion et le financement du système.

III.1.4. LES STRUCTURES DE LIAISONS RECHERCHE-VULGARISATION

La direction de la diffusion des innovations et de la liaison entre la recherche et la vulgarisation créée au sein de l'IRESA et la sous-direction de l'expérimentation et de l'exploitation des acquis de la recherche (direction pédagogique et technique) créée au sein de l'AVFA emploient chacune 1 seul cadre, c'est dire l'insuffisance de leurs moyens humains.
Les unités de valorisation des résultats de la recherche sont en cours de création au sein des instituts de recherche et ne sont pas encore fonctionnelles, mais l'idée est

intéressante dans la mesure où elles pourront jouer un rôle important de logistique en facilitant les échanges entre la recherche et le développement.

Mais, la notion de "valorisation de la recherche" exprime l'idée sous-jacente d'un travail sélectif dans les résultats de la recherche pour leur mise en application ; ce travail sélectif semble être actuellement demandé à la seule recherche, et on semble oublier que dans la chaîne du savoir il y a un ingénieur - vulgarisateur qui doit être parfaitement capable de faire ce travail intermédiaire et qui peut faire appel - dans les cas aigus - au chercheur concerné pour élucider certains aspects.

Au niveau des régions, la mise en place des coordinateurs de pôles régionaux de recherche-développement qui devraient avoir le rôle d'une part de coordination horizontale entre équipes de chercheurs, enseignants chercheurs et vulgarisateurs des secteurs publique et privé, relevant de différents institutions et d'autre part de coordination verticale entre les différents niveaux de la chaîne du savoir ont eu du mal à se mettre en place. En effet le rôle du coordinateur est en effet hybride avec une légitimité limitée (elle ne lui vient que de l'IRESA) et une faible autorité d'autant plus que ses moyens matériels d'attraction sont des plus limités (faible budget qu'il ne contrôle pas, équipement) .

Les Centres Techniques ont été crées avec une fonction de " pont " entre la recherche et la vulgarisation et dans lesquelles la profession devrait assumer un rôle de gestion ou au moins être profondément impliquée, mais pour le moment c'est encore une création "top down", trop récente avec des faibles moyens et qui ne semble pas échapper à la rigidité administrative et au manque d'autonomie.
Par ailleurs, ces structures ne couvrent pas la totalité des secteurs de production (même ceux considérés prioritaires) ; il n'existe actuellement que trois centres techniques : le premier pour la pomme de terre (1996), le second pour les céréales a (1997) et le troisième pour l'agriculture biologique (1999).

Cette présentation synthétique, montre que plusieurs mécanismes intéressants dans leur principe sont mis en place pour institutionnaliser les relations entre les éléments du système RFV et entre ce dernier et les agriculteurs et leurs représentations, mais la plus part de ces mécanismes sont encore récents pour donner des effets sensibles en plus de la faiblesse des moyens qui leur ont été affectés.

III.1.5. LES AUTRES ACTEURS INTERVENANT DANS LE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE.

III.1.5.1. LES ACTEURS PUBLICS

1. Les directions techniques : elles participent dans les réunions initiées par l'IRESA et l'AVFA pour donner leurs avis sur les programmes, les thèmes de recherche et de vulgarisation.....et agissent donc comme des acteurs indirects de la vulgarisation.
Certaines directions ont, en plus de ces interventions, des programmes de vulgarisation à travers des projets d'infrastructure ou des "unités de gestion par objectifs" qu'elles gèrent. Elles organisent, de ce fait, des journées d'information, des

sessions de formation, publient des brochures techniques parfois très élaborées (ex.: DGPA, DGGR) sur l'objet du projet ou les techniques qu'il recommande.

2. Les Offices : les offices sectoriels ou régionaux intervenaient dans la vulgarisation (ONH, OEP, ONV, ODESYPANO, ...), mais actuellement cette vulgarisation s'est pratiquement arrêtée, et aucune activité dans ce sens n'est à relever sauf pour l'Office de l'élevage et des pâturages et pour l'ODYSEPANO qui ont chacun un programme propre et très élaboré.

- **L'office de l'élevage et des Pâturages,** joue un rôle important dans le développement de la production animale, il a peu de rapports avec les CTV et CRA (sauf pour ce qui est de les assister comme spécialiste-matière). Il n'a aucun rapport avec les chambres d'agriculture jusqu'à présent.

Cet office dispose d'une agence par gouvernorat et emplois un effectif global de 800 personnes.

- **L'Office de développement sylvo-pastoral du Nord-Ouest (ODESYPANO) :** il intervient sur les zones boisées et accidentées de 5 gouvernorats des régions du Nord. En matière de vulgarisation, l'ODESYPANO a mis en oeuvre un modèle de développement sur une base participative, qui sur le plan méthodologique, de suivi et d'implication des agriculteurs à tous les stades est fort intéressante et représente un modèle supplémentaire de vulgarisation d'excellente qualité, et en rupture totale avec le système AVFA/CRDA.

III.1.5.2. LES ACTEURS PROFESSIONNELS ET PRIVES.

1. UTAP et Chambres d'agricultures

L'UTAP est une organisation à caractère syndical, relevant du droit privé, créée en 1949. Elle fonctionne selon un règlement intérieur, et représente ses adhérents auprès des pouvoirs publics et participe dans les conseils et comités nationaux qui touchent les secteurs de l'agriculture et de la pêche.

Les agriculteurs y sont représentés au niveau des structures de base, locales, régionales et nationales. L'UTAP présente aussi une organisation par fédération sectorielle. Le Bureau exécutif est l'instance dirigeante de l'UTAP et de ses différentes structures.

Jusqu'à Mai 1998 où suite à une directive du Président de la République, L'UTAP a été impliquée dans la vulgarisation de terrain dans le cadre d'un projet pilote, cette organisation n'était impliquée dans la vulgarisation que par des actions de masse à travers son Unité Mobile.

Les moyens humains de l'UTAP sont très modestes puisqu'elle n'a que très peu de cadres à sa disposition (6 ou 7 Ingénieurs). Elle travaille le plus souvent avec des compétences volontaires et à titre bénévole, de même qu'elle s'appuie souvent sur les cadres de l'administration aussi bien à l'échelle nationale que régionale.

Les moyens financiers de l'UTAP sont également modestes. L'UTAP équilibre difficilement son budget.

Les chambres d'Agriculture sont des établissements publics et sont au nombre de trois (Nord, Centre et Sud) ; ces trois chambres ont vu le jour en application de la loi n° 88-27 du 25 Avril 1988.

Les Chambres d'Agriculture ont : i) un rôle consultatif grâce auquel elles peuvent donner au pouvoir public tous avis et renseignements sur les diverses questions concernant le secteur, et ii) rôle d'intervention grâce auquel elles concourent à la promotion et au soutien du secteur dans leurs régions, participent à la vulgarisation auprès des agriculteurs des méthodes techniques et économiques modernes permettant d'améliorer la production et participent à la formation permanente, promotion, séminaires...

Leur activité est organisée par des membres élus et des commissions permanentes spécialisées.
Les Chambres d'agricultures commencent à implanter des antennes au niveau des gouvernorats (3 pour la chambre du nord et 4 pour la chambre du centre) et interviennent dans la vulgarisation par différents types d'action et notamment dans l'émergence de groupes.

Les Chambres d'agriculture ont peu de cadres et leurs moyens financiers sont très limités ; leurs budgets annuels tournent autour de 200.000 avec une proportion provenant de ressources propres variant de 6.7 % (chambre du nord) à 33 % (chambre du centre).

2 . Groupements interprofessionnels .

Les groupements interprofessionnels dans le secteur agricole sont actuellement au nombre de 7: le GIL pour les légumes, le GIAF pour les agrumes et les fruits, le GID pour les dattes, le GIPA pour l'aviculture, le GIVR pour les viandes rouges, le GILait pour l'élevage laitier et le GIPP pour la pêche et l'aquaculture.
La loi 93-84 du 26 juillet 1993 a renforcé le rôle de la profession au sein des groupements en donnant les 3/4 des administrateurs à des représentants de la profession et tout en précisant davantage les missions de ceux-ci.
Les principales missions des groupements résident dans:

- L'intégration et la liaison entre elles des phases amont et aval de la filière (approvisionnement, transformation et écoulement de la production);
- Contribution à l'amélioration et à la promotion de la production;
- Régulation du marché (sécurité alimentaire);
- Transfert de technologie (vulgarisation).

Cependant, il est à remarquer un déséquilibre dans leurs activités entre la vulgarisation et les autres aspects de leurs activités qu'ils mènent. Certains privilégient les activités amont et aval autres que les programmes de vulgarisation; alors que plusieurs parmi ces activités pourraient être sous-traitées ou privatisées (production de plants, multiplications de semences, travaux de plantations, lutte contre la cératite), activités qui restent cependant des activités de production. **Seul le GIPA s'interdit toute activité de production et même d'expérimentation pour s'occuper des problèmes de promotion du secteur.**
Malgré les contraintes, les groupements sont des structures interprofessionnelles fiables qui pourraient jouer un rôle important dans la vulgarisation par filière (surtout que leurs textes de création leur confient ce rôle) tout en sachant bien que là n'est pas la fonction primordiale de ces groupements et qu'ils ne devront pas abandonner pour

autant les **aspects d'organisation des marchés qui les concernent et l'élaboration d'accords interprofessionnels sous l'égide des pouvoirs publics**.

3. Coopératives et Groupements de développement

Les coopératives agricoles de services sont régies par les lois de 1963,1967 & le statut type des coopératives agricoles de services de 1983. Elles sont au nombre de 202 y compris 11 pour la pêche dont une bonne trentaine affichent un résultat d'exploitation négatif.

Les coopératives agricoles de services assurent parfois une vulgarisation plus ou moins poussée pour leurs adhérents. Le conseil technique rendu va du conseil technico-commercial assuré par le magasinier à des recommandations plus précises fournies par des techniciens en matière d'intrants, de conduite des cultures ou quelquefois dans le domaine de la qualité de lait.

Trop fréquemment, ces coopératives se caractérisent par :

- une absence d'engagement de leur base, qui n'est en rien "fidélisée ", et qui reste mouvante ;
- une faiblesse extrême de leurs capitaux propres et en particulier de leur capital social ;
- un personnel (notamment d'encadrement) provenant souvent (et parfois en grand nombre) de mises à disposition de l'état. Ces fonctionnaires, dans un grand nombre de cas, ne pourraient être rémunérés par les coopératives qui les emploient leur compte d'exploitation devenant déficitaire (si ce n'est déjà le cas....) ;
- un dénuement presque total quant à l'appui dont elles peuvent disposer dans les domaines juridiques, statutaires, fiscaux, informatiques, etc.. et surtout dans le domaine de la gestion d'entreprise, de la gestion financière, de la formation des administrateurs et des personnels

A coté des coopératives de services, il existe en Tunisie un certain nombre de types d'associations professionnelles (les AIC, les associations des propriétaires d'oliviers...).
L'ensemble des textes relatifs à ces associations vient d'être repris dans une loi unique pour l'ensemble des groupements de développement: c'est la loi n° 99-43 du 10 Mai 1999 relative aux groupements dans le secteur de l'agriculture et de la pêche.

Ce texte élargit donc de fait l'objet des AIC au nombre de 600 environ, qui vont pouvoir diversifier leurs activités. Cette nouvelle disposition législative est porteuse d'espoir, car permettant par des formules souples l'organisation des producteurs selon leurs propres priorités.

5. Les conseillers agricoles

Par la loi n° 34 du 23 mai 1998, le gouvernement a cherché à créer et à organiser un métier qui existait à l'état endémique: le métier de conseiller agricole.

Cette loi définit ce métier qui doit être exclusif de toute autre activité, et prévoit notamment les conditions d'agrément, les conditions selon lesquelles le conseiller doit exercer ses tâches et ses responsabilités.
Depuis la parution de cette loi, seuls quelques dossiers ont pu être présentés et agréés.
A notre connaissance, au moment de la réalisation de la présente étude, il n'y a qu'un seul bureau de conseiller qui soit en pleine activité; son démarrage qui date de 1992 est donc antérieur à cette loi. Les conditions de sa création et de sa réussite sont dues en grande partie à la formation pratique et à l'expérience acquise au Ministère de l'agriculture de son promoteur durant 12 ans, et à sa liaison avec la création préalable d'un laboratoire d'analyse du sol, de l'eau et de diagnostic foliaire... Ces analyses lui permettent d'effectuer un diagnostic sérieux pour les exploitations sur lesquelles il est appelé à intervenir. Le gros de sa clientèle est formé de SMVDA, auxquelles s'ajoutent quelques agriculteurs privés aisés mais peu nombreux.

III.2. *LES PROGRAMMES ET LE TRANSFERT DES CONNAISSANCES*

L'analyse montre que le système RFV cherche bien à s'organiser pour fonctionner de plus en plus en boucle et non en linéaire prenant en compte au niveau de la programmation les besoins des producteurs dans leurs diversité notamment grâce à ses options de régionalisation, en organisant les échanges entre ses différentes composantes, en structurant ses liaisons et ses mécanismes de transfert institutionnellement et par commissions et en multipliant les contrats et les conventions avec les représentants de la profession.
Toutefois ; les différentes reformes entreprises dans ce sens sont pour la plus part récentes et n'ont pas encore donner leurs effet et la plus part des structures et mécanismes mis en place n'ont pas reçu les moyens nécessaires pour un fonctionnement en plein régime.
Certaines procédures permettant au système de fonctionner en itératif ne sont pas pleinement prises en compte ; en effet les analyses ont montré que les évaluations manquent à tous les niveaux et surtout au niveau de l'adoption des techniques et technologies transférées ou sensées l'être.

III.2.1. PROGRAMMES ET MECANISMES DE PROGRAMMATION

Une structuration de la programmation par commission en vue de la prise en compte des besoins des utilisateurs est de plus en plus entreprise par les différentes composantes du système RFV. Les commissions de programmation plus ou moins ouvertes aux différents partenaires et aux professionnels visent :
i) la prise en compte des besoins réels des producteurs et la détermination des priorités au niveau des programmes de recherche et de vulgarisation;
ii) l'adaptation de la formation initiale au marché de l'emploi et de la formation continue à la demande des bénéficiaires.

III.2.1.1. AU NIVEAU DE LA RECHERCHE

Des commissions de programmation et d'évaluation de la recherche agricole ont été constituées dés 1992 et crées officiellement en 1998 (décret n° 98-1144 du 18 mai 1998) dans les dix domaines retenus prioritaires par le 9ème Plan.
Les CPERA (Commissions de programmation et d'évaluation de la recherche agricole) sont composées de représentants de l'administration, d'enseignants et de chercheurs et de représentants de la profession, elles ont pour mission de déterminer les critères de sélection des projets, leur évaluation préalable et le classement par ordre de priorité, la coordination des projets et la valorisation des acquis de la recherche. Pour le moment, aucune évaluation "a posteriori" n'a été prévue.
L'IRESA a défini une méthodologie identique pour toutes les Commissions, de sorte que leur travail soit homogène.
Au niveau régional il a été adopté une approche que l'on pourrait appeler "bottom-up" pour la régionalisation de la recherche à travers la constitution des pôles (PRRD) et **de commissions locales** qui doivent identifier les besoins spécifiques des régions et orienter la recherche sur ces besoins.
l'IRESA a mis en place une procédure de programmation par objectifs et a introduit la notion de "projets fédérateurs" destinés à développer le caractère interdisciplinaire de l'activité de recherche avec la participation dans le même projet de personnel scientifique de plusieurs institutions et à tenir compte des priorités aux niveaux national et régional
Cette procédure des commissions de programmation/valorisation et des projets fédérateurs, semble pouvoir faire face aux exigences de coordination découlant de la pluralité des institutions et des sources de financement de la recherche et de conception des programmes de recherche en accord avec les vocations régionales ou les objectifs thématiques.

La démarche " projets fédérateurs " constitue un effort considérable pour développer les collaborations entre les institutions et elle devrait faciliter les recherches pluridisciplinaires. Il y a certains projets qui se situent clairement dans la démarche système, mais on peut remarquer qu'il y a encore beaucoup de recherches sur des thèmes sectoriels pour mettre au point des paquets technologiques standards au détriment de thèmes qui pourraient mieux répondre aux préoccupations de la profession agricole et que ces projets fédérateurs sont souvent en terme généraux pour que tout le monde s'y retrouve sans que l'aspect "fédération et coordination" soit réellement développé.
La distribution des ressources entre les 10 programmes semble refléter plutôt des critères d'équilibre entre les établissements.
Par ailleurs, la multiplicité des structures et le manque de délégations ne permettent pas de gérer de tels projets de façon efficace.

L'IRESA, met aussi en place des ateliers de programmation par organisme professionnel qui collabore avec la recherche pour savoir comment fixer les besoins. Cela permet de définir les thèmes demandés par les organismes professionnels tels que les offices (OEP, céréales) les GI, les OD etc. A l'avenir, l'IRESA voudrait le faire avec les AIC et les coopératives pour être plus près de la base.

Au niveau de la participation de la profession aux instances de programmation, l'analyse menée a montré qu'il y a là une insuffisance notoire : le secteur agro-alimentaire est très peu représenté et même l'UTAP et les autres organismes

représentatifs des agriculteurs, participent très peu ou de manière peu significative aux commissions de programmation. Ceci est dû à plusieurs raisons dont, entre autres, leur faible disponibilité liée au manque de cadres, et le manque de références élaborées à la base permettant de formuler des besoins sur la base de problématiques précises.

III.2.1.2. LA FORMATION AGRICOLE

Au niveau de l'enseignement supérieur : la question de l'adaptation de la formation des ingénieurs et des techniciens supérieurs au marché de l'emploi a été à maintes occasions diagnostiquée comme une nécessité à prendre en compte dans l'élaboration des programmes.

Actuellement et en plus de l'introduction de l'enseignement modulaire visant l'équilibre entre les enseignements théoriques de base, technologiques, socio-économiques et de communication, un meilleur ciblage et une meilleure finalisation des profils, un effort est entrepris par les établissements de formation pour l'adaptation de la formation aux besoins du marché de l'emploi d'une part par la multiplication des spécialités et des options et d'autre part par l'organisation de journées portes ouvertes avec les entreprises et organismes de développement qui exposent leurs besoins et leurs attentes au niveau des spécialités.

En effet, l'évolution de l'agriculture est telle que l'on voit pointer déjà une demande (il est vrai difficilement chiffrable en l'état actuel des données) importante en matière de gestion de l'exploitation (apparition de l'agriculture de précision), de serriculture, d'aquaculture (à monter chez les exploitants irriguants des périmètres irrigués), d'agro-alimentaire (le pays ne se contentant plus de livrer sa production en l'état, surtout celle provenant des PI, mais de la transformer). Plus spécifiquement et pour ce qui est des vétérinaires des secteurs d'activités, tels que la biologie vétérinaire, l'aviculture ou la pêche expriment déjà des besoins en vétérinaires spécialistes.

Toutefois, et d'après les différents programmes qui ont pu être examinés, il apparaît que l'approche actuelle d'élaboration des programmes de l'enseignement supérieur agricole ne s'inscrit pas dans une démarche permettant une véritable adaptation des formations au marché de l'emploi ; démarche qui devrait comporter trois étapes :

- élaboration de référentiels professionnels, élaboration assurée conjointement par des enseignants et des professionnels ;
- élaboration de référentiels formation (transformation des compétences exigées par un métier en capacité à acquérir en cours de formation)
- introduction des méthodes pédagogiques (introduction des méthodes actives en particulier) adaptées aux objectifs de formation.

Au niveau de la formation professionnelle initiale :

Dans le nouveau dispositif de formation professionnelle qui est en train de se mettre en place, les programmes existant actuellement et qui concernent les niveaux de formation CAP et BTP, ont été élaborés par des Commissions composées

d'enseignants et animées par les formateurs de l'INPFCA. Ils ont été ensuite validés par l'UTAP.

Le travail a été fait à partir **d'un référentiel professionnel très général élaboré par le Ministère de la Formation Professionnelle**.

Il serait donc intéressant de reprendre ces programmes dans une véritable démarche **d'ingénierie de formation**, c'est-à-dire une démarche allant de la description des activités d'un métier aux objectifs de formation en passant par le champ des compétences à maîtriser pour exercer un métier

La démarche d'élaboration d'un référentiel professionnel est longue et minutieuse et elle doit impérativement se faire en associant des professionnels aussi bien employeurs qu'employés. Le travail minutieux de description des activités ne peut se faire que par une collaboration étroite avec ceux-ci.

Ensuite, c'est à partir de ce référentiel professionnel (ensemble des compétences) que se construira le référentiel de formation, c'est-à-dire un programme élaboré en termes d'objectifs.

Cette démarche est d'autant plus nécessaire à mettre en œuvre que, lorsqu'on examine les programmes tels qu'ils sont rédigés aujourd'hui, on voit bien que les concepts d'activités, de compétences, d'objectifs de formation ne sont pas totalement intégrés. Il faut considérer que les programmes en leur état actuel constituent une première étape, certes intéressante, et qu'il faudra mettre en place un dispositif permettant de les faire évoluer.

L'analyse du contenu de quelques programmes de CAP (actuellement toutes les productions importantes sont couvertes) et de BTP (deux BTP ont été construits : arboriculture fruitière et élevage des ruminants) nous amène à constater :

- l'absence de toute formation en sciences fondamentales (mathématiques, sciences physiques, biologie). Outre l'intérêt de ces fondements théoriques pour la formation même pratique, les système de passerelle du CAP au BTP et du BTP au BTS risque d'être minimisé par le fait que les jeunes étudiants ne posséderont pas le minimum de connaissances scientifiques pour profiter pleinement des enseignements dispensés au niveau supérieur ;
- que les formations qui se mettent en place sont très spécialisées ; en effet la formation générale, ne fait que 274 heures pour les CAP et 498 heures, pour un BTP de 2.922 heures (soit prés de 17 % du temps) .

Pour le moment aucune classe de BTS (BAC + 3) n'est ouverte dans le système de formation professionnelle et aucun programme n'a été préparé ; ce niveau de formation est assuré par les établissements d'enseignement supérieur, avec un recrutement propre à l'enseignement supérieur. D'ailleurs, les caractéristiques structurelles des établissements de la formation professionnelle montrent qu'actuellement, ces derniers ne sont pas préparés à accueillir la formation de techniciens supérieurs

Au niveau de la formation continue des agriculteurs et fils d'agriculteurs :

La procédure d'élaboration du programme de cette formation paraît quelque peu inadéquate dans ce sens qu'**un programme national de formation d'agriculteurs n'est pas la bonne solution pour intégrer les diversités de l'agriculture tunisienne.**

Au niveau national, il faut donner de grandes orientations comme la nécessité d'introduire dans cette formation une formation économique ou une formation à la gestion. Ensuite, il faut laisser aux équipes pédagogiques la liberté de construire les objectifs et contenus de formation, en fonction, à la fois, des caractéristiques de l'agriculture régionale et en fonction des besoins des agriculteurs de leur zone d'action. Mais cela veut dire qu'il faut former ces mêmes équipes pédagogiques à "l'ingénierie de formation ".

Recentrer la formation des agriculteurs et fils d'agriculteurs au niveau régional signifie que le système de formation professionnelle et le système de vulgarisation disposent de **références technico-économiques** micro-régionales communes issues de l'observation des résultats obtenus par les agriculteurs, aussi bien les plus performants que ceux qui obtiennent des résultats plus médiocres. C'est par la comparaison entre ces résultats issus des pratiques des agriculteurs que pourra émerger la notion de " marge de progrès ".

Sans ces références, formateurs, vulgarisateurs et autres techniciens continueront de parler en fonction de normes théoriques qui seront inévitablement contestées par les agriculteurs.

III.2.1.3. LA VULGARISATION

Elaboration des programmes de la vulgarisation de masse

Les activités de vulgarisation de masse comprennent d'une part la préparation des supports écrits à diffuser auprès des vulgarisateurs et des agriculteurs dans le cadres des campagnes de vulgarisation sur les différents thèmes du programme, et d'autre part les documents radiophoniques et télévisuels à diffuser sur les chaînes nationales et destinées à un public plus large.

Pour décider de son programme annuel de publication de documents écrits et de documents télévisuels, l'AVFA consulte annuellement les CRDA sur leurs besoins.

Les documents préparés par l'AVFA sont :

- les monographies d'un certain nombre de cultures importantes pour l'économie agricole qui ont été préparées après passation de conventions avec différentes institutions de recherche ; elles sont généralement très complètes et très exhaustives, mais elles n'ont pas fait l'objet de diffusion ;
- des manuels et des dépliants; une fois un titre choisi, les responsables essaient de collecter les données disponibles et décident de la forme "manuel" ou "dépliant" et qui seront tous deux conçus pour l'usage des vulgarisateurs et des agriculteurs qui les demandent.

La conception générale qui prévaut pour la préparation des documents privilégie la facilitation du contenu au lecteur ; contenu qui d'ailleurs ne comporte pas une partie économique. Cette option de simplification est normale pour le vulgarisateur-agent

technique ou l'agriculteur dont le bagage scientifique est très modeste et nécessite cet effort pour préparer une "recette" facilement vulgarisable.
Pour l'ingénieur-chef de CTV, cette conception comporte le risque de ne pas lui laisser la possibilité de comprendre les raisons réelles de l'essai, les conditions et l'objectif visés par la recherche et donc de ne pas pouvoir adapter les résultats de la recherche aux cas qui se présentent concrètement à son appréciation, et qui ne sont pas forcément identiques aux conditions des essais.
Une vulgarisation de recettes plus ou moins "passe-partout" n'est plus recommandée face aux défis que rencontre l'agriculture d'aujourd'hui, et une bonne compréhension de la technologie concernée et de ses conditions d'emploi est obligatoire pour bien l'interpréter, la recommander là où il le faut dans son intégralité ou fractionnée.

Les sources reconnues de l'information pour la production de ces documents sont les "acquis de la recherche", et quelquefois, les recommandations des directions techniques du Ministère de l'agriculture.
Les acquis de la recherche parviennent à L'AVFA sous leurs formes officielles: *les Annales de l'INRAT, la Revue de l'INAT, les Cahiers du CRGR...,la Revue Ezzaïtouna de l'Institut de l'olivier, les résumés annuels des thèses et mémoires de fin de cycles de spécialisation publiés à partir de 1995, les Actes des Journées nationales sur les acquis de la recherche ....*
Les recommandations et besoins des directions techniques du Ministère de l'agriculture lui parviennent sous forme de correspondances chaque fois que le besoin se fait sentir ; correspondances plus ou moins précises quant au message à apporter. Mais

Les publications de la recherche qui parviennent à l'AVFA ne sont pas conçus sur un modèle unique. Ils ne contiennent pas que des innovations..., mais également des quantités de données et d'acquis antérieurs....; d'où une certaine richesse qui s'adresse aux vulgarisateurs de niveau ingénieur et aux concepteurs et exécutants des politiques agricoles qu'il n'est pas aisé à l'AVFA de présenter sous une forme standard ou en paquets technologiques... et il est souhaitable que tout élément qui permet au vulgarisateur de mieux apprécier "l'adaptabilité du résultat" et les possibilités de son extrapolation pour faire une vulgarisation à bon escient, lui parvienne.
Le travail de tri, de synthèse, de diffusion...qui doit donc être fait régulièrement et pour tous les domaines de l'agriculture est important. Si l'AVFA ou l'IRESA devaient s'en charger il faudrait que l'une ou l'autre dispose d'un staff de spécialistes-matières important, ce qui outre le coût d'un pareil investissement, risque de faire double emploi avec les directions techniques. Il reviendrait donc plutôt à ces dernières de jouer ce rôle de spécialistes-matières et donc de s'organiser pour guider l'AVFA dans la conception et l'exploitation de ces acquis .
Certaines directions générales (par ex. DGGR) éditent différents types de fiches plus approfondies et très bien faites pour la réalisation de Campagnes Intensives de Vulgarisation comme la CIV relative à l'économie de l'eau à laquelle la DGGR a donné beaucoup d'importance.

Par ailleurs, il n'a pas été possible d'établir un parallèle entre les acquis de la recherche, les besoins des CRDA et les publications de l'AVFA. Tout ce qu'on peut

dire, c'est que le nombre des titres publiés en 1998 et 1999 pour les brochures et dépliants a été très modeste et bien en dessous des thèmes de vulgarisation affichés, mais compte tenu de la faiblesse en nombre de l'équipe chargée d'effectuer ce travail, il est impossible de lui demander davantage. Par ailleurs par une rapide comparaison entre le rapport d'activité de l'INGREF et les résultats qui y sont mentionnés et la liste de publications de l'AVFA, il apparaîtrait qu'il y ait peu de correspondance entre les publications de la recherche et celles de l'AVFA.

Elaboration des programmes de la vulgarisation de terrain

L'élaboration des programmes d'activités de la vulgarisation de terrain se fait essentiellement à l'échelle régionale. Le travail commence par un séminaire de programmation provoqué par l'AVFA au sein de chaque CRDA, aujourd'hui cette réunion préliminaire est organisée par groupe de 3 ou 4 CRDA. Assistant, en principe, à cette réunion, l'ensemble des cadres intéressés des CRDA, des représentants de la recherche et des directions centrales.

Dans ce séminaire l'AVFA donne ses directives quant au programme d'activité à élaborer, et ce, en collaboration avec l'IRESA et certaines directions techniques, pour le choix des thèmes (en fonction des nouveaux acquis), la détermination des programmes, des régions d'intervention, des secteurs à cibler et la préparation des besoins en documents de vulgarisation nécessaires et les calendriers d'intervention...
Ensuite, le travail se fait en partant du "vulgarisateur" de terrain pour remonter jusqu'à l'AVFA .
1. Pour la préparation des programmes de vulgarisation annuel et mensuel, le chef de **CRA** convoque une réunion à laquelle assistent les groupes-cibles, le chef de la CTV et les spécialistes-matières du CRDA .
Lors de cette réunion, les membres des groupes-cibles sont invités à exprimer les thèmes qui préoccupent les agriculteurs et qu'ils proposent pour le programme de la vulgarisation de l'année suivante.

2. Au niveau de la CTV, et au vu des demandes exprimées dans les procès-verbaux qui parviennent des CRA, le Chef de la CTV assure la coordination et la correction des projets de programmes en fonction des moyens de locomotion et didactique dont il dispose et de la liste des produits stratégiques qui doivent recevoir une large priorité dans cette programmation.

3.Au niveau du CRDA, les programmes présentés par les Chefs de CTV sont examinés par tous les spécialistes-matières qui sont les chefs d'arrondissements. Ensuite une réunion est organisée avec la profession et les Chefs d'arrondissements responsables des stratégies, pour étudier ces programmes en fonction des priorités stratégiques, des priorités régionales, des moyens didactiques disponibles et autres....
Ils sont rassemblés par le coordinateur de la vulgarisation et communiqués enfin par le CRDA à l'AVFA .

4. Au niveau de l'AVFA, c'est la Direction des Opérations de Vulgarisation qui a la responsabilité de la programmation, du suivi, de la coordination et de l'évaluation de la vulgarisation de terrain ; cette direction reçoit les projets de programmes des CRDA, elle les analyse, les rapproche des directives arrêtées pour les différents secteurs, les classe selon les différents types d'intervention méthodologiques

(journées d'informations, parcelles de démonstration, contacts individuels...) et publie ensuite l'ensemble dans le programme d'activité annuel national.

L'ensemble des actions de programmation, de suivi et d'évaluation sont décrites dans des Guides Pratiques préparés par l'AVFA et ce à partir du niveau CRA jusqu'au niveau ' unité de coordination au niveau des CRDA' en passant par le niveau CTV. Le Guide de programmation propose, pour chacun des niveaux cités, les étapes à suivre et les modèles de documents à élaborer. Ils sont suivis généralement d'une façon méticuleuse.

Cette approche, en plus de l'organisation du travail, a pour objectifs de :

- faire établir par les CRDA une relation entre les objectifs de planification et les actions en direction de la production ;
- faire connaître le milieu et les exploitants aux responsables des CTV et CRA dès leur installation sur les lieux ;
- considérer comme objectif aussi bien "la formation de groupements" que "le travail avec des groupements" de façon à parvenir à aider à la structuration de la profession en partant de la base ;
- baser l'action des chefs de CRA sur les potentialités et les problèmes préoccupant les agriculteurs dans leur zone d'intervention ;
- établir et exécuter un programme national et régional de formation...important notamment en matière de formation de formateurs ;
- parvenir à la mise en place d'un système d'évaluation, à la bonne définition des bénéficiaires, des groupes-cibles et au renforcement de l'adhésion des agriculteurs...de façon à mesurer les taux d'adoption et les impacts .

On remarque que la méthodologie utilisée, a apporté beaucoup d'organisation du travail aux services de vulgarisation, mais l'interprétation des recommandations faites par l'agent de terrain varie beaucoup d'un agent à l'autre.

Par ailleurs, l'attachement d'un grand nombre d'agents à la forme (c'est-à-dire à l'élaboration des différents documents et tableaux demandés par la méthodologie) est plus important pour eux que leur attachement aux aspects de contenu technique, économique ou social, et surtout à son adaptabilité aux différents cas de figures... ; de plus les fiches d'identification permettant la "connaissance du milieu physique du CRA", les fiches relatives à la "connaissance des agriculteurs" n'ayant pas toujours été remplies et leur exploitation n'étant pas faite, l'agent a continué son travail de routine sans améliorer ou du moins référencer ses connaissances du terrain.
Enfin, le fait, de n'avoir pas su former des groupes-cibles homogènes capables d'évoluer en groupements de travail n'a pas permis d'atteindre, un tant soit peu, l'objectif de structuration de la profession qui aurait beaucoup aidé aujourd'hui à une prise en charge plus rapide de la vulgarisation par une profession assise sur une base solide et réduit les opportunités qui s'offrent aujourd'hui.

III.2.2.LA VALORISATION DES ACQUIS ET LE TRANSFERT DES CONNAISSANCES

Les transferts de connaissances et de techniques nécessitent des interfaces, entre les différents acteurs du système RVF pour établir un dialogue entre offre et demande de services. Selon les intervenants, on peut les classer en 3 niveaux .

Transferts de l'agriculteur ou de la profession à l'administration.

En théorie pour assurer un transfert de connaissances convenable, on doit d'abord répondre à des besoins et donc bien écouter l'utilisateur et lui trouver les solutions adaptées. Nous avons vu que l'essentiel des demandes se fait lors des réunions et au sein des commissions de programmation.

A la base, le transfert le plus fréquent se passe entre l'agriculteur et le vulgarisateur. Donc, et parmi les grands rôles attribués à la vulgarisation agricole (et, en fait à la CTV) se trouve la liaison qu'elle assure entre l'exploitant et les organismes de recherche et de formation chargés de "trouver les solutions" .

Mais souvent ces besoins sont présentés sans ordre préalable par l'agriculteur et sont rarement analysés par l'appareil de vulgarisation de sorte que ce dernier génère peu de connaissances propre à être la base d'une demande précise pouvant lui servir dans ses programmes ou à infléchir de manière effective les programmes de recherche ou de formation vers les besoins des agriculteurs.
Si l'on ajoute à cela que la profession est faiblement organisée à la base et dispose elle même de peu de références, on peut conclure que sa participation dans les instances de programmation manque de fond .

Transferts d'administration à administration.

Il s'agit du transfert des résultats de la recherche des Services de recherche ---> aux Services de vulgarisation, et des chercheurs -→ aux vulgarisateurs, d'une part; et; des doléances des agriculteurs ---> vers les Services R-V-F.

1. Entre les responsables de la recherche (à l'IRESA) et les responsables de la vulgarisation (à l'AVFA): du fait de l'approche suivie qui veut que le contenu de la vulgarisation doit prendre ses données essentiellement dans les résultats de le recherche, l'exploitation des documents « d'Acquis de la recherche » publiés périodiquement par l'IRESA, et les manifestations de diffusion des résultats organisées par celle-ci (Journées nationales de la Recherche, Journées portes ouvertes...) prennent une importance particulière en tant que moyen de communication entre IRESA et AVFA notamment pour la préparation des supports écrits de vulgarisation.

Pour cela l'AVFA souhaite que les documents provenant de l'IRESA soient plus adaptés aux différents types de clients qu'elle se propose de servir, de sorte que:

- les uns regroupent tous les aspects scientifiques mis au point par la recherche,
- d'autres documents plus légers soient élaborés à l'intention des vulgarisateurs,
- et enfin un 3ème type de document très simplifié soit préparé à l'intention des agriculteurs.

Dans le but de préparer les différents types de documents qu'elle souhaite avoir, l'AVFA a lancé des consultations et passé des conventions payantes avec des

institutions de recherche pour la préparation de "Fiches techniques de base" qui font le point sur chaque spéculation.
Cette formule a permis la préparation d'un certain nombre de "Fiches" qui représentent des monographies très complètes de certaines cultures bien qu'elle semble coûter cher; mais la révision régulière de ces documents resterait à entreprendre périodiquement.

La désignation en 1998 par le Ministre de l'Agriculture de 10 chercheurs responsables de la collecte des éléments nécessaires à l'élaboration de ces "acquis" (un chercheur responsable par commission) comme interfaces de l'AVFA n'a pas encore donné ses résultats ; il en est de même des unités de valorisation des acquis de la recherche.

Donc, pour la préparation de ses documents écrits ou audiovisuels, l'AVFA recourt comme auparavant aux contacts personnels avec les chercheurs pour disposer d'un contenu à jour sur les thèmes à traiter. Donc à présent et d'une façon générale, l'AVFA :

- exploite à travers sa Direction pédagogique - Sous-direction de l'expérimentation et de l'exploitation des acquis de la recherche -, les documents " Acquis de la recherche " de l'IRESA, assiste aux différentes manifestations de diffusion des résultats organisées par celle-ci, séminaires organisées pour les nouveaux acquis ;
- prépare, à travers sa "Sous-direction de la Communication et de l'information agricole" les documents écrits de vulgarisation et de diffusion de ces acquis... ;
- prépare, à travers sa " Sous-direction de la Production audiovisuelle et de l'édition" les documents audiovisuels de vulgarisation et de diffusion de ces acquis...

2. **Entre les vulgarisateurs et les chercheurs:** les théories connues sur la vulgarisation insistent toutes sur la nécessité d'un dialogue soutenu entre l'offre de "résultats" provenant de la recherche et la demande de "données confirmées" par les vulgarisateurs, donc les contacts entre vulgarisateurs et chercheurs sont inhérents à la fonction même du vulgarisateur, les vulgarisateurs doivent en être bien convaincus, ainsi que les responsables qui font les intermédiaires entre l'information scientifique et les vulgarisateurs de terrain.

Mais dans la pratique pour la Tunisie, la liaison la plus fréquente entre les vulgarisateurs et les chercheurs se fait par l'intermédiaire de l'AVFA à travers sa "Sous - direction Suivi et Coordination de la vulgarisation de terrain" qui organise des journées de formation destinées aux vulgarisateurs où les chercheurs concernés font état de leurs résultats et obtentions.

De même pour réussir le transfert, la recherche doit tenir compte du résultat des essais de vérifications aux différents niveaux mais également des problèmes et des situations d'urgence susceptibles de surgir et dégager ainsi des informations suffisantes susceptibles d'induire des progrès adaptés aux différents cas de figures qui peuvent se présenter au vulgarisateur ; ainsi certains chercheurs qui mènent des expérimentations de terrain ou effectuent des visites périodiques dans les régions se font accompagner des vulgarisateurs qui suivent ces essais et le lien dans ce cas est très direct.

Une nouvelle démarche à l'actif de l'IRESA mérite d'être signalée. Elle vise à rassembler, recenser et numéroter les projets de recherche, en informatiser le suivi, ensuite publier pour ceux qui arrivent à terme un "Rapport final" qui sera soumis à examen dans **des ateliers d'évaluation**. Ces ateliers étant destinés à examiner ces rapports de projet et des "Fiches techniques de base" élaborées pour la même occasion et décider des suites à donner à ces projets de recherche (continuation, orientation vers un complément d'adaptation, vulgarisation, préparation de supports audiovisuels...). A ces ateliers assistent toutes les parties concernées: directions techniques, représentants des agriculteurs, chercheurs...et un responsable désigné pour la valorisation du résultat.

Transfert de l'administration à l'agriculteur.

Ces transferts se font à la fois par une vulgarisation de terrain et une vulgarisation de masse. Sur le plan pratique, elle comporte notamment :

- **des actions de vulgarisation de terrain** : les transferts de connaissances et de techniques sont effectués au niveau local par les chefs de CTV et de CRA, sous l'égide du CRDA, du chef de la Division vulgarisation, du coordinateur de la vulgarisation, elle se traduit par la préparation et l'organisation des outils classiques soit : des journées d'information, des visites sur les lieux aux exploitants, des visites organisées, des séances pratiques, des installation de parcelles de démonstrations etc. *Ces méthodes sont classiques dans les services de vulgarisation. La présence des agriculteurs y est variable, selon les régions et l'intérêt des thèmes traités. Toutefois c'est ne sont pas tant les méthodes et outils qui sont à changer, mais le contenu et l'information véhiculée qui sont à approfondir et à adapter aux besoins spécifiques des différents types d'agriculture et agriculteurs. Rappelons que selon l'enquête 33 et 37 % des agriculteurs pensent que les méthodes de vulgarisation de groupe seraient susceptibles de répondre totalement ou partiellement à leurs besoins.*
- **des actions de vulgarisation de masse** : effectuées au niveau national par l'AVFA, elles se traduisent par la préparation et l'organisation, à travers les médias concernés, d'émissions radiophoniques et télévisées, et d'émission de publications techniques. Les programmes de la vulgarisation de masse, surtout à travers les moyens audiovisuels, semblent avoir un taux d'écoute important chez les agriculteurs ; en effet selon une enquête réalisée pour le compte de l'AVFA en 1995 sur un échantillon de 2000 agriculteurs donne notamment une audience de 90% pour les spots et entre 20 et 43 % pour les programmes de durée plus importante. L'importance de la télévision et de la radio comme source d'information utiles aux agriculteurs (dans une moindre mesure) a été confirmée par l'enquête menée à l'occasion de cette étude.

IV. RECOMMANDATIONS ET SCENARIOS D'EVOLUTION

IV.1. *LES AXES D'ORIENTATION*

1. Le système de Recherche-formationon-Vulgarisation agricole fonctionne en service d'appui dans le cadre d'une économie libérale dans laquelle les agriculteurs sont les artisans et les bénéficiaires du développement agricole.

Dans la logique économique libérale, le chef d'entreprise doit en permanence être en mesure d'adopter son système d'exploitation (combinaison des moyens de production et des productions) en fonction de paramètres techniques, économiques, financiers, sociaux, etc.
C'est dans la quête permanente de cette combinaison " à l'optimum " et sachant que la décision finale revient au seul chef d'exploitation que le système RFV doit être mobilisé pour mettre à sa disposition les éléments de son choix et de son arbitrage.
Ce libre choix intègre nécessairement :

i. Les orientations de la politique agricole qui se traduisent par des rapports de prix, des incitations, des équipements, des modalités de crédit, une réglementation, etc.
ii. Des stratégies collectives au niveau des entreprises (coopératives, groupements, etc.) et au niveau territorial (aménagement rural etc.)

Le système RFV doit donc :

i. Viser à la " proximité " maximum des exploitations agricoles, de façon notamment à prendre en compte la diversité des régions, des structures, des systèmes .
ii. S'investir au mieux dans l'acquisition de COMPETENCES (mise à niveau initiale et continue notamment des partenaires de base que sont l'agriculteur, le vulgarisateur et le formateur)
iii. intégrer dans ses activités les dimensions économiques et de gestion et toujours prendre en compte une globalité même dans les travaux sectoriels (une culture dans un assolement et une rotation, un fourrage dans un système d'élevage, une mécanisation dans une organisation du travail, etc..) ; le maximum technique ne correspond pas forcément à l'optimum économique, et la " vulgarisation technique", dont les effets ne sont souvent que quantitatifs, doit évoluer vers une perspective de développement, notion qualitative .
iv. être itératif et non seulement descendant ; ce qui implique de postuler un savoir et un savoir faire de l'agriculteur et des évaluations à tous les niveaux et surtout l'évaluation au niveau de l'appropriation d'une technique ou d'une technologie adoptée par les utilisateurs

2. Améliorer les synergies entre les éléments du système RFV et entre le système et la profession.

Le système RFV doit achever de se structurer pour établir les dialogues et les échanges d'une part entre les éléments qui le composent et entre lui et la profession ;

d'après les enseignements tirés des analyses des systèmes de Recherche, de Formation et de Vulgarisation, la concrétisation de cet objectif nécessite:

i. le décloisonnement institutionnel à tous les niveaux territoriaux ;
ii. le développement des liaisons fonctionnelles qui visent à rapprocher les agents du système RFV et les représentants des agriculteurs pour donner l'habitude du travail en commun et pour donner du contenu ou du moins améliorer le fonctionnement des liaisons structurelles dont la plus part sont déjà mises en place ;
iii. la régionalisation des structures mais surtout des activités ;
iv. la structuration des groupes d'agriculteurs de base et leur émergence de la dispersion.

3. Evolution du système RFV vers plus de professionnalisation

Le principes du renforcement de l'implication de la profession dans la gestion du système et l'orientation de ses activités sont:

i. le développement d'une vulgarisation institutionnelle destinée à la structuration de la profession à la base;
ii. le renforcement de la participation active des professionnels dans les prises de décision à travers les conseils des établissements et les commissions qui impulsent le système RFV ;
iii. le développement des actions de partenariat avec les organisations professionnelles sur la base de programmes bien définis ;
iv. la mise en place d'un environnement propice au développement d'une vulgarisation privée et professionnelle.

Sur la base de ces principes généraux, des orientations sont données pour chaque élément du système.

IV.1.1. LES AXES D'ORIENTATION POUR LA RECHERCHE AGRICOLE

1. **Nécessité d'un rapprochement de plus en plus important entre la recherche et l'enseignement supérieur** pour une meilleure mobilisation du potentiel des Etablissements d'enseignement supérieur pour la recherche et un enseignement supérieur plus proche des préoccupations du terrain. Les activités doivent être conçues et programmées sur plusieurs années au sein d'équipes, d'unités ou de laboratoires mixtes. Ce rapprochement ne nécessite pas forcément la fusion des corps, encore qu'elle le rendrait plus efficace car plus réel, mais demande de tout faire pour faciliter les passages, les transferts par des conventions, des homogénéisations de carrière, etc.
2. **Importance de la valorisation des acquis de la recherche auprès de la profession agricole**. Il faut donc développer systématiquement les lieux de rencontre entre les différents acteurs de la filière, notamment par la multiplication des chantiers communs de recherche sur les systèmes de production dans le cadre des programmes prioritaires lancées dans les régions, la participation des chercheurs aux essais et tests en milieu réel en collaboration avec les vulgarisateurs, ainsi qu'aux évaluations et

études de terrain destinées au retour de l'information sur les performances des innovations et leurs impacts.

3. **Une régionalisation de la recherche sans une décentralisation systématique**. Deux écueils nous semblent à éviter dans la mise en place d'une recherche pour et dans les régions : d'une part que la recherche aille trop loin dans son désir de satisfaire les demandes locales et s'engage ainsi directement dans une vulgarisation à grande échelle (faisant plus de l'expertise que de la recherche) ; d'autre part que la recherche campe sur sa demande de reconnaissance académique, avec pour seuls critères les publications dans des revues scientifiques internationales (dans les milieux scientifiques, on accepte largement aujourd'hui qu'il y a d'autres critères de validité et de rigueur scientifique).
4. **Une responsabilisation et une évaluation des chercheurs**. Autant il faut donner a priori l'autonomie aux chercheurs, autant en contrepartie, il faut évaluer leur production.
5. **Réduction du nombre des structures et des contraintes administratives** ; il est essentiel que les institutions se sentent véritablement responsables de façon autonome de la gestion de leurs ressources, qu'elles aient la possibilité de déléguer cette responsabilité aux stations éloignées et d'éviter la concentration hiérarchique des décisions, que l'attribution des ressources soit donnée à partir d'un plan d'objectifs et de programmes et que l'engagement des dépenses puisse être pluriannuel et que le contrôle des ressources se fasse a posteriori, après leur utilisation, et non pas a priori.
6. **Mise en place d'une véritable gestion des ressources humaines** compte tenu des moyens financiers et humains limités. Un grand programme d'évaluation des compétences et de formation du personnel devra être démarré au plus tôt .

IV.1.2.LA FORMATION AGRICOLE

Les principes qui sous-tendent les propositions concernant l'évolution des formations agricoles tant initiales que de perfectionnement sont :

1. **Assurer la formation de praticiens,** ce qui signifie qu'outre l'initiation aux pratiques de productions, il est également indispensable d'insister sur les pratiques d'observation (enregistrements, enquêtes, dépouillements et recoupements de données, etc.). Les programmes devront s'inscrire dans une véritable démarche d'ingénierie de formation, c'est à dire une démarche allant de la description des activités d'un métier aux objectifs de formation en passant par le champs de compétences à maîtriser pour exercer un métier.
2. **Rééquilibrer les formations ;** il s'agit de problèmes quantitatifs et qualitatifs concernant les formations diplomantes et la formation continue des techniciens et des agriculteurs (renforcer des programmes de perfectionnement des techniciens et des agriculteurs, renforcer les formations économiques et à la gestion de l'entreprise agricole, formation à l'agriculture de groupe et aux techniques d'animation de groupements et d'associations etc.)
3. **investir dans les formations de responsables professionnels** (administrateurs de groupements, de coopératives, des chambres d'agriculture, de l'UTAP etc.)

4. **Formation professionnelle et vulgarisation ne sont pas deux secteurs étanches** mais deux secteurs complémentaires avec de fortes zones d'interférences. A la base, les publics des deux systèmes sont les mêmes. La formation au métier des vulgarisateurs et des formateurs devra être conçue conjointement et comprendre des modules communs.
5. **Une régionalisation de la prise de décision** et une responsabilisation des structures de base dans le domaine de la formation continue des agriculteurs et ce pour valoriser la diversité des agriculteurs et répondre à des besoins spécifiques.

IV.1.3.LA VULGARISATION

Les orientations ou axes de développement de la vulgarisation découlent de l'objectif de désengagement des structures administratives de l'intervention directe dans les activités de vulgarisation et de l'instauration comme stade ultime de ce désengagement, d'une vulgarisation privée.

L'accessibilité à ce stade ultime demande une préparation, une évolution des mentalités et des mesures transitoires à mettre en œuvre durant la prochaine décennie.

Ainsi et au moins durant la prochaine décennie, les systèmes de vulgarisation privé et public continueront à coexister, l'objectif étant d'inverser progressivement la situation actuelle de prédominance de la vulgarisation étatique sur la vulgarisation privée et professionnelle.

Pour le développement de la vulgarisation privée et professionnelle, deux axes d'intervention simultanés sont envisagés :

i) l'action directe au niveau du corps de conseillers privés et des organisations professionnelles de base (CAS, GIC etc.) pour la promotion d'une vulgarisation professionnelle et privée au service d'une agriculture économique d'ores et déjà capable de supporter les charges de l'appui recherché pour l'adoption de technologies évoluées et l'évolution vers une haute compétitivité, et

ii) la réorganisation et le renforcement du service public de vulgarisation qu'il soit géré directement par des services administratifs ou confié par délégation à la profession (CA ou UTAP) avec comme un des objectif principaux la structuration des agriculteurs en groupements permettant l'apparition en grand nombre de nouveau demandeurs de vulgarisation privé ou professionnelle, capables d'en assumer progressivement les charges financières.

Pour cela, les orientations de développement du service public de vulgarisation prévoient :

i) l'adoption au niveau de l'approche d'une réelle vulgarisation participative qui implique dialogue, négociation et accord, combinée avec une approche globale de l'exploitation ou approche système

ii) l'instauration d'une vulgarisation institutionnelle pour promouvoir les organisations professionnelles de base et favoriser la participation active des agriculteurs ;

iii) une vulgarisation qui dépasse les limites d'une transmission de savoir technique au profit d'une assistance au développement de l'exploitation et l'amélioration du revenu de l'exploitant; l'exploitation devient la cible de la vulgarisation dans une vision technico-économique globale. l'approche du fait qu'elle s'attache à l'exploitation dans son ensemble, implique le recours à la détermination des systèmes de production et à l'appropriation des résultats de la recherche qui devra développer de plus en plus des travaux systémiques qui impliquent d'ailleurs la vulgarisation ;

iv) la programmation en s'appuyant sur la demande de l'agriculteur et sur les réalités de l'exploitation, l'adaptation des approches de la vulgarisation aux besoins et conditions des différentes catégories d'agriculteurs et aux spécificités régionales et locales ;

v) la réhabilitation du métier de vulgarisateur en rappelant que la vulgarisation est une affaire de spécialiste qui a des tâches et une méthodologie de travail bien définies ; le vulgarisateur" doit évoluer du rôle d'un rapporteur de "messages - prêts à l'emploi" à celui d'un **ingénieur bien formé et informé**; qui étudie des cas ... et utilise son savoir-faire et son information pour prescrire "le conseil adapté et efficient".

Cela implique que le vulgarisateur soit une compétence technique avec des connaissances théoriques et pratiques solides, régulièrement mises à jour par l'accès aux différentes sources d'information et corroborées par des **référentiels techniques obtenus dans la région.**

Les vulgarisateur devra bénéficier d'une formation spécifique au métier pour être à la fois un praticien convaincant et un animateur de groupes de professionnels.

Le sérieux et la continuité exigés par le travail de vulgarisation (technique, économique, institutionnel et social) imposent une disponibilité et une mobilité totales de l'ingénieur et de ses adjoints ;

vi) le développement de la vulgarisation de masse pour mieux tenir compte du nombre élevé de petits agriculteurs et d'agriculteurs de très faible niveau d'instruction .

IV.2.*PROPOSITIONS D'AMENAGEMENTS STRUCTURELS*

IV.2.1. LES ALTERNATIVES DE REORGANISATION DE LA RECHERCHE AGRICOLE

Alternative 1 : Regroupement par fusion des Etablissements d'Enseignement Supérieur et des Institutions de Recherche Agricole, débouchant sur la création de plusieurs pôles régionaux d'enseignement supérieur et de recherche (PRER).

Dans cette alternative, il s'agit de créer en s'appuyant sur ce qui existe, des pôles régionaux d'enseignement et de recherche (PRER) pour créer de véritables entités viables avec les masses critiques suffisantes. Ces pôles nous paraissent susceptibles d'assurer une mobilisation complète du potentiel de recherche des établissements d'enseignement, de donner à l'ensemble Enseignement/Recherche de Tunis une place nationale et internationale importante et de permettre la régionalisation de la recherche.

Les différentes stations et unités expérimentales en région actuellement relevant des diverses institutions sont alors rattachées au PRER.

Le pôle constitué autour de l'IRA de Medenine pour couvrir la région du sud, reste un pôle de recherche à moins que l'on ne mette en place une activité permanente d'enseignement au moins de 3ème cycle comme déjà suggéré dans l'étude ISNAR.

Dans cette alternative, le responsable du PRER assure de fait la coordination entre la recherche et l'enseignement supérieur et compte tenu de ses tâches, il faut nommer auprès de lui un adjoint concrètement en charge de la coordination avec les structures de développement en région.

Une attention particulière doit être apportée au secteur vétérinaire qui n'a pas de véritables chercheurs et qui pourrait disparaître ou au moins être laissé pour compte dans cette fusion. Une réflexion d'ensemble sur ce que veut la Tunisie dans ce secteur scientifique est sans doute nécessaire, une solution temporaire pourrait être la fusion de l'IRVT et de l'ENMVT, en supprimant des tâches de services réglementaires (de contrôle et de diagnostic) qui pourraient être confiées à un laboratoire central vétérinaire.

Une autre attention doit être donnée au secteur des industries agro-alimentaires (IAA)

Il y a lieu aussi de tenir compte du fait que les PRER du NOSA et du CE construits respectivement autour des ESA du KEF (avec MOGRANE) et de CHOTT MARIEM (avec l'IO) ne couvrent pas toutes les spécialités de recherche nécessaires en région ; la recherche de la couverture de toutes les spécialités par des PRER pleinement autonomes et ayant l'entière responsabilité de la gestion de leurs personnels, pourrait rendre difficile la coordination des programmes au niveau national pour éviter les duplications des programmes et des investissements entre les régions.

L'ensemble enseignement supérieur et recherche de Tunis devrait jouer un double rôle d'une part comme phare national et international ayant un mandat sur l'ensemble du pays et d'autre part comme responsable avec des relais locaux des régions Nord Est et Nord Ouest Subhumide.

On peut envisager à moyen terme la création d'une grande Université Agronomique regroupant enseignement et recherche à Tunis, sous toute formule juridique lui donnant une assez grande autonomie et la possibilité de transférer cette autonomie aux laboratoires et autres unités d'enseignement et de recherche. Cette entité regrouperait les instituts d'enseignement supérieur actuellement à Tunis (INAT, ESIA, ENMV) et les laboratoires présents à Tunis de l'INRAT, de l'IRVT et de l'INGREF et pourrait ainsi continuer à être très ouverte sur le monde, ce qui est essentiel.

Comme cette Université Agronomique de Tunis regroupera une bonne partie des institutions scientifiques tunisiennes, délivrera la part la plus importante des formations de troisième cycle (plus de 50 thèses en cours en 1999) et constituera la véritable pépinière des chercheurs, elle doit être associée de façon particulière à l'effort de régionalisation. Si la participation permanente des chercheurs de cette institution à des équipes régionales paraît écartée sauf pour ce qui est de sa propre région, il n'en va pas de même de leur entrée dans des programmes régionaux

stimulés par l'apport de financements, de bourses de thèses sur programmes régionaux, et par la passation de conventions.

Dans ce scénario et malgré la forte mobilisation du potentiel de recherche des établissements d'enseignement supérieur, la couverture des spécialités de recherche en région est rendue plus exigeante en personnel chercheur que les scénarios 2 et 3 en raison de la forte spécialisation de certains PRER et de la traditionnelle autonomie des établissements d'enseignement supérieur rendant difficile l'orientation et le contrôle des programmes au niveau central. Ainsi, malgré quelques économies dans la gestion des établissements et sur la base des besoins en chercheurs ce scénario serait de prés de 38 % plus coûteux que les deux autres scénarios .

Alternative 2 - Unification des institutions de recherche.

Dans cette deuxième alternative, les institutions d'enseignement supérieur restent indépendantes, par contre les institutions de recherche pourraient fusionner rapidement au sein d'un établissement unique. Il y aurait ainsi une institution unique séparée des écoles, avec des laboratoires et des équipes avec des projets de recherche d'intérêt national et, pouvant aussi prendre en charge la coordination des grands projet nationaux.

Une première décision devrait être prise par rapport au futur de l'IRVT dans le cadre plus général de l'avenir de la recherche vétérinaire. Il est largement admis que cette institution, comme d'ailleurs l'ENMVT, fait très peu de recherche. Il nous semble qu'il faudrait décider, comme on vient de le proposer pour le scénario précédent, de lui confier un rôle de service sanitaire en réservant la recherche soit à l'ENMVT, soit à l'Institut unique.

La constitution de l'Institut unique de recherche, avec son siège à Tunis, pourrait s'appuyer sur le regroupement de la recherche agronomique, c'est à dire sur la fusion des actuels INRAT, INGREF et IO . Cette opération devrait certainement inclure la réunification des laboratoires qui travaillent sur les mêmes domaines.

Dans les régions, autour des principales stations ou laboratoires existants, on pourrait organiser les centres régionaux qui relèveraient tous de cet Institut unique et géreraient le complexe des stations de chaque région, ces centres seraient dotés d'une forte autonomie administrative avec délégation.

Dans un deuxième temps, on pourrait considérer la réorganisation de la recherche dans le domaine de la santé animale et dans le secteur de la pêche .

Pour ce qui est de la question de la régionalisation, sept centres régionaux seront mis en place selon le découpage du territoire support des actuels PRRD et Tunis gardera les laboratoires et les unités ayant un caractère horizontal ou nécessitant des équipements lourds.

Dans ce scénario, le directeur du centre régional assumera la fonction de coordination avec le ou les établissements d'enseignement supérieur présents dans la région pour les questions de recherche et il faut sans doute prévoir des conventions permettant les collaborations entre la recherche et l'enseignement supérieur et réglant les questions d'utilisation de sites ou de moyens en commun.

Pour la coordination horizontale avec les structures de développement, il est envisagé au niveau de chaque centre régional de recherche de charger un chercheur ou un ingénieur des liaisons recherche-développement.

L'intérêt de ce scénario est de faciliter et donc d'accélérer la constitution de centres régionaux de recherche, relevant d'une seule institution et supprimant ainsi la question du rattachement des stations et laboratoires à telle ou telle institution de recherche.. C'est particulièrement le cas pour les stations et les unités expérimentales en région. Il faut, bien entendu, qu'il ait une claire délégation de responsabilité.

Le renforcement de la recherche en région avec la création de centres régionaux et le renforcement des recherches en technologies alimentaires, biotechnologie, économie générale et sociologie rurale, recherche de base en production végétale et animale, biométrie..., nécessiterait des recrutements nouveaux d'environ une centaine de chercheurs en plus du remplacement systématique des départs à la retraite, estimé à 11 chercheurs entre 2000 et 2006 et à 10 chercheurs entre 2007 et 2010. Ce niveau de recrutement correspond à la décision, de haut niveau qui a été prise pour l'ouverture de 10 postes de chercheurs par an sur la période 1999-2008 ; le nombre de chercheurs accordé annuellement par cette décision nous semble devant être interprété comme correspondant à des recrutements additionnels compte non tenu des remplacements des départs à la retraite.

La restructuration de la recherche et le renforcement des programmes de recherche appellent le renforcement du cadre de gestion au niveau du nouvel institut (relèvement du niveau et renforcement en nombre).

Alternative 3 - Développer une plus forte coordination dans le cadre de la structuration actuelle

Il s'agit donc du maintien, disons plutôt du renforcement de la situation actuelle. Les institutions actuelles, réorganisées pour éliminer les doublons, continuent à exister en s'occupant des domaines d'intérêt national et elles s'engagent aussi dans des projets de recherche régionaux en collaboration avec les PRRD.

Cette solution a le risque de garder toutes les contraintes liées à la multiplicité dénoncées dans les parties précédentes. Il est donc indispensable de trouver des formules de délégation efficace permettant au coordinateur PRRD d'avoir l'autonomie nécessaire pour le rendre responsable. Des conventions sont à établir entre les institutions pour permettre ce type de fonctionnement décentralisé. Il est proposé que le coordinateur soit rattaché à l'établissement dominant en région.

Dans le cas des régions sans établissements administrativement autonomes, les PPRD, seraient directement rattachés à l'IRESA. Certes cette solution installe l'IRESA dans la gestion quotidienne, mais cela nous semble un inconvénient secondaire par rapport au message clair que cela donnerait concernant la volonté de dépasser les institutions initiales.

Du point de vue de la régionalisation et du renforcement des recherches en technologie alimentaire, économie et sociologie rurale et en biotechnologie , ce scénario aurait les mêmes implications financières que le précédent en terme de recrutement nouveaux de chercheurs et d'investissements pour la recherche, la différence proviendrait des coûts de gestion et de coordination qui seraient un peu plus élevés dans ce scénario.

Entre les alternatives 2 et 3, ce n'est pas le coût engendré qui est décisif c'est plutôt, la simplification de la gestion administrative des stations et des programmes de recherche et partant l'efficacité et la facilité de la régionalisation de la recherche.

IV.2.2. LES ALTERNATIVES DE REORGANISATION DE LA VULGARISATION AGRICOLE

Nous avons vu dans les axes d'orientation concernant la vulgarisation que coexisteront durant la prochaine décennie, une vulgarisation privée et une vulgarisation sous forme de service public.

IV.2.2.1. LA VULGARISATION PRIVEE

Le renforcement de la vulgarisation privée (et professionnelle) par l'action directe au niveau du corps de conseillers privés et des organisations professionnelles de base (CAS, GIC etc.) suppose des mesures d'ordre réglementaires et financières à mettre en place rapidement.
Le marché de la vulgarisation est un marché nouveau, où aussi bien l'offre que la demande sont faibles.
Les motivations pour dynamiser ce marché et favoriser l'installation d'un réseau actif de conseillers privés sont préconisés à deux niveaux: au niveau du conseiller et au niveau de l'agriculteur (individuel ou organisé sous quelque forme de groupement que ce soit).

IV.2.2.2.LA VULGARISATION « SERVICE PUBLIC »

En ce qui concerne le système de vulgarisation publique, trois alternatives sont présentées pour sa réorganisation et/ou son renforcement

ALTERNATIVE 1: Service public confié par délégation à la profession, l'état gardant que le rôle d'orientation et de contrôle

Cette alternative est basée sur l'instauration de deux systèmes différenciés:
i) un 1er système où la vulgarisation de terrain actuellement gérée par les CRDA est confiée par délégation à la profession (CA ou UTAP).
ii) un 2eme système concerne le développement d'une vulgarisation par filière essentiellement auprès des groupements interprofessionnels pour soutenir les "secteurs stratégiques" qui forment la priorité des plans de développement.

Système I : ce système est envisagé sur la base de l'expérience acquise par la profession (UTAP et chambres d'agriculture) dans les activités de vulgarisation à travers :

a) Le Projet-pilote de participation de la Profession à la vulgarisation conduit par l'UTAP et qui montre d'après, les premiers constats, que l'implication directe de la profession dans la gestion des activités de vulgarisation à permis une meilleure efficacité d'intervention à travers la concrétisation de la disponibilité entière des vulgarisateurs, le relèvement initial des nouveaux recrutés ce qui a sans doute permis d'entamer la mise en œuvre d'une approche concrètement participative et

basée sur l'analyse systémique (les analyses destinées à la connaissance du milieu et au classement des producteurs en groupe homogènes selon les système de production identifiés ont du mois été réalisés) ;

b) Les Projets d'émergence de groupements menés par les chambres d'agriculture du centre et du sud en coopération avec des chambres françaises et qui leur ont permis de roder les d'intervention pour l'organisation des agriculteurs en groupements.

Certes ces activités sont modestes, mais l'évolution qualitative constatée permet d'envisager une plus grande implication de la profession dans la vulgarisation par transfert des activités et des moyens correspondants sur la base d'un contrat-programme avec l'état.

Ce système inclut l'installation d'un réseau de vulgarisateurs recrutés par la profession (parmi les agents actuels sur la base d'une revue des compétences et du volontariat et complétés par des nouveaux recrutements) et à qui seront assurés toutes les conditions de réussite...

Dans la structuration de la vulgarisation au niveau de la profession qui est proposé, les locaux seront loués (location des locaux administratifs actuels quand c'est possible et qu'ils conviennent ou ailleurs) et les vulgarisateurs recevront une indemnité kilométrique suffisante pour utiliser leurs propres véhicules pour éviter ainsi tout achat et toute gestion de "voitures de service".

A priori, et sur la base d'une disponibilité complète des vulgarisateurs professionnels, le réseau comprendra 80 Unité de Vulgarisation Professionnelle qui coifferont 320 cellules de vulgarisation de base environ en remplacement des 160 CTV et 631 CRA actuels. Une étude fixera toutefois le nombre exact et la structuration des chambres à implanter dans chaque gouvernorat.

L'Unité de Vulgarisation Professionnelle "UVP" se composera essentiellement d'un ingénieur à recruter et à équiper d'un téléphone et d'un micro-ordinateur où seront stockées toutes les données du milieu, les données sur les agriculteurs ...et qui lui servira pour entrer en liaison avec la recherche (réseau AGRINET).
En outre, il devra disposer d'une documentation technique, économique, commerciale..., et d'une cartographie que l'IRESA, les Etablissements de recherche, les directions techniques du Ministère et l'AVFA se chargent de préparer et publier régulièrement, et à l'entretien de laquelle l'ingénieur devra régulièrement veiller (à prévoir sur le contrat-programme).

Le Centre de Vulgarisation Professionnel "CVP" se composera quant à lui essentiellement d'un technicien supérieur à recruter et à doter :

- d'une documentation à la préparation de laquelle, il aura contribué et relative aux données du milieu, aux données sur les agriculteurs etc.;
- d'une documentation technique, économique, commerciale..., que les directions techniques du Ministère et l'AVFA se chargent de préparer et publier régulièrement.

Au niveau du **gouvernorat**, la coordination , l'appui et l'encadrement des unités de vulgarisation seront du ressort d'antennes régionales organisées en deux services: « vulgarisation » et « structuration de la profession » ; ces services seront léger, mais le personnel disponible et bien équipé .

Le rôle principal des services "structuration de la profession" (antennes des chambres d'agriculture ou de l'UTAP, sous contrat-programme) sera:

i. de détecter, convaincre et aider des groupes homogènes d'agriculteurs préalablement sélectionnés à constituer les structures de base (associations, groupements, coopératives spécialisées en grandes cultures, en commercialisation, en utilisation de matériel agricole CUMA, en distribution, groupements de vulgarisation agricole GVA , centres de gestion agricole CGA , sociétés de services, sociétés ou coopératives de transformation, de protection phytosanitaire des cultures...) qui répondent le mieux à leurs besoins.
ii. d'encadrer ces structures de base ainsi créées à fonctionner et de mobiliser en leur faveur les mesures de soutien et d'encouragement de l'Etat; cet encadrement devant pousser progressivement ces groupements à faire appel à une véritable vulgarisation privée.

Si le transfert est réalisé au profit des chambres d'agriculture , la question du nombre de chambres d'agriculture se pose au niveau de la grande région ; en effet il peut paraître judicieux d'adapter leur nombre au découpage territorial adopté pour la régionalisation de la recherche, mais l'urgence étant d'abord de développer l'appareil technique (antennes), il n'a pas été tenu compte dans nos propositions d'une éventuelle création de nouvelles chambres. La réflexion à ce sujet serait quand même à poursuivre.

Les chambres régionales encadrent les antennes et mobilisent à leur profit les appuis techniques nécessaires (pôle de recherche, enseignement, centres techniques, information économique à partir des groupements interprofessionnels, etc.) et elles gèrent le système en laissant une large autonomie de fonctionnement et de gestion à ses délégations de gouvernorat qui sont " pilotées " par un comité professionnel et présidé par un membre de la chambre.

Au point de vue du personnel, sur le corps d'agents qui assurent la vulgarisation de terrain dans les CRDA qui comprend **863** agents de niveaux et de grades divers, on ne peut prévoir plus de 150 à 200 agents du Ministère qui demanderaient à passer à la profession et ce, que ce soit pour des raisons d'aptitude ou de niveau ou de sécurité personnelle...; l'objectif étant d'installer environ 80 UVP et 320 CVP, et 23 services régionaux, il y aura à recruter entre 330 et 375 cadres nouveaux dont au minimum 180 ingénieur.

Les CRDA qui n'assureront plus la tâche de vulgarisation, ne restent pas moins en liaison avec le système par l'intervention en tant que spécialistes matières et membres des comités d'orientation de la vulgarisation.

Système II : organisation d'une vulgarisation par filière

L'impact recherché à travers le premier système de vulgarisation à caractère horizontal, sera complété par un deuxième système à caractère vertical (par filière)

intégrant le conseil à tous les niveaux de la filière de l'amont à l'aval de la production.

Pour cela, il s'agit de reconsidérer les missions des groupements interprofessionnels et des offices sectoriels, en optant pour la réactivation de leur mission de vulgarisation (pour la filière concernée) mais en leur donnant les moyens nécessaires pour ce faire.

Une vulgarisation par filière pour les productions stratégiques (céréales, huile, viande, lait, fruits et maraîchage d'exportation, produits de la pêche etc.), est à développer pour donner une impulsion spécialisée de la part des ces organismes à l'ensemble de la filière et contribuer à la création d'une synergie entre les différents partenaires de l'interprofession.

Les Groupements interprofessionnels et les offices sectoriels mobilisent au niveau des gouvernorats les plus importants pour leurs secteurs d'activités des équipes mobiles de vulgarisation au profit des organisations de base des agriculteurs et pour soutenir les vulgarisateurs polyvalents.

Dans cette alternative, **l'AVFA** verra sa fonction d'animation des systèmes de vulgarisation renforcée, et elle sera en outre l'instance de négociation entre les pouvoirs publics et les organisations professionnelles chargées de la vulgarisation ; elle aura un rôle plus dynamique de structure de contrôle et de suivi et de gestion des contrats programmes. En ce qui concerne la vulgarisation de masse, l'AVFA aura pour objectif de développer et de multiplier les productions tout en recourant progressivement aux éditeurs et producteurs privés.

Dans cette réorganisation, il est prévu pour étoffer les liaisons entre la recherche et le développement, le renforcement des centres techniques existants et l'étude de la possibilité d'en créer deux autres couvrant les domaines de l'élevage et de l'irrigation.

ALTERNATIVE 2 : Renforcement de la vulgarisation dans le cadre de sa structuration actuelle (AVFA/CRDA)

Sur la base des mêmes concepts et principes développés dans les axes d'orientation : adoption d'une approche participative qui associe l'agriculteur à toutes les phases du programme combinée à l'approche globale de l'exploitation, élévation du niveau du vulgarisateur, introduction d'une vulgarisation institutionnelle à côté d'une vulgarisation technique et économique, cette alternative prévoit le maintien de la vulgarisation dans sa structure actuelle : AVFA à l'échelle centrale et CRDA (CTV/CRA) à l'échelle régionale avec un renforcement des moyens et une correction des insuffisances relevées dans le diagnostic .

Dans cette alternative, l'AVFA sera renforcée dans le cadre de son organisation selon le décret N° 99-2826 du 21 décembre 1999 :

- renforcement de la direction pédagogique et technique par des spécialistes matières dans les principales spéculations ;

- renforcement de l'unité de la production audiovisuelle ;
- mise en place de la direction de l'encadrement de la vulgarisation professionnelle et privée et pourvoi des postes découlant de la nouvelle organisation;
- définition des plans de charge et description des postes de tous les cadres de l'AVFA ;
- révision de la composition du conseil consultatif de l'agence et de la définition de ses prérogatives .

Au niveau des unités de coordination de la vulgarisation deux options sont préconisées :

i) la coordination de l'activité de vulgarisation et l'appui aux vulgarisateurs sont du ressort des chefs d'arrondissement de la production végétale qui sera le répondant de tout message technique vis à vis de l'AVFA ;

ii) des arrondissements spécifiques à la vulgarisation au sein des divisions de la vulgarisation et de la promotion de la production agricole ; cette option aura pour avantage conférer à la vulgarisation un minimum d'individualisation et de neutralité permettant une meilleure maîtrise des moyens et une meilleure gestion du système de vulgarisation de terrain.

En ce qui concerne le réseau de CTV et de CRA, le pourvoi des postes vacants de CTV (15) et de CRA (186) est rendu nécessaire par le fait qu'il serait difficile dans le cadre de cette organisation de la vulgarisation de réaliser le principe de la disponibilité complète des chefs de CTV et chefs de CRA aux seules activités de vulgarisation ; il est à signaler qu'au fur et à mesure de l'émergence de la demande des organisations professionnelles, des vulgarisateurs leurs seront affectés avec une prise en charge dégressive des salaires par l'état réduisant ainsi progressivement le réseau du service public.

L'inconvénient majeur de cette alternative, même dans le cadre de l'option « création d'arrondissement de vulgarisation », réside dans le maintien de la gestion administrative, la difficulté de lever efficacement les blocages au niveau de la qualification et de la motivation des vulgarisateurs et dans la faible individualisation de la vulgarisation et ses liens distendus avec l'AVFA.

ALTERNATIVE 3 : Individualisation de la vulgarisation de terrain en la liant institutionnellement au dispositif de formation professionnelle.

Enfin dans cette alternative et sur la base des mêmes concepts et principes énoncés dans les axes d'orientation et sur la base de la même approche de maintien de l'activité centrale au sein d'une AVFA à renforcer comme proposé dans l'alternative 2, cette alternative prévoit le rattachement des services de vulgarisation aux Centres de Formation professionnelle agricole existants dans les régions .

Cette alternative d'organisation présente des avantages multiples :

- individualisation des services de vulgarisation et neutralité vis à vis des différents services du CRDA permettant entre autre d'atteindre l'objectif de disponibilité complète des vulgarisateurs pour les tâches de vulgarisation ;
- autonomie de gestion ;

- forte liaison avec la formation professionnelle permettant une meilleure complémentarité entre les activités de vulgarisation et de formation continue des agriculteurs ;
- des meilleurs possibilités d'implication de la profession dans les activités de vulgarisation dans le cadre de conventions ;
- un lien direct est assuré entre le dispositif de vulgarisation de terrain et la structure centrale.

IV.2.3. LES PROPOSITIONS DE RENFORCEMENT DES DISPOSITIFS DE FORMATION AGRICOLE

IV.2.3.1. L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Les réformes proposées pour l'Enseignement supérieur agricole et dont certaines sont d'ores et déjà engagées par l'IRESA concernent :

1) l'individualisation du cycle préparatoire « biologie » et l'aménagement de son contenu pour permettre à l'école de médecine vétérinaire de recruter ses élèves par un concours à la fin de la première année de ce cycle ;
2) le renforcement des capacités des établissements pour faire face à l'augmentation du nombre d'étudiant, à la diversification des spécialités et au rééquilibrage des formation en faveur du cycle de formation des techniciens supérieurs,
3) la reforme de l'enseignement en médecine vétérinaire par l'instauration du stage interné en formation de base et l'instauration du résidanat pour les formations spécialisées .

Ces reformes, impliquent essentiellement des aménagements réglementaires et des actions sur les capacités d'accueil au niveau des infrastructures, des équipements pédagogiques et du corps enseignant.

IV.2.3.2. LA FORMATION PROFESSIONNELLE

La reforme structurelle engagée par l'AVFA en ce qui concerne le dispositif de formation professionnelle, et dont l'achèvement de concrétisation est prévue durant le 10ème plan, s'articule autour des points suivants :

1) restructuration et renforcement du département central de tutelle à savoir l'AVFA ;
2) restructuration de l'INPFCA pour la mise en place d'une structure de formation de formateurs, d'ingénierie de formation et d'appui à tout le dispositif ;
3) restructuration du réseau d'établissement de formation de l'agriculture et de la pêche .

Les structures d'encadrement et d'appui : AVFA et INPFCA

i) Dans une première alternative l'AVFA et son Institut pédagogique (INPFCA) seront renforcés en moyens humains et matériels pour accompagner le processus de mise à niveau envisagé et ce dans le cadre de leurs structuration actuelle qui découle

de réformes administratives très récentes, ayant intégré le secteur de la pêche dans le domaine de compétence de l'AVFA, prévu un dispositif d'encadrement de la vulgarisation professionnelle et privé et décentralisé la gestion des établissements de formation.

En ce qui concerne l'INPFCA, la dernière réforme l'a doté de la qualité d'établissement public, mais l'AVFA envisage déjà un amendement du décret n° 99-2826 pour le réintégrer comme un service interne de l'AVFA attaché à la direction des affaires pédagogiques et techniques ; si l'on opte pour cet amendement, il faudrait envisager des formes de recours à des compétences spécialisées en ingénierie de formation par la voie de la contractualisation et celle de l'assistance technique pour renforcer l'équipe permanente de l'institut.

Mais nous avons vu que le fonctionnement de l'INPFCA en tant que service interne depuis 1990 ne lui a pas permis d'être la structure d'appui souhaitée pour le dispositif de formation et de vulgarisation.

ii) Une alternative à la situation actuelle d'organisation et de fonctionnement de l'AVFA et de l'INPFCA, structures respectivement d'animation et d'appui pédagogique et méthodologique de l'ensemble du dispositif de formation professionnelle et de vulgarisation, est proposé sur la base d'une restructuration fonctionnelle.

L'AVFA : Elle devient une structure spécialisée d'animation de tous les types de formations et de vulgarisations. Sa fonction administrative pour ce qui est de la formation professionnelle serait bien individualisée; sa fonction d'animation des systèmes de formation professionnelle et de vulgarisation serait renforcée. Pour ce qui est de la vulgarisation, elle serait en outre l'instance de négociation entre les pouvoirs publics et les organisations professionnelles chargées de la vulgarisation ; elle aura un rôle plus dynamique de structure de contrôle et de suivi et de gestion des contrats programmes.

L'INPFCA aurait pour fonctions la formation au métier des nouveaux formateurs et des nouveaux vulgarisateurs, la formation continue des formateurs et des vulgarisateurs en exercice, l'appui méthodologique à l'appareil de formation et à l'appareil de vulgarisation dans le cadre de forinations-actions et la formation des responsables d'organisations professionnelles (formation à caractère de **promotion collective** des milieux agricoles).

Cet Institut doit être au cœur d'un dispositif rénové. Il a un rôle déterminant à jouer dans les domaines suivants :

i. Ingénierie de formation (élaboration des référentiels professionnels et de référentiels de formation ;
ii. formation au métier et continue des formateurs et des vulgarisateurs ;
iii. appui méthodologique à des recherches-actions et expérimentations dans les domaines de la formation et de vulgarisation ;
iv. contribution à l'élaboration d'outils pédagogiques.

Ces différentes fonctions ne pourront être assurées que si cet Institut peut attirer et garder des compétences affirmées qui pourront espérer un déroulement de carrière et des conditions de travail analogues à ce qu'ils auraient pu trouver dans d'autres structures (établissements d'enseignement supérieur ou université par exemple).

L'institut qui comme on l'a vu , vient d'être érigé en un établissement public devra donc, être doté d'un statut qui lui permette une autonomie relative pour contractualiser aussi bien avec des partenaires de terrain (structures de formations, organisations professionnelles, en particulier) qu'avec les structures nationales et d'accueillir différents types de personnels :

- personnels de statut Enseignement Supérieur,
- personnels ingénieurs et techniciens,
- formateurs et enseignants,
- contractuels.

Les établissements de formation professionnelle dans le secteur de l'agriculture et de la pêche

Dans les réformes en cours, ils ont été dotés par le décret n°99-2827 du 21 décembre 1999 de la qualité d'établissement public. Par ailleurs, la reforme envisagée par l'AVFA, dans le cadre de la réorganisation du dispositif de formation professionnelle agricole et de pêche vise la mise en place d'un réseau de pôles d'excellence (10 à 12 centres), qui seraient :

i. des centres-ressources en matière de techniques agricoles appliquées dans une filière dominante ;
ii. des centres-ressources pour les autres centres de formation professionnelle dispensant les mêmes spécialités ;
iii. des centres-ressources pour les opérateurs économiques de la filière concernée
iv. des sites d'expérimentation méthodologique, pédagogique et technique .

La mise en place de cette reforme, nécessite entre autres la définition du statut des centres ressources et du statut des autres centres de formation professionnelle. Ces statuts devraient inciter les centres à une plus grande ouverture sur leur environnement et à mobiliser des ressources propres. La mise à niveau des établissement nécessite aussi un renforcement en équipement, infrastructure et qualification de leurs personnels.

Par ailleurs, dans chaque établissement, il est proposé qu'un formateur ou deux seront plus particulièrement chargés, en concertation étroite avec le ou les vulgarisateurs des CTV/ CRA (UVP/CVP), d'organiser la formation des agriculteurs et des fils d'agriculteurs. La formation est ensuite assurée par les formateurs du CFPA et par les vulgarisateurs, ou ce qu'il est convenu d'appeler les spécialistes matières là où ils se trouvent. **Il n'est pas question de constituer un corps spécifique de formateurs d'adultes**. Ce sont tous les formateurs des établissements de formation qui doivent acquérir une compétence dans le domaine de la formation des adultes, même si l'un d'eux est plus particulièrement chargé de l'organisation de ce type de formation et des relations avec l'appareil de vulgarisation.

Ces même formateurs continueront en parallèle à exercer leurs fonctions dans le cadre de la formation initiale. Cette solution nous paraît bénéfique pour tous. La formation initiale bénéficiera des apports de la formation des adultes et ainsi se déscolarisera plus facilement. La formation des adultes pourra ainsi bénéficier des compétences qui peuvent exister dans l'appareil de formation initiale.

IV.3. *PROPOSITIONS TECHNIQUES ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT*

IV.3.1. LA RECHERCHE

Dans le cadre des différents scénarios des propositions techniques sont faites pour renforcer la régionalisation et améliorer l'efficacité du fonctionnement de la recherche

IV.3.1.1.- CONSTITUTION D'EQUIPES DE RECHERCHE EN REGION

Dans le cas du premier scénario, la création des PRER constitue de facto la régionalisation de la recherche et l'affectation des chercheurs et/ou enseignants chercheurs se fait suivant une politique nationale décidée par l'IRESA .
Dans les deux autres scénarios : l'ensemble équipe-laboratoire en région devrait, dans l'absolu, résulter du regroupement des forces disponibles au sein d'une région, qu'elles relèvent d'une école ou d'un institut.
Dans ces deux scénarios, **le recrutement, avec l'affectation fléchée** de jeunes chercheurs est pour l'IRESA le moyen le plus efficace, sinon le seul, de constituer à terme les équipes de recherche régionales souhaitées. Ce recrutement s'opérant nécessairement à travers les établissements support des PRRD, l'IRESA doit se doter des moyens de faire respecter sa politique d'affectation, par exemple à travers la mise **en place ultérieure des crédits de fonctionnement liés à ces affectations**.
Les collaborations développées entre institutions sur des sites occupés en commun devraient être formalisées par des conventions de collaborations s'insérant dans des conventions cadres passées entre organismes. Ces conventions auraient pour avantages de régler une fois pour toutes les conditions générales d'accueil d'un chercheur d'un établissement dans un laboratoire d'un autre établissement et faciliteraient l'attribution de moyens financiers spécifiques.

Le recours à des embauches de type contractuel pour étoffer les équipes de recherche en régions doit rester dans des limites fixées a priori et être appliqué à une durée pluriannuelle, calquée par exemple sur celle de grands contrats de développement régional.

IV.3.1.2. LES STATIONS ET LES UNITES D'EXPERIMENTATION EN REGION (POUR LES SCENARIOS 2 ET 3)

On pourrait prévoir, pour les scénarios 2 et 3, une gestion unitaire de toutes les stations de recherche de la région, confiée, sous la responsabilité du coordinateur PRRD, à l'institution principale (école ou institut) avec des conventions avec les autres institutions qui auront besoin de les utiliser, ou bien confié à un représentant de l'IRESA, toujours réglé par des conventions avec les institutions.

C'est sur la base des "stations" présentes dans la plupart des pôles qu'il convient de structurer des unités d'expérimentation permettant d'apporter un appui aux équipes de recherches régionalisées, en relation avec les laboratoires des instituts concernés et avec le pôle de recherche - développement.

Ces stations et unités expérimentales, actuellement rattachées à diverses institutions de recherche ou d'ESA, devront être toutes rattachées à l'institution abritant le PRRD. Ces unités d'expérimentation devront permettre de réaliser les protocoles expérimentaux (fixés par les CPERAs) et les interventions prévues dans le cadre des programmes de recherches ; pour ce faire elles devront concentrer des moyens adaptés à ce type d'activité, excluant tout système productif qui ne résulterait pas des objectifs fixés.

Il convient que chacune de ces unités d'expérimentation, quel que soit son rattachement administratif, puisse fonctionner avec une délégation[5] pour que le responsable de l'unité puisse utiliser, avec flexibilité une fois son programme approuvé, les moyens identifiés au plan du personnel et du budget.

La programmation de l'activité de ces unités d'expérimentation est réalisée au niveau des CPERA et leur réalisation est assurée par le comité technique du PRRD. Il conviendrait de doter clairement le comité technique d'une mission d'orientation et d'utilisation. La mission d'orientation de ce comité consistera à analyser la pertinence des protocoles expérimentaux et des programmes de recherche à prendre en compte au niveau de l'unité ; sa mission d'utilisation consistera à statuer sur l'adéquation des objectifs annuels avec les moyens existant ou à mettre en œuvre. Le responsable du pôle doit être systématiquement impliqué dans la nomination des membres de ce comité (actuellement et selon le décret n° 95-999 du 5 juin 1995, les membres du comité technique du PRRD sont désignés par décision du président de l'IRESA, sur proposition des chefs des établissements dont dépendent ces agents.).
Ainsi les équipes de recherche concernées, après avoir élaboré les protocoles qu'elle souhaitent voir réalisés, les présenteraient au comité technique pour en confier la réalisation à l'unité s'ils sont agréés. Le suivi serait ensuite à organiser suivant les moyens à mettre en œuvre et les concours que les différentes parties pourront apporter.

IV.3.1.3. POUR UN FINANCEMENT SIGNIFICATIF ET UNE GESTION AUTONOME DE LA RECHERCHE REGIONALISEE.

Il convient de prendre des initiatives permettant : d'une part la gestion régionalisée des moyens, d'autre part l'obtention de financements spécifiquement attachés à la recherche régionalisée.

(1) Gestion régionalisée des moyens

La gestion actuelle des sites régionaux des instituts est encore fortement centralisée, elle ne peut subsister, car elle enfermerait les futurs responsables de laboratoires et unités expérimentales dans un carcan impropre à toute initiative locale et une perte de crédibilité vis à vis du monde agricole.
Il apparaît donc important de mettre en place dès que possible les procédures permettant :

[5] A terme cette délégation devrait venir du responsable du pôle régional d'enseignement recherche (scénario 1), dans un premier temps il pourrait la recevoir du coordinateur avec l'appui du directeur de l'IRESA.

- l'attribution d'un budget par laboratoire ou unité expérimentale intégrant si possible la notion de dotation globale,
- une véritable délégation avec l'existence d'ordonnateurs délégués des dépenses en régions.

Cette régionalisation de la gestion dépend des scénarios :

- L'hypothèse finale du scénario 1, aboutissant à la constitution d'un institut enseignement recherche indépendant par pôle, entraîne de facto l'existence d'un ordonnateur régional ;
- Dans le deuxième scénario, le directeur du centre régional serait un ordonnateur secondaire recevant de l'institut unique les moyens destinés à couvrir les dépenses des programmes engagés en région.
- Dans le troisième scénario, il convient donc de trouver une solution pragmatique conciliable avec les structures en place. Deux alternatives sont alors envisageables :
  - * mise en place d'un ordonnateur délégué au sein de l'établissement abritant le pôle régional. Le Président de l'IRESA affecte alors les moyens destinés à la recherche régionalisée au Directeur de cet établissement pour utilisation par le coordonnateur de pôle.
  - * attribution de la fonction d'ordonnateur délégué au coordinateur du pôle lui-même, celui-ci agissant alors pour le compte de chaque institut du site dont il a en charge la coordination.

Cette dernière hypothèse contribuerait à affirmer le rôle du coordinateur de pôle. Mais impliquant par ailleurs des tâches administratives assez lourdes, cette solution n'est sans doute pas adaptée à la situation présente, mais pourrait constituer une alternative d'avenir lorsque les coordinateurs de pôles auront pu créer autour d'eux une petite équipe d'animation. De plus il n'est pas sûr qu'elle encourage dans tous les domaines les collaborations entre les institutions.

(2) Financement de la recherche régionalisée (valable pour les 3 scénarios).

Parler de financement régional ne veut pas dire que ce financement provient des régions, il signifie seulement que l'affectation de ces fonds et l'examen de leur pertinence pour la région sont gérés au niveau régional.

Ce financement est essentiellement composé aujourd'hui de dotations affectées par l'IRESA à chacun des pôles au titre de la recherche dite adaptative. Les montants en sont cependant trop limités (20.000DT/pôle) pour exercer un effet mobilisateur réel. Outre le fait qu'elles devraient pouvoir viser également une recherche plus en amont, ces dotations devront donc être augmentées et complétées de **fonds d'autres provenances** telles que :

- les grands projets de développement, gérés par les CRDA et qui semblent pouvoir ménager de plus en plus une part à la recherche ;
- le financement privé (limité le plus souvent aujourd'hui à des appels à expertise individuelle); les modalités à travers lesquelles les chambres, groupements de producteurs, voire des sociétés de mise en valeur pourraient intervenir doivent être mises à l'étude ;
- des crédits nationaux (de type projets fédérateurs ou autre) mobilisés par l'IRESA au titre de la recherche agronomique régionalisée, notamment auprès du secrétariat d'état à la Recherche (SERST). Ces crédits devraient également

concerner des laboratoires universitaires que le SERST souhaite de plus en plus voir associés à la recherche finalisée ;

- des financements liés à la coopération internationale.

Deux principes essentiels pour garantir le succès de la recherche régionalisée à travers ces financements sont sans doute les suivants :

- Si des fonds d'origine régionale au sens large sont clairement nécessaires pour appuyer la pression sur les programmes exercés par le Conseil Consultatif de chaque pôle, ils doivent obligatoirement être complétés par des crédits nationaux, garants indirects de l'importance stratégique et de la qualité de la recherche ainsi régionalisée.
- Tout financement destiné à la recherche régionalisée doit être connu, coordonné et validé par le responsable de pôle ; c'est un élément essentiel de sa crédibilité.

Dans le détail, différentes **procédures** pourront être imaginées pour favoriser le financement régional. Ainsi :

- les apports effectués à travers les gouvernorats pourraient être abondés de crédits du SERST. De même, un encouragement au financement privé pourrait être donné par l'Etat sous forme d'apport de financement.
- Lorsqu'un bailleur de fond (public ou privé) régional aura été identifié, il conviendra de définir si la convention de recherche correspondante est passée avec l'IRESA (alors porteur des obligations liées à la convention) ou avec l'établissement effectuant réellement la recherche.
- Toute convention préalable à la mise en route d'une étude devra préciser s'il s'agit d'un travail de type " recherche " n'impliquant qu'une obligation de moyens à mettre en œuvre, ou de type " prestation de service " ou " vulgarisation " impliquant véritablement une obligation de résultats.

IV.3.1.4. LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET LA REGIONALISATION

Une évaluation nationale des chercheurs et à terme des enseignants chercheurs est en cours de création, elle soulève de nombreuses questions. Il est recommandé d'introduire des critères d'évaluation permettant d'apprécier le travail de recherches régionalisées. Ces critères devraient s'appliquer aussi à l'évaluation scientifique de l'activité des enseignants chercheurs car il nous semble que nous sommes, avec la recherche agronomique, dans le domaine de la recherche finalisée ou appliquée, qui d'ailleurs ne s'oppose pas à l'exigence d'une recherche de qualité.
La participation des coordinateurs de pôle à la commission d'évaluation des chercheurs relevant géographiquement de leur autorité paraît indispensable.

Une grande action d'évaluation des compétences et un grand programme de formation pour mieux mobiliser le personnel actuel en fonction des besoins de la recherche est aussi nécessaire.
Cela suppose aussi de réorienter le personnel actuel, en le formant pour mieux le mobiliser sur les axes prioritaires.
Il est aussi suggéré qu'un programme de formation soit mis en place pour réorienter le personnel ouvrier, voire pour les plus méritants les transformer et les valoriser en techniciens.
Connaissant les priorités fixées pour les thématiques de recherche dans les différentes régions (décision à laquelle participe l'IRESA dans tous les scénarios), les institutions d'enseignement et de recherche (quels que soient les scénarios)

pourraient se lancer dans une opération d'évaluation (au sens de connaissance) des qualités et limites du personnel (revue des compétences). A partir de ces deux types d'information (besoins de la recherche et niveau de compétence du personnel), il pourrait être proposé :

i) soit des mobilités pour un certain nombre de personnes (dans d'autres institutions hors l'enseignement et la recherche),
ii) soit pour le reste du personnel (toutes catégories confondues) des itinéraires de formation pour adapter les capacités des individus aux priorités de la recherche.

IV.3.1.5. QUELQUES CONDITIONS POUR UNE MEILLEURE ARTICULATION DES PROGRAMMES NATIONAUX/REGIONAUX ET POUR LA FIXATION DES PRIORITES REGIONALES EN MATIERE DE RECHERCHE.

Le coordinateur doit être informé de toutes les activités de recherche menées dans sa région.

Le coordinateur doit aussi être associé à la définition des priorités nationales et au travail de mise en cohérence des priorités croisées nationales/régionales. Il est important de montrer qu'il n'y a généralement pas de contradiction, mais au contraire qu'il existe une forte synergie entre les deux types de priorité. Sa participation aux instances de définition et de suivi de grands PNM est d'autant plus nécessaire que le coordinateur connaît les projets qui mobilisent les acteurs privés et qu'il aura (ou devrait avoir) la meilleure connaissance des demandes de recherche introduites dans les grands projets régionaux financés par les organismes internationaux.

En résumé et comme nous l'avons déjà souligné, tout doit être mis en œuvre pour que les recherches menées en région soient considérées comme aussi prioritaires et aussi scientifiques que celles décidées ou menées au niveau national. Cela signifie :

- d'une part que le travail réalisé par les comités techniques régionaux soit valorisé sous une forme ou sous une autre : la participation à de telles instances doit être appréciée.
- d'autre part, il est nécessaire que les travaux scientifiques menées en régions soient eux aussi reconnus et valorisés dans les diverses instances d'évaluation. En tout état de cause, tout ce qui fera considérer le coordinateur comme un responsable bénéficiant d'une reconnaissance scientifique devra être pris en considération (jury d'avancement de scientifiques, membre des comités de direction scientifique de l'IRESA, etc.)

IV.3.1.6. RELATIONS AVEC LA VULGARISATION ET LA PROFESSION AGRICOLE

Les liens entre le " développement " et les organismes de recherche sont restés distendus, passant parfois par les "stations" expérimentales décentralisées des Instituts mais impliquant assez peu jusqu'alors les enseignants-chercheurs des établissements régionaux d'enseignement supérieur.

La mise en place de pôles régionaux de recherche-développement crée une situation fondamentalement différente :

- d'une part, la réflexion en commun de chercheurs et de membres des cellules de développement les plus dynamiques sur des problèmes régionaux bien caractérisés peut permettre dans un premier temps de démarrer des actions concrètes.

- d'autre part, la mise en place de relations officielles entre le pôle, la profession et les C.R.D.A. de chaque région à travers le Conseil Régional de Recherche Développement agricole et le Comité Technique correspondant permet désormais d'identifier les thèmes de recherches prioritaires pour la région.

L'activité des pôles régionaux doit donc maintenant s'affirmer à travers :

- la concrétisation de programmes régionaux de recherche en interaction entre les chercheurs et les thèmes prioritaires, englobant l'activité réalisée dans le cadre des unités d'expérimentation ;
- l'organisation de journées d'informations sur les acquis de la recherche le plus souvent en parallèle avec des expérimentations de recherche adaptative, conduites avec le concours des organismes locaux de développement. Ces actions peuvent d'ailleurs maintenant recevoir l'appui de l'Agence pour la vulgarisation et la formation agricoles. Certaines journées ont déjà été réalisées.

La régionalisation de la recherche - développement devra également se situer par rapport à une organisation du développement stricto sensu où les professionnels auront à prendre leur part à travers les Chambres d'Agriculture, les groupements (spécialisés) de producteurs, etc. Dans ce sens, la mise en place de **Centres Techniques** par type de production devra permettre de mieux délimiter les besoins de recherche par rapport aux aspects plus techniques et adaptatifs. On peut considérer en effet que les thèmes prioritaires retenus par les Comités régionaux ne concerneront pas seulement des aspects de recherche, fut-elle finalisée, et que certains d'entre eux pourront être traités par exemple au niveau des Centres Techniques.

Des chantiers communs associant les différents partenaires de la chaîne du savoir pourraient être lancés, sinon sous l'égide du coordinateur PRRD, au moins avec sa participation active. Il faut d'ailleurs noter que les réflexions à propos de recherche systémique et pluridisciplinaire peuvent quelquefois aboutir à des projets parfois importants ; des protocoles limités constituent sans doute une approche plus facile à mettre en œuvre, représentant un segment de la réflexion d'ensemble[6].

Ces chantiers pourront devenir d'excellents lieux de formation permanente de l'ensemble du personnel qui y collabore et en particulier des vulgarisateurs dont plusieurs études soulignent le niveau de formation insuffisant. Il y a là des gisements de collaboration tout à fait considérables.

IV.3.2. L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Les propositions concernant le renforcement du système de l'enseignement supérieur pour faire face à la demande future et aux exigences d'un enseignement de qualité sont en cohérence avec les reformes entamées et la réflexion engagée par l'IRESA et les établissements de formation. Ces propositions concernent :

1) l'accroissement de la capacité d'accueil des bacheliers orientés vers l'enseignement agricole et l'augmentation de la capacité globale de formation d'ingénieurs et de techniciens supérieurs ;
2) le rééquilibrage des formations agronomiques au niveau quantitatif par le renforcement des cycles de formation de techniciens supérieurs et au niveau qualitatif par davantage de diversification des profils et d'adaptation au marché de l'emploi;

[6] Ainsi dans le cadre de l'agriculture céréalière des zones semi-arides, les aspects liés aux techniques culturales en culture céréalière peuvent constituer un premier segment à mettre en œuvre.

3) remplacement de la formation continue conventionnelle des techniciens et ingénieurs par une formation à distance ;

4) la reforme de l'enseignement en médecine vétérinaire au niveau de la formation de base et de la spécialisation.

IV.3.2.1.L'ACCROISSEMENT DE LA CAPACITE D'ACCUEIL DES ETUDIANTS

A la lumière de l'examen de la capacité d'accueil actuelle des établissements d'enseignement supérieur et eu égard à l'augmentation continue du nombre de bacheliers au niveau national et partant de ceux qui s'orientent vers la formation supérieur agricole, il est proposé :

1) d'individualiser le cycle de préparation « biologie » et de réserver les Ecoles de l'Enseignement Supérieur Agricole aux enseignements scientifiques et techniques des **ingénieurs** agronomes et des **Techniciens Supérieurs** en agriculture ;
2) d'augmenter les moyens des écoles pour l'extension et la construction supplémentaire de salles de cours, d'amphithéâtres et laboratoires ainsi que pour l'acquisition d'équipements scientifiques et pédagogiques

a) l'individualisation du cycle préparatoire

L'individualisation du cycle de préparation « biologie » permettra en augmentant l'effectif des étudiants en préparation de mieux éponger la demande future des bacheliers tout en assurant un relèvement général des niveaux des concours et une libération des énergies dans les établissements de formation agricole qui assuraient cette préparation.
L'individualisation de la préparation « biologie » peut être envisagée :

- par transfert aux centres préparatoire sous tutelle du ministère de l'enseignement supérieur
- par création d'un centre d'études préparatoires en biologie sous tutelle du ministère de l'agriculture

Le transfert aux centres préparatoire sous tutelle du ministère de l'enseignement supérieur semble difficilement envisageable sans recours à des extensions de capacités et la solution de principe qui est retenue par le ministère de l'agriculture est de garder cette formation dans son giron en créant un centre de préparation spécifique dans les locaux de l'actuel Lycée Agricole de Jeunes Filles de la Soukra aménagé à cet effet.

La démarche proposée pour l'individualisation des études préparatoires en biologie, repose sur les principes suivants :

- Transfert progressif du cycle préparatoire "Biologie" des trois établissements qui le dispensent actuellement (INAT, ESHE, ESA Mograne) vers un nouvel établissement, pouvant être en partie opérationnel à partir de la rentrée 2001-2002. Il s'agit du Lycée Agricole de Jeunes Filles de la Soukra.

- Optimisation, au terme de ce transfert, des cycles de formation d'ingénieur (en augmentant le nombre d'options et de profils de formation offerts et en acceptant, pour chaque option, un effectif optimal estimé à une quinzaine d'étudiants) et diversification des filières de formation, de manière à augmenter l'effectif total des ingénieurs à former.

Ainsi, lors d'une période transitoire (2001-2003) les trois établissements offrant actuellement le cycle préparatoire "Biologie" continueront à le faire, en plus du nouvel établissement qui entrera progressivement en fonctionnement (dés 2001-2002) pour atteindre sa pleine capacité à la rentrée de 2003-2004 ; une fois le transfert du cycle préparatoire sera totalement réalisé ces trois établissements auront la possibilité d'accroître les effectifs des étudiants admis en première année du cycle ingénieur.

La capacité d'accueil du centre d'études préparatoires est estimé sur la base :
i) de l'effectif total à recruter au concours national d'ingénieur agricole et au concours d'entrée à l'ENMV tel que projeté sur le 10ème plan (630 étudiants en moyenne), et
ii) sur le nombre d'étudiants prélevés en 1ère année préparatoire par le concours de médecine vétérinaire et le taux de réussite pour le passage à la 2ème année d'une part et le taux de réussite de la 2ème année préparatoire d'autre part (estimés à **70% environ**).

L'effectif de la 1ère année préparatoire nécessaire pour alimenter les 6 établissements concernés par le concours "Biologie" serait de 1200 bacheliers environ, orientés vers la préparation "Biologie", soit une capacité globale de l'établissement d'environ 1800 places (première et deuxième année)

b) l'accroissement des capacités des établissements pour la formation d'ingénieurs et de techniciens supérieurs

L'effectif global d'étudiants prévus pour les 9 établissements pour la rentrée 2002-2003 est estimé à 5100 contre un effectif de 3690 en 1999-2000 soit un accroissement sur deux ans de 38 % ce qui nécessite l'augmentation de la capacité globale de ces établissements pour la formation d'ingénieurs et de techniciens supérieurs en terme d'infrastructure et d'équipements étant donné que ces établissements sont à leur capacité optimale avec les effectifs actuels. Les moyens à prévoir sont dimensionnés en accord avec les établissements d'enseignement supérieur agricole pour permettre de faire face à la demande projetée jusqu'à 2006. Par ailleurs ces extensions de capacité tiennent compte des places libérées par : i)l'individualisation du cycle préparatoire, et ii) l'organisation de la formation continue à distance.

En ce qui concerne le corps enseignants, il y a lieu de prévoir à temps le remplacement des départs à la retraite et de réserver en priorité les nouveaux recrutements aux régions pour renforcer les écoles régionales les moins pourvues (affectation fléchée par l'IRESA). Les nouveaux recrutements doivent permettre de maintenir le taux d'encadrement des étudiants à un niveau de l'ordre de 11à 12

étudiants par enseignants, le recours aux vacataires et aux heures supplémentaires permettrait de maintenir les recrutements de nouveaux enseignants à un niveau supportable. Les nouveaux recrutements d'enseignants pourrait porter durant le prochain plan sur un total de 50 enseignants en dehors du remplacement des départs à la retraite.

IV.3.2.2. LE REEQUILIBRAGE DES FORMATIONS

a) l'augmentation du rapport techniciens supérieurs/ ingénieurs formés

Les sept établissements qui forment les techniciens supérieurs ont augmenté leurs effectifs pour ce cycle au cours des trois dernières années puisque le nombre des diplômés a évolué de 152 à 333 entre 1997 et 1999. Cependant, le rapport des diplômés techniciens supérieurs/ ingénieurs reste en dessous des normes recommandées et devra atteindre 3 techniciens pour un ingénieur formé à la fin de la décennie.

b) les aspects qualitatifs

Concernant l'adaptation de la formation au marché de l'emploi, nous proposons d'entamer dés que possible l'élaboration des référentiels professionnels et de formation avec la participation des professionnels pour les premiers et d'envisager les formations par alternance soit comme proposé en 3-2-2 pour les techniciens supérieurs, soit même pour les ingénieurs si les conditions (voir 3-2-2) sont remplies pour certaines filières.

Du point de vue méthodes pédagogiques, des actions pédagogiques expérimentales pourraient être entreprises avec l'assistance technique d'établissements similaires étrangers (européens) déjà engagés dans une démarche « praticienne », mettant les étudiants progressivement en situation de responsabilité.

Il faudra également veiller à établir des relations de partenariat entre le pôle Enseignement Supérieur-Recherche et l'ensemble Formation Professionnelle-Vulgarisation-Développement, notamment par une meilleure intégration des étudiants et leurs travaux de thèses ou de projets de fin d'étude dans des recherches-actions centrées sur le Développement local (recherche de références par exemple).

IV.3.2.3. REMPLACEMENT DE LA FORMATION CONTINUE CONVENTIONNELLE DES TECHNICIENS ET INGENIEURS PAR UNE FORMATION A DISTANCE.

L'organisation de la formation continue des cadres de l'administration et des organismes sous tutelle, pour être dispensée à distance présente différents avantages, dont notamment :

- les cadres formés continuent à remplir en grande partie leurs fonctions au sein de leurs administrations ou institutions ;
- le nombre de cadres bénéficiant de la formation continue peut être considérablement accru sans incidence sur les capacités d'accueil des établissements de formation supérieure agricole ;

- les considérations d'éloignement qui privaient les cadres des régions dépourvues d'école supérieure ne sont plus limitatives pour bénéficier de la formation continue et donc de l'avancement dans la carrière

La plate-forme de cette formation sera au niveau de l'IRESA qui assurera l'administration des cours et des programmes et la communication ; un gestionnaire en sera spécifiquement chargé. Des sites de consultation seront mis en place dans les 9 établissements d'enseignement supérieure avec un animateur pour chaque site.
La formation continue à distance devra être orientée en priorité vers les spécialités correspondant aux besoins les plus urgents du développement agricole.

IV.3.2.4.LA REFORME DE L'ENSEIGNEMENT EN MEDECINE VETERINAIRE AU NIVEAU DE LA FORMATION DE BASE ET DE LA SPECIALISATION.

a) réorganisation de la formation de base

Afin de pouvoir augmenter le nombre de diplômés et renforcer la qualité de formation des vétérinaires et en accord avec la réflexion menée par les responsables du secteur, il est proposé au niveau de la formation de base deux changements.
1. Séparation de l'année préparatoire du reste des études vétérinaires,
2. Adoption d'un stage interné en dernière année de formation.

Le cursus des études, ainsi réparti en 1 + 5 sera d'une durée totale de 6 ans. Ceci permettra d'aligner la formation des médecins vétérinaires sur celle dispensée dans les pays de la Communauté européenne.

Année préparatoire : actuellement, le taux de réussite annuel en première année d'études pré-vétérinaires se situe entre 50 et 60 %.
La séparation de l'année préparatoire du reste du cursus et l'instauration à sa fin d'un concours d'accès aux études vétérinaires est une condition indispensable pour augmenter la capacité d'accueil de l'école et améliorer l'efficacité de l'enseignement vétérinaire (actuellement les étudiants de 1ère année représente environ 30 % de l'ensemble des étudiants inscrits pour les 5 années d'étude).

L'année préparatoire s'effectuera dans le cadre du cycle préparatoire aux écoles d'ingénieurs option Biologie. Le concours d'entrée à l'Ecole Vétérinaire aura lieu en fin de 1ère année de cette option. Ceci nécessitera un aménagement dans les programmes actuels. Cette proposition est déjà prise en compte dans le dimensionnement de la capacité d'accueil du centre d'études préparatoires développé ci-dessus.

Stage «interné » : la 6ème année des études vétérinaires sera consacrée à un stage interné d'une durée d'une année dont l'objectif est de renforcer la formation pratique des futurs vétérinaires.
Ce stage interné obligatoire peut comporter deux périodes de 6 mois :
- une période de stage au sein du centre hospitalier de l'Ecole Vétérinaire consacrée à la formation pratique en matière de diagnostic et de traitement des maladies animales et chirurgie.

- une période de stage au sein des structures sanitaires et professionnelles agréées. Le thème de ce stage sera optionnel et en rapport avec les secteurs prioritaires de l'exercice vétérinaire (à titre d'exemple : soins et encadrement sanitaire, biologie et laboratoire, hygiène publique vétérinaire,...). Les structures agréées peuvent être choisies de manière à renforcer l'encadrement sanitaire du cheptel là où le nombre de vétérinaires est encore réduit.

La thèse de doctorat en médecine vétérinaire (en vue d'obtenir le diplôme de docteur vétérinaire) sera soutenue à la fin de la 6ème année.

b) La spécialisation et la carrière hospitalo-universitaire

La loi n° 80/85 du 31/12/1980 organisant les carrières vétérinaires a prévu dans son article 5 que « la spécialisation dans les différentes disciplines de la médecine vétérinaire se déroule dans le cadre d'un 3ème cycle ».
Or, depuis la promulgation de cette loi aucune clarification n'a été apportée à ce 3ème cycle dans le cadre duquel devait se dérouler la spécialisation.

Il est proposé un système de résidanat pour la spécialisation en médecine vétérinaire, à l'instar de ce qui existe pour les autres carrières médicales.

Le cycle du résidanat sera accessible par voie de concours sur épreuves aux titulaires du certificat de fin de scolarité et aux docteurs en médecine vétérinaire. Le nombre de places sera fixé en fonction des besoins , étant entendu que les spécialistes ne seront pas appelés à exercer forcément dans le cadre de la fonction publique.

La durée de ce cycle est de 4 années. La formation peut avoir lieu à l'école nationale de médecine vétérinaire et au centre hospitalier vétérinaire qui y sera créé. Les résidents y participeront, dans le cadre hospitalo-universitaire, à l'encadrement des étudiants et des stagiaires internés.

Au terme de ce cycle de formation , un examen national de spécialité sur épreuves théoriques et pratiques sera organisé en vue de délivrer le diplôme de médecin vétérinaire spécialiste.

Il est à remarquer que le résidanat n'est pas exclusif des autres formes de formation post-universitaire spécialisée puisqu'il demeure possible d'envisager des formations de durée plus courte type DESS destinées à conférer au vétérinaire une compétence reconnue ou une certification dans un domaine d'activité particulier ou un secteur spécialisé. Il ne peut alors prétendre au titre de spécialiste, mais pourra valider cette formation dans le cadre d'un cycle de résidanat selon les possibilités et s'il réussit le concours.

La mise en place du résidanat permettra également de pourvoir le corps des médecins vétérinaires hospitalo-universitaires en cadres compétents et ce, en prévoyant la possibilité pour les anciens résidents et les spécialistes de se présenter aux concours de recrutement des assistants hospitalo-universitaires.

De même, l'accès à la carrière hospitalo-universitaire devrait être élargi aux médecins vétérinaires titulaires de doctorat d'université dans la discipline retenue, en leur permettant de se présenter à ce concours au même titre que les anciens résidents et les spécialistes.

Ces deux mesures ont pour avantages de :

- débloquer la situation en matière de recrutement d'assistants hospitalo-universitaires (actuellement l'octroi de postes d'assistant est tributaire de la présence de médecins vétérinaires ayant au moins quatre années d'ancienneté à l'école, or il n'y a pas eu de recrutement de vétérinaires depuis 1984), et

de ne garder dans la carrière hospitalo-universitaire que ceux qui ont réussi le concours d'assistant , donc ayant fait preuve de compétence en matière d'enseignement.

IV.3.3. LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Des actions sont proposées concernant la mise en place de nouvelles formations, l'évolution des formations existantes, la formation des formateurs et des vulgarisateurs agents de développement , la formation de publics spécifiques, et des recherches actions.

IV.3.3.1. LES NOUVELLES FORMATIONS

Les actions de promotion sociale

Par promotion sociale, l'on entend la possibilité d'accéder à des formations diplômantes par la voie de la formation des adultes (ce type de formation serait particulièrement intéressant dans le secteur de la pêche pour le cadre de commandement dérogataire).

Pour mettre en place un tel dispositif, il faudrait investir dans les domaines suivants :

- organisation des formations par unités capitalisables ;
- formation en alternance ;
- validation des acquis professionnels ;
- individualisation de la formation ;
- auto-formation ;
- formation à distance.

Ces deux derniers points méritent une investigation plus approfondie, car auto-formation et formation à distance ne se résument pas à l'envoi de quelques cours plus ou moins bien écrits. Une démarche intégrant l'utilisation des nouvelles technologies pourrait être très intéressante.

Ceci pourrait constituer un des premiers gros « chantiers » confié à l'INPFCA, renforcé et réorganisé, en collaboration avec l'AVFA et des structures de formation.

La formation des agriculteurs chefs d'exploitation

Nous avons insisté sur le fait qu'en formation initiale toutes les formations sont très spécialisées. Il n'existe dans le dispositif aucune formation préparant au métier de

responsable d'exploitation agricole, c'est-à-dire aucune formation centrée sur la gestion de l'exploitation.
Nous proposons donc que soit créé un BTPA - Gestion de l'exploitation agricole, étant entendu que cette formation devrait comporter une part de formation technique dans les différentes productions. Il pourrait d'ailleurs être envisagé un système optionnel.
Pour ceux qui ne pourraient pas accéder à ce niveau de formation, soit par la voie classique, soit par la voie de la promotion sociale, il faut renforcer la voie de la formation continue.
L'Institut National pourrait avoir la responsabilité d'une recherche-action, d'une formation-action en collaboration étroite avec les structures de base.

E : La formation des ouvriers qualifiés

La formation des ouvriers qualifiés est assurée par les formations CAP spécialisées. Cependant, il existe là une population non négligeable d'ouvriers permanents ou temporaires sur des exploitations de polyculture élevage. Or, pour ce type de public, il n'existe aucune formation, ni en formation initiale ni en formation continue. Il faudrait réfléchir à l'organisation d'un CAP d'employé d'exploitation de polyculture élevage ainsi qu'à l'organisation d'une formation continue pour les actifs actuels, en alternance un peu sur le modèle de la formation des agriculteurs et fils d'agriculteurs.
Il ne s'agit nullement de reprendre la formation d'ouvriers et d'adjoints techniques polyvalents telle qu'elle a été pratiquée de 1972 à 1986. Il est évident que des employeurs, dans le contexte actuel, utilisent de préférence, à ce niveau, de la main d'œuvre non diplômée.
Cependant, il existe, sur nombre d'exploitations, une population d'ouvriers pas très spécialisés pour lesquels pourrait s'organiser une formation non diplômante sur le modèle de la formation des agriculteurs et fils d'agriculteurs. Il est peut-être trop tôt pour mettre en place un CAP d'employé d'exploitation de polyculture élevage, **sauf si on construit un diplôme par unités de valeur capitalisables prenant en compte des séquences de formation organisées dans le cadre de la formation continue.**

IV.3.3.2. EVOLUTION DES FORMATIONS EXISTANTES

Réorganisation de la formation dans le secteur de la pêche et renforcement de la formation pratique .

- réviser le décret n° 96-1557 pour harmoniser les conditions d'accès aux différents niveaux de la formation professionnelle, les durées des études et les diplômes correspondants, **avec notamment le classement des diplômes de patron hauturier et de mécanicien à la pêche au niveau du BTS .**

- renforcer la formation pratique par le renforcement du parc naviguant et le renforcement des moyens financiers et humains nécessaires à sa gestion, ainsi que par la motivation des cadres navigants (amélioration des primes spécifiques) ;

- organiser les stages d'embarquement auxquels sont assujettis les cadres de commandement ; ces stages pratiques devront être maintenus auprès de la profession, mais leurs conditions devront être améliorées. Pour cela, il y a lieu de i) définir le contenu du stage et les conditions de son déroulement, ii) organiser

l'encadrement du stage par la désignation d'un chef de stage au sein de l'établissement de formation qui assure l'encadrement du stagiaire conjointement avec l'entreprise qui l'accueille et qui par le suivi veille au bon déroulement du stage, et iii) définir l'entreprise d'accueil des stagiaires. Le stage étant une partie intégrante de la formation des cadres de commandement, une cellule de suivi devra être mise en place au sein de l'établissement de formation pour aider les sortants à démarcher les professionnels pour conclure des contrats de stage.

Elaboration et évolution des programmes

Actuellement, les programmes sont élaborés par des **Commissions** animées par l'INPFCA. Il **faut en garder le principe**, mais à condition **d'en modifier la composition** pour y faire participer d'autres acteurs que les enseignants : professionnels de l'agriculture en premier lieu, mais aussi, sans doute, selon les cas, représentants de la recherche, de l'enseignement supérieur et représentants des autres secteurs socio-économiques.. Il faudrait ensuite que ces **Commissions s'attachent à reprendre l'ensemble du processus d'élaboration d'un programme de formation (du référentiel professionnel au référentiel de formation).**
A propos des contenus, il faudrait réfléchir à la place d'une agronomie de base, d'une approche globale d'un milieu (étude du milieu), d'une approche globale de l'exploitation et à la place des sciences fondamentales (mathématiques, sciences physiques et biologie).
Nous verrions très bien l'introduction dans toutes les formations spécialisées de **modules pluridisciplinaires** relativement courts, centrés sur l'approche globale de l'exploitation et sur l'approche globale d'une micro-région.
Dans ce domaine-là également, l'Institut pourrait animer des actions expérimentales.

La professionnalisation des conseils des institutions liées à la formation professionnelle agricole

Dans toutes les institutions liées à la formation professionnel, il faudrait créer, s'il n'existent déjà, soit des Conseils d'administration, soit des Conseils de perfectionnement, soit des Conseils d'orientation dans lesquels il y aurait une forte représentation des professionnels de l'agriculture (notion de parité avec l'administration). Une participation de professionnels à de telles instances peut contribuer à la fois à responsabiliser ceux-ci et à professionnaliser les formateurs, « professionnaliser » étant pris au sens de « former des praticiens ».

Le problème des BTS

Avec quelques réserves (respect des 65% de travaux pratiques et respect de la règle d'admission avec 12/20 au BTP dans la limite de 30% des places), il est préconisé, pour l'instant, de garder la formation des techniciens supérieurs au sein des établissements d'enseignement supérieur. Cela ne veut pas dire pour autant que cette organisation soit définitive.
Aussi, il est proposé la constitution d'une Commission nationale de réflexion sur le devenir de la formation en BTS en fonction de l'évolution et de la montée en puissance du dispositif de la formation professionnelle. Cette commission serait animée par l'AVFA et composée par l'ensemble des partenaires concernés par ce problème : Ministère de l'Agriculture (AVFA), Ministère de la Formation Professionnelle, Enseignement Supérieur, Etablissements de formation (CFPA,

Lycées professionnels agricoles, établissements d'enseignement supérieur) et professionnels de l'agriculture.

Evolution de la formation des agriculteurs et fils d'agriculteurs.

La formation des agriculteurs et des fils d'agriculteurs qui vient d'être mise en place dans les CFPA est très intéressante. Il faut simplement mettre encore plus l'accent sur la gestion de l'exploitation en sachant que celle-ci ne se réduit pas à une gestion financière et comptable, mais qu'elle intègre également la gestion de la SAU, la gestion de la main d'œuvre, les stratégies d'approvisionnement et de commercialisation, la gestion des revenus, les perspectives d'investissement, la gestion collective du travail, etc..

Il faut également abandonner l'idée d'un programme national. Au niveau national, seules les grandes orientations doivent être données (importance accordée à la gestion des exploitations par exemple). La mise en oeuvre de la formation doit ensuite relever de la responsabilité d'instances locales que sont les Comités de Développement Agricole évoqués antérieurement au niveau des gouvernorats.

IV.3.3.3. LES RECHERCHE -ACTIONS

Sur la base de ces propositions, des actions expérimentales, des formations-actions, des recherches-actions pourraient être organisées.

Par exemple, le dispositif que nous proposons à la base pour lier formation et vulgarisation pourrait être expérimenté dans quelques régions.

De la même façon, L'INPFCA pourrait assez rapidement monter des formations-actions en direction des formateurs et vulgarisateurs dans les domaines suivants :

- approche globale d'une micro-région ;
- approche globale d'un système d'exploitation ;
- et surtout construction d'un système d'élaboration de références micro-régionales.

IV.3.4. LA VULGARISATION AGRICOLE

L'approche proposée pour la vulgarisation s'appuie sur 4 concepts:

i) **la valorisation du binôme "Agriculteur/Chef de l'entreprise agricole" et "Vulgarisateur" :**

Dans ce binôme, il s'agit d'abord de "redorer le blason du vulgarisateur" qui doit évoluer du rôle d'un rapporteur de "messages- prêts à l'emploi" à celui d'un ingénieur bien formé et informé; qui étudie des cas ... et utilise son savoir-faire et son information pour prescrire "le conseil adapté et efficient". De son côté, le chef d'entreprise, même de niveau modeste, doit être informé et convaincu par ce vulgarisateur de ce qui est à la portée de sa compréhension et doit être formé progressivement pour ce qui semble être au-delà... de cette compréhension.

ii) **La valorisation de l'Entreprise agricole:**

L'Entreprise agricole formant le creuset de toutes les actions de production, elle devient l'essentiel du travail du vulgarisateur pour sa mise sur l'orbite de la "compétitivité".

iii) La valorisation du Savoir :

On donne à ce terme, un sens très large, incluant les "connaissances initiales du vulgarisateur", les "innovations acquises par la Recherche", les choix de l'administration..., mais également toutes les "informations" utiles qui concourent à la prise de décision du Chef de l'entreprise qu'est l'agriculteur: "son propre savoir-faire", les "données du marché", les "technologies nouvelles" (même si elles ne font pas partie des programmes de recherche), la "législation"(qui incite ou qui contraint)...; et le système de vulgarisation à recommander doit pouvoir mettre ce savoir à l'usage du vulgarisateur.

iv) **La valorisation du Temps:**

La valorisation de ces 3 termes ne pouvant se faire chez tous les agriculteurs simultanément, le ciblage d'échantillons bien répartis dans le temps et dans l'espace est nécessaire. Ensuite il faut laisser agir le "temps" pour avoir un impact en "tâche d'huile" et rendre le coût de ces systèmes supportable.

L'approche doit préparer et favoriser l'adaptation de l'agriculture tunisienne à un contexte économique en constante évolution pour la préparer à coopérer avec les pays maghrébins, avec les pays africains et à s'adapter à la compétitivité imposée par la mondialisation de l'agriculture.

La démarche générale recommandée doit permettre au vulgarisateur avec la participation active des agriculteurs :

- d'explorer le milieu, ses caractéristiques et ses potentialités, et en bien ficher les éléments. Une bonne connaissance du milieu et des hommes par l'établissement de fiches d'identification des unités de vulgarisation - préparées par les responsables de ces unités - doit précéder toute intervention en matière de vulgarisation et ce, pour permettre à ces responsables de baser l'action sur les potentialités réelles du milieu et les systèmes de production dominants tout en tenant compte des problèmes préoccupant les agriculteurs dans leur zone d'intervention ;
- identifier les problèmes, les analyser correctement, les classer et entrevoir des solutions échelonnées dans le temps en fonction de l'avis des intéressés, leur perméabilité à l'adoption de nouveautés (qui ne sont pas forcément des innovations résultants de la recherche, mais de simples petits changements...) ;
- prévoir les modalités opératoires pour la création de groupements professionnels, la préparation et l'introduction de plans de développement.... Le choix de groupes, dans ces modalités, ne doit pas seulement obéir à la bonne disposition de quelques agriculteurs pour y adhérer et venir discuter d'un éventuel programme ...mais doit surtout faire l'objet d'un travail en profondeur d'étude et de réflexion de la part du vulgarisateur. Le vulgarisateur devant sélectionner ces groupes en prenant en compte leurs affinités pour travailler ensemble, leurs niveaux techniques et socio-économiques qui rapprocheraient leurs problèmes, leurs tendances et les difficultés qu'ils souhaitent surmonter.... Ces groupes devant être perçus dès le départ en tant que noyaux durs de futures associations volontaires, de coopératives de services, de centres de gestion.... Le rôle principal du vulgarisateur étant de convaincre progressivement ces adhérents de passer d'une situation de groupements informels de réflexion et de

programmation à des groupements formels, adultes, capables de jouer un rôle actif pour se promouvoir dans la société rurale où ils se trouvent et y contribuer par leurs réflexions, leur savoir-faire et leurs demandes spécifiques à l'effort de vulgarisation en particulier et à l'effort de développement en général.. Le vulgarisateur doit donc considérer "la formation de groupements "et "le travail avec des groupements" comme un objectif prioritaire de façon à parvenir à aider à une structuration de la profession qui favorise l'impact de son action ;

- planifier des étapes obligatoires **d'évaluation** pour juger de l'avancement, de l'adhésion des agriculteurs et des améliorations possibles et souhaitables. L'indice du succès de la participation reste l'adhésion de l'agriculteur aux propositions techniques du vulgarisateur pour l'adoption des techniques et technologies qu'il lui recommande.

L'approche de la vulgarisation est aussi systémique, s'intéressant à l'exploitation en tant que tout et cherchant à promouvoir le système de production dans son ensemble par la mise au point de solutions techniques adaptées grâce à une collaboration étroite entre les vulgarisateurs et les chercheurs notamment.

Les différentes alternatives ciblant l'installation d'une vulgarisation privée comme stade ultime de désengagement de l'administration, il est proposé des actions à mener dans le cadre de chaque alternative pour accompagner et promouvoir la transition de vulgarisation.

IV.3.4.1. MESURES SPECIFIQUES A L'ALTERNATIVE 1

1) **Préparation d'une loi d'orientation comme cadre général de la reforme**

Vu les rôles nouveaux auxquels sont conviés les chambres d'agriculture (ou l'UTAP), certains offices sectoriels et les groupements interprofessionnels, d'une part, et l'administration, d'autre part, il est indispensable de préparer toutes les parties à ce virage, leur mise à niveau et la détermination des obligations, encouragements et incitations matérielles à consentir dans un cadre juridique précis.

La structuration interne des organismes professionnels et interprofessionnels concernés, le réaménagement des structures administratives devront ressortir d'un texte réglementaire. Il est proposé la préparation **d'une loi "d'orientation"** à cet effet pour arrêter les grandes lignes de la réforme, la délimitation des responsabilités des intervenants professionnels et interprofessionnels, **la détermination des moyens financiers à mobiliser et les procédures de gestion et de contrôle à instaurer**. Elle arrêtera enfin le nouveau rôle des structures étatiques notamment pour l'AVFA, les CRDA et les établissements de recherche.

Le transfert de la vulgarisation aux chambres d'agriculture suppose donc que celles-ci disposent de ressources d'origine professionnelle pour l'essentiel et non, comme c'est le cas actuellement, d'une dotation budgétaire annuelle de l'Etat.

Une étude particulière, conduite avec les services compétents de l'Etat (Trésor, agriculture, etc.) devrait permettre d'approfondir les hypothèses suivantes :

i) financement des chambres d'Agriculture (vulgarisation et formation continue des agriculteurs et pêcheurs) par le FODECAP ou par un fonds spécial à créer ;
ii) élargissement des taxes parafiscales à d'autres productions et à certaines industries (engrais, phytosanitaire, pharmacie, machinisme etc.), et/ou taxes à l'import sur les intrants.
iii) alimentation du fonds par un intérêt additionnel sur les encours de prêts bancaires à la pêche, l'agriculture et à l'agro-industrie (court terme, moyen terme et long terme)
iv) « millime additionnel » sur les eaux d'irrigation etc.

Quant aux ressources spécifiques des chambres d'agriculture en dehors de la possibilité d'une taxe foncière, d'autre hypothèses seraient à examiner:
i) taxe additionnelle sur les droits de mutation des terres agricoles et taxes sur les changements de destination du foncier agricole ;
ii) taxe sur les assurances agricoles (et pêche).

L'attribution des crédits du développement (aux chambres d'agriculture notamment) se fera par l'intermédiaire d'une structure à composition paritaire (professionnelle-Etat), structure légère et autonome qui pourrait être le devenir de l'AVFA restructurée .

2) **Initiation des professionnels à leur nouveau rôle**

Les chambres, ne sont pas encore initiés à organiser et diriger des services de vulgarisation, et ce aussi bien au niveau du siège que des antennes à installer dans chaque gouvernorat. Une initiation est nécessaire et souhaitable.
Pour ce, et en plus des aspects de formation qui seront développés par la suite, deux types d'initiation sont proposés:
i.Lancement rapide de projets-pilotes en partenariat avec les chambres comme étape de préparation du transfert du service étatique de vulgarisation. Il s'agit de lancer durant cette étape transitoire un projet-pilote en partenariat avec chaque chambre, sur le modèle approximatif de celui lancer avec l'UTAP;
ii.Création d'une "Commission Régionale de Transfert" par gouvernorat, constituée essentiellement de professionnels (UTAP, chambre, C.A.S., groupements, centres techniques compétents...) et de l'Administration(l'AVFA, l'IRESA, la DGFE, PRRD et CRDA), sera chargée de se réunir au moins mensuellement pour diriger provisoirement la vulgarisation, donner les orientations et directives techniques, économiques, institutionnelles pour la vulgarisation et tenir compte des desiderata des agriculteurs jusqu'à l'installation des structures professionnelles définitives. En même temps elle sera chargée d'examiner la situation, et statuer sur les transferts à effectuer au cours du mois suivant et lever les obstacles éventuels.

IV.3.4.2. MESURES COMMUNES A TOUTES LES ALTERNATIVES

1) Information et formation des professionnels

Il s'agit de former des responsables professionnels de façon à les préparer à prendre les responsabilités prévues pour ces organisations (Voir Rapport "Formation": § formation des cadres-paysans).

A court terme, cette formation comprend:

i) Un programme d'information et de sensibilisation des agriculteurs pour faire connaître le scénario de la réforme retenu et ses objectifs aux milieux agricoles par l'organisation de séminaires et d'ateliers dans tous les gouvernorats (à mener de pair par le Ministère de l'agriculture, et les organisations professionnelles).
ii) Un programme de formation des professionnels (agriculteurs, cadres professionnels etc.) ;
iii) La mutation proposée (structurelle et ou au niveau des approches) pour la vulgarisation impose également la mise au point d'un programme de formation à l'intention des équipes existantes de vulgarisateurs et de ceux à recruter.

2) **Formation des fonctionnaires vis à vis directs de la profession**

Les fonctionnaires de l'état qui seront les vis à vis des professionnels devront être préparés à leurs nouveaux rôles dans le cadre de la professionnalisation du secteur. Aussi il y a lieu de prévoir pour eux des séances de travail sur les textes qui seront publiés, des interprétations qu'il y a lieu à leur donner; mais également des séances de réflexion à l'intention des principaux intervenants parmi eux avec examen approfondi de ce qui se passe dans d'autres pays, et avec invitation éventuelle de consultants de ces pays. Des visites organisées à l'extérieur leur permettront de voir comment se font ailleurs, les rapports entre administration et profession.

3) Motivation du personnel de vulgarisation : élaboration d'un statut pour les vulgarisateurs.

Quelque soit l'organisation et structuration de l'appareil de vulgarisation, le personnel en forme toujours l'atout majeur; il y a donc lieu de veiller, à pouvoir disposer d'un personnel qualifié et pleinement engagé. Aussi, un **Statut motivant** pour les vulgarisateurs devra-t-il être promulgué rapidement et nécessairement avant d'entamer les actions de transfert dans le cadre de l'alternative 1. Ce statut devant couvrir toute le carrière du vulgarisateur.

4) Le renforcement des moyens de déplacement

Dans le cadre de l'alternative 1 , la nécessité d'assurer un moyen de déplacement individuel à tout vulgarisateur "plein temps", et, les inconvénients existants dans le système actuel qui surcharge les coûts d'investissement et de fonctionnement de ces véhicules par les salaires de chauffeurs, mécaniciens, électriciens, gardiens, démarcheurs, magasiniers, de personnel comptable de gestion de stocks et de liquidation des dépenses... , et par les coûts d'entretien d'ateliers de réparation ... militent en faveur de l'abandon de l'idée de la "voiture de service".
Il est donc proposé :
i) la création **d'une ligne spéciale de crédit** sur laquelle les vulgarisateurs pourront émarger pour acquérir des véhicules personnels
ii) l'instauration **d'une indemnité kilométrique** pour permettre aux vulgarisateurs d'utiliser leurs propre véhicule pour les besoins du travail effectué. Un calcul

précis devra permettre la fixation de cette indemnité pour couvrir les frais engagés et de la formule de son indexation sur les prix du carburant et les salaires. La préparation d'une grille pour ces taux d'indemnité kilométrique devra se faire avant la mise en marche du nouveau système :

iii) Les frais de déplacement insuffisants sont le 3ème obstacle cité pour assurer une mobilité suffisante des vulgarisateurs. Une juste rémunération des dépenses engagées pour ces déplacements devra être estimée et adoptée dans le nouveau système.

Dans le cadre des alternatives 2 et 3, le renforcement des moyens de déplacement pour les vulgarisateurs, est prévu sur la base d'un véhicule pour chaque coordinateur (ou chef d'arrondissement de la vulgarisation si cette option est retenue) et pour chaque chef de CTV et d'un véhicule pour deux chefs de centre de rayonnement

5) Le renforcement des autres moyens de travail

i) l'équipement des coordinations au niveau des gouvernorats et des CTV (UVP) en matériel informatique et leur connexion au réseau intranet de l'IRESA, en matériel d'édition et en un fond documentaire en plus d'abonnements réguliers aux productions de la recherche et aux revues spécialisées ;

ii) l'équipement des CTV (UVP) en divers matériel didactique (Loupe binoculaire, conductiviomètre, tensiomètre, pH-mètre, etc.) ;

iii) l'équipement des CRA en matériel didactique de vulgarisation (greffoir, scie, sécateur, loupe, manomètre, tensiomètre, conductiviomètre, balance portative etc.) et en un fond documentaire ;

IV.3.4.3. MESURES INCITATIVES POUR LE DEVELOPPEMENT DU RESEAU DE CONSEILLERS AGRICOLES PRIVES.

Le marché de la vulgarisation est un marché nouveau, où aussi bien l'offre que la demande sont faibles.

Les motivations pour dynamiser ce marché et favoriser l'installation d'un réseau actif de conseillers privés sont préconisés à deux niveaux: au niveau du conseiller et au niveau de l'agriculteur (individuel ou en groupement).

Au niveau du conseiller, les mesures portent sur l'assouplissement du texte réglementant la profession du conseiller agricole et sur la préparation des candidats-conseillers agricole au métier.

i) La loi N° 34 du 23 Mai 1998 portant création de la profession de conseiller agricole, un peu trop restrictive sur plusieurs aspects mérite d'être assouplie notamment en:

- autorisant et en encourageant les ingénieurs qui sont exploitants agricoles à s'installer comme conseillers, leur expérience personnelle formant une garantie supplémentaire;
- supprimant la condition d'une expérience minimale de 3 ans;
- autorisant les promoteurs de laboratoires d'analyse du sol ou de centres de gestion reconnus de bénéficier du statut de conseiller agricole;

- encourageant le candidat-conseiller agricole à bénéficier de crédits pour s'équiper en supports techniques de vulgarisation tels: des laboratoires d'analyse du sol ou des centres de gestion, des laboratoires phytosanitaires...

ii) Pour remplacer la condition d'ancienneté et préparer le futur conseiller à l'exercice de son métier, il est proposé :

- d'offrir la possibilité de stages post-universitaires (rémunérés ou avec bourses de 6 mois) pour se former et acquérir de la pratique dans les disciplines qui ne font pas partie de la spécialisation initiale du candidat-conseiller agricole (phytotechnie, zootechnie, gestion et sciences du sol) ;
- d'offrir au candidat-conseiller agricole la possibilité d'effectuer des stages à l'étranger avec bourses de 3 à 6 mois dans des centres de gestion agricole ou des laboratoires de conseils de fumure ;
- d'offrir au candidat-conseiller agricole la possibilité d'effectuer des stages à l'étranger avec bourse d'un à 2 mois dans des institutions de recherche qui tiennent des bases de données importantes et s'initier à l'utilisation de ces bases à côté des acquis fournis par les institutions tunisiennes ;
- de donner la possibilité d'exploiter ces bases de données à travers Internet, avec une prise en charge de la dépense sur un fonds de l'Etat durant la première année d'activité.
- de bénéficier d'office et gratuitement d'une autorisation d'accès sur le réseau AGRINET.

Ces avantages ne seront pas tous cumulables.

Au niveau de l'agriculteur, outre les mesures portant sur l'amélioration de sa formation initiale (formation des futurs chefs d'exploitation) et continue (agriculteurs en exercice et sur l'instauration d'une vulgarisation institutionnelle favorisant la création de groupements (les groupements étant plus en mesure que les individus à recourir à une vulgarisation privée de haut niveau), des mesures complémentaires d'ordre financier sont prévues .
Ainsi, il est recommandé:

- D'améliorer la subvention accordée aux groupements de développement au niveau des investissements de 20% à 60%, comme cela a été fait pour certains secteurs de l'agriculture sur lesquels l'Etat a voulu focaliser les efforts ;
- De prévoir une prise en charge partielle des frais de la consultation privée (par exemple les frais d'analyse du sol la première année..)
- De prévoir une prime au conseiller agricole qui arrive à passer son 5ème contrat avec des groupements de développement avant la fin de sa 2ème année d'activité ;
- De prévoir une subvention dégressive (sur 3 à 5 ans) à tout groupement de développement qui passe contrat avec un conseiller agricole.

IV.3.4.4.MOTIVATION POUR LA PRODUCTION PRIVEE DE DOCUMENTS DE VULGARISATION

A côté du développement de l'activité privée des conseillers agricoles, il avait été mentionné que la production de documents écrits et audiovisuels peut être effectuée

par des maisons de production ou d'édition spécialisées existantes ou à promouvoir pour encourager une saine concurrence(et une création d'emplois nouveaux); en vu de désengager l'Etat de cette activité de production de moyens de vulgarisation de masse.

Pour cela, il est recommandé de:

- favoriser l'installation d'agronomes en association avec des chercheurs, des maquettistes, des éditeurs ou imprimeurs...pour assurer cette production ;
- faire lancer des appels d'offres par l'AVFA, puis par les chambres d'agriculture (dans l'alternative 1)... pour l'acquisition de ce genre de documents (écrits ou audiovisuels). Ces organismes agiront - selon leurs besoins - par mise à concurrence selon des termes de références préparés à l'avance et confieront ces travaux aux lauréats des concours ou appels d'offres lancés. A charge pour ces derniers de rechercher l'information scientifique et technique nécessaire.
- prévoir un budget plus important pour l'AVFA lors des premières années pour encourager les jeunes ingénieurs à l'adoption de cette activité, la compétition ramènera ensuite cette dépense à une plus juste mesure.

IV.3.5. LE DISPOSITIF D'ENSEMBLE : LES SYNERGIES DU SYSTEME RFV.

Pour améliorer les synergies entre les acteurs du système, il a été notamment pris en compte : a) des facteurs organisationnels tels que la division des tâches et des responsabilités, le partage des objectifs et des engagements, ... b) des facteurs de gestion, parmi lesquels l'autonomie, la délégation et la motivation du personnel (propositions relatives aux statuts) ; c) l'amélioration des niveaux de formation des formateurs du système professionnelle et des vulgarisateurs .

Les liaisons structurelles existant au niveau national (IRESA, AVFA) sont renforcées. Au niveau régional la mise en place des PRRD comme envisagé dans les différents scénarios de la recherche, confortés par les conseils régionaux de recherche développement agricole et les conseils techniques correspondants, crée une liaison forte et officielle au niveau des régions entre tous les partenaires.

Aux niveaux des gouvernorats, il est proposé la création formelle d'un comité de développement agricole ; et au niveau des délégations ou groupes de délégations il est proposé que les interventions de la vulgarisation et de la formation continue se fassent à travers les groupes de base appelés à se fédérer pour être les interlocuteurs du système RFV à la base.

La clarification et la redéfinition des rôles des CRDA, des directions techniques du ministère de l'agriculture, des centres techniques et des institutions de recherche et vulgarisation sont aussi de nature à clarifier les relations entre les partenaires, permettant de mieux les organiser.

Les deux centres techniques existants, et en fonctionnement (céréales et pomme de terre) et celui en cours de création (agriculture biologique) devront être renforcés (une étude d'exécution est proposée à cet effet) pour couvrir les travaux d'adaptation des résultats de la recherche dans leurs secteurs d'intervention ; dans les autres

secteurs, le système de recherche aura en charge la conduite des travaux d'adaptation et de tests en milieu réel en collaboration avec les systèmes de formation professionnelle et de vulgarisation.
Pour favoriser le caractère professionnel des centres techniques, l'administration doit leur donner rapidement les moyens légaux et financiers qui leur permettent d'avoir rapidement l'autonomie de recrutement de leur personnel, demander le détachement définitif des chercheurs et techniciens... qui leur sont affectés. Leurs textes de création devront être mis à jour pour faire apparaître deux autres missions à leur charge :
i) définir les orientations techniques en fonction de l'environnement économique avec tous les partenaires de la filière: *car ils seront les seuls à détenir des données suffisamment fines sur les potentialités pédo-climatiques et humaines au niveau des différentes micro-zones pour orienter les producteurs vers les systèmes les plus productifs. Cette responsabilisation les poussera vers l'élaboration de banques de données et leur tenue à jour pour justifier à chaque fois leurs décisions.*
ii) appuyer la vulgarisation par l'information et la formation pour ce qui concerne la filière de leur compétence, et ce, en accord avec l'AVFA pour éviter toute duplication inutile. *Ceci étant justifié par le fait que l'information et la formation des vulgarisateurs, et donc le conseil du vulgarisateur, devront prendre de plus en plus en considération des données locales précises et abandonner les généralisations et l'imprécision du conseil donné.*

Par ailleurs, il est proposé d'étudier la possibilité de la création de deux autres centres pour élargir la liaison entre Recherche & Vulgarisation à des secteurs importants mais non encore touchés : i) **le centre technique d'élevage** qui pourrait être crée par transfert d'une partie de l'actuel OEP à la profession; ce centre devant viser, dans son programme de travail, davantage l'intégration de l'élevage aux systèmes de production des différentes régions et voir les limites de l'élevage bovin laitier hors sol qui est en pleine expansion et ses justifications dans la mise en place d'une agriculture compétitive employant à bon escient les ressources fourragères du pays qui sont déjà insuffisantes (une étude peut faire ressortir les activités qui sont purement administratives qui pourront réintégrer la DGPA et les CRDA avec le personnel qui les exécute; et les actions à caractère professionnel qui devront former le noyau dur du Centre Technique: fourniture de services techniques tels l'insémination artificielle, le contrôle de performances, le contrôle laitier..) ; ii) **le centre technique des cultures irriguées** devant viser l'intégration de l'agriculture irriguée à l'agriculture en sec, la rationalisation de l'utilisation des ressources en eau au niveau de l'exploitation et la limitation de tout gaspillage .

Les Directions Centrales du Ministère de l'agriculture auront le rôle de spécialistes - matières d'interfaces entre la recherche et la vulgarisation ... et de source d'information pour ravitailler les vulgarisateurs en documentation, information sur les stratégies de l'état etc.

Les CRDA, également devront s'organiser pour mieux jouer le rôle de spécialistes matières et pour mieux informer les vulgarisateurs et s'informer auprès eux.

La structuration des liaisons par comité de coordination et par des conseils d'établissement ouvert à tous les partenaires et notamment les représentants professionnels (qui comme nous l'avons vu est bien développée actuellement), est renforcée par les propositions, concernant notamment, la révision de la composition des comités et conseils pour une meilleure représentation professionnelle, la révision des missions des conseils d'établissements, la formation et l'information des cadres professionnels **tendant à leur donner une autorité réelle dans les comités et conseils** et à faire en sorte que la profession soit réellement partie prenante des activités à coordonner, tant techniques qu'administratives.

Au niveau des liaisons fonctionnelles qui visent à rapprocher les agents du système RFV et les représentants des agriculteurs pour donner l'habitude du travail en commun pour réaliser un même objectif, on recommande :

- la développement des recherches régionales, permettant la production de résultats et d'innovations techniques adaptées aux conditions locales de production et appropriées aux ressources des différentes catégories d'agriculteurs ; l'articulation fonctionnelle, au niveau régional et local étant confiée aux conseils régionaux de recherche - développement dynamisés ;
- l'accroissement de la responsabilité de la recherche dans la valorisation de ses résultats ; en effet, il lui est demandé désormais de pousser ses travaux jusqu'aux tests en milieu réel en s'appuyant sur les stations expérimentales et les exploitations privées et ce en collaboration avec les centres techniques existants pour les domaines couverts par ces derniers.
- la multiplication de chantiers communs dans le cadre de programmes régionaux de recherche-développement en collaboration avec formateurs et vulgarisateurs;
- le rapprochement entre l'enseignement supérieur agricole et la recherche agricole finalisée, par la constitution d'équipe mixtes, l'utilisation commune de laboratoires et d'infrastructures tout en confortant la recherche par la mobilisation des moyens des ESAs, profite à la formation qui aura ainsi l'opportunité d'être continuellement mise à jour et la formation des étudiants pourrait être plus facilement orientée vers la pratique et l'approche concrète des problèmes de développement ;
- le renforcement de la contractualisation des liens entre la recherche et les organismes de développement et les organismes professionnels (ces liens contractuels déjà fortement initiés par l'IRESA sont de nature à contribuer au rapprochement de la recherche et du développement et de permettre la coordination des activités et d'éviter éparpillement et doublons).
- l'implication de la profession au niveau de la détermination et de l'analyse des besoins notamment en formation continue, en vulgarisation sera matérialisée à la base, par l'encouragement à la **constitution de comités ou de groupements locaux** de développement agricoles et de pêche composés par des agriculteurs de la zone, à partir aussi bien d'agriculteurs individuels que de représentants de groupes de base (petites coopératives, associations, groupements divers). Le comité local serait la structure de base de l'intervention qu'il s'agisse d'actions de vulgarisation ou de formation continue ; à ce groupe d'agriculteurs, **seraient donc associés le vulgarisateur et un formateur** de l'établissement de formation professionnelle le plus proche.

- au gouvernorat, un Comité permanent de Développement Agricole constitué à partir des groupes locaux et géré par la profession dans le cas de l'alternative 1 de la vulgarisation ou avec sa participation dans les deux autres alternatives, aura pour fonction d'accompagner la mise en oeuvre des programmes de vulgarisation et de formation professionnelle des agriculteurs;
- l'amélioration du niveau du vulgarisateur (au niveau formation initiale des nouveaux recrutés et par la formation continue et la formation au métier de ceux en exercice) qui est de nature à développer la coopération formelle au niveau du terrain avec les chercheurs et les formateurs ;
- l'établissement des référentiels professionnels, pour l'adéquation des différentes formations au marché de l'emploi ;
- l'établissement des référentiels technico-économiques régionaux et locaux sont de nature à développer les synergies entre les éléments RFV entre eux et entre eux et le monde agricole (les besoins réels des agriculteurs et les différents blocages étant mieux détectés sur la base de l'analyse de données enregistrées) ; les pôles ou les centres régionaux de recherche et les centres techniques, conduisent des expérimentations en station et assistent du point de vue méthodologique les vulgarisateurs dans l'organisation de réseaux de références d'exploitation ;
- les évaluations sur les performances à tous les niveaux et notamment celles permettant le retour de l'information sur les innovations techniques et leur impact.

Dans le dispositif d'ensemble, les agriculteurs reçoivent donc, à leur demande, conseil (technique, économique et institutionnel) et formation par des vulgarisateurs (publiques ou professionnels) et des formateurs intégrés dans un réseau d'acteurs incluant chercheurs et spécialistes matières des différentes institutions de développement (CRDA, centres techniques, groupements interprofessionnels).

Il s'agit d'un dispositif qui fonctionne en boucle itérative et qui n'exclue pas des contacts plus directs, des circuits particuliers plus courts, et bien entendu des prestataires privés.

L'idée principale qui régit le dispositif est que la valorisation des acquis de la recherche ne peut pas être uniquement le fait de structures, aussi performantes qu'elles soient, organisées à cet effet; mais qu'il est indispensable qu'il y ait dialogue entre les chercheurs, les vulgarisateurs et les agriculteurs ; que chacun dispose de l'information structurée nécessaire au travail de l'autre ; il faut aussi qu'il y ait adaptation et intégration du progrès technique dans un système d'exploitation. De même pour l'information économique intéressant l'aval (conditionnement, mise en marché, normes etc. ...).

Les propositions comme nous l'avons vu concourent toutes à multiplier les occasions de collaboration, de dialogue et de rapprochement entre chercheurs, formateurs et vulgarisateurs et autres agents de développement et représentants professionnels.

V. PLANS D'ACTIONS, ETAPES DE REALISATION ET SCENARIOS DE REFORMES

V.1. *PLANS D'ACTIONS*

Les Plans d'actions au niveau de la recherche, de la formation et de la vulgarisation comportent des mesures d'aménagements structurels (réformes portant sur les réorganisations des structures, l'aménagement de textes législatifs, le renforcement des moyens humains et financiers) et d'ordre technique (amélioration des programmes, introduction de nouvelles formations, approche de vulgarisation..).

V.1.1. LA RECHERCHE AGRICOLE

1 : décision relative à l'alternative de réorganisation à adopter

Actions en fonction des alternatives de réorganisation de la recherche

Dans le cadre de l'alternative 1 (Fusion des instituts de recherche et des établissements d'enseignement supérieur)
2 : rattachement institutionnel de l'IRA et de l'INSTM au système national de la recherche agricole (tutelle du ministère de l'agriculture)
3 :lancement d'une étude d'exécution définissant l'organisation et les moyens de la future faculté agronomique de Tunis et des différents Pôles Régionaux d'Enseignement et de Recherche ;
4 : Préparation et adoption de textes législatifs permettant la mise en œuvre de la phase transitoire par la création à titre transitoire et dérogatoire de deux pôles régionaux (PRER) au Kef (autour de l'ESA) et à Chott Mariem (autour de l'ESHE) ;
5 : mise en place de deux PRER de l'expérience " pilote " ; constitutions d'équipes mixtes de chercheurs et enseignants chercheurs .
6 :préparation des textes législatifs portant création et organisation de l'université agronomique à Tunis regroupant enseignement et recherche agricoles et des pôles d'enseignement et de recherche, dans toutes les régions où il y a les structures suffisantes (sur la base des résultats de l'étude pour ce qui est des aspects organisation et modalités de fonctionnement) ;
7 :renforcement des deux PRER pilotes selon les recommandations de l'étude d'exécution en ce qui les concernent et mise en place des autres pôles ;
8 : mise en place de la faculté agronomique de Tunis ;

Dans le cadre de l'alternative 2 relatif à la réorganisation de la recherche; (fusion des organismes de recherche au sein d'une seule institution en adoptant la progressivité qui consiste à s'appuyer d'abord sur l'INRAT, l'INGREF et l'IO).
1 : rattachement de l'IRA et de l'INSTM à la tutelle du Ministère de l'agriculture pour une complète homogénéité du système ;
2 : lancement d'une étude d'exécution définissant l'organisation et les moyens du centre de recherche restant à Tunis
3 : Préparation et adoption de textes législatifs relatifs à la fusion de l'INGREF et de l'INRAT et éventuellement des laboratoires de l'IRVT qui font encore de la

recherche et la section tunisoise de l'Institut de l'Olivier avec création de 7 centres régionaux de recherche sur la base du découpage des PRRD ;
4 : Equipement du centre régional de recherche de Mornag
5 : Réhabilitation et extension de l'infrastructure et équipement des centres régionaux de Béja, du Kef et de Sidi Bouzid;
6 : Infrastructure et équipement des centres de Sousse et de Tozeur ;
7 : Nomination des directeurs régionaux de la recherche avec la fonction PRRD ;
8 : affectation ciblée des chercheurs dans les centres régionaux, avec en priorité l'objectif de constituer rapidement une masse critique de recherche à Sidi Bouzid et à Tozeur
9 : élaboration des conventions entre institutions (ESA et institut de recherche) pour prévoir les conditions de constitutions d'équipes mixtes et d'utilisation d'infrastructures et d'équipements en communs,
10 : Organisation du centre de Tunis selon les résultats de l'étude et équipement en conséquence ;

Dans le cadre l'alternative 3 :
1 : choix de l'institution support du PRRD,
2 : recrutement des coordinateurs et rattachement du coordinateur PRRD à l'institution support de la régionalisation,
3 :modifications réglementaires nécessaires pour assurer aux institutions de recherche un statut qui permette la gestion régionalisée des moyens ;
4 : choix d'un ordonnateur lié à l'institution support,
5 : élaboration des conventions entre institutions pour régler les conditions générales d'accueil d'un chercheur d'un établissement dans un laboratoire ou un site d'un autre établissement ;
6 : création des centres de Béja, Sidi Bou Zid et de Tozeur, comme centres dépendant directement de l'IRESA et rassemblant toutes les structures de recherche, indépendamment de l'institution d'origine ;
7 : gestion par l'IRESA avec délégation au PRRD, des structures de recherche des pôles deTozeur, Sidi Bou Zid et Béja et élaboration de conventions avec les instituts de recherche pour réglementer leur utilisation ;
8 : pour les PRRD dont le support est une ESA, affectations des chercheurs et techniciens nouvellement recrutés dans les laboratoires de ces structures dans le cadre des conventions d'accueil pour obtenir rapidement des équipes mixtes de taille suffisante ;
9 : mise en place des règles de fonctionnement des stations et unités expérimentales

Actions communes à tous les scénarios de réorganisation :

1 : Création d'une commission constituée de chercheurs et d'enseignants chercheurs avec une assistance technique extérieure, chargée de la mise en place d'un système d'évaluation_périodique (individuelle et collective[7]) des chercheurs et enseignants chercheurs.
2 : Mise en place du système d'évaluation

[7] Il faut insister sur l'importance des évaluations collectives, car l'activité scientifique ne peut plus être considérée comme une activité individuelle.

3 : Elaboration de la part des PRER ou PRRD de plans de priorités régionales de recherche avec l'assistance des Conseil consultatifs et identification des convergences avec les programmes existants, surtout dans le cadre des projets fédérateurs, où de nouveaux projets visés sur ces priorités ;
4 : mise en place dans les régions de programmes de recherche-développement, associant les équipes mixtes de recherche, les centres techniques, les CRDA, les Chambres d'agriculture et les établissements de formation professionnelle (formation des vulgarisateurs et des formateurs en les associant à ces chantiers communs);
5 :participation des chercheurs et des enseignants chercheurs à la formation continue des vulgarisateurs et des formateurs de la formation professionnelle dans le cadre des programmes animés par l'AVFA à travers son institut pédagogique ;
6 : renforcement en moyens humains et matériels de la direction de la planification, du suivi et de l'évaluation des programmes de recherche au sein de l'IRESA ;
7 : renforcement de la direction du traitement de l'information scientifique au sein de l'IRESA pour accélérer la mise en place des bases de données scientifiques agricoles en vue d'aider à l'établissement des liens avec les organismes de développent et à la diffusion des résultats de la recherche ;
8 : évaluations périodiques du fonctionnement des pôles régionaux sous quelque forme d'organisation que ce soit.

V.1.2.LA FORMATION AGRICOLE

V.1.2.1. L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Individualisation du cycle préparatoire « biologie » : création d'un centre de préparation biologie dans les locaux de l'actuel Lycée Agricole de Jeunes Filles de la Soukra d'une capacité totale de 1800 places

1. étude d'exécution pour l'aménagement des locaux existants, les constructions nouvelles (laboratoires, salles de classes et foyer), les équipement de laboratoires, foyer et salles de classes etc.
2. réalisation des travaux,
3. renforcement du corps enseignant

Accroissement des capacités des établissements pour la formation d'ingénieurs et de techniciens supérieurs

1. études d'exécution pour la construction de nouveaux foyers (dans les établissements de Chott Mariem, de Mograne, Medjez el Bab, Mateur et de Tabarka) , l'extension du foyer de jeunes filles à Medjez el Bab, les constructions de salles de classes et d'amphithéâtres et les équipements nécessaires ;
2. réalisation des travaux ;
3. consolidation du corps enseignant

Rénovation pédagogique de l'enseignement supérieur agricole

1. formation des formateurs
2. assistance technique pour une recherche action sur les méthodes pédagogiques

3. reprise des programmes dans une démarche d'ingénierie de la formation et dans l'optique d'une diversification des profils de formation.

Remplacement de la formation continue conventionnelle des techniciens et ingénieurs par une formation à distance.

1. équipement de la plate-forme centrale et des sites de consultation
2. recrutement d'un responsable du système au niveau de l'IRESA
3. désignation d'un animateur pour chaque site de consultation parmi le personnel des établissements
4. assistance technique pour la mise en place des programmes et l'organisation de l'animation des 9 sites de consultation.

Dispositions nécessaires à la réorganisation des études vétérinaires

L'adoption du schéma de réorganisation des études vétérinaires et du système de résidanat pour la spécialisation en médecine vétérinaire suppose de prendre des mesures dont essentiellement :

1. Création au sein de l'Ecole Nationale de Médecine Vétérinaire (ENMV) d'un centre hospitalier vétérinaire (C.H.V.) en lieu et place de la clinique actuelle. Ce centre est soumis à la tutelle du Ministère de l'Agriculture et placé sous l'autorité du Directeur de l'ENMV. Cette structure permettra de gérer de manière efficace les stages internés et constituera le cadre central de la formation pour la plupart des spécialités du résidanat.
2. Extension et réaménagement du centre hospitalier ainsi que le renforcement de ses équipements. Ce programme peut être conduit à moyen terme selon des étapes.
3. Renforcement des moyens humains par notamment le recrutement d'assistants hospitalo-universitaires et de médecins vétérinaires conventionnés afin d'améliorer l'encadrement dans le centre hospitalier dans les structures sanitaires régionales où vont se dérouler les stages internés. Il conviendrait à cet égard d'élargir la base du recrutement des assistants hospitalo-universitaires, afin d'assurer le bon démarrage de la formation.
4. Promulgation de l'ensemble des textes réglementaires fixant le cadre juridique de la réorganisation des études vétérinaires. Il s'agit notamment :

- décret fixant le cadre général des études et les conditions d'obtention du diplôme national de docteur en médecine vétérinaire et le statut des stagiaires internés en médecine vétérinaire
- loi modifiant la loi n° 80/85 du 31/121980 (portant organisation des carrières de médecine vétérinaire) instituant le résidanat comme cadre dans lequel se déroule la spécialisation en médecine vétérinaire.
- décret modifiant les dispositions du décret n° 83/1217 du 21/12/83 (portant statut des médecins vétérinaires hospitalo-universitaires) concernant le recrutement des assistants hospitalo-universitaires en médecine vétérinaire.
- décret portant création et organisation du centre hospitalier vétérinaire à Sidi Thaler.
- décret fixant le statut juridique des résidents et la spécialisation en médecine vétérinaire.

- arrêté conjoint des Ministères de l'Agriculture et de l'Enseignement Supérieur fixant le régime des études et des examens en vue de l'obtention du diplôme national de Docteur en Médecine vétérinaire.
- arrêté conjoint des Ministères de l'Agriculture et de l'Enseignement Supérieur fixant la composition et les attributions de la commission de résidanat.
- arrêté conjoint des Ministres de l'Agriculture et de l'Enseignement Supérieur fixant les spécialités et le contenu et la formation de chaque spécialité, étant entendu que l'éventail des spécialités ne peut être figé mais évolutif en fonction des besoins .

V.1.2.2. LE SYSTEME DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Réformes à caractère administratif et législatif

1 : Restructuration de l'INPFCA pour en faire la structure de formation des formateurs et des vulgarisateurs et d'ingénierie de formation et d'appui au dispositif de formation
2 : Révision du décret n° 96-1557 (relatif à la formation dans le secteur de la pêche) ;
3 : Mise en place d'une source de financement professionnalisée de la formation continue des agriculteurs et pêcheurs et de la vulgarisation ;
4 : Révision des statuts des groupements d'agriculteurs (décret 99-1819 du 23 août 1999, le chapitre relatif aux adhérents) ;
5 : Définition des statuts des établissements de formation professionnelle agricole ;
6 : Révision de la composition des conseils qui gèrent les établissements de formation ;
7 . Réforme de l'AVFA ;

Mise en place de nouvelles formations

La mise en place de ces nouvelles formations implique que des commissions animées par les formateurs de l'INPFCA tel que restructuré et renforcé, soient créées. Elles comporteront des représentants des professionnels et des représentants des formateurs. Dans leur travail, elles adopteront une démarche d'ingénierie de formation, allant de l'élaboration du référentiel professionnel au référentiel pédagogique **(objectifs et contenus de la formation)**.

8 : Création d'un BTP Gestion de l'entreprise agricole ;
9 : Création et expérimentation d'un BTS par la voie de l'alternance ;
10 : Création d'une filière « Promotion Sociale » : i) Etude de faisabilité par une Commission ; ii) Expérimentation d'une formation par niveau de formation (CAP, BTP, BTS) en s'appuyant sur un établissement de formation.

Evolution des formations existantes.

11 : Elaboration des référentiels et des programmes (objectifs et continus) des différentes formations (formation professionnelle et enseignement supérieur) ;

12 : Diffusion des résultats auprès des formateurs et enseignants **;**
13 : Organisation des stages d'embarquement des cadres navigants ;

14 : Evolution de la formation des agriculteurs et fils d'agriculteurs ; nomination de formateurs responsables de la définition des besoins des agriculteurs en formation en relation avec les vulgarisateurs et les groupements de base.

La formation des formateurs et des vulgarisateurs agents de développement

15 : Organisation d'un cycle de formation au métier pour les enseignants ;
16 : Organisation d'un cycle de formation au métier pour les vulgarisateurs agents de développement ;
17 : Organisation d'un cycle de perfectionnement des enseignants et des vulgarisateurs .

Formation de publics spécifiques

18 : Formation des gestionnaires de coopératives et autres regroupements professionnels à la gestion de ces organismes ;
19 : Formation de cadre paysans .

Recherches actions

20 : Expérimentation de l'organisation du système formation-vulgarisation au niveau local

i. Constitution du comité ou du groupement local de développement agricole et de pêche et du groupe technique (formateurs d'un établissement de formation professionnelle et vulgarisateur) .
ii. Elaboration par le groupement local, avec l'appui du groupe technique d'un programme d'accompagnement de formation des agriculteurs et fils d'agriculteurs .
iii. Mise en œuvre du programme de vulgarisation (l'appareil de vulgarisation étant le maître d'œuvre), et du programme de formation (l'appareil de formation étant le maître d'œuvre).
iv. Organisation de l'évolution du système par un dispositif permanent d'évaluation et de renouvellement des actions .

21 : Organisation d'un système d'élaboration de références technico-économiques locales

Dans les mêmes sites que ceux de l'action 20, et avec les mêmes personnes l'opération consiste à organiser un réseau d'exploitations dans lesquelles des outils de recueil de données seront utilisés par les différents acteurs. L'exploitation de ces données permettra d'élaborer des références technico-économiques et ensuite de travailler avec des groupes d'agriculteurs.

22 : Etude d'un système d'individualisation des formations

Une réflexion de l'ensemble des partenaires devra être entreprise et porter sur l'ensemble des concepts suivants :

- organisation des formations par modules et unités capitalisables (UC) ;
- positionnement des candidats ;
- valorisation des acquis professionnels ;
- organisation d'un parcours individuel de formation ;
- appui individualisé ;

- auto-formation ;
- outils pédagogiques de formation individualisée ;
- formation à distance..

Ce n'est que lorsque la réflexion sera bien entamée que des expérimentations pourront débuter. Ce travail confié à l'INPFCA (restructuré et renforcé) pourrait être organisé sous forme d'une commission comportant bien sûr des enseignants de tous niveaux, mais aussi des représentants de la profession et de la structure administrative de tutelle (AVFA et Ministère de l'agriculture).

Plus particulièrement, en ce qui concerne la formation à distance et l'auto-formation, tout un travail de détermination des besoins (Quelles formations ? Quels publics ? Quelles méthodes ?) doit être entrepris. La mise en forme de cette formation à distance doit-elle se faire sous une forme classique (documents écrits) ou en utilisant les nouvelles technologies de l'information ? Le public visé a-t-il accès à celles-ci ?

Un tel chantier devrait être confié à l'INPFCA, qui pourrait bénéficier d'une assistance technique.

Améliorations matérielles

23 : Renforcement de l'INPFCA (affinement de l'évaluation des besoins par une étude d'exécution et réalisation) et de l'AVFA
24 : Réalisation des études d'exécution pour l'évaluation des besoins matériels des établissements de formation professionnelle (immobilier et matériel pédagogique) et réalisation du renforcement .

V.1.3. LA VULGARISATION AGRICOLE

V.1.3.1. ACTIONS EN FAVEUR DES ACTEURS PRIVES DE LA VULGARISATION

Conseillers privés

1 : révision du décret n° 99-2825 du 21 décembre 1999, tel que recommandé dans les propositions ;
2 : mise en place des avantages prévus à leur intention (bourses d'études, stages de formation, avantages financiers...) ;

Transfert de la production des supports didactiques de vulgarisation

3 : donner à ce genre d'activité le caractère d'activité agricole pouvant bénéficier des avantages et facilités du code des investissements
4 : garantir une demande minimale en lançant des appels d'offres par l'AVFA, puis par les chambres d'agriculture , pour la production de ces documents et accepter même un léger surcoût prévisible lors des années de démarrage
5 : faciliter l'accès à l'information scientifique et technique à ces promoteurs ;
6 : organisation au niveau de l'AVFA pour la mise au point des termes de références et de scénarios précis pour la production des documents demandés, d'arrêter et de

publier les règles d'acquisition jusqu'à parvenir à la réception de "documents prêts à l'emploi";
7 : prévoir, au niveau de l'agriculteur, une subvention dégressive pour l'achat de ces documents qui ira de 100% (distribution)au début à 50% ou 60% en 2010.

V.1.3.2. LA VULGARISATION « SERVICE PUBLIC »

1 : décision relative à l'alternative de réorganisation à adopter

Actions en fonction des alternatives de réorganisation de la vulgarisation

Dans le cadre de l'alternative 1 (transfert du service public à la profession et développement d'une vulgarisation par filière notamment par les GIP)
1 : Préparer, discuter et voter une Loi d'Orientation de la Vulgarisation Agricole et de ses textes subséquents; les calendriers d'investissement en fonction d'objectifs de vulgarisation ...
2 : Modifier les textes de l'AVFA en fonction de ses nouvelles missions pour la formation et la vulgarisation (notamment en ce qui la gestion des contrats-programmes, le contrôle et l'évaluation de l'activité des divers contractuels en matière de vulgarisation)
3 : Lancement et réalisation d'une étude pour la création éventuelle des Centres Techniques de l'Elevage et des Cultures Irriguées;
4 : Organisation de séminaires et d'ateliers dans tous les gouvernorats pour informer et faire connaître le scénario de la réforme & ses objectifs aux milieux agricoles.
5 : Tenir un atelier avec l'UTAP, les chambres d'agriculture, les groupements interprofessionnels, les C.A.S., les conseillers agricoles agréés... et l'Institut pédagogique de Sidi Thabet pour arrêter les programmes de formation pour les différentes catégories professionnelles et le timing d'exécution;

Transfert de la vulgarisation aux chambres d'agriculture:

6 : Lancement et réalisation d'une étude d'exécution de la structuration et du découpage territorial à adopter pour l'installation du nouveau système de vulgarisation et l'organisation interne des services et cellules à créer: déterminer les critères de création de Centres de Vulgarisation Professionnels "CVP" et des Unités de Vulgarisation Professionnelles "UVP", leurs limites géographiques, pour les 3 chambres d'agriculture, déterminer les investissements nécessaires en personnel et en moyens de travail..., définir les modalités de gestion et d'organisation interne ;
7 : Préparer et faire approuver le statut du personnel vulgarisateur & la grille des taux d'indemnité kilométrique pour l'utilisation des véhicules personnels pour les besoins du service.
8 : Etudier et lancer avec chaque chambre un projet-pilote de vulgarisation (prévoir une mobilisation rapide des moyens),
9 : Désigner, dans chaque gouvernorat la "Commission Régionale de Transfert" par un Arrêté du Ministre de l'agriculture désignant les membres de ces commissions.
10 : Charger le CRDA et la "Commission Régionale de Transfert" d'arrêter une liste "indicative" du personnel susceptible d'être le plus performant en vulgarisation pour favoriser son maintien dans cette activité. Cette liste étant destinée à faciliter les

transferts éventuels de personnel et la détermination des besoins en recrutements pour les chambres et en redéploiements pour les CRDA qui devront suivre.
11 : évaluation des projets pilotes et transfert selon le rythme adéquat de la vulgarisation aux chambres d'agriculture .

Réactivation de l'activité de Vulgarisation au sein des groupements interprofessionnels :

12 : Revoir les textes fixant les attributions des groupements interprofessionnels en vu de réactiver et préciser les missions de vulgarisation par filière,
13 : préparer des programmes de vulgarisation à réaliser, prévoir les budgets en conséquence
14 : procéder aux mises en place de leurs structures régionales (équipes mobiles de vulgarisation).

Dans le cadre de l'alternative 2 (renforcement de la vulgarisation dans le cadre de l'organisation actuelle)

1 : le renforcement de l'AVFA en personnel et en moyens à savoir le recrutement de 13 cadres (10 spécialistes matières et 3 cadres pour la vulgarisation de masse) et l'acquisition de 4 véhicules long trajet, matériel d'édition et de production de documents audiovisuels;
2 : le pourvoi des postes vacants de CTV (15) et de CRA (186), tout en veillant à relever le niveau initial des chefs de CRA recrutés ou affectés par redéploiement ;
3 : acquisition des moyens de déplacement pour les vulgarisateurs et équipement des CTV et CRA en matériel sur la base des propositions présentées ;
4 : organisation de l'appui au niveau central et régional par une assistance technique (consultants) notamment pour l'approfondissement de la consistance de la vulgarisation institutionnelle, des méthodes d'émergence de groupements de développement agricole et le suivi et l'évaluation
5 : organisation et mise en œuvre des actions de formation continue en faveur des vulgarisateurs en Tunisie et à l'étranger (Cf. rapport formation : formation au métier, recyclage et bourses d'études).
6 : décision concernant la création d'arrondissements de la vulgarisation et nomination des chefs d'arrondissements si cette option est retenue.
7 : Préparer et faire approuver un statut motivant pour le personnel vulgarisateur

Dans le cadre de l'alternative 3 (rattachement de la vulgarisation aux établissements de formation professionnelle)

1 : promulgation des textes législatifs instituant le rattachement de la vulgarisation aux établissements de formation professionnelle ;
2 : mise en œuvre d'un programme d'évaluation des compétences du personnel actuel de vulgarisation sur la base duquel le personnel qui restera dans la vulgarisation sera retenu ; une commission sera créée à cet effet ;
3 : le renforcement de l'AVFA en personnel et en moyens à savoir le recrutement de 13 cadres (10 spécialistes matières et 3 cadres pour la vulgarisation de masse) et

l'acquisition de 4 véhicules long trajet, matériel d'édition et de production de documents audiovisuels;
4 : acquisition des moyens de déplacement pour les vulgarisateurs et équipement des CTV et CRA en matériel sur la base des propositions présentées ;
5 : organisation de l'appui au niveau central et régional par une assistance technique (consultants) notamment pour l'approfondissement de la consistance de la vulgarisation institutionnelle, des méthodes d'émergence de groupements de développement agricole et le suivi et l'évaluation
6 : organisation et mise en œuvre des actions de formation continue en faveur des vulgarisateurs en Tunisie et à l'étranger (Cf. rapport formation : formation au métier, recyclage et bourses d'études).
7 : Préparer et faire approuver un statut motivant pour le personnel vulgarisateur

V.2.*LES ETAPES DE MISE EN OEUVRE*

La mise en œuvre des différentes actions pour que le dispositif proposé soit pleinement fonctionnel à l'horizon 2010 est présentée par étapes plus ou moins longues selon l'engagement des différents partenaires ; en gros, il se dessine trois étapes :

i) une première étape de concertation, d'arbitrage sur les différentes options, de préparation des textes, des structures et des hommes

Une large concertation : Le dispositif cible envisagé à terme (réorganisation de la recherche, réorganisation du service public de la vulgarisation, restructuration de l'OEP etc.) doit nécessairement faire l'objet d'un débat approfondi (mais pas nécessairement long) avec tous les intéressés, de façon à identifier « les blocages », les suggestions, les amendements, etc.
Un arbitrage définitif : Cette concertation devra déboucher sur les choix définitif des principes fondamentaux des réformes pour pouvoir entamer, les révisions de textes régissant les diverses structures, leur conférant la souplesse de gestion nécessaire, la préparation de nouveaux textes s'il y a lieu (loi d'orientation de la vulgarisation) les simulations sur les redéploiements possibles (à partir de la connaissance des besoins et de la revue des compétences dans les différentes structures du système RFV) , sur les économies et les coûts induits, sur les variations d'effectifs, les études d'exécution et les expériences préalables aux actions d'envergure (fusion enseignement supérieur et recherche, transfert de la vulgarisation aux chambres d'agricultures).
Parallèlement un premier travail de préparation des hommes sera entamé et concernera :
Les agriculteurs qui doivent être rapidement sensibilisées par une campagne nationale (AVFA) par leurs organisations, leurs groupements, etc. de la mutation qui sera mise en oeuvre, de ses avantages, et de ses coûts. Campagne destinée à faire comprendre aux agriculteurs que l'enjeu, pour eux, sera pouvoir d'expression, d'initiative, d'organisation dans leur contexte, en vue de maîtriser leur propre développement, à l'aide de service à leur disposition et pour leur besoins.

Les responsables professionnels qui outre leur participation générale aux débats qui doivent s'instaurer, devront bénéficier très tôt d'un programme de formation spécifique organisé par l'AVFA/INPFCA (avec une assistance technique pour le démarrage). Les chambres d'agriculture si la vulgarisation leur est transférée, seront impliquées au plutôt dans la gestion de certaines CTV (dénommées désormais UVP) à l'exemple de l'expérience engagée avec l'UTAP de façon à ce que chacune d'elle puisse se confronter à cette expérience.
La création, au niveau de ces expériences de comités locaux de développement, avec une large représentation des groupements, des CAS, etc. avec la désignation d'un formateur responsable de la détermination des besoins de formation continue au niveau de chaque comité en tandem avec le vulgarisateur, pourrait être mise en oeuvre rapidement sous forme de recherche-action pilotée par l'INPFCA et aurait un fort effet pédagogique au niveau local et du Gouvernorat.
Les techniciens et les cadres du développement : Ils appartiennent à l'administration, à quelques exceptions près. La professionnalisation et l'agriculture signifie que certains doivent à terme devenir des salariés de la profession, sous son autorité, et d'autres devront reconsidérer leurs rôles : de l'information et de la formation sont nécessaires pour les deux catégories
Il est aussi prioritaire d'établir un STATUT des CADRES et TECHNICIENS du développement agricole en précisant les fonctions, les missions, les aptitudes requises, les qualifications, les grilles de rémunération, les modalités d'avancement etc.
A partir de ce statut, les fonctionnaires intéressés pourront être candidats à une liste d'aptitudes à l'issue d'une évaluation individuelle. C'est à partir de cette liste que les organisations professionnelles pourront recruter les agents de leurs choix.

Les conseillers privés (instaurer les bourses d'études à l'intérieur comme à l'étranger et former le premier contingent) .

Lancement d'un programme d'évaluation périodique des chercheurs et des enseignants chercheurs.

Les études recommandées lors de cette étape portent sur les aspects d'exécution de la réorganisation de la recherche selon le scénario retenu et de la réhabilitation, de la consolidation matérielle des établissements d'enseignement supérieur et de formation professionnelle, de la structuration à adopter pour la vulgarisation gérée par la profession , de la création des nouveaux centres techniques et du mécanisme du financement de la vulgarisation et de la formation continue des agriculteurs .

Durant cette étape et concernant la formation professionnelle, il faudra :

- entamer le renforcement de l'AVFA notamment en personnel
- réaliser la réhabilitation et l'extension de capacité de la première tranche d'établissements de formation telle que prévue par le programme de mise à niveau de la formation professionnelle agricole et de pêche (INPFCA et 15 premiers établissements)
- mettre en place les conditions de l'évolution des formations existantes,
- préparer la mise en place des nouvelles formations,

- identifier les besoins et préparer les programmes des formations des responsables professionnels, et
- monter les cycles de formation de métier et de formation continue des formateurs et des vulgarisateurs et démarrer les premières formations.

Durant cette étape et concernant l'enseignement supérieur

- promulgation des textes organisant les études vétérinaires (formation de base et spécialisation) ;
- révision des programmes de formation en médecine vétérinaire de manière à les adapter au nouveau cursus et y introduire de nouvelles disciplines (gestion, communication),...) ;
- définition des spécialités en médecine vétérinaire et du contenu de la formation de chaque spécialité en concertation avec l'ensemble des partenaires ainsi que le concours de spécialistes ;
- aménagement du cycle préparatoire aux écoles d'ingénieurs option « biologie » pour permettre l'accès aux études vétérinaires à l'issue de la première année de cette option (sur concours) ;
- entamer la révision des programmes dans les établissements agronomiques selon une démarche d'ingénierie dans l'optique d'une meilleure adaptation de la formation au marché de l'emploi et d'une plus grande diversification des profils ;
- renforcement de l'encadrement pédagogique selon les besoins immédiats ;
- remplacement à temps des départs à la retraite ;

Pour ce qui concerne la recherche :

- Expérimentation de deux PRER, si ce scénario est retenu ;
- élaboration des premiers plans de priorités régionales de recherche et mise en place de programmes de recherche-développement dans les régions où la masse critique est atteinte ;
- renforcement en moyens humains et matériels de la direction de la planification, du suivi et de l'évaluation des programmes de recherche au sein de l'IRESA ;
- renforcement de la direction du traitement de l'information scientifique au sein de l'IRESA .

Ces étapes pourraient être franchies à l'échéance de 2002.

ii) une étape de mise en place plus ou moins progressive des réformes importantes qui pourrait coïncider avec le 10ème plan sur la base des évaluations des acteurs et des activités.

- réaliser les évaluations des expérimentations menées en première étape et définir selon le rythme qui convient pour leurs extensions ;
- mettre en place les centres régionaux de recherche, les PRER ou les PRRD selon le scénario retenu ;
- réaliser le transfert de la vulgarisation à la profession en totalité ou en partie ou aux établissements de la formation professionnelle selon l'alternative est retenue ;

- instaurer la vulgarisation par filière dans les GIP avec la mobilisation des moyens nécessaires si cette option est retenu ;
- renforcer les moyens matériels du dispositif de vulgarisation dans le cadre de l'alternative retenue
- continuer à former les conseillers privés et à encourager les groupements d'agriculteurs à recourir à leurs services ;
- achever la réhabilitation et le renforcement du dispositif de formation professionnelle ;
- poursuivre les programmes de formation, d'information et de sensibilisation des hommes à tous les niveaux ;
- poursuivre les activités d'évaluation périodique des acteurs du système.

iii) une étape de continuation et ou de consolidation des reformes, le dispositif devant être fonctionnel à l'horizon 2010.

V.3. *LES SCENARIOS*

Trois scénarios peuvent être dégagés des différentes orientations et propositions de restructuration des institutions, avec des logiques stratégiques assez différentes et se situant dans le cadre général de la politique agricole qui insiste sur deux axes: la Proximité et la Professionnalisation.
Selon leurs logiques de progressivité et du plus ou moins grand bouleversement des structures qu'elles entraînent, les différentes propositions de réformes présentées dans les rapports relatifs aux volets Recherche, Formation et Vulgarisation peuvent s'articuler autour de trois scénarios.
Un premier scénario progressif visant à l'amélioration de la situation actuelle, n'exigeant pas de trop grandes modifications dans le moyen terme des structures actuelles et partant demandant moins de moyens additionnels,
un deuxième scénario avec un engagement plus marqué vers l'option de professionnalisation et des modifications de structures pouvant être profondes quand à leurs organisations et à leurs rôles. Ce deuxième scénario présente deux variantes selon que l'on opte pour une plus ou moins grande décentralisation dans le cadre de la régionalisation de la recherche agricole et vers une responsabilisation plus ou mois rapide de la profession vis à vis du service public de vulgarisation.
un troisième scénario repose sur une logique de restructuration profonde des dispositifs de formation, de vulgarisation et de recherche dans le cadre de services publiques étatiques pour préparer progressivement l'étape de professionnalisation.

V.3.1.PREMIER SCENARIO

Le premier scénario repose sur une stabilisation autour des structures actuelles pendant environ cinq ans et, quand il y en a, les changements sont progressifs. On cherche à donner aux structures récentes (IRESA, AVFA, PRRD,) la possibilité d'arriver à maturité et de trouver la vitesse de croisière. La démarche est essentiellement guidée par la coordination et la contractualisation :

La régionalisation de la recherche est réalisée à travers le renforcement des PRRD dans leur formule actuelle et l'IRESA est renforcée pour assurer la coordination au niveau central.

La vulgarisation « service public » reste étatique, gérée par les CRDA, les organisations professionnelles prenant en charge la vulgarisation progressivement en fonction de l'organisation progressive des agriculteurs à la base et de l'émergence de la demande ;
Une vulgarisation étatique coexiste durant toute la décennie avec la vulgarisation privée et professionnelle à l'épanouissement de laquelle l'on prépare un environnement favorable ; le privé commercial se développe (conseillers et éditeurs privés).

L'AVFA et L'INPFCA accompagnent les réformes (nouvelles formations et évolutions des formations existantes) et sont renforcés en moyens humains et matériels dans le cadre de leur structuration actuelle ; les deux structures s'adapteront progressivement en fonction des évaluations des évolutions des systèmes de formation et de vulgarisation ;
Les établissements de formation (enseignement supérieur et formation professionnelle) sont renforcés pour répondre aux importants besoins de formation et de perfectionnement (il est à noter que cette proposition est une constante de tous les scénarios, tant le problème de formation est crucial pour l'efficacité du système RFV)

Les GIP sont recentrés sur leurs fonction économiques et n'interviennent dans la vulgarisation que comme spécialistes matières en appui aux vulgarisateurs ;

Au niveau local et du gouvernorat une relation est instaurée par commissions de coordination entre les services d'état, la vulgarisation professionnelle et les Groupements divers d'agriculteurs qui sont développés.

La mise en œuvre des actions dans le cadre du premier scénario demande la mobilisation additionnelle d'environ **189 MD** à l'horizon de 2006 dont :

- 75 MD pour la formation professionnelle (50 MD d'infrastructures et d'équipement ; 11,2 MD au titre de la formation des agriculteurs et divers professionnels ; 10,9 MD au titre de suppléments de salaires et de l'amélioration du niveau des dépenses de fonctionnement, 2.5 MD assistance techniques diverse),
- 29 MD pour l'enseignement supérieur agricole (11,4 MD d'infrastructures et d'équipement ; 13,5 MD au titre de suppléments de salaires et de l'amélioration du niveau des dépenses de fonctionnement ; 2,4 MD d'incidences financières de l'instauration du stage interné et du résidanat en médecine vétérinaire ; 1,6 MD assistance techniques diverse)
- 59 pour la recherche agricole (7,9 MD pour l'infrastructure et l'équipement des stations régionales ; 30,4 au titre des projets fédérateurs de recherche en supplément par rapport au niveau de dépense moyen actuel et 21 MD de masse salariale supplémentaire), et

- 26 MD pour la vulgarisation (environ 11,6 MD d'équipement ; 1,2 MD assistance technique ; 3,8 MD d'appui aux groupements d'agriculteurs et aux conseillers, environ 6 MD de salaires supplémentaires ; 3,21 MD de fonctionnement supplémentaire).

Selon les étapes, les 189 MD se répartissent en 39 MD pour la première étape , **et 150 MD pour l'étape 2 (qui coïncide avec le 10ème plan) .**

Ce premier scénario présente les avantages de la progressivité et donc de la croissance modérée des appareils d'encadrement et des moyens matériels ; mais il présente de grands inconvénients au niveau de l'efficacité notamment du point de vue :

- de la régionalisation de la recherche
- du service public de vulgarisation qui malgré le renforcement et les actions correctives pourrait conserver plusieurs de ces inconvénients actuels et de ce fait ne préparera pas efficacement la phase de transition vers la privatisation de la vulgarisation

Ce scénario nécessite de grands efforts de coordination, risque de laisser se scléroser des situations de sous productivité et ses effets sur la productivité de l'agriculture seraient plus longs à venir que dans les deux autres scénario .

V.3.2. LE DEUXIEME SCENARIO

Le deuxième scénario repose sur :

i) La relation UTAP/CA est clarifiée, le transfert de la vulgarisation aux chambres d'agriculture est décidé il peut être achevé au terme du dixième plan ou au cours du 11ème plan ; les CA ont une antenne par gouvernorat ;

ii) La mise en place et la montée en puissance du système de financement professionnalisé de la vulgarisation et de la formation continue (mécanisme de financement et structure d'attribution des crédits) ;

iii) Rôle plus affirmé des GIP sur les questions d'innovation (vulgarisation verticale dans le cadre de promotion des filières) et les moyens sont mobilisés pour ce faire ;

iv)Le développement des Centres techniques existants et création de deux nouveaux centres ;

v)Les moyens sont mobilisés rapidement pour que les établissements de formation professionnelle puissent avoir avant la fin du dixième plan la capacité de répondre à tous les besoins et types de formations nécessaires aux réformes ;

vi) L'AVFA est restructurée et renforcée en relation avec ses nouvelles fonctions ;

vii) L'NPFCA est une structure autonome avec un statut et des moyens lui permettant d'être la structure d'appui pédagogique, scientifiquement crédible, capable de

soutenir le dispositif de formation et de vulgarisation et les actions de structuration de la profession à la base ;

viii) Au niveau local et du gouvernorat une relation est instaurée par commission de coordination entre les services d'état, la vulgarisation professionnelle et les Groupements divers d'agriculteurs qui sont développés.
Le privé commercial se développe (conseillers et éditeurs privés)

La régionalisation de la recherche est réalisée soit par création de PRER soit par création de centres régionaux relevant d'un institut unique.
l'IRESA est renforcée avec un rôle de coordination au niveau national affirmé et des moyens adéquats .

Ce scénario présente deux variantes basées sur deux options différentes pour la recherche et le vulgarisation selon que les reformes sont plus ou moins radicales:
variante 1 :

- Création de centres de recherche en région relevant d'un institut unique naît de la fusion des instituts actuels de recherche, et
- transfert progressif de la vulgarisation aux chambres d'agriculture, en s'assurant par des évaluations successives d'un rythme correspondant au niveau de préparation des hommes et des structures.

variante 2 :

- Création de pôles régionaux d'enseignement et de recherche par fusion entre les établissements d'enseignement supérieur agricole et des instituts de recherche, et
- Transfert de la vulgarisation aux chambres d'agricultures réalisé au terme du $10^{ème}$ plan.

La mise en œuvre des actions dans le cadre du deuxième scénario avec la **première variante** (fusion des instituts de recherche et création de centres régionaux ; transfert progressif de la vulgarisation) demande la mobilisation d'environ 200 MD supplémentaires (estimation n'incluant pas le renforcement et la création des centres techniques) dont

- 75 MD pour la formation professionnelle,
- 29 MD pour l'enseignement supérieur agricole,
- 59 pour la recherche agricole,
- 37 MD pour la vulgarisation (environ 9,4 MD d'équipement ; 0,6 MD assistance technique ; 3,8 MD d'appui aux groupements d'agriculteurs et aux conseillers, environ 19,5 MD de salaires supplémentaires ; 10,8 MD de fonctionnement supplémentaire en raison de l'instauration de l'indemnité kilométrique essentiellement).

Sur ces 200 MD environ **158** MD seront à mobiliser durant le $10^{ème}$ plan

La mise en œuvre de la variante 2 du deuxième scénario, relèvera le coût global d'environ 19 % (l'extension des spécialités par des PRER autonomes en région relèvera le niveau des fonds supplémentaires à mobiliser pour la recherche à environ 77,5 MD toujours pour la période allant jusqu'à 2006 et le transfert rapide de la vulgarisation à la profession relève le coût total de la vulgarisation à 55,8 MD)

Sur les 237 MD nécessités par cette variante, environ **194** MD seront à mobiliser durant le 10ème plan

Le deuxième scénario pour ses deux variantes demande un développement juridique et réglementaire ordonné, ainsi que des ouvertures rapides de postes et des dotations en matériel et en bâtiments. La vulgarisation publique gérée par la profession est renforcée par le système de vulgarisation par filière réactivée au sein des groupements interprofessionnels. Ainsi le dispositif est plus complet et est plus vite fonctionnel et ses retombées sur le développement de l'agriculture se manifesteront plus rapidement. Le scénario est plus coûteux que les deux autres, mais ses avantages **dans sa variante 1**, l'emportent sur ses inconvénients.
En effet, l'institut unique de recherche facilite la programmation et l'exécution de la politique nationale de recherche, entraîne une forte simplification de la gestion des programmes de recherche, permet d'accélérer la constitution de centres régionaux de recherche. Le transfert progressif de la vulgarisation aux chambres d'agriculture présente l'avantage de l'implication directe et effective de la profession avec un effet didactique d'apprentissage certains ; l'inconvénient de la progressivité est que deux types de gestion de la vulgarisation « service public » coexisteront durant plusieurs années risquant d'introduire confusions et décalages si la coordination et le suivi ne sont pas rigoureux.

Les inconvénients de la variante 2, l'emportent sur ses avantages :

Du coté des avantages, la double gestion du service public de vulgarisation, a une durée limitée du fait de la relative rapidité de sa prise en charge par la profession et la structuration de la recherche par fusion avec les établissements d'enseignement supérieur présente l'avantage de la meilleure mobilisation du potentiel de l'enseignement supérieur au profit de la recherche et d'un meilleur ancrage de l'enseignement supérieur dans la pratique et les réalités de l'agriculture.

Du coté des inconvénients, le transfert de la vulgarisation à la profession sur le moyen terme peut présenter les inconvénients de la précipitation, mais ces inconvénients peuvent être évités par un véritable travail de préparation des hommes ; et la structuration de la recherche par fusion avec les établissements d'enseignement supérieur, présente de grands risques d'affaiblissement de la cohésion de la politique de recherche au niveau national eu égard à la grande autonomie des PRER, de complexité de financement et de coordination de programmes nationaux/régionaux, en plus cette variante est la plus coûteuse.

V.3.3. SCENARIO 3

Le troisième scénario reposant sur une logique de restructuration profonde des dispositifs de formation, de vulgarisation et de recherche dans le cadre de services publiques étatiques pour préparer progressivement l'étape de professionnalisation, comprend :

- la mise à niveau du dispositif de formation et l'adaptation de ses capacités de formation à la demande (en commun avec les deux autres scénario) ;

- le renforcement des services de recherche dans le cadre de la structuration par fusion des instituts de recherche agronomique en un institut unique avec la création de sept centres régionaux ayant la souplesse de gestion requise ;
- l'individualisation des services de vulgarisation de terrain par leur rattachement aux établissement de formation agricole et de pêche.

Ce scénario introduit des réformes structurelles permettant d'améliorer l'efficacité des services RFV de manière plus tangible que le premier scénario et en bouleversant mois les structures actuelles que ne le propose le deuxième scénario et de ce fait il s'adapte mieux aux dispositions actuelles des différents intervenants (capacité des structures et des hommes à accepter les changements), tout en répondant correctement aux attentes du point de vue correction des inconvénients majeurs de la situation actuelle.
Ce scénario, nécessitera la mobilisation d'ici l'an 2006 d'environ **179** MD supplémentaires dont 75 MD pour la formation professionnelle, 29 MD pour l'enseignement supérieur, 59 MD pour la recherche et 16 MD pour la vulgarisation .

Sur ces 179 MD, environ 140 MD seront à mobiliser durant la période du 10ème plan

Le troisième scénario, intermédiaire entre le premier et le deuxième pour ce qui est de l'ampleur des reformes, peut être intéressant dans la mesure où les appareils de formation et de recherche sont organisés et renforcés pour être rapidement performants et seraient ainsi capables de soutenir un service public de vulgarisation moins dense mais plus efficace grâce à la disponibilité totale de ses agents et à sa liaison directe avec les appareils centraux d'animation et d'appui.
Dans le cadre d'une vulgarisation étatique, c'est certainement ce scénario qui permet le mieux de progresser vers une vulgarisation privée et professionnelle et de plus c'est le moins coûteux des trois.

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DE L'AGRICULTURE

DIRECTION GENERALE
DE LA PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT
ET DE L'INVESTISSEMENT AGRICOLE

RENFORCEMENT DES SERVICES D'APPUI A L'AGRICULTURE

Phase II

Thème 1

SYSTEME 'RECHERCHE - FORMATION - VULGARISATION' AGRICOLE

Volume 2

Composante Recherche Agricole

Version Définitive

CNEA
Centre National des Etudes Agricoles
CENTRE NATIONAL
DES ETUDES AGRICOLES

Mai 2000

COMETE ENGINEERING

Sommaire

Introduction, termes de références et plan du rapport 1

I. BREVE DESCRIPTION DES STRUCTURES ET DU FONCTIONNEMENT GENERAL DES INSTITUTIONS DE RECHERCHE, Y COMPRIS LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR 5

I.1. - L'IRESA 5
I.2. - Les Pôles Régionaux de R/D et le rôle des coordinateurs 6
I.3. - Les institutions et laboratoires de recherche 7
I.4. - La recherche dans le cadre du 8ème Plan National (1992-1996) 8
I.5. - Les perspectives de la stratégie décennale de la recherche 1999-2008 9

II. PRINCIPES ET CONCEPTS DE BASE SOUS-TENDANT L'ANALYSE ET LES RECOMMANDATIONS 13

II.1. Une conception de la recherche en réseau. 13
II.2. Nécessité d'un rapprochement de plus en plus important entre la recherche et l'enseignement supérieur 14
II.3. Recherche et vulgarisation, la question de la diffusion des acquis 15
II.4. Importance de la recherche adaptative ou recherche système. 16
II.5. Une régionalisation de la recherche sans une décentralisation systématique 17
II.6. Une responsabilisation et une évaluation des chercheurs 19

III. DIAGNOSTIC DE LA SITUATION 21

III.1. - Multiplication des structures et cloisonnement des institutions 21
III.2. - Des contraintes institutionnelles : autonomie et délégation insuffisantes 23
III.3. — Analyse des ressources humaines et financières du système enseignement recherche 23
III.3.1. Sur la quantité de ressources humaines du système tunisien. 23
III.3.2. Sur les ressources financières. 24
III.3.3. La question du statut des chercheurs. 25
III.4. Quelques réflexions sur les Projets Fédérateurs 26
III.5. La relation recherche vulgarisation 27
III.5.1. Les actions de l'IRESA 27
III.5.2. La profession ne semble pas encore prête à prendre en charge la vulgarisation 28
III.5.3. A propos des Centres Techniques et des stations d'expérimentation et de démonstration 29
III.6. Régionalisation 30
III.6.1. La régionalisation : une volonté politique affirmée et engagée 30
III.6.2. Les efforts réalisés par l'IRESA : la création des Pôles Régionaux de Recherche Développement (PRRD) 30
a) Le coordinateur du PRRD 31
b) Les sites expérimentaux et leur gestion. 32
III.6.3. Un point particulier à résoudre : L'ensemble enseignement recherche de Tunis et la régionalisation 32

IV. IV RECOMMANDATIONS, QUELQUES SCENARIOS 33

IV.1. Quelques remarques initiales avant la présentation des scénarios 33
IV.1.1. Les nécessaires solutions administratives 33
IV.1.2. Régionalisation : combien de régions 33
IV.2. Les scénarios de réorganisation 37
IV.2.1. Scénario 1 : Création de plusieurs pôles régionaux d'enseignement supérieur et de recherche (PRER) 37
IV.2.2. Scénario 2 - Unification des institutions de recherche. 39
IV.2.3. Scénario 3 - Situation actuelle en développant une plus forte coordination 41
IV.2.4. - Recommandations concernant la régionalisation dans le cadre des différents scénarios 45

a) Le coordinateur au niveau régional 45
b) - Constitution d'équipes de recherche en région 45
c) Les stations et les unités d'expérimentation en région (pour le scénario 3) 47
d) Pour un financement significatif et une gestion autonome de la recherche régionalisée. 48
(1) Gestion régionalisée des moyens 48
(2) Financement de la recherche régionalisée (valable pour les 3 scénarios). 49
e) La gestion des ressources humaines et la régionalisation 50
f) Relations entre le réseau des pôles régionaux et le niveau national 52
(1) Le rôle de l'IRESA 52
(2) Coordination entre les régions 52
(3) Quelques conditions pour une meilleure articulation des programmes nationaux/régionaux et pour la fixation des priorités régionales en matière de recherche. 53
g) Relations avec la vulgarisation et la profession agricole 53
h) Relations avec la formation supérieure, la formation secondaire et la formation permanente 55

V. PLAN D'ACTIONS ET CALENDRIER 56

Résumé et conclusion

DIAGNOSTIC

1. La constatation est unanime quant à la bureaucratisation de l'appareil de recherche, son manque d'autonomie de gestion, sa dispersion à rapprocher du manque de moyens souvent évoqué.

2. La coexistence d'instituts divers et variés, aux missions et moyens différents, soumis à plusieurs tutelles, est aggravée par le problème de la pléthore des stations expérimentales en attente de restructuration.

3. Le statut des chercheurs actuellement en vigueur privilégie les critères académiques d'évaluation, le statut en cours discussion a retenus des critères permettant d'apprécier le travail de recherche/développement.

4. L'évaluation périodique des chercheurs est absente.

5. Les programmes prioritaires et fédérateurs sont intéressants dans leur principe, si tant est qu'ils intègrent bien dans leur élaboration les préoccupations du " terrain ". Ils doivent permettre la convergence des orientations prescrites par la tutelle et les préoccupations du terrain, ainsi que la constitution d'équipes pluri -disciplinaires des instituts, de l'enseignement supérieur, mais aussi des cadres techniques de la vulgarisation.

6. Le projet de principe de la régionalisation est en général bien accepté, mais la mise en œuvre est à tout juste entamée.

7. Quand à la création de Pôles Régionaux de Recherche-Développement (PPRD), ils sont en général considérés comme prometteurs, à la condition expresse d'être une occasion de déconcentration et de décentralisation, de restructuration du dispositif de recherche et d'expérimentation, en respectant un seuil minimum de compétences et de moyens pour être opérationnels (masse critique). Dans cet esprit, le projet de création de 7 PPRD s'inspirant d'un découpage administratif " équilibré " ne semble pas être la meilleure approche, par opposition à un redéploiement sur des pôles regroupant déjà des moyens conséquents, qu'il s'agirait de consolider pour leur conférer une crédibilité scientifique.

8. pour ce qui est de la valorisation des acquis de la recherche, plusieurs mécanismes sont en cours de mise en place dont certains semblent intéressants (ateliers d'évaluation des actions de recherche, contractualisation avec les organisations professionnelles, actions de partenariat),

9. Le problème de la participation de la profession au système R-F-V est lui aussi un des points clé de la réorganisation. La profession doit être concernée en amont de la recherche dans la phase de programmation, et en aval dans la phase de valorisation et de vulgarisation des acquis. L'inter-action entre la recherche et la vulgarisation s'effectuera d'autant mieux lorsque s'organiseront les professions (groupements de producteurs, de transformateurs, coopératives...) pour formuler leurs besoins et proposer des partenariats sur des programmes précis.

PRINCIPES ET CONCEPTS DE BASE SOUS-TENDANT L'ANALYSE ET LES RECOMMANDATIONS

10. **Une conception de la recherche en réseau**. La production scientifique ne peut plus se concevoir dans un monde clos, elle est déjà en réseau et elle devra l'être de plus en plus, il faut en tenir compte et même l'inciter à cela. Cette conception a donc des conséquences directes en matière d'évaluation de l'activité des chercheurs ou des enseignants chercheurs et donc de l'évolution de leurs carrières, par la nécessaire prise en compte des autres contributions que des seules productions dans le champ académique.

11. **Nécessité d'un rapprochement de plus en plus important entre la recherche et l'enseignement supérieur**. Cette tendance ne signifie pas que les activités de recherche et d'enseignement supérieur sont les mêmes ou doivent être confondues, bien au contraire. Ces activités doivent être conçues et programmées sur plusieurs années non pas pour chaque personne, mais au sein d'équipes, d'unités ou de laboratoires, ce sont des tâches collectives à remplir en fonction des compétences disponibles planifiées dans le temps. Ce rapprochement ne nécessite pas forcément la fusion des corps, encore qu'elle le rendrait plus efficace car plus réel, mais demande de tout faire pour faciliter les passages, les transferts par des conventions, des homogénéisations de carrière, etc.

12.**Importance de la valorisation des acquis de la recherche auprès de la profession agricole**. L'innovation est d'abord un processus socio-technique, elle est donc un produit social qui se construit avec les différents acteurs en particulier les acteurs socio-économiques. Sans la participation de ces derniers à ce réseau de la recherche dont nous parlions ci-dessus, les résultats de la recherche ne seront au plus que du papier. C'est un mythe, par exemple, de penser qu'il suffit d'améliorer le message ou son support pour que les agriculteurs adoptent le message comme une recette. Il faut donc développer systématiquement les lieux de rencontre entre les différents acteurs de la filière sans pour autant supprimer les différences entre les fonctions de ces acteurs.

13.**Une régionalisation de la recherche sans une décentralisation systématique.** Deux écueils nous semblent à éviter dans la mise en place d'une recherche pour et dans les régions : d'une part que la recherche aille trop loin dans son désir de satisfaire les demandes locales et s'engage ainsi directement dans une vulgarisation à grande échelle (faisant plus de l'expertise que de la recherche) ; d'autre part que la recherche campe sur sa demande de reconnaissance académique, avec pour seuls critères les publications dans des revues scientifiques internationales (dans les milieux scientifiques, on accepte largement aujourd'hui qu'il y a d'autres critères de validité et de rigueur scientifique).

14. **Une responsabilisation et une évaluation des chercheurs.** Autant il faut donner a priori l'autonomie aux chercheurs, autant en contrepartie, il faut évaluer leur production. Comme ils sont fonctionnaires, ils ont des comptes à rendre à la collectivité.

15. Réduction du nombre des structures et du cloisonnement des institutions

16. **Réduire les contraintes bureaucratiques qui limitent l'autonomie (délégation insuffisante).** Les solutions administratives nécessaires pour cela existent déjà, il faut les appliquer.

17. Mettre en place une véritable gestion des ressources humaines compte tenu des moyens financiers et humains limités. Un grand programme d'évaluation des compétences et de formation du personnel devra être mis en place.

LES SCENARIOS DE REORGANISATION

18.Trois scénarios de réorganisation du système national de recherche sont proposés et déclinés en fonction des critères suivants : conséquences pour la régionalisation, avenir de l'ensemble ER de Tunis, la coordination régionale/nationale, coordination entre les organismes de recherche et d'Enseignement supérieur, coordination régionale au sein du système RFV, position du coordinateur PRRD, financement de la recherche régionale, fonctionnement des stations et unités expérimentales, cohérence entre les différents statuts du personnel, l'avenir de l'IRESA, ainsi qu'une estimation grossière des implications financières.

19.Tableau de synthèse des scénarios :

Noms des scénarios	*Scénario 1* **Des pôles régionaux E/R**	*Scénario 2* **Institut unique de recherche et les ESA**	*Scénario 3* **Situation actuelle (mieux coordonnée)**
Régionalisation	4/5 pôles autonomes ER par regroupement de l'existant CO rattaché au CE SO rattaché au SE	Création de centres régionaux de recherche: création de 7 centres régionaux relevant de l'institut unique Nécessité de délégation et de coordination avec les ESAs	4/5 PRRD s'appuyant sur l'Existant, 2 PRRD rattachés à l'IRESA Nécessité de délégation et de convention réglementant les relations inter institutionnelles
Place de Tunis	Institut E et R agronomique important	Le siège de l'institut est à Tunis ayant un rôle national pour les recherches horizontales	Maintien de la situation actuelle
Coordination et programmation des ressources (régionale/nationale)	IRESA avec fonctions de programmation et de distribution des moyens	IRESA a son rôle actuel avec des pouvoirs renforcés	IRESA a son rôle actuel avec des pouvoirs renforcés
Coordination régionale entre les organismes R et E.S	Fusion	Nécessaire coordination régionale E/R	Coordination inter instituts et régionale à renforcer
Position du coordinateur	Directeur du PRER avec un coordinateur adjoint	Directeur du centre régional chargé de la coordination entre E et R	Coordinateur Rattaché à l'établissement support.
Coordination régionale RFV	Problème identique : renforcement de la coordination et renforcement de l'engagement de la profession dans la vulgarisation. Désignation d'un responsable R/D par région, forte animation, rôle accru des stations et des unités expérimentales		
Financement de la recherche régionale	Nécessité de trouver des financements qui assurent la prise en compte des priorités régionales même s'il n'y a pas de structures de recherche régionales fortes		
Stations et Unités expérimentales	Rattachées aux PRER	Rattachées aux centres régionaux	Rattachées aux PRRD
Le statut du personnel	Même corps pour les E/C et les C	Besoin de renforcer des passerelles et les équipes mixtes	
Avenir de l'IRESA	IRESA maintenu (programmation)	L'IRESA doit avoir un rôle renforcé, pour assurer la programmation et la coordination au niveau national	L'IRESA doit avoir un rôle renforcé, pour assurer la coordination et asseoir les PRRD
Coût estimé pour les dix prochaines années	malgré quelques économies dans la gestion des établissements et sur la base des besoins en chercheurs ce scénario serait de prés de 38 % plus coûteux que les deux autres scénarios	112.4 millions de dinars dont 83,5 MD pour les programmes de recherche, 7,9 MD pour l'infrastructure et l'équipement des centres régionaux et 21 MD de masse salariale en plus (3 MD en année de croisière)	les coûts de gestion et de coordination seraient un peu plus élevés que dans le scénario 2.

PRER : Pôle Régional Enseignement Recherche PRRD : Pôle Régional Recherche Développement.

20. Avantages et inconvénients du **Scénario 1**

Avantages	Inconvénients
Ce scénario permet pour chaque pôle régional de regrouper dans une seule institution les différents établissements qui font de l'enseignement et de la recherche agricoles et par conséquent il permet d'éliminer les chevauchements de compétence en région. *Ce scénario, construit autour des établissements déjà existants de recherche ou d'enseignement,faciliterait une certaine régionalisation des recherchesen s'appuyant sur les équipes des ESA d'ores et déjà présentes sur le terrain.* *La réunion de l'enseignement et de la recherche dans les mêmes structures devra assurer une meilleure efficacité des méthodes utilisées de mobilisation des moyens.* *En ce qui concerne l'ensemble E/R de Tunis, ce scénario confie aux Institutions reconnues de formation supérieure et de recherche de Tunis un rôle leader tant au niveau national qu'international, tout en assurant leur engagement dans la recherche régional.* *Cette solution permet aussi d'éviter un conflit de compétences entre le PRRD et la gestion des établissements en réunissant les deux fonctions sous la même responsabilité.* *Le problème des stations et unités expérimentales, où le manque de régionalisation est le plus clairement ressenti, pourra trouver une solution en confiant leur gestion à la direction du PRER. ; l'IRESA en tant que structure centrale de programmation de la recherche et de la formation supérieure, telle qu'il fonctionne déjà aujourd'hui, sera le point de coordination de la politique E/R, en particulier pour l'utilisation des ressources.* *En ce qui concerne les relations avec les autres composantes du système RFV, ce scénario, en proposant une unification des structures régionales d'E/R, permet d'éviter, au niveau régional, une excessive complexité de relations entre différents acteurs.*	*Il faut souligner la difficulté de réorganiser les structures des différents établissements et leur personnel scientifique et technique et de les mettre à travailler ensemble sous une même direction, ainsi que la nécessaire adaptation de la législation et des statuts du personnel. Tout cela pourra demander, outre une forte volonté politique à tous les niveaux, beaucoup de temps et une disponibilité au changement qui n'est pas toujours évidente.* *Il faudra résoudre, au niveau institutionnel, le problème des relations entre les structures relevant de l'IRESA et celles, telles que l'IRA et l'INSTM, qui relèvent du SERST, qui nécessairement devront être insérées dans le réseau des PRER* *Les structures obtenues par regroupement ne couvrent pas toutes les spécialités ni toutes les régions selon le découpage adopté (le sud ouest et le centre ouest n'ont pas d'établissement ES ni de centre de recherche).* *la couverture de toutes les spécialités par des PRER pleinement autonomes et ayant l'entière responsabilité de la gestion de leurs personneles, pourrait rendre difficile la coordination des programmes au niveau national pour éviter les duplications des programmes et des investissements entre les régions.* **L'extension des domaines de compétences des établissements, l'introduction de l'enseignement à l'IRA et la couverture des pôles du sud ouest et du centre ouest pour respecter le découpage des PRRD en ferait une alors une solution coûteuse**

21. Avantages et inconvénients **du Scénario 2**

Avantages	**Inconvénients**
L'institut unique facilite la programmation et l'exécution de la politique nationale de recherche, permet d'éliminer les doublons *La fusion des institutions de recherche au sein d'un établissement unique en gardant l'indépendance des institutions d'enseignement supérieur, semble pouvoir être réalisée beaucoup plus aisément et rapidement par rapport à la solution envisagée pour le premier scénario. Des fusions ont été déjà réalisées dans le passé sans qu'elles posent trop de problèmes.* *Une forte simplification de la gestion administrative et des programmes de recherche est attendue.* *Ce scénario doit accélérer la constitution de centres régionaux de recherche relevant d'une seule institution et favoriser les réponses aux questions de rattachement des stations et laboratoires et de leur gestion décentralisée.* *La régionalisation dans ce cadre facilite l'infléchissement de la recherche vers les problèmes de production et partant les relations avec le développement*	*Nécessite une coordination forte entre ES et recherche au niveau régional pour une complète efficacité dans la mobilisation des moyens des ESA pour la recherche (personnel et laboratoires)* *En l'absence de délégation pour les centres régionaux, le fonctionnement peut être assez lourd* *Le centre régional autour de l'Ira pose le problème de la tutelle* *nécessite la création et l'équipement de centres régionaux de la recherche.*

22.Avantages et inconvénients **du Scénario 3**

Avantages	**Inconvénients**
C'est du point de vue institutionnel la solution la moins perturbante du système actuel, de plus elle peut être mise en place rapidement. *Ce scénario permet au PRRD de jouer un rôle central et d'avoir un pouvoir réel de coordination à niveau régional.* *La gestion unitaire des stations expérimentales pourra être possible au niveau régional.*	*Beaucoup des problèmes actuels risquent de rester non résolus. Il sera nécessaire d'assurer une coordination très étroite dans chaque région entre les différents établissements avec des conventions qui ne sont pas toujours faciles à gérer. Il y a un risque que le PRRD soit perçu comme une nouvelle structure qui s'ajoute aux autres sans rendre pour autant plus efficace la programmation du fonctionnement du système RFV.* *L'IRESA devra jouer un rôle direct de gestion des PRRD, dans les régions où il n'y a pas encore d'établissement d'enseignement et/ou de recherche.* Les mêmes centres régionaux sont à créer

23.Des **recommandations** à mettre en place rapidement.

i. Choix des coordinateurs PRRD dans les quelques régions qui sont prêtes pour cela.
ii. Constitution d'équipes de recherche en région ;
iii. Pour un financement significatif et une gestion autonome de la recherche régionalisée.
iv. Coordination entre les pôles régionaux

24. **Plan d'actions et calendrier** : **Le scénario 1** (PRER) exige pour sa mise en place définitive une volonté affirmée et si le principe en est adopté, la première étape de sa

mise en place pourrait être la création à titre transitoire et dérogatoire de deux pôles régionaux (PRER) au Kef (autour de l'ESA) et à Chott Mariem (autour de l'ESHE).
Le déroulement de la mise en place du scénario 1 pourrait se faire en trois étapes :

Etape 1 (de 3 à 4 mois)

- adoption du principe de la fusion des établissements d'enseignement supérieur et des instituts de recherche agronomique ;
- rattachement institutionnel de l'IRA et de l'INSTM au système national de la recherche agricole (tutelle du ministère de l'agriculture)
- lancement d'une étude d'exécution définissant l'organisation et les moyens de la future faculté agronomique de Tunis et des différents Pôles Régionaux d'Enseignement et de Recherche ;
- Préparation et adoption de textes législatifs permettant la mise en œuvre de la phase transitoire par la création à titre transitoire et dérogatoire de deux pôles régionaux (PRER) au Kef (autour de l'ESA) et à Chott Mariem (autour de l'ESHE) ;
- Création d'une commission constituée de représentants d'organismes de recherche et d'enseignement supérieur avec une assistance technique extérieure, chargée de la mise en place d'un système d'évaluation_périodique (individuelle et collective[1]) des chercheurs et enseignants chercheurs.

Etape 2 (d'une durée totale de 2 à 3 ans)

- mise en place en début de période de deux PRER de l'expérience " pilote ": constitutions d'équipes mixtes de chercheurs et enseignants chercheurs qui dans la première phase continuent à mener les programmes de recherche dans lesquels elles sont déjà engagées, mais à travers l'utilisation des laboratoires et des stations de recherche unifiés et gérés par le responsable scientifique de l'établissement identifié comme porteur principal du PRER. Délégation administrative à l'ordonnateur du même établissement pour toute les activités de recherche menées dans le pôle. Rattachement du PRRD à ce même établissement pour ce qui concerne locaux et moyens ;
- Elaboration de la part des deux PRER pilotes d'un plan de priorités régionales de recherche avec l'assistance des Conseil consultatifs et identification des convergences avec les programmes existants, surtout dans le cadre des projets fédérateurs, où de nouveaux projets visés sur ces priorités ;
- mise en place dans les deux pôles pilotes de programmes de recherche-développement, associant l'équipe mixte de recherche, les centres techniques, les CRDA, les Chambres d'agriculture et les établissements de formation professionnelle (formation des vulgarisateurs et des formateurs en les associant à ces chantiers communs);
- participation des chercheurs et des enseignants chercheurs des deux PRER à la formation continue des vulgarisateurs et des formateurs de la formation professionnelle dans le cadre des programmes animés par l'AVFA à travers son institut pédagogique ;
- renforcement en moyens humains et matériels de la direction de la planification, du suivi et de l'évaluation des programmes de recherche au sein de l'IRESA pour le suivi de l'expérience pilote ;

[1] Il faut insister sur l'importance des évaluations collectives, car l'activité scientifique ne peut plus être considérée comme une activité individuelle.

- renforcement de la direction du traitement de l'information scientifique au sein de l'IRESA pour accélérer la mise en place des bases de données scientifiques agricoles en vue d'aider à l'établissement des liens avec les organismes de développent et à la diffusion des résultats de la recherche ;
- achèvement à la première année de cette étape de l'étude d'exécution engagée à l'étape 1 ;
- préparation des textes législatifs portant création et organisation de l'université agronomique à Tunis regroupant enseignement et recherche agricoles et des pôles d'enseignement et de recherche, dans toutes les régions où il y a les structures suffisantes (sur la base des résultats de l'étude pour ce qui est des aspects organisation et modalités de fonctionnement) ;
- adoption des textes législatifs avant la fin de la deuxième étape ;
- renforcement des deux PRER pilotes selon les recommandations de l'étude d'exécution en ce qui les concernent ;
- préparation par la commission instituée à cet effet du système d'évaluation des chercheurs et des enseignants chercheurs et achèvement des travaux à la fin de la première année de la période 2 ;
- mise en place du système d'évaluation et initiation de la première évaluation des chercheurs et des équipes de recherche ;
- fonctionnement des régions autres que les PRER du Kef et de Sousse selon les modalités du scénario 3 ;
- évaluation à la fin de l'étape 2 (deuxième ou troisième année de fonctionnement) du fonctionnement des deux PRER pilotes (en fonction des critères de mobilisation des moyens pour la recherche, de retombées sur la qualité de l'enseignement supérieur, de relation avec les institutions de développement et notamment avec la vulgarisation..);

Etape 3 (2 ans)

- intégrer les résultats de l'évaluation de l'expérience pilote pour la mise en œuvre des différents PRER selon l'étude d'exécution réalisée à l'étape précédente ;
- mise en place de la faculté agronomique de Tunis ;
- deuxième évaluation des chercheurs et des équipes de recherche ;

25. **La mise en place du scénario 2 :** la fusion des organismes de recherche au sein d'une seule institution en adoptant la progressivité qui consiste à s'appuyer d'abord sur les actuelles institutions de recherche agronomique c'est à dire l'INRAT, l'INGREF et l'Institut de l'Olivier,_suppose aussi une décision politique qui peut être prise rapidement. Cette décision politique devrait s'accompagner immédiatement de la création de 7 centres régionaux, avec délégation et autonomie de gestion. Nous insistons sur le caractère immédiat de cette création car l'intérêt principal de cet institut unique de recherche est de faciliter la création des centres et d'en faciliter le fonctionnement.
Le déroulement de la mise en place du scénario 2 pourrait se faire selon les étapes suivantes :

Etape 1 (3 à 4 mois)

- adoption du principe de la fusion des organismes de recherche au sein d'une seule institution;
- rattachement de l'IRA et de l'INSTM à la tutelle du Ministère de l'agriculture pour une complète homogénéité du système ;

- lancement d'une étude d'exécution définissant l'organisation et les moyens du centre de recherche restant à Tunis
- Préparation et adoption de textes législatifs relatifs à la fusion de l'INGREF, de l'INRAT et de l'Institut de l'Olivier avec création de 7 centres régionaux de recherche sur la base du découpage des PRRD ;
- Création d'une commission constituée de représentants d'organismes de recherche et d'enseignement supérieur avec une assistance technique extérieure, chargée de la mise en place d'un système d'évaluation périodique (individuelle et collective) des chercheurs et enseignants chercheurs. On peut déjà proposer pour ce qui concerne les chercheurs, quelques critères pour l'évaluation :
  i. le développement des connaissances (mémoire présentant les travaux scientifiques personnels, faisant référence à des publications et communications scientifiques originales ou de synthèse, etc.). Parmi les critères à prendre en considération on peut souligner la capacité à changer de thématiques et à s'orienter sur de nouvelles questions socialement importantes (agriculture biologique, introduction de nouvelles activités, etc.) ;
  ii. leur transfert et leur application dans les entreprises, les exploitations agricoles et dans tous les domaines contribuant aux progrès de la société. Mise au point d'innovations potentiellement utiles pour les entreprises ;
  iii. la diffusion de l'information et de la culture scientifique et technique dans toute la population, et notamment parmi le jeunes ;
  iv. la participation à la formation initiale et continue ;
  v. l'administration de la recherche.

Etape 2 (5 ans)

- Equipement du centre régional de recherche de Mornag
- Réhabilitation et extension de l'infrastrucrure et équipement des centres régionaux de Béja, du Kef et de Sidi Bouzid;
- Infrastructure et équipement des centres de sousse et de Tozeur ;
- Nomination des directeurs régionaux de la recherche avec la fonction de coordination avec les établissements d'enseignement supérieur agricole pour ce qui est des activités de recherche ;
- Désignation d'un ingénieur dans chaque centre régional chargé de l'organisation des relations de la recherche avec le développement ;
- affectation ciblée des chercheurs dans les centres régionaux, avec en priorité l'objectif de constituer rapidement une masse critique de recherche Sidi Bouzid et de Tozeur
- élaboration des conventions entre institutions (ESA et institut de recherche) pour prévoir les conditions de constitutions d'équipes mixtes et d'utilisation d'infrastructures et d'équipements en communs,
- élaboration de la part des centres régionaux des plans de priorités régionales de recherche avec l'assistance des Conseil consultatifs et identification des convergences avec les programmes existants, surtout dans le cadre des projets fédérateurs, où de nouveaux projets visés sur ces priorités ;
- mise en place dés la première année dans les régions, où il y a une masse critique de chercheurs (grâce à l'existence d'une ESA ou dans le cas du Sud Est avec l'IRA) de programmes de recherche-développement, associant l'équipe de recherche, les centres techniques, les CRDA, les Chambres d'agriculture et les établissements de

formation professionnelle (formation des vulgarisateurs et des formateurs en les associant à ces chantiers communs);

- participation des chercheurs et des enseignants chercheurs dans les régions à la formation continue des vulgarisateurs et des formateurs de la formation professionnelle dans le cadre des programmes animés par l'AVFA à travers son institut pédagogique ;
- renforcement en moyens humains et matériels de la direction de la planification, du suivi et de l'évaluation des programmes de recherche au sein de l'IRESA pour le suivi de l'expérience pilote ;
- renforcement de la direction du traitement de l'information scientifique au sein de l'IRESA pour accélérer la mise en place des bases de données scientifiques agricoles en vue d'aider à l'établissement des liens avec les organismes de développent et à la diffusion des résultats de la recherche ;
- connexion des centres régionaux au système AGRINET ;
- achèvement à la première année de cette étape de l'étude d'exécution engagée à l'étape 1 ;
- Organisation du centre de Tunis selon les résultats de l'étude et équipement en conséquence ;
- préparation par la commission instituée à cet effet du système d'évaluation des chercheurs et des enseignants chercheurs et achèvement des travaux à la fin de la première année de la période 2 ;
- mise en place du système d'évaluation et initiation de la première évaluation des chercheurs et des équipes de recherche ;
- évaluation à la fin de la 3ème année de l'étape 2 (deuxième ou troisième année de fonctionnement) du fonctionnement des PRRD (en fonction des critères de mobilisation des moyens de l'ES pour la recherche, de retombées sur la qualité de l'enseignement supérieur, de relation avec les institutions de développement et notamment avec la vulgarisation..);
- intégrer les résultats de l'évaluation pour améliorer le fonctionnement des différents PRRD;
- deuxième évaluation des chercheurs et des équipes de recherche ;

26. **Pour ce qui est du scénario 3** :

Etape 1 : Décisions immédiates

- choix de l'institution support du PRRD,
- recrutement des coordinateurs et rattachement du coordinateur PRRD à l'institution support de la régionalisation,
- modifications réglementaires nécessaires pour assurer aux institutions de recherche un statut qui permette la gestion régionalisée des moyens ;
- choix d'un ordonnateur lié à l'institution support,
- élaboration des conventions entre institutions pour régler les conditions générales d'accueil d'un chercheur d'un établissement dans un laboratoire ou un site d'un autre établissement ;
- Création d'une commission constituée de représentants d'organismes de recherche et d'enseignement supérieur avec une assistance technique extérieure, chargée de la mise en place d'un système d'évaluation périodique (individuelle et collective) des chercheurs et enseignants chercheurs.

Etape 2

- création des centres de Béja, Sidi Bou Zid et de Tozeur, s'ils doivent être créés, comme centres dépendant directement de l'IRESA et rassemblant toutes les structures de recherche, indépendamment de l'institution d'origine ;
- gestion par l'IRESA avec délégation au PRRD, des structures de recherche des pôles deTozeur, Sidi Bou Zid et Béja et élaboration de conventions avec les instituts de recherche pour réglementer leur utilisation ;
- pour les PRRD dont le support est une ESA, affectations des chercheurs et techniciens nouvellement recrutés dans les laboratoires de ces structures dans le cadre des conventions d'accueil pour obtenir rapidement des équipes mixtes de taille suffisante ;
- règles de fonctionnement des stations et unités expérimentales (voir V-2-4 c).
- mise en place opérationnelle des modes de financement pour des recherches régionales
- élaboration de la part de chaque PRRD d'un plan de priorités régionales de recherche avec l'assistance des Conseil consultatifs et identification des convergences avec les programmes déjà existants, surtout dans le cadre des projets fédérateurs, où de nouveaux projets visés sur ces priorités.
- mise en place dés la première année dans les PRRD, où il y a une masse critique de chercheurs (grâce à l'existence d'une ESA ou dans le cas du Sud Est avec l'IRA) de programmes de recherche-développement, associant l'équipe de recherche, les centres techniques, les CRDA, les Chambres d'agriculture et les établissements de formation professionnelle (formation des vulgarisateurs et des formateurs en les associant à ces chantiers communs);
- extension de ces programmes de recherche pluridisciplinaire aux PRRD de Tozeur et de Sidi Bou Zid dés que la masse critique de chercheurs et de techniciens est atteinte ;
- participation des chercheurs et des enseignants chercheurs dans les régions à la formation continue des vulgarisateurs et des formateurs de la formation professionnelle dans le cadre des programmes animés par l'AVFA à travers son institut pédagogique ;
- renforcement en moyens humains et matériels de la direction de la planification, du suivi et de l'évaluation des programmes de recherche au sein de l'IRESA pour assurer la coordination nationale des PRRD ;
- renforcement de la direction du traitement de l'information scientifique au sein de l'IRESA pour accélérer la mise en place des bases de données scientifiques agricoles en vue d'aider à l'établissement des liens avec les organismes de développent et à la diffusion des résultats de la recherche ;
- connexion des PRRD au système AGRINET ;
- préparation par la commission instituée à cet effet du système d'évaluation des chercheurs et des enseignants chercheurs et achèvement des travaux à la fin de la première année de la période 2 ;
- mise en place du système d'évaluation et initiation de la première évaluation des chercheurs et des équipes de recherche au cours de l'année 2 de la deuxième période;
- évaluation à la fin de la 3ème année de l'étape 2 (deuxième ou troisième année de fonctionnement) du fonctionnement des PRRD (en fonction des critères de mobilisation des moyens de l'ES pour la recherche, de retombées sur la qualité de

l'enseignement supérieur, de relation avec les institutions de développement et notamment avec la vulgarisation..);

- intégrer les résultats de l'évaluation pour améliorer le fonctionnement des différents PRRD;
- deuxième évaluation des chercheurs et des équipes de recherche à la 5^{éme} année de l'étape 2 .

INTRODUCTION, TERMES DE REFERENCES, PLAN DU RAPPORT

Le Conseil Ministériel présidé par le Président de la République du 6 mars 1998[1] a pris les décisions suivantes concernant le dossier de la recherche:

- Orientation des programmes de la recherche agricole vers les priorités du développement agricole dans le cadre de la Stratégie décennale de la recherche 1999-2008.
- Relance des commissions sectorielles de recherche agricole et renouvellement de leurs membres pour l'élargissement de leurs compétences et une plus grande ouverture vers les structures professionnelles.
- Réorganisation de la recherche agricole dans le cadre de programmes intégrés et harmonisés qui prennent en considération la nécessité du travail de groupe dans le cadre d'équipes pluridisciplinaires.
- Achèvement de la mise en place des pôles régionaux de la recherche scientifique en vue de couvrir la totalité des systèmes de production en Tunisie et restructuration des stations régionales d'expérimentation pour donner à leurs travaux plus d'efficacité et de rentabilité.
- Renforcement de la capacité de recherche par le recrutement de chercheurs dans certaines spécialités non disponibles actuellement, par le renforcement du corps des techniciens et agents de laboratoires et par l'encouragement et la motivation des chercheurs dans le cadre des contrats programmes et selon les résultats obtenus dans le domaine de la recherche scientifique agricole.
- Création d'une commission nationale chargée de la valorisation des acquis de la recherche scientifique et de leur exploitation dans les exploitations agricoles et la désignation d'un responsable au sein de chaque commission sectorielle, chargé de la valorisation des acquis en plus de la création d'une unité se chargeant de cette fonction au sein des instituts de recherche et des centres techniques et à l'AVFA
- Réalisation et suivi des programmes de recherche scientifique en collaboration entre les centres de recherche et les bénéficiaires comme les offices, les groupements interprofessionnelles, les structures professionnelles et les agriculteurs
- Réalisation d'une étude pour la restructuration de la filière de la recherche scientifique et des centres techniques de vulgarisation agricole en vue de regrouper toutes les compétences et les capacités et les moyens dans le but d'améliorer la productivité de la recherche scientifique, de garantir son efficacité et d'améliorer la liaison entre les divers niveaux du laboratoire à l'exploitation.
- Le Conseil a aussi insisté pour développer la recherche en ce qui concerne les secteurs suivants : les céréales ; l'eau ; la pêche ; la santé animale.

[1] Conseil des ministres de mars 1998: Stratégie de développement du secteur de la recherche agricole.

- Le Conseil a aussi appelé à améliorer les conditions de travail des chercheurs.

Dans ce cadre, l'étude relative au "Renforcement des services d'appui à l'agriculture", telle que définie par les termes de référence du projet entier[2], a pour **objectifs** :

1. Etablir un diagnostic précis sur la situation des services à l'agriculture en Tunisie
2. Préciser les orientations stratégiques en matière de services d'appui à l'agriculture, en offrant aux décideurs des scénarios de développement couvrant les aspects techniques, économiques et institutionnels ;
3. Définir un plan d'actions destiné à améliorer les performances du système recherche-vulgarisation-formation, à renforcer le rôle des organisations professionnelles et du secteur privé dans les activités de services et à améliorer l'efficacité des services du secteur public ;
4. Identifier un projet d'investissement afin de mettre en œuvre sur une période de cinq années les recommandations de l'étude ;

La réalisation de l'étude est repartie en trois **phases**

1. Définition de la problématique et approfondissement méthodologique pour aborder la phase suivante ;
2. Analyses thématiques
3. Synthèse, stratégies et identification d'un projet d'investissement d'une durée de cinq ans.

La phase 1) a été réalisé, un rapport a été rédigé pour le Ministère de l'Agriculture (DG/PDIA).

Les thèmes retenus pour la phase 2 sont:

1. améliorer l'efficacité du système de recherche-vulgarisation-formation
2. favoriser la réussite du transfert des services vers le secteur privé et les organisations professionnelles
3. améliorer la qualité et l'efficacité des services publics en ce qui concerne les contrôles phytosanitaires et zoo sanitaires, l'information et les statistiques agricoles et la gestion de la qualité et la promotion des exportations.

Notre mission concerne le premier thème relativement au système de recherche en relation étroite avec les deux autres.

Les **termes de référence** (annexe 1) peuvent être résumés comme suit :

1. Brève description des structures et du fonctionnement général des institutions de recherche (y compris les établissements d'enseignement supérieur) ;
2. Diagnostic de la situation actuelle en tenant compte des reformes en cours ;
3. Recommandations sur les stratégies possibles à long terme : présentation de scénarios ;

[2]Etude du projet confié au groupement CNEA-Comete-Engineering, gérée par le Ministère de l'Agriculture, DG/P.D.I.A., sur financement japonais (TF-025459), mis à sa disposition et administré par la Banque Mondiale

4. Plan d'actions au niveau de la recherche et calendrier de mise en œuvre de la stratégie choisie.

Nous suivrons globalement, mais pas forcément dans le détail, le plan suggéré par les termes de référence.

PLAN DU RAPPORT ET REMARQUES PRÉLIMINAIRES

Notre rapport sera construit autour de quatre parties. Dans une première partie nous présenterons brièvement le fonctionnement des institutions en charge de la recherche, suite aux récentes réformes mises en place. Puis, dans une deuxième partie nous résumerons les quelques principes et concepts qui sous-tendent notre analyse de ce système (le diagnostic) et justifient les principales recommandations suggérées qui seront présentées dans les troisième et quatrième parties. Il nous paraît en effet important de donner un aperçu de notre philosophie du système recherche et en particulier dans ses relations avec la vulgarisation. Dans une dernière partie nous donnerons quelques éléments pour le calendrier du plan d'actions proposé.

Remarques préliminaires.

1 - Il va de soi que l'exercice qui nous est demandé s'efforce de mettre en évidence les insuffisances du système, nous serons donc incités à concentrer nos observations sur ces faiblesse, ce qui pourra donner une impression générale assez négative. Il faut rappeler avec force qu'il y a à Tunis et en Tunisie un patrimoine et un potentiel de connaissance, de compétences et de savoir faire dans la recherche qui est remarquable et constitue une bonne base pour la réorganisation et pour mieux répondre aux exigences actuelles.

2 - Une autre remarque concerne le nombre élevé d'études et d'expertises que la Tunisie a demandé sur la réorganisation de son système Recherchc-Formation-Vulgarisation (RFV). Depuis 15 ans, il faut citer l'importante étude de l'ISNAR en 1987 dont les recommandations ont été en partie mise en œuvre, une autre détaillée, celle de la SCET en 1996, sur la réorganisation des stations de recherche, dont les recommandations ont été partiellement suivi d'effet, une autre en 1997 demandée à des chercheurs de l'INRA (Blanchon, Brossier, Sauveur) sur la régionalisation de la recherche agricole. Et maintenant, en 1999, il est demandé d'engager une nouvelle étude sur les mêmes sujets qui, compte tenu du diagnostic largement partagé et évolutions récentes, risque de produire la même analyse et de faire les mêmes propositions, certes actualisées. Pour réaliser ce rapport, nous avons pris connaissance de ces travaux antérieurs et nous reprenons en effet un certain nombre de leurs observations et suggestions qui paraissent pertinentes et encore d'actualité tout en nous demandant pourquoi elles n'ont pas été suivi d'effets. Comme il y a un accord assez unanime sur le diagnostic, les difficultés à mettre en application les suggestions et donc à dépasser les contraintes identifiées doivent donc être étudiées avec soin. Nous n'avons pas pu toutes les analyser, car certaines, liées au fonctionnement sociologique de l'administration tunisienne, nous semblent hors de portée de notre mandat et de notre compétence. Nous suggérons que, pour une meilleure prise en compte de la faisabilité de nos propositions, il soit réaliser une étude sociologique sur cette question. Ceci dit nous comprenons que, certaines propositions entraînant des bouleversements importants, les responsables de la politique scientifique s'assurent de leur faisabilité technique et sociale.

3 - Il faut souligner en effet que les questions que nous traitons font l'objet de débats animées dans les diverses communautés de recherche et d'enseignement supérieur que nous avons rencontrées : il y a de nombreuses interrogations et des attitudes très différentes, voire parfois opposées vis à vis des grandes orientations : régionalisation, fusion d'institutions, etc.[3]. Ces oppositions sont certes normales et relèvent de la pluralité d'opinions sur des sujets importants, mais par ailleurs elles sont peut-être le reflet d'un manque de clarté, de cohérence et de continuité des messages politiques et des actions entreprises.

[3] On trouvera à l'annexe 8 quelques opinions montrant cette diversité.

I. BREVE DESCRIPTION DES STRUCTURES ET DU FONCTIONNEMENT GENERAL DES INSTITUTIONS DE RECHERCHE, Y COMPRIS LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

La structure actuelle du système de recherche en Tunisie est en partie liée à un processus de réorganisation non complètement achevée, mis en place à partir des indications qui venaient de l'étude menée par l'ISNAR en 1987 et d'autres études successives telles que celle menée par le SCET (1996) sur le réseau des stations expérimentales.

L'ISNAR (voir annexe 2) proposait en 1987 une restructuration envisagée sur plusieurs hypothèses possibles plus ou moins drastiques qui visaient toutes à une simplification du système avec la réduction du nombre des institutions, une programmation centrale des axes de la recherche, une plus étroite connexion avec la formation supérieure et la régionalisation de la recherche. Les scénarios différaient en fonction de l'ampleur des réformes proposées que l'on peut résumer ainsi:

1. La création d'un institut unique et autonome de recherche agronomique, responsable de l'ensemble des recherches sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture, avec différentes possibilité d'organisation interne.
2. Un réseau coordonnée de centres d'Enseignement Recherche, avec un centre national polyvalent autour de l'INAT.
3. La création d'un commissariat général à la recherche agricole en gardant les institutions existantes (c'est la proposition qui a amené à la création de l'IRESA).
4. Le réaménagement avec différentes options des structures actuelles, en maintenant la séparation entre la recherche et l'enseignement supérieur.

Depuis 1990 Le Ministère de l'Agriculture, avec l'appui de la Banque Mondiale, à engagé une importante action de réorganisation du système de recherche et de formation supérieure. La Direction de l'Enseignement, de la Recherche et de la Vulgarisation a été remplacée par deux établissements publics à caractère administratif (dotés de la personnalité civile et de l'autonomie financière) : l'IRESA (Institution pour la Recherche et l'Enseignement Supérieur Agricole) et l'AVFA (Agence pour la Vulgarisation et la Formation Agricoles) qui est chargée, en coordination et collaboration avec l'IRESA, de la diffusion des nouveaux acquis de la recherche, avec l'appui de l'UTAP (Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche), des Chambres d'agriculture (trois existent actuellement) et des Centres Techniques (trois ont vu le jour) et des Groupements des producteurs.

I.1.- L'IRESA

Suite à la loi de création (N°90-72 du 30 juillet 1990) et aux décrets successifs (N°91-104 du 21 janvier 91 et N° 95-1000 du 5 juin 95), l'IRESA comprend des services centraux formés d'un secrétariat général, de quatre directions, dont une pour la recherche, et d'une sous direction commune et des services régionaux, les pôles régionaux de recherche-développement agricole (P.R.R.D.).

Les missions de l'IRESA peuvent être résumées comme suit :

- Veiller à la promotion de la recherche agricole en assurant la liaison entre les établissements de recherche et d'enseignements supérieurs agricoles d'une part et la vulgarisation agricole et les producteurs d'autre part ;
- Elaborer les programmes de recherche agricole et les budgets nécessaires pour leur réalisation
- Suivre l'exécution de ces programmes et en assurer la coordination et l'évaluation ;
- Veiller à ce que les établissements de recherche et d'enseignement supérieur agricole soient au service de la production agricole et du développement.

Plus particulièrement en matière de programmation de la recherche, ses fonctions sont :

- Le secrétariat des CPERA (Commissions de programmation et d'évaluation de la recherche agricole),
- Les modalités de mise en œuvre des projets,
- La supervision et la coordination des moyens humains et matériels,
- Suivi et évaluation des activités de recherche agricole,
- Coordination des pôles,
- Diffusion des informations et innovations en lien avec l'AVFA.

I.2.- Les Pôles Régionaux de R/D et le rôle des coordinateurs

Par le décret 1995 (95-999 du 5 juin 1995), il est créé des service régionaux, appelés Pôles Régionaux de Recherche Développement Agricole (PRRD), dépendant de l'IRESA. Les pôles sont prévus au nombre de sept (un pour chaque région agro-climatologique identifiée par l'étude de la SCET) et leurs sièges ont été fixé par décret dans les gouvernorats (Ben Arous au Mornag au NE, Béja NO sub-humide, Kef NO semi-aride, Sousse à Chott-Mariem CE, Sidi Bou Zid CO, Médenine SE, Tozeur SO). Les pôles régionaux ont la tâche de récolter les indications des besoins locaux et de les transmettre à la programmation centrale, ainsi que de coordonner et orienter la recherche au niveau local. Les pôles sont dirigés par un coordinateur, représentant de l'IRESA, nommé par décret. Il réside sur place et doit assurer les liens et la cohérence avec la programmation nationale, assisté d'un Conseil consultatif, **le conseil régional de la recherche-développement agricole,** dont font partie entre autres les gouverneurs des gouvernorats de la Région, des représentants des institutions scientifiques et de la profession. Le coordinateur est assisté aussi par un **Comité Scientifique et Technique**, composé des techniciens et des chercheurs impliqués dans les programmes de recherche-développement, pour définir le contenu des programmes et en suivre l'exécution.

Les missions du coordinateur, telles que définies par les articles 2 et 4 du décret 95-999 du 5 juin 95 instituant les pôles régionaux de recherche-développement agricole, concernent essentiellement :

- la liaison et la coordination entre les responsables d'unités d'expérimentation et les divers sites,
- le suivi et l'optimisation de leur activité,

- la liaison avec les structures de vulgarisation de la zone,
- l'identification, avec les CRDA, des besoins régionaux de recherche,
- la valorisation de la recherche et la diffusion de l'information.

L'ensemble des lois et décrets concernant le système RFV montre que, au-delà de ces missions réglementaires et de son rôle d'animateur du comité technique du pôle (où doit se mettre en œuvre la relation recherche, formation vulgarisation), le coordinateur de pôle doit assurer :

- la recherche des financements d'origine régionale et la coordination de leur attribution, par exemple au moyen d'appels d'offre,
- l'instruction de conventions signées en région avec différents partenaires,
- la définition des priorités nationales de recherche,
- la stimulation de recherches pluridisciplinaires.

Il devrait aussi être associé d'assez près à :

- l'animation du conseil d'utilisation des unités d'expérimentation agricole,
- l'évaluation des chercheurs et des équipes.

I.3.- Les institutions et laboratoires de recherche

Sous la tutelle de l'IRESA il y a les quatre institutions de recherche, c'est à dire l'INRAT (Institut National de la Recherche Agronomique), l'INGREF (Institut National du Génie Rural Et Forets) qui est le résultat de la fusion de l'ancien CRGR (Centre de Recherche du Génie Rural) avec l'INRF (Institut National des Recherches Forestières) accomplie en 1995, l'IO (Institut de l'Olivier) qui depuis 1996 a été chargé aussi de l'arboriculture en sec, et l'IRVT (Institut de Recherche Vétérinaire de Tunisie), ainsi que 9 Ecoles d'enseignement supérieur agricole qui font aussi de la recherche, dont l'INAT (Institut National Agronomique de Tunis) seul en charge de la formation du DEA, du troisième cycle et du Doctorat, 6 écoles qui délivrent aussi le Diplôme de Technicien Supérieure, une école de sciences vétérinaire et l'ISPT, école forestière qui ne délivre que le Diplôme de Technicien Supérieure.

Il y a aussi d'autres institutions de recherche qui ne sont pas sous la tutelle de l'IRESA, mais qui intéressent les activités agricoles. Parmi ces institutions les principales sont l'INSTM (Institut National des Sciences et Technologies de la Mer) et l'IRA (Institut des Régions Arides) qui, ayant un mandat de recherche plus fondamentale et pas exclusivement lié à la production primaire, sont sous la tutelle du SERST (Secrétariat d'Etat pour la Recherche Scientifique et Technologique), les institutions, telles que Universités, et autres Ministères, qui font de la recherche de base (biologique et sur l'environnement par exemple).

La structure de recherche se base aussi sur un réseau de stations de recherche qui aujourd'hui relèvent de différentes institutions. Depuis 1996, suite aux suggestions de l'étude de la SCET, leur nombre a été réduit de 37 à 22, en éliminant celles qui étaient sous-exploitées et en réduisant la superficie de certaines autres.

Cet ensemble de structures de recherche regroupe un nombre assez important de personnel scientifique (annexe 6). Au total dans les quatre instituts de recherche qui relèvent de l'IRESA et les deux qui relèvent du SERST : les chercheurs sont au nombre de 198, les ingénieurs et

techniciens 293 et les administratifs et les ouvriers 1053. A ce personnel il faut ajouter celui des 9 établissements de formation supérieure qui fait de la recherche, à temps partiel : soit 382 enseignants chercheurs, 125 ingénieurs et techniciens et 718 entre administratifs et ouvriers. Si l'on considère le *PRYs (potential Research-years*, c'est à dire l'équivalent chercheur à plein temps ou EPT) selon les normes utilisées au niveau international (85% du temps des chercheurs et 25% du temps des enseignants chercheurs seraient effectivement dédiés à la recherche) on pourrait estimer qu'il y a 264 chercheurs en équivalent plein temps. Dans l'ensemble du système de recherche, le rapport entre ingénieurs/techniciens et chercheurs est environ de 0,72 si l'on considère le nombre total, ce qui est relativement faible suivant le comparaisons internationales où l'on retient un ratio d'environ 2 techniciens pour 1 chercheur, ou de 1,6 si l'on ne considère que l'EPT. Le rapport entre la surface agricole productive en Tunisie et le personnel scientifique est de 10.163 ha par chercheur ou enseignant-chercheur ou de 5.432 ha si on inclut aussi les techniciens. Ce rapport augmente sensiblement, si l'on considère l'EPT : 18.477 ha.

En ce qui concerne les ressources financières destinées à la recherche agricole par le secteur public les données disponible ne sont pas toujours cohérentes parce que les différentes sources considèrent des ensembles d'institutions de recherche qui ne sont pas toujours les mêmes (comme nous l'avons déjà dit il y a aussi d'autres institutions, que celles considérées par nous, qui font de la recherche d'intérêt agricole). En tout cas on peut considérer que les dépenses annuelles pour la recherche agricole se situent entre 14 et 17 millions de dinars. Ce qui représente entre 0,48 et 0,58 % du Produit Brut Agricole ; les dépenses par chercheur EPT est de 57 000 D. Si l'on tient compte que, en moyenne 70% des dépenses sont absorbées par les salaires, il apparaît que la disponibilité de fonds pour les activités de recherche (achat d'équipement inclus) est de 17.000 dinars/chercheur EPT (le rapport optimal indiqué par les organisme internationaux pour les pays en voie de développement est d'environ 25 000 dollars). Ce rapport est plus élevé pour les chercheurs des établissements relevant de l'IRESA (29.000 dinars/chercheur équivalent à plein temps) et au dessous des 25-30 mille dollars dans les autres établissements (il oscille entre 10 et 19 mille dinars)[4].

On ne dispose pas de données sur le financement de la recherche privée, mais d'après les information obtenues cette source est pratiquement inexistante si l'on exclut la recherche menée par les Sociétés multinationales.

I.4.- La recherche dans le cadre du 8ème Plan national (1992-1996)

Le 8ième Plan avait défini 10 programmes de recherche prioritaire, articulés en 70 projets (dont 56 ont été mis en exécution) et en 237 opérations de recherche.

L'appareil de recherche a reçu un financement annuel de 17 millions de dinars pendant la période du 8ème Plan c'est à dire le double, en dinar constant, des moyens de 1986 et le poids de la recherche agricole dans le financement global de la recherche a légèrement augmenté par rapport au Plan précédent (0,4% contre 0,3%).

Les résultats de recherche les plus importants de ce Plan dans les trois dernières années (1995-1997) concernent surtout l'amélioration génétique, avec la création de nouvelles variétés, du

[4] On a considéré une parité Dollar Dinar de 1, ce qui surestime le dinar aujourd'hui.

blé dur et tendre, de l'orge, de l'avoine, ainsi que des abricotiers, des agrumes et du piment, plus productifs et résistants aux maladies, le secteur de la santé végétale (lutte intégrée contre la Teigne de l'olivier) et animale (alimentation et vaccins), le secteur de l'utilisation des eaux saumâtres et traitées pour l'irrigation et nouvelles technique de ferti-irrigation et le secteur de la forestation avec l'introduction de nouvelles espèces plus rentables.

Ce n'est pas le lieu ici d'entrer dans le détail des résultats, qui sont loin d'être négligeables, mais il est utile de mettre en évidence les faiblesses qui se sont manifestées dans cette période, telles qu'elles sont identifiées par les responsables de la recherche :

- Les commissions de programmation qui auraient dû s'assurer de l'approbation, du suivi, de l'évaluation et de l'exploitation des projets de recherche ont interrompu leur activité (en partie en raison du manque de soutien politique et du manque d'engagement de leur membres peu concernés par des commissions trop peu spécialisées). La très grande dispersion des efforts de recherche imputée à la méthodologie suivie pour arrêter les priorités entraînant un très grand nombre de projets, peu intégrés, la diversité des sources de financement et enfin la faiblesse chronique de la maîtrise, de la gestion et de la coordination ont fait que les résultats sont malgré tout décevants.
- La restructuration du réseau des stations de recherche n'a pas été accomplie en dépit de l'étude menée par la SCET qui proposait la réalisation d'une station principale pour chaque région, à la quelle des stations secondaires aurait du être liées
- La consolidation prévue de la recherche en cadres (chercheurs et techniciens) n'a été réalisée qu'à 50%
- La régionalisation de la recherche n'a reçu qu'un embryon de réalisation.

I.5.- Les perspectives de la stratégie décennale de la recherche 1999-2008

La stratégie décennale de la recherche a identifié les axes suivants :

- Détermination des domaines prioritaires selon les besoins nationaux
- Restructuration de la filière recherche scientifique pour améliorer son efficacité
    - Création de commissions de programmation et de valorisation
    - Mise au point de projets fédérateurs pour la première étape de la décennie (1999-2002)
    - Définition et financement d'un budget pluriannuel
    - Consolidation des moyens humains
    - Structuration régionale de la recherche
    - Stratégie de l'information et de la documentation de la filière recherche et des acquis à travers la mise en place d'un réseau informatique : installation d'un distributeur WEB, liaison entre les bibliothèque, création d'une base de données des connaissances agricoles, unification des programmes informatiques pour l'ensemble des institutions sous tutelle de l'IRESA, mise en place de l'expérience de l'enseignement à distance, généralisation du e-mail à tous le personnel scientifique, création de sites thématiques pour échanges de vues et d'information.
- Valorisation des acquis de la recherche scientifique

- Désignation d'un responsable de la valorisation dans chaque commission de programmation
- Création d'unités de valorisation au sein des Instituts de recherche agricoles et des Centres techniques
- Création d'une Commission Technique sur le plan national, chargée des résultats des recherches agricoles.
- Elaboration de contrats programmes de recherche développement et de valorisation des acquis de recherche avec les institution de recherche dans le cadre des projets fédérateurs

Au niveau national la prise en compte des besoins prioritaires est envisagée à deux niveaux : national et régional. Dix domaines ont été reconnus d'intérêt principal et parmi eux comme on a déjà dit les céréales, l'eau , la pêche et la santé animale on étés retenus comme prioritaires: grandes cultures ; cultures maraîchères ; arboriculture fruitière ; élevage ; santé animale ; l'eau ; les ressources naturelles ; pêche et aquaculture ; l'aridoculture ; machinisme

En concordance avec ce Plan, l'IRESA a mis en place ces dernières années une activité de programmation de la recherche suivant une procédure nouvelle par rapport au passé, c'est à dire, d'une part la programmation par objectifs[5] et l'introduction de "projets fédérateurs" qui doivent développer le caractère interdisciplinaire de l'activité de recherche avec la participation dans le même projet de personnel scientifique de plusieurs institutions. Compte tenu de ces priorités, 40 projets fédérateurs ont été préparés (voir annexe 3), articulés en plusieurs opérations de recherche.

Parmi les 40 projets, 12 sont coordonnés par les chercheurs de l'INRAT, 10 par ceux de l'INGREF, 7 par ceux de l'INAT, et 5 par l'IRA. L'expérience des Projets Fédérateurs est trop récente (une année de recul), pour pouvoir juger de son efficacité. Malgré tout dans la partie diagnostic nous ferons quelques remarques sur la philosophie qui les sous-tend.

Au niveau national, en 1998 (décret N° 98-1144 du 18 mai 1998) les CPERA (Commissions de programmation et d'évaluation de la recherche agricole) dans les dix domaines retenus d'intérêt national ont été constituées. Elles sont composées de représentants de l'administration, d'enseignants et de chercheurs et de représentants de la profession, elles ont pour mission de déterminer les critères de sélection des projets, leur évaluation préalable et le classement par ordre de priorité, la coordination des projets et la valorisation des acquis de la recherche. Pour le moment, aucune évaluation "a posteriori" a été prévue, ce point sera discuté dans le diagnostic.

Le rôle des CPERA concerne :

- L'établissement des critères de priorité pour l'évaluation des actions et des projets de recherche (objectifs du plan atteints, conservation des Ressources Naturelles, compétition des entreprises, implication d'autres partenaires dans la filière, intégration d'un volet formation, etc.)

[5] Le rapport de la Banque Mondiale de 1997 note que "la méthode de programmation par objectif (Programming and budgetting by objectives – PBO) a été longue à assimiler. S'il considère que cette méthode de rationalisation est bonne, il pense qu'il faudrait la rendre plus légère."

- L'appréciation des projets de recherche soumis à l'IRESA du point de vue du contenu et de l'ordre des priorités,
- L'appréciation de la cohérence entre projets au sein d'un domaine (pas de chevauchement, concordance avec le poids de la filière) ;
- L'examen des résultats enregistrés à l'achèvement des projets pour les résultats acquis et pour le prolongement de la recherche.

L'IRESA a défini une méthodologie identique pour toutes les Commissions, de sorte que leur travail soit homogène, ainsi qu'une fiche de présentation des propositions de projet de recherche qui contient les informations de base pour la sélection et l'évaluation. Au sein de ces Commissions il est prévu la désignation de responsables de la valorisation.

Au niveau régional il a été adopté une approche que l'on pourrait appeler "bottom-up" pour la régionalisation de la recherche à travers la constitution des pôles (PRRD) et de commissions locales qui doivent identifier les besoins spécifiques des régions et orienter la recherche sur ces besoins.

Sur cette base les pôles peuvent émettre des appels d'offre ou bien contacter des institutions ou bien encore des chercheurs pour mettre en place des projets de recherche qui peuvent être des opérations des programmes nationaux (projets fédérateurs) ou même en dehors d'eux, mais naturellement en cohérence avec eux ; cohérence assurée par l'IRESA. Les gouvernorats peuvent financer des projets ou bien ajouter des financements à ceux nationaux.

(a) Le financement public de la recherche agricole

Cette question du financement est évidemment essentielle pour le succès de cette nouvelle directive. Le financement prévu pour la période des cinq premières années devrait atteindre selon les prévisions 0,6% en prix constants 1996 du financement total des investissements dans le secteur agricole. Dans le cadre du nouveau Plan il y a eu la programmation de 35 millions de DT (voir annexe 4) pour la première phase de 4 ans qui seront mis à disposition à partir de différentes sources :

- Budget Titre II du Ministère de l'agriculture
- Budget du SERST
- Projets intégrés de développement agricole
- Structures professionnelles
- Sources étrangères

Du côté des ressources humaines le Plan de la recherche prévoit un investissement de 10 postes d'attaché (chercheur) et de 10 techniciens pour chaque année du plan, y compris le remplacement des retraités estimé à 30%. Cela signifie que si cette nouvelle stratégie est confirmée pour la décennie, dans dix ans il y aura 70 chercheurs en plus par rapport à la situation actuelle (ce qui représente le tiers). En accord avec la décision d'encourager la régionalisation, ces nouvelles ressources humaines sont prioritairement destinées aux pôles. Deux ingénieurs devraient être recrutés pour le centre informatique de l'IRESA pour

consolider le réseau AGRINET et qu'il devienne actif à l'intérieur du pays (INTRANET) et avec l'étranger (INTERNET)[6].

Une attention particulière est dédiée dans le plan aux problèmes de la valorisation des acquis de la recherche. En effet il semble qu'une des principales raisons de la réforme soit justement le manque de mécanismes de transfert des innovations vers la production. L'impression dominante est que pour favoriser ce transfert on a multiplié à tort, sur financement étatique, les structures ayant la vulgarisation dans leur mandat. On discutera en détail ce point dans la partie diagnostic qui suit.

[6] Il faut aussi citer l'effort considérable de l'INRAT pour créer une banque de données et un réseau à niveau national et international!!

II. PRINCIPES ET CONCEPTS DE BASE SOUS-TENDANT L'ANALYSE ET LES RECOMMANDATIONS

II.1. Une conception de la recherche en réseau.

Les spécialistes de la sociologie des sciences[7] montrent que la recherche et la science ne peuvent plus se concevoir dans une tour d'ivoire, il y a un changement radical des relations entre sciences, techniques et sociétés, sous forme de réseau. Pour rendre compte de ce mouvement, ils proposent de construire la "rose des vents de la recherche" (voir figure jointe). Il apparaît que la recherche est une activité complexe dont la nature et les résultats peuvent être analysés selon cinq dimensions :

1. Connaissances académiques certifiées : "Elle contribue à la production et à la mise en circulation de connaissances certifiées, dont la qualité et l'intérêt sont évalués par la communauté scientifique (les pairs) ; ces connaissances prennent essentiellement la forme de publications (les articles scientifiques dans des revues académiques à comité de lecture)".
2. Avantages économiques compétitifs et innovations : "la recherche peut participer à un processus de valorisation économique qui se conclut par la production d'innovations de produits ou de procédés, elle contribue alors à la création d'avantages compétitifs".
3. Biens collectifs (sécurité alimentaire, santé, bien-être, environnement, etc.) : "la recherche peut également être mobilisée pour participer à la réalisation d'objectifs qui sont ceux des pouvoirs publics et qui correspondent à ce que les économistes appellent des biens collectifs".
4. Formation, compétences incorporées : "la recherche débouche aussi sur la formation qui permet de transformer des connaissances et des savoir-faire en compétences incorporées qui sont ensuite mobilisées dans le secteur socio-économique".
5. Expertise et vulgarisation : le chercheur souhaite aussi que ces résultats soient accessibles, aussi cette tâche de "vulgarisation" de ses recherches "a toujours constitué une dimension importante du travail des chercheurs et des ingénieurs. A ce travail de présentation et d'information s'en est ajouté progressivement un autre, celui de l'expert qui intervient à la demande des acteurs économiques ou du gouvernement pour éclairer des débats publics (OGM par exemple) qui mettent en cause directement ou indirectement la science ou la technologie".

Certes ces finalités existent depuis longtemps, mais le chercheur avait une assez grande autonomie d'intervenir dans ces champs. Aujourd'hui, comme les auteurs le montrent, les chercheurs sont de plus en plus sollicités à intervenir dans ces champs qui sont de plus en plus en interaction. "En particulier les pouvoir publics, d'après ces auteurs, cherchent de plus en plus la communauté scientifique pour construire des réseaux technico-économique liant le

[7] Callon, Laredo, Mustar, Latour, chercheurs au centre de Sociologie des Innovations de l'Ecole des Mines de Paris (voir l'ouvrage de 1992 : Callon, Larédo, Mustar La gestion stratégique de la recherche et de la technologie, L'évaluation des programmes. Economica Paris

monde de la recherche au monde économique de manière à créer un espace homogène qui facilite et encourage les mises en relations des différents champs ainsi que leur constante évolution."

Cette vision nous paraît intéressante car elle montre bien que la production scientifique ne peut plus se concevoir dans un monde clos, elle est déjà en réseau ou elle devra l'être de plus en plus, il faut en tenir compte et même l'inciter à cela. Cette conception a donc des conséquences directes en matière d'évaluation de l'activité des chercheurs ou des enseignants chercheurs et donc de l'évolution de leurs carrières, par la nécessaire prise en compte des autres contributions que des seules productions dans le champ académique.

II.2. Nécessité d'un rapprochement de plus en plus important entre la recherche et l'enseignement supérieur

Le modèle historique français d'une complète séparation entre la recherche et l'enseignement supérieur doit être dépassé. Dans sa forme rigide (différence de statuts, de critères d'évaluation, d'évolution de carrières, etc.), ce modèle est sans doute appelé à disparaître[8]. Actuellement en France des efforts importants sont faits pour rapprocher, si possible géographiquement sur des mêmes campus, les différentes institutions et pour faciliter les communications et les passerelles (pôles d'enseignement et de recherche, Unité Mixte de Recherche -UMR- , équivalence des statuts, encouragement à la mobilité entre institutions, etc.). La recherche a de plus en plus besoin de thèses qui sont délivrées par le système universitaire, il faut donc rapprocher les laboratoires de la recherche avec ceux de l'université, et si possible les réunir[9]. Cette tendance ne signifie pas que les activités de recherche et d'enseignement supérieur sont les mêmes ou doivent être confondues, bien au contraire, elles doivent être conçues sur plusieurs années non pas pour chaque personne, mais au sein d'équipes, d'unités ou de laboratoires, ce sont des tâches collectives à remplir en fonction des compétences disponibles planifiées dans le temps[10]. Ce rapprochement ne nécessite pas forcément la fusion des corps, encore qu'elle le rendrait plus efficace car plus réel, mais demande de tout faire pour faciliter les passages, les transferts par des conventions, des homogénéisations de carrière, etc.

On peut citer aussi l'exemple de ce qui se passe en Italie où les Facultés d'Agronomie et de Médecine Vétérinaire des Universités représentent les structures les plus importantes de la recherche agricole. Il y a en Italie quatre institutions publiques principales qui financent la recherche agricole: le MURST(Ministère de l'Université et de la Recherche Scientifique et Technologique), le CNR (Conseil National de la Recherche), le MIPA (Ministère pour les Politiques Agricoles) et les Régions. En 1997 27,5% des financements des programmes de recherche agricole était directement destiné aux Facultés et la plupart des financements du

[8] Il va de soi que les opinions émises n'engagent que leurs auteurs et ne sauraient en aucun cas représenter une quelconque position officielle.

[9] L'INRA France par exemple participe très concrètement à cet effort de rapprochement, plusieurs initiatives ont été prises dans différents centres régionaux INRA pour insérer les équipes scientifiques INRA aux équipes universitaires les plus proches.

[10] C'est le modèle dominant dans le monde anglo-saxon (cf. , les universités agronomiques américaines s'appuyant sur le "Land Grant Collège" associant la recherche, l'enseignement supérieur et "l'extension", proche de ce que l'on appelle vulgarisation). Ce modèle s'impose d'ailleurs de plus en plus dans la communauté européenne, comme les dernières initiatives françaises en la matière le montrent.

CNR, du MIPA et des Régions, qui dans l'ensemble contribuent pour 42% du total, était confiée aux départements universitaires ou aux centres de recherche qui relèvent de ces institutions. Il faut d'ailleurs noter que très souvent ces centres sont adossés aux Départements universitaires, souvent même situés dans les mêmes bâtiments et dirigés par un Professeur de la Faculté. Ceci fait que l'importance du rôle des Facultés universitaire est majeure par rapport au nombre de chercheurs qui dépendent directement d'elles : environ 3.000 enseignants chercheurs contre 3.000 chercheurs qui dépendent d'autres institutions. Si l'on considère que, au contraire, en France deux tiers des chercheurs dépendent de l'INRA qui jusque au présent a eu très peu de liens institutionnels avec les Universités (même s'il en a avec les écoles supérieures d'agriculture), on a ainsi une idée de la spécificité du système italien.

Il y a aussi en Italie une partie non négligeable des fonds qui est directement destinée aux entreprises agro-alimentaires pour leur recherche (environ 12% du total de la recherche agricole). De plus en plus, les Régions assument une part importante de la gestion de la politique agricole et en conséquence elles sont engagées dans le financement des programmes spécifiques pour les intérêts régionaux, actuellement le quota des financements régionaux sur le total des dépenses (salaires inclus) pour la recherche agricole, représente le 11,3% .

Loin d'être le modèle idéal, surtout en ce qui concerne la quantité de moyens destinés à la recherche, (pour tous les domaines scientifiques en 1992 l'Italie destinait à la recherche 1,3% du PIB contre 2,4% en France et 2,0% en moyenne européenne et pour la recherche agricole environ 6 000 unités de personnel scientifique contre les 13 000 en France), le système italien a son point de force, à notre avis, dans le fait de concentrer autour des Facultés universitaires, qui sont distribuées dans chaque région, la plupart des autres centres de recherche. Ils ne sont pas nécessairement fusionnés du point de vue administratif et statutaire dans une seule institution, mais sont strictement liés en ce qui concerne les laboratoires, les stations de recherche et la direction, avec plusieurs possibilité d'échange de rôles entre chercheurs et enseignants chercheurs. Ce fait se traduit aussi en un maintien des contacts entre Maîtres et élèves, même pour ceux qui deviennent chercheurs en dehors de la structure universitaire. La formation aussi peut profiter beaucoup de ce lien en ayant l'opportunité d'être continuellement mise à jour par la recherche qui se développe dans les mêmes lieux.

En Hollande il y a en cours un processus de rapprochement progressif entre institutions de recherche et celles de formation supérieure. Et nous l'avons rappelé, même en France qui a une forte tradition différente, tout est mis en œuvre pour articuler Universités et institutions de recherche

Ce ne sont que des exemples qui montrent les tendances de fond des systèmes de RFV européens qui peuvent servir comme référence pour la réorganisation du système en Tunisie. L'organisation de la production scientifique étant en train de se modifier fortement, il nous paraît important d'avoir cette vision pour prendre aujourd'hui les décisions qui favorisent ces rapprochements. Notre diagnostic sera fortement sous-tendu par cette vision du système Recherche Enseignement Supérieur.

II.3. Recherche et vulgarisation, la question de la diffusion des acquis

Il est évident que personne ne saurait se désintéresser de la valorisation des acquis de la recherche auprès de la profession agricole, c'est d'ailleurs dans tous les pays une

préoccupation permanente et un problème difficile. En Tunisie, il apparaît qu'un grand nombre d'institutions crée des unités de valorisation, des structures de vulgarisation, etc. et se proposent d'être les diffuseurs du progrès scientifique et technique officielle. Cette priorité donnée à la science, construite de façon trop indépendante de la demande sociale, a plusieurs conséquences :

- elle renforce les schémas descendants de transfert du savoir et donc les positions hiérarchiques ;
- elle entraîne une sous estimation systématique des références autres que celles de la recherche et ne fait pas vivre le double continuum entre la recherche et la profession.

L'innovation est d'abord un processus socio-technique, elle est donc un produit social qui se construit avec les différents acteurs en particulier les acteurs socio-économiques. Sans la participation de ces derniers à ce réseau de la recherche dont nous parlions ci-dessus, les résultats de la recherche ne seront au plus que du papier. C'est un mythe, par exemple, de penser qu'il suffit d'améliorer le message ou son support pour que les agriculteurs adoptent le message comme une recette. La technique ne se diffuse pas toute seule, ce sont ces réseaux permettant leur diffusion qu'il faut encourager.

Ceci dit chacun doit rester à sa place et **la recherche fonctionnera d'autant mieux que la profession est organisée pour pouvoir formuler ses besoins**, proposer des partenariats sur des programmes précis, et être exigeante sur les solutions que la recherche peut lui proposer. **Partout où l'agriculture a un certain niveau de développement, ce sont les agriculteurs eux-mêmes qui sont en charge de la vulgarisation, que celle-ci soit privée ou financée à partir des taxes parafiscales gérées par les agriculteurs eux-mêmes**. Il y a en Tunisie des groupes d'agriculteurs qui savent trouver les conseils dont ils ont besoin. **La régionalisation de la recherche devrait permettre cet émergence par le rapprochement des différents acteurs du réseau.**

II.4. Importance de la recherche adaptative ou recherche système.

La valorisation des acquis de la recherche agricole peut être **encouragée et facilitée par la création de lieux et de situations d'interfaces entre recherche, formation et vulgarisation**. Une piste que nous proposons est de développer des approches systémiques de recherche associant la vulgarisation avec la mise en œuvre des chantiers communs à tous ces acteurs, chacun conservant sa compétence propre, tout en permettant aux différents acteurs de s'approprier les résultats de la recherche. **C'est dans le cadre de travaux pluridisciplinaires et associant plusieurs compétences sur les systèmes agraires que pourraient se développer ces collaborations.** De plus ces thématiques sont tout à fait pertinentes pour la formation des vulgarisateurs et autres agents de développement.

Le développement des recherches sectorielles et thématiques est bien entendu essentiel, il faut l'affirmer clairement, elles sont d'autant plus essentiel que la Tunisie veut s'insérer dans la mondialisation et pouvoir proposer des produits d'une qualité technique reconnue et fiable. Par l'accent que nous mettons ici sur la démarche systémique, nous souhaitons faire prendre en considération cette voie complémentaire, difficile, complexe qui doit être encouragée. Par ailleurs la démarche système ou approche globale nous paraît importante à développer même

quand on fait de la recherche sectorielle, il s'agit alors d'un état d'esprit qui permet de tenir compte des interfaces dans les recherches thématiques pointues.

L'élaboration de typologies d'exploitations dans une zone (présentant leur diversité suivant le système de production, la structure d'exploitation, le niveau de technologie employée, la main d'œuvre disponible, les perspectives de succession, etc.), complétée par une étude des systèmes agraires locaux et l'identification des contraintes techniques qui empêchent le développement de ces systèmes, est un exemple de travail systémique pluridisciplinaire. Ce travail produirait une connaissance utile pour le développement pour fonder une stratégie de vulgarisation, fournirait des matériaux scientifiques en identifiant quelques thèmes de recherche complémentaires sur des aspects techniques mal connus, donnerait lieu à des collaborations fructueuses et pourrait servir à la formation des vulgarisateurs. Les compétences en matière de recherche système existent en Tunisie puisque de tels travaux ont été réalisés dans le passé, ils ont certes la réputation d'être lourds, mais avec la collaboration des différents partenaires, cet investissement nous paraît a priori très rentable.

Concrètement ces travaux de recherche systémique et pluridisciplinaire en régions ont plusieurs avantages :

- Tout d'abord, ils permettent d'associer des chercheurs et des enseignants chercheurs de disciplines différentes (agronomie, amélioration des plantes, zootechnie, économie rurale, sociologie, et diverses autres disciplines agro-biologiques) dans des études régionales et de les sensibiliser localement aux principaux problèmes de l'agriculture.
- Ensuite, ils sont une excellente opportunité pour mobiliser le potentiel des Ecoles Supérieures d'Agriculture, implantées en régions (ces travaux peuvent en effet être réalisés en partie par les élèves de ces écoles - études menées au cours de la scolarité, ou dans l'exercice du mémoire de fin d'année - encadrés par les enseignants chercheurs). Il ne faut pas non plus négliger le potentiel de compétences existant dans les lycées agricoles.
- Enfin ces recherches permettent d'associer naturellement aux chercheurs le personnel chargé de la vulgarisation (ici, les CRDA ou d'autres institutions) ; elles favorisent aussi la rencontre de professionnels qui peuvent ainsi exprimer leur perception des problèmes de l'agriculture locale et leur vision de l'avenir. Et ce d'autant plus que la présentation des résultats de ces études est l'occasion d'échanges avec des représentants de l'agriculture et de l'agro-industrie, permettant de valider les conclusions et de fixer quelques orientations de recherches complémentaires. Ces contacts fréquents, ces confrontations entre le monde de la recherche et de l'enseignement supérieur, celui de la vulgarisation et celui des acteurs socio-économiques sont autant d'occasions de comprendre et d'accepter des points de vue différents.

II.5. Une régionalisation de la recherche sans une décentralisation systématique .

C'est "LE" problème parce que, à sa solution, sont liés les autres problèmes de réorganisation des structures et du fonctionnement. Sur ce point, comme noté ci-dessus et rapporté dans l'annexe 8, il y a des avis très différents et parfois opposés. Il nous semble important de proposer d'abord quelques éléments de clarification.

La régionalisation de la recherche peut viser plusieurs objectifs qu'il nous semble important de clarifier. Souvent on parle de régionalisation du système de recherche agricole afin d'opérer une décentralisation des capacités scientifiques concentrées dans les établissements centraux de recherche et d'enseignement, de répondre aux besoins spécifiques des régions, d'exécuter des programmes de recherche intégrée permettant de compléter en milieu réel les résultats de recherche obtenus dans les stations expérimentales.

Il faut sans doute rappeler que la régionalisation est d'abord une philosophie. La régionalisation ne doit pas seulement se regarder du côté de la recherche ou de la vulgarisation, c'est une conception du développement global de l'ensemble de la Tunisie (économique, politique, administratif, etc.).

Suite à nos discussions avec divers interlocuteurs tunisiens, il semble que ce terme de régionalisation recouvre plusieurs aspects :

- soit la création de centres de recherche (laboratoires, installations expérimentales, équipes de recherches, etc.) dans les régions comme cela a été réalisé dans plusieurs pays, notamment en France au cours des années 1960 et 1970 où a été mis en place un plan ambitieux d'aménagement du territoire et en Italie où il y a au moins une Faculté dans chaque Région (il y a 22 régions comme unités politiques et administratives). On parlera alors de décentralisation dont la réalisation suppose des moyens importants pour couvrir correctement les 7 régions prévues.
- soit le développement de recherches pour les régions et menées dans celles-ci. Il s'agit de favoriser la mise en place de recherches qui tiennent compte des préoccupations régionales. On parlera alors de recherches régionales, voire de recherches régionalisées si on veut insister sur la mise en place du processus. Il s'agit essentiellement d'éviter des recherches trop " téléguidées ", conduites à distance, et dont l'expérience passée montre clairement les limites. Cette régionalisation peut (doit ?) s'appuyer sur un établissement d'enseignement ou de recherche principal (comme nous le suggérons plus loin l'ESA du Kef ou l'ESHE de Chott Mariem en sont de bons exemples).

A cette distinction se superpose souvent l'opposition entre recherche fondamentale et recherche appliquée. Nous pensons que cette distinction n'est ni pertinente, ni opératoire dans le cas de la recherche agronomique qui est par définition une recherche finalisée qui s'appuie à la fois sur des connaissances scientifiques et pratiques et génère des résultats trouvant leur signification sur ces deux plans. Les recherches régionales ne sont donc pas forcément plus finalisées ou plus appliquées que les recherches dites nationales mais elles sont peut-être plus adaptées ; dans tous les cas, il s'agit d'encourager des travaux scientifiques reconnus de qualité : il y a recherche ou il n'y en a pas[11]. Cela signifie aussi que, si les recherches d'inspiration régionale doivent être souvent menées en partenariat et en réseau avec la vulgarisation et les acteurs professionnels, il n'en reste pas moins que chacun doit jouer la partie qui lui est spécifique, la recherche mettant en avant ses préoccupations scientifiques.

[11] La recherche agronomique, disait Jacques Poly, ancien PDG de l'INRA, doit être finalisée. Il faut aller au devant des besoins techniques, économiques et sociaux des agriculteurs, du monde rural et des industries agro-alimentaires. On développe des recherches en fonction de ces objectifs. Mais la recherche fondamentale, en apportant des connaissances nouvelles, permet de renouveler les thématiques des recherches finalisées.

Deux écueils nous semblent à éviter dans la mise en place d'une recherche pour et dans les régions : d'une part que la recherche aille trop loin dans son désir de satisfaire les demandes locales et s'engage ainsi directement dans une vulgarisation à grande échelle (faisant plus de l'expertise que de la recherche) ; d'autre part que la recherche campe sur sa demande de reconnaissance académique, avec pour seuls critères les publications dans des revues scientifiques internationales (dans les milieux scientifiques, on accepte largement aujourd'hui qu'il y a d'autres critères de validité et de rigueur scientifique). Dans tous les cas, la recherche se doit de transformer les demandes des acteurs socio-économiques et des responsables politiques en questions scientifiques[12], transformation dont elle est totalement responsable. Cela suppose la construction du partenariat avec les acteurs socio-économiques (agriculteurs, Organisations Professionnelles Agricoles) : il est nécessaire de mettre en route une procédure pour faire émerger une "demande de recherches possibles", ceci est très différent de la construction d'une "offre" de recherche par les équipes de recherche. Les recherches systémiques et les recherches régionalisés devraient favoriser l'émergence de cette collaboration[13].

II.6. Une responsabilisation et une évaluation des chercheurs

Quels que soient les solutions administratives retenues, ce qui est essentiel d'assurer, d'un point de vue administratif, pour que la recherche soit efficace c'est :

- que les institutions se sentent véritablement responsables de façon autonome de la gestion de leurs ressources ;
- qu'elles aient la possibilité de déléguer cette responsabilité aux stations éloignées et d'éviter la concentration hiérarchique des décisions;
- que l'attribution des ressources soit donnée à partir d'un plan d'objectifs et de programmes et que l'engagement des dépenses puisse être pluriannuel;
- que le contrôle des ressources se fasse a posteriori, après leur utilisation, et non pas a priori.

Autant il faut donner a priori l'autonomie aux chercheurs, autant en contrepartie, il faut évaluer leur production, suivant les axes proposés par la "rose des vents de la recherche". Comme ils sont fonctionnaires, ils ont des comptes à rendre à la collectivité. Il n'est pas acceptable qu'ils aient des comportements purement individualistes comme on en rencontre souvent dans les milieux scientifiques et universitaires. Cette "accountability" est à

[12] Les questions qui viennent des régions ou sont exprimées en régions par diverses catégories socio-professionnelles ne sont pas d'emblée ou a priori des questions de recherches ; elles le sont en fait rarement. Comme nous avons pu l'observer dans les listes des thèmes de recherche proposés dans certaines régions par les PRRD, plusieurs d'entre eux ressortent davantage de la simple diffusion par la vulgarisation d'une technique qui existe que d'un travail de recherche. En outre, les questions posées correspondent souvent à des préoccupations concrètes qui concernent plusieurs disciplines, d'où l'intérêt du renforcement des recherches pluridisciplinaires systémiques, qui nous semblent insuffisamment développées actuellement.

[13] cf. les travaux menées à l'INRA Direction de l'Agriculture, du Développement et de la Prospective sur la construction de ce partenariat (voir M Sebillotte 1999 Revue d'économie régionale et urbaine n° Des recherches pour le développement local, Partenariat et transdisciplinarité).

développer, c'est le rôle des responsables des institutions de recherche que de mettre en place et de faire fonctionner ces procédures d'évaluation.

III. DIAGNOSTIC DE LA SITUATION

III.1.- Multiplication des structures et cloisonnement des institutions

On a l'impression que dans le cadre d'une vision globale (régionalisation, délégation de responsabilité, transfert à terme de la vulgarisation vers la profession agricole) avec laquelle il y a souvent un accord général et avec le souci de procéder par phase, les décisions concernant les institutions ne sont souvent que des demi-mesures (à la fois par le manque de moyens qu'on leur donne et aussi parce que l'on s'arrête en chemin dans la réforme) qui ne vont pas jusqu'au bout de cette vision, et au total on crée une nouvelle structure qui s'avère aussi une nouvelle contrainte (écran, échelon supplémentaire) même si l'idée de base de sa création était d'assurer une plus grande cohérence. Il apparaît une multiplication des structures qui se chevauchent plus ou moins, au total on ne sait plus très bien qui fait quoi, ou plus exactement plusieurs ont en partie les mêmes mandats.

Un premier exemple peut être tiré des structures de vulgarisation. La dispersion des activités de vulgarisation entre plusieurs structures a affecté sa cohérence et partant son impact. Il apparaît pour plusieurs observateurs, que l'absence d'une vision d'ensemble et d'une stratégie à long terme a fait que les programmes constitués d'une mosaïque d'objectifs répétitifs ne répondent pas aux attentes des agriculteurs éleveurs.

Les institutions de recherche

Un autre exemple typique est la création de l'IRESA qui repose sur une bonne idée de coordination de la recherche agricole et de l'enseignement supérieur agricole, mais n'a pas l'autorité suffisante ni les moyens pour remplir jusque au bout son mandat[14]. Vu du côté des diverses institutions de recherche et d'enseignement supérieur il apparaît en définitive plus comme un échelon supplémentaire[15] et comme un écran (voir aussi à ce sujet l'article de Lasram et Mekni de 1998[16]).

Ce problème concerne plus nettement les établissements de recherche dans lesquels très souvent la pluralité des structures ne coïncide pas avec une spécialisation mais avec des

[14] A ce propos, il faut dire un mot sur les rôles respectifs du SERST et du Ministère de l'agriculture en ce qui concerne la recherche et la tutelle des organismes de recherche et de formation. En principe le système R-F-V agricole devrait relever du Ministère de l'Agriculture permettant d'avoir sous la même tutelle toute la chaîne du savoir en agriculture. Il y a toutefois d'autres organismes de recherche principalement agricole, comme l'IRA de Médenine et l'INSTM ayant des liens étroits avec l'agriculture en ce qui concerne la gestion de l'eau, qui sont sous la tutelle directe du SERST. Il y a aussi une présence active du SERST pour le financement des contrats programmes avec les différents institutions. Le problème de plusieurs sources de financement n'est pas en soi un point négatif, mais à la condition qu'il y ait une coordination efficace. L'IRESA avait été crée exprès pour assurer cette coordination, mais en tant que organisme du Ministère de l'Agriculture, il a sans doute insuffisamment de liens avec les structures dépendant du SERST.

[15] Même s'il a remplacé une direction du ministère.

[16] "However, in reality, the director of research in IRESA, who should coordinate all research activities, deals only wiht NARIs, and cooperation is more often influenced by personal relationships. Linkages with the national universities are very poor".

doublons. C'est le cas de l'INGREF et de l'IRVT ou de l'IO qui conduisent des recherches dans les mêmes domaines (en particulier agronomie) que ceux des laboratoires de l'INRAT.

En ce qui concerne la formation supérieure, le problème est différent, parce que les 9 grandes écoles, couvrent plus au moins les nécessités de formation, avec certaines spécialisations ou des orientations assez bien définies (c'est le cas de l'ESIA, de l'ENMVT, les écoles de Chott Mariem et du Kef et de l'INAT même pour son rôle dans la formation du troisième cycle). Dans ce cas il y a plutôt un problème de distribution territoriale, ainsi le centre/sud du Pays apparaît dépourvu d'écoles de formation supérieure.

La contrainte entraînée par la multiplication des institutions et des structures est accentuée par le **cloisonnement** entre les différents établissements, voire parfois aussi par des conflits d'intérêts dus aux chevauchements de compétences.

Il faut souligner que des progrès importants ont été réalisés pour décloisonner les relations entre les institutions. Il faut citer, ce que nous développerons ci-après, la réforme des statuts et la procédure des projets fédérateurs qui renforcent les collaborations dans l'activité de recherche en favorisant l'ouverture de laboratoires des différentes institutions: ce mouvement en est encore à ses débuts et il faut voir s'il pourra consolider les premiers résultats positifs dans ce sens. Il reste encore une faible perméabilité entre les circuits de la formation, de la recherche et de la vulgarisation, en dépit des nombreuses déclarations contenues dans les documents concernant la volonté de lier ces fonctions dans une sorte de chaîne du savoir. Il n'y a pratiquement pas de relations, sauf au niveau personnel, entre l'enseignement supérieur et la recherche, ni sur le plan statutaire qui prévoit des " passerelles " encore difficiles à utiliser entre les deux fonctions, ni sur le plan structurel : les établissement ont des laboratoires séparés et distincts, même si parfois ils sont géographiquement très proches. Les tentatives de travail en commun restent rares et, en tous cas, faiblement structurées. Mais ce qui est plus gênant, c'est l'esprit, tel qu'il apparaît dans les attitudes de plusieurs enseignants et chercheurs, de rivalité entre une recherche qualifiée de " pure " ou, en caricaturant un peu, de " noble " conduite par les enseignants, et une autre appliquée, appelée recherche-développement, conduite par des chercheurs des instituts de recherche qui, par contre considèrent que les enseignants sont complètement détachés de la réalité en ne s'occupant pas des problèmes réels, mais seulement de leur production académique valorisable dans des publications internationales de prestige. L'IRESA estime que les esprits ne seraient pas encore prêts à accepter la création de structures inter institutionnelles. Cette situation, si l'on arrive pas à la dépasser, engendrera une quasi impossibilité d'optimisation des moyens humains et matériels de la recherche.

Une fracture assez grave se produit dans le domaine de la recherche vétérinaire et zootechnique entre l'IRVT, l'école ENMVT et les autres institutions comme l'INRAT et INAT qui eux aussi s'occupent de ce secteur. La recherche dans ce domaine très important pour l'économie tunisienne est, elle aussi, dispersée dans plusieurs institutions et celles comme les deux susnommées qui avait été crées exprès pour ça, n'ont ni les moyen, ni la structure pour faire face aux nécessités et sont absorbées pour la grande partie des leurs énergies par l'activité sanitaire .

Ce qui surprend aussi c'est que outre la fracture institutionnelle entre agriculteurs et monde de la recherche, il y ait aussi une fracture entre la recherche et la formation supérieure s'occupant de la production agricole proprement dite et celle trop peu développée s'occupant de

l'ensemble de la filière, surtout l'agro-alimentaire. Il y a à Tunis une école spécialisée pour l'agro-alimentaire, l'ESIA, qui n'a que peu de lien structuré avec l'INAT et qui constitue une structure de recherche assez faible donnant une formation plutôt théorique. Dans les projets de recherche gérés par les autres institutions, ce secteur est presque oublié. Le domaine des IAA n'appartenant plus à "l'agriculture", il y a clairement une insuffisance de coordination.

Il nous semble que les opérateurs de l'agro-alimentaire pourraient être des acteurs dynamiques en participant à la programmation, même dans les domaines agricoles, parce que ce sont surtout eux qui ont les contacts avec le marché international et la dimension économique leur permettant de participer aussi au financement de la recherche finalisée.

III.2.- Des contraintes institutionnelles : autonomie et délégation insuffisantes

La constatation est unanime quant à la bureaucratisation de l'appareil de recherche, sa lourdeur administrative, son manque d'autonomie de gestion, sa dispersion à rapprocher du manque de moyens souvent évoqué.

Les contraintes institutionnelles relèvent soit du statut administratif de la plus part des établissements avec un seul ordonnateur par institut souvent basé à Tunis à qui, même les chercheurs et les techniciens déplacés sur le territoire dans les centres ou les stations, doivent se référer pour chaque opération administrative. Le manque d'autonomie des différents laboratoires et stations est une des causes les plus importantes d'inefficacité des structures périphériques, surtout pour celles d'entre elles qui sont loin du centre.

Le statut de EPA de la quasi totalité des institutions (sauf l'IRA de Médénine), fait en sorte que dans la gestion des ressources de fonctionnement (Titre 1 et titre 2) et même des financements des programmes de recherche, les critères administratifs prédominent sans suffisamment tenir compte des exigences spécifiques des activités de recherche. C'est certes le cas de nombreux systèmes de recherche dans d'autres pays, mais en Tunisie cette situation est particulièrement difficile, du fait du manque d'autonomie en particulier des structures centralisées à Tunis qui opèrent sans possibilité de délégation, un peu partout sur le territoire avec différents départements, laboratoires et stations de recherche.

Ce constat est fait depuis longtemps et apparemment les contraintes repérées sont difficiles à dépasser. Il faut rappeler clairement qu'il n'y a pas de recherche possible sans délégation.

III.3.— Analyse des ressources humaines et financières du système enseignement recherche

Dans la partie précédente du rapport on a donné quelques informations sur les ressources humaines et financières pour la recherche agricole en Tunisie. Ici, dans le diagnostic il nous semble utile de présenter quelques remarques à ce propos.

III.3.1. Sur la quantité de ressources humaines du système tunisien.

Le nombre de personnel scientifique dans les 6 principales institutions et dans les 9 écoles est assez faible compte tenu des besoins d'innovation de produits et de procès connectés à l'ouverture vers une mondialisation et un marché de plus en plus compétitif. Un total de 580 chercheurs et enseignant chercheurs, correspondants à 264 unités EPT pour un pays avec 4,88

millions de ha de SAU, c'est à dire un chercheur pour 18 500 ha, ce qui est très faible, comparé avec l'Italie, un des pays européens les moins avancés de ce point de vue, où ce rapport est de 4 800 ha. Cette faiblesse est accentuée surtout si l'on tient compte du fait que le potentiel de recherche est réduit en raison de l'éloignement de beaucoup de stations de recherche du siège des laboratoires et des instituts. L'efficacité des équipes chercheurs-techniciens en est réduite et le rapport entre techniciens et chercheurs (0,72 ou 1,6 si l'on considère l'équivalent chercheur à plein temps) semble encore plus insuffisant.

Il faut rappeler que dans le plan décennal de la recherche, un important effort est prévu dans se sens avec la création dans les pôles régionaux de dix places de chercheurs et de dix places de technicien par an. Cela représente certes une amélioration considérable, mais compte tenu du fait qu'on estime que dans la période du plan environ un tiers de ce nouveau recrutement servira à remplacer les chercheurs qui prendront leur retraite, le total des ressources humaines restera faible.

On peut remarquer par ailleurs que les deux établissements qui sont situés en régions, l'IO et l'IRA, sont les seuls qui ont du personnel chercheur et un nombre assez important de techniciens déplacés dans les stations (respectivement 8 chercheurs pour 20 et 13 techniciens sur 48 à l'IO ; 8 chercheurs sur 26 et 24 techniciens sur 53 à l'IRA), alors que on aurait pu s'attendre au contraire vue que ces deux instituts sont plus proches du territoire de leur compétence. Ce fait peut être un indice d'un plus grand engagement de ces instituts dans les projets de recherche plus adaptée aux besoins régionaux.

Ce qui est assez frappant , par contre, c'est le poids du personnel administratif qui dans certains cas semble complètement disproportionné, comme à l'IRA où il y a 33 administratifs sur 26 chercheurs et 53 techniciens : c'est un cas extrême mais même dans les autres instituts ce poids est toujours assez fort.

Une rationalisation de l'utilisation des ressources humaines semble indispensable, même à travers la réorganisation des stations expérimentales et probablement la réduction ultérieure de leur nombre, où plus de 1.500 ouvriers (entre instituts et écoles) sont employés probablement souvent dans des activités qui ne sont pas de recherche, mais seulement de production. On n'ignore pas que parfois ces stations contribuent aux recettes des instituts de recherche, mais il nous semble que ça coûte trop en terme d'engagement du personnel scientifique qui devrait s'occuper prioritairement de recherche.

III.3.2. Sur les ressources financières.

Comme on l'a déjà remarqué le rapport entre dépenses pour la recherche et le Produit Brut Agricole est de l'ordre de 0,5 %, soit un peu plus de 3 dinars par ha de SAU. C'est certainement un niveau trop modeste surtout si l'on considère que dans la dernière décennie ce rapport était de 1,5 % du PBA en 1985 en termes réels, niveau très satisfaisant. Les raisons de cette chute sont certainement liées à l'augmentation du Produit Agricole Brut et au processus d'inflation (environ 185% entre 1986 et le 1996), mais elles sont aussi à trouver dans une restriction des ressources réelles due aux problèmes budgétaires de l'état. Ce n'est pas le cas seulement de la Tunisie, bien sur, tous les pays qui ont dû suivre une politique d'ajustement structurel on subi le même sort : en Italie par exemple ce rapport qui était déjà assez faible est passé de 0,95 en 1993 à 0,81 en 1996, soit de 20 à 17 US Dollars par ha de SAU. Cette restriction de disponibilité de ressources financières impose encore plus la nécessité de

rationaliser leur utilisation en évitant chevauchement et gâchis. Comme l'on verra ensuite, la régionalisation et le regroupement proposé des structures en pôles d'enseignement-recherche pourraient à notre avis assurer une utilisation des ressources plus efficace.

III.3.3. La question du statut des chercheurs.

Cette question reste encore d'actualité, il sera important de la résoudre en tenant compte de la vision que l'on a des possibles rapprochements de l'enseignement et de la recherche. Le "nouveau" statut (qui date du décret n°87-1113 du 22/8/1987) paraît avoir donné une réponse adéquate aux problèmes de manque de motivation, mais l'équivalence de statut avec celui des enseignants, selon l'avis presque unanime des personnes rencontrées, devrait être adaptée car il donne trop de poids aux critères purement académiques dans des champs très sectoriels (publications dans des revues à comité de lecture, reconnaissance internationale, faible implication prise en compte du caractère finalisé de la recherche agronomique). Il paraît important d'introduire des critères d'évaluation qui puissent apprécier le travail de recherche/développement, celui-ci donnant peut-être moins souvent l'opportunité de faire ce type de publications. Il faudrait intégrer dans l'évaluation des critères comme ceux qui avaient étés prévus par l'ISNAR[17]. La plupart de ces critères ont étés retenus dans la proposition d'un statut particulier au corps des chercheurs agronomiques qui est maintenant en discussion et qui devrait être adopté prochainement: parmi eux il y a l'appréciation des travaux de recherche (publications, articles, notes, rapports, mémoires, études etc.), les activités de développement, d'encadrement, les contributions aux manifestations scientifiques et aux opérations de valorisation des acquis de la recherche, la contribution aux activités socio-économiques. Il faudrait aussi introduire des critères qui privilégient la prise en compte des préoccupations régionales. Cette évolution est positive.

Il faut par ailleurs noter que l'évaluation périodique des chercheurs est absente, il faut tout faire pour la mettre en place le plus rapidement possible. Certes le projet de décret fixant le statut particulier au corps des chercheurs agricoles prévoit dans son article 8 que "les chercheurs agricoles sont tenus de présenter tous les deux ans au chef d'établissement dont ils relèvent, aux fins d'être soumis à l'évaluation du conseil scientifique de l'établissement concerné un rapport établi conformément à des normes fixées etc." Par ailleurs le décret du 19 mai 1997 fixe la composition et les modalités de fonctionnement du comité national d'évaluation des activités de recherche scientifique. Il s'agit d'une évaluation des activités de recherche, sans que l'on sache si elle est individuelle ou collective, et aucune périodicité n'est fixée. Ces textes représentent des avancées intéressantes, car l'impression dominante est que jusqu'ici les enseignants et les chercheurs sont assez faiblement évalués soit par les institutions dont ils dépendent soit par des commissions ad hoc constituées en partie par les pairs. Nous ne saurons trop insister, comme le modèle de la rose des vents le suggère fortement, sur l'importance de cette évaluation. Dans ce domaine les solutions existent, il s'agit seulement de les mettre en œuvre. Pour cela, nous suggérons qu'une commission soit créée avec des personnes du complexe Enseignement Recherche de Tunisie et des personnalités/experts extérieurs pour faire des proposition concrètes et préparer un échéancier (voir plan d'action et calendrier).

[17] Voir pages 60, 61 et 62 du volume 1 du rapport ISNAR de mai 1987.

III.4. Quelques réflexions sur les Projets Fédérateurs

La pluralité de sources de financement de la recherche (Titre 2 des fonds de l'état, PNM, Projets fédérateurs, contrats programmes avec les Ministères, fonds régionaux, fonds internationaux) semble avoir joué un rôle positif, parce qu'elle permet plus de flexibilité et de possibilité de différentier les objectifs des programmes de recherche en accord avec les vocations régionales ou thématiques. Un problème de programmation se pose à cet égard, mais la procédure qui a été mise en place par l'IRESA des commissions de programmation/valorisation et des projets fédérateurs, semble pouvoir faire face à ces exigences.

Au niveau national, la programmation de la recherche avec les Projets fédérateurs du 9.ème plan semble désormais s'être affirmée comme méthode de politique de la recherche. D'importants progrès ont étés faits avec les projets qui se rapportent aux objectifs et qui doivent se transformer en programmes.

Le nouveau plan a identifié 10 thèmes principaux (voir annexes 3 et 4). Comme nous l'avons déjà dit, un effort considérable a été fait pour développer les collaborations entre les institutions, cette démarche devrait faciliter les recherches pluridisciplinaires. Il y a plusieurs projets qui se situent clairement dans la démarche système, comme celui de l'élevage bovin qui vise à "mettre en place des systèmes de production appropriées, durables et rentables en relation avec le type de production et les spécialités régionales". On peut aussi citer le projet "Systèmes de production et analyses de filière" qui vise à "une amélioration de la production... entreprise dans des systèmes de production cohérents" en fonction des zones et des types d'agriculteurs. On peut remarquer par contre qu'il y a encore beaucoup de recherches sur des thèmes sectoriels pour mettre au point des paquets technologiques standards au détriment de thèmes qui pourraient mieux répondre aux préoccupations de la profession agricole. Il faudrait favoriser l'émergence d'objectifs scientifiques liés à des problèmes identifiés non seulement en tenant compte du processus technique de production mais aussi du système d'exploitation (capacité d'adoption, rentabilité, impact) et du système agraire (développement, protection de l'environnement). Il faut aussi noter que ces projets fédérateurs sont souvent en terme généraux pour que tout le monde s'y retrouve sans que l'aspect "fédération et coordination" soit réellement développé. En définitif, la distribution des ressources entre le 10 programmes semble refléter plutôt des critères d'équilibre entre les établissements. On reviendra sur ces considérations dans nos recommandations (cf. Recherche adaptative ou recherche système).

Les mécanismes de fonctionnement des commissions nationales de Programmation et d'Evaluation de la Recherche Agricole (CPERA)[18] semblent adéquats pour une programmation efficace des activités, mais par contre les structures pour la gestion des programmes restent totalement insuffisantes comme on l'a mis en évidence ci dessus : la multiplicité des structures et le statut administratif ne permettent pas de gérer de tels projets de façon efficace. Il reste que ces collaborations interdisciplinaires supposent de pouvoir disposer de procédures facilitant les relations entre les institutions : gestion des fonds, contrôle, décentralisation etc.

[18] Propositions contenues dans une note du DG de l'IRESA

Plusieurs participants aux projets ont mis en évidence la difficulté de gérer des projets en collaboration avec un grand nombre d'institutions compte tenu des contraintes administratives. Pour dépasser cette difficulté deux solutions sont envisagées : soit il y a une institution coordinatrice qui gère directement le budget total et qui se charge des paiements pour toutes les institutions, mais dans ce cas les difficultés liées au manque de délégation, qui sont déjà lourdes à l'intérieure d'une institution, et dont on a déjà parlé, se multiplieront ; soit le budget est partagé initialement entre les institutions qui gèrent alors leur budget de façon autonome, mais dans ce cas il faut s'attendre à de sérieuses difficultés de coordination, vue la distance, et pas seulement géographique, entre les établissements. Les solutions proposées dans les scénarios pourraient permettre d'éviter ce genre de difficultés.

Il paraît important d'insister sur la nécessaire évaluation des résultats qui se met en place actuellement, notamment à travers une demarche de suivi des projets de recherche, d'établissement de rapports de fin de projet, de soumission de ces rapports à l'examen dans des atéliers d'évaluation dans le but de décider des suites à donner à ces projets (continuation, orientation vers un complément d'adaptation, vulgarisation des résultats etc.).

En ce qui concerne l'IRESA s'il n'y a pas un renforcement vers lui, des moyens et du pouvoir actuellement répartis entre plusieurs organismes, cette institution risque de ne pas pouvoir réaliser ce pour quoi elle a été créée, et elle risque d'être perçue comme un écran et un échelon de plus qu'il faut contourner. En faisant un premier travail de planification et de coordination (financement, priorités de recrutement), l'IRESA tend à donner, avec difficulté, un peu de cohérence à l'ensemble du système, ce qui peut gêner telle ou telle institution. Ses moyens étant limités, son autorité et sa légitimité restent fragiles.

III.5. La relation recherche vulgarisation

Du point de vue de la recherche, on parlera en relation avec la vision de "la rose des vents de la recherche", de valorisation des résultats et de transfert (voire de diffusion des acquis).

III.5.1. Les actions de l'IRESA

Une enquête[19] conduite à l'occasion de cette étude, semble montrer que les institutions de recherche et d'enseignement ont peu de relations entre elles, et elles en ont aussi très peu avec la vulgarisation et la profession agricole, malgré (ou à cause) de la multiplication des structures qui doivent favoriser ces échanges.

On peut se demander quel peut être le rôle au sein de l'IRESA d'une direction de la diffusion des innovations de la liaison entre Recherche et Vulgarisation, limitée à une seule personne. Actuellement elle produit des fiches techniques de synthèse mais la question demeure de savoir qui doit les faire (Qui doit transformer le message de la recherche vers les agriculteurs ?). Demander à la recherche seule de préparer régulièrement des documents exhaustifs sur les acquis de la recherche revient à lui faire perdre un temps précieux, ce travail doit être réalisé

[19] Il ne s'agit pas d'une enquête représentative à partir d'un échantillon, mais des réponses libres récoltées auprès de 62 personnes (50 chercheurs et 12 enseignants chercheurs). Voir annexe 7.

conjointement entre la recherche et la vulgarisation. C'est toute la question de la "traduction" dont nous reparlerons dans les recommandations.

Il est proposé de créer dans chaque institution une unité de valorisation des acquis de la recherche, nous ne croyons pas à l'efficacité de ces unités qui participent d'une conception "top down" de la diffusion des techniques[20]. Certes il n'est pas inutile de produire de bons documents, mais nous le répétons le problème n'est pas d'abord là, il est de créer ces "réseaux technico-économiques". Ces unités peuvent sans doute avoir un rôle logistique au sens noble du terme en facilitant les échanges entre la recherche et le développement.

Par contre il est nécessaire de disposer de ressources logistiques pour faciliter ces contacts et interfaces. Ce pourrait être le rôle de cette Direction, comme celui des coordinateur PRRD, en liaison étroite avec le système vulgarisation. A cet égard il faut justement signaler le rôle positif des ateliers d'évaluation des actions de recherche d'un projet. On vient de les mettre en place. Il y en a eu 27 depuis moins d'un an. Le bilan est positif : on discute des acquis et on commence vraiment à accumuler. Il est prévu de faire 35-40 ateliers par an sur des opérations qui arrivent à terme.

On met aussi en place des ateliers de programmation par organisme professionnel qui collabore avec la recherche pour savoir comment fixer les besoins. Cela permet de définir les thèmes demandés par les organismes professionnels tels que les offices (OEP, céréales) les GI, les OD etc. A l'avenir, l'IRESA voudrait le faire avec les AIC et les coopératives pour être plus près de la base.

Des contrats de recherche, vulgarisation, formation ont été mis en place : une vingtaine de contrats avec les établissements de recherche (les écoles sont sous-contractantes) les reliant aux organismes de développement et organismes professionnels. Comme nous l'avons noté dans la première partie, les pôles PRRD peuvent émettre des appels d'offre ou bien contacter des institutions ou bien encore des chercheurs pour mettre en place des projets de recherche qui peuvent être des opérations des programmes nationaux (projets fédérateurs) ou même en dehors d'eux, mais naturellement en cohérence avec eux. C'est un début très prometteur, mais il est encore trop tôt pour en voir les effets.

III.5.2. La profession ne semble pas encore prête à prendre en charge la vulgarisation

Le problème de la participation de la profession au système R-F-V est lui aussi un des points clé de la réorganisation. Il faut une fois de plus rappeler que la recherche agricole est par définition une recherche destinée à la production agricole, à la production agro-alimentaire, à l'environnement et à la consommation. La profession doit donc être concernée en amont de la recherche dans la phase de programmation, et en aval dans la phase de valorisation et de vulgarisation des acquis. Il faudrait donc que dans les différentes instances de programmation de la recherche la profession, le secteur agro-alimentaire inclus, mais aussi les consommateurs soient représentés. L'analyse menée a montré qu'il y a là une insuffisance notoire : le secteur agro-alimentaire est très peu représenté, les consommateurs n'y sont pas du tout, et même l'UTAP et les autres organismes représentatifs des agriculteurs, sauf quelques exceptions

[20] Peut-on penser qu'un article scientifique pour revue à comité de lecture doit être "traduit" par cette unité de valorisation pour qu'il se transforme en innovations applicables par les agriculteurs ?

significatives, participent très peu aux commissions de programmation. Ceci est dû à plusieurs raisons dont, entre autres, les trop nombreuses instances dans lesquelles ils doivent participer, leur faible disponibilité liée au manque de cadres, et le caractère peu appliqué et peu finalisé des résultats de la recherche.

De la part de l'IRESA il y a une forte volonté de développer des actions en partenariat avec les acteurs professionnels : un financement même symbolique de leur part dans les projets fédérateurs leur donne un droit de regard et d'orientation. Ils peuvent même proposer des actions hors des projets fédérateurs.

Les difficultés de la profession, sauf quelques expériences menées soit au niveau syndical (expérience pilote de l'UTAP) soit par des associations (AIC) ou des groupements d'agriculteurs, à assurer une participation active dans les différents organismes de programmation ou à prendre en main la vulgarisation, constitue un point clé à résoudre pour le succès de la régionalisation.

Le point faible c'est donc bien l'absence d'organisation de la profession *pour ce but*, mais il y a quand même quelques expériences réussies qui peuvent servir de référence pour la réorganisation à plus grande échelle (certaines CAS et AIC ont d'ores et déjà étendu leurs activités à la vulgarisation au profit de leurs adhérents)

III.5.3. A propos des Centres Techniques et des stations d'expérimentation et de démonstration

Des telles difficultés se présentent tout au long de la " chaîne du savoir ". Même les structures, telles que les Centres Techniques (CT), qui d'après les orientations de la politique de régionalisation auraient la fonction de " pont " entre la recherche et la production et dans lesquelles la profession devrait assumer un rôle de gestion ou au moins être profondément impliquée, ne semblent pas échapper à l'extrême rigidité et au manque d'autonomie. Elles continuent à être subventionnées par l'Etat et gérés par l'administration. Elles n'ont donc pas la souplesse et l'efficacité qu'une gestion de type privé devrait avoir.

Les CT devraient combler le vide entre la recherche et la vulgarisation et en ce sens leur existence permettrait de clarifier les fonctions respectives de la recherche et de la vulgarisation, mais pour le moment c'est encore une création "top down". L'UTAP qui est aussi fort représenté dans les Chambres d'Agriculture, développe surtout une activité syndicale et a des difficultés à prendre en main une action technique de vulgarisation par manque de cadres formés à cet effet.

Pour préciser les fonctions et le rôle des Centres Techniques dans la recherche, il faut donc prendre en considération les relations entre les CRDA, la profession, les pôles (et en particulier les stations expérimentales) et la programmation des projets fédérateurs. Il faut éviter les chevauchements comme par exemple à l'IRA de Médenine où il y a un département de vulgarisation, un autre d'information et de documentation et des stations où on fait aussi de la démonstration, la même chose existant à l'IO de Sfax.

Si l'on prévoit que dans chaque centre régional il doit y avoir une unité de valorisation on peut même prévoir qu'une partie de l'actuelle surface du réseau des stations de recherche, très souvent excessive par rapport aux exigences des chercheurs, soit destinée à la vérification des résultats de la recherche dans les conditions réelles et gérée par les centres techniques qui existent . Les centres techniques existants pourraient être intégrés dans le système de

recherche, lequel poussera les travaux de recherche jusqu'aux tests en milieu réel en s'appuyant sur les stations expérimentales, facilitant ainsi le travail des chantiers communs entre recherche et vulgarisation dont on parle dans d'autres parties de ce rapport. L'on pourrait aussi prévoir de dédommager des agriculteurs pilotes qui mettraient à disposition de la recherche et de la vulgarisation leurs terrains pour la démonstration des acquis de la recherche une fois que ceux-ci ont étés testé dans les stations expérimentales. Faire la démonstration dans des exploitations réelles est beaucoup plus parlant et efficace que dans des " centres techniques " avec des structures qui leur sont spécifiques. C'est à notre avis la meilleure façon d'impliquer la profession.

III.6. Régionalisation

III.6.1. La régionalisation : une volonté politique affirmée et engagée

Il y a un accord assez unanime pour considérer que la régionalisation de la recherche[21] est un moyen pour rapprocher la recherche des communautés locales. La régionalisation est désormais un processus irréversible, compte tenu de la diversité de l'agriculture tunisienne, de la volonté politique exprimée à plusieurs niveaux et dans plusieurs documents de programmation. Elle est basée sur le constat de la difficulté de gérer les programmes et les stations de recherche à distance, de la spécificité des problèmes dans les différentes régions agro-écologiques et de la nécessité d'impliquer les communautés locales à la programmation et à la gestion de la recherche.

Il y a malgré tout un danger d'une conception rigide et systématique de la régionalisation qui se traduirait par des centres de recherche sans véritables moyens.

III.6.2. Les efforts réalisés par l'IRESA : la création des Pôles Régionaux de Recherche Développement (PRRD)

La position officielle est aujourd'hui de créer 7 pôles de recherche-développement dans 7 régions avec la constitution de 7 stations principales et des stations secondaires avec des équipes interdisciplinaires composées par des chercheurs de différentes institutions. Si on comprend bien que les pôles soient appelés " de recherche-développement agricole ", cette appellation est un peu dangereuse, car elle laisse entendre que la recherche fera du développement, alors qu'il s'agit de favoriser l'interface recherche - vulgarisation.

Cette volonté de régionaliser la recherche agronomique tunisienne s'est traduite dès l'origine de l'IRESA par une tentative de décentralisation des chercheurs. Les faits montrent cependant que, à l'exception de la situation particulière du sud (l'IRA), cette décentralisation est aujourd'hui encore très faible. À l'INGREF particulièrement et, en très grande partie, à l'INRAT, le nombre de chercheurs affectés hors du siège reste très limité. Ceux du siège n'ayant pas toujours en outre les moyens de déplacement adéquats, un éloignement chronique existe entre les agents qui conçoivent et ceux qui exécutent.

Nous comprenons que l'un des objectifs de la création de l'IRESA était, parmi d'autres, de permettre une structuration " inter institutionnelle " de l'offre de recherche, ce qui est

[21] Nous avons présenté dans la deuxième partie "Principes et concepts" la conception que nous privilégions en matière de régionalisations : l'encouragement des recherches à finalités régionales ne nécessite pas forcément des structures lourdes régionales de recherche.

essentiel. Il nous semble aujourd'hui que cet objectif n'est pas atteint, même si quelques avancées significatives ont été faites ; il conviendrait en particulier que, dans cette optique, la position des différents instituts soit mieux précisée, surtout si on veut s'orienter à terme vers un établissement unique. L'effort maintenant nécessaire est que cette offre en voie de structuration rencontre en régions la demande venant du monde agricole et des autres acteurs socio-économiques associés à l'agriculture, afin de définir les priorités de recherche. Cette démarche devra jouer le rôle d'un aimant pour favoriser la création d'équipes régionales de recherche inter instituts, ce qui est à nos yeux un objectif essentiel, venant tout à fait à propos dans le stade actuel de développement de l'agriculture tunisienne et des capacités de recherche en Tunisie. La diversité des productions agricoles et des besoins des agriculteurs, le développement de sociétés privées de mise en valeur agricole, l'encouragement fait aux techniciens à s'installer dans l'agriculture (les lots techniciens), sont autant d'éléments qui nécessitent la mise en place d'un dispositif dynamisant les recherches régionales.

Les pôles qui devraient avoir le rôle d'une part de coordination horizontale entre équipes de chercheurs, enseignants chercheurs et vulgarisateurs des secteurs publics et privés, relevant de différentes institutions et d'autre part de coordination verticale entre les différents niveaux de la chaîne du savoir ont eu du mal à se mettre en place.

a) Le coordinateur du PRRD

Dans la première phase de l'application de la loi, des chercheurs ou des enseignants chercheurs ont été nommés comme coordinateurs des pôles. Le responsable du pôle est resté souvent isolé, sans pouvoir réel par rapport aux institutions qu'il devrait coordonner, ce manque de pouvoir est à relier au manque de pouvoir de l'IRESA, dont le coordinateur du pôle est le représentant. Le positionnement du coordinateur, ses responsabilités et ses moyens semblent encore à clarifier. Son rôle est en effet hybride, avec une légitimité limitée (elle ne lui vient que de l'IRESA) et une faible autorité, ses seules armes sont ses capacités de persuasion et d'entraînement liées à sa force de conviction, et ce d'autant plus que les moyens matériels d'attraction (faible budget qu'il ne contrôle pas, équipement) sont des plus limités. Certes on n'a pas voulu le transformer en gestionnaire de moyens, mais alors comment animer ? Il semble y avoir quelques difficultés à trouver "l'oiseau rare" pour remplir cette fonction.

Ce n'est sans doute pas par hasard que deux des responsables nommés au Kef et à Médenine considèrent[22] qu'ils ont du mal à accomplir leur action en raison d'un manque réel de pouvoir de coordination, d'un manque de moyens, de l'incertitude et de la lenteur de la mise en place de la régionalisation de la recherche qui était le fondement de la constitution des pôles.

La solution officielle des 7 pôles tels qu'ils ont étés dessinés semble avoir 3 points de faiblesse :

- un schéma qui se superpose à l'actuel sans tenir compte des différentes situations existantes en risquant de créer des doubles structures. Cela pourrait être évité en considérant le pôle comme une fonction à construire et non nécessairement une nouvelle structure: la où la structure existe déjà, elle pourrait assurer la fonction.

[22] Le responsable du Nord Ouest aride est parti à l'ICARDA, celui du Sud Est ne peut par ailleurs pas devenir officiellement coordinateur n'ayant pas le niveau hiérarchique suffisant.

- dans les régions Nord du pays, il est prévu un pôle à Mornag et un autre à Béja sans rien prévoir pour le potentiel existant à Tunis. Comme il y a un patrimoine important de laboratoires, bibliothèques etc. A notre avis ce serait un gâchis de ressources si on n'incluait pas Tunis dans ce réseau de centres régionaux: Mornag et/ou Béja pourraient être les stations reliés aux centres.
- La constitution des pôles à Sidi Bou Zid et à Tozeur semble pour le moment un peu prématurée et on pourrait penser à une mise en place graduelle de la régionalisation en confiant provisoirement la tutelle de cette région aux structures existantes (IRA pour Tozeur et IO-Chott Mariem pour Sidi Bou Zid).

b) Les sites expérimentaux et leur gestion.

Les sites expérimentaux sont relativement nombreux en relation avec la diversité des situations, des productions et des thèmes successivement abordés par les instituts, notamment par l'INRAT ; ces sites sont le prolongement des laboratoires. Cependant, seules certaines "stations" ont pu atteindre le niveau technique indispensable pour s'ajuster à des activités de recherche : on les trouve notamment dans le domaine des productions végétales.

La gestion des nombreux sites expérimentaux (voir le rapport de la SCET), y compris celle des " stations " les plus importantes souvent éloignées du niveau de décision, est toujours réalisée de façon centralisée au niveau des instituts : il en résulte un manque de souplesse et une perte d'efficacité qui peuvent aller jusqu'à remettre en cause la crédibilité de certaines actions. Cette situation ne peut perdurer notamment pour les " stations ".

Parallèlement les établissements d'enseignement supérieur agricole ont développé des domaines à vocation plutôt agricole et pédagogique au sein desquels ont pu se développer quelques initiatives expérimentales adaptées à la vie de l'établissement. Ces stations, au delà de la fourniture de références scientifiques et techniques, pourraient notamment servir à la formation des techniciens-praticiens qui fait actuellement défaut.

La restructuration des stations reste à mettre en oeuvre.

III.6.3. Un point particulier à résoudre : L'ensemble enseignement recherche de Tunis et la régionalisation

Le passage de la centralisation des structures et des centres de décision vers la régionalisation structurelle et, surtout, des choix, des financements et de la gestion des programmes de recherche, devrait être définis dans une vision politique de long terme qui prevoit la place de Tunis dans l'ensemble du système national de recherche.

Le regroupement de plusieurs institutions, de la majorité des laboratoires de recherche et des chercheurs et des enseignants chercheurs à Tunis entraîne des chevauchements de compétences, une utilisation non optimale des ressources et une trop grande distance avec les préoccupations régionales. Le rééquilibrage entre Tunis et les régions est à la base du choix politique de régionalisation. Mais ce choix ne doit pas se traduire par " vider Tunis de ses laboratoires et de ses chercheurs, qui sont souvent de bons niveaux ", un projet national doit pouvoir leur être proposé.

IV.IV RECOMMANDATIONS, QUELQUES SCENARIOS

IV.1.Quelques remarques initiales avant la présentation des scénarios

IV.1.1.Les nécessaires solutions administratives.

Nous souhaitons ici attirer l'attention sur leur importance de la question des normes administratives et des règles de gestion, compte tenu de ses retombées sur le succès de l'activité de recherche. Nous avons rappelé dans les principes qui guident nos analyses, l'impérieuse nécessité de permettre à chaque niveau de responsabilité d'avoir les moyens de pouvoir mettre en œuvre l'activité de recherche qui lui incombe.

Selon l'avis presque unanime des responsables des institutions et des chercheurs, le statut d'EPA (établissement public à caractère administratif) des instituts, ou la façon dont il est appliqué, ne donne pas la flexibilité de gestion nécessaire et réduit fortement l'efficacité de ces institutions. Selon l'étude de l'ISNAR, celle de la SCET et aussi à l'avis de plusieurs Directeurs d'établissements, le statut d'EPIC (établissement public à caractère industriel et commercial) pourrait donner beaucoup plus de souplesse comme c'est déjà le cas de l'IRA.

Toutefois la gestion d'un établissement public à caractère administratif peut être assouplie par des dérogations comme stipulé par l'article 20 de la loi organique du budget, telle que modifiée en 1996.

IV.1.2. Régionalisation : combien de régions

Il semble difficile aujourd'hui de promouvoir une véritable et complète décentralisation en Tunisie, les investissements à entreprendre pour celle-ci dépassant sans doute les financements disponibles. Le saupoudrage des moyens de recherche, actuellement concentrés sur Tunis, en particulier du personnel scientifique et technique, nous paraîtrait en tout état de cause une solution à exclure. Si la décentralisation systématique de la recherche nous apparaît peu réaliste, il est par contre possible de s'appuyer sur le réseau des institutions de formation supérieure en fait assez bien régionalisé. Depuis longtemps, le développement de l'éducation et de la formation supérieures a été une des priorités de la Tunisie. Outre les nombreux lycées et collèges qui ont vu le jour dans la campagne tunisienne, des Ecoles Supérieurs d'Agriculture ont été créées ou consolidées en régions : ESA Le Kef, Mateur et Mograne, ESIER de Medjez El Bab, ISP Tabarka, ESHE Chott Mariem. Elles sont relativement bien équipées en bâtiments, matériels expérimentaux et personnel et s'ajoutent aux écoles supérieures de Tunis (INAT, ENMV, ESIA). Cet effort porte ses fruits, la Tunisie disposant aujourd'hui de nombreux cadres pour l'agriculture et les industries agro-alimentaires et d'une infrastructure en régions. Cependant, en caricaturant un peu, on constate d'une part une différence marquée entre Tunis et le reste du pays (le sud du pays semble aussi avoir une particularité positive reconnue) et d'autre part une différence aussi très marquée, hiérarchisée, entre les enseignants de l'INAT, les enseignants des autres écoles supérieures d'agriculture et les chercheurs.

Il reste que si le niveau régional est pertinent pour recueillir les besoins des citoyens, des exploitations agricoles et autres entreprises, il ne peut pas disposer de l'ensemble des compétences nécessaires au traitement des problèmes posés. C'est le rôle de l'IRESA dans le cadre de sa politique nationale, de créer ces synergies et d'assurer la cohérence

dans une planification générale. Une redistribution spatiale de l'étude de ces problèmes permettra de développer une recherche régionale tout en évitant d'atomiser les thèmes abordés et les moyens à mobiliser. Il s'agit en définitive de proposer aux différents partenaires régionaux la meilleure réponse possible à leur demande parmi l'offre publique de recherche-formation-développement.

Quelles régions ?

Dans n'importe lequel des scénarios, pour constituer des pôles régionaux d'enseignement/recherche (PRER) ou des pôles régionaux de Recherche Développement (PRRD), nous suggérons une approche pragmatique.

S'il y a déjà une structure qui fonctionne et qui constitue une importante masse de ressources scientifiques humaines et d'équipement, qu'elle soit une école supérieure (cf. ESA Le Kef ou ESHE Chott Mariem), un institut régional (cf. l'IRA) ou un institut sectoriel (cf. l'IO), on pourrait envisager de regrouper autour d'elle les autres structures existantes, y compris les stations, qui constitueraient un pôle dont les fonctions de coordination pourraient être confiées à un chercheur/enseignant-chercheur. On pourrait s'orienter à terme vers des établissements uniques d'Enseignement Recherche régionaux. Une première hypothèse pourrait être l'IRA pour le Sud-Est et provisoirement pour le Sud-Ouest en liaison avec Sfax (Tozeur, où pour le moment il n'y a aucune structure) ; l'IO pour la région de Sfax (présence d'une Université à Sfax) et provisoirement pour le Centre Est en liaison avec Chott Mariem (Sidi Bou Zid où pour le moment il n'y a pas une masse critique suffisante de chercheurs) ; Ecole de Chott Mariem pour le Centre-Est (sans oublier le rôle que peut jouer l'Université de Monastir) ; Tunis et/ou Mornag pour le Nord-Est ; Tunis et/ou Beja pour le Nord-Ouest sub-humide ; l'Ecole du Kef pour le Nord Ouest semi-aride.

En résumé et concrètement, nous suggérons de partir des institutions en région ayant déjà une autonomie administrative, des structures et une masse critique de personnel scientifique suffisantes (les ESA, l'IRA, l'IO, et les universités) :

- Autour de l'ESA du Kef : la zone Nord-Ouest semi aride. Il n'est pas sûr, au moins pour des questions de distance, que l'on puisse y rattacher l'ESA de Mograne, même si elle est dans la même PRRD que Le Kef.
- Autour de l'ESHE Chott Mariem avec aussi l'Université de Monastir : la zone Centre Est. La Chambre d'Agriculture de Sousse peut être un partenaire privilégié.
- Autour de Sfax (Institut de l'Olivier et Université). : aussi zone Centre Est. La Chambre d'Agriculture de Sfax peut être un partenaire privilégié.
- Autour de Médénine avec l'IRA : zone Sud Est
- L'ensemble des institutions et laboratoires de Tunis sont le support naturel pour la région nord (Nord Ouest subhumide et Nord Est), en utilisant les stations ou centres de Béja, Mornag, voire l'ESA de Mograne. Une autre hypothèse, qui semble retenue actuellement, est de consolider le PRRD autour de Béja, avec les laboratoires de Tunis en appui.
- Pour les zones Centre Ouest et Sud Ouest, les centres de Sidi Bou Zid et de Tozeur pourraient être consolidés, a condition de constituer rapidement une masse critique.

Il est important de prévoir des structures d'appui scientifiques avec les pôles de Médénine, Sfax, Chott Mariem, et bien entendu Tunis

Nous ne mentionnons ici que le rôle structurant de la recherche et des établissements d'enseignement supérieur agricole, il ne faut pas négliger le rôle des établissements d'enseignement secondaire agricole, mieux disséminés dans l'ensemble du territoire. Ainsi à Tozeur et à Sidi Bou Zid, ces lycées agricoles et leurs domaines didactiques, bien intégrées dans le milieu professionnel, peuvent être très utiles dans la dynamique régionale, en étant associés aux chantiers communs de recherche sur les systèmes agraires renforçant l'action de la recherche dans la valorisation de ses acquis.

La relation RFV

Quelque soit le scénario de réorganisation présenté, nous ne retenons pas l'hypothèse de la fusion de l'IRESA et de l'AVFA. Cette hypothèse un moment envisagée comme permettant une liaison institutionnelle entre les éléments du système RFV au sommet et favorisant ainsi au niveau de la planification stratégique et la définition d'une mission commune reconnue et partagée par tous les acteurs, a été écartée parce qu'elle :

- alourdirait la gestion du système ;
- accentuerait les confusions entre recherche et vulgarisation ;
- risquerait d'accentuer la prédominance de la recherche et de l'enseignement supérieur et ainsi une vision descendante du progrès technique.

La responsabilité de l'adoption de la perspective globale du système R-F-V peut être dévolue aux conseil de la recherche et de l'enseignement supérieur agricole de l'IRESA et conseil de l'AVFA, dont les missions respectives, la composition et la périodicité des réunions (tous les trois mois au moins) sont susceptibles d'en faire les véritables outils de la recherche permanente de l'adéquation entre les différents programmes et les objectifs du développement du secteur agricole. En effet la présence (si elle est effective) dans les deux conseils d'un nombre important de représentants de la profession, des directeurs généraux des directions techniques du ministère de l'agriculture et des premiers responsables de l'AVFA et de l'IRESA permet les échanges d'information à la tête du système et partant l'orientation et l'évaluation des divers programmes en fonctions des besoins des producteurs et des stratégies nationales .

Dans le même esprit, il ne nous semble pas qu'il faille inclure la vulgarisation dans les compétences du PRER (y compris par la fonction PRRD) car la vulgarisation doit rester séparée de la recherche, ce sont des activités différentes bien que complémentaires et interdépendantes. **Par contre, et c'est le rôle du coordinateur du PRRD, de favoriser les interrelations en région entre les chercheurs, les opérateurs de la vulgarisation, les organisations professionnelles et les agriculteurs, via les conseils régionaux de la recherche développement agricole,** les recherches adaptatives et les comités scientifiques et techniques. Il faut être conscient que l'existence d'un échelon (ici le PRRD) en charge des contacts avec les acteurs socio-professionnelles peut se traduire par un écran entre la recherche et la vulgarisation[23], son rôle devant être au contraire de faciliter le contact direct et d'assurer la liaison dans les deux sens entre l'offre de recherche et la demande des acteurs

[23] Cela s'est vu dans certaines expériences dans d'autres pays.

socio-professionnels. Il aura donc une activité logistique assez importante pour développer ces contacts.

Comme nous l'avons rappelé dans nos principes, le problème de la difficulté des relations entre la recherche et le développement ne provient pas d'une insuffisante diffusion des résultats, de documents techniques mal adaptés aux besoins des agriculteurs etc. Certes ils peuvent être améliorés, mais c'est essentiellement aux vulgarisateurs, aux centres techniques, aux agriculteurs de travailler en étroite relation avec les chercheurs pour pouvoir transformer les résultats de la recherche en innovations applicables : c'est cela le travail spécifique de la vulgarisation, il sera toujours mal fait s'il est confié de façon prioritaire à la recherche. Par ailleurs l'objectif n'est pas seulement de transmettre des messages de la recherche vers la vulgarisation, mais aussi que la recherche entende les questions de la profession (c'est en particulier, l'objet des chantiers de recherche adaptatives systémiques dont nous avons parlé).

Il faut donc multiplier les occasions de collaboration et de rapprochement entre chercheurs, formateurs et vulgarisateurs par :

- la régionalisation des recherches permettant la production de résultats et d'innovations techniques adaptées aux conditions locales de production et appropriées aux ressources des différentes catégories d'agriculteurs ;
- la multiplication chantiers communs de recherche sur les systèmes agraires ; nous avons plusieurs fois parlé de chantiers communs dans le cadre de programmes prioritaires lancées dans les régions, en privilégiant les projets pluridisciplinaires. Les questions qui préoccupent les acteurs socioprofessionnels concernent de fait un grand nombre de disciplines : l'action ne se résout pas dans la séparation des disciplines, les " questions pratiques " interpellent les disciplines biotechniques comme les sciences sociales. Mais ces questions pratiques doivent être transformées en questions de recherche. Il faut bien comprendre que tant que l'on considérera que le schéma du transfert n'est que descendant (de la recherche à l'application par les agriculteurs, via la vulgarisation) la question de la traduction sera mal posée. C'est dès la conception des sujets et thèmes de recherche à mettre en place dans la recherche finalisée (et la recherche agronomique est d'abord finalisée) qu'il faut introduire les préoccupations des acteurs et des vulgarisateurs qui connaissent bien les problèmes des agriculteurs.
- le rapprochement entre l'enseignement supérieur agricole et la recherche agricole finalisée, par la constitution d'équipe mixtes, l'utilisation commune de laboratoires et d'infrastructures tout en confortant la recherche par la mobilisation des moyens des ESAs, profite à la formation qui aura ainsi l'opportunité d'être continuellement mise à jour et la formation des étudiants pourrait être plus facilement orientée vers la pratique et l'approche concrète des problèmes de développement ;
- le renforcement de la contractualisation des liens entre la recherche et les organismes de développement et les organismes professionnels (ces liens contractuels déjà fortement initiés par l'IRESA sont de nature à contribuer au rapprochement de la recherche et du développement et de permettre la coordination des activités et d'éviter éparpillement et doublons)

Pour que les chercheurs participent à la création des innovations dans les entreprises et exploitations, il faut aussi que l'institution valorise ce travail, ce qui n'est pas le cas

actuellement, soit parce qu'il n'y a pas d'évaluation, soit parce que la " valeur d'un chercheur, ou d'un enseignant chercheur " est d'abord perçue dans ses communications scientifiques dans les revues à comité de lecture.

La fourniture de ressources matérielles est une autre façon pour mobiliser les chercheurs sur ces questions. Il est essentiel que les pôles régionaux, quelque soit leur configuration, soient perçues comme une source significative de moyens (financiers, équipement, stations expérimentales) pour les équipes de recherche.

IV.2. Les scénarios de réorganisation

Nous proposons trois scénarios[24]de réorganisation du système national de recherche que nous déclinons en fonction des critères suivants : conséquences pour la régionalisation, avenir de l'ensemble ER de Tunis, la coordination régionale/nationale, coordination entre les organismes de recherche et d'Enseignement supérieur, coordination régionale au sein du système RFV, position du coordinateur PRRD, financement de la recherche régionale, fonctionnement des stations et unités expérimentales, cohérence entre les différents statuts du personnel, l'avenir de l'IRESA, ainsi qu'une estimation grossière des implications financières.

IV.2.1. Scénario 1 : Création de plusieurs pôles régionaux d'enseignement supérieur et de recherche (PRER).

Dans ce scénario, il s'agit de créer des pôles régionaux d'enseignement et de recherche (PRER) pour créer de véritables entités viables avec les masses critiques suffisantes. Ces pôles nous paraissent susceptibles d'assurer une mobilisation complète du potentiel de recherche des établissements d'enseignement, de donner à l'ensemble Enseignement/Recherche de Tunis une place nationale et internationale hors pair et de permettre la régionalisation de la recherche . Ce scénario peut constituer une vision à terme pour le système de R/ES .

On pourrait susciter plusieurs pôles régionaux d'enseignement supérieur et de recherche en s'appuyant sur ce qui existe. Nous avons suggéré plus haut quelques solutions concrètes de pôles régionaux dont ceux autour des ESAs du Kef et de Chott Mariem qui semblent déjà prêts à être réorganisés dans ce sens.

Le pôle constitué autour de l'IRA de Medenine pour couvrir la région du sud, reste un pôle de recherche à moins que l'on ne mette en place une activité permanente d'enseignement au moins de 3ème cycle comme déjà suggéré dans l'étude ISNAR.

Dans ce scénario, le responsable de ce PRER serait de fait le coordinateur du PRRD, ce qui devrait éviter conflit, confusion et doublon entre les deux fonctions. Compte tenu de ses tâches, il faut nommer auprès de lui un coordinateur adjoint concrètement en charge du PRRD. Les différentes stations et unités expérimentales en région actuellement relevant des diverses institutions seraient alors rattachées au PRER.

Une attention particulière doit être apportée au secteur vétérinaire qui n'a pas de véritables chercheurs et qui pourrait disparaître ou au moins être laissé pour compte dans cette fusion.

[24] Outre nos observations sur la situation actuelle, ces scénarios s'inspirent en partie des travaux déjà réalisés et publiés dans les rapports ISNAR 1987 et SCET 1996.

Une réflexion d'ensemble sur ce que veut la Tunisie dans ce secteur scientifique est sans doute nécessaire, une solution temporaire pourrait être la fusion de l'IRVT et de l'ENMVT, en supprimant des tâches de services réglementaires (de contrôle et de diagnostic) qui pourraient être confiées à un laboratoire central vétérinaire[25].

Une autre attention doit être donnée au secteur des IAA, qui semble laissé pour compte[26].

Il y a lieu aussi de tenir compte du fait que les PRER du NOSA et du CE construits respectivement autour des ESA du KEF (avec MOGRANE) et de CHOTT MARIEM (avec l'IO) ne couvrent pas toutes les spécialités de recherche nécessaires en région ; la recherche de la couverture de toutes les spécialités par des PRER pleinement autonomes et ayant l'entière responsabilité de la gestion de leurs personneles, pourrait rendre difficile la coordination des programmes au niveau national pour éviter les duplications des programmes et des investissements entre les régions.

Le rôle particulier de Tunis

L'ensemble enseignement supérieur et recherche de Tunis devrait jouer un double rôle d'une part comme phare national et international ayant un mandat sur l'ensemble du pays et d'autre part comme responsable avec des relais locaux des régions Nord Est et Nord Ouest Subhumide.

On peut envisager à moyen terme la création d'une grande Université Agronomique regroupant enseignement et recherche à Tunis, sous toute formule juridique lui donnant une assez grande autonomie et la possibilité de transférer cette autonomie aux laboratoires et autres unités d'enseignement et de recherche. Cette entité regrouperait les instituts d'enseignement supérieur actuellement à Tunis (INAT, ESIA, ENMV) et les laboratoires présents à Tunis de l'INRAT, de l'IRVT et de l'INGREF et pourrait ainsi continuer à être très ouverte sur le monde, ce qui est essentiel.

Pour ce qui est de l'aspect régional, dans les propositions actuelles pour la région Nord du pays, il est prévu Trois pôles, Nord Est à Mornag, Nord Ouest Subhumide à Béja et Nord Ouest Semi-aride au Kef sans rien prévoir pour le potentiel existant à Tunis. Comme il y a un patrimoine important de laboratoires, de bibliothèques et de compétences, etc. à notre avis ce serait un gâchis de ressources si on n'incluait pas Tunis dans ce réseau de centres régionaux. Nous proposons donc une seule région avec Tunis comme centre pour le Nord Est et le Nord Ouest Subhumide . Mornag et/ou Béja pourraient être les stations de cette région, à moins que l'on décide, comme noté ci-dessus, d'en faire un vrai centre régional autonome.

Comme cette Université Agronomique de Tunis regroupera une bonne partie des institutions scientifiques tunisiennes, délivrera la part la plus importante (voire la totalité) des formations de troisième cycle (plus de 50 thèses en cours en 1999) et constituera la véritable pépinière

[25] Il semble que la recherche dans le domaine animal, secteur très important pour la Tunisie, pourrait être concentrée autour de l'école ENMV à Sidi Thabet, suite aussi à la réorganisation des études en médecine vétérinaire et au développement du Centre Hospitalier (voir document "Note sur l'enseignement supérieure agricole") et en réseau avec une station regroupée parmi celles gérée par l'IRA pour l'élevage en zones arides à savoir celle sur les chameaux et dromadaires.

[26] A ce propos, il faut rappeler l'importance de la formation pour la mise à niveau dans le domaine des IAA : assurance qualité, normes de certification pour l'accréditation des laboratoires (normes iso). Outre les questions de bâtiments et d'équipement, il y en a d'urgentes concernant la formation du personnel technique que ce soit pour les laboratoires de contrôle que ceux de recherche.

des chercheurs, elle doit être associée de façon particulière à cet effort de régionalisation. Si la participation permanente des chercheurs de cette institution à des équipes régionales paraît écartée sauf pour ce qui est de sa propre région, il n'en va pas de même de leur entrée dans des programmes régionaux stimulables par l'apport de financements, de bourses de thèses sur programmes régionaux, et par la passation de conventions, comme dit ci-dessus.

Une telle offre paraît indispensable pour infléchir le choix de leur programme de recherche. Plus globalement, une réflexion doit être menée autour de thèses de Doctorat afin d'envisager leur ouverture aux autres PRER et à des thématiques d'intérêt régional. L'attribution de bourses de thèses à cette fin constituerait certainement un autre signe de reconnaissance de la recherche régionalisée. En contrepartie, cette proposition devra permettre aux chercheurs des autres pôles de participer à l'encadrement des thèses "régionalisées".

Estimation des implications financières

Dans ce scénario et malgré la forte mobilisation du potentiel de recherche des établissements d'enseignement supérieur, la couverture des spécialités de recherche en région est rendue plus exigeante en personnel chercheur que les scénarios 2 et 3 en raison de la forte spécialisation de certains PRER et de la traditionnelle autonomie des établissements d'enseignement supérieur rendant difficile l'orientation et le contrôle des programmes au niveau central. Ainsi, malgré quelques économies dans la gestion des établissements et sur la base des besoins en chercheurs ce scénario serait de prés de 38 % plus coûteux que les deux autres scénarios (annexe 9).

IV.2.2.Scénario 2 - Unification des institutions de recherche.

Dans ce scénario, les institutions d'enseignement supérieur restent indépendantes, par contre les institutions de recherche pourraient fusionner rapidement au sein d'un établissement unique. Il y aurai ainsi une institution unique séparée des écoles[27], avec des laboratoires et des équipes avec des projets de recherche d'intérêt national et, pouvant aussi prendre en charge la coordination des grands projet nationaux.

Une première décision devrait être prise par rapport au futur de l'IRVT dans le cadre plus général de l'avenir de la recherche vétérinaire. Il est largement admis que cette institution, comme d'ailleurs l'ENMVT, fait très peu de recherche. Il nous semble qu'il faudrait décider, comme on vient de le proposer pour le scénario précédent, de lui confier un rôle de service sanitaire en réservant la recherche soit à l'ENMVT, soit à l'Institut unique.

[27] Un autre scénario avait été un moment envisagé : la création d'une seule institution nationale regroupant l'enseignement et la recherche : Institut National Recherche Enseignement Supérieur Agricole (INRESA). On peut certes débattre de l'intérêt de créer une seule institution de recherche ou d'enseignement/recherche pour l'ensemble de la Tunisie. On peut penser que ce serait aujourd'hui d'une trop grande lourdeur compte tenu du fonctionnement actuel très bureaucratique sans réelle délégation, mais ce scénario peut être envisageable si cela permettait de mieux assurer les relations avec les projets régionaux. L'IRESA assurerait l'intégration totale de toutes les institutions qu'elle coordonne aujourd'hui : c'est donc une fusion pour devenir l'INRESA. Avec le mode de gestion actuel ce projet de création aujourd'hui d'un établissement unique se traduira inévitablement par un blocage total du système et l'impossibilité de pouvoir prendre des initiatives. Il faut au moins que le projet de laboratoire, même virtuel, avec autonomie de gestion, tel que prévu dans les décrets du SERST puisse réellement fonctionner. Il faut donc que les mesures de délégations soient mises en œuvre. Ce scénario est apparu peu pertinent ni comme vision à terme ni comme étape transitoire.

La constitution de l'Institut unique de recherche, avec son siège à Tunis, pourrait s'appuyer sur le regroupement de la recherche agronomique, c'est à dire sur la fusion des actuels INRAT, INGREF et IO . Cette opération devrait certainement inclure la réunification des laboratoires qui travaillent sur les mêmes domaines.

Dans les régions, autour des principales stations ou laboratoires existants, on pourrait organiser les centres régionaux qui relèveraient tous de cet Institut unique et géreraient le complexe des stations de chaque région, ces centres seraient dotés d'une forte autonomie administrative avec délégation.

Dans un deuxième temps, on pourrait considérer la réorganisation de la recherche dans le domaine de la santé animale et dans le secteur de la pêche .

Dans ce scénario, le directeur du centre régional assumera la fonction de coordination avec le ou les établissements d'enseignement supérieurs présents dans la région pour les questions de recherche.

Pour la coordination horizontale, il est envisagé de charger un chercheur ou un ingénieur des liaisons recherche-développement.

Pour ce qui est de la question de la régionalisation, sept centres régionaux seront mis en place selon le découpage du territoire support des actuels PRRD et Tunis gardera les laboratoires et les unités ayant un caractère horizontal ou nécessitant des équipements lourds.

L'intérêt de ce scénario est de faciliter et donc d'accélérer la constitution de centres régionaux de recherche, relevant d'une seule institution et supprimant ainsi la question du rattachement des stations, laboratoires à telle ou telle institution de recherche. Il faut par contre absolument éviter que la création de cette institution recherche se traduise par une distanciation entre la recherche et l'enseignement supérieur, mais c'est là le rôle de coordination de l'IRESA.

Au niveau régional, il pourra donc coexister plusieurs structures, le rôle de coordination du directeur du centre régional de recherche doit donc être renforcé et il faut sans doute prévoir des conventions permettant les collaborations entre la recherche et l'enseignement supérieur. C'est particulièrement le cas pour les stations et les unités expérimentales en région. Il faut, bien entendu, qu'il ait une claire délégation de responsabilité.

Implication financières

Le renforcement de la recherche en région avec la création de centres régionaux et le renforcement des recherches en technologies alimentaires, biotechnologie, économie générale et sociologie rurale, recherche de base en production végétale et animale, biométrie..., nécessiterait des recrutements nouveaux d'environ une centaine de chercheurs en plus du remplacement systématique des départs à la retraite, estimé à 11 chercheurs entre 2000 et 2006 et à 10 chercheurs entre 2007 et 2010 (annexe 9).Ce niveau de recrutement correspond à la décision, de haut niveau qui a été prise pour l'ouverture de 10 postes de chercheurs par an sur la période 1999-2008 ; le nombre de chercheurs accordé annuellement par cette décision nous semble devant être interprété comme correspondant à des recrutements additionnels compte non tenu des remplacements des départs à la retraite.

La restructuration de la recherche et le renforcement des programmes de recherche appellent le renforcement du cadre de gestion au niveau du nouvel institut (relèvement du niveau et renforcement en nombre).

Le financement de la recherche durant la période 2000/2010, dans le cadre de ce scénario est estimé à

- environ **91,5** millions de dinars pour la mise à niveau de l'infrastructure et des équipements des centres régionaux et de leurs stations et pour le financement des programmes de recherche (équipement et fonctionnement)
- une masse salariale supplémentaire d'environ **21** millions de dinars (supplément annuel de 3 millions de dinars en régime de croisière)

La répartition de l'effort financier par période est estimée comme suit

Période	Infrastructure et équipement des centres régionaux et stations	Coût des programmes de recherche	masse salariale supplémentaire	TOTAL
2000/2002	**5.7***	**18.2***	**2**	**25.9**
2003/2006	**2.2**	**30.6**	**7**	**39.8**
2007/2010	**-**	**34.7**	**12**	**46.7**
total	**7.9**	**83.5**	**21**	**112.4**

* prévus dans le cadre du programme 1999/2002 de la stratégie décennale de la recherche

IV.2.3.Scénario 3 - Situation actuelle en développant une plus forte coordination

Il s'agit donc du maintien, disons plutôt du renforcement de la situation actuelle. Les institutions actuelles, réorganisées pour éliminer les doublons, continuent à exister en s'occupant des domaines d'intérêt national et elles s'engagent aussi dans des projets de recherche régionaux en collaboration avec les PRRD.

Cette solution a le risque de garder toutes les contraintes liées à la multiplicité dénoncées dans les parties précédentes. Il est donc indispensable de trouver des formules de délégation efficace permettant au coordinateur PRRD d'avoir l'autonomie nécessaire pour le rendre responsable. Des conventions sont à établir entre les institutions pour permettre ce type de fonctionnement décentralisé. Nous suggérons que le coordinateur soit rattaché à l'établissement dominant en région.

Dans le cas des régions sans établissements administrativement autonomes, et s'il est politiquement important qu'il y ait une structure PPRD, nous suggérons qu'ils soient directement rattachés à l'IRESA, ce qui devrait supprimer les querelles institutionnelles et serait un premier pas vers la fusion d'organismes. Certes cette solution installe l'IRESA dans la gestion quotidienne, mais cela nous semble un inconvénient secondaire par rapport au message clair que cela donnerait concernant la volonté de dépasser les institutions initiales.

Implication financières

Du point de vue de la régionalisation et du renforcement des recherches en technologie alimentaire, économie et sociologie rurale et en biotechnologie , ce scénario aurait les mêmes implications financières que le précédent en terme de recrutement nouveaux de chercheurs et d'investissements pour la recherche, la différence proviendrait des coûts de gestion et de coordination qui seraient un peu plus élevés dans ce scénario.

Entre le scénario 2 et 3, ce n'est pas le coût engendré qui est décisif c'est plutôt, la simplification de la gestion administrative des stations et des programmes de recherche et partant l'efficacité et la facilité de la régionalisation de la recherche.

Tableau de synthèse des scénarios

Noms des scénarios	*Scénario 1* **Des pôles régionaux E/R**	*Scénario 2* **Institut unique de recherche et les ESA**	*Scénario 3* **Situation actuelle (mieux coordonnée)**
Régionalisation	4/5 pôles autonomes ER par regroupement de l'existant CO rattaché au CE SO rattaché au SE	Création de centres régionaux de recherche : création de 7 centres régionaux relevant de l'institut unique Nécessité de délégation et de coordination avec les ESAs	4/5 PRRD s'appuyant sur l'Existant, 2 PPRD rattachés à l'IRESA Nécessité de délégation et de convention réglementant les relations inter institutionnelles
Place de Tunis	Institut E et R agronomique important	Le siège de l'institut est à Tunis ayant un rôle national pour les recherches horizontales	Maintien de la situation actuelle
Coordination et programmation des ressources (régionale/nationale)	IRESA avec fonctions de programmation et de distribution des moyens	IRESA a son rôle actuel avec des pouvoirs renforcés	IRESA a son rôle actuel avec des pouvoirs renforcés
Coordination régionale entre les organismes R et E	Fusion	Nécessaire coordination régionale entre E/R	Coordination inter instituts et régionale à renforcer
Position du coordinateur	Directeur du PRER avec un coordinateur adjoint	Directeur du centre régional chargé de la coordination entre E et R	Coordinateur Rattaché à l'établissement support.
Coordination régionale RFV	Problème identique : renforcement de la coordination et renforcement de l'engagement de la profession dans la vulgarisation. Désignation d'un responsable R/D par région, forte animation, rôle accru des stations et des unités expérimentales		
Financement de la recherche régionale	Nécessité de trouver des financements qui assurent la prise en compte des priorités régionales même s'il n'y a pas de structures de recherche régionales fortes		
Stations et Unités expérimentales	Rattachées aux PRER	Rattachées aux centres régionaux	Rattachées aux PRRD
Le statut du personnel	Même corps pour les E/C et les C	Besoin de renforcer des passerelles et les équipes mixtes	
Avenir de l'IRESA	IRESA maintenu (programmation)	L'IRESA doit avoir un rôle renforcé, pour assurer la programmation et la coordination au niveau national	L'IRESA doit avoir un rôle renforcé, pour assurer la coordination et asseoir les PRRD

PRER : Pôle Régional Enseignement Recherche PRRD : Pôle Régional Recherche Développement.

A partir des critères suivi pour la déclinaison des trois scénarios, nous proposons un **tableau récapitulatif** de leurs avantages et inconvénients :

Scénario 1

Avantages	Inconvénients
Ce scénario permet pour chaque pôle régional de regrouper dans une seule institution les différents établissements qui font de l'enseignement et de la recherche agricoles et par conséquent il permet d'éliminer les chevauchements de compétence en région. *Ce scénario, construit autour des établissements déjà existants de recherche ou d'enseignement,faciliterait une certaine régionalisation des recherchesen s'appuyant sur les équipes des ESA d'ores et déjà présentes sur le terrain.* *La réunion de l'enseignement et de la recherche dans les mêmes structures devra assurer une meilleure efficacité des méthodes utilisées de mobilisation des moyens.* *En ce qui concerne l'ensemble E/R de Tunis, ce scénario confie aux Institutions reconnues de formation supérieure et de recherche de Tunis un rôle leader tant au niveau national qu'international, tout en assurant leur engagement dans la recherche régional.* *Cette solution permet aussi d'éviter un conflit de compétences entre le PRRD et la gestion des établissements en réunissant les deux fonctions sous la même responsabilité.* *Le problème des stations et unités expérimentales, où le manque de régionalisation est le plus clairement ressenti, pourra trouver une solution en confiant leur gestion à la direction du PRER. ; l'IRESA en tant que structure centrale de programmation de la recherche et de la formation supérieure, telle qu'il fonctionne déjà aujourd'hui, sera le point de coordination de la politique E/R, en particulier pour l'utilisation des ressources.* *En ce qui concerne les relations avec les autres composantes du système RFV, ce scénario, en proposant une unification des structures régionales d'E/R, permet d'éviter, au niveau régional, une excessive complexité de relations entre différents acteurs.*	*Il faut souligner la difficulté de réorganiser les structures des différents établissements et leur personnel scientifique et technique et de les mettre à travailler ensemble sous une même direction, ainsi que la nécessaire adaptation de la législation et des statuts du personnel. Tout cela pourra demander, outre une forte volonté politique à tous les niveaux, beaucoup de temps et une disponibilité au changement qui n'est pas toujours évidente.* *Il faudra résoudre, au niveau institutionnel, le problème des relations entre les structures relevant de l'IRESA et celles, telles que l'IRA et l'INSTM, qui relèvent du SERST, qui nécessairement devront être insérées dans le réseau des PRER* *Les structures obtenues par regroupement ne couvrent pas toutes les spécialités ni toutes les régions selon le découpage adopté (le sud ouest et le centre ouest n'ont pas d'établissement ES ni de centre de recherche).* *la couverture de toutes les spécialités par des PRER pleinement autonomes et ayant l'entière responsabilité de la gestion de leurs personneles, pourrait rendre difficile la coordination des programmes au niveau national pour éviter les duplications des programmes et des investissements entre les régions.* ***L'extension des domaines de compétences des établissements, l'introduction de l'enseignement à l'IRA et la couverture des pôles du sud ouest et du centre ouest pour respecter le découpage des PRRD en ferait une alors une solution coûteuse***

Scénario 2

Avantages	Inconvénients
L'institut unique facilite la programmation et l'exécution de la politique nationale de recherche, permet d'éliminer les doublons *La fusion des institutions de recherche au sein d'un établissement unique en gardant l'indépendance des institutions d'enseignement supérieur, semble pouvoir être réalisée beaucoup plus aisément et rapidement par rapport à la solution envisagée pour le premier scénario. Des fusions ont été déjà réalisées dans le passé sans qu'elles posent trop de problèmes.* *Une forte simplification de la gestion administrative et des programmes de recherche est attendue.* *Ce scénario doit accélérer la constitution de centres régionaux de recherche relevant d'une seule institution et favoriser les réponses aux questions de rattachement des stations et laboratoires et de leur gestion décentralisée.* *La régionalisation dans ce cadre facilite l'infléchissement de la recherche vers les problèmes de production et partant les relations avec le développement*	*Nécessite une coordination forte entre ES et recherche au niveau régional pour une complète efficacité dans la mobilisation des moyens des ESA pour la recherche (personnel et laboratoires)* *En l'absence de délégation pour les centres régionaux, le fonctionnement peut être assez lourd* *Le centre régional autour de l'Ira pose le problème de la tutelle* *nécessite la création et l'équipement de centres régionaux de la recherche.*

Scénario 3

Avantages	Inconvénients
C'est du point de vue institutionnel la solution la moins perturbante du système actuel, de plus elle peut être mise en place rapidement. *Ce scénario permet au PRRD de jouer un rôle central et d'avoir un pouvoir réel de coordination à niveau régional.* *La gestion unitaire des stations expérimentales pourra être possible au niveau régional.*	*Beaucoup des problèmes actuels risquent de rester non résolus. Il sera nécessaire d'assurer une coordination très étroite dans chaque région entre les différents établissements avec des conventions qui ne sont pas toujours faciles à gérer. Il y a un risque que le PRRD soit perçu comme une nouvelle structure qui s'ajoute aux autres sans rendre pour autant plus efficace la programmation du fonctionnement du système RFV.* *L'IRESA devra jouer un rôle direct de gestion des PRRD, dans les régions où il n'y a pas encore d'établissement d'enseignement et/ou de recherche.* Les mêmes centres régionaux sont à créer

IV.2.4.- Recommandations concernant la régionalisation dans le cadre des différents scénarios

a) Le coordinateur au niveau régional

Dans le cadre du scénario 3, le coordinateur du PRRD risque d'être perçu au minimum comme non - indispensable, au pire comme un perturbateur des relations normales entre les chercheurs et leur hiérarchie scientifique. Il est donc indispensable que le rôle du coordinateur soit reconnu et largement explicité à l'intérieur des établissements relevant de l'IRESA. À l'inverse, le coordinateur du pôle se doit de respecter cette hiérarchie et de l'informer suffisamment tôt de tout projet de recherche impliquant des chercheurs de la région. Il conviendra sans doute, aussi, que la formation initiale du coordinateur, lui permette d'être reconnu comme expert dans l'un au moins des thèmes de recherches majoritaires du pôle ; cependant le choix de coordinateur généraliste, capable d'approches synthétiques rapides, est également envisageable.

La fonction de coordinateur de pôle peut devenir très prenante et peu conciliable avec la poursuite d'activités importantes de recherche et/ou d'enseignement. Il conviendra de voir d'ici deux ou trois ans si l'affectation d'ingénieurs d'appui permettrait alors de mieux réaliser les différentes missions attendues d'un pôle.

Ces difficultés ne devraient plus exister dans le cas du scénario 1 en plus le scénario 1 suppose l'existence d'un coordinateur adjoint qui travaille à plein temps en complète confiance avec le responsable du PRER.

Dans le cadre du deuxième scénario, la fonction du coordinateur est facilitée par l'existence d'une seule structure groupant la recherche en région permettant de mieux gérer les relations avec le ou les établissements d'enseignement supérieur de la région dans le cadre des projets fédérateurs et des conventions d'utilisation de sites en commun.

b) - Constitution d'équipes de recherche en région

Le constat fait sur la faible coordination régionale des équipes de recherche montre qu'il convient de réfléchir à toute organisation susceptible de rapprocher les acteurs actuels de la recherche au sein de structures ou de projets communs, fortement marqués de l'empreinte régionale et bénéficiant néanmoins d'une reconnaissance nationale aussi forte que la recherche dans son ensemble.

Dans ce cadre, une des premières questions à se poser est de savoir sur quelle structure doit s'appuyer la régionalisation.

Dans les cas du premier et du deuxième scénarios, la création des PRER ou des centres régionaux de recherche constitue de facto la régionalisation de la recherche et l'affectation des chercheurs et/ou enseignants chercheurs se fait suivant une politique nationale décidée par l'IRESA .

Dans le troisième scénario, si le pôle a un rôle de premier plan à jouer dans les actions de programmation, coordination et relations avec les structures de vulgarisation, les stations régionales apparaissent actuellement des structures mal définies, voire ambiguës. Chaque

station ou centre de recherche régionale doit, pour clarification, être décomposée en deux entités qui sont :

- un site expérimental organisé concentrant probablement des moyens actuellement dispersés (cf. ci-après),
- des équipes de recherche disposant de laboratoires implantés soit sur le site soit au plus près.

Cet ensemble équipe-laboratoire devrait, dans l'absolu, résulter du regroupement des forces disponibles au sein d'une région, qu'elles relèvent d'une école ou d'un institut. En clair, des équipes regroupant chercheurs et enseignants-chercheurs devraient pouvoir être constituées et leur laboratoire implanté soit au sein d'une école, soit sur un autre site (cf. les situations de Béja et de Sidi Bou Zid). Ceci sous-entend que la direction d'une telle équipe " mixte " devrait pouvoir être confiée à un chercheur ou à un enseignant-chercheur.

En rappelant que l'affectation de chercheurs isolés sur des sites eux-mêmes éloignés des laboratoires est à proscrire systématiquement, les actions qui permettraient d'aller dans la direction souhaitée sont les suivantes :

- Lorsqu'une école existe au sein d'un pôle, les chercheurs ou ingénieurs des instituts nouvellement recrutés devraient être affectés à titre individuel dans l'un des laboratoires de cet institut. (De telles affectations sont recommandées, en particulier au Kef ou à Chott Mariem où le potentiel d'enseignants-chercheurs est déjà important, pour montrer précisément qu'on vise l'obtention d'équipes mixtes de taille suffisante).
- En l'absence sur le site du pôle d'école supérieur ou d'instituts de recherche (cas de Béja, de Sidi Bou Zid et de Tozeur), deux possibilités sont envisageables : (i) soit l'équipe voulue en région doit constituer le noyau du pôle, comme cela semble actuellement envisagé par l'IRESA, il faut alors envisager une masse critique de plus d'une dizaine de chercheurs ou ingénieurs (une vingtaine pour une station polyvalente), (ii) soit on renonce à constituer un PRRD autonome et on rattache les chercheurs et la station à l'un des 5 pôles que nous recommandons (Tunis pour Béja; Sfax et/ou Chott Mariem pour Sidi Bou Zid, Médénine pour Tozeur), dans ce cas l'équipe voulue dans cette station devra être constituée par *au moins* trois chercheurs ou ingénieurs.
- Les collaborations développées entre institutions sur des sites occupés en commun devraient être formalisées par des conventions de collaborations s'insérant dans des conventions cadres passées entre organismes. Ces conventions auraient pour avantages de régler une fois pour toutes les conditions générales d'accueil d'un chercheur d'un établissement dans un laboratoire d'un autre établissement et faciliteraient l'attribution de moyens financiers spécifiques.
- Au fur et à mesure que la réorganisation des sites expérimentaux actuels libérera quelques postes budgétaires, ceux-ci devraient, au moins pour partie, être utilisés pour affecter des techniciens dans les laboratoires " mixtes " ainsi créés, signe de reconnaissance, parmi d'autres, de la volonté politique de développer de telles structures.

Dans ce scénario, le recrutement, avec l'affectation fléchée de jeunes chercheurs est pour l'IRESA le moyen le plus efficace, sinon le seul, de constituer à terme les équipes de recherche régionales souhaitées. Ce recrutement s'opérant nécessairement à travers les établissements support des PRRD, l'IRESA doit se doter des moyens de faire respecter sa politique d'affectation, par exemple à travers la mise en place ultérieure des crédits de fonctionnement liés à ces affectations.

Si le recours à des embauches de type contractuel pour étoffer les équipes de recherche en régions ne doit pas être écarté, ce type de recrutement doit certainement resté dans des limites fixées a priori et surtout ne pas être appliqué à des périodes trop courtes. Une durée pluriannuelle, calquée par exemple sur celle de grands contrats de développement régional, serait plus appropriée.

c) Les stations et les unités d'expérimentation en région (pour le scénario 3)

On pourrait prévoir, pour les scénarios 2 et 3, une gestion unitaire de toutes les stations de recherche de la région, confiée, sous la responsabilité du coordinateur PRRD, à l'institution principale (école ou institut) avec des conventions avec les autres institutions qui auront besoin de les utiliser, ou bien confié à un représentant de l'IRESA, toujours réglé par des conventions avec les institutions.

C'est sur la base des "stations" présentes dans la plupart des pôles qu'il convient de structurer des unités d'expérimentation permettant d'apporter un appui aux équipes de recherches régionalisées, en relation avec les laboratoires des instituts concernés et avec le pôle de recherche - développement.

Actuellement ces stations et unités expérimentales sont rattachées à diverses institutions nationales ou d'ESA. Nous proposons qu'elles soient toutes rattachées à l'institution abritant le PRRD (les centres régionaux de l'institution unique ou les écoles supérieures dans le deuxième scénario)

Ces unités d'expérimentation devront permettre de réaliser les protocoles expérimentaux (fixés par les CPERAs)et les interventions prévues dans le cadre des programmes de recherches ; pour ce faire elles devront concentrer des moyens adaptés à ce type d'activité, excluant tout système productif qui ne résulterait pas des objectifs fixés. La proximité éventuelle de ces unités et des Domaines des établissements de l'enseignement supérieur agronomique qui ont une vocation différente, ne doit pas modifier cette orientation.

Les unités d'expérimentation régionales devront également pouvoir servir de base logistique pour les travaux expérimentaux et dispositifs à réaliser sur site isolé (par exemple des opérations liées au développement ou à une zone particulière) ; de même il faut considérer qu'elles ont la capacité à prendre en charge à distance la plupart des sites actuels qu'il resterait nécessaire d'utiliser : il y a là une possibilité de redéploiement des moyens actuels consacrés à l'ensemble des sites expérimentaux.

Dans ces conditions, il convient que chacune de ces unités d'expérimentation, quel que soit leur rattachement administratif, puissent fonctionner avec une délégation[28] pour que le

[28] A terme cette délégation devrait venir du responsable du pôle régional d'enseignement recherche (scénario 1), dans un premier temps il pourrait la recevoir du coordinateur avec l'appui du directeur de l'IRESA.

responsable de l'unité puisse utiliser, avec flexibilité une fois son programme approuvé, les moyens identifiés au plan du personnel et du budget.

Il faut convenir que la présente proposition pour les Unités d'expérimentation ne correspond finalement à aucun exemple que nous ayons pu repérer. Le " modèle " ainsi proposé doit plutôt permettre de réorienter telle ou telle " station " expérimentale actuelle vers une meilleure finalisation de ses objectifs et un mode de fonctionnement approprié ; il devra en résulter le plus souvent une organisation bien ciblée sur les aspects expérimentaux, une meilleure centralisation des moyens consacrés à l'expérimentation, etc.

L'élaboration, la prise en compte et le suivi des protocoles (pour tous les scénarios)

La programmation de l'activité de ces unités d'expérimentation est réalisée au niveau des CPERA et leur réalisation est assurée par le comité technique du PRRD. Il conviendrait de doter clairement le comité technique d'une mission d'orientation et d'utilisation. La mission d'orientation de ce comité consistera à analyser la pertinence des protocoles expérimentaux et des programmes de recherche à prendre en compte au niveau de l'unité ; sa mission d'utilisation consistera à statuer sur l'adéquation des objectifs annuels avec les moyens existant ou à mettre en œuvre. Le responsable du pôle doit être systématiquement impliqué dans la nomination des membres de ce comité (actuellement et selon le décret n° 95-999 du 5 juin 1995, les membres du comité technique du PRRD sont désignés par décision du président de l'IRESA, sur proposition des chefs des établissements dont dépendent ces agents.).

Ainsi les équipes de recherche concernées, après avoir élaboré les protocoles qu'elle souhaitent voir réalisés, les présenteraient au comité technique pour en confier la réalisation à l'unité s'ils sont agréés. Le suivi serait ensuite à organiser suivant les moyens à mettre en œuvre et les concours que les différentes parties pourront apporter.

A propos des stations principales et secondaires de recherche: la solution de la SCET de classer dans chaque pôle une station principale et les autres secondaires à l'avis presque unanime n'est pas efficace. L'on pourrait envisager pour chaque pôle une gestion unitaire des stations[29].

d) Pour un financement significatif et une gestion autonome de la recherche régionalisée.

Il convient de prendre des initiatives permettant : d'une part la gestion régionalisée des moyens, d'autre part l'obtention de financements spécifiquement attachés à la recherche régionalisée.

(1) Gestion régionalisée des moyens

La gestion actuelle des sites régionaux des instituts est encore fortement centralisée, elle ne peut subsister, car elle enfermerait les futurs responsables de laboratoires et unités expérimentales dans un carcan impropre à toute initiative locale et une perte de crédibilité vis à vis du monde agricole.

[29] Si dans les scénarios 2 et 3, on devait maintenir le rattachement de ces stations aux institutions centrales, comme certains responsables le suggèrent, il serait alors indispensable d'avoir une extrême simplification administrative donnant le maximum d'autonomie et de souplesse, en renforçant fortement les laboratoires nationaux en ressources humaines et en équipement, surtout en moyens de transport, ce qui semble contraire à la volonté politique pour rendre plus efficace le travail de recherche dans les stations.

Il apparaît donc important de mettre en place dès que possible les procédures permettant :

- l'attribution d'un budget par laboratoire ou unité expérimentale intégrant si possible la notion de dotation globale,
- une véritable délégation avec l'existence d'ordonnateurs délégués des dépenses en régions.

Cette régionalisation de la gestion dépend des scénarios :

- L'hypothèse finale du scénario 1, aboutissant à la constitution d'un institut enseignement recherche indépendant par pôle, entraîne de facto l'existence d'un ordonnateur local, c'est donc le responsable du PRER qui est l'ordonnateur, c'est le coordinateur délégué qui en assure la gestion courante.
- Dans le deuxième scénario, le directeur du centre régional serait un ordonnateur secondaire recevant de l'institut unique les moyens destinés à couvrir les dépenses des programmes engagés en région
- Dans le troisième scénario, il convient donc de trouver une solution pragmatique conciliable avec les structures en place. Deux alternatives sont alors envisageables :
    * mise en place d'un ordonnateur délégué au sein de l'établissement abritant le pôle régional. Le Président de l'IRESA affecte alors les moyens destinés à la recherche régionalisée au Directeur de cet établissement pour utilisation par le coordonnateur de pôle.
    * attribution de la fonction d'ordonnateur délégué au coordinateur du pôle lui-même, celui-ci agissant alors pour le compte de chaque institut du site dont il a en charge la coordination.

Cette dernière hypothèse contribuerait à affirmer le rôle du coordinateur de pôle. Mais impliquant par ailleurs des tâches administratives assez lourdes, cette solution n'est sans doute pas adaptée à la situation présente, mais pourrait constituer une alternative d'avenir lorsque les coordinateurs de pôles auront pu créer autour d'eux une petite équipe d'animation. De plus il n'est pas sûr qu'elle encourage dans tous les domaines les collaborations entre les institutions.

(2) Financement de la recherche régionalisée (valable pour les 3 scénarios).

Parler de financement régional ne veut pas dire que ce financement provient des régions, il signifie seulement que l'affectation de ces fonds et l'examen de leur pertinence pour la région sont gérés au niveau régional.

Ce financement est essentiellement composé aujourd'hui de dotations affectées par l'IRESA à chacun des pôles au titre de la recherche dite adaptative. Les montants en sont cependant trop limités (20.000DT/pôle) pour exercer un effet mobilisateur réel. Outre le fait qu'elles devraient pouvoir viser également une recherche plus en amont, ces dotations devront donc être augmentées et complétées de **fonds d'autres provenances** telles que :

- les grands projets de développement, gérés par les CRDA et qui semblent pouvoir ménager de plus en plus une part à la recherche ;

- le financement privé (limité le plus souvent aujourd'hui à des appels à expertise individuelle); les modalités à travers lesquelles les chambres, groupements de producteurs, voire des sociétés de mise en valeur pourraient intervenir doivent être mises à l'étude ;
- des crédits nationaux (de type projets fédérateurs ou autre) mobilisés par l'IRESA au titre de la recherche agronomique régionalisée, notamment auprès du secrétariat d'Etat à la Recherche (SERST). Ces crédits devraient également concerner des laboratoires universitaires que le SERST souhaite de plus en plus voir associés à la recherche finalisée ;
- des financements liés à la coopération internationale.

Deux principes essentiels pour garantir le succès de la recherche régionalisée à travers ces financements sont sans doute les suivants :

- Si des fonds d'origine régionale au sens large sont clairement nécessaires pour appuyer la pression sur les programmes exercés par le Conseil Consultatif de chaque pôle, ils doivent obligatoirement être complétés par des crédits nationaux, garants indirects de l'importance stratégique et de la qualité de la recherche ainsi régionalisée.
- Tout financement destiné à la recherche régionalisée doit être connu, coordonné et validé par le responsable de pôle ; c'est un élément essentiel de sa crédibilité.

Dans le détail, différentes **procédures** pourront être imaginées pour favoriser le financement régional. Ainsi :

- les apports effectués à travers les gouvernorats pourraient être abondés de crédits du SERST. De même, un encouragement au financement privé pourrait être donné par l'Etat sous forme d'apport de financement.
- Lorsqu'un bailleur de fond (public ou privé) régional aura été identifié, il conviendra de définir si la convention de recherche correspondante est passée avec l'IRESA (alors porteur des obligations liées à la convention) ou avec l'établissement effectuant réellement la recherche.
- Toute convention préalable à la mise en route d'une étude devra préciser s'il s'agit d'un travail de type " recherche " n'impliquant qu'une obligation de moyens à mettre en œuvre, ou de type " prestation de service " ou " vulgarisation " impliquant véritablement une obligation de résultats.

e) La gestion des ressources humaines et la régionalisation

Une évaluation nationale des chercheurs et à terme des enseignants chercheurs est en cours de création, elle soulève de nombreuses questions. Il s'agit là d'une opportunité unique de faire reconnaître les actions de recherche régionalisées. La mise en place d'une évaluation ignorant cette composante, aurait des effets très négatifs sur la mobilisation ultérieure des chercheurs, effets qu'il serait sans doute très long, voire impossible de rattraper.

Nous pensons donc qu'il faut introduire des critères d'évaluation permettant d'apprécier le travail de recherches régionalisées. Ces critères devraient s'appliquer aussi à l'évaluation scientifique de l'activité des enseignants chercheurs car il nous semble que nous sommes, avec la recherche agronomique, dans le domaine de la recherche finalisée ou appliquée, qui d'ailleurs ne s'oppose pas à l'exigence d'une recherche de qualité. Sur ce point nous rejoignons en partie l'avis de certaines personnes qui voient dans l'argument du refus de la

publication dans des revues scientifiques reconnues, comme critère d'évaluation, un alibi des chercheurs, parce que même la recherche développement (par exemple la création de nouvelles variétés) n'est pas incompatible avec de bonnes publications. Il ne faudrait donc pas que la prise en compte de ces autres critères s'opposent aux publications, mais ils pourraient servir à un meilleur équilibrage entre les différentes fonctions de la recherche.

La participation des coordinateurs de pôle à la commission d'évaluation des chercheurs relevant géographiquement de leur autorité paraît indispensable.

De façon plus large, il pourrait être opportun que le coordinateur ou le coordinateur délégué fasse régulièrement connaître à la communauté scientifique et régionale, les équipes qui participent à des actions au sein du pôle, leur conférant ainsi une sorte de " label " positif d'action régionale.

Plus généralement, il nous semble que le suivi et l'évaluation des chercheurs et des enseignants chercheurs doivent être renforcés. Sans avoir fait une analyse exhaustive de ce système en Tunisie, il nous semble qu'il n'est pas suffisamment contraignant et que le contrôle a posteriori de leur activité est insuffisant. Les chercheurs et les enseignants chercheurs sont des fonctionnaires payés par l'Etat, il est important qu'ils rendent des comptes. Il faudrait introduire une évaluation périodique du personnel de la recherche et de l'enseignement supérieur, même en dehors des concours pour la promotion dans les différents corps. Des expériences sont en cours dans plusieurs pays: en France par exemple il y a d'une part une évaluation tous les deux ans de l'activité des chercheurs par des commissions scientifiques spécialisées et d'autre part des évaluations collectives d'équipes, unités ou laboratoires pour en apprécier l'activité d'ensemble, compte tenu des projets passés et futurs du collectif ; en Italie on vient d'introduire dans plusieurs Universités une évaluation de l'activité de recherche soit individuelle, soit d'équipe (qui est assez contestée, parce que elle privilège les paramètres liés aux publications). Elle n'a pas de conséquences du point de vue de la carrière, mais est utilisé chaque année pour la répartition des ressources financières pour la recherche au niveau du budget universitaire.

Une grande action d'évaluation des compétences et un grand programme de formation pour mieux mobiliser le personnel actuel en fonction des besoins de la recherche.

Cela suppose aussi de réorienter le personnel actuel, en le formant pour mieux le mobiliser sur les axes prioritaires. Il y a certes un relatif déficit de techniciens (encore qu'il faut affiner la question et se méfier des ratios nationaux), là encore nous suggérons qu'un important programme de formation soit mis en place pour réorienter le personnel ouvrier, voire pour les plus méritants les transformer et les valoriser en techniciens. Connaissant les priorités fixées pour les thématiques de recherche dans les différentes régions (décision à laquelle participe l'IRESA dans tous les scénarios), les institutions d'enseignement et de recherche (quels que soient les scénarios) pourraient se lancer dans une opération d'évaluation (au sens de connaissance) des qualités et limites du personnel (revue des compétences). A partir de ces deux types d'information (besoins de la recherche et niveau de compétence du personnel), il pourrait être proposé :

i) soit des mobilités pour un certain nombre de personnes (dans d'autres institutions hors l'enseignement et la recherche),

ii) soit pour le reste du personnel (toutes catégories confondues) des itinéraires de formation pour adapter les capacités des individus aux priorités de la recherche.

Il est par ailleurs bien entendu nécessaire que tout nouveau recruté soit d'abord bien sélectionné en fonction de ses capacités et formés en fonction de ce que l'institution attend de lui. Il faut qu'il sente qu'il entre dans une institution qui a un projet et qu'il a sa place dans ce projet.

f) Relations entre le réseau des pôles régionaux et le niveau national

(1) Le rôle de l'IRESA

i) Pour le scénario 1, son rôle est de garder la cohérence nationale des différents ensembles régionaux, cela suppose que son activité de programmation scientifique nationale soit maintenue pour que les programmations régionales s'inscrivent dans un cohérence d'ensemble.

ii) Pour le scénario 2, l'IRESA doit d'abord avoir un rôle pour ce qui concerne les institutions d'Enseignement Supérieur (budget, postes etc.), comparable à celui qu'il a maintenant pour toutes les institutions de recherche et d'ES. Par ailleurs, pour ce qui concerne la coordination des activités de recherche en région, il doit avoir la responsabilité directe des régions (direction avec forte décentralisation par délégation aux centres régionaux).

iii) Pour le scénario 3, le rôle de l'IRESA nous paraît encore plus nécessaire pour assurer la coordination réelle, en évitant que ses décisions puissent être remises en cause par des négociations directes des institutions qu'il doit coordonner : négociation et répartition du budget, pouvoir de nommer les chercheurs dans les endroits décidés prioritaires, définition des thématiques prioritaires de recherche, direction et coordination des PRRD comme dans le scénario 2.

(2) Coordination entre les régions

La programmation de la recherche régionalisée doit prendre en compte et concilier trois types de forces ou de points de vue : la dynamique propre des différents établissements d'ESA et de recherche agronomique avant qu'ils ne fusionnent ; les programmes nationaux mobilisateurs (PNM) ou les projets fédérateurs dont l'IRESA garantit la réalisation ; la mise en place de priorités régionales de recherche sous l'égide du coordonnateur régional. Cela suppose d'une part de mettre en place des dispositifs de circulation d'information, des instances de discussion où ces diverses priorités puissent être confrontées, d'autre part des procédures de tri, d'harmonisation et d'agrément.

Les PNM et les projets fédérateurs ont des implications régionales évidentes et il paraît clair que l'on peut leur faire affirmer une composante régionale, puisqu'un certain nombre de productions, dominantes dans quelques régions, sont d'utilité nationale.

Pour la promotion des recherches régionales, il est important d'éviter les duplications inutiles entre les pôles et donc de promouvoir cohérence et complémentarité. Ainsi, si la région du centre-est (Sousse) développe les recherches sur les cultures protégées sous abri, il est essentiel que, compte tenu de l'avantage comparatif de cette région pour ces productions, l'IRESA coordonne l'ensemble des recherches sur ces produits. La complémentarité

nationale/régionale de la recherche publique agronomique tunisienne est clairement un objectif à afficher, elle doit être assurée par le niveau national.

(3) Quelques conditions pour une meilleure articulation des programmes nationaux/régionaux et pour la fixation des priorités régionales en matière de recherche.

Le coordinateur doit être informé de toutes les activités de recherche menées dans sa région. Cette condition de base est sans doute théoriquement assez simple à satisfaire, mais il n'est pas sûr qu'elle le soit concrètement. Elle est pourtant très importante pour assurer la crédibilité du coordinateur, celle-ci pouvant disparaître très rapidement si on voit qu'il n'est pas informé, en particulier de ce qui est fait par son institution IRESA.

Le coordinateur ou son adjoint doit aussi être associé à la définition des priorités nationales et au travail de mise en cohérence des priorités croisées nationales/régionales. Il est important de montrer qu'il n'y a généralement pas de contradiction, mais au contraire qu'il existe une forte synergie entre les deux types de priorité. Sa participation aux instances de définition et de suivi de grands PNM est d'autant plus nécessaire que le coordinateur connaît les projets qui mobilisent les acteurs privés et qu'il aura (ou devrait avoir) la meilleure connaissance des demandes de recherche introduites dans les grands projets régionaux financés par les organismes internationaux.

En résumé et comme nous l'avons déjà souligné, tout doit être mis en œuvre pour que les recherches menées en région soient considérées comme aussi prioritaires et aussi scientifiques que celles décidées ou menées au niveau national. Cela signifie :

- d'une part que le travail réalisé par les comités techniques régionaux soit valorisé sous une forme ou sous une autre : la participation à de telles instances doit être appréciée.
- d'autre part, il est nécessaire que les travaux scientifiques menées en régions soient eux aussi reconnus et valorisés dans les diverses instances d'évaluation. En tout état de cause, tout ce qui fera considérer le coordinateur comme un responsable bénéficiant d'une reconnaissance scientifique devra être pris en considération (jury d'avancement de scientifiques, membre des comités de direction scientifique de l'IRESA, etc.)

g) Relations avec la vulgarisation et la profession agricole

L'organisation actuelle du développement agricole est centrée, pour chaque gouvernorat, sur le C.R.D.A. Celui-ci regroupe des aspects d'administration et de développement de l'agriculture, il est donc fortement impliqué par les questions de vulgarisation et de promotion des productions.

Les liens entre le " développement " et les organismes de recherche sont restés distendus, passant parfois par les "stations" expérimentales décentralisées des Instituts mais impliquant assez peu jusqu'alors les enseignants-chercheurs des établissements régionaux d'enseignement supérieur.

La mise en place de pôles régionaux de recherche-développement crée une situation fondamentalement différente :

- d'une part, la réflexion en commun de chercheurs et de membres des cellules de développement les plus dynamiques sur des problèmes régionaux bien caractérisés peut permettre dans un premier temps de démarrer des actions concrètes.
- d'autre part, la mise en place de relations officielles entre le pôle et les C.R.D.A. de chaque région à travers le Conseil Régional de Recherche Développement agricole et le Comité Technique correspondant permet désormais d'identifier les thèmes de recherches prioritaires pour la région.

L'activité des pôles régionaux doit donc maintenant s'affirmer à travers :

- la concrétisation de programmes régionaux de recherche en interaction entre les chercheurs et les thèmes prioritaires, englobant l'activité réalisée dans le cadre des unités d'expérimentation ;
- l'organisation de journées d'informations sur les acquis de la recherche le plus souvent en parallèle avec des expérimentations de recherche adaptative, conduites avec le concours des organismes locaux de développement. Ces actions peuvent d'ailleurs maintenant recevoir l'appui de l'Agence pour la vulgarisation et la formation agricoles. Certaines journées ont déjà été réalisées.

La régionalisation de la recherche - développement devra également se situer par rapport à une organisation du développement stricto sensu où les professionnels auront à prendre leur part à travers les Chambres d'Agriculture, les groupements (spécialisés) de producteurs, etc. Dans ce sens, la mise en place de **Centres Techniques** par type de production devra permettre de mieux délimiter les besoins de recherche par rapport aux aspects plus techniques et adaptatifs. On peut considérer en effet que les thèmes prioritaires retenus par les Comités régionaux ne concerneront pas seulement des aspects de recherche, fut-elle finalisée, et que certains d'entre eux pourront être traités par exemple au niveau des Centres Techniques.

Quoiqu'il en soit, le pôle régional de Recherche Développement, en organisant les relations entre le potentiel Recherche et l'activité agricole régionale devrait permettre une meilleure définition des objectifs de recherche à proposer à un éventail de chercheurs élargi et également permettre le développement de **projets pluridisciplinaires** d'intérêt scientifique, notamment au regard des différentes zones climatiques concernées. Des chantiers communs associant les différents partenaires de la chaîne du savoir pourraient être lancés, sinon sous l'égide du coordinateur PRRD, au moins avec sa participation active. Il faut d'ailleurs noter que les réflexions à propos de recherche systémique et pluridisciplinaire peuvent quelquefois aboutir à des projets parfois importants ; des protocoles limités constituent sans doute une approche plus facile à mettre en œuvre, représentant un segment de la réflexion d'ensemble[30].

Compte tenu de l'enjeu politique de telles recherches, le coordinateur régional devrait être un des animateurs de ces équipes régionales, ou au moins y être associé étroitement.

[30] Ainsi dans le cadre de l'agriculture céréalière des zones semi-arides, les aspects liés aux techniques culturales en culture céréalière peuvent constituer un premier segment à mettre en œuvre.

h) Relations avec la formation supérieure, la formation secondaire et la formation permanente

Les établissements d'enseignement supérieur agricole ont développé, nous l'avons dit, des domaines à vocation plutôt agricole et pédagogique au sein desquels ont pu se développer quelques initiatives expérimentales adaptées à la vie de l'établissement. Ces stations, au delà de la fourniture de références scientifiques et techniques, pourraient notamment servir à la formation des techniciens-praticiens qui fait actuellement défaut. De même il ne faudrait pas négliger le potentiel que représente les lycées agricoles et leurs domaines ; il y a des synergies à trouver.

Nous rappelons par ailleurs que les chantiers de recherche développement doivent être l'occasion de collaboration très étroite entre chercheurs, vulgarisateurs et développeurs. Ces chantiers pourront devenir d'excellents lieux de formation permanente de l'ensemble de ce personnel et en particulier des vulgarisateurs dont plusieurs études soulignent le niveau de formation insuffisant. Il y a là des gisements de collaboration tout à fait considérables.

V. PLAN D'ACTIONS ET CALENDRIER

Le plan d'actions est pour l'essentiel inclus dans nos recommandations, nous précisons ici quelques décisions qui nous semblent devoir être prises plus ou moins rapidement dans le cadre des différents scénarios.

Le scénario 1 (PRER) exige pour sa mise en place définitive une volonté affirmée et si le principe en est adopté, la première étape de sa mise en place pourrait être la création à titre transitoire et dérogatoire de deux pôles régionaux (PRER) au Kef (autour de l'ESA) et à Chott Mariem (autour de l'ESHE).

Le déroulement de la mise en place du scénario 1 pourrait se faire en trois étapes :

Etape 1 (de 3 à 4 mois)

- adoption du principe de la fusion des établissements d'enseignement supérieur et des instituts de recherche agronomique ;
- rattachement institutionnel de l'IRA et de l'INSTM au système national de la recherche agricole (tutelle du ministère de l'agriculture)
- lancement d'une étude d'exécution définissant l'organisation et les moyens de la future faculté agronomique de Tunis et des différents Pôles Régionaux d'Enseignement et de Recherche ;
- Préparation et adoption de textes législatifs permettant la mise en œuvre de la phase transitoire par la création à titre transitoire et dérogatoire de deux pôles régionaux (PRER) au Kef (autour de l'ESA) et à Chott Mariem (autour de l'ESHE) ;
- Création d'une commission constituée de représentants d'organismes de recherche et d'enseignement supérieur avec une assistance technique extérieure, chargée de la mise en place d'un système d'évaluation périodique (individuelle et collective[31]) des chercheurs et enseignants chercheurs.

Etape 2 (d'une durée totale de 2 à 3 ans)

- mise en place en début de période de deux PRER de l'expérience " pilote ": constitutions d'équipes mixtes de chercheurs et enseignants chercheurs qui dans la première phase continuent à mener les programmes de recherche dans lesquels elles sont déjà engagées, mais à travers l'utilisation des laboratoires et des stations de recherche unifiés et gérés par le responsable scientifique de l'établissement identifié comme porteur principal du PRER. Délégation administrative à l'ordonnateur du même établissement pour toute les activités de recherche menées dans le pôle. Rattachement du PRRD à ce même établissement pour ce qui concerne locaux et moyens ;
- Elaboration de la part des deux PRER pilotes d'un plan de priorités régionales de recherche avec l'assistance des Conseil consultatifs et identification des convergences avec les

[31] Il faut insister sur l'importance des évaluations collectives, car l'activité scientifique ne peut plus être considérée comme une activité individuelle.

programmes existants, surtout dans le cadre des projets fédérateurs, où de nouveaux projets visés sur ces priorités ;

- mise en place dans les deux pôles pilotes de programmes de recherche-développement, associant l'équipe mixte de recherche, les centres techniques, les CRDA, les Chambres d'agriculture et les établissements de formation professionnelle (formation des vulgarisateurs et des formateurs en les associant à ces chantiers communs);
- participation des chercheurs et des enseignants chercheurs des deux PRER à la formation continue des vulgarisateurs et des formateurs de la formation professionnelle dans le cadre des programmes animés par l'AVFA à travers son institut pédagogique ;
- renforcement en moyens humains et matériels de la direction de la planification, du suivi et de l'évaluation des programmes de recherche au sein de l'IRESA pour le suivi de l'expérience pilote ;
- renforcement de la direction du traitement de l'information scientifique au sein de l'IRESA pour accélérer la mise en place des bases de données scientifiques agricoles en vue d'aider à l'établissement des liens avec les organismes de développent et à la diffusion des résultats de la recherche ;
- achèvement à la première année de cette étape de l'étude d'exécution engagée à l'étape 1 ;
- préparation des textes législatifs portant création et organisation de l'université agronomique à Tunis regroupant enseignement et recherche agricoles et des pôles d'enseignement et de recherche, dans toutes les régions où il y a les structures suffisantes (sur la base des résultats de l'étude pour ce qui est des aspects organisation et modalités de fonctionnement) ;
- adoption des textes législatifs avant la fin de la deuxième étape ;
- renforcement des deux PRER pilotes selon les recommandations de l'étude d'exécution en ce qui les concernent ;
- préparation par la commission instituée à cet effet du système d'évaluation des chercheurs et des enseignants chercheurs et achèvement des travaux à la fin de la première année de la période 2 ;
- mise en place du système d'évaluation et initiation de la première évaluation des chercheurs et des équipes de recherche ;
- fonctionnement des régions autres que les PRER du Kef et de Sousse selon les modalités du scénario 3 ;
- évaluation à la fin de l'étape 2 (deuxième ou troisième année de fonctionnement) du fonctionnement des deux PRER pilotes (en fonction des critères de mobilisation des moyens pour la recherche, de retombées sur la qualité de l'enseignement supérieur, de relation avec les institutions de développement et notamment avec la vulgarisation..);

Etape 3 (2 ans)

- intégrer les résultats de l'évaluation de l'expérience pilote pour la mise en œuvre des différents PRER selon l'étude d'exécution réalisée à l'étape précédente ;

- mise en place de la faculté agronomique de Tunis ;
- deuxième évaluation des chercheurs et des équipes de recherche ;

Le scénario 2 ; la fusion des organismes de recherche au sein d'une seule institution en adoptant la progressivité qui consiste à s'appuyer d'abord sur les actuelles institutions de recherche agronomique c'est à dire l'INRAT, l'INGREF et l'Institut de l'Olivier,_suppose aussi une décision politique qui peut être prise rapidement. Cette décision politique devrait s'accompagner immédiatement de la création de 7 centres régionaux, avec délégation et autonomie de gestion. Nous insistons sur le caractère immédiat de cette création car l'intérêt principal de cet institut unique de recherche est de faciliter la création des centres et d'en faciliter le fonctionnement.

Le déroulement de la mise en place du scénario 2 pourrait se faire selon les étapes suivantes :

Etape 1 (3 à 4 mois)

- adoption du principe de la fusion des organismes de recherche au sein d'une seule institution;
- rattachement de l'IRA et de l'INSTM à la tutelle du Ministère de l'agriculture pour une complète homogénéité du système ;
- lancement d'une étude d'exécution définissant l'organisation et les moyens du centre de recherche restant à Tunis
- Préparation et adoption de textes législatifs relatifs à la fusion des institutions concernées avec création de 7 centres régionaux de recherche sur la base du découpage des PRRD actuels;
- Création d'une commission constituée de représentants d'organismes de recherche et d'enseignement supérieur avec une assistance technique extérieure, chargée de la mise en place d'un système d'évaluation périodique (individuelle et collective) des chercheurs et enseignants chercheurs. On peut déjà proposer pour ce qui concerne les chercheurs, quelques critères pour l'évaluation :

  i) le développement des connaissances (mémoire présentant les travaux scientifiques personnels, faisant référence à des publications et communications scientifiques originales ou de synthèse, etc.). Parmi les critères à prendre en considération on peut souligner la capacité à changer de thématiques et à s'orienter sur de nouvelles questions socialement importantes (agriculture biologique, introduction de nouvelles activités, etc.) ;

  ii) leur transfert et leur application dans les entreprises, les exploitations agricoles et dans tous les domaines contribuant aux progrès de la société. Mise au point d'innovations potentiellement utiles pour les entreprises ;

  iii) la diffusion de l'information et de la culture scientifique et technique dans toute la population, et notamment parmi le jeunes ;

  iv) la participation à la formation initiale et continue ;

  v) l'administration de la recherche.

Etape 2 (5 ans)

- Equipement du centre régional de recherche de Mornag
- Réhabilitation et extension de l'infrastrucrure et équipement des centres régionaux de Béja, du Kef et de Sidi Bouzid;
- Infrastructure et équipement des centres de sousse et de Tozeur ;
- Nomination des directeurs régionaux de la recherche avec la fonction de coordination avec les établissements d'enseignement supérieur agricole pour ce qui est des activités de recherche ;
- Désignation d'un ingénieur dans chaque centre régional chargé de l'organisation des relations de la recherche avec le développement ;
- élaboration des conventions entre institutions (ESA et institut de recherche) pour prévoir les conditions de constitutions d'équipes mixtes et d'utilisation d'infrastructures et d'équipements en communs,
- élaboration de la part des centres régionaux des plans de priorités régionales de recherche avec l'assistance des Conseil consultatifs et identification des convergences avec les programmes existants, surtout dans le cadre des projets fédérateurs, où de nouveaux projets visés sur ces priorités ;
- mise en place dés la première année dans les régions, où il y a une masse critique de chercheurs (grâce à l'existence d'une ESA ou dans le cas du Sud Est avec l'IRA) de programmes de recherche-développement, associant l'équipe de recherche, les centres techniques, les CRDA, les Chambres d'agriculture et les établissements de formation professionnelle (formation des vulgarisateurs et des formateurs en les associant à ces chantiers communs);
- participation des chercheurs et des enseignants chercheurs dans les régions à la formation continue des vulgarisateurs et des formateurs de la formation professionnelle dans le cadre des programmes animés par l'AVFA à travers son institut pédagogique ;
- renforcement en moyens humains et matériels de la direction de la planification, du suivi et de l'évaluation des programmes de recherche au sein de l'IRESA pour le suivi de l'expérience pilote ;
- renforcement de la direction du traitement de l'information scientifique au sein de l'IRESA pour accélérer la mise en place des bases de données scientifiques agricoles en vue d'aider à l'établissement des liens avec les organismes de développent et à la diffusion des résultats de la recherche ;
- connexion des centres régionaux au système AGRINET ;
- achèvement à la première année de cette étape de l'étude d'exécution engagée à l'étape 1 ;
- Organisation du centre de Tunis selon les résultats de l'étude et équipement en conséquence ;

- préparation par la commission instituée à cet effet du système d'évaluation des chercheurs et des enseignants chercheurs et achèvement des travaux à la fin de la première année de la période 2 ;
- mise en place du système d'évaluation et initiation de la première évaluation des chercheurs et des équipes de recherche ;
- évaluation à la fin de la 3ème année de l'étape 2 (deuxième ou troisième année de fonctionnement) du fonctionnement des PRRD (en fonction des critères de mobilisation des moyens de l'ES pour la recherche, de retombées sur la qualité de l'enseignement supérieur, de relation avec les institutions de développement et notamment avec la vulgarisation..);
- intégrer les résultats de l'évaluation pour améliorer le fonctionnement des différents PRRD;
- deuxième évaluation des chercheurs et des équipes de recherche ;

Pour ce qui est du scénario 3 : beaucoup des suggestions concernant la régionalisation (voir section IV-2-5 Recommandations concernant la régionalisation dans le cadre des différents scénarios, y compris le troisième) peuvent être prises immédiatement ou tout au moins les mises en place des réformes les facilitant .

Etape 1 : Décisions immédiates

- choix de l'institution support du PRRD,
- recrutement des coordinateurs et rattachement du coordinateur PRRD à l'institution support de la régionalisation,
- modifications réglementaires nécessaires pour assurer aux institutions de recherche un statut qui permette la gestion régionalisée des moyens ;
- choix d'un ordonnateur lié à l'institution support,
- élaboration des conventions entre institutions pour régler les conditions générales d'accueil d'un chercheur d'un établissement dans un laboratoire ou un site d'un autre établissement ;
- Création d'une commission constituée de représentants d'organismes de recherche et d'enseignement supérieur avec une assistance technique extérieure, chargée de la mise en place d'un système d'évaluation périodique (individuelle et collective) des chercheurs et enseignants chercheurs.

Etape 2

- création des centres de Béja, Sidi Bou Zid et de Tozeur, s'ils doivent être créés, comme centres dépendant directement de l'IRESA et rassemblant toutes les structures de recherche, indépendamment de l'institution d'origine ;
- gestion par l'IRESA avec délégation au PRRD, des structures de recherche des pôles deTozeur, Sidi Bou Zid et Béja et élaboration de conventions avec les instituts de recherche pour réglementer leur utilisation ;

- pour les PRRD dont le support est une ESA, affectations des chercheurs et techniciens nouvellement recrutés dans les laboratoires de ces structures dans le cadre des conventions d'accueil pour obtenir rapidement des équipes mixtes de taille suffisante ;
- règles de fonctionnement des stations et unités expérimentales (voir V-2-4 c).
- mise en place opérationnelle des modes de financement pour des recherches régionales
- élaboration de la part de chaque PRRD d'un plan de priorités régionales de recherche avec l'assistance des Conseil consultatifs et identification des convergences avec les programmes déjà existants, surtout dans le cadre des projets fédérateurs, où de nouveaux projets visés sur ces priorités.
- mise en place dés la première année dans les PRRD, où il y a une masse critique de chercheurs (grâce à l'existence d'une ESA ou dans le cas du Sud Est avec l'IRA) de programmes de recherche-développement, associant l'équipe de recherche, les centres techniques, les CRDA, les Chambres d'agriculture et les établissements de formation professionnelle (formation des vulgarisateurs et des formateurs en les associant à ces chantiers communs);
- extension de ces programmes de recherche pluridisciplinaire aux PRRD de Tozeur et de Sidi Bou Zid dés que la masse critique de chercheurs et de techniciens est atteinte ;
- participation des chercheurs et des enseignants chercheurs dans les régions à la formation continue des vulgarisateurs et des formateurs de la formation professionnelle dans le cadre des programmes animés par l'AVFA à travers son institut pédagogique ;
- renforcement en moyens humains et matériels de la direction de la planification, du suivi et de l'évaluation des programmes de recherche au sein de l'IRESA pour assurer la coordination nationale des PRRD ;
- renforcement de la direction du traitement de l'information scientifique au sein de l'IRESA pour accélérer la mise en place des bases de données scientifiques agricoles en vue d'aider à l'établissement des liens avec les organismes de développent et à la diffusion des résultats de la recherche ;
- connexion des PRRD au système AGRINET ;
- préparation par la commission instituée à cet effet du système d'évaluation des chercheurs et des enseignants chercheurs et achèvement des travaux à la fin de la première année de la période 2 ;
- mise en place du système d'évaluation et initiation de la première évaluation des chercheurs et des équipes de recherche au cours de l'année 2 de la deuxième période;
- évaluation à la fin de la 3ème année de l'étape 2 (deuxième ou troisième année de fonctionnement) du fonctionnement des PRRD (en fonction des critères de mobilisation des moyens de l'ES pour la recherche, de retombées sur la qualité de l'enseignement supérieur, de relation avec les institutions de développement et notamment avec la vulgarisation..);
- intégrer les résultats de l'évaluation pour améliorer le fonctionnement des différents PRRD;

- deuxième évaluation des chercheurs et des équipes de recherche à la 5^{éme} année de l'étape 2 .

Graphique de synthèse sur la mise en place des scénarios

Essai de présentation de l'articulation dans le temps entre les différents scénarios.

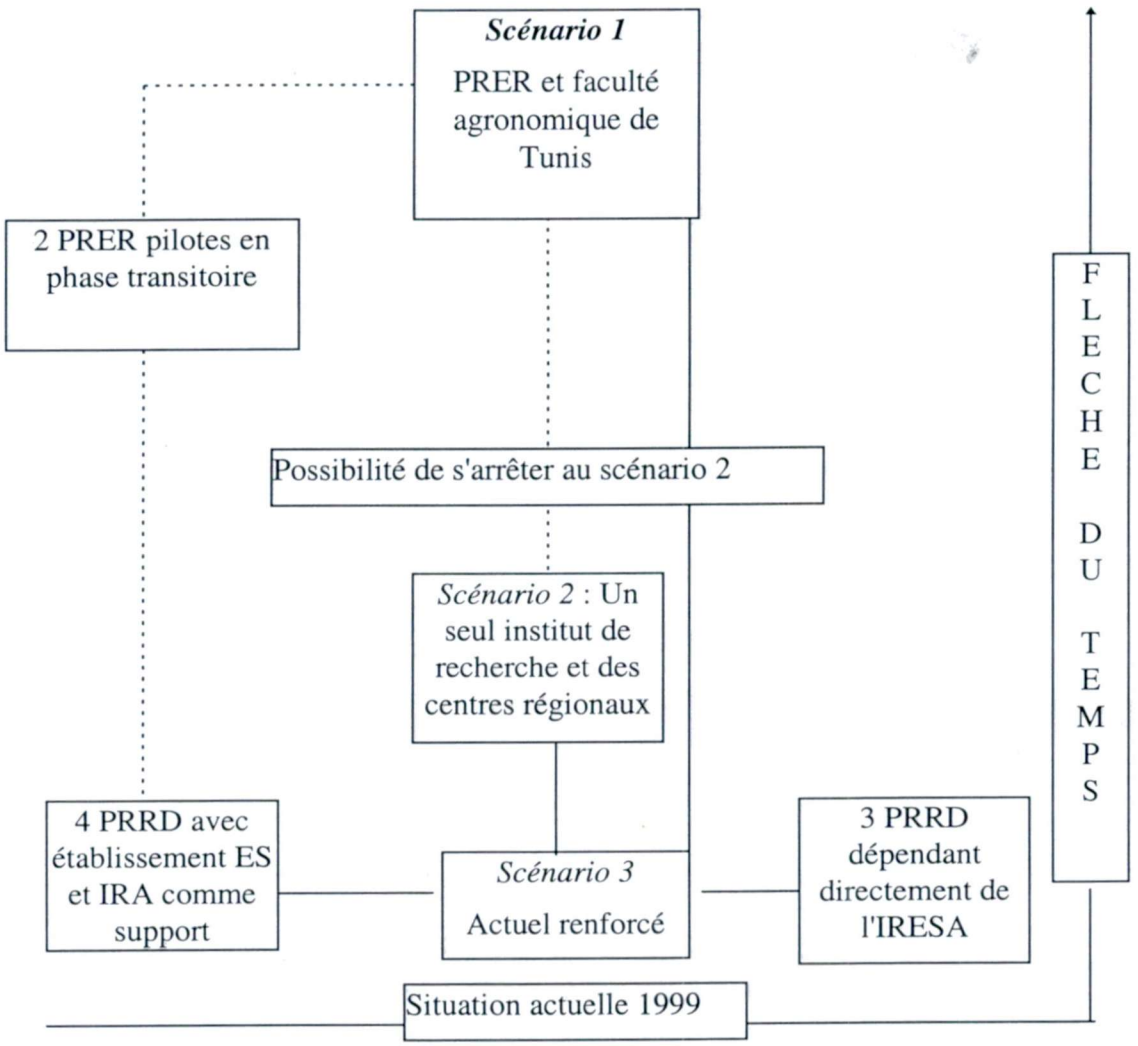

Annexes

ANNEXE 1 TERMES DE RÉFÉRENCE ET CONTENU DU RAPPORT DE LA MISSION 2

ANNEXE 2 : PRINCIPALES CONCLUSIONS DU RAPPORT ISNAR 1987 4

ANNEXE 3 LISTE DES PROGRAMMES NATIONAUX ET DES PROJETS FÉDÉRATEURS PLAN 1999-2008 1IÈRE PHASE 5

ANNEXE 4 RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS DANS LE DOMAINE DE LA RECHERCHE AGRICOLE 1ÈRE PÉRIODE DU "PLAN DÉCENNAL 1999-2008" (1999-2002) 7

ANNEXE 5 RESSOURCES FINANCIÈRES POUR LA RECHERCHE AGRICOLE À NIVEAU NATIONAL 8

ANNEXE 6 RESSOURCES FINANCIÈRES ET HUMAINES DANS LES DIFFÉRENTES INSTITUTIONS 9

I – RESSOURCES FINANCIÈRES (1996) : 9

1 - institutions de recherche 9

2 – Institutions d'enseignement 10

II - RESSOURCES HUMAINES (1997) ET FINANCIÈRES (1996) POUR L'ENSEMBLE DU SYSTÈME RECHERCHE-ENSEIGNEMENT SUPÉRIEURE EN AGRICULTURE 11

ANNEXE 7 CHERCHEURS/ENSEIGNANTS-CHERCHEURS RELATION AVEC LE SYSTÈME RFV12

ANNEXE 8 ESTIMATION DES RÉPERCUSSIONS FINANCIÈRES DES SCÉNARIOS 13

ANNEXE 9 LISTE DES DOCUMENTS CONSULTÉS 16

Annexe 1 Termes de référence et contenu du rapport de la mission

Sur la base de la problématique présenté dans le rapport de la phase 1 de l'étude et comme demandé dans les termes de référence du MDO, l'étude du volet recherche se subdivisera en quatre parties:

1 - Brève description des structures et du fonctionnement général des institutions de recherche (y compris les établissements d'enseignement supérieur);

2 - Diagnostic de la situation actuelle en tenant compte des réformes en cours:

- Régionalisation (pôles régionaux de recherche développement (PRRD) restructuration des stations de recherche, adéquation à la mise à niveau du secteur;
- Liaison avec la formation et la vulgarisation aux différents niveaux (description brève des interfaces : processus et structures);
- Implication de la profession dans la programmation et le financement de la recherche développement (thèmes prioritaires, projets fédérateurs);
- Mobilisation du potentiel de recherche et concentration des moyens;
- Relation entre activité de recherche et objectifs de développement agricole (procédures et mécanismes d'évaluation adoptés par les structures actuelles pour tenir compte des besoins exprimés par les utilisateurs où comment le message "demandeur" de l'agriculteur est pris en charge par la recherche, évaluation du contenu de quelques projets fédérateurs);
- Opportunité de créer d'autres centres techniques;
- Identification des blocages;
- Identification des possibilités de transfert de certaines activités de recherche développement au secteur professionnel;

3- Recommandations sur la stratégie à long terme: orientation à l'horizon 2010 en tenant compte du contexte de libéralisation et d'ouverture et des orientations de professionnalisation et de régionalisation de la recherche développement, l'expert présentera aux instances de décision des orientations en fonction de 2 ou 3 scénarios possibles notamment en ce qui concerne:

- Transfert de fonctions vers les secteurs professionnel ou privé;
- Répartition et coordination des tâches entre les différents acteurs;
- Identification des structures ou des mécanismes à renforcer;
- Evolutions réglementaires et statutaires nécessaires, y compris les aspects de gestion budgétaires tels que la budgétisation pluriannuelle ou le degré d'autonomie de gestion (en étroite collaboration avec l' expert institutionnel);
- Les moyens et modalité de financement nécessaires;
- La gestion des ressources humaines;
- La régionalisation des activités;
- Mise en place d'un système de suivi-évaluation:
- des fonctions confiées aux secteurs professionnel ou privé
- des fonctions confiées à l'IRESA

4 - Plan d'actions au niveau de la recherche

Plan d'actions et calendrier de mise en œuvre de la nouvelle stratégie (sur la base de l'option stratégique jugée intéressante et réaliste pour la Tunisie):

- Régionalisation et restructuration des stations en relation avec la vulgarisation;
- Disponibilités et redéploiement des ressources humaines;
- Besoins additionnels et pourvoi des postes;
- Assistance technique contractuelle éventuelle et mise à disposition de référentiels techniques;
- Formation continue et recyclage des acteurs du système;
- Mesures incitatives notamment pour l'initiation de programmes de recherche par les organismes professionnels et privés;
- Conception, planification et mise en œuvre des programmes. Suivi et évaluation des programmes;
- Coordination, outils et mécanismes à mettre en place;
- Mobilisation des ressources de financement publique et privées;
- Opportunité de créer de nouveau centres techniques;
- Complémentarité et partage des rôles entre les institutions de recherche et les centres technique en fonction des besoins de la vulgarisations;
- Traitement de l'information et diffusion des acquis

Ce plan d'action servira de base pour la mise en place d'un projet d'investissement sur 5 ans

Annexe 2 : principales conclusions du rapport ISNAR 1987

L'ISNAR après un diagnostic avait suggéré plusieurs lignes d'intervention pour dépasser des importants contraintes de la structure précédente. Dans le diagnostic les suivants éléments de crise avaient été identifiés:

1. Une très déficiente mobilisation du potentiel scientifique des ressources humaines. Le statut des chercheurs dans les institutions spécialises était peu motivant, ne favorisait pas la régionalisation de la recherche et nuisait à la continuité des programme.

2. Un très important potentiel scientifique humaine dans les institutions de l'enseignement supérieure peu impliqué dans la recherche

3. Le système de recherche agricole était composé par nombreuses institutions qui étaient sous la tutelle principalement du Ministère de l'Agriculture, mais aussi d'autres différents Ministères. Les Institutions travaillaient dans une façon complètement indépendante l'un de l'autre et les éventuels liens étaient limités aux contacts personnelles

4. Les outils de coordination à niveau national (tels que le Conseil Supérieure de la recherche dans le domaine agricole et la DERV-Direction de l'enseignement, de la recherche et de la vulgarisation) n'étaient que consultatifs et n'étaient pas dotés des moyens nécessaires en sorte qu'ils n'arrivaient pas à accomplir leur tache.

5. Le grand nombre de stations de recherche (46 relevant de différents institutions) avec une superficie trop vaste et sous-exploité, leur mauvaise répartition sur le territoire et le système de gestion sans coordination et caractérisé par une trop grande rigidité des procédures financières qui provoquait retards de financement et absence de flexibilité, étaient les causes d'un manque d'efficacité.

6. Des ressources financières nationales importantes destinées à la recherche agricole, mais en grande partie utilisées pour financer une main d'œuvre pléthorique et la maintenance d'un réseau expérimental trop vaste.

7. La répartition des ressources financières n'était pas cohérente avec l'importance et les priorités des programmes.

8. En dépit d'un niveau de formation des scientifiques en moyenne excellent les résultat de la recherche n'étaient pas du même niveau à cause des faiblesses de l'organisation et du fonctionnement du système.

9. Discontinuité des recherches, manque de travail multidisciplinaire et de liaison avec un examen des problèmes de développement.

Annexe 3 Liste des programmes nationaux et des projets fédérateurs Plan 1999-2008 1ière phase

	établissement du responsable
1. -grandes cultures (5 projets)	
• blé	INGREF
• orge	INRAT
• légumineuses à grain (amélioration productivité)	INRAT/INGREF
• cultures fourragères (amélior. et régularis. Product.)	INAT
• systèmes de production et analyse des filières	INRAT
1. -cultures maraîchères (5 projets)	
• pomme de terre (amélioration de la culture)	INRAT
• la tomate (amélioration productivité)	INRAT
• piment (amélioration productivité)	INRAT
• cultures protégées (amélioration qualité et rendements)	INAT
• cucurbitacées et autres cultures maraîchères	INRAT
1. -arboriculture fruitière (5 projets)	
• oleiculture-oléotechnie	IO
• palmier dattier	INRAT
• agrumes	INAT
• vini-viticulture	INRAT
• arboricultures diverses	INRAT
1. –élevage (4 projets)	
• bovins (amélioration productivité et qualité des produits)	ESA Mog.
• ovins et les caprins	ESA Kef
• aviculture et petit élevage	INAT
• ressources alimentaires et nutrition animale	INRAT
2. -santé animale (2 projets)	
• les maladies des animaux et étude de la qualité de la production animale	ENMV
• les maladies contagieuses et les maladies communes aux animaux et aux humains	IRVT
1. -eau (5 projets)	
• mobilisation, transport et distribution des eaux	INAT
• besoins en eau et les systèmes de cultures	INAT
• maîtrise des systèmes d'irrigation et leur amélioration	INGREF
• utilisation des eaux saumâtres	INGREF
• utilisation des eaux usées traitées et des boues résiduaires	INGREF

1. -les ressources naturelles (4 projets)
   - étude de l'environnement, choix des espèces forestières et la plantation — INGREF
   - amélioration et modernisation des systèmes de parcours et de forêt — INGREF
   - protection et valorisation des ressources forestières — INGREF
   - les travaux de conservation des eaux et du sol (CES) et son impact sur la production agricole et sur l'environnement — INRAT

1. -pêche et aquaculture (2 projets)
   - aquaculture (milieu intérieur et milieu marin) — INSTM
   - les ressources maritimes vivantes — INSTM

1. -l'aridoculture (5 projets)
   - la lutte contre la désertification — IRA
   - la conservation des ressources génétiques et amélioration des cultures dans les zones arides — IRA
   - les parcours et les plantes pastorales dans les zones arides et désertiques — IRA
   - l'élevage et étude de la faune dans les zones arides — IRA
   - la gestion des ressources et des systèmes de développement dans le milieu aride — IRA

1. –machinisme (3 projets)
   - les techniques culturales en grandes cultures — INAT
   - la mécanisation des petites et moyennes exploitations — INGREF
   - les techniques de récolte et de post récolte — INGREF

Annexe 4 Répartition des investissements dans le domaine de la recherche agricole 1ère période du "Plan décennal 1999-2008" (1999-2002)

(1000Dinars)

Montant global **35 millions** de DT dont:

-Années 1997-1998 **6 millions**

- Mise à niveau de l'infrastructure et des stations régionales **7,7 millions**

-10 grands programmes nationaux **21,2 millions** ainsi répartis:

Année	**1999**			**2000**	**2001**	**2002**	**TOTAL**
Domaine	**Ministère de l'Agriculture Titre II**	**SERST**	**Projets de développement**	**Total**	**Total**	**Total**	
Grandes cultures	160	100	170	730	1.100	1.140	3.400
Eau	160	100	-	900	1.100	1.140	3.400
Elevage	135	-	70	650	745	800	2.400
Ressources naturelles	130	60	190	470	750	800	2.400
Cultures maraîchères	60	-	70	270	400	500	1.300
Arboriculture fruitière	160	40	90	560	750	800	2.400
Aridologie	90	400	30	520	460	500	2.000
Machinisme agricole	35	-	-	200	215	250	700
Santé animale	160	-	-	500	640	700	2.000
Pêche et aquaculture	50	500	-	100	250	300	1.200
Total	**1.140**	**1.200**	**620**	**4.900**	**6.410**	**6.930**	21.200

Annexe5 Ressources financières pour la recherche agricole à niveau national

Prix courants millions de dinars

Années	**1994**	**indice**	**1995**	**indice**	**1996**	**indice**	**1997**	**indice**	**1998**	**indice**
Description										
PIB	15807	100	17012	107	18994	126	20995	138	22999	145
PBAgricole	1986	100	1938	98	2606	131	2765	139	2887	145
%	12,5		11,4		13,7		13,1		12,5	

Moyenne (1995/1997) des ressources financière pour la recherche :

Recherche 4819 (1641 pour le fonctionnement et 3177 pour les investissement)

Enseignement supérieur (estimé à 10% des ressources de l'enseignement supérieur) 1024

Organisations agricoles 237

Soit au total 6076 millions de dinars par an

Si on ajoute les salaires on arrive à 17 millions par an (le double des chiffres de 1986 cités par l'ISNAR)

Annexe 6 Ressources financières et humaines dans les différentes institutions

I – Ressources financières (1996) :

1 - institutions de recherche

	Chercheurs	Techniciens (ingénieurs inclus)	Administratifs	Autres	TOTAL	Budget total (1000D)	Dépenses pour la recherche (!000D)
INRAT	85	77	16	421	599	4.020	3.770
INGREF	30	64	14	219	327	2.550	2.400
IRVT	17	29	11	64	121	650	120
IO	18	46	10	36	110	1.060	990
IRA	23	52	27	100	202	2.410	2.230
INSTM	25	25	135		185	1.060	980
Gestion IRESA *						340	290
TOTAL	**198**	**293**	**1.053**		**1.544**	**12.090**	**10.780**

*Coûts estimés

2 – Institutions d'enseignement

	Enseignants Chercheurs	Techniciens et Ingénieurs	Administratifs	Autres	TOTAL	Budget total (1000D)	Dépenses pour la recherche* (!000D)
INAT	119	54	22	147	342	2.600	2.150
ESHE	57	28	8	60	153	1.450	
ESIERM	42	4	3	62	111	790	
ESIA	21	2	5	20	48	640	
ESAMo	36	5	8	67	116	800	
ESAMa	28	9	8	68	113	820	
ESAKef	20	7	12	76	115	950	
ENMV	44	10	9	87	150	1.220	
ISPT	15	6	4	52	77	300	
Gestion IRESA*						480	100
Total	**382**	**125**	**79**	**639**	**1225**	**9.570**	**2.250**

***Coûts estimés**

II - Ressources humaines (1997) et financières (1996) pour l'ensemble du système Recherche-Enseignement Supérieure en Agriculture

	Chercheurs Et Enseignants chercheurs	Techniciens (ingénieurs inclus)	Administratifs	Autres	TOTAL	Budget total (1000D)	Dépenses pour la recherche (!000D)
Instituts de recherche	198	293	1.053		1.544	12.090	10.780
Etabliss. De enseignem. Supérieure	382	125	79	639	1.225	9.570	2.250
Total	580	418	1.771		2769	21.660	13.030
Autres instit. non spécifiques							2.010
Total							15.040

Le rapport entre les dépenses pour la recherche agricole et le PBAgricole en 1996 était 0,48%

Sources : Série des rapports d'activité des différents institutions et LASRAM M. et MEKNI M. 1998 The National Agriculture Research System of Tunisia. 10 Pages. Study WANA NARS

Annexe 7 Chercheurs/Enseignants-chercheurs relation avec le système RFV

(résultats d'enquête)

		Recherche ou enseignement				Contrats vulgari		Contact Agricul		
		0%	Un peu	50%	70%	Oui	Non	Oui	Non	
INAT	10		5	4	1	4	6	5	5	
ESHE	2			1	1	0	2	1	1	
T ES	**12**		**5**	**5**	**2**	**4**	**8**	**6**	**6**	
INRAT	28	21	7			4	24	5	23	
IO	14	12	2			2	12	3	11	
IRA	3	2	1			2	1	2	1	
INRGREF	5	2	3				5		5	
T Rech	**50**	**37**	**13**			**8**	**42**	**10**	**40**	
TOTAL	**62**	**37**	**18**	**5**	**2**	**12**	**50**	**16**	**46**	

Questionnaires envoyés à tous les chercheurs et EC, réponses libres,

Total des réponses au 2 juil. 99 : 62, 50 recherche et 12 ES

Suggestions pour améliorer les relations : journées d'information et de démonstration, parcelles de démonstration, brochure, formation des Vulgarisateurs.

Tous participent à des programmes prioritaires.

Annexe 8 : estimation des répercussions financières des différents scénarios

Tableau 1: ESTIMATION DES BESOINS SUPPLEMENTAIRES EN PERSONNEL CHERCHEUR SELON LES SCENARIOS

Scénario 1 Pôles autonomes d'enseignement/recherche

PRER	Domaines couverts	Domaines d'extension	Chercheurs supplémentaires
Tunis avec NE et NOSH	Toutes les spécialités sont couvertes	technologies alimentaires biotechnologie,biométrie économie générale et sociologie rurale.... Recherche sectorielle en station (6*3=18)	35 18
PRER du NOSA ESA le KEF ESA Mograne stations de recherche	agronomie des zones semi aride Economie	machinisme arboriculture (olivier) eau, forêt, CES,CM	18
PRER du CE avec stations du CO (autour de l'ESCHE et l'IO)	CM,ARBO,Olivier	Machinisme eau élevage/parcours Forêt, CES, économie équipes dans les stations	28 *
PRER du sud autour de l'IRA	agriculture oasienne élevage/parcours CES Aridoculture	Enseignement pour l'homogénéité du système équipes en station	15 17 *
	TOTAL		**131**

*Besoins estimés par différence entre le potentiel existant et les besoins estimés selon la répartition régionale donnée par l'étude ISNAR

Tableau 1: ESTIMATION DES BESOINS SUPPLEMENTAIRES EN PERSONNEL CHERCHEUR SELON LES SCENARIOS (suite)

Scénarios 2 et 3 Centres régionaux de l'institut unique ou stations régionales gérées par PRRD

Région	Domaines principaux	Supplément Chercheurs	personnel administratif en plus
Tunis	technologies alimentaires biotechnologie,biométrie économie générale et sociologie rurale....	35	Scénario 2 : - 10 Scénario 3 : 0
NE(Mornague) * oued souhil * Cherfeche *Bourbia	CM, ARBO, EAU, ELEVAGE	9	3
NOSH (Béja) El afaregue Sejenane Oued Mliz ESIER Medjez ESA Mateur	Machinisme Elevage/GC, CES Forêt	10	3
NOSA (Le KEF) ESA du Kef	GC/Elevage CES Arbo	6	2
CE (ESCHE et IO) Sahline et Taoues	CM sous abri Arbo + olivier agriculture biologique	7	2
Centre Ouest * Sidi Bouzid *ksar ghriss *Sbikha *Oueslatia *Sbeitla (Forêt)	CM plein champs, Arboriculture, Elevage/Parcours, eau, forêt, CES, Machinisme	15	3
Sud Est **IRA**			
Sud Ouest Tozeur, Kebili Gafsa	agriculture oasienne lutte contre la désertification Elevage/parcours	13	3
Total		95	scénario 2 : + 6 Scénario 3 : + 16

Le scénario 1 serait donc au moins de 38 % plus coûteux que les scénarios 2 et 3

Annexe 8: estimation des repercussions financières des différents scénarios

Tableau 2 Coût des investissements liés à la régionalisation (scénario 2 et 3)

unité: 1000 D

Région	Bâtiments et infrastructure	Materiel scientifique	Materiel agricole	Véhicules	Matériel de bureau	Total
NE		400	200	150	60	**810**
NOSH	200	375	250	250	60	**1135**
NOSA	100	200	125	125	30	**580**
CE	500	400	200	150	60	**1310**
CO	560	1100	500	300	150	**2610**
SO	500	400	150	300	150	**1500**
Total	**1860**	**2875**	**1425**	**1275**	**510**	**7945**

Tableau 3 Estimation du coût des programmes de recherche et de la masse salariale supplémentaire (chercheurs, techniciens sur la base de 2 techniciens/chercheur et administratifs)

en 1000 D

Période	Coût des programmes	Supplément masse salariale			
		Chercheurs	techniciens	adminstratifs	Total
2000/2002	18 240	882	983	147	2012
2003/2006	30 632	3234	3604	197	7034
2007/2010	34 708	5897	5897	197	11990
Total	83 580	10 013	10 483	541	21 037

à partir de 2003, estimation sur la base du nombre de chercheurs et du ratio coût du programme par chercheur tel qu'il ressort des prévisions pour 2002

Pour la période 2000/2002 on considère les prévisions de la stratégie décennale de la recherche

Annexe 9 Liste des documents consultés

Documents législatifs:

Décret n° 87-1113 du 22 août 1987 Statut particulier au corps des chercheurs agricoles. (statut qui les encadre dans un statut similaire à celui des enseignants)

Loi N° 90-72 du 30 juillet 1990 portant création de l'IRESA

Décret N° 91 –104 du 21 janvier 1991 Organisation et attributions de l'IRESA

Décret N° 95-999 du juin 1995 organisation et modalités de fonctionnement des pôles régionaux de recherche –développement agricole à l'IRESA

Décret N°97-938 du 19 mai 1997, sur l'organisation scientifique, administrative et financière des établissements publics de recherche scientifique et modalités de leur fonctionnement

Proposition de décret sur un nouveau statut particulier au corps des chercheurs agricoles

Documents d'études:

AVFA, IRESA Rapport d'achèvement du projet: "Recherche et Vulgarisation Agricoles" (Prêt Banque Mondiale 3217-TUN) Mai, 1997

Banque Mondiale, Rapport d'évaluation-Tunisie- Projet de recherche et de vulgarisation agricoles, 1990

CNEA et COMETE Engineering, Renforcement des services d'appui à l'agriculture: rapport de première phase "contexte et problématique", Ministère de l'agriculture DG/PDIA, avril 1999

Décision du Conseil Ministériel, présidé par le Président de la République, concernant "Stratégie de développement du Secteur de la Recherche Agricole 8 mars 1998

FAO/World Bank, Implementation Completion Report.Republic of Tunisia. Agricultural Research And Extension Project ,(Loan n° 3217/-TUN)1997

INRA, Régionalisation de la recherche agricole en Tunisie. Recommandations par J.P.Blanchon, J.Brossier, B.Sauveur, 1997. Etude demandée par l'IRESA.

IRESA, Note sur l'enseignement supérieur agricole 1999 6 pages

IRESA Le secteur de la recherche scientifique agricole : Situation actuelle, évaluation de la période 1995-1997 et perspectives Février 1998 32 Pages et annexes

IRESA Septembre 1998 Les établissements d'Enseignement Supérieur Agricole. IRESA, Direction des Affaires Pédagogiques. Fiches présentant les différentes institutions.

ISNAR, Programme de developpement de la recherche agricole en Tunisie, 3 volumes, Ministère de l'agriculture D/PSAE, République Tunisienne, 1987

LASRAM M. et MEKNI M. 1998 The National Agriculture Research System of Tunisia. 10 Pages. Study WANA NARS

Rapports d'activité des dernières années IRA, IO, IRVT, INRAT.

SCET-Tunisie, Etude de restructuration du réseau des stations expérimentales en Tunisie, 2 phases, 4 volumes mai 1996

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DE L'AGRICULTURE

DIRECTION GENERALE
DE LA PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT
ET DE L'INVESTISSEMENT AGRICOLE

RENFORCEMENT DES SERVICES D'APPUI A L'AGRICULTURE

Phase II

Thème 1

SYSTEME 'RECHERCHE - FORMATION - VULGARISATION' AGRICOLE

Volume 3

Composante Formation Agricole

Version Définitive

CNEA
Centre National des Etudes Agricoles

CENTRE NATIONAL
DES ETUDES AGRICOLES

Mai 2000

COMETE ENGINEERING

SOMMAIRE

RESUME ET CONCLUSION ..... **i**
I. INTRODUCTION **1**
II. LE CONTEXTE **1**
II.1 LA POLITIQUE AGRICOLE TUNISIENNE 1
II.1.1 Les grands axes *1*
II.1.2 Les objectifs de la politique agricole tunisienne *2*
II.2 QUELQUES CARACTÉRISTIQUES DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE TUNISIENNE 3
II.2.1 L'agriculture tunisienne est diversifiée *3*
II.2.2 La population active agricole et de pêche est relativement importante *5*
II.2.3 Un encadrement technique du secteur agricole relativement faible *9*
II.2.4 Des « marges de progrès » importantes *10*
II.3 EVALUATION QUANTITATIVE DES BESOINS EN FORMATION 11
II.3.1 Enseignement supérieur *11*
II.3.2 Formation continue *12*
II.3.3 Formation initiale *12*
III. LA SITUATION ACTUELLE : PRESENTATION ET DIAGNOSTIC **14**
III.1 L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AGRICOLE 14
III.1.1 Les récentes reformes *14*
III.1.2 La capacité d'accueil des nouveaux bacheliers face à la demande *16*
III.1.3 Couverture géographique et couverture des spécialités *18*
III.1.4 Adaptation de la formation au marché de l'emploi *20*
III.1.5 Programmes et méthodes *22*
III.2 LA FORMATION PROFESSIONNELLE 24
III.2.1 Les textes fondateurs *24*
III.2.2 Les caractéristiques de l'appareil de formation professionnelle agricole *25*
III.2.3 Problèmes identifiés *34*
IV. PERSPECTIVES D'EVOLUTION : PROPOSITIONS **40**
IV.1 L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR 40
IV.1.1 L'accroissement de la capacité d'accueil des étudiants *40*
IV.1.2 Le rééquilibrage des formations *42*
IV.1.3 remplacement de la formation continue conventionnelle des techniciens et ingénieurs par une formation à distance. *42*
IV.1.4 la reforme de l'enseignement en médecine vétérinaire au niveau de la formation de base et de la spécialisation. *43*
IV.2 LA FORMATION PROFESSIONNELLE 45
IV.2.1 Propositions d'aménagements structurels *46*
IV.2.2 Propositions techniques *54*
IV.2.3 Perspectives à court terme *57*
V. PLAN D'ACTION **58**
V.1 L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR 58
V.1.1 Crréation d'un centre de préparation biologie dans les locaux de l'actuel Lycée Agricole de Jeunes Filles de la Soukra d'une capacité totale de 1800 places *58*
V.1.2 Accroissement des capacités des établissements pour la formation d'ingénieurs et de techniciens supérieurs *58*
V.1.3 Rénovation pédagogique de l'enseignement supérieur agricole *58*
V.1.4 remplacement de la formation continue conventionnelle des techniciens et ingénieurs par une formation à distance. *58*
V.1.5 Dispositions nécessaires à la réorganisation des études vétérinaires *58*
V.2 LE SYSTÈME DE FORMATION PROFESSIONNELLE 59
V.2.1 Finalités *59*
V.2.2 Réformes à caractère administratif et législatif *60*

V.2.3 Mise en place de nouvelles formations *61*
V.2.4 Evolution des formations existantes, ... *62*
V.2.5 La formation des formateurs et des vulgarisateurs agents de développement *62*
V.2.6 Formation de publics spécifiques *63*
V.2.7 Recherches actions *64*
V.2.8 Améliorations matérielles *65*
V.2.9 Conclusion *66*
VI. ECHEANCIER DE MISE EN ŒUVRE : **67**
VI.1 L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AGRICOLE 67
VI.2 LA FORMATION PROFESSIONNELLE 68
VII. ESTIMATION DU COUT DU RENFORCEMENT DES SYSTEMES DE FORMATION AGRICOLE **69**
VII.1 LE SYSTÈME D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR 69
VII.2 LE SYSTÉME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE 70

RESUME ET CONCLUSION

La situation actuelle : Présentation et diagnostic

1. Le dispositif de la formation agricole, comporte le système de l'enseignement supérieur agricole regroupé avec la recherche agricole sous la tutelle de l'IRESA (9 établissements d'enseignement supérieur dont l'Ecole Nationale de Médecine Vétérinaire et l'Institut Sylvo-pastoral de Tabarka qui n'assure que la formation de techniciens supérieurs) et le système de la formation professionnelle constitué de 4 lycées agricoles et 25 centres de formation professionnelle et ou de recyclage et perfectionnement et un centre pédagogique de formation continue (regroupé avec la vulgarisation agricole sous la tutelle de l'AVFA) , 4 écoles de pêche et 6 CFPP (récemment passé sous la tutelle de l'AVFA)

2. Les grands axes de la reforme engagée dans l'enseignement supérieur agricole portent sur la standardisation et l'homogénéisation de la formation de l'ingénieur et du technicien supérieur (modalités d'accès et durée des études), l'introduction d'un enseignement modulaire visant l'équilibre entre les enseignements théoriques de base, technologiques, socio-économiques et de communication et un meilleur ciblage et une meilleure finalisation des profils.

3. L'appareil d'enseignement supérieur se caractérise par une convenable couverture géographique et couverture des spécialités ; toutefois il existe une importante disparité entre les établissements ; les différentes écoles en région sont plus ou moins spécialisées alors que l'INAT dispose de la quasi totalité des spécialités.

4. Les établissements d'enseignement supérieur agricole, fonctionnent actuellement à pleine capacité et ne pourront pas soutenir le rythme d'accroissement du nombre d'étudiants pour répondre à la demande suite à l'augmentation du nombre de bacheliers. En plus de la formation initiale, le cycle préparatoire « biologie » organisé dans trois établissements et les cycles de formation continue tels qu'organisés actuellement avec des cours administrés dans les locaux des établissements, amplifient la pression sur les capacités d'accueil des établissements d'enseignement supérieur (au niveau des infrastructures et du corps enseignant).

5. Des études précédentes ont déjà diagnostiqué « la nécessité d'identifier des postes d'emploi potentiels qui seraient la base de départ pour l'élaboration des profils de formation. » ; une véritable adaptation des formations au marché de l'emploi devrait comporter trois étapes :

i. élaboration de référentiels professionnels, élaboration assurée conjointement par des enseignants et des professionnels ;
ii. élaboration de référentiels formation (transformation des compétences exigées par un métier en capacité à acquérir en cours de formation)
iii. introduction des méthodes pédagogiques (introduction des méthodes actives en particulier) adaptées aux objectifs de formation.

Actuellement à notre connaissance, une telle démarche n'a pas été mise en œuvre dans l'enseignement supérieur agronomique tunisien. Toutefois, un effort est entrepris par les établissements de formation pour l'adaptation de la formation aux besoins du marché de l'emploi d'une part par la multiplication des spécialités et des options et d'autre part par l'organisation de journées portes ouvertes avec les entreprises et organismes de développement.

6. Les programmes accordent une place importante à la formation de base ; il est en effet important d'éviter une spécialisation trop précoce et d'assurer une solide formation agronomique de base à tous les étudiants.

7. **Le contenu et les objectifs des programmes :** les différents programmes que nous avons pu examiner sont tous exprimés en terme de contenus et jamais en termes d'objectifs. Cela signifie que l'on est centré sur **l'acquisition de concepts scientifiques ou techniques**, et sans doute rarement sur la **notion de compétences** à faire acquérir à l'étudiant.

8. **Les méthodes pédagogiques et la place de la pratique méritent d'être revues** si l'on se place dans une **perspective de formation de techniciens et d'ingénieurs « praticiens ».**

9. La formation professionnelle agricole est déjà (depuis 2 ans) largement engagée dans une réforme de l'ensemble du système « formation professionnelle » sous tutelle du Ministère de la Formation Professionnelle. Deux textes fondateurs tracent le cadre de cette réforme. Ce sont **la loi 93-10 du 17 Février 1993 portant loi d'orientation de la formation professionnelle** et **le Décret 9815 31 du 20 Juillet 1998 relatif aux établissements relevant de l'AVFA**.

10.Le cadre général de la formation professionnelle tracé par ces textes est suffisamment large pour pouvoir y loger à la fois des formations techniques très spécialisées et des actions de promotion sociale.

11.Dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture, les conditions d'inscription, le régime des études et la sanction de la formation dans les établissements de formation professionnelle, sont fixés par le décret n° 96-1557 du 9 septembre 1996; le niveau BTS dans la formation de pêche est i absent.

12. Le dispositif de la formation professionnelle agricole est calé sur les dispositifs de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle et de l'Enseignement Supérieur. Il faut mettre l'accent sur plusieurs éléments de ce dispositif :

- la notion de passerelle permettant de passer d'un niveau à l'autre est très intéressante même si le contenu des programmes , risque de ne pas faciliter ces passages ;
- l'accès à la formation d'ingénieurs est plus limité (10% des effectifs admis en première année et sur concours);
- la possibilité d'organiser des préformations, qui existe dans la loi de 93, n'a été reprise dans le décret que pour la formation CAP. On peut se poser la question de savoir pourquoi. Peut-être estime-t-on que le système des 30% avec 12/20 joue le rôle d'une préformation ;
- la formation de BTS n'existe pas pour l'instant dans les établissements relevant de l'AVFA. Par contre, cette formation existe déjà dans des établissements d'enseignement supérieur.

13.Dans le secteur de la pêche, les formations telles qu'organisées par le décret n° 96-1557 du 9 septembre 1996, présentent des caractéristiques différentes :

- il n'y a pas d'équivalence sur le plan de la durée des études entre le CAP agricole et CAP dans le secteur de la pêche ;
- les conditions d'accès à des formations aboutissant à des diplômes ayant la même équivalence au niveau de la classification nationale des emplois (les BTP sont classés au niveau 3), sont très différentes d'une formation à une autre ;

• particulièrement le classement du diplôme du patron hauturier dans la catégorie BTP, alors que les conditions d'admission et la durée des études ne diffèrent pas beaucoup de ceux du BTS agricole est abusif.

14. Avec ses 4 lycées professionnels agricoles et ses 26 Centres de formation professionnelle agricole, l'appareil de formation professionnelle agricole couvre l'ensemble du territoire. A ces 30 établissements, il faut rajouter 10 Centres de formation professionnelle pour la Pêche qui sont implantés du Nord au Sud tout au long des côtes (de Bizerte à Zarzis) . **De nouvelles implantations ne sont pas à envisager.**

15. La situation actuelle des différents centres de formation se caractérise par une infrastructure en majorité inadéquate tant en terme de bâtiments qu'en terme d'équipement (équipements pédagogiques, d'exploitation etc.)

16. Un programme de réhabilitation et d'extension, élaboré par l'AVFA, est déjà entamé et doit se poursuivre au cours du 10ème plan. Cela est d'autant plus nécessaire que ces Centres de formation vont avoir des activités nouvelles comme la formation des agriculteurs et des fils d'agriculteurs. Ce dernier type de formation exigera sans doute de décentraliser des formations au niveau des CTV et des CRA pour que celles-ci se déroulent au plus près des agriculteurs.

17.Un taux d'encadrement convenable ; mais des formateurs de niveaux variables (plus de deux tiers des formateurs sont de niveau ingénieurs adjoint, adjoints techniques et ouvriers et moins), relativement âgés (environ le tiers âgés de plus de 50 ans avec des départs à la retraite importants durant la décennie à venir) et qui n'ont pas toujours eu la possibilité de se recycler tant sur le plan scientifique que sur le plan pédagogique.

18.L'appareil d'encadrement du dispositif de formation, constitué par l'Agence de la Vulgarisation et de la Formation Agricole (AVFA) et par son Institut National Pédagogique et de Formation Continue Agricole (INPFCA) de Sidi-Thabet sont en cours de réforme.

19. La récente réforme de L'AVFA, a permis de regrouper les dispositifs de formation professionnelle et de vulgarisation dans les secteurs d'agriculture et de pêche, a prévu un dispositif d'encadrement de la vulgarisation professionnelle et privé et a décentralisé la gestion des établissements de formation, mais cette reforme n'a pas été l'occasion d'une restructuration sur une base fonctionnelle.

20.En ce qui concerne l'INPFCA, il a été doté comme les autres établissements de formation de la qualité d'établissement public, mais l'AVFA envisage déjà un amendement du décret n° 99-2826 pour le réintégrer comme un service interne de l'AVFA attaché à la direction des affaires pédagogiques et techniques. Cet amendement, s'il était adopté ôterait à l'INPFCA le caractère d'établissement public qu'il vient d'acquérir par le décret n°99-2827 du 21 décembre 1999.

21.Le maintien de l'INPFCA en tant que structure interne de l'AVFA ne lui permettrait pas de drainer les compétences nécessaires pour constituer une équipe permanente de haut niveau et de jouer le rôle qui lui est dévolu de structure d'appui à la formation et d'assistance pédagogique tel que spécifié dans le « programme de mise à niveau de la formation professionnelle agricole et de pêche »

22. Dans le domaine agricole, on constate que se mettent en place des formations très spécialisées tant au niveau CAP qu'au niveau BTP. Il n'y a pas d'approche globale du système d'exploitation.

23.Les nouvelles formations privilégient la pratique (75% du temps en CAP et BTP et 65% du temps en BTS). C'est une condition nécessaire mais non suffisante pour former des praticiens. Le problème posé ici est plus un problème pédagogique qu'un

problème de répartition d'horaires. Dans ce domaine également, la formation des formateurs doit intervenir.

24.Une action novatrice récente : la formation des agriculteurs et des pêcheurs et des fils d'agriculteurs et de pêcheurs ; cette action nous paraît essentielle dans le système formation-vulgarisation agricoles. Le point d'achoppement sera certainement la formation des formateurs qui peuvent être tentés de reproduire une formation initiale quelque peu académique.

25.Les programmes existant actuellement ont été élaborés par des Commissions composées d'enseignants et animées par les formateurs de l'INPFCA. Ils ont été ensuite validés par l'UTAP. Le travail a été fait à partir d'un référentiel professionnel très général élaboré par le Ministère de la Formation Professionnelle. Il serait donc intéressant de reprendre ces programmes dans une véritable démarche **d'ingénierie de formation**, c'est-à-dire une démarche allant de la description des activités d'un métier aux objectifs de formation en passant par le champ des compétences à maîtriser pour exercer un métier.

26.On remarque aussi , dans les programmes de CAP et de BTP, l'absence de toute formation en sciences fondamentales (mathématiques, sciences physiques, biologie). Former des praticiens ne signifie nullement les enfermer dans une pratique de tâche répétitives. Bien au contraire, un pragmatisme bien maîtrisé signifie à la fois que toute pratique soit sous-tendue par des fondements théoriques et que toute théorie puisse se concrétiser dans des pratiques.

27. La procédure d'élaboration du programme de la formation des agriculteurs et fils d'agriculteurs, est quelque peu contestable ; élaborer un programme national de formation d'agriculteurs n'est pas la bonne solution pour intégrer les diversités de l'agriculture tunisienne.

28.Le système de formation et le système de vulgarisation manquent de références technico-économiques micro-régionales communes pour recentrer la formation (formation initiale et formation continue des agriculteurs et fils d'agriculteurs) au niveau régional . Par références, nous entendons non des normes élaborées par l'INRA ou par tout autre organisme de recherche, mais des données issues de l'observation des résultats obtenus par les agriculteurs, aussi bien les plus performants que ceux qui obtiennent des résultats plus médiocres. C'est par la comparaison entre ces résultats issus des pratiques des agriculteurs que pourra émerger la notion de « marge de progrès ». **Sans ces références (qui auraient dû être recueillies depuis 1991 par les CTV/CRA), formateurs, vulgarisateurs et autres techniciens continueront de parler en fonction de normes théoriques qui seront inévitablement contestées par les agriculteurs.**

Perspectives d'évolution pour l'enseignement supérieur

29.Les propositions concernant le renforcement du système de l'enseignement supérieur pour faire face à la demande future et aux exigences d'un enseignement de qualité sont en cohérence avec les reformes entamées et la réflexion engagée par l'IRESA et les établissements de formation. Ces propositions concernent :

- l'accroissement de la capacité d'accueil des bacheliers orientés vers l'enseignement agricole et l'augmentation de la capacité globale de formation d'ingénieurs et de techniciens supérieurs ;

- le rééquilibrage des formations agronomiques au niveau quantitatif par le renforcement des cycles de formation de techniciens supérieurs et au niveau qualitatif par davantage de diversification des profils et d'adaptation au marché de l'emploi;
- remplacement de la formation continue conventionnelle des techniciens et ingénieurs de l'administration et des organismes sous tutelle pour la promotion au grade supérieur, par une formation à distance ;
- la reforme de l'enseignement en médecine vétérinaire au niveau de la formation de base et de la spécialisation.

30. A la lumière de l'examen de la capacité d'accueil actuelle des établissements d'enseignement supérieur et eu égard à l'augmentation continue du nombre de bacheliers au niveau national et partant de ceux qui s'orientent vers la formation supérieur agricole, il est proposé :

- d'individualiser le cycle de préparation « biologie » et de réserver les Ecoles de l'Enseignement Supérieur Agricole aux enseignements scientifiques et techniques des **ingénieurs** agronomes et des **Techniciens Supérieurs** en agriculture ;
- d'augmenter les moyens des écoles pour l'extension et la construction supplémentaire de salles de cours, d'amphithéâtres et laboratoires ainsi que pour l'acquisition d'équipements scientifiques et pédagogiques

31. Le rapport des diplômés techniciens supérieurs/ ingénieurs reste en dessous des normes recommandées et devra atteindre 3 techniciens pour un ingénieur formé à la fin de la décennie.

32.Concernant l'adaptation de la formation au marché de l'emploi, il y a lieu d'entamer dés que possible l'élaboration des référentiels professionnels et de formation avec la participation des professionnels pour les premiers et d'envisager les formations par alternance soit comme proposé en 3-2-2 pour les techniciens supérieurs, soit même pour les ingénieurs si les conditions (voir 3-2-2) sont remplies pour certaines filières.

33.Du point de vue méthodes pédagogiques, des actions pédagogiques expérimentales pourraient être entreprises avec l'assistance technique d'établissements similaires étrangers (européens) déjà engagés dans une démarche « praticienne », mettant les étudiants progressivement en situation de responsabilité.

34.La plate-forme de la formation continue à distance des cadres de l'administration et des organismes sous tutelle pour la promotion au grade, sera au niveau de l'IRESA qui assurera l'administration des cours et des programmes et la communication ; un gestionnaire en sera spécifiquement chargé. Des sites de consultation seront mis en place dans les 9 établissements d'enseignement supérieur avec un animateur pour chaque site. La formation continue à distance devra être orientée en priorité vers les spécialités correspondant aux besoins les plus urgents du développement agricole.

35. Pour la reforme de l'enseignement en médecine vétérinaire au niveau de la formation de base, il est proposé : i) la Séparation de l'année préparatoire du reste des études vétérinaires et son organisation dans le cadre de la préparation « biologie » pour les écoles d'ingénieurs avec l'organisation d'un concours à la fin de la première année de cette préparation, ii) l'adoption d'un stage interné en dernière année de formation.

36. Pour ce qui est de la spécialisation en médecine vétérinaire, il est proposé un système de résidanat à l'instar de ce qui existe pour les autres carrières médicales.

Perspectives d'évolution pour la formation professionnelle

Principes de base

37.L'agriculture tunisienne est diversifiée tant sur le plan inter-régional (diversité des potentialités micro-régionales) que sur le plan intra-régional (diversité dans une même zone des systèmes d'exploitation, coexistence d'agricultures et d'agriculteurs différents) ; valoriser l'agriculture tunisienne signifie valoriser cette diversité.

38.Pour valoriser cette diversité, il faut la connaître. Cela signifie que les formateurs comme les vulgarisateurs et autres agents de développement devront être formés à l'utilisation de méthodes d'analyse des potentialités (système atouts-contraintes) et de méthodes d'analyse du fonctionnement des différentes catégories de systèmes d'exploitation.

39.Valoriser la diversité implique l'utilisation de démarches, méthodes et moyens adaptés aux différentes agricultures et aux différents agriculteurs. Cela nécessite donc une certaine régionalisation de la prise de décision et une responsabilisation des structures de base aussi bien dans le domaine de la formation que dans celui de la vulgarisation.

40.Formation professionnelle et vulgarisation ne sont pas deux secteurs étanches mais deux secteurs complémentaires avec de fortes zones d'interférences. A la base, les publics des deux systèmes sont les mêmes. Ce sont les agriculteurs avec leurs groupes de base et avec leurs différents techniciens qui agissent dans leur environnement immédiat.

41.Les **objectifs de la** formation agricole sont :

- Former les **professionnels** de l'agriculture tunisienne :
  - ⇒ les actifs de demain par la formation initiale ;
  - ⇒ les actifs d'aujourd'hui par la formation continue
- Former les professionnels des **différentes agricultures** tunisiennes :
  - ⇒ responsables d'exploitations, aides familiaux et salariés ;
  - ⇒ responsables des organisations professionnelles agricoles (Chambres d'agriculture, associations, coopératives et autres groupements professionnels) ;
  - ⇒ ingénieurs et techniciens de l'appareil professionnel agricole (vulgarisateurs, directeurs et techniciens de coopératives agricoles, d'associations, de groupements, etc.).
- Former des formateurs de techniciens agricoles.
- Former des formateurs de formateurs.

Les propositions d'aménagements structurels

42. La formation des agriculteurs et la vulgarisation devant constituer un tout cohérent, cela se traduira au niveau des structures notamment au niveau local et au niveau de l'institution chargée de la formation des formateurs et de la formation des vulgarisateurs.

43.Au niveau local, il s'agit d'encourager à la constitution de comités ou de groupements locaux de développement agricoles et de pêche constitués par des agriculteurs de la zone, à partir aussi bien d'agriculteurs individuels que de représentants de groupes de base (petites coopératives, associations, groupements

divers). Le comité local serait la structure de base de l'intervention qu'il s'agisse d'actions de vulgarisation ou de formation continue ; à ce groupe d'agriculteurs, seraient donc associés le vulgarisateur et un formateur de la structure de formation la plus proche (CFPA ou Lycée professionnel).

44.Dans chaque CFPA, un formateur ou deux seront plus particulièrement chargés, en concertation étroite avec le ou les vulgarisateurs, d'organiser la formation des agriculteurs et des fils d'agriculteurs. La formation est ensuite assurée par les formateurs du CFPA et par les vulgarisateurs, ou ce qu'il est convenu d'appeler les spécialistes matières en poste à la CTV ou au CRDA ; en effet il n'est pas question de constituer un corps spécifique de formateurs d'adultes.

45.Au niveau du Gouvernorat, il faut assurer la remontée des préoccupations du terrain pour leur prise en compte dans la politique de développement et la détermination des priorités du gouvernorat. Une Instance de Développement Agricole qui serait l'émanation des comités locaux de développement présidée par un membre de la chambre d'agriculture, serait constituée à cet effet.

46. A ce niveau, il importe de signaler que les établissements de formation professionnelle dans le secteur de l'agriculture et de la pêche ont été dotés par le décret n°99-2827 du 21 décembre 1999 de la qualité d'établissement public. Par ailleurs, la reforme envisagée par l'AVFA, dans le cadre de la réorganisation du dispositif de formation professionnelle agricole et de pêche vise la mise en place d'un réseau de pôles d'excellence (10 à 12 centres) . La mise en place de cette reforme, nécessite entre autres la définition du statut des centres ressources et du statut des autres centres de formation professionnelle. Ces statuts devraient inciter les centres à une plus grande ouverture sur leur environnement et à mobiliser des ressources propres.

47. Au niveau national, on peut envisager le renforcement en moyens humains et matériels de l'AVFA et de son institut technique dans le cadre de leur organisation actuelle comme un **premier scénario** permettant l'accompagnement et la mise en place du programme de réhabilitation des établissements de formation, des différentes recommandations techniques et de restructuration au niveau local et régional. Mais nous avons vu que cette situation qui prévaut depuis 1990 n'a pas permis à l'INPFCA d'être la structure d'appui souhaitée pour le dispositif de formation et de vulgarisation.

48. En alternative à la situation actuelle, il est proposé de partir d'une réflexion sur les fonctions que doivent remplir l'INPFCA et l'AVFA dans les perspectives des responsabilités accrues de la profession, tant les structures nationales que les structures de base, dans les domaines de la vulgarisation et de la formation continue des agriculteurs pour leur proposer une réorganisation qui serait fonctionnelle qui ferait de l'AVFA, la structure d'animation et de l'INPFCA, mis sous sa tutelle, la structure d'appui du système de formation professionnelle agricole et de pêche.

49. L'INPFCA, actuellement, structure très légère doit être sérieusement renforcée pour être au cœur d'un dispositif rénové. Il a un rôle déterminant à jouer dans les domaines suivants :

- Ingénierie de formation (élaboration des référentiels professionnels et de référentiels de formation ;
- formation au métier et continue des formateurs et des vulgarisateurs ;
- appui méthodologique à des recherches-actions et expérimentations dans les domaines de la formation et de vulgarisation ;

– contribution à l'élaboration d'outils pédagogiques.

L'institut qui vient d'être érigé en un établissement public devra être, doté d'un statut qui lui permette une autonomie relative pour contractualiser aussi bien avec des partenaires de terrain (structures de formations, organisations professionnelles, en particulier) qu'avec les structures nationales et d'accueillir différents types de personnels (personnels de statut Enseignement Supérieur, personnels ingénieurs et techniciens, formateurs et enseignants, contractuels).

50.La réorganisation de l'AVFA devra être centrée autour d'un important renforcement de sa fonction d'animation des systèmes de formation professionnelle et de vulgarisation ; pour la formation professionnelle, ses fonctions seront : i) l'observation de l'évolution des métiers et de l'emploi ; ii) l'appui à l'élaboration des programmes et la validation des programmes ; iii) l'organisation de la formation au métier et continue des formateurs et des vulgarisateurs ; iv) l'appui à l'expérimentation pédagogique et à l'élaboration d'outils pédagogiques ; v) l'organisation des examens et concours, et évaluation.

51.Ensuite, le fonctionnement du système doit être assuré par conventionnement, par contractualisation entre les différents partenaires du système et, en particulier, entre les structures nationales (AVFA et INPFCA) et les structures réalisatrices (établissements d'enseignement, structures locales de vulgarisation et professionnels).

52.Il faudra trouver des ressources pour financer la formation continue des agriculteurs et ce que nous avons appelé les actions de Promotion collective (Formation des cadres paysans). Quelque soit la solution adoptée (FODECAP ou un nouveau Fonds), il importe que le financement de la formation continue des agriculteurs de base et des actions de vulgarisation soient agréées conjointement et de façon cohérente sur les mêmes critères.

Propositions techniques

53. Ces propositions concernent la mise en place de nouvelles formations, l'évolution des formations existantes, la formation des formateurs et des vulgarisateurs agents de développement , la formation de publics spécifiques, et des recherches actions.

54. Mise en place **d'actions de promotion sociale**, pour cela il faudrait investir dans les domaines de l'organisation des formations par unités capitalisables , de la formation en alternance , de la validation des acquis professionnels , de l'individualisation de la formation , de l'auto-formation et de la formation à distance. Ceci pourrait constituer un des premiers gros « chantiers » confié à l'INPFCA, renforcé et réorganisé, en collaboration avec l'AVFA et des structures de formation.

55. Organisation d'une formation préparant au métier de responsable d'exploitation agricole.

56. La formation des ouvriers qualifiés est assurée par les formations CAP spécialisées. Cependant, il existe une population non négligeable d'ouvriers permanents ou temporaires sur des exploitations de polyculture élevage. Or, pour ce type de public, il n'existe aucune formation, ni en formation initiale ni en formation continue. On pourrait construire un diplôme par unités de valeur capitalisables prenant en compte des séquences de formation organisées dans le cadre de la formation continue.

57. Modifier la composition des **Commissions de programmes** animées par l'INPFCA pour y faire participer d'autres acteurs que les enseignants : professionnels de l'agriculture en premier lieu, mais aussi, sans doute, selon les cas, représentants de la recherche, de l'enseignement supérieur..

58. Il faudrait ensuite que ces Commissions s'attachent à reprendre l'ensemble du processus d'élaboration d'un programme de formation (du référentiel professionnel au référentiel de formation). A propos des contenus, il faudrait réfléchir à la place d'une agronomie de base, d'une approche globale d'un milieu (étude du milieu), d'une approche globale de l'exploitation et à la place des sciences fondamentales (mathématiques, sciences physiques et biologie). Nous verrions très bien l'introduction dans toutes les formations spécialisées de **modules pluridisciplinaires** relativement courts, centrés sur l'approche globale de l'exploitation et sur l'approche globale d'une micro-région.

59.Réorganisation de la formation dans le secteur de la pêche et renforcement de la formation pratique (révision du décret n° 96-1557, organisation des stages d'embarquement auxquels sont assujettis les cadres de commandement).

60. Dans le domaine de la formation des agriculteurs et des fils d'agriculteurs, il faut mettre encore plus l'accent sur la gestion de l'exploitation en sachant que celle-ci ne se réduit pas à une gestion financière et comptable, mais qu'elle intègre également la gestion de la SAU, la gestion de la main d'œuvre, les stratégies d'approvisionnement et de commercialisation, la gestion des revenus, les perspectives d'investissement, la gestion collective du travail, etc..

61.Pour ce qui est de la formation des techniciens supérieurs, même si à terme ce type de formation peut être décroché des établissements d'enseignement supérieur, pour l'instant les établissements de formation professionnelle n'ont pas la capacité de l'intégrer. Les précautions à prendre sont : i) respect de la règle des 12/20 pour 30 % des places disponibles pour l'admission des BTPA en BTS ; ii) assurance de la formation réelle de praticiens en veillant à la place de la formation pratique.

62.Concernant l'adaptation de la formation au marché de l'emploi dans l'enseignement supérieur, nous proposons d'entamer dés que possible l'élaboration des référentiels professionnels et de formation avec la participation des professionnels pour les premiers et d'envisager les formations par alternance pour les techniciens supérieurs, soit même pour les ingénieurs si les conditions sont remplies pour certaines filières.

63. La formation des formateurs et des vulgarisateurs agents de développement devra abordée de manière coordonnée ; en effet les deux publics devront avoir une partie de formation commune.

64.Il faut également monter conjointement un cycle de formation au métier et un cycle formation continue qui pourront se croiser. Pour cela, il sera indispensable que **la formation soit organisée sous formes de modules**.

65. La formation professionnelle va devoir s'investir dans les formations de responsables professionnels (administrateurs de groupements de coopératives, de chambre, de syndicat (UTAP) qui ne doivent pas exercer leur rôle uniquement sur le thème de la vulgarisation technique, mais appréhender les aspects institutionnels, réglementaires et économiques du secteur agricole.

66.Des recherches action dans les domaines des formations à l'agriculture de groupe, d'élaboration de références technico-économiques locales et d'individualisation des

formations seront à mettre en place avec l'appui de l'INPFCA . Les deux premières expérimentation se situent dans la perspective d'une professionnalisation de la vulgarisation et de la formation continue des agriculteurs et pêcheurs.

Les actions à mettre en œuvre pour le renforcement du système d'enseignement supérieur

67. Création d'un centre de préparation biologie dans les locaux de l'actuel Lycée Agricole de Jeunes Filles de la Soukra d'une capacité totale de 1800 places (étude d'exécution pour l'aménagement des locaux existants, les constructions nouvelles , les équipement de laboratoires, foyer et salles de classes etc. ; la réalisation des travaux, et le renforcement du corps enseignant)

68.Accroissement des capacités des établissements pour la formation d'ingénieurs et de techniciens supérieurs (études d'exécution pour la construction de nouveaux foyers (dans les établissements de Chott Mariem, de Mograne, Medjez el Bab, Mateur et de Tabarka) , l'extension du foyer de jeunes filles à Medjez el Bab, les constructions de salles de classes et d'amphithéâtres et les équipements nécessaires ; réalisation des travaux et consolidation du corps enseignant)

69.Rénovation pédagogique de l'enseignement supérieur agricole (formation des formateurs, assistance technique pour une recherche action sur les méthodes pédagogiques et reprise des programmes dans une démarche d'ingénierie de la formation et dans l'optique d'une diversification des profils de formation) .

70.Mise en place de la formation à distance des techniciens et ingénieurs (équipement de la plate-forme centrale et des sites de consultation, recrutement d'un responsable du système au niveau de l'IRESA, désignation d'un animateur pour chaque site de consultation parmi le personnel des établissements et assistance technique pour la mise en place des programmes et l'organisation de l'animation des 9 sites de consultation)

71.Création au sein de l'Ecole Nationale de Médecine Vétérinaire (ENMV) d'un centre hospitalier vétérinaire (C.H.V.) en lieu et place de la clinique actuelle. Ce centre est soumis à la tutelle du Ministère de l'Agriculture et placé sous l'autorité du Directeur de l'ENMV. Cette structure permettra de gérer de manière efficace les stages internés et constituera le cadre central de la formation pour la plupart des spécialités du résidanat.

72.Promulgation de l'ensemble des textes réglementaires fixant le cadre juridique de la réorganisation des études vétérinaires (décret fixant le cadre général des études et les conditions d'obtention du diplôme national de docteur en médecine vétérinaire et le statut des stagiaires internés en médecine vétérinaire, loi modifiant la loi n° 80/85 du 31/121980 instituant le résidanat comme cadre dans lequel se déroule la spécialisation en médecine vétérinaire, décret modifiant les dispositions du décret n° 83/1217 du 21/12/83 (portant statut des médecins vétérinaires hospitalo-universitaires) concernant le recrutement des assistants hospitalo-universitaires en médecine vétérinaire, décret portant création et organisation du centre hospitalier vétérinaire à Sidi Thabet, décret fixant le statut juridique des résidents et la spécialisation en médecine vétérinaire, arrêté conjoint des Ministères de l'Agriculture et de l'Enseignement Supérieur fixant le régime des études et des examens en vue de l'obtention du diplôme national de Docteur en Médecine vétérinaire, arrêté conjoint des Ministères de l'Agriculture et de l'Enseignement Supérieur fixant la composition et les attributions de la commission de résidanat et arrêté conjoint des Ministres de l'Agriculture et de l'Enseignement Supérieur fixant les spécialités et le contenu et la formation de chaque spécialité, étant

entendu que l'éventail des spécialités ne peut être figé mais évolutif en fonction des besoins) .

Les actions à mettre en œuvre pour le renforcement du système de la formation professionnelle

73. Les actions de réformes à caractère administratif et législatif : 1) Restructuration de l'INPFCA ; 2) Révision du décret n° 96-1557 relatif à formation professionnelle dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture ; 3) mise en place d'une source de financement professionnalisée de la formation continue des agriculteurs et pêcheurs et de la vulgarisation ; 4) révision des statuts des groupements d'agriculteurs (décret 99-1819 du 23 août 1999, le chapitre relatif aux adhérents) ; 5) définition des statuts des établissements de formation professionnelle agricole ; 6) révision de la composition des conseils qui gèrent les établissements de formation ; 7) réforme de l'AVFA.

74. Les actions de mise en place de nouvelles formations : 8) Création d'un BTP Gestion de l'entreprise agricole ; 9) création et expérimentation d'un BTS par la voie de l'alternance10) création d'une filière « Promotion Sociale » avec en préalable l'étude de faisabilité par une Commission, puis l'expérimentation d'une formation par niveau de formation (CAP, BTP, BTS).

75. Les actions pour l'évolution des formations existantes : 11) élaboration des référentiels et des programmes (objectifs et continus) des différentes formations (formation professionnelle et enseignement supérieur) ; 12) diffusion des résultats auprès des formateurs et enseignants ; 13) organisation des stages d'embarquement des cadres navigants ; 14) évolution de la formation des agriculteurs et fils d'agriculteurs.

76.Les actions pour la formation des formateurs et des vulgarisateurs agents de développement : 15) organisation d'un cycle de formation au métier pour les enseignants ; 16) organisation d'un cycle de formation au métier pour les vulgarisateurs agents de développement ; 17) organisation d'un cycle de perfectionnement des enseignants et des vulgarisateurs.

77. Formation de publics spécifiques : 18) formation des gestionnaires de coopératives et autres regroupements professionnels à la gestion de ces organismes ; 19) formation de cadre paysans.

78.Recherches actions : 20) expérimentation de l'organisation du système formation-vulgarisation au niveau local ; 21) Organisation d'un système d'élaboration de références technico-économiques locales ; 22) Etude d'un système d'individualisation des formations

79. Les actions d'améliorations matérielles du dispositif de la formation professionnelle : 23) renforcement de l'INPFCA et de l'AVFA (affinement de l'évaluation des besoins par une étude d'exécution et réalisation) ; 24) réalisation des études d'exécution pour l'évaluation des besoins matériels des établissements de formation professionnelle (immobilier et matériel pédagogique) et réalisation du renforcement .

Echéancier de mise en œuvre :

L'enseignement supérieur

80.Etape 1(2000-2001) : achèvement des études d'exécution relatives à l'individualisation du cycle préparatoire « biologie » et adaptation à la préparation aux

études vétérinaires, promulgation des textes organisant les études vétérinaires (formation de base et spécialisation) ; révision des programmes de formation y compris en médecine vétérinaire de manière à les adapter au nouveau cursus et y introduire de nouvelles disciplines (gestion, communication),...) ;

81. **Etape 2** (2002/2006) **:** réalisation des extensions de capacités et des aménagements d'infrastructure (dés 2002) ; renforcement des équipements des établissements ; renforcement de l'IRESA pour la gestion du système de formation continue à distance et la coordination de l'enseignement supérieur ; formation des formateurs ; renforcement de la logistique pour la formation continue à distance ; désignation d'un animateur pour chaque site de consultation parmi le personnel des établissements, assistance technique pour la mise en place des programmes et l'organisation de l'animation des 9 sites de consultation, renforcement de l'encadrement pédagogique et remplacement à temps des départs à la retraite ; consolidation de la révision des programmes et des spécialités, étude pour la consolidation du système de l'enseignement supérieur agricole en fonction de l'évolution des besoins de l'agriculture et du contexte de l'évolution de l'enseignement supérieur en général en Tunisie.

82. **Etape 3** (2007-2010) : consolidation et orientation du système d'enseignement supérieur en fonction des résultats de l'étude .

La formation professionnelle

83. **Etape 1** (2000-2001) : i) réaliser entièrement les réformes à caractère administratif et législatif; ii) mettre en place les conditions de l'évolution des formations existantes (actions 11,12 et 13) ; iii) préparer la mise en place des nouvelles formations ; constitution des groupes de travail qui préparent les outils, méthodes et programmes pour le démarrage en deuxième étape des expérimentations des nouvelles formations surtout le BTS par voie de l'alternance et la filière « promotion sociale » (actions 9 et 10) ; iv) identifier les besoins et préparer les programmes des formations des gestionnaires de coopératives et autres regroupements professionnels à la gestion de ces organismes (action 18) et des cadres paysans (action 19) avec mise en œuvre des premiers programmes ; v) monter les cycles de formation de métier et de formation continue des formateurs et des vulgarisateurs (action 15, 16, 17) et démarrage des premières formations ; vi) conception et début d'exécution d'une opération de recherche action concernant l'organisation du système formation-vulgarisation au niveau local (action 20) en liaison avec le montage de l'action expérimentale de mise en place d'un système d'élaboration de références technico-économiques locales (action 21) et ce dans les sites où la gestion de la vulgarisation par la profession (CA ou UTAP) est expérimentée; vi) étude par une commission animée par l'INPFCA et appuyée par une assistance technique (consultants) , des voies et moyens pour la mise en place d'un système d'individualisation des formations à expérimenter en deuxième étape (action 22) ; vii) réhabilitation et extension de capacité de la première tranche d'établissements de formation telle que prévue par le programme de mise à niveau de la formation professionnelle agricole et de pêche (INPFCA et 15 premiers établissements) ; viii) démarrer en fin de période les études d'exécution pour la réhabilitation et la consolidation matérielle des 24 établissements restants .

84.**Etape 2** : (2002-2006) : i) premières réalisations des nouvelles formation et évaluation périodique des résultats; ii) fonctionnement des cycles de formation au métier et de formation continue des vulgarisateurs et des formateurs ; iii) continuation de la recherche action concernant le système formation-vulgarisation au niveau local

(action 20) et de l'action expérimentale de mise en place d'un système d'élaboration de références technico-économiques locales (action 21), et évaluation des résultats pour consolider les systèmes ; iv) expérimentation du système d'individualisation des formations , évaluation puis consolidation; v) réhabilitation et extension de capacités des établissements de formation ; vi) consolidation des formations des gestionnaires de coopératives et autres regroupements professionnels à la gestion de ces organismes (action 18) et des cadres paysans (action 19)

85.**Etape 3** : (2007-2010) : i) consolidation et extension des nouvelles formations ; ii) consolidation progressive de tout le système.

Estimation du coût du renforcement proposé

86.Les coûts du renforcement du dispositif de l'enseignement supérieur agricole et de ses activités sont estimés pour la période allant jusque **2006 entre 28 et 29 MD** selon le taux d'indemnisation retenus pour les internes en médecine vétérinaire. Les coûts sont répartis selon les étapes comme suit : i) étape 1 : 0,76 MD d'assistance technique et études d'exécution ; ii) étape 2 : entre 27,3 et 28, 2 MD dont 11,4 MD en bâtiments et équipements, 0,86 MD d'assistance technique, entre 1,5 et 2,4 MD d'incidences financières de l'instauration du stage interné et du résidanat en médecine vétérinaire, 1.7 MD de masse salariale supplémentaire sur les 5 ans du $10^{ème}$ plan et 11,8 MD de dépenses de fonctionnement supplémentaires pour face à l'augmentation du nombre d'étudiants durant le prochain plan.

87.Les coûts du renforcement du dispositif de la formation professionnelle et de ses activités sont estimés pour la période allant **jusque 2010 à environ 94 MD** répartis selon les étapes comme suit : i) étape 1 : 28 MD dont 1.8 MD d'assistance technique et 2,6 pour la formation continue des agriculteurs et responsables professionnels ; ii) étape 2 : 46,5 MD dont 8,6 MD pour la formation continue des agriculteurs et responsables professionnels ; iii) étape 3 : 19 MD dont environ 6,9 MD pour la formation continue des agriculteurs et responsables professionnels .

I. INTRODUCTION

L'analyse du système de formation agricole relevant du Ministère de l'Agriculture doit être faite en prenant en compte plusieurs éléments qui vont fortement influer sur les propositions que nous serons amenés à formuler. On peut citer :

- les grandes orientations et les objectifs de la politique agricole tunisienne ;
- les caractéristiques socio-économiques de l'agriculture tunisienne ;
- la réforme du système de vulgarisation qui doit se faire conjointement à la réforme du système de formation professionnelle ;
- la réforme déjà largement engagée du système de formation professionnelle tunisien, gérée par le Ministère de la Formation Professionnelle et dans laquelle l'appareil de formation professionnelle agricole est fortement impliqué ;
- la réforme du système formation professionnelle agricole-vulgarisation ne doit pas être déconnecté de la réforme du système recherche-enseignement supérieur.

Aussi, avant d'aborder la formation proprement dite, et essentiellement la formation professionnelle, nous allons, sur ces différents points, indiquer quels sont les facteurs qui doivent être pris en compte pour bien situer les problèmes auxquels seront confrontés les décideurs du système « formation professionnelle agricole ».

II. LE CONTEXTE

II.1 La politique agricole tunisienne

Cet aspect étant traité par ailleurs, nous ne reprenons ici que les éléments qui nous paraissent avoir une influence sur les évolutions du système de formation professionnelle agricole.

II.*1.1 Les grands axes*

Tout d'abord, l'agriculture tunisienne se situe dans une perspective de libéralisation de l'économie et, en particulier, dans une perspective de libération des échanges internationaux. Cela signifie qu'elle va être rapidement confrontée à une forte concurrence, tant sur le plan de la qualité des produits que sur celui des coûts de ces mêmes produits. Il faudra donc que la compétitivité de l'agriculture tunisienne et que la technicité et le professionnalisme de ses différents acteurs progressent.

Par acteurs, il faut entendre aussi bien les acteurs individuels que sont les agriculteurs que les acteurs collectifs que sont leurs différentes formes d'organisations (coopératives, groupements, associations, Chambres, etc...). Tout ceci concerne la formation au premier chef.
Ensuite, la Tunisie s'est engagée dans une politique de désengagement de l'Etat et de professionnalisation des professions. Par professionnalisation, il faut entendre la prise en charge par les professionnels eux-mêmes - et, pour ce qui nous concerne, par les agriculteurs eux-mêmes - d'un certain nombre de domaines assurés antérieurement pas les services de l'Etat. Cela signifie que les agriculteurs aient les moyens et soient capables de s'organiser pour répondre eux-mêmes à leurs différents besoins, qu'ils soient de nature technique, économique ou sociale. Pour cela, il est indispensable que des agriculteurs issus de la base soient capables de prendre des responsabilités.
Il faut donc mettre en place une formation de ce que l'on pourrait appeler des « cadres paysans » et ainsi instaurer une véritable « promotion collective » des milieux agricoles.

II.*1.2 Les objectifs de la politique agricole tunisienne*

A partir de ces deux grands axes, il nous semble que la politique agricole tunisienne s'articule autour des objectifs suivants :

- assurer la sécurité alimentaire du pays dans les produits de base ;
- promouvoir des produits exportables pour améliorer la Balance Commerciale ;
- améliorer le revenu agricole ;
- mettre sur le marché des produits de qualité, vendables tant sur les marchés nationaux que sur les marchés internationaux ;
- assurer un développements permettant de consolider l'emploi agricole et rural ;
- économiser les ressources naturelles (eau en particulier) pour assurer un développement durable.

Ces différents objectifs pourraient se traduire en quelques « slogans » ou mots d'ordre que pourraient se donner les agriculteurs :

- « Augmentons nos productions, augmentons notre productivité » ;
- « Améliorons la qualité de nos produits » ;
- « Maîtrisons nos coûts de production ».

Mais il n'est pas certain que tous les agriculteurs entrent totalement dans cette logique « productiviste ». Il est probable que, pour eux, d'autres critères de prise de décision entrent en jeu, et, en particulier, des critères relevant d'une rationalité de « sécurité » par rapport à leurs revenus. Nous reviendrons sur ce point lorsque nous aborderons les objectifs et les contenus des formations destinées aussi bien aux agriculteurs qu'aux techniciens et aux formateurs.

De toute façon, on voit bien que, si la formation veut à la fois répondre aux besoins de formation des agriculteurs et aux impératifs de la politique agricole tunisienne, il faudra mettre en place des dispositifs permettant en même temps d'améliorer la technicité des agriculteurs, de leur donner les moyens de concevoir un développement « vivable » et de s'organiser pour assurer celui-ci de façon durable. Cette conception des choses aura des conséquences fortes sur les objectifs et contenus des formations ainsi que sur les méthodes et outils pédagogiques à mettre en œuvre.

Ceci étant, il faut être bien conscients du fait que pas plus la formation que la vulgarisation ne pourront, à elles seules, résoudre tous les problèmes auxquels sont confrontés les différentes agricultures tunisiennes. La formation et la vulgarisation ne peuvent être que des facteurs d'accompagnement, facteurs, certes importants mais non déterminants, d'une politique agricole. D'autres facteurs beaucoup plus déterminants entrent en jeu. On peut citer :

- l'accès au foncier pour de jeunes agriculteurs ;
- le financement du développement de l'agriculture avec un accès au crédit acceptable (subventions, prêts à taux bonifiés, garantie collective, ...) ;
- l'organisation de la profession ;
- le financement d'un appareil de formation-vulgarisation maîtrisé par les agriculteurs ;

Tout ce que nous venons de dire à propos de la formation professionnelle et de la vulgarisation pourrait être repris pour le compte de la recherche et des formations supérieures. On voit donc ainsi que la formation professionnelle agricole ne peut pas se traiter indépendamment de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la vulgarisation. C'est l'ensemble du système Recherche-Formation-Vulgarisation (RFV) qu'il faut aborder. Peut-être d'ailleurs vaudrait-il mieux parler du système RFD, c'est-à-dire du système Recherche-Formation-Développement. Ainsi pourrons-nous sans doute nous débarrasser du faux problème caché derrière l'expression « valorisation des acquis de la recherche », ou, pire encore, « diffusion des acquis de la recherche ».

La valorisation des acquis de la recherche ne peut se faire que par la création de zones d'interférences de recoupements entre recherche, formation et vulgarisation, c'est-à-dire par la mise en oeuvre de chantiers communs à tous les acteurs du système (chercheurs, formateurs, enseignants et vulgarisateurs), chacun conservant sa logique propre, tout en permettant aux différents acteurs, formateurs et vulgarisateurs de s'approprier les résultats des la Recherche. De tels chantiers pourraient très facilement s'ouvrir sur des thèmes peu abordés en Tunisie (par exemple : analyse des potentialités d'une micro-région, analyse du fonctionnement des différents systèmes d'exploitation et élaboration d'une typologie, mise en place d'un système d'élaboration de références technico-économiques locales, etc...).

II.2 Quelques caractéristiques de l'agriculture et de la pêche tunisienne

Il ne s'agit pas ici de présenter un panorama exhaustif de l'agriculture tunisienne mais de focaliser sur quelques caractéristiques qui devront être prises en compte pour l'élaboration d'un système de formation des différents acteurs participant au développement agricole de la Tunisie.

II.2.1 *L'agriculture tunisienne est diversifiée*

Nous ne voulons pas mettre l'accent sur la diversité interrégionale ni sur la diversité des productions. Ces deux types de diversités sont évidents pour tout le monde. L'agriculture en zone semi-aride est différente de l'agriculture irriguée du Cap Bon ou de l'agriculture oasienne, et il faudra bien prendre en compte cette diversité. Mais nous voulons insister sur un autre type de diversité que l'on peut trouver jusqu'au niveau intrarégional.

En effet, si on regarde la répartition des exploitations en fonction de la taille de la SAU, on obtient les résultats suivants[1] :

Taille	Nombre	%	Superficie	%
- de 5 ha	251.000	53	471.000	9
5 à 10 ha	92.000	20	643.000	12
10 à 50 ha	114.000	24	2.235.000	42
50 à 100 ha	10.000	2	645.000	12
+ de 100 ha	4.000	1	1.301.000	25
Totaux	471.000	100%	5.295.000	100%

Ces quelques chiffres sont déjà très significatifs. On constate l'existence d'une minorité de grandes exploitations (3% de plus de 50 ha et 1% de plus de 100 ha) qui détiennent 37 % de la SAU. A l'opposé, nous trouvons un nombre important de petites et moyennes exploitations. Tout d'abord, une foule de micro-exploitations (53% de moins de 5 ha qui ne détiennent que 9% de la SAU). Il s'agit de micro-exploitations dont les actifs sont sans doute, pour un certain nombre d'entre eux, pluriactifs. Encore faudrait-il regarder la réalité de plus près car, en zone irriguée, la production d'une exploitation de 5 ha n'est pas négligeable.

[1] Extrait de : Réforme et mise à niveau de la Formation professionnelle agricole et de pêche (AVFA - Juin 99)

De toute façon, ces micro-exploitations jouent, dans le contexte tunisien, un rôle socio-économique important. Il n'est pas question de les rayer d'un trait de plume sous peine de désorganiser complètement l'emploi en milieu rural, mais elles doivent faire l'objet d'un traitement particulier qui relève plus d'un développement social que d'un développement agricole proprement dit.
Entre les deux extrêmes, existe un nombre relativement important (54% de la SAU) de petites et moyennes exploitations (de 5 à 50 ha) à base, pour une part, de main d'œuvre familiale. Il faudrait affiner cette analyse en élaborant une véritable typologie d'exploitations prenant en compte, bien sûr, les structures mais aussi les systèmes de production ainsi que les modes de fonctionnement, et ceci au niveau régional.
Nous n'avons pas ce type d'information pour l'instant et il serait intéressant d'entreprendre ce travail dans le système RFV.
Cette première approche de la diversité de l'agriculture tunisienne nous montre bien qu'il ne sera pas possible de mettre en place un système de formation et de vulgarisation unique. D'un côté, nous avons un nombre réduit d'exploitations qui couvrent une SAU importante (25%) et qui sont confrontées à un problème d'emplois salariés qualifiés au niveau ouvrier ou au niveau technicien. Il faut donc que l'appareil de formation mette sur le marché du travail des praticiens de l'agriculture et ceci à différents niveaux (ouvriers qualifiés, techniciens, techniciens supérieurs et ingénieurs).
D'autre part, pour les besoins des petites et moyennes exploitations (5 - 50 ha) à base de main d'œuvre familiale, les problèmes de la formation se posent en termes différents. Il va s'agir de former des responsables d'exploitations capables de gérer des systèmes d'exploitation de polyculture-élevage et de former la main d'œuvre familiale (aides familiaux) travaillant sur ces exploitations. **Dans ces perspectives, on ne forme plus des spécialistes des différentes productions, comme c'est le cas dans la formation de salariés, mais des spécialistes de la gestion d'un système d'exploitation**. Il faudra donc mettre en place un appareil de formation capable de répondre à des besoins différenciés.

Pour le secteur de la pêche, les entreprises d'armement à la pêche sont classées selon leurs activités et types de pêches pratiqués (source : annuaire des statistiques des pêches en Tunisie, année 1998) :

i) Pêche côtière	• Embarcations motorisées : • Embarcations non motorisées	**5 299 unités** dont 4 776 unités actives et 523 immobilisées **7 633 unités** dont 6971 unités actives et 662 immobilisées
ii) Pêche au poisson bleu	• Sardiniers • Thoniers	**381 unités** dont 344 actives et 37 immobilisées **69** unités dont une immobilisée
iii) Pêche au chalut	chalutiers	390 unités dont 362 actives et 28 immobilisées
iv) Autres pêches	barrage et madrague	29 embarcations motorisées et 109 embarcations non motorisées unités
v) Aquaculture	• Conchyliculture • Pisciculture	3 stations 5 stations

La stratégie de développement du secteur de la pêche repose sur : i) la rationalisation de l'exploitation des ressources halieutiques et leur valorisation ; ii) la mobilisation des ressources insuffisamment exploitées tant en ce qui concerne la pêche au nord qu'en matière de poisson bleu ; iii) l'amélioration de la productivité et iv) l'extension de l'aquaculture. Pour cela la qualification tant des patrons que des mécaniciens ou des marins pêcheurs est indispensable

II.2.2 *La population active agricole et de pêche est relativement importante*

La population active agricole nous intéresse en tant que public potentiel de la formation continue.

La population active rurale et maritime représenterait environ 25% de la population active du pays, soit plus de 1.400.000 personnes. Mais, si l'on recentre les données sur la population active permanente dans le secteur agricole, une enquête (1995) du Ministère de l'Agriculture donne les résultats suivants :

- 282.000 exploitants (sur 471.000 exploitations) ;
- 230.000 aides familiaux (sur un total de 700.000) ;
- 37.000 ouvriers salariés (sur un total de 200.000).

On constate donc que la différence entre l'emploi permanent et l'emploi total est forte. Cela signifie une existence significative de pluriactivité et d'emploi temporaire. Ceci va poser problème au système de formation dans la mesure où il est toujours difficile de monter des formations pour des pluriactifs ou des salariés temporaires. Cela ne signifie pas pour autant que l'on ne puisse rien faire. Par exemple, on peut construire des formations de tailleurs, ou de greffeurs, pour une main d'œuvre temporaire.

Les exploitants :

On constate (toujours selon la même enquête du Ministère de l'Agriculture, 1995) que 53% exploitent des unités inférieures à 5 ha et 73% des unités inférieures à 10 ha. Il faut cependant prendre ces chiffres avec beaucoup de prudence. En effet, dans les statistiques fournies, il est difficile de distinguer la propriété de l'exploitation, dans la mesure où de petits propriétaires peuvent avoir constitué des unités d'exploitation plus importantes par location de terres. On connaît des cas où, en substituant la notion d'exploitation à celle de patrimoine, la moyenne de la SAU des exploitations a été multipliée par deux.
On constate également que la population de chefs d'exploitation a tendance à vieillir. Le pourcentage des exploitants de plus de 60 ans est passé de 21% au début des années 60 à 37% en 1995. La répartition par tranches d'âges se situe actuellement de la façon suivante :

Tranches d'âge	Exploitants	SAU exploitée
< 40 ans	21%	19%
40 à 60 ans	42%	41%
> 60 ans	37%	40%

En fonction de ces chiffres, on peut faire l'hypothèse que des personnes ayant actuellement un statut d'aide familial vont très rapidement (à échéance de 10 ans) devoir assurer une

succession. Nous butons ici sur un problème qui dépasse très largement les compétences de la formation.
Comment va se faire la succession ? Par un processus de maintien de l'unité de production ? Par une restructuration des systèmes d'exploitation ? Par une parcellisation du foncier ?
La réponse à ces questions ne relève pas de la compétence de la formation. Même si elle est confrontée à ce problème, les décisions relèvent du pouvoir politique, la question fondamentale étant : « Quelle politique des structures la Tunisie entend-elle mener ? »
Dans ce contexte, tout ce que peut faire la formation est de mettre l'accent sur la formation des aides familiaux futurs chefs d'exploitation.
Autre constat : 30% des exploitants sont analphabètes et 88% n'ont pas dépassé le niveau des études primaires. Ce constat interpelle fortement le système de formation. En effet, les critères classiques d'admission dans un cycle de formation à un niveau donné sont la plupart du temps déterminés par le niveau de formation initiale du candidat. Dans ce contexte, il n'est plus possible de respecter ce type de critères.
Ceux-ci doivent être remplacés par un critère d'admission très simple : la personne candidate à une formation est-elle responsable d'une exploitation ? travaille-t-elle avec un statut variable à temps plein ou partiel sur une exploitation ?
Ce sont les seuls critères pertinents d'admission. Ensuite, il appartiendra à l'appareil de formation d'organiser les formations en fonction des caractéristiques des publics auxquels il est confronté.
On peut aussi bien monter une formation destinée à des chefs d'exploitation analphabètes qu'une formation à l'intention des diplômés de l'enseignement supérieur quelle que soit leur formation initiale) qui envisagent de « reprendre » une exploitation. Tout simplement, et même si les objectifs fondamentaux (apprendre à gérer une exploitation) restent les mêmes, les modalités de mise en oeuvre de l'apprentissage seront différenciées.

Les aides familiaux :

Sur les 230.000 aides familiaux permanents recensés, 64% sont des femmes et 73% d'entre eux ont moins de 40 ans. Cela confirme bien le fait qu'un nombre non négligeable vont devenir chefs d'exploitation à échéance de 5 à 10 ans (mais on ne sait pas combien) et qu'il faut mettre en place une formation spécifique abstraction faite de leur niveau de formation initiale que nous ne connaissons pas.
D'autre part, l'importance relative d'un public féminin demanderait une investigation sur les besoins de formation et l'organisation d'une formation répondant aux besoins propres de ce public.

Les salariés agricoles:

Le secteur agricole emploie plus de 200.000 salariés (dont 40.000 femmes) en majorité salariés temporaires. Les ouvriers permanents sont employés par 13.210 exploitants, soit 3% du total. On estime que, sur les 37.000 ouvriers permanents, 45% sont employés dans des exploitations de plus de 100 ha et que 65% de la main d'œuvre temporaire travaillent dans des exploitations inférieures à 10 ha.
On voit donc bien la dichotomie : des salariés permanents qualifiés dans les grandes exploitations, une main d'œuvre temporaire sous-qualifiée dans les petites et moyennes exploitations. Ce constat va poser un problème ardu à l'appareil de formation professionnelle agricole. Autant il est facile de former une main d'œuvre spécialisée (et à tous niveaux) destinée à assumer des emplois salariés dans de grandes exploitations, autant il est difficile

d'assurer la formation d'une main d'œuvre temporaire sans spécialisation forte. Or, l'élévation du niveau de technicité de l'agriculture tunisienne passe par la formation des uns et des autres.

L'importance des besoins en formation des adultes ressort aussi de l'enquête menée dans le cadre de cette étude sur un échantillon de 583 agriculteurs dans 7 délégations représentatives de la diversité de l'agriculture tunisienne.

% des réponses positives à la question : ressentez vous le besoin d'une formation pour vous, vos enfants exploitants ou vos ouvriers ? (extrapolés à la délégation)

Délégation	Petite exp	exp. moyenne	grande exp	total
Menzel Bouzelfa	64	68	56	**64**
Oued Mliz	65	63	59	**64**
Bir Lahmar	55	77	50	**57**
Gaafour	64	65	62	**64**
Sbeitla	91	74	78	**88**
Bir Ali Ben Khalifa	48	47	61	**51**
Nefta				**56**
Total	**63**	**63**	**61**	**63**

Il apparaît donc que le besoin en formation est fortement ressenti, quelque soit le système de production et la taille de l'exploitation. La consultation des agriculteurs ayant déclaré ressentir un besoin de formation, concernant les domaines de formation souhaités, donne les résultats suivants :

Domaine de formation prioritaire	Menzel Bouzelfa	Oued Mliz	Bir Lahmar	Gaafour	Sbeitla	Bir Ali Ben Khalifa	Nefta	Total
techniques culturales	37 %	25 %	47 %	64 %	15 %	26 %	54%	37 %
techniques irrigation	33 %	15 %	26 %	12 %	36 %	17 %	0 %	23 %
traitement des cultures	19 %	13 %	18 %	5 %	3 %	31 %	30 %	14 %
alimentation des animaux	5 %	18 %	7 %	10%	25%	14%	8 %	13 %
Conduite de la reproduction	4 %	14 %	0 %	5 %	18 %	5 %	8 %	7 %
Santé animale	0 %	1 %	0 %	0 %	0 %	6 %	0 %	1%
Gestion exploitation	1 %	10 %	0 %	0 %	3 %	0 %	0 %	2 %
Maintenance et réglage machines	0 %	0 %	3 %	3 %	0 %	0 %	0 %	1 %
Autres	1 %	3 %	0 %	1 %	0 %	0 %	0 %	1 %

Il apparaît donc que les besoins des agriculteurs en thème de formation diffèrent selon les régions. Une très faible proportion d'agriculteurs semble souhaiter une formation en priorité

dans la gestion de l'exploitation ou dans le réglage des machines agricoles traduisant probablement la pression exercée par les problèmes des techniques de production qui font passer les autres besoins au second plan ; en effet ce n'est qu'en troisième priorité que le besoin de formation en gestion de l'exploitation apparaît chez 13 % de la moyenne exploitation.
L'appareil de formation devra donc être à l'écoute des régions, mais aussi et c'est très important anticiper sur les besoins des agriculteurs en collaboration avec la vulgarisation.
L'analyse des résultats de l'enquête a montré aussi, qu'après la région (système de production), l'âge des agriculteurs est la variable discriminante la plus importante en ce qui concerne les besoins de formation ; les proportions des agriculteurs qui ont déclaré avoir besoin de formation se présentent ainsi selon les catégories d'âge :

- 74 % des agriculteurs âgés de moins de 40 ans
- 70 % des agriculteurs âgés entre 40 et 50 ans
- 68 % des agriculteurs âgés entre 50 et 60 ans
- 53 %des agriculteurs âgés de plus de 60 ans

D'autre part cette enquête montre que le niveau de formation des agriculteurs est une variable discriminante très importante pour les adhésions aux structures professionnelles et notamment aux coopératives de service agricole :

% des adhérents à l'UTAP et aux CSA par niveau de formation (pourcentage calculés sur l'échantillon)

Niveau de formation	Adhérents à l'UTAP		Adhérents aux CSA
	Réguliers	selon besoin	
Analphabète	48 %	16 %	14 %
Kouttab	55 %	16 %	14 %
Primaire	59 %	13 %	20 %
secondaire	69 %	12 %	30 %
supérieur	71 %	18 %	63 %
Total	56 %	15 %	19 %

Ces proportions donnent une indication sur l'importance de la formation pour la structuration de la profession.
Par ailleurs, une enquête de l'AVFA (1998) effectuée dans les 23 Gouvernorats du pays et portant sur 562 exploitations susceptibles d'employer de la main d'œuvre (SMVA, exploitations gérées par des techniciens, exploitations de plus de 100 ha) met en valeur le faible taux d'encadrement technique :

- techniciens / ouvriers permanents : 5%
- techniciens / ouvriers temporaires : < 1%

La même enquête évalue les besoins des mêmes types d'exploitation à 17.840 ouvriers qualifiés (niveau CAP) et à 2.850 techniciens (niveau BTP). Bien qu'il faille accorder une valeur relative à ces chiffres, ils donnent tout de même une indication sur les besoins en formation de type promotion sociale (formations qualifiantes pour adultes) de ce public. Or, ce genre de formation n'existe pas dans le dispositif actuel.

Pour le secteur de la pêche, la population maritime directement active dans le secteur de la production compte 52450 personnes se répartissant comme suit (annuaire statistique des pêches 1998) :

- pêche côtière	36 329 actifs
- pêche au chalut	5 101 actifs
- pêche au feu et petite senne	4 794 actifs
- pêche au thon (thoniers et madrague)	1 139 actifs
- autres types de pêche (pêcheurs dans les barrages et pêcheurs à pied)	5 087 actifs

Selon les interviews menées auprès des responsables du secteur de la pêche et bien que les données statistiques manquent à ce niveau, la majorité de la population maritime est formée sur le tas ; selon une enquête menée par le CNEA en 1994 sur un échantillon de 110 marins dans les ports de Tabarka, Bizerte, Ghar el Melh, La Goulette, Kelibia et Beni Khiar, la proportion de marins formés sur le tas serait de 80% . Selon la même enquête, la répartition selon les tranches d'âge de la population marine serait comme consigné dans le tableau ci-après :

âge	patrons et mécaniciens	marins et autres	Total
<= à 40 ans	49 %	56 %	52 %
entre 40 et 50 ans	26 %	22 %	24 %
entre 50 et 60 ans	20 %	11 %	15%
plus de 60 ans	5 %	11 %	8 %
total	100%	100%	100 %

Les résultats préliminaires du recensement de la flottille engagé par la Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture donnent des indications sur le niveau de formation du cadre de commandement.

Cadre/ niveau	**Sardiniers**	**Thoniers**	**Chalutiers**
Patron	**393 :**	**70 :**	**393 :**
• Breveté	• 114	• 46	• 197
• Dérogation	• 279	• 24	• 196
Mécanicien	**393 :**	**70 :**	**393 :**
• **Breveté**	• 121	• 38	• 117
• **Dérogation**	• 272	• 32	• 276

II.2.3 *Un encadrement technique du secteur agricole relativement faible*

Jusqu'à 1997/98, l'enseignement supérieur agricole forme annuellement et en moyenne environ 170 ingénieurs de travaux de l'état, 30 ingénieurs spécialisés, 30 vétérinaires et 150 techniciens supérieurs, en 1998/99 le nombre total de diplômés de l'enseignement supérieur a été de 480.

Le taux de recrutement des diplômés par l'administration et les établissements sous tutelle est estimé à 47% (données IRESA 1997/98) et le reste est absorbé par le secteur privé malgré un temps d'attente avant de trouver un premier emplois en allongement.

Au total environ 5000 ingénieurs toutes spécialités confondues, 7500 techniciens supérieurs et environ 720 vétérinaires exercent dans le secteur agricole ; les différents taux d'encadrement du secteur agricole se présentent donc comme suit permettant de dégager certaines faiblesses, notamment en ce qui concerne les médecins vétérinaires et les techniciens supérieurs:

- 2500 ingénieurs et ingénieurs spécialisés (ITE et IP) exercent dans le secteur public et autant dans le secteur privé, soit un taux d'encadrement moyen de 1 ingénieur pour 1000 ha labourables ou pour 100 exploitations agricoles ;
- 7 500 techniciens supérieurs exercent dans le secteur agricole (secteur public et privé), soit un technicien pour 63 exploitations agricoles ou 650 ha labourables ;
- le rapport technicien/ ingénieur est de 1,5 alors que selon la norme internationale l'optimum serait de 4 ;
- environ 400 vétérinaires exercent dans le secteur public, 150 dans les sociétés et établissements privés et 150 libres praticiens assurent des missions relatives à la protection et à la gestion de la santé animale, à l'hygiène publique, à la biologie vétérinaire et à l'enseignement et à la recherche ; la Tunisie compte donc un vétérinaire pour environ 13.900 habitants, alors que l'OMS retient une norme de un vétérinaire pour 5000 habitants ;
- le nombre de vétérinaire exerçant effectivement dans le domaine de la protection et de la gestion de la santé animale est estimé à 343, ainsi le taux d'encadrement moyen est d'un vétérinaire pour 6500 Unité Gros Bovin (UGB) alors que la norme retenue par la FAO est de un vétérinaire pour 3000 UGB .

Selon ces données le nombre de techniciens supérieurs devrait être multiplié par 3 et celui des médecins vétérinaires par 2,5. Toutefois, il convient de nuancer ces besoins découlant de normes en fonction des structures des exploitations et des élevages, de leurs niveau d'organisation et de la capacité du secteur privé à employer ces cadres. Au delà de ces aspects quantitatifs, il y a les aspects de qualification en fonction de besoins spécifiques des différents sous secteurs ou domaines d'activités .

L'évolution de l'agriculture est telle que l'on voit pointer déjà une demande (il est vrai difficilement chiffrable en l'état actuel des données) importante en matière de gestion de l'exploitation (apparition de l'agriculture de précision), de serriculture, d'aquaculture (à monter chez les exploitants irrigants des périmètres irrigués), d'agro-alimentaire (le pays ne se contentant plus de livrer sa production en l'état, surtout celle provenant des PI, mais de la transformer). Plus spécifiquement et pour ce qui estdes vétérinaires des secteurs d'activités, tels que la biologie vétérinaire, l'aviculture ou la pêche expriment déjà des besoins en vétérinaires spécialistes.

Ainsi nous rejoignons la politique de formation retenue par l'IRESA pour les prochaines années selon les principes du maintien du rythme de croissance du nombre d'ingénieurs formés à son niveau moyen du 9ème plan et de l'augmentation du nombre de techniciens supérieurs et de vétérinaires à un rythme plus soutenu.

II.2.4 *Des « marges de progrès » importantes*

D'après le texte « Réforme et mise à niveau de la formation professionnelle agricole et de pêche » (AVFA - 1999), il existe de fortes marges de progrès dans la quasi totalité des productions. Un exemple pour quelques cultures est donné dans le tableau ci-après :

Cultures	Potentialités	Production actuelle	Marge de progrès
Céréales en sec	30 Q/ha	11,3 Q/ha	+ 18,7
Céréales irriguées	70 Q/ha	20 Q/ha	+ 50
Lait/ litre vache/an	7.000	3.000	+ 4.000

Il faut être prudent dans l'interprétation de ces chiffres. Tout d'abord, il ne s'agit que de moyennes et il est probable que les écarts doivent être importants. D'autre part, les causes de la non valorisation de cette marge de progrès doivent être multiples : manque de trésorerie pour l'achat d'intrants, matériels divers non disponibles, concurrence avec d'autres cultures ou d'autres activités, etc. Cependant, une partie de cette marge de progrès doit pouvoir s'expliquer par le manque de technicité non seulement des responsables d'exploitation, mais aussi des aides familiaux, des salariés et plus particulièrement des salariés occasionnels. Ceci renforce la nécessité d'organiser une formation permanente pour ces différentes catégories d'actifs, tout en sachant que cela sera difficile à réaliser pour les salariés à temps partiel ainsi que pour les exploitants et les aides familiaux pluriactifs.

Tout ce que nous venons de dire à propos de l'agriculture et des agriculteurs tunisiens va dans le même sens. Sans négliger la formation initiale porteuse de devenir, les décideurs devront mettre l'accent sur la formation des actifs d'aujourd'hui par l'organisation d'actions de formation continue et d'actions de promotion sociale individuelles et collectives.

II.3 Evaluation quantitative des besoins en formation

II.*3.1 Enseignement supérieur*

Le nombre d'ingénieurs, vétérinaires et techniciens supérieurs formés durant les premières années du 9ème plan se présente comme suit :

Niveau	1996/97	1997/98	1998/99	1999/2000	Moyenne/an
Ingénieurs	202	225	218	251*	224
Vétérinaires	24	47	72	70*	53
Techniciens S	152	216	333	271*	243
Total	378	488	623	592*	520

* Prévisions

Le taux d'accroissement moyen durant cette période qui est retenu pour la projection des besoins de formation des ingénieurs pour la prochaine décennie est de 7.5 % .
pour ce qui est de la formation de vétérinaires les objectifs sont arrêtés à une moyenne de 70 vétérinaires par an durant la décennie prochaine contre une moyenne de 30 vétérinaires par an durant le 8ème plan et une moyenne prévisible de 56 par an durant l'actuel plan.
En ce qui concerne les techniciens supérieurs, l'objectif est de se rapprocher du ratio 3 techniciens pour un ingénieur formé, le taux d'accroissement annuel adopté pour atteindre cet objectif en 2010 est d'environ 20% par an.
Toutefois, les projections quantitatives sont à titre indicatif, car un autre objectif est assigné au système éducatif dans l'ensemble : celui d'offrir une chance de formation à tous les étudiants

et le système de formation supérieur agricole doit contribuer à l'effort national de formation. Or comme nous le présenterons dans l'analyse des capacités d'accueil des établissements de formation supérieure agricole, le nombre de bacheliers est en croissance et continuera à croître durant les prochaines années pour se stabiliser vers la fin de la prochaine décennie.

Les objectifs de formation peuvent donc s'établir comme pour les dix prochaines années (voir annexe 1):

- 70 vétérinaires formés en moyenne par an, cette moyenne est celle aussi retenue pour le 10ème plan
- 366 ingénieurs formés en moyenne par an sur la décennie et 322 en moyenne annuelle pour le 10ème plan
- 700 techniciens supérieurs par an pour la moyenne décennale et 590 pour la moyenne du 10ème plan

II.*3.2 Formation continue*

En définitive, en tenant compte des données sur la population active et en orientant les efforts de formation vers la population active de moins de 40 ans , on peut estimer que, dans les 12 années à venir (2000-2011), soit les deux prochains plans de développement, il faudrait former annuellement :

Pour l'agriculture

- 4.080 exploitants ;
- 14.000 aides familiaux ;
- 1.580 ouvriers permanents.

Pour la pêche

Les actifs directs dans le secteur de la pêche âgés de moins de 40 ans seraient au nombre de 28000 et qui constituent donc la priorité pour le recyclage; or les besoins en formation continue, évalués pour la période du 9ème plan portent sur 35 000 personnes au rythme de 7000 par an ; ce rythme correspond au recyclage d'environ 13% des actifs dans la production du secteur de la pêche annuellement ce qui constitue un objectif élevé et peut être reconduit pour les périodes de deux prochains plans.

On conçoit ainsi l'ampleur du dispositif de formation continue à mettre en place, alors que le dispositif de formation de ces catégories de publics commence tout juste à fonctionner. Il faut que l'appareil de formation puisse assurer la formation continue de **20.000 personnes par an en agriculture** et **7000 personnes par an dans le secteur de la pêche**. Cette action devrait être le chantier prioritaire des établissements de formation pour les années à venir.

II.*3.3 Formation initiale*

La formation professionnelle agricole :

Selon les résultats de l'enquête menée par l'AVFA et présentée ci-dessus , les flux annuels de sortie de celle-ci envisagés pour les 12 années à venir (2000 à 2011) sont de **1480 CAP et 240 BTP.**

La formation professionnelle dans le secteur de la pêche

Pour les activités de pêche et d'aquaculture, les besoins estimés pour la période du 9ème plan s'articulent essentiellement sur les nouveaux investissements en moyens de pêche et d'aquaculture. Ces besoins sont ainsi estimés à 1246 BTP dont 128 patrons hauturiers et 208 mécaniciens à la pêche et 770 CAP, soit un rythme annuel moyen de **250 BTP et 154 CAP**.
Le programme de mise à niveau de la formation professionnelle a reconduit ces objectifs pour les deux prochains plans.
A coté de cela, il y a d'organiser une formation spéciale permettant au cadre de commandement exerçant avec des dérogations d'acquérir les connaissances théoriques et techniques nécessaires pour l'obtention d'un brevet en remplacement de ces dérogations avant la fin du 10ème plan.

III. LA SITUATION ACTUELLE : PRESENTATION ET DIAGNOSTIC

Dans le domaine de la formation agricole, il y a lieu de distinguer entre le système de l'enseignement supérieur agricole regroupé avec la recherche agricole sous la tutelle de l'IRESA (9 établissements d'enseignement supérieur dont l'Ecole Nationale de Médecine Vétérinaire et l'Institut Sylvo-pastoral de Tabarka qui n'assure que la formation de techniciens supérieurs) et le système de la formation professionnelle constitué de 4 lycées agricoles et 25 centres de formation professionnelle et ou de recyclage et perfectionnement et un centre pédagogique de formation continue (regroupé avec la vulgarisation agricole sous la tutelle de l'AVFA) , 4 écoles de pêche et 6 CFPP (sous la tutelle de la Direction Générale de la Pêche et en cours de passation sous la tutelle de l'AVFA)

III.1 L'enseignement supérieur agricole

III.*1.1 Les récentes reformes*

Le système d'enseignement supérieur agricole a fait l'objet en 1988 d'une étude approfondie qui a conclu notamment à la nécessité d'élaborer les profils de formation sur la base des postes d'emploi potentiels et du regroupement des institutions de formation existantes en unités plus viables disposant de moyens humains et matériels suffisants.

Sur la base de travaux de commissions sectorielles réalisés en 1990, le Ministère de l'Enseignement supérieur (cotutelle pédagogique de l'enseignement supérieur agricole avec le ministère de l'Agriculture), a entamé une reforme des études d'ingénieur et de techniciens supérieur qui a été concrétisée par la création en 1992 (décret n° 92-1929) du Comité de Rénovation des Etudes d'Ingénieur et de Technologie (CREDIT) dont la mission est de « veiller à la qualité et au niveau de la formation des ingénieurs et des techniciens supérieurs en vue de répondre aux besoins de l'économie en cadre techniques qualifiés, et à la cohérence de la politique de formation des ingénieurs et d'assurer des missions d'évaluation et d'inspection afférentes » .

Les grands axes de la reforme ainsi engagée portent sur la standardisation et l'homogénéisation de la formation de l'ingénieur et du technicien supérieur (modalités d'accès et durée des études), l'introduction d'un enseignement modulaire visant l'équilibre entre les enseignements théoriques de base, technologiques, socio-économiques et de communication et un meilleur ciblage et une meilleure finalisation des profils.
La mise en œuvre de cette reforme dans le secteur agricole a conduit en 1994 à une réflexion assez approfondie sur les modalités d'accès à l'enseignement supérieur agricole, le contenu des programmes des années de préparation, l'organisation et l'élaboration des programmes de la formation technique proprement dite et la restructuration de l'appareil de formation et des orientations de reforme ont été dégagées pour chacun des domaines.

Actuellement les cycles de formation offerts par les établissements d'enseignement supérieurs agricole se présentent comme suit :

Etablissement	Cycle préparatoire biologique	Cycle ingénieur	cycle technicien supérieur	Médecine vétérinaire	Formation doctorale	Formation continue
INAT	*	*			*	*
Esia Tunis		*	*			*
ESIER Medjez		*	*			*
ESHE de Ch. M		*	*		*	*
ESA Mateur	*	*	*			*
ESA Mograne	*	*	*			*
ESA Kef		*	*			*
ENMV S.Thabet				*		
ISP Tabarka			*			*

a) Le cycle préparatoire

Trois types de préparation, d'une durée de deux ans, ont été adoptés à l'échelle nationale pour l'entrée, sur concours, aux écoles d'ingénieurs en Tunisie, qui sont :

. la préparation « BIOLOGIQUE »
. la préparation « SCIENTIFIQUE »
. la préparation « TECHNOLOGIQUE »

L'IRESA a mis en place la préparation « BIOLOGIQUE » à l'INAT, ESA Mograne et à l'ESH de Chott Mériem à partir de l'année 1992/93.

Les écoles d'agriculture recrutent à partir de la préparation « Biologique » . L'ESIA recrute à partir de la préparation « SCIENTIFIQUE » . Pour les profils de Génie Rural de l'ESIER et de l'INAT le recrutement se fait à partir des préparations « Technologiques » et « Scientifiques ».

b) Le Cycle d'Ingénieur

L'admission aux écoles d'agriculture pour le cycle d'ingénieur se fait par voie du concours national au terme du cycle préparatoire de deux ans. La réforme nationale a fixé la durée des études du cycle d'ingénieur à trois ans.

c) Le Cycle de technicien supérieur

La réforme nationale a étendu à cinq semestres le cycle de formation du technicien supérieur dans les différentes filières. L'IRESA a mis en application le régime de cinq semestres depuis 1992/93, dans les écoles d'agriculture concernées, en procédant à une adaptation des programmes qui renforce en même temps d'adaptation de la formation technique et les stages pratiques. Cependant, étant donné que les orientations des nouveaux bacheliers se font en octobre de chaque année, le régime de 5 semestres est généralement étendu à 6 semestres (fin de la 3ème année d'études).

d) La formation continue en agriculture

La formation continue est organisée, sur demande de l'administration ou des offices, dans les différents établissements d'enseignement supérieur agricole, soit pour la promotion au grade de technicien supérieur, soit pour la promotion à celui d'ingénieur.

e) La formation des vétérinaires

Le cursus de formation actuel est organisé comme suit :

- une année d'étude pré-vétérinaire consacrée à une mise à niveau et à l'enseignement des disciplines fondamentales (biologie, physique, chimie...)
- quatre années d'études vétérinaires
- une sixième année consacrée à la préparation et la soutenance de thèse

Les réformes envisagées par l'IRESA au niveau de l'enseignement en médecine vétérinaire interessent la formation de base et la spécialisation .

Deux mesures sont envisagées au niveau de la formation de base : i) séparation de l'année préparatoire du reste des études vétérinaires ; ii) adoption d'un stage interné en dernière année de formation.

Pour ce qui est de la spécialisation, il est envisagé l'adoption du système de résidanat en médecine vétérinaire.

L'analyse du système de formation supérieure agricole sera menée selon quatre axes :

- la capacité d'accueil des nouveaux bacheliers face à la demande
- la couverture géographique et la couverture des spécialités ;
- l'adaptation de la formation au marché de l'emploi ;
- les programmes et méthodes.

III.*1.2 La capacité d'accueil des nouveaux bacheliers face à la demande*

Le nombre de bacheliers recrutés par les établissements d'enseignement supérieur agricole est en dépassement par rapport à la capacité réelle des salles de classe, des amphithéâtres et des foyers. C'est ainsi que le nombre de nouveaux bacheliers admis en 1999-2000 (pour les cycles préparatoires et de techniciens supérieurs) a été de 980, alors que la capacité réelle, telle qu'elle est prévue pour 2000-2001, s'élève à 882 soit un dépassement de capacité optimale de 111% .

Comme on le voit dans le tableau ci-dessous, le nombre de bacheliers orientés vers l'enseignement supérieur agricole a augmenté de 122 % en trois ans, entre 1997 et 1999.

Effectifs des bacheliers orientés vers l'enseignement supérieur agricole :

Cycle	Effectifs recrutés			Capacités prévues
	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001
Préparatoire et première année ENMV	**235**	**345**	**550**	**450**
Technicien Supérieur	**205**	**280**	**430**	**432**
TOTAL GENERAL	**440**	**625**	**980**	**882**

De même, les effectifs totaux dans les 9 établissements d'enseignement supérieur agricole ainsi que le nombre de diplômés, ont été nettement au dessus des prévisions pour les 4 premières années du 9éme plan, comme le montre le tableau ci-dessous.

Effectifs réels comparés aux prévisions du 9ème plan

	1996-1997		1997-1998		1998-1999		1999-2000	
	Nombre d'élèves	Nombre de diplômés	Nombre d'élèves	Nombre de diplômés	Nombre d'élèves	Nombre de diplômés	Nombre d'élèves	Nombre de diplômés
Prévision du 9ème plan	2000	330	2300	430	2600	480	3000	510
Réalisation	2512	410	2622	488	2887	623	3600	

Il est à remarquer que le système de l'enseignement supérieur agricole accueil chaque année 2% du total des étudiants de l'enseignement supérieur en général, l'augmentation de ses effectifs est donc due à la pression exercée par la demande des nouveaux bacheliers dont le nombre est appelé à croître durant les dix prochaines années (en raison de l'augmentation du nombre de candidats au bac et de l'amélioration du taux de réussite au bac qui est actuellement entre 56 et 60%), pour se stabiliser vers la fin de la décennie, selon les projections réalisées par le ministère de l'enseignement supérieur.
En 1999-2000, les 9 établissements accueillent un total de 3686 étudiants (dont 102 étrangers et 194 en formation continue) dont 899 en classes préparatoires et ils sont appelés à accueillir en 2002-2003, 6300 étudiants dont 1200 en classe préparatoire (y compris la préparation pour l'ENMV) (voir annexe 2)

Les faiblesses constatées et qui risquent de s'amplifier si le système se maintenait tel qu'il est actuellement se manifestent :

a) **au niveau du cycle de la préparation « biologie »**

i) le système reste mal alimenté en nombre au niveau de la préparation, ainsi il ne peut prétendre à l'excellence que pour un nombre très limité d'établissements ; en effet la capacité d'accueil des trois préparations actuellement en fonctionnement est telle que l'on ne peut espérer sérieusement avoir un flux à l'entrée de la préparation suffisant pour que l'on respecte les normes inhérentes à un concours national de bon niveau ;

ii) Le corps enseignant actuellement en exercice dans les trois préparations ne peut dans les circonstances actuelles, du fait de son statut, se consacrer pleinement à cette préparation (avancement de grade en grade sur dossier où la recherche est déterminante), or un étudiant en préparation exige en encadrement beaucoup plus qu'on ne lui en offre actuellement.

b) **Au niveau de la capacité totale d'accueil**

Les établissements d'enseignement supérieur agricole, fonctionnent actuellement à pleine capacité et ne pourront pas soutenir le rythme d'accroissement du nombre d'étudiants pour répondre à la demande suite à l'augmentation du nombre de bacheliers.
En plus de la formation initiale, les cycles de formation continue tels qu'organisés actuellement avec des cours administrés dans les locaux des établissements, amplifient la pression sur les capacités d'accueil des établissements d'enseignement supérieur.

b-1 : du point de vue du corps enseignant

i) la formation des médecins vétérinaires est assurée au sein de l'ENMV par 39 enseignants dont 11 professeurs hospitalo-universitaires et 11 maîtres de conférences hospitalo-universitaires. Ces enseignants assurent l'encadrement de 497 étudiants soit un taux moyen de plus de 12 étudiants par enseignant, ce taux d'encadrement évoluera selon les prévisions concernant le nombre d'étudiant en 2002/2003 à environ 14 étudiant par enseignant indiquant ainsi une détérioration de la situation..
Par ailleurs, les disciplines enseignées en médecine vétérinaire sont au nombre de 17 et pour assurer correctement l'enseignement, il faut 3 enseignants par discipline soit un staff total requis de 51 enseignants.
ii) la formation des ingénieurs et des techniciens supérieurs dans les 8 établissements agronomiques en 1999-2000 (rétrospective du 9ème plan) est assurée par 300 enseignants dont 63 professeurs et 38 maîtres de conférence; les enseignants d'encadrement représentent donc une proportion d'environ 34 % en moyenne. Toutefois ce niveau d'encadrement appréciable au niveau de la moyenne cache une grande disparité au niveau de la répartition selon les établissements et varie entre 47% (à l'INAT) et 10 % (à l'ISPT).
Le nombre moyen d'étudiants par enseignant dans les écoles d'agronomie est actuellement de 12 contre 9 en 1996/97 et ce taux passera à environ 16 en 2002/2003 si le rythme de renforcement du corps enseignant est maintenu à son niveau actuel matérialisant la détérioration de la situation dans l'enseignement supérieur agricole ; en effet durant les trois années écoulées du 9ème plan les recrutements des assistants dans l'enseignement supérieur agricole, ont porté sur un total de 20 assistants soit 0,8 % des recrutements totaux d'enseignants du supérieur . Les recrutements prévus pour l'enseignement agricole au cours de l'année 2000 portent sur 4 enseignants soit 0,4 % du total des recrutements prévus pour l'enseignement supérieur.
Par ailleurs le corps enseignant va perdre, au terme du 9ème plan une quinzaine de ses enseignants appelés à partir à la retraite.

b-2 *du point des moyens des établissements*, une évaluation rapide de la situation sur la base des informations disponibles auprès de l'IRESA permet de conclure que d'un coté le matériel disponible dans les établissements les plus anciens et non renouvelé depuis longtemps devient de plus en plus obsolète et d'un autre coté l'augmentation continue du nombre d'étudiants appelle à des extensions de capacité.

III.*1.3 Couverture géographique et couverture des spécialités*

Sur les 9 Ecoles Supérieures d'Agriculture, 6 ont été créées ou consolidées en régions : ESA Le Kef, Mateur et Mograne, ESIER de Béja, ISP Tabarka, ESHE Chott-Mariam ; l'appareil de

formation supérieure est donc relativement bien régionalisée bien que les régions centre ouest et sud soient dépourvues

Dans le tableau qui suit, on constate que les différentes spécialités, sont relativement bien réparties sur le territoire, sauf pour ce qui concerne l'agriculture des zones arides qui, paradoxe, n'existe qu'à l'INA Tunis.

Nous n'indiquons pas dans ce tableau l'Institut Sylvo-Pastoral de Tabarka qui ne forme pas d'ingénieurs à Bac + 5 mais uniquement des Techniciens Supérieurs à Bac +3 ainsi que l'Ecole Nationale de Médecine Vétérinaire dont la vocation est de former des vétérinaires.

Etablissement	Spécialités	Options
INAT	Productions végétales	• Agronomie polyculture • Arboriculture fruitière • Cultures maraîchères • Biotechnologie et industries semencières • Agriculture des régions arides • Sciences du sol et environnement • gestion des ressources naturelles et Protection de l'environnement
	Génie Rural, Eaux et Forêts	• Hydraulique et aménagement rural • Conservation des eaux et des sols • Irrigation • Machinisme agricole et fabrication mécanique • Hydrogéologie • Hydrologie • Infrastructure et bâtiments ruraux • Génie sanitaire • Forage • Géomorphologie • Foresterie • Energétique
	Production animale	• Production bovine • Production ovine et caprine • Production avicole et cunicole • Génétique et ressources animale
	Halieutique	• Aquaculture • Exploitation des ressources aquatiques • Valorisation des produits de la mer • Environnement et ressources marines
	Industries agro-alimentaires	• Industries • Agro-alimentaire
	Phytiatrie	• Phytiatrie

	Economie rurale	• Gestion de l'entreprise agricole • Planification et développement • agricoles • Eoconomie agro-aliemntaire
ESHE de Chott Mariem	• Horticulture • Architecture des paysages et aménagement	• sans options
ESIER Medjez El Bab	• Hydraulique et aménagement rural • Machinisme agricole	• Irrigation • CES • sans options
ESIA Tunis	Industries alimentaires Conserverie	• Sans options
ESA Mograne	Economie rurale	• Gestion des entreprises agricoles • Développement et politique agricole
ESA de Mateur	Productions Animales	• aménagement et ressources alimentaires • Développement et production animale
ESA de Kef	Agronomie des régions semi-arides	• Sans options

III.*1.4 Adaptation de la formation au marché de l'emploi*

Dans le texte intitulé « commission de réforme de l'Enseignement Supérieur - Rapport de synthèse », on trouve : « L'étude a conclu à la nécessité d'identifier des postes d'emploi potentiels qui seraient la base de départ pour l'élaboration des profils de formation. » ; On ne peut que souscrire à cette conclusion.
En effet, cela signifie : tout d'abord, les établissements organisent un système de repérage, d'identification des postes de travail qu'occupent leurs anciens étudiants.
Mais cela ne suffit pas, il faut qu'ensuite, on se donne les moyens d'élaborer de véritables « référentiels » qui ne comporteront pas que des compétences techniques mais aussi ce que nous appelons des « compétences transversales » comme la capacité d'analyser une réitération, la capacité d'analyser le fonctionnement d'un système d'exploitation, et ceci quelle que soit la spécialité de l'ingénieur, mais aussi quelle que soit la spécialité du technicien supérieur.
En particulier, ce que nous indiquerons par la suite à propos de la formation des formateurs et des vulgarisateurs est également vrai pour la formation initiale des techniciens supérieurs et des ingénieurs . Simplement, au niveau de la formation initiale, il est plus difficile de mettre en œuvre des formations-actions, ce qui veut dire que, dans ce type de formation, il faut mettre l'accent sur les aspects méthodologiques. Cela pourrait se traduire - en termes de référentiel de formation - par les capacités suivantes :

- être capable d'utiliser les méthodes d'analyse des potentialités (atouts-contraintes) d'une petite région et les méthodes d'élaboration d'un plan de développement micro-régional ;

- être capable d'analyser le fonctionnement d'un système d'exploitation ;
- être capable d'utiliser les méthodes d'élaboration de références technico-économiques.

On voit donc qu'une véritable adaptation des formations au marché de l'emploi tel que l'indique le rapport que nous venons de citer devrait comporter trois étapes :

- élaboration de référentiels professionnels, élaboration assurée conjointement par des enseignants et des professionnels ;
- élaboration de référentiels formation (transformation des compétences exigées par un métier en capacité à acquérir en cours de formation)
- introduction des méthodes pédagogiques (introduction des méthodes actives en particulier) adaptées aux objectifs de formation.

Actuellement à notre connaissance, une telle démarche n'a pas été mise en œuvre dans l'enseignement supérieur agronomique tunisien. Toutefois, un effort est entrepris par les établissements de formation pour l'adaptation de la formation aux besoins du marché de l'emploi d'une part par la multiplication des spécialités et des options et d'autre part par l'organisation de journées portes ouvertes avec les entreprises et organismes de développement qui exposent leurs besoins et leurs attentes au niveau des spécialités. D'ailleurs de plus en plus, les étudiants basent leurs choix au niveau des spécialités et des options sur les discussions avec les responsables professionnels.
En outre et depuis la reforme citée plus haut, la formation dans les écoles supérieures est devenue modulaire et les modules sont dans la majorité intégrés (cours, TP et TD) et les enseignants tiennent des fichier indiquant par module sa structure, son pré-réquis, sa destination, sa finalité le soutien pédagogique et le programme.
Par ailleurs, il ne faut pas se leurrer, la formation initiale n'assurera jamais une totale adéquation formation-emploi. Cette expression très utilisée aujourd'hui ne fait qu'induire une mauvaise perception de la situation.
L'objectif de la formation initiale ne pourra jamais être de former des jeunes adaptés à des postes de travail, chaque poste de travail ayant sa propre spécificité. La formation initiale ne peut former qu'à des fonctions plus ou moins large. C'est la raison pour laquelle, plutôt que de parler d'adéquation formation-emploi, nous préférons utiliser l'expression « Adaptation de la formation au marché de l'emploi ».
L'adaptation au poste de travail se fera ensuite dans l'entreprise, d'où l'importance de la formation de base permettant des adaptations successives. Nous reparlerons de ce problème à propos des programmes.
Mais, avant, nous voulons faire une parenthèse sur les formations par alternance. Actuellement, les formations par alternance se développent en Europe et ceci à tous les niveaux de formation jusque y compris le niveau ingénieur : par exemple, il existe une formation d'ingénieur agronome par alternance à l'INA Paris-Grignon ; de même, une autre opération est en préparation à l'ENSA de Toulouse et les formations de techniciens supérieurs par la voie de l'apprentissage sont très nombreuses.
Pourquoi cet engouement actuel pour ce type de formation ?
Dans ce dispositif, les jeunes sont approximativement à mi-temps dans un centre de formation et à mi-temps dans une entreprise où ils occupent progressivement un poste de travail .Cette formation duale assure au jeune une formation de base et, en même temps, elle lui donne une ouverture sur le monte du travail, sur la réalité du travail en entreprise.

Ensuite, on constate que les jeunes sortant de ce type de formation trouvent plus facilement un emploi que ceux qui sortent du système classique, et pas obligatoirement dans leur entreprise d'apprentissage .
Cependant, cette formation ne peut s'organiser sans qu'un certain nombre de conditions soient remplies, et en particulier :

- existence d'entreprise capables de jouer un rôle formateur, c'est-à-dire d'entreprises dans lesquelles il existe des professionnels capables de remplir la fonction de maître d'apprentissage ;
- perception par les enseignants du rôle de formateur de l'entreprise et de la complémentarité des deux approches ; formation par l'acquisition de connaissance et de formation par la pratique raisonnée ;
- organisation pédagogique des relations entre l'apprenti, le centre de formation et l'entreprise.

Il ne nous semble pas que toutes ces conditions soient actuellement remplies en Tunisie, en particulier pour la formation des ingénieurs. Une première expérience pourrait être tentée pour la formation de techniciens supérieurs, non à partir d'une ESA, mais à partir d'une structure de formation professionnelle ayant déjà abordé la formation des adultes et situé à proximité d'un établissement d'enseignement supérieur pour pouvoir bénéficier du potentiel d'enseignants-chercheurs. Cette expérience aurait également l'avantage de voir dans quelles conditions un transfert de la formation de techniciens supérieurs des ESA aux structures de formations professionnelles serait possible.

III.*1.5 Programmes et méthodes*

A ce sujet nous intéresserons à la place de la formation de base, au contenu et aux objectifs des programmes et aux méthodes pédagogiques et à la place de la pratique.

La place de la formation de base : le modèle appliqué et que nous avons observé à l'Ecole Supérieure d'Horticulture nous paraît pertinent car en effet , il nous paraît important d'éviter une spécialisation trop précoce et d'assurer une solide formation agronomique de base à tous les étudiants :

1ère année : tronc commun centré sur une formation agronomique de base ;
2ème année : début d'une spécialisation avec maintien d'une part de formation de base ;
3ème année : spécialisation.

Toutefois, cette formation de base peut être renforcée en y incluant ce que nous avons indiqué précédemment, c'est-à-dire les méthodes d'analyses micro-régionales, les méthodes d'analyse de fonctionnement des systèmes d'exploitation et les méthodes d'élaboration de références technico-économiques micro-régionales.

Le contenu et les objectifs des programmes :
Les différents programmes que nous avons pu examiner sont tous exprimés en terme de contenus et jamais en termes d'objectifs. Cela signifie que l'on est centré sur **l'acquisition de concepts scientifiques ou techniques**, et sans doute rarement sur la **notion de compétences** à faire acquérir à l'étudiant.
La conséquence en est que l'on retrouve des programme rédigés à peu près dans les mêmes termes pour la formation des techniciens supérieurs et la formation des ingénieurs.
Tout ceci nous montre bien qu'il y aurait un important travail de réflexion à mener en relation avec la notion de « référentiel professionnel » que nous avons déjà évoquée, travail qu'il

faudrait réaliser en partenariat entre les enseignants-chercheurs, les acteurs économiques (les professionnels) et les organismes de tutelle de l'enseignement agronomique tunisien. Il s'agirait là d'un travail de rénovation pédagogique de l'enseignement supérieur agronomique tunisien qui ne peut se faire que par un engagement du corps enseignant.

Les méthodes pédagogiques et la place de la pratique : Les programmes établis pour la formation de l'ingénieur sont d'une façon générale constitués d'environ 70% de théorie et 30 % de pratique à l'inverse, les programmes de formation du technicien supérieur comportent 70 % de formation pratique et 30 % de formation théorique. En effet l'ingénieur est supposé acquérir les concepts scientifiques ou techniques lui permettant de s'adapter aux exigences de son emploi futur et d'y apporter la réflexion nécessaire et la conception. Le technicien supérieur est, quand à lui, plus appelé à des tâches pratiques.
La formation des ingénieurs comporte un projet de fin d'étude (durant un semestre) qui concerne un problème réel de développement avec un séjour obligatoire au sein d'une entreprise et un co-encadrement à l'intérieur de l'entreprise.
La formation du technicien supérieur s'achève aussi par un stage pratique de fin d'étude qui correspond parfois à l'apprentissage d'un métier.
Mais, au vu des programmes et de quelques entretiens que nous avons pu avoir avec des enseignants, et si l'on se place dans une **perspective de formation de techniciens et d'ingénieurs « praticiens »,** on est en droit de se poser un certain nombre de questions, qui pourraient également être pertinentes ailleurs qu'en Tunisie : i) En dehors des cours en situation de face à face avec les étudiants et des séances de « travaux pratiques », quelles sont les méthodes pédagogiques utilisées par les enseignants : travail de Groupe, travail sur documents, analyse de situations, travaux de synthèses, auto-formation, étude de cas, etc.. ? ii) Quelle est la place de la pluridisciplinarité dans la formation ? Les sciences de l'ingénieur sont des sciences d'analyse et de synthèse de situations complexes impliquant des champs disciplinaires différents. Comment cette donnée est-elle prise en compte dans le temps de formation ? iii) Quelle est la place de la pratique dans la formation ? Par pratique, nous n'entendons pas uniquement les travaux pratiques et des stages de courte durée en entreprise, mais l'intégration d'une démarche « praticien » dans la formation qui implique que les étudiants soient progressivement mis en situation de responsabilité sur des dossiers concrets. Par exemple : suivi réel de la gestion d'une exploitation, réalisation d'un bilan fourrager, ou encore, en petit groupe, élaboration de référence sur une douzaine d'exploitations, conduite d'un chantier de taille en arboriculture, etc. .
Pour aborder ce type de problèmes avec les enseignants-chercheurs, il pourrait être organisé des coopérations avec des établissements similaires étrangers (européens) déjà engagés dans ce type de démarche et avec lesquels des actions pédagogiques expérimentales pourraient être entreprises.

En définitive , nous pensons que l'enseignement supérieur agronomique tunisien est assez bien structuré (assez bonne répartition régionale et bonne représentation des différentes spécialités) même si le poids de l'INAT déséquilibre l'ensemble aux dépens des régions. L'organisation de la formation d'ingénieur est classique (2 années préparatoires et 3 ans d'école) mais elle correspond bien aux nécessités de la formation d'ingénieurs de haut niveau.
Les seules interrogations que nous avons relèvent :

- *de l'adaptation de la capacité d'accueil à la pression du nombre d'étudiants qui va en augmentant à l'échelle du pays et qui ne manque pas de se répercuter sur la formation agricole ;*
- *de l'adaptation de la formation au marché de l'emploi, en raison peut-être de relations de travail insuffisantes avec les milieux professionnels. C'est la raison pour laquelle nous avons insisté sur la notion de « référentiel professionnel » et sur la nécessaire rénovation des méthodes pédagogiques.*

III.2 La formation professionnelle

III.*2.1 Les textes fondateurs*

La formation professionnelle agricole est déjà (depuis 2 ans) largement engagée dans une réforme de l'ensemble du système « formation professionnelle » sous tutelle du Ministère de la Formation Professionnelle. Deux textes fondateurs tracent le cadre de cette réforme. Ce sont **la loi 93-10 du 17 Février 1993 portant loi d'orientation de la formation professionnelle** et **le Décret 9815 31 du 20 Juillet 1998 relatif aux établissements relevant de l'AVFA**.

Une brève analyse de ces deux textes s'impose pour en préciser les potentialités et les limites.

La loi 93-10 précise (article 2) que la formation professionnelle contribue à :

« - la diffusion des connaissances techniques en vue d'une meilleure maîtrise de la technologie ;
- *la satisfaction des besoins de l'économie en main d'œuvre qualifiée et en techniciens ;*
- *l'amélioration des qualifications professionnelles de la main d'œuvre et de sa productivité ;*
- *la promotion sociale et professionnelle des travailleurs. »*

Le cadre général de la formation professionnelle est déjà tracé. Ce cadre est suffisamment large pour pouvoir y loger à la fois des formations techniques très spécialisées et des actions de promotion sociale.

La loi précise que différentes voies de formations diplômantes peuvent être envisagées : formation scolaire, formation en alternance et apprentissage (chapitre IV). Il est intéressant d'avoir ouvert un tel éventail de modalités d'accès à un diplôme. **La seule remarque que l'on puisse faire est que, en dehors du statut de l'apprenant (scolaire dans un cas, apprenti dans l'autre), on ne voit pas très bien ce qui distingue la formation en alternance de l'apprentissage.**

En effet, dans le premier cas (alternance), des stages en entreprises sont prévus. Il est même précisé que *« la formation en alternance fait l'objet de conventions conclues entre l'établissement de formation et l'entreprise concernée »* (article 18). Dans l'autre cas (apprentissage), l'entreprise qui a signé le contrat d'apprentissage *« est tenue de permettre aux apprentis placés sous sa responsabilité de suivre les cours de formation »* organisés par *« les établissements de formation professionnelle à l'intention des apprentis pendant le temps de travail. »* (article 21), et permettant à ceux-ci d'améliorer leur formation générale ainsi que les connaissances théoriques et professionnelles.

En fait, l'apprentissage est également une formation en alternance. Mais, encore une fois, abstraction faite du statut de l'apprenant, et en sachant tout de même que cela peut avoir des conséquences sur le déroulement de la formation et sur la perception que le jeune aura de celle-ci, l'important est de pouvoir associer, dans une même formation, un établissement et une entreprise. Les chances de former de bons praticiens seront ainsi renforcées.

Cependant, il faut souligner le fait que ces deux voies de formation ne sont pratiquement pas utilisées dans le secteur de la formation professionnelle agricole. On entend souvent dire que les entreprises ne sont pas prêtes pour assurer ce type de responsabilités. Cela reste à vérifier.
La loi précise également (article 36) que *« les programmes de formation professionnelle sont établis sous forme de séquences complètes ou de modules. »*
Cette précision est importante car elle peut permettre d'introduire les **notions d'unités capitalisables**, de validation des acquis professionnelles et de parcours individuels de formation qui n'existent pas dans le dispositif de formation professionnelle agricole tunisien. C'est une voie à explorer pour répondre aux besoins d'une importante population d'actifs. La loi ouvre également la porte à la promotion sociale et professionnelle (article 42) et à la formation à distance (article 44), mais on ne voit pas au Ministère de l'Agriculture l'équivalent du Centre National de Formation Continue et de Promotion Professionnelle prévu par cette même loi (article 47). Il ne s'agit d'ailleurs pas de créer un tel Centre au Ministère de l'Agriculture mais de donner la possibilité aux Centre de formation d'organiser ce type de formation.
Le décret 98-1531 du 20 Juillet 1998 n'est autre qu'un décret d'application de la loi d'orientation de la formation professionnelle au secteur agricole, c'est-à-dire que sont essentiellement concernés les établissements relevant de l'AVFA. Il précise (article 2) que ces établissements pourront organiser les formations aboutissant aux diplômes suivants :

- Certificat d'Aptitude professionnelle (CAP),
- Brevet de Technicien Professionnel (BTP) et
- Brevet de Technicien Supérieur (BTS).

Il précise les conditions d'accès à ces différentes formations (voir plus loin). Il introduit également la notion de préformation mais uniquement au niveau CAP. Nous reviendrons ultérieurement sur la notion de conseil pédagogique évoqué dans les articles 14 à 17 lorsque nous parlerons de la participation des professionnels à la vie des Centres de formation.

Dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture, les conditions d'inscription, le régime des études et la sanction de la formation dans les établissements de formation professionnelle, sont fixés par le décret n° 96-1557 du 9 septembre 1996.
Dans son article 24, le décret précise les diplômes délivrés par les établissements de formation à la pêche et ils en ressort que ces établissement organisent uniquement des formations aboutissant à des diplômes de CAP et de BTP ; le niveau BTS dans la formation de pêche est ainsi absent.

III.2.2 *Les caractéristiques de l'appareil de formation professionnelle agricole*

A : Un dispositif calé sur les dispositifs de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle et de l'Enseignement Supérieur

Le dispositif actuel est très récent puisqu'il est expérimenté depuis 2 ans dans deux Centres de formation[2] et depuis 1 an dans 10 Centres supplémentaires (voir liste en annexe). Les formations ayant une durée de 2 ans, les premiers élèves formés dans ce nouveau dispositif sortent cette année. Nous ne parlerons pas de l'ancien dispositif en voie de disparition.
Le nouveau dispositif est le suivant :

- **Niveau CAPA** : Peuvent être inscrits dans une filière CAPA les candidats :
  - ayant au moins achevé l'enseignement de base (9 ans) ou ayant un niveau équivalent,

[2] CFPRAA El Alia CAP en culture maraîchère - Lycée Agricole de Thibar BTP en arboriculture et BTP élevage des ruminants.

– ou ayant poursuivi avec succès une préformation ou des enseignements préparatoires.

La durée des études est de 2 ans et la formation est sanctionnée par le Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole.

- **Niveau BTPA** : Peuvent être inscrits dans une filière BTPA les candidats :
  – ayant achevé le premier cycle de l'enseignement secondaire ou ayant un niveau équivalent (+ 2 ans après l'école de base),
  – ou ayant obtenu avec une moyenne minimale de 12/20 le Certificat d'Aptitude Professionnelle dans une spécialité de même nature, et ce dans une limite ne dépassant pas 30% des postes de formation à pourvoir.

La durée des études est également de 2 ans.

- **Niveau BTSA** : Peuvent être inscrits dans une filière BTS les candidats :
  – titulaires du Baccalauréat ou d'un diplôme équivalent ;
  – ou ayant obtenu, avec une moyenne minimale de 12/20, le Brevet de Technicien Professionnel dans une spécialité de même nature et ce dans une limite ne dépassant pas 30% des postes de formation à pourvoir.

La durée de la formation est de 3 ans.

Il faut mettre l'accent sur plusieurs éléments de ce dispositif :

- la notion de passerelle permettant de passer d'un niveau à l'autre est très intéressante même si le contenu des programmes, comme nous le verrons plus loin, risque de ne pas faciliter ces passages ;
- l'accès à la formation d'ingénieurs est plus limitée (10% des effectifs admis en première année et sur concours). Les autres étudiants suivent un parcours classique (2 ans de classes préparatoires, 3 ans à l'Ecole d'Ingénieurs) ;
- la possibilité d'organiser des préformations, qui existe dans la loi de 93, n'a été reprise dans le décret que pour la formation CAP. On peut se poser la question de savoir pourquoi. Peut-être estime-t-on que le système des 30% avec 12/20 joue le rôle d'une préformation.
- la formation de BTS n'existe pas pour l'instant dans les établissements relevant de l'AVFA. Par contre, cette formation existe déjà dans des établissements d'enseignement supérieur. Cela va poser des problèmes dont nous reparlerons ultérieurement et qu'il faudra bien résoudre.

Nouvel organigramme des formations professionnelles

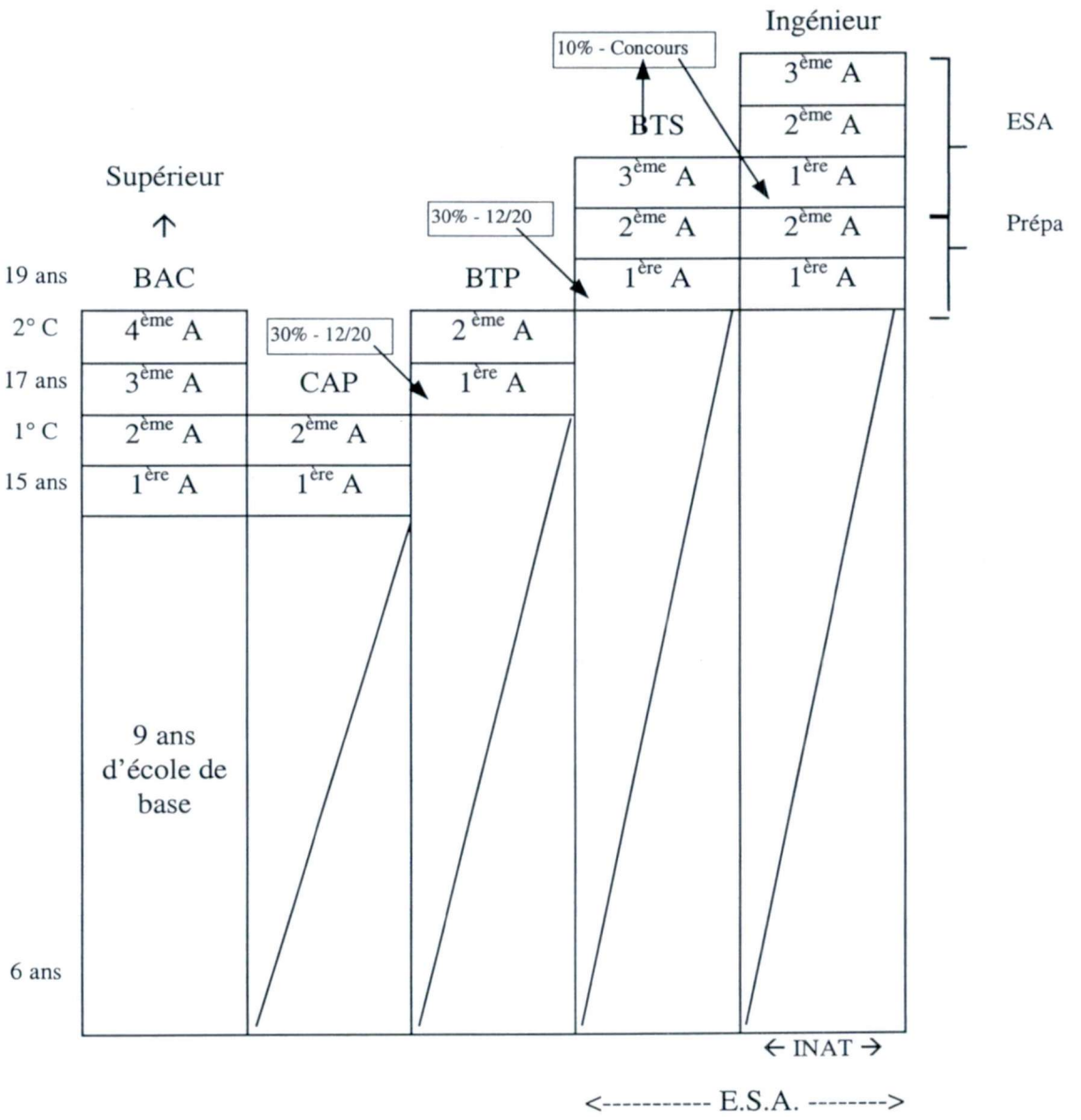

Dans le secteur de la pêche, les formations telles qu'organisées par le décret n° 96-1557 du 9 septembre 1996, présentent des caractéristiques différentes :

Diplômes délivrés par les établissements	niveau de recrutement	durée des études	équivalence du diplôme
Diplôme de marin pêcheur Diplôme de marin aquaculteur Diplôme de ramendeur	Enseignement de base accompli	1 an	CAP
Diplôme de motoriste à la pêche Diplôme de patron côtier	a) Premier cycle du secondaire accompli, b) diplôme de marin pêcheur avec 12/20	2 ans (l'étudiant en situation b est admis en 2ème année)	BTP
Diplôme de plongeur subaquatique Diplôme de mécanicien à la pêche Diplôme de technicien aquaculteur Diplôme de technicien de charpente marine	a) 2ème cycle du secondaire accompli, b) diplôme de patron côtier, de motoriste à la pêche, ou de marin aquaculteur avec une moyenne de 12/20	2 ans et les étudiants en situation b sont admis en 2ème année	BTP
Diplôme de patron hauturier		3 ans, le patron côtier en situation b rentre en 2ème année	BTP

Nous voyons donc :

- qu'il n'y a pas d'équivalence sur le plan de la durée des études entre le CAP agricole et CAP dans le secteur de la pêche ;
- que les conditions d'accès à des formations aboutissant à des diplômes ayant la même équivalence au niveau dans la classification nationale des emplois (les BTP sont classés au niveau 3), sont très différentes d'une formation à une autre ;
- que particulièrement le classement du diplôme du patron hauturier dans la catégorie BTP, alors que les conditions d'admission et la durée des études ne diffèrent pas beaucoup de ceux du BTS agricole est abusif.

Ceci milite en faveur d'une révision du décret n° 96- 1557 pour uniformiser les conditions d'accès aux différents niveaux de la formation professionnelle, les durées des études et les diplômes correspondants, avec notamment la création des BTS pour le cadre de commandement en haute mer.

B : Des formation spécialisées

Dans le domaine agricole, on constate que se mettent en place des formations très spécialisées tant au niveau CAP qu'au niveau BTP. En ce qui concerne le CAP, toutes les productions importantes en Tunisie sont couvertes (voit tableau ci-après), mais au niveau BTP, le dispositif n'est pas encore totalement en place. Seuls deux BTP (arboriculture fruitière, élevage des ruminants) ont été construits. Si l'on examine les programmes de formation[3], la perception que l'on peut avoir d'une forte spécialisation se renforce. La formation générale, y compris 36 heures de gestion agricole, ne fait que 274 heures pour une durée totale de formation pour les CAP et 498 heures, dont 96 heures de gestion agricole, pour un BTP. Nous reviendrons sur ce point dans l'analyse des problèmes identifiés.

Certificat d'aptitude professionnelle

1ère Année		2ème Année	
1	Production d'arboriculture fruitière	1	Production de plants
		2	Production d'arbres à noyau et à pépins
		3	Plantation des palmiers et des oasis
		4	Production des arbres fruitiers dans les zones arides et des oliviers
		5	Production de vigne et des agrumes
2	Production animale	6	Apiculture
		7	Aviculture
		8	Elevage des vaches laitières
		9	Elevages ovin et caprin
3	Cultures irriguées	10	Production de semences et de plants
		11	Production maraîchère de saison (plein champ)
		12	Production de primeurs
4	Machinisme et grandes cultures	13	Machinisme agricole

Brevet de Technicien professionnel

1ère Année		2ème Année	
1	Production d'arboriculture fruitière	14	Production d'arboriculture fruitière
2	Elevage des ruminants	15	Elevage bovin

Il n'y a pas encore de programme de niveau BTS dans le système formation professionnelle. Mais une formation de technicien supérieur également à bac plus 3 existe comme nous l'avons vu dans les établissements d'enseignement supérieur autres que l'INAT.

TS Horticulture
TS Paysage
TS Agriculture biologique
} ESH de Chott-Mariem

[3] Voir un exemple de programme en annexe.

TS Génie rural TS Machinsme agricole	}	Medjez El Bab
TS Industries alimentaires	⇒	Tunis
TS Economie rurale	⇒	Mograne
TS Production animale	⇒	Mateur
TS Grandes cultures et élevage extensif	⇒	Le Kef
TS Forêts	⇒	Tabarka

Ces mêmes écoles (sauf Tabarka) assurent des formations d'ingénieurs à Bac + 5 dans les mêmes spécialités. On peut donc constater que, du niveau CAP au niveau Ingénieur, la plupart des activités de production sont couvertes par le système de formation agricole.

Pour le secteur de la pêche, la révision et l'actualisation des programmes de formation ont fait l'objet d'un projet de coopération tuniso-canadien dans les spécialités de navigation, techniques et engins de pêche, mécanique navale et électricité - froid .

C : Une bonne répartition territoriale des établissements

Avec ses 4 lycées professionnels agricoles et ses 26 Centres de formation professionnelle agricole (minimum d'un pour chacun des Gouvernorats), l'appareil de formation professionnelle agricole couvre l'ensemble du territoire. A ces 30 établissements, il faut rajouter 10 Centres de formation professionnelle pour la Pêche qui sont implantés du Nord au Sud tout au long des côtes (de Bizerte à Zarzis) . **De nouvelles implantations ne sont pas à envisager.**

D : Des contraintes au niveau des infrastructures et des équipements des établissements

Les données disponibles à l'AVFA (Programme de mise à niveau de la formation professionnelle agricole et de la pêche) montrent que la situation actuelle des différents centres de formation « se caractérise par une infrastructure en majorité inadéquate pour la mise en œuvre de la démarche qualité de la formation telle que prévue par la loi d'orientation » et ce tant en terme de bâtiments qu'en terme d'équipement (équipements pédagogiques, d'exploitation etc.)

Un programme de réhabilitation et d'extension, élaboré par l'AVFA, est déjà entamé et doit se poursuivre au cours du 10ème plan. Cela est d'autant plus nécessaire que ces Centres de formation vont avoir des activités nouvelles comme la formation des agriculteurs et des fils d'agriculteurs. Ce dernier type de formation exigera sans doute de décentraliser des formations au niveau des CTV et des CRA pour que celles-ci se déroulent au plus près des agriculteurs.

E : Un taux d'encadrement moyen convenable ; mais des formateurs de niveaux variables et manquant de recyclage.

Le taux d'encadrement des élèves varie de 6 pour les CFPA à 12 pour les Lycées agricoles et 6.8 pour les établissements de pêche. Mais ces chiffres moyens peuvent recouvrir des situations très différentes d'un Centre à l'autre. La répartition des formateurs dans les secteurs agricoles et de pêche selon le niveau ou le grade se présente comme suit :

Niveau ou grade	Nombre et % des formateurs des centres agricoles	Nombre et % des formateurs des établissements de pêche
Ingénieur principal	13 (4 %)	4 (3,9 %)
ITE et Professeur d'ES	75 (23,1 %)	18 (17,8 %)
Ing. Adj et Prof adjoint d'ES	115 (35,5 %)	19 (18,8 %)
Adjoint technique	107 (33 %)	24 (23,7 %)
ouvrier chargé de la formation	14 (4,3 %)	36 (35,6 %)
Total	324 (100%)	101 (100 %)

Par ailleurs, nous sommes en face d'une population relativement âgée qui n'a pas toujours eu la possibilité de se recycler tant sur le plan scientifique que sur le plan pédagogique, et qui, sans doute, conserve un modèle de formation très « académique », pour ne pas dire scolaire. Il ne faut pas oublier que la mise en place de formations d'agriculteurs et de fils d'agriculteurs, de formations en alternance, que l'importance donnée à la pratique (75% du temps en CAP et BTP, 65% du temps en BTS) vont exiger, des formateurs, la maîtrise de compétences nouvelles.

Répartition par tranches d'âges :

Agriculture	Pêche
• 37% > 50 ans • 39% de 40 à 50 ans • 23,5% de 30 à 40 ans • 0,5% < 30 ans	• 29 % > 50 ans • 50 % de 40 à 50 ans • 20 % de 30 à 40 ans • 1 % < 30 ans

Cela veut dire que ces dernières années, **le recrutement a été insignifiant et que, dans les 10 prochaines années, il faut envisager un renouvellement important** (autour de 90 et 120, en ajoutant la pêche) pour remplacer les départs à la retraite, qui devrait s'accompagner d'une petite augmentation des effectifs, afin de ne pas laisser la situation se dégrader avec l'apparition de nouvelles fonctions comme la formation des agriculteurs.

La formation des formateurs (formation des nouveaux recrutés et recyclage de la tranche 30-50 ans) sera déterminante dans l'évolution du système et nous ferons des propositions à ce sujet.

F : Une formation privilégiant la « pratique »

Nous avons déjà dit que ces nouvelles formations privilégiaient la pratique (75% du temps en CAP et BTP et 65% du temps en BTS). C'est une condition nécessaire mais non suffisante pour former des praticiens.

En effet, les travaux pratiques peuvent se scolariser et le temps passé en entreprise peut ne pas être formateur si le jeune est enfermé dans des tâches répétitives.

Le problème posé ici est plus un problème pédagogique qu'un problème de répartition d'horaires. Dans ce domaine également, la formation des formateurs doit intervenir.

G : Une action novatrice récente : la formation des agriculteurs et des pêcheurs et des fils d'agriculteurs et de pêcheurs

Au cours de l'année 98-99 (décision du 12 Mai 98), près de 3.000 agriculteurs ont fréquenté des Centres de formation professionnelle agricole. Mais ce nombre, important, certes, recouvre des actions de natures différentes.

On distingue 3 situations :

- **Formation destinée à des agriculteurs de moins de 50 ans et dont la formation initiale se situe au niveau de la fin du Primaire ou de l'école de base.**

C'est une formation en alternance d'une durée totale de 60 jours à raison de 2 jours par semaine (approximativement 360 heures). Un programme expérimental élaboré **au niveau national**[4] par des commissions permanentes (INPFCA de Sidi Thabet) prévoit 3 axes de formation.

⇒ **axe 1** :**Formation agricole générale** (8 jours, 48 heures). Il s'agit à la fois d'une formation en agronomie générale (relation eau-sol plante) et en économie générale (les marchés, le crédit, les aides de l'Etat, ...)

⇒ **axe 2** :**Formation à la gestion** (8 jours, 48 heures). On aborde la notion d'entreprise dans son environnement, la gestion financière et la comptabilité. Cette formation est suivie par un stage de 4 jours en exploitation

⇒ **axe 3** :**Formation technique et stage** (30 jours ou 180 heures). Cette formation est à la carte en fonction de la demande des agriculteurs. Les formations les plus souvent organisées au cours de cette campagne sont les suivantes :

- création d'une zone irriguée,
- cultures maraîchères,
- arboriculture fruitière,
- élevage (bovins - ovins),
- aviculture,
- cuniculture,
- apiculture.

Cette partie de la formation se termine par un stage encadré d'une dizaine de jours.

- **Formation destinée au même public mais organisée en continu sur le même schéma**

Cette formation est surtout suivie par de jeunes promoteurs qui souhaitent suivre cette formation très rapidement afin de pouvoir présenter à la banque une attestation de stage et ainsi obtenir plus facilement les crédits demandés.

- **Formation destinée à des agriculteurs de plus de 50 ans quelque soit leur niveau de formation**

Ce sont des séquences de un à trois jours qui sont davantage des journées d'information proches d'actions de vulgarisation, d'où l'intérêt de les organiser conjointement avec l'appareil de vulgarisation (apparemment pratique courante).

Nous reviendrons par la suite sur ce dispositif qui nous paraît essentiel dans le système formation-vulgarisation agricoles. Le point d'achoppement sera certainement la formation des formateurs qui peuvent être tentés de reproduire une formation initiale quelque peu académique.

G : Un appareil d'encadrement à restructurer et à renforcer

Par appareil d'encadrement, nous entendons à la fois l'Agence de la Vulgarisation et de la Formation Agricole (AVFA) que son Institut National Pédagogique et de Formation Continue Agricole (INPFCA) de Sidi-Thabet.

L'AVFA/

[4] Voir annexe

L'Agence créée par la loi 90-73 du 30 Juillet 1990 (modifiée par la loi n°99-31 du 5 avril 1999) a pour missions de :

- *contribuer à la conception et à la mise en oeuvre de la politique nationale en matière de vulgarisation et de formation professionnelle dans le secteur de l'agriculture et de la pêche) conformément aux orientations des plans de développement ;*
- *veiller à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des programmes de vulgarisation et de formation professionnelle arrêtés d'un commun accord avec les organes administratifs et les organismes qui s'occupent de la recherche, de l'enseignement, de la production et de la commercialisation ;*
- *veiller à assurer la coordination et la complémentarité entre les établissements de formation professionnelle dans le secteur de l'agriculture et de la pêche ;*
- *oeuvrer à coordonner les systèmes de vulgarisation mis en oeuvre par les commissariats régionaux pour le développement agricole et assister ces commissariats dans la réalisation de leurs programmes de vulgarisation par l'appui pédagogique et logistique ;*
- *veiller à la production et à la diffusion des documents techniques écrits et audiovisuels de vulgarisation ;*
- *veiller à l'élaboration des programmes de formation professionnelle pour les agriculteurs, les armateurs, les pêcheurs et pour la main d'œuvre agricole et au recyclage des vulgarisateurs et des personnels chargés de leur encadrement ;*
- *assister les agriculteurs, les armateurs, les pêcheurs et l'organisation professionnelle concernée à entreprendre les actions de vulgarisation et à promouvoir les structures professionnelles ;*
- *entreprendre toute étude ou action de nature à promouvoir la vulgarisation et la formation professionnelle dans le secteurde l'agriculture et de la pêche et proposer à cet effet toute mesure à l'autorité de tutelle .*

Le texte fondateur de 1990 accordait une grande place à l'AVFA en matière de vulgarisation, au moins autant qu'en matière de formation professionnelle. Neuf ans après, on constate que la situation a évolué, même si les structures sont restées les mêmes (un Secrétariat et trois Directions : Direction Pédagogique et Technique, Direction des Opérations de Vulgarisation, Direction de la Formation Professionnelle et d'Appui à la Vulgarisation) de façons différentes pour la Formation Professionnelle et pour la Vulgarisation.

Pour la Formation Professionnelle, l'AVFA assure trois types de fonctions :

- **une fonction administrative :**
  - tutelle des établissements de formation ;
  - gestion financière ;
  - gestion des personnels ;
  - organisation des examens ;
  - contrôle et validation des programmes ;
  - contrôle pédagogique.
- **une fonction d'animation du système :**
  - collecte des informations ;
  - liaisons avec les établissements de recherche et d'enseignement supérieur ;
  - contribution à l'élaboration des programmes et à leur actualisation ;
  - organisation de la formation des formateurs ;

- observation de l'évolution de l'emploi et des métiers.

↳ **une fonction de réalisation :** assurée essentiellement au travers de l'INPFCA qui, pour l'instant, assure exclusivement des actions de recyclage à l'intention des formateurs et des vulgarisations

L'INPFCA est aujourd'hui une petite structure (4 formateurs) mais les actions de recyclage, tant d'enseignants que de vulgarisateurs ou d'animateurs de projets, montrent que cette structure pourrait être le noyau de base d'un véritable **institut de formation de formateurs, d'agents de développement et de cadres paysans**. Nous reviendrons sur ce point dans nos propositions.

Pour la Vulgarisation la situation est différente.

La fonction administrative est très faible. En effet, l'appareil de vulgarisation (CTV, CRA et vulgarisateurs) est géré en direct par les Commissariats Régionaux de Développement Agricole (CRDA) qui, eux-mêmes, relèvent du Ministère de l'Agriculture.

La fonction d'animation du système n'est pas très forte non plus dans la mesure où l'AVFA la partage avec les Directions techniques centrales. La fonction de production est assurée au travers de la cellule d'édition et de production audiovisuelle liée à un programme national de vulgarisation de masse et au travers du recyclage des vulgarisateurs réalisé par l'INPFCA de Sidi-Thabet.

En définitive, l'appareil de formation professionnelle agricole tunisien possède des structures (établissements de formation) bien répartis sur le territoire. Il faudra cependant renforcer la qualité des équipements.
Des initiatives intéressantes comme l'importance accordée à la formation pratique ou à la formation des agriculteurs et des fils d'agriculteurs ont vu le jour. Le potentiel humain est intéressant. Il a cependant besoin d'être renforcé pour assurer un indispensable renouvellement pour compenser les départs en retraite et le non recrutement de ces dernières années. Pour cette raison, il faudra mettre l'accent sur la formation des formateurs et, pour cela, renforcer l'INPFCA pour en faire un véritable institut de formation des formateurs.

III.2.3 *Problèmes identifiés*

Après cette première analyse, il faut insister sur quelques problèmes auxquels les responsables et l'ensemble de l'appareil de formation risquent d'être confrontés.

A : Le recrutement des élèves

Etant donné que le système de formation professionnelle agricole est calé sur le système éducatif (Education Nationale et Formation professionnelle - et en soit c'est une bonne chose) le recrutement des élèves risque de se faire par défaut. Cela veut dire que ceux qui seront orientés vers la formation professionnelle agricole (CAP et BTP) seront ceux qui n'auront pas pu continuer leurs études à l'Education Nationale ou qui n'auront pas pu choisir une formation débouchant sur un métier plus valorisant dans l'esprit des jeunes que celui d'agriculteur.

Le problème du BTS est un peu différent dans la mesure où l'accès à cette formation est perçu comme un premier accès à l'enseignement supérieur, même si l'on n'a pas pu accéder aux classes préparatoires aux écoles d'ingénieurs.

Les formateurs des formations aboutissant aux CAP et BTP seront donc confrontés (sauf exception) à des jeunes dont le niveau de formation initiale sera moyen, qui auront peut-être un sentiment d'échec scolaire et qui, pour un certain nombre d'entre eux, seront d'origine urbaine, donc sans aucune vision intime de l'agriculture.

Il faudra donc que le personnel formateur fasse preuve d'imagination pédagogique pour, dans un premier temps, réconcilier ces jeunes avec la notion de formation et que celle-ci ne se réduise pas aux exercices théoriques qui les ont mis en situation d'échec.
Ensuite, il faudra leur montrer que l'objectif de formation qui leur est proposé est de faire d'eux des praticiens capables d'exercer un métier dans toutes ses responsabilités. Pour cela, il faudra mettre en œuvre des méthodes pédagogiques intégrant théorie et pratique, donc éliminer les cloisons qui peuvent exister entre théorie et pratique, et, en particulier, ne plus distinguer les enseignants de la théorie des formateurs centrés sur les pratiques.
Le même enseignant doit lui aussi intégrer les deux, même si aujourd'hui cela peut poser des problèmes de statuts différents.
Il ne servirait à rien d'avoir introduit 75% de pratique dans les formations si la dichotomie théorie - pratique persistait. Il faut arriver à montrer aux jeunes que le passage par la pratique permet d'accéder à la connaissance tout autant que la théorie. C'est tout le problème posé par des raisonnements inductifs et des raisonnements déductifs. Il n'y a pas à choisir entre les deux. C'est une alternance entre les deux, c'est-à-dire un aller - retour permanent entre théorie et pratique qui font la qualité d'une formation.
On voit donc bien que le point déterminant de la réussite de la réforme actuellement entamée est la formation des formateurs de façon à ce qu'ils s'imprègnent de cette conception de la formation et que, au-delà du cours classique, ils maîtrisent des démarches et des outils pédagogiques diversifiés : travail en groupe, travail sur documents, démarche d'analyse d'une situation, étude de milieu, travaux pratiques, mise en situation de responsabilité, etc.
C'est à ce prix que la formation professionnelle agricole mettra en place des enseignements de qualité répondant bien aux besoins et aux caractéristiques des différents publics auxquels elle sera confrontée.

B : Référentiels professionnels et référentiels de formation

Par référentiel professionnel d'un métier ou d'un groupe de métiers, il faut entendre la clarification de l'ensemble des compétences qu'une personne doit maîtriser pour assurer convenablement un métier donné en partant de l'analyse des activités assurées dans l'exercice de ce même métier. Les compétences sont bien sûr techniques mais il existe également des compétences dites transversales en ce sens qu'elles traversent l'ensemble des activités techniques, l'ensemble des tâches exercées.
Par exemple, on peut citer la capacité de s'informer, d'analyser une situation, la maîtrise d'une démarche prévisionnelle, l'aisance dans l'expression orale et écrite, etc...
La démarche d'élaboration d'un référentiel professionnel est longue et minutieuse et elle doit impérativement se faire en associant des professionnels aussi bien employeurs qu'employés. Le travail minutieux de description des activités ne peut se faire que par une collaboration étroite avec ceux-ci.
Ensuite, c'est à partir de ce référentiel professionnel (ensemble des compétences) que se construira le référentiel de formation, c'est-à-dire un programme élaboré en termes d'objectifs. Les contenus et les méthodes qui peuvent y être ajoutés se situent au niveau des recommandations pédagogiques vis-à-vis desquelles les enseignants et formateurs auront toujours un espace de liberté. Le travail relève plus particulièrement de la compétence des enseignants et formateurs, mais il doit être validé par les professionnels concernés et par l'administration de tutelle dans le cas où la formation débouche sur un diplôme reconnu au plan national.
Or, les programmes existant actuellement ont été élaborés par des Commissions composées d'enseignants et animées par les formateurs de l'INPFCA. Ils ont été ensuite validés par

l'UTAP. Le travail a été fait à partir d'un référentiel professionnel très général élaboré par le Ministère de la Formation Professionnelle. Il serait donc intéressant de reprendre ces programmes dans une véritable démarche **d'ingénierie de formation**, c'est-à-dire une démarche allant de la description des activités d'un métier aux objectifs de formation en passant par le champ des compétences à maîtriser pour exercer un métier.
Cette démarche est d'autant plus nécessaire à mettre en œuvre que, lorsqu'on examine les programmes tels qu'ils sont rédigés aujourd'hui, on voit bien que les concepts d'activités, de compétences, d'objectifs de formation ne sont pas totalement intégrés. Il faut considérer que les programmes en leur état actuel constituent une première étape, certes intéressante, et qu'il faudra mettre en place un dispositif permettant de les faire évoluer. Cela veut dire qu'au niveau de l'INPFCA il faudra renforcer les compétences en ingénierie des formations agricoles ou, en d'autres termes, les compétences en agro-pédagogie. Sinon, les formations, malgré l'écriture des programmes en termes d'objectifs et malgré l'importance donnée à la formation pratique, risquent fort de rester académiques (voire scolaires).

C : Des formations très spécialisées et pas d'approche globale du système d'exploitation.

Nous avons déjà abordé ce point mais nous voulons y revenir car il nous paraît fondamental.

Ces formations CAP et BTP, spécialisées très tôt et dans lesquelles ce qui peut-être considéré comme de la formation agronomique de base se réduit à 36 heures (CAP) ou 96 heures (BTP), sont acceptables pour former des salariés spécialisés mais, déjà, ne conviennent pas pour former des techniciens ayant une vue globale, non pas de la production, mais de l'exploitation et encore moins pour former de futurs responsables d'exploitation (agriculteurs). Ceci est d'autant plus vrai que le système de formation professionnelle agricole va, comme nous l'avons déjà vu, accueillir des jeunes d'origine non agricole, à qui il manquera un substrat que l'on pourrait désigner par le terme « agronomie de base ».

En ce qui concerne les futurs agriculteurs chefs d'exploitation, la situation en formation initiale est encore plus nette. La formation de spécialistes centrés sur des productions ne prépare pas à la gestion d'une exploitation. Il faudrait donc, à côté de formations débouchant sur des emplois d'ouvriers spécialisés et de techniciens susceptibles d'être embauchés par les SMVDA et les grandes exploitations, organiser des formations permettant d'assurer la formation de futurs responsables d'exploitations. Nous reviendrons sur ce point dans nos propositions car il ne suffit pas de former les agriculteurs actuellement en activité ; il faut, par la formation initiale, anticiper par rapport à un inévitable renouvellement des responsables d'exploitations capable de gérer des systèmes complexes, c'est-à-dire capables de prendre des décisions en fonction de la vision globale qu'ils auront par rapport à leur exploitation et non pas par rapport à une simple juxtaposition de productions.

D : La place des sciences fondamentales dans la formation de praticiens

On remarque, dans les programmes de CAP et de BTP, l'absence de toute formation en sciences fondamentales (mathématiques, sciences physiques, biologie). Former des praticiens ne signifie nullement les enfermer dans une pratique de tâche répétitives. Bien au contraire, un pragmatisme bien maîtrisé signifie à la fois que toute pratique soit sous-tendue par des fondements théoriques et que toute théorie puisse se concrétiser dans des pratiques. Ce n'est pas en supprimant tout enseignement scientifique que l'on arrivera à une formation de praticiens. Il ne faut pas confondre praticiens et tâcherons.

Par ailleurs, les système de passerelle du CAP au BTP et du BTP au BTS possible avec 12/20 de moyenne dans la limite de 30% des places disponibles est très intéressant. Cependant il ne

faudrait pas minimiser cette possibilité par le fait que les jeunes étudiants ne posséderont pas le minimum de connaissances scientifiques pour profiter pleinement des enseignements dispensés au niveau supérieur.
Tout ceci milite pour une révision des programmes tels qu'ils sont formulés aujourd'hui.

E : La formation des agriculteurs et fils d'agriculteurs

Nous avons déjà souligné tout l'intérêt de cette initiative qu'il faut renforcer. Cependant, la procédure d'élaboration du programme de cette formation nous paraît quelque peu contestable. Elaborer un programme national de formation d'agriculteurs n'est pas la bonne solution pour intégrer les diversités de l'agriculture tunisienne.

Au niveau national, il faut donner de grandes orientations comme la nécessité d'introduire dans cette formation une formation économique ou une formation à la gestion. Ensuite, il faut laisser aux équipes pédagogiques la liberté de construire les objectifs et contenus de formation, en fonction, à la fois, des caractéristiques de l'agriculture régionale et en fonction des besoins des agriculteurs de leur zone d'action. Mais cela veut dire qu'il faut former ces mêmes équipes pédagogiques à ce que nous avons appelé par ailleurs «l'ingénierie de formation ».
De même, en formation initiale, il est possible d'envisager des diplômes nationaux qui comportent des modules obligatoires valables au plan national et des modules optionnels (ou des modules d'adaptation régionale) construits par les équipes pédagogiques en fonction des caractéristiques de leur région. Cela signifie, à nouveau, que les formateurs soient formés à l'ingénierie de formation.

F : Des références technico-économiques régionales

Recentrer la formation (formation initiale et formation continue des agriculteurs et fils d'agriculteurs) au niveau régional signifie que le système de vulgarisation et le système de formation disposent de références technico-économiques micro-régionales communes.
Par références, nous entendons non des normes élaborées par l'INRA ou par tout autre organisme de recherche, mais des données issues de l'observation des résultats obtenus par les agriculteurs, aussi bien les plus performants que ceux qui obtiennent des résultats plus médiocres. C'est par la comparaison entre ces résultats issus des pratiques des agriculteurs que pourra émerger la notion de « marge de progrès ».

Nous reviendrons sur ce point dans nos propositions mais il faut déjà se persuader qu'un système d'élaboration de références technico-économiques régionales ne pourra se construire qu'avec les participations de l'ensemble des partenaires : agriculteurs bien sûr, mais aussi formateurs, vulgarisateurs, et autres techniciens intervenant dans la région. Si simplement chacun de ces acteurs suit, dans une zone déterminée, une dizaine d'exploitations, enregistre des données qui, ensuite, seront analysées et exploitées en commun, nous aurons déjà là l'amorce d'un système d'élaboration de références.
A partir de là, on pourra parler de programmes de vulgarisation et de formation, ancrés dans la réalité, d'élaboration de projets viables. **Sans ces références (qui auraient dû être recueillies depuis 1991 par les CTV/CRA), formateurs, vulgarisateurs et autres techniciens continueront de parler en fonction de normes théoriques qui seront inévitablement contestées par les agriculteurs.**

G : Les classes de Techniciens supérieurs dans le système Formation Professionnelle agricole

Des formations BTS (Bac +3) sont prévues dans les textes (pour l'agriculture). Actuellement aucune ouverture de classe n'a été faite.
Par contre, il existe - nous l'avons déjà vu - des classes de **Techniciens Supérieurs** (également à Bac +3) dans tous les établissements d'enseignement supérieur, sauf l'INAT, avec un recrutement propre à l'enseignement supérieur. Comme les tout premiers BTPA vont sortir cette année, on ne sait pas encore si la règle de 12/20 pour 30% des places sera respecté.
De toute façon, la question est de savoir comment la situation va évoluer. Trois hypothèses sont possibles :

- On laisse se développer un BTS à 2 vitesses (un dans l'enseignement supérieur, l'autre dans la Formation Professionnelle). Cela ne paraît guère envisageable dans la mesure où cela va introduire des confusions dans le système. On risque de voir coexister des BTS nobles (supérieur) et le BTS du pauvre.
- On laisse les BTS tels qu'ils sont actuellement dans l'enseignement supérieur.
- Tous les BTS sont transférés dans les Lycées professionnels agricoles ou dans des Centres de formation professionnelle.

Pour le moment, nous optons pour le maintien des BTS dans l'enseignement supérieur, bien que cela ne présente pas que des avantages, à condition que la règle de l'admission des BTPA en BTS à 12/20 de moyenne dans la limite de 30% des places soit respectée.
En effet et actuellement, les établissements de la formation professionnelle ne sont pas en mesure d'accueillir cette formation assurée, par ailleurs, par les enseignants du cycle de formation Ingénierie. Il faudra cependant s'assurer que les établissements d'enseignement supérieur forment bien des techniciens supérieurs **praticiens** et non des sous-ingénieurs. Quand on examine les contenus des programmes des formations ingénieurs et des formations techniciens supérieurs, la différence n'apparaît pas fondamentale. Mais ce constat n'est pas suffisant pour dire si les objectifs des deux formations sont différents ou non, et si l'enseignement supérieur forme bien actuellement des techniciens supérieurs **praticiens**.
Dans notre hypothèse de maintien des BTS dans l'enseignement supérieur il faudra s'assurer que la règle des 65% de formation pratique est bien respectée.
Par la suite, lorsque le système Formation professionnelle sera monté en puissance, il sera possible d'envisager un passage progressif de formations BTS à celui-ci, avec peut-être dans un premier temps l'appui des enseignants du supérieur.

H : Les formateurs

Nous avons insisté précédemment sur la nécessité d'organiser une formation de formateurs solide, tant sur le plan scientifique que sur le plan pédagogique. Pour l'instant, nous ne faisons que pointer ce problème mais nous y reviendrons dans nos propositions.

I : La formation pratique dans le secteur de la pêche

La première contrainte pour la formation pratique est le statut d'ouvrier imposé aux cadres navigants, qui pose problème de motivation. En fait il s'agit de tout le corps ouvrier enseignant qui comme nous l'avons vu représente prés de 36 % du total des formateurs dont la situation administrative stagne depuis 1995 ; les promotions prévues par les statuts n'ayant touché qu'une minorité d'agents

La deuxième contrainte est celle relative aux insuffisances des crédits alloués à la gestion des bateaux de formation et qui constitue un handicap majeur à la formation pratique.

J : L'encadrement des diplômés du secteur de la pêche lors des stages d'embarquement

Après l'obtention des diplômes délivrés par les établissements d'enseignement, les sortants sont astreints à des stages d'embarquement effectifs de 12 à 24 mois avant l'obtention des brevets. Ces stages se font auprès de la profession ; or il apparaît que la quasi totalité des jeunes diplômés rencontrent des difficultés d'insertion et souvent l'emploi de ces jeunes par des armateurs marginalise le côté formation. Une réorganisation de ces stages d'embarquement serait donc nécessaire avec une responsabilisation de l'établissement d'enseignement conjointement à la profession.

I : L'AVFA et l'INPFCA

De la même façon, nos analyses antérieures suggéraient la nécessité d'une restructuration de l'AVFA et d'un renforcement de l'INPFCA. C'est logique par rapport à l'importance que nous avons accordée à la formation des formateurs. Nous allons revenir sur ces points dans nos propositions.

IV. PERSPECTIVES D'EVOLUTION : PROPOSITIONS

IV.1 L'enseignement supérieur

Les propositions concernant le renforcement du système de l'enseignement supérieur pour faire face à la demande future et aux exigences d'un enseignement de qualité sont en cohérence avec les reformes entamées et la réflexion engagée par l'IRESA et les établissements de formation. Ces propositions concernent :

1) l'accroissement de la capacité d'accueil des bacheliers orientés vers l'enseignement agricole et l'augmentation de la capacité globale de formation d'ingénieurs et de techniciens supérieurs ;
2) le rééquilibrage des formations agronomiques au niveau quantitatif par le renforcement des cycles de formation de techniciens supérieurs et au niveau qualitatif par davantage de diversification des profils et d'adaptation au marché de l'emploi;
3) remplacement de la formation continue conventionnelle des techniciens et ingénieurs par une formation à distance ;
4) la reforme de l'enseignement en médecine vétérinaire au niveau de la formation de base et de la spécialisation.

IV.*1.1 L'accroissement de la capacité d'accueil des étudiants*

A la lumière de l'examen de la capacité d'accueil actuelle des établissements d'enseignement supérieur et eu égard à l'augmentation continue du nombre de bacheliers au niveau national et partant de ceux qui s'orientent vers la formation supérieur agricole, il est proposé :

1) d'individualiser le cycle de préparation « biologie » et de réserver les Ecoles de l'Enseignement Supérieur Agricole aux enseignements scientifiques et techniques des **ingénieurs** agronomes et des **Techniciens Supérieurs** en agriculture ;
2) d'augmenter les moyens des écoles pour l'extension et la construction supplémentaire de salles de cours, d'amphithéâtres et laboratoires ainsi que pour l'acquisition d'équipements scientifiques et pédagogiques

a) l'individualisation du cycle préparatoire

L'individualisation du cycle de préparation « biologie » permettra en augmentant l'effectif des étudiants en préparation de mieux éponger la demande future des bacheliers tout en assurant un relèvement général des niveaux des concours et une libération des énergies dans les établissements de formation agricole qui assuraient cette préparation.
L'individualisation de la préparation « biologie » peut être envisagée :

- par transfert aux centres préparatoire sous tutelle du ministère de l'enseignement supérieur
- par création d'un centre d'études préparatoires en biologie sous tutelle du ministère de l'agriculture

Le transfert aux centres préparatoire sous tutelle du ministère de l'enseignement supérieur semble difficilement envisageable sans recours à des extensions de capacités et la solution de principe qui est retenue par le ministère de l'agriculture est de garder cette formation dans son

giron en créant un centre de préparation spécifique dans les locaux de l'actuel Lycée Agricole de Jeunes Filles de la Soukra aménagé à cet effet.

La démarche proposée pour l'individualisation des études préparatoires en biologie, repose sur les principes suivants :

- Transfert progressif du cycle préparatoire "Biologie" des trois établissements qui le dispensent actuellement (INAT, ESHE, ESA Mograne) vers un nouvel établissement, pouvant être en partie opérationnel à partir de la rentrée 2001-2002. Il s'agit du Lycée Agricole de Jeunes Filles de la Soukra.
- Optimisation, au terme de ce transfert, des cycles de formation d'ingénieur (en augmentant le nombre d'options et de profils de formation offerts et en acceptant, pour chaque option, un effectif optimal estimé à une quinzaine d'étudiants) et diversification des filières de formation, de manière à augmenter l'effectif total des ingénieurs à former.

Ainsi, lors d'une période transitoire (2001-2003) les trois établissements offrant actuellement le cycle préparatoire "Biologie" continueront à le faire, en plus du nouvel établissement qui entrera progressivement en fonctionnement (dés 2001-2002) pour atteindre sa pleine capacité à la rentrée de 2003-2004 ; une fois le transfert du cycle préparatoire sera totalement réalisé ces trois établissements auront la possibilité d'accroître les effectifs des étudiants admis en première année du cycle ingénieur.

La capacité d'accueil du centre d'études préparatoires est estimé sur la base :
i) de l'effectif total à recruter au concours national d'ingénieur agricole et au concours d'entrée à l'ENMV tel que projeté sur le 10ème plan (630 étudiants en moyenne), et
ii) sur le nombre d'étudiants prélevés en 1ère année préparatoire par le concours de médecine vétérinaire et le taux de réussite pour le passage à la 2ème année d'une part et le taux de réussite de la 2ème année préparatoire d'autre part (estimés à **70% environ**).

L'effectif de la 1ère année préparatoire nécessaire pour alimenter les 6 établissements concernés par le concours "Biologie" serait de 1200 bacheliers environ, orientés vers la préparation "Biologie", soit une capacité globale de l'établissement d'environ 1800 places (première et deuxième année)

b) l'accroissement des capacités des établissements pour la formation d'ingénieurs et de techniciens supérieurs

L'effectif global d'étudiants prévus pour les 9 établissements pour la rentrée 2002-2003 est estimé à 5100 contre un effectif de 3690 en 1999-2000 soit un accroissement sur deux ans de 38 % ce qui nécessite l'augmentation de la capacité globale de ces établissements pour la formation d'ingénieurs et de techniciens supérieurs en terme d'infrastructure et d'équipements étant donné que ces établissements sont à leur capacité optimale avec les effectifs actuels. Les moyens à prévoir sont dimensionnés en accord avec les établissements d'enseignement supérieur agricole pour permettre de faire face à la demande projetée jusqu'à 2006. Par ailleurs ces extensions de capacité tiennent compte des places libérées par :

i)l'individualisation du cycle préparatoire, et ii) l'organisation de la formation continue à distance.

En ce qui concerne le corps enseignants, il y a lieu de prévoir à temps le remplacement des départs à la retraite et de réserver en priorité les nouveaux recrutements aux régions pour renforcer les écoles régionales les moins pourvues (affectation fléchée par l'IRESA). Les nouveaux recrutements doivent permettre de maintenir le taux d'encadrement des étudiants à un niveau de l'ordre de 11à 12 étudiants par enseignants, le recours aux vacataires et aux heures supplémentaires permettrait de maintenir les recrutements de nouveaux enseignants à un niveau supportable. Les nouveaux recrutements d'enseignants pourrait porter durant le prochain plan sur un total de 50 enseignants en dehors du remplacement des départs à la retraite.

IV.*1.2 Le rééquilibrage des formations*

a) l'augmentation du rapport techniciens supérieurs/ ingénieurs formés

Les sept établissements qui forment les techniciens supérieurs ont augmenté leurs effectifs pour ce cycle au cours des trois dernières années puisque le nombre des diplômés a évolué de 152 à 333 entre 1997 et 1999. Cependant, le rapport des diplômés techniciens supérieurs/ ingénieurs reste en dessous des normes recommandées et devra atteindre 3 techniciens pour un ingénieur formé à la fin de la décennie.

b) les aspects qualitatifs

Concernant l'adaptation de la formation au marché de l'emploi, nous proposons d'entamer dés que possible l'élaboration des référentiels professionnels et de formation avec la participation des professionnels pour les premiers et d'envisager les formations par alternance soit comme proposé en 3-2-2 pour les techniciens supérieurs, soit même pour les ingénieurs si les conditions (voir 3-2-2) sont remplies pour certaines filières.

Du point de vue méthodes pédagogiques, des actions pédagogiques expérimentales pourraient être entreprises avec l'assistance technique d'établissements similaires étrangers (européens) déjà engagés dans une démarche « praticienne », mettant les étudiants progressivement en situation de responsabilité.

Il faudra également veiller à établir des relations de partenariat entre le pôle Enseignement Supérieur-Recherche et l'ensemble Formation Professionnelle-Vulgarisation-Développement, notamment par une meilleure intégration des étudiants et leurs travaux de thèses ou de projets de fin d'étude dans des recherches-actions centrées sur le Développement local (recherche de références par exemple).

IV.*1.3 remplacement de la formation continue conventionnelle des techniciens et ingénieurs par une formation à distance.*

L'organisation de la formation continue des cadres de l'administration et des organismes sous tutelle, pour être dispensée à distance présente différents avantages, dont notamment :

- les cadres formés continuent à remplir en grande partie leurs fonctions au sein de leurs administrations ou institutions ;

- le nombre de cadres bénéficiant de la formation continue peut être considérablement accru sans incidence sur les capacités d'accueil des établissements de formation supérieure agricole ;
- les considérations d'éloignement qui privaient les cadres des régions dépourvues d'école supérieure ne sont plus limitatives pour bénéficier de la formation continue et donc de l'avancement dans la carrière

La plate-forme de cette formation sera au niveau de l'IRESA qui assurera l'administration des cours et des programmes et la communication ; un gestionnaire en sera spécifiquement chargé. Des sites de consultation seront mis en place dans les 9 établissements d'enseignement supérieure avec un animateur pour chaque site.
La formation continue à distance devra être orientée en priorité vers les spécialités correspondant aux besoins les plus urgents du développement agricole.

IV.*1.4 la reforme de l'enseignement en médecine vétérinaire au niveau de la formation de base et de la spécialisation.*

a) réorganisation de la formation de base

Afin de pouvoir augmenter le nombre de diplômés et renforcer la qualité de formation des vétérinaires et en accord avec la réflexion menée par les responsables du secteur, il est proposé au niveau de la formation de base deux changements.
1. Séparation de l'année préparatoire du reste des études vétérinaires,
2. Adoption d'un stage interné en dernière année de formation.

Le cursus des études, ainsi réparti en 1 + 5 sera d'une durée totale de 6 ans. Ceci permettra d'aligner la formation des médecins vétérinaires sur celle dispensée dans les pays de la Communauté européenne.

Année préparatoire : actuellement, le taux de réussite annuel en première année d'études pré-vétérinaires se situe entre 50 et 60 %.
La séparation de l'année préparatoire du reste du cursus et l'instauration à sa fin d'un concours d'accès aux études vétérinaires est une condition indispensable pour augmenter la capacité d'accueil de l'école et améliorer l'efficacité de l'enseignement vétérinaire (actuellement les étudiants de 1ère année représente environ 30 % de l'ensemble des étudiants inscrits pour les 5 années d'étude).

L'année préparatoire s'effectuera dans le cadre du cycle préparatoire aux écoles d'ingénieurs option Biologie. Le concours d'entrée à l'Ecole Vétérinaire aura lieu en fin de 1ère année de cette option. Ceci nécessitera un aménagement dans les programmes actuels. Cette proposition est déjà prise en compte dans le dimensionnement de la capacité d'accueil du centre d'études préparatoires développé ci-dessus.

Stage «interné » : la 6ème année des études vétérinaires sera consacrée à un stage interné d'une durée d'une année dont l'objectif est de renforcer la formation pratique des futurs vétérinaires.
Ce stage interné obligatoire peut comporter deux périodes de 6 mois :

- une période de stage au sein du centre hospitalier de l'Ecole Vétérinaire consacrée à la formation pratique en matière de diagnostic et de traitement des maladies animales et chirurgie.
- une période de stage au sein des structures sanitaires et professionnelles agréées. Le thème de ce stage sera optionnel et en rapport avec les secteurs prioritaires de l'exercice vétérinaire (à titre d'exemple : soins et encadrement sanitaire, biologie et laboratoire, hygiène publique vétérinaire,...). Les structures agréées peuvent être choisies de manière à renforcer l'encadrement sanitaire du cheptel là où le nombre de vétérinaires est encore réduit.

La thèse de doctorat en médecine vétérinaire (en vue d'obtenir le diplôme de docteur vétérinaire) sera soutenue à la fin de la 6ème année.

b) La spécialisation et la carrière hospitalo-universitaire

La loi n° 80/85 du 31/12/1980 organisant les carrières vétérinaires a prévu dans son article 5 que « la spécialisation dans les différentes disciplines de la médecine vétérinaire se déroule dans le cadre d'un 3ème cycle ».
Or, depuis la promulgation de cette loi aucune clarification n'a été apportée à ce 3ème cycle dans le cadre duquel devait se dérouler la spécialisation.

Il est proposé un système de résidanat pour la spécialisation en médecine vétérinaire, à l'instar de ce qui existe pour les autres carrières médicales.

Le cycle du résidanat sera accessible par voie de concours sur épreuves aux titulaires du certificat de fin de scolarité et aux docteurs en médecine vétérinaire. Le nombre de places sera fixé en fonction des besoins , étant entendu que les spécialistes ne seront pas appelés à exercer forcément dans le cadre de la fonction publique.

La durée de ce cycle est de 4 années. La formation peut avoir lieu à l'école nationale de médecine vétérinaire et au centre hospitalier vétérinaire qui y sera créé. Les résidents y participeront, dans le cadre hospitalo-universitaire, à l'encadrement des étudiants et des stagiaires internés.

Au terme de ce cycle de formation , un examen national de spécialité sur épreuves théoriques et pratiques sera organisé en vue de délivrer le diplôme de médecin vétérinaire spécialiste.

Il est à remarquer que le résidanat n'est pas exclusif des autres formes de formation post-universitaire spécialisée puisqu'il demeure possible d'envisager des formations de durée plus courte type DESS destinées à conférer au vétérinaire une compétence reconnue ou une certification dans un domaine d'activité particulier ou un secteur spécialisé. Il ne peut alors prétendre au titre de spécialiste, mais pourra valider cette formation dans le cadre d'un cycle de résidanat selon les possibilités et s'il réussit le concours.

La mise en place du résidanat permettra également de pourvoir le corps des médecins vétérinaires hospitalo-universitaires en cadres compétents et ce, en prévoyant la possibilité pour les anciens résidents et les spécialistes de se présenter aux concours de recrutement des assistants hospitalo-universitaires.

De même, l'accès à la carrière hospitalo-universitaire devrait être élargi aux médecins vétérinaires titulaires de doctorat d'université dans la discipline retenue, en leur permettant de se présenter à ce concours au même titre que les anciens résidents et les spécialistes.

Ces deux mesures ont pour avantages de :

- débloquer la situation en matière de recrutement d'assistants hospitalo-universitaires (actuellement l'octroi de postes d'assistant est tributaire de la présence de médecins vétérinaires ayant au moins quatre années d'ancienneté à l'école, or il n'y a pas eu de recrutement de vétérinaires depuis 1984), et
- de ne garder dans la carrière hospitalo-universitaire que ceux qui ont réussi le concours d'assistant , donc ayant fait preuve de compétence en matière d'enseignement.

IV.2 La formation professionnelle

Avant de proposer des évolutions concrètes, nous voulons préciser quelques principes de base qui vont sous-tendre en permanence nos propositions et qui sont issus de l'analyse que nous avons faite de l'agriculture tunisienne.

Principes de base

- L'agriculture tunisienne est diversifiée tant sur le plan interrégional (diversité des potentialités micro-régionales) que sur le plan intra-régional (diversité dans une même zone des systèmes d'exploitation, coexistence d'agricultures et d'agriculteurs différents).
- Valoriser l'agriculture tunisienne signifie valoriser cette diversité.
- Pour valoriser cette diversité, il faut la connaître. Cela signifie que les formateurs comme les vulgarisateurs et autres agents de développement devront être formés à l'utilisation de méthodes d'analyse des potentialités (système atouts-contraintes) et de méthodes d'analyse du fonctionnement des différentes catégories de systèmes d'exploitation.
- Valoriser la diversité implique l'utilisation de démarches, méthodes et moyens adaptés aux différentes agricultures et aux différents agriculteurs. Cela nécessite donc une certaine régionalisation de la prise de décision et une responsabilisation des structures de base aussi bien dans le domaine de la formation que dans celui de la vulgarisation.
- Formation et vulgarisation ne sont pas deux secteurs étanches mais deux secteurs complémentaires avec de fortes zones d'interférences. A la base, les publics des deux systèmes sont les mêmes. Ce sont les agriculteurs avec leurs groupes de base et avec leurs différents techniciens qui agissent dans leur environnement immédiat.

En fonction de ces principes, nous proposerons aux formations professionnelles agricoles tunisiennes les **objectifs** suivants :

- Former les **professionnels** de l'agriculture tunisienne :
  - ⇒ les actifs de demain par la formation initiale ;
  - ⇒ les actifs d'aujourd'hui par la formation continue
- Former les professionnels des **différentes agricultures** tunisiennes :
  - ⇒ responsables d'exploitations, aides familiaux et salariés ;
  - ⇒ responsables des organisations professionnelles agricoles (Chambres d'agriculture, associations, coopératives et autres groupements professionnels) ;
  - ⇒ ingénieurs et techniciens de l'appareil professionnel agricole (vulgarisateurs, directeurs et techniciens de coopératives agricoles, d'associations, de groupements, etc...).

- Former des formateurs de techniciens agricoles.
- Former des formateurs de formateurs.

Pour cela nous avançons deux types de propositions :

- des propositions d'aménagements structurels ;
- des propositions plus ponctuelles, plus techniques.

IV.2.1 *Propositions d'aménagements structurels*

Nous avons posé comme principe que la formation des agriculteurs et la vulgarisation devaient constituer un tout cohérent. Dans ces perspectives, cela se traduira au niveau des structures, et ceci à deux niveaux :

- au niveau de la base, c'est-à-dire au contact direct des agriculteurs pour une coordination forte entre appareil de vulgarisation et appareil de formation ;
- au niveau de l'institution chargée de la formation des formateurs et de la formation des vulgarisateurs.

La solution que nous envisageons se construirait suivant le modèle suivant :

A : Au niveau local (organisation calée sur les CRA et les CTV ou leurs pendants professionnels)

Au niveau local, il s'agit d'encourager à la constitution de comités ou de groupements locaux de développement agricoles et de pêche constitués par des agriculteurs de la zone, à partir aussi bien d'agriculteurs individuels que de représentants de groupes de base (petites coopératives, associations, groupements divers).

Le comité local serait la structure de base de l'intervention qu'il s'agisse d'actions de vulgarisation ou de formation continue ; à ce groupe d'agriculteurs, seraient donc associés le vulgarisateur et un formateur de la structure de formation la plus proche (CFPA ou Lycée professionnel).

Il appartiendrait à ce groupe de développement agricole professionnel de définir les objectifs de la formation des agriculteurs ainsi que les objectifs des actions de vulgarisation à mener dans la même zone. Les formateurs et vulgarisateurs participent à l'élaboration des programmes, mais l'organe de décision est le groupement local maîtrisé par la profession.

Ensuite, au niveau de la réalisation, les formateurs et les vulgarisateurs participent conjointement à la formation des agriculteurs, cette proposition à le double avantage de dissocier formation et vulgarisation et de ne pas créer un corps spécifique de formation d'agriculteurs .

La structure juridique de ces comités ou groupes de développement locaux peut être celle prévue par la loi du 10/5/99 et son décret d'application du 23/8/99, moyennant toutefois un réaménagement du décret explicitant la possibilité de ces groupements de rassembler à la fois des personnes physiques et morales et ce :

- soit en modifiant les statuts types des groupements au chapitre III du décret 99-1819 du 23 août 1999 relatif aux adhérents, en indiquant que peuvent être membre du groupement d'autres groupements (CAS, groupements) par exemple comme « membres associés », favorisant la mission du groupement (son objet) ;
- soit plutôt prévoir dans un article supplémentaire du décret, que les groupements peuvent constituer des unions de groupements auxquelles des personnes morales peuvent adhérer comme membres associés.

Ces unions réuniraient donc, dans une zone donnée (secteur ou délégation), des groupements d'individus et des structures collectives, opérateurs du développement dans la zone et seraient

les structures représentatives de l'agriculture et de la pêche dans leurs zones auprès des autorités, des chambres d'agriculture etc. en matière de vulgarisation et de formation continue.

B : Au niveau du Gouvernorat

A ce niveau, il faut assurer la remontée des préoccupations du terrain pour leur prise en compte dans la politique de développement et la détermination des priorités du gouvernorat. Une Instance de Développement Agricole (Commission ou comité permanent) regroupant les représentants des organisations professionnelles (les associations des comités ou groupements locaux, antennes des chambres d'agricultures, union régionale des agriculteurs) et les représentants de l'administration (CRDA, Formation, recherche) devra être créée à cet effet. Ce Comité sera présidé par un membre de la chambre régionale d'agriculture et son secrétariat sera assuré par l'antenne de la chambre régionale.
Ensuite, au niveau de la réalisation des actions, les deux appareils fonctionnent en cohérence :

L'appareil de formation :

Celui-ci est constitué par les établissements de formation. Dans chaque CFPA, un formateur ou deux seront plus particulièrement chargés, en concertation étroite avec le ou les vulgarisateurs des CTV/ CRA, d'organiser la formation des agriculteurs et des fils d'agriculteurs. La formation est ensuite assurée par les formateurs du CFPA et par les vulgarisateurs, ou ce qu'il est convenu d'appeler les spécialistes matières en poste à la CTV ou au CRDA. Il n'est pas question de constituer un corps spécifique de formateurs d'adultes. Ce sont tous les formateurs des établissements de formation qui doivent acquérir une compétence dans le domaine de la formation des adultes, même si l'un d'eux est plus particulièrement chargé de l'organisation de ce type de formation et des relations avec l'appareil de vulgarisation.

Ces même formateurs continueront en parallèle à exercer leurs fonctions dans le cadre de la formation initiale. Cette solution nous paraît bénéfique pour tous. La formation initiale bénéficiera des apports de la formation des adultes et ainsi se déscolarisera plus facilement. La formation des adultes pourra ainsi bénéficier des compétences qui peuvent exister dans l'appareil de formation initiale.

A ce niveau, il importe de signaler que les établissements de formation professionnelle dans le secteur de l'agriculture et de la pêche ont été dotés par le décret n°99-2827 du 21 décembre 1999 de la qualité d'établissement public. Par ailleurs, la reforme envisagée par l'AVFA, dans le cadre de la réorganisation du dispositif de formation professionnelle agricole et de pêche vise la mise en place d'un réseau de pôles d'excellence (10 à 12 centres), qui seraient :

- des centres-ressources en matière de techniques agricoles appliquées dans une filière dominante ;
- des centres-ressources pour les autres centres de formation professionnelle dispensant les mêmes spécialités ;
- des centres-ressources pour les opérateurs économiques de la filière concernée
- des sites d'expérimentation méthodologique, pédagogique et technique .

La mise en place de cette reforme, nécessite entre autres la définition du statut des centres ressources et du statut des autres centres de formation professionnelle. Ces statuts devraient inciter les centres à une plus grande ouverture sur leur environnement et à mobiliser des ressources propres.

C : Au niveau régional

Le niveau de la grande région est important pour les liaisons entre la formation, la vulgarisation et la recherche parce que c'est le niveau de la régionalisation de la recherche et le niveau de l'organisation de la recherche-développement. A ce niveau, le conseil régional de recherche-développement est l'instance de concertation entre la profession, les structures de formation (Formation professionnelle, Enseignement supérieur), la recherche et l'appareil de vulgarisation et dont la mission est de veiller à l'articulation des actions de recherche développement avec les autres actions de développement agricole menées dans la région. Toutefois, au niveau de sa composition ce conseil devra inclure les représentants des chambres d'agriculture et ceux des établissements de la formation professionnelle (qui actuellement n'y sont représentés que par leur structure de tutelle)

D : Au niveau national

Au niveau national, il faut évoquer la place de deux structures : l'AVFA et l'INPFCA,

Les reformes en cours :

Nous avons vu que la reforme entreprise en 1999 (loi N°99-31 du 5 avril 1999) a intégré le secteur de la pêche dans le domaine de compétence de l'AVFA, cette loi a aussi personnalisé les établissements de formation professionnelle agricole qui ont fonctionné depuis 1990 comme des services internes de l'agence, en leur donnant la qualité d'établissement public.

Le décret n° 99-2826 du 21 décembre 1999, précise la nouvelle organisation administrative et financière de l'AVFA ; ainsi, l'AVFA comprend désormais deux nouvelles directions : une direction de l'encadrement de la vulgarisation professionnelle et privée et une direction de la vulgarisation et de la formation professionnelle dans le domaine de la pêche.

La récente réforme de L'AVFA, en ayant regroupé les dispositifs de formation professionnelle et de vulgarisation dans les secteurs d'agriculture et de pêche, en ayant prévu un dispositif d'encadrement de la vulgarisation professionnelle et privé et en ayant décentralisé la gestion des établissements de formation, permet à l'AVFA dans une phase transitoire d'accompagner le processus de mise à niveau envisagé.

En ce qui concerne l'INPFCA, il a été doté comme les autres établissements de formation de la qualité d'établissement public, mais l'AVFA envisage déjà un amendement du décret n° 99-2826 pour le réintégrer comme un service interne de l'AVFA attaché à la direction des affaires pédagogiques et techniques. Cet amendement, s'il était adopté ôterait à l'INPFCA le caractère d'établissement public qu'il vient d'acquérir par le décret n°99-2827 du 21 décembre 1999.

Le maintien de l'INPFCA en tant que structure interne de l'AVFA ne lui permettrait pas de drainer les compétences nécessaires pour constituer une équipe permanente de haut niveau et de jouer le rôle qui lui est dévolu de structure d'appui à la formation et d'assistance pédagogique tel que spécifié dans le « programme de mise à niveau de la formation professionnelle agricole et de pêche »

Toutefois, si les pouvoirs publics optent pour le maintien de l'INPFCA en tant que structure interne de l'AVFA, il faudrait envisager des formes de recours à des compétences spécialisées en ingénierie de formation par la voie de la contractualisation et celle de l'assistance technique pour renforcer l'équipe permanente de l'institut.

Donc, on peut envisager le renforcement en moyens humains et matériels de l'AVFA et de son institut technique dans le cadre de leur organisation actuelle comme un **premier scénario** permettant l'accompagnement et la mise en place du programme de réhabilitation des établissements de formation, des différentes recommandations techniques et de restructuration au niveau local et régional. Mais nous avons vu que cette situation qui prévaut depuis 1990 n'a pas permis à l'INPFCA d'être la structure d'appui souhaitée pour le dispositif de formation et de vulgarisation.

C'est pourquoi, nous pensons qu'il y a lieu de réfléchir aux fonctions que doivent remplir l'INPFCA et l'AVFA dans les perspectives des responsabilités accrues de la profession, tant les structures nationales que les structures de base, dans les domaines de la vulgarisation et de la formation continue des agriculteurs pour leur proposer une réorganisation qui serait fonctionnelle.
La proposition présentée ci-après pourra être considérée comme une alternative à la situation actuelle qui fait de l'AVFA, la structure d'animation et de l'INPFCA, mis sous sa tutelle, la structure d'appui du système de formation professionnelle agricole et de pêche.
Nous aborderons successivement ces deux structures.

L'INPFCA

Cette structure actuellement très légère doit être sérieusement renforcée. En effet, elle doit devenir **la structure d'appui du système** que nous venons de proposer du niveau local au niveau régional. Cette structure doit cumuler les fonctions de formation au métier (formation post universitaire des nouveaux recrutés) et continue, aussi bien des vulgarisateurs que des formateurs. Elle doit également être capable d'assumer des études des recherches-actions, des expérimentations, des formations-actions, un appui pédagogique aux Centres de formation et aux structures de vulgarisation, et de participer à l'élaboration d'outils pédagogiques tant pour la formation que pour la vulgarisation.
Cette structure devra donc assurer différents types d'actions :

- **La formation au métier des nouveaux formateurs et des nouveaux vulgarisateurs**

Il ne s'agit pas de mettre en place une formation initiale de vulgarisateurs et de formateurs. Il faut mettre en place une formation en cours d'emploi au fur et à mesure des recrutements assurés aussi bien par les pouvoirs publics que par les structures professionnelles. Il s'agira d'une formation en alternance (rythme et durée à préciser) relevant plus des principes d'une formation-action (formation associant théorie et pratique) que de ceux d'une formation académique. Volontairement, nous parlerons conjointement de la formation des vulgarisateurs et de la formation des enseignants. En effet, certains objectifs de formation seront communs aux formateurs et aux vulgarisateurs. Par exemple :

- Analyser les potentialités (atouts et contraintes) d'une petite région et participer à l'élaboration d'un plan de développement micro-régional.
- Analyser le fonctionnement d'un système d'exploitation et aider l'agriculteur à concevoir et mettre en œuvre un plan de développement de son exploitation.
- Participer à la construction d'un système d'élaboration de références technico-économiques micro-régionales.

Ces objectifs de formation doivent être communs aux vulgarisateurs et aux formateurs dans la mesure où les uns et les autres s'adressent au même public que sont les agriculteurs. Ensuite, les uns et les autres recevront une formation spécifique en fonction de leur champ d'intervention.

- **Pour les formateurs** : Les domaines suivants devront être abordés :
  - la pratique de la classe et les méthodes actives ;
  - la pédagogie de l'alternance ;
  - les approches pluridisciplinaires ;
  - les spécificités de la formation des adultes ;
  - les formations par unités capitalisables ;
  - la validation des acquis professionnels ;
  - l'auto-formation ;
  - les parcours individualisés de formation.

Cela veut dire que même si une personne ou deux seront, dans chaque Centre, spécialisées en ingénierie de formation, tous les formateurs d'un même Centre devront aborder l'ensemble des concepts indiqués ci-dessus.

Pour les vulgarisateurs :

- Un passage par les principes de la formation des adultes nous paraît, tout comme pour les formateurs, obligatoire. Ensuite, ils participeront à des formations plus spécifiques à leur fonction d'agents de développement. Par exemple :
  - le travail de groupe et l'analyse de groupe ;
  - l'organisation professionnelle ;
  - la valorisation des références technico-économiques régionales ;
  - les méthodes de sensibilisation à une marge de progrès ;
  - etc. .

♦ **La formation continue des formateurs et des vulgarisateurs**

Les mêmes objectifs et contenus de formation que nous venons de proposer pour une formation au métier des nouveaux formateurs et vulgarisateurs doivent être proposés aux formateurs et vulgarisateurs actuellement en place. Il suffira de leur proposer un cycle de formation utilisable à la carte pouvant d'ailleurs se croiser avec **les formations de préparation au métier.**

♦ **L'appui méthodologique à l'appareil de formation et à l'appareil de vulgarisation**

Toutes les interférences pédagogiques que nous avons envisagées ne pourront prendre corps que dans la mesure où des actions expérimentales des formations-actions, des recherches-actions seront organisées tant dans le domaine de la vulgarisation que dans celui de la formation. Mais, pour que de telles opérations puissent fonctionner, il est indispensable qu'une structure nationale puisse apporter un solide appui méthodologique.

♦ **La formation des cadres paysans**

Cet Institut devra également avoir la possibilité d'intervenir dans la formation de ce que nous appelons la formation des cadres paysans, c'est-à-dire la formation de tous les responsables d'organisations professionnelles de quelque nature qu'elles soient : Chambres d'Agriculture, Coopératives, associations et groupements divers. Il s'agit là d'une formation non diplômante ayant plutôt un caractère de **promotion collective** des milieux agricoles.

Et même si une partie de cette formation était décentralisée au niveau des Centres de formation professionnelle, l'institut deviendrait ainsi un lieu de réflexion permanente sur l'évolution des organisations professionnelles agricoles tunisiennes. C'est ainsi que progressivement pourrait se constituer une profession agricole capable de prendre toutes ses responsabilités.

Pour assumer l'ensemble de ces fonctions, il faut construire un véritable Institut National de la Formation et de la Vulgarisation Agricoles (ou du Développement Agricole).

Le point de départ peut en être l'actuel INPFCA de Sidi-Thabet qui aujourd'hui ne comporte que quatre animateurs. L'ensemble des fonctions évoquées ci-dessus ne peut pas être assuré par une aussi petite équipe quelles que soient ses compétences. Il faut donc la renforcer en faisant attention de ne pas tomber sur deux écueils : sous prétexte de fonctions multiples faire un monstre ingérable, sous prétexte de compétences technico-scientifiques diversifiées multiplier le nombre des spécialités « matières ». En fait, l'équipe actuelle doit être renforcée par environ une dizaine de personnes qui auront un profil d'agro-pédagogues. Cela veut dire que ce seront des personnes ayant une formation agronomique solide plus ou moins spécialisée dans un domaine technique, économique ou socio-économique, et qui auront reçu une formation complémentaire dans l'un ou l'autre des domaines suivants :

- pédagogie de la formation initiale et pédagogie de la formation des adultes ;
- développement agricole et rural ;
- méthodologies d'analyse micro-régionales et d'analyse des systèmes d'exploitations ;
- sociologie rurale ;
- économie agricole et rurale ;
- sociologie des organisations ;
- méthodologies d'élaboration de projets individuels ou collectifs ;
- méthodologies d'élaboration de référentiels professionnels et de référentiels de formation (ingénierie de la formation) ;
- etc..

Nous ne sommes pas partisans de la constitution d'une équipe de spécialistes « matières » à ce niveau-là. En effet, il ne faudra surtout pas que cette équipe s'enferme dans « ses murs » sous prétexte qu'elle possède une multi-compétence. Bien au contraire, il faut la concevoir comme une équipe de terrain capable de mobiliser les compétences où qu'elles soient (Recherche, Enseignement supérieur, Formation professionnelle, Organisations professionnelles, etc..) et capable de s'impliquer dans des actions menées par les structures de base (formation et vulgarisation).

En définitive, cet Institut doit être au cœur d'un dispositif rénové. Il a un rôle déterminant à jouer dans les domaines suivants :

- Ingénierie de formation (élaboration des référentiels professionnels et de référentiels de formation ;
- formation au métier et continue des formateurs et des vulgarisateurs ;
- appui méthodologique à des recherches-actions et expérimentations dans les domaines de la formation et de vulgarisation ;
- contribution à l'élaboration d'outils pédagogiques.

Ces différentes fonctions ne pourront être assurées que si cet Institut peut attirer et garder des compétences qui seront peut-être à rechercher hors des fonctionnaires du Ministère de l'Agriculture (à l'université en particulier). On ne peut pas constituer une équipe qui soit d'un bon niveau scientifique et technique et qui, en même temps, soit capable d'aborder les problèmes de la formation et de la vulgarisation de façon pragmatique en se contentant d'apporter des formations complémentaires à des ingénieurs praticiens, aussi bonnes que soient leurs compétences. Ces formateurs sont certes indispensables mais, à coté d'eux, il faudra, entre autre, recruter des spécialistes des Sciences de l'éducation et de la Sociologie rurale.

Or, si l'on veut rendre attractif cet Institut pour ces personnels, il faudra qu'ils puissent espérer un déroulement de carrière et des conditions de travail analogues à ce qu'ils

auraient pu trouver dans d'autres structures (établissements d'enseignement supérieur ou université par exemple).

L'institut qui comme on l'a vu , vient d'être érigé en un établissement public devra être, doté d'un statut qui lui permette une autonomie relative pour contractualiser aussi bien avec des partenaires de terrain (structures de formations, organisations professionnelles, en particulier) qu'avec les structures nationales et d'accueillir différents types de personnels :

- personnels de statut Enseignement Supérieur,
- personnels ingénieurs et techniciens,
- formateurs et enseignants,
- contractuels.

En France, la formation initiale et continue de tous les enseignants de l'Enseignement Technique Agricole est assurée par l'Ecole Nationale de Formation Agronomique (ENFA), Etablissement d'Enseignement Supérieur du Ministère de l'Agriculture, dans lequel travaillent ensemble des personnels relevant des différentes catégories indiquées ci-dessus. Cela n'empêche nullement cette école de travailler avec les établissements de formation répartis sur le territoire national et en cohérence avec les orientations politiques et techniques de la structure de tutelle qu'est la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche (DGER) du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

Pour l'INPFCA, l'important est d'évoluer vers une structure souple et opérationnelle, possédant une autonomie pédagogique, lui donnant un pouvoir non de décision mais de négociation avec ses différents partenaires. Ce n'est que dans ces conditions que les missions indiquées ci-dessus pourront être assurées.

L'AVFA

Dans les perspectives envisagées, l'AVFA doit être restructurée pour lui redonner un véritable rôle d'agence.

Nous avons vu que l'AVFA assurait trois fonctions : une fonction administrative, une fonction d'animation et une fonction de production (production de documents et formations). Nous proposons que l'ensemble des fonctions administratives soient rassemblées dans une même Direction alors qu'aujourd'hui elles sont plus ou moins réparties dans plusieurs des Directions actuelles.

C'est ainsi que nous proposons que soit rattaché à une Direction administrative tout ce qui relève de la gestion des établissements de formation, de la gestion des personnels, de l'organisation des examens, de l'officialisation des programmes nationaux et tout ce qui relève du contrôle administratif, financier et pédagogique.

Nous avons déjà dit que la fonction administrative de l'AVFA vis-à-vis de l'appareil de vulgarisation est actuellement très faible puisque celle-ci est gérée par les CRDA.

Dans une perspective de professionnalisation de la vulgarisation, la gestion de l'appareil de vulgarisation sera confiée à la profession, l'administration centrale conservant uniquement un rôle de contrôle de l'utilisation des fonds publics.

Par contre, la fonction d'animation des systèmes de formation professionnelle et de vulgarisation devrait être largement renforcée. Ainsi, une **Direction de la Formation Professionnelle Agricole** reprendrait toutes les fonctions de l'actuelle Direction Pédagogique et Technique, mais elle pourrait également animer, pour ce qui concerne la formation professionnelle, la concertation entre les différents partenaires du système RFV. Elle pourrait s'occuper de l'emploi, de l'orientation professionnelle, assurer la coordination du dispositif d'élaboration et d'évolution des programmes de formation (du référentiel professionnel, ou

référentiel de formation) avec tout ce que cela comporte de mobilisation des différents partenaires et en particulier des professionnels.
Une **Direction de la Vulgarisation** ou **Direction du Développement Agricole** pourrait jouer un rôle identique vis-à-vis d'une vulgarisation et d'un développement agricole largement professionnalisés. Elle pourrait être l'instance de négociation entre les pouvoirs publics et les différentes organisations professionnelles. En effet, professionnaliser la vulgarisation ne signifie nullement que l'Etat se désengage de toute responsabilité. En particulier, il doit garder, au travers de ses différents Services, tout ce qui relève d'une fonction de contrôle technique, administratif et financier. Cette fonction d'animation d'un système de contrôle pourrait relever de cette Direction.

Ainsi, l'organisation suivante pourrait être bâtie :

Direction Générale
- **Direction Administrative et Financière**
- **Direction de la Formation Professionnelle**

  - **Sous-Directions :**
    1. Observation de l'évolution des métiers et de l'emploi.
    2. Appui à l'élaboration des programmes. Validation des programmes.
    3. Formation au métier et continue des formateurs, enseignants et vulgarisateurs.
    4. Appui à l'expérimentation pédagogique et à l'élaboration d'outils pédagogiques.
    5. Organisation des examens et concours, et évaluation.

- **Direction de la Vulgarisation**
  - **Sous-Directions :**
    1. Relations avec les milieux professionnels. Valorisation des orientations de la politique agricole nationale.
    2. Appui aux structures de base de la vulgarisation (que celles-ci relèvent de la profession, de l'Administration ou du privé).
    3. La vulgarisation de masse (organisation de campagnes nationales de vulgarisation).
    4. Evaluation des programmes et des campagnes de vulgarisation.

Nous ne proposons pas de structure particulière pour la pêche. En effet, et même si le contexte de ce type d'activité est particulier, les problèmes pédagogiques de fond restent les mêmes quel que soit le type de production.
Un « Service de l'Inspection Pédagogique » pourrait être rattaché directement au Directeur Général.
Nous avons précédemment parlé de l'INPFCA de Sidi-Thabet. Il est évident que les deux Directions doivent être en relation étroite avec cet Institut. Celui-ci doit constituer en quelque sorte le *« bras armé »* des deux Directions.
Ensuite, le fonctionnement du système doit être assuré par conventionnement, par contractualisation entre les différents partenaires du système et, en particulier, entre les structures nationales (AVFA et INPFCA) et les structures réalisatrices (établissements d'enseignement, structures locales de vulgarisation et professionnels).
Dans cette configuration, nous pensons que l'agence pourrait jouer pleinement un rôle moteur dans l'évolution des systèmes de formation professionnelle et de vulgarisation.

IV.2.2 *Propositions techniques*

A : Le financement de la formation des agriculteurs et des pêcheurs

Tout comme il faudra trouver des ressources propres aux organisations professionnelles pour financer une vulgarisation professionnalisée, il faudra aussi trouver des ressources pour financer la formation continue des agriculteurs et ce que nous avons appelé les actions de Promotion collective (Formation des cadres paysans), la formation initiale restant de la responsabilité directe de l'Etat.

On peut envisager la création d'un Fonds sur les ressources duquel pourraient émarger, pour une part déterminée, l'appareil de formation et l'appareil de vulgarisation, ou de faire émarger les deux appareils sur le FODECAP. Reste à déterminer l'origine des ressources : taxes parafiscales, contribution de l'Etat... ?
Il est important de ne créer qu'un seul fonds pour que la formation continue des agriculteurs de base et les actions de vulgarisation soient agréées conjointement et de façon cohérente sur les mêmes critères. Il est évident que le financement des formations initiales ne relève pas des compétences de ce fonds.
Et sans vouloir donner l'expérience française comme un modèle, c'est ce qui s'est passé dans les trente dernières années où le FNDA, alimenté par les taxes parafiscales, a conjointement financé des actions de développement par l'intermédiaire de l'ANDA et des actions de formation par l'intermédiaire du FAFEA.

B : Les actions de promotion sociale

Nous avons vu qu'il n'existe dans la Formation professionnelle agricole tunisienne aucun dispositif de promotion sociale individuelle. Par promotion sociale, nous entendons la possibilité d'accéder à des formations diplômantes par la voie de la formation des adultes. Un tel dispositif doit permettre à chacun, après un temps passé à la production, d'accéder à des niveaux de formation qu'ils n'ont pas pu atteindre par la voie de la formation initiale (ce type de formation serait particulièrement intéressant dans le secteur de la pêche pour le cadre de commandement dérogataire).

Pour mettre en place un tel dispositif, il faudrait investir dans les domaines suivants :

- organisation des formations par unités capitalisables ;
- formation en alternance ;
- validation des acquis professionnels ;
- individualisation de la formation ;
- auto-formation ;
- formation à distance.

Ces deux derniers points méritent une investigation plus approfondie, car auto-formation et formation à distance ne se résument pas à l'envoi de quelques cours plus ou moins bien écrits. Une démarche intégrant l'utilisation des nouvelles technologies pourrait être très intéressante.

Ceci pourrait constituer un des premiers gros « chantiers » confié à l'INPFCA, renforcé et réorganisé, en collaboration avec l'AVFA et des structures de formation.

C : réorganisation de la formation dans le secteur de la pêche et renforcement de la formation pratique .

- réviser le décret n° 96-1557 pour harmoniser les conditions d'accès aux différents niveaux de la formation professionnelle, les durées des études et les diplômes correspondants, **avec notamment le classement des diplômes de patron hauturier et de mécanicien à la pêche au niveau du BTS .**

- renforcer la formation pratique par le renforcement du parc naviguant et le renforcement des moyens financiers et humains nécessaires à sa gestion, ainsi que par la motivation des cadres navigants (amélioration des primes spécifiques) ;

- organiser les stages d'embarquement auxquels sont assujettis les cadres de commandement ; ces stages pratiques devront être maintenus auprès de la profession, mais leurs conditions devront être améliorées. Pour cela, il y a lieu de i) définir le contenu du stage et les conditions de son déroulement, ii) organiser l'encadrement du stage par la désignation d'un chef de stage au sein de l'établissement de formation qui assure l'encadrement du stagiaire conjointement avec l'entreprise qui l'accueille et qui par le suivi veille au bon déroulement du stage, et iii) définir l'entreprise d'accueil des stagiaires. Le stage étant une partie intégrante de la formation des cadres de commandement, une cellule de suivi devra être mise en place au sein de l'établissement de formation pour aider les sortants à démarcher les professionnels pour conclure des contrats de stage.

D : La formation des agriculteurs chefs d'exploitation

Nous avons insisté sur le fait qu'en formation initiale toutes les formations sont très spécialisées. Il n'existe dans le dispositif aucune formation préparant au métier de responsable d'exploitation agricole, c'est-à-dire aucune formation centrée sur la gestion de l'exploitation.
Nous proposons donc que soit créé un BTPA - Gestion de l'exploitation agricole, étant entendu que cette formation devrait comporter une part de formation technique dans les différentes productions. Il pourrait d'ailleurs être envisagé un système optionnel.
Pour ceux qui ne pourraient pas accéder à ce niveau de formation, soit par la voie classique, soit par la voie de la promotion sociale, il faut renforcer la voie de la formation continue. La formation des agriculteurs et des fils d'agriculteurs qui vient d'être mise en place dans les CFPA est très intéressante. Il faut simplement mettre encore plus l'accent sur la gestion de l'exploitation en sachant que celle-ci ne se réduit pas à une gestion financière et comptable, mais qu'elle intègre également la gestion de la SAU, la gestion de la main d'œuvre, les stratégies d'approvisionnement et de commercialisation, la gestion des revenus, les perspectives d'investissement, la gestion collective du travail, etc..
Il faut également abandonner l'idée d'un programme national. Au niveau national, seules les grandes orientations doivent être données (importance accordée à la gestion des exploitations par exemple). La mise en oeuvre de la formation doit ensuite relever de la responsabilité d'instances locales que sont les Comités de Développement Agricole évoqués antérieurement au niveau des gouvernorats.
L'Institut National pourrait avoir la responsabilité d'une recherche-action, d'une formation-action en collaboration étroite avec les structures de base.

E : La formation des ouvriers qualifiés

La formation des ouvriers qualifiés est assurée par les formations CAP spécialisées. Cependant, il existe là une population non négligeable d'ouvriers permanents ou temporaires sur des exploitations de polyculture élevage. Or, pour ce type de public, il n'existe aucune formation, ni en formation initiale ni en formation continue. Il faudrait réfléchir à l'organisation d'un CAP d'employé d'exploitation de polyculture élevage ainsi qu'à l'organisation d'une formation continue pour les actifs actuels, en alternance un peu sur le modèle de la formation des agriculteurs et fils d'agriculteurs.
Il ne s'agit nullement de reprendre la formation d'ouvriers et d'adjoints techniques polyvalents telle qu'elle a été pratiquée de 1972 à 1986. Il est évident que des employeurs, dans le contexte actuel, utilisent de préférence, à ce niveau, de la main d'œuvre non diplômée.
Cependant, il existe, sur nombre d'exploitations, une population d'ouvriers pas très spécialisés pour lesquels pourrait s'organiser une formation non diplômante sur le modèle de la formation des agriculteurs et fils d'agriculteurs. Il est peut-être trop tôt pour mettre en place un CAP d'employé d'exploitation de polyculture élevage, sauf si on construit un diplôme par unités de valeur capitalisables prenant en compte des séquences de formation organisées dans le cadre de la formation continue.

F : Elaboration et évolution des programmes

Actuellement, les programmes sont élaborés par des **Commissions** animées par l'INPFCA. Il **faut en garder le principe**, mais à condition **d'en modifier la composition** pour y faire participer d'autres acteurs que les enseignants : professionnels de l'agriculture en premier lieu, mais aussi, sans doute, selon les cas, représentants de la recherche, de l'enseignement supérieur et représentants des autres secteurs socio-économiques.. Il faudrait ensuite que ces **Commissions s'attachent à reprendre l'ensemble du processus d'élaboration d'un programme de formation (du référentiel professionnel au référentiel de formation).**
A propos des contenus, il faudrait réfléchir à la place d'une agronomie de base, d'une approche globale d'un milieu (étude du milieu), d'une approche globale de l'exploitation et à la place des sciences fondamentales (mathématiques, sciences physiques et biologie).
Nous verrions très bien l'introduction dans toutes les formations spécialisées de **modules pluridisciplinaires** relativement courts, centrés sur l'approche globale de l'exploitation et sur l'approche globale d'une micro-région.
Dans ce domaine-là également, l'Institut pourrait animer des actions expérimentales.

G : La professionnalisation des conseils des institutions liées à la formation professionnelle agricole

Dans toutes les institutions liées à la formation professionnel (CFPA et Lycées, Institut national, AVFA), il faudrait créer, s'il n'existent déjà, soit des Conseils d'administration, soit des Conseils de perfectionnement, soit des Conseils d'orientation dans lesquels il y aurait une forte représentation des professionnels de l'agriculture (notion de parité avec l'administration). La présidence pourrait en être confiée à un professionnel. Cette proposition peut apparaître comme une proposition de détail. Nous pensons qu'il n'en est rien. Bien au contraire, une participation de professionnels à de telles instances peut contribuer à la fois à responsabiliser ceux-ci et à professionnaliser les formateurs, « professionnaliser » étant pris au sens de « former des praticiens ».

H : Le problème des BTS

Nous avons déjà dit que, avant de prendre une décision dans le domaine de la formation BTS, il fallait poursuivre la réflexion. Avec quelques réserves (respect des 65% de travaux

pratiques et respect de la règle d'admission avec 12/20 au BTP dans la limite de 30% des places), nous avons préconisé, pour l'instant, d'en rester à la situation actuelle. Cela ne veut pas dire pour autant que cette organisation soit définitive.
Aussi nous proposons la constitution d'une Commission nationale animée par l'AVFA et composée par l'ensemble des partenaires concernés par ce problème : Ministère de l'Agriculture (AVFA), Ministère de la Formation Professionnelle, Enseignement Supérieur, Etablissements de formation (CFPA, Lycées professionnels agricoles, établissements d'enseignement supérieur) et professionnels de l'agriculture.

IV.2.3 *Perspectives à court terme*

Sur la base de ces propositions et à partir du moment que les décisions sont prises, un programme opérationnel pourrait être élaboré et entamé très rapidement.
Des actions expérimentales, des formations-actions, des recherches-actions pourraient être organisées.
Par exemple, le dispositif que nous proposons à la base pour lier formation et vulgarisation pourrait être expérimenté dans quelques régions.
De la même façon, l'Institut national que nous avons proposé pourrait assez rapidement monter des formations-actions en direction des formateurs et vulgarisateurs dans les domaines suivants :

- approche globale d'une micro-région ;
- approche globale d'un système d'exploitation ;
- et surtout construction d'un système d'élaboration de références micro-régionales.

Il est évident que ceci ne pourra se réaliser que si l'Institut National voit ses compétences sérieusement renforcées. Il est visible que nous donnons à cette structure un rôle central, un rôle moteur essentiel dans les évolutions à impulser, à accompagner.
Cela ne pourra se faire que si l'équipe actuelle est nettement renforcée avec des personnes ayant les profils que nous avons définis antérieurement.

V. PLAN D'ACTION

V.1 L'enseignement supérieur

V.*1.1 Création d'un centre de préparation biologie dans les locaux de l'actuel Lycée Agricole de Jeunes Filles de la Soukra d'une capacité totale de 1800 places*

1. étude d'exécution pour l'aménagement des locaux existants, les constructions nouvelles (laboratoires, salles de classes et foyer), les équipement de laboratoires, foyer et salles de classes etc.
2. réalisation des travaux,
3. renforcement du corps enseignant

V.*1.2 Accroissement des capacités des établissements pour la formation d'ingénieurs et de techniciens supérieurs*

1. études d'exécution pour la construction de nouveaux foyers (dans les établissements de Chott Mariem, de Mograne, Medjez el Bab, Mateur et de Tabarka) , l'extension du foyer de jeunes filles à Medjez el Bab, les constructions de salles de classes et d'anphithéâtres et lmes équipements nécessaires ;
2. réalisation des travaux ;
3. consolidation du corps enseignant

V.*1.3 Rénovation pédagogique de l'enseignement supérieur agricole*

1. formation des formateurs
2. assistance technique pour une recherche action sur les méthodes pédagogiques
3. reprise des programmes dans une démarche d'ingénierie de la formation et dans l'optique d'une diversification des profils de formation.

V.*1.4 remplacement de la formation continue conventionnelle des techniciens et ingénieurs par une formation à distance.*

1. équipement de la plate-forme centrale et des sites de consultation
2. recrutement d'un responsable du système au niveau de l'IRESA
3. désignation d'un animateur pour chaque site de consultation parmi le personnel des établissements
4. assistance technique pour la mise en place des programmes et l'organisation de l'animation des 9 sites de consultation.

V.*1.5 Dispositions nécessaires à la réorganisation des études vétérinaires*

L'adoption du schéma de réorganisation des études vétérinaires et du système de résidanat pour la spécialisation en médecine vétérinaire suppose de prendre des mesures dont essentiellement :

1. Création au sein de l'Ecole Nationale de Médecine Vétérinaire (ENMV) d'un centre hospitalier vétérinaire (C.H.V.) en lieu et place de la clinique actuelle. Ce centre est soumis à la tutelle du Ministère de l'Agriculture et placé sous l'autorité du Directeur de l'ENMV.

Cette structure permettra de gérer de manière efficace les stages internés et constituera le cadre central de la formation pour la plupart des spécialités du résidanat.

2. Extension et réaménagement du centre hospitalier ainsi que le renforcement de ses équipements. Ce programme peut être conduit à moyen terme selon des étapes.
3. Renforcement des moyens humains par notamment le recrutement d'assistants hospitalo-universitaires et de médecins vétérinaires conventionnés afin d'améliorer l'encadrement dans le centre hospitalier dans les structures sanitaires régionales où vont se dérouler les stages internés. Il conviendrait à cet égard d'élargir la base du recrutement des assistants hospitalo-universitaires, afin d'assurer le bon démarrage de la formation.
4. Promulgation de l'ensemble des textes réglementaires fixant le cadre juridique de la réorganisation des études vétérinaires. Il s'agit notamment :

- décret fixant le cadre général des études et les conditions d'obtention du diplôme national de docteur en médecine vétérinaire et le statut des stagiaires internés en médecine vétérinaire
- loi modifiant la loi n° 80/85 du 31/121980 (portant organisation des carrières de médecine vétérinaire) instituant le résidanat comme cadre dans lequel se déroule la spécialisation en médecine vétérinaire.
- décret modifiant les dispositions du décret n° 83/1217 du 21/12/83 (portant statut des médecins vétérinaires hospitalo-universitaires) concernant le recrutement des assistants hospitalo-universitaires en médecine vétérinaire.
- décret portant création et organisation du centre hospitalier vétérinaire à Sidi Thabet.
- décret fixant le statut juridique des résidents et la spécialisation en médecine vétérinaire.
- arrêté conjoint des Ministères de l'Agriculture et de l'Enseignement Supérieur fixant le régime des études et des examens en vue de l'obtention du diplôme national de Docteur en Médecine vétérinaire.
- arrêté conjoint des Ministères de l'Agriculture et de l'Enseignement Supérieur fixant la composition et les attributions de la commission de résidanat.
- arrêté conjoint des Ministres de l'Agriculture et de l'Enseignement Supérieur fixant les spécialités et le contenu et la formation de chaque spécialité, étant entendu que l'éventail des spécialités ne peut être figé mais évolutif en fonction des besoins .

V.2 Le système de formation professionnelle

V.*2.1 Finalités*

En fonction de ce que nous avons écrit précédemment, une réforme ou, tout au moins une évolution forte des formations professionnelles, devrait se fixer les finalités suivantes :

- former les actifs de l'agriculture, à la fois ceux de demain par la formation initiale, et les actifs actuels par la voie de la formation continue (agriculteurs, pêcheurs et fils d'agriculteurs et de pêcheurs).
- former les praticiens des secteurs agricole, de pêche et para-agricole, et ceci, à tout niveau de responsabilité (du niveau CAP au niveau ingénieur).
- former des cadres paysans, tant par des actions de promotion individuelle que par des actions de promotion collectives.
- rénover les différentes formations de façon à ce qu'elles répondent aux besoins du monde rural.
- participer à la professionnalisation du développement agricole.

V.2.2 *Réformes à caractère administratif et législatif*

Les réformes que nous allons indiquer maintenant relèvent de décisions pratiques qui vont déterminer les possibilités de mise en œuvre des actions que nous proposerons par la suite. Elles sont tout autant des préalables que des mesures d'accompagnement.

Action 1 : Restructuration de l'INPFCA pour en faire la structure de formation des formateurs et des vulgarisateurs et d'ingénierie de formation et d'appui au dispositif de formation

Cette action est envisagée dans le cadre ou l'alternative à la situation actuelle, en ce qui concerne la restructuration du dispositif de formation au niveau national, est adoptée dans l'immédiat
L'actuel INFPCA de Sidi Thabet, établissement public, devrait avoir à la fois un statut lui permettant une souplesse de gestion et d'avoir différents types de personnels:

- des enseignants chercheurs
- des enseignants du secondaire et des ingénieurs de terrain qui seraient détachés pour une période donnée.
- des contractuels d'origine variables

La coexistence de ces types de personnels est nécessaire pour bénéficier à la fois de l'apport des universitaires et de celui de bons praticiens de la formation et de la vulgarisation. Les compétences mobilisables dans cette équipe devraient recouvrir les champs suivants :

- ingénierie de la formation (du référentiel professionnel au personnel au référentiel de formation)
- analyse des potentialités d'une petite région et élaboration d'un plan de développement local
- analyse du fonctionnement d'un système d'exploitation et élaboration d'une typologie
- gestion des exploitations et des groupements professionnels
- méthodes d'élaboration de référence technico-économiques locales
- socio-économie rurale
- psychopédagogie de la formation des adultes et des jeunes
- méthodes pédagogiques (pratique de la classe, alternance, individualisation des formations, valorisation des acquis professionnels, auto-formation...)
- méthodes de vulgarisation et de développement agricole et rural.

Le recrutement devrait se faire non pas en nommant un spécialiste de chaque champ indiqué ci-dessus mais sur des profils recouvrant deux ou trois de ces champs. C'est possible en partant de personnes ayant une solide formation de base (ingénieur agronome, économiste, sociologue, psycho-pédagogue), et auxquelles on donne la possibilité, par des formations complémentaires (diplômes ou non), d'acquérir des compétences complémentaires. Le nombre des personnes nécessaires dans un premier temps devrait se situer dans une fourchette **de 10 à 15** ce groupe devrait être le moteur d'une rén-vation de la formation professionnelle agricole tunisienne. Dans le recrutement, il faudrait prendre en compte, bien sûr la maîtrise des compétences dans les domaines indiqués, mais aussi des qualités qui feront que ces personnes s'engagent fortement dans cette rénovation. On remarquera que nous ne proposons pas le recrutement de spécialistes matières. Il faudra que l'institut travaille avec toutes les

forces vives qui se trouvent sur le terrain (établissements de formation, recherche, vulgarisation, et développement). Dans toutes ces structures, il existe des spécialités "matières" qu'il faudra mobiliser chaque fois que cela sera nécessaire. L'esprit d'entreprise et le dynamisme qui devront régner dans cette équipe compteront autant que les compétences scientifiques et techniques de ses différents membres.

Action 2 : Révision du décret n° 96-1557 fixant les conditions d'inscription, le régime des études et la sanction de la formation dans les établissements de formation professionnelle dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture.

Action 3 : Mise en place d'une source de financement professionnalisée de la formation continue des agriculteurs et pêcheurs et de la vulgarisation.

Action 4 : Révision des statuts des groupements d'agriculteurs (décret 99-1819 du 23 août 1999, le chapitre relatif aux adhérents)

Action 5 : Définition des statuts des établissements de formation professionnelle agricole

Action 6 : Révision de la composition des conseils qui gèrent les établissements de formation

Ceci concerne tous les établissements de formation (CFPA, Lycées agricoles, Etablissements d'enseignement supérieur).L'objectif de cette réforme est de modifier la composition de ces conseils pour y faire entrer des représentants des agriculteurs et autres professionnels des secteurs agricoles, para agricole, agro-alimentaire et agro-industriel. Certains conseils pourront être présidés par un professionnel. Cette réforme est une condition de la professionnalisation des formations.

Action 7 . Réforme de l'AVFA

Les propositions présentés dans le rapport (point D ; 4-2-1) sont claires et visent à une clarification des fonctions de cette structure.

V.2.3 *Mise en place de nouvelles formations*

La mise en place de ces nouvelles formations implique que des commissions animées par les formateurs de l'INPFCA tel que restructuré et renforcé, soient créées. Elles comporteront des représentants des professionnels et des représentants des formateurs. Dans leur travail, elles adopteront une démarche d'ingénierie de formation, allant de l'élaboration du référentiel professionnel au référentiel pédagogique (**objectifs et contenus de la formation**).

Action 8 : Création d'un BTP Gestion de l'entreprise agricole

Action 9 : Création et expérimentation d'un BTS par la voie de l'alternance

Comme signalé dans le diagnostic, une première expérience pourrait être tentée pour la formation de techniciens supérieurs, à partir d'une structure de formation professionnelle

ayant déjà abordé la formation des adultes avec l'appui d'un établissement d'enseignement supérieur.

Le choix de la spécialité du BTS devra tenir compte de la possibilité de mobiliser des responsables d'entreprises ou d'exploitations capables d'accueillir les jeunes en formation. L'objectif est ici, plus de tester la pertinence de cette voie de formation, que de créer un nouveau BTS.

Action 10 : Création d'une filière « Promotion Sociale »

Cette action doit être réalisée en deux phases :
i) Etude de faisabilité par une Commission
ii) Expérimentation d'une formation par niveau de formation (CAP, BTP, BTS) en s'appuyant sur un établissement de formation

V.2.4 *Evolution des formations existantes,*

Il s'agit de rédynamiser les commissions qui ont fonctionné en y faisant réellement participer des professionnels et en reprenant le processus d'élaboration d'un programme depuis le début, c'est à dire en partant de l'élaboration d'un référentiel professionnel. Pour cela, il faut apporter aux membres des différentes commissions une première formation en ingénierie de formation.

Action 11 : Elaboration des référentiels et des programmes (objectifs et continus) des différentes formations ;

Action 12 : Diffusion des résultats auprès des formateurs et enseignants ;

Action 13 : Organisation des stages d'embarquement des cadres navigants

Action 14 : Evolution de la formation des agriculteurs et fils d'agriculteurs.
Nous reprendrons cette action dans les propositions de recherches-actions.

V.2.5 *La formation des formateurs et des vulgarisateurs agents de développement*

Nous abordons en même temps la formation des formateurs et la formation des vulgarisateurs puisque, comme nous l'avons dit, une partie de cette formation sera commune aux deux catégories de publics. **Il faut également monter conjointement un cycle de formation au métier et un cycle formation continue qui pourront se croiser**. Pour cela, il sera indispensable que **la formation soit organisée sous formes de modules**. Ces formations devront comporter des modules relevant des thèmes que nous avons indiqués mais aussi, en fonction des besoins, des modules techniques ou des modules centrés sur la didactique d'une discipline. Ainsi, dans un même module, on pourra trouver à la fois des formateurs, des vulgarisateurs et autres agents de développement, des personnes en formation au métier et des personnes en situation de perfectionnement.

Action 15 : Organisation d'un cycle de formation au métier pour les enseignants

Action 16 : Organisation d'un cycle de formation au métier pour les vulgarisateurs agents de développement.

Dans ces deux cycles, il ne s'agit pas d'organiser une formation initiale mais une formation en cours d'emploi sous forme d'une formation action. Chaque fois qu'un nouvel enseignant ou un nouvel agent de développement sera embauché, il devra suivre une « formation au métier ». Cette formation comportera des modules obligatoires et des modules optionnels étalés sur deux à trois ans. Le modèle suivant pourrait être envisagé : 10 à 12 semaines (modules d'une semaine répartis sur trois ans), avec 4 modules obligatoires et 6 à 8 modules optionnels. (CF tableau page suivante).

Modules obligatoires	Enseignants	Vulgaristeurs
M1	Analyse des potentialités d'une petites région	
M2	Analyse du fonctionnement d'un système d'exploitation	
M3	Construction d'un système d'élaboration de référence technico-économique	
M4	La pratique de la classe	organisations professionnelles et travail de groupe
Modules optionnels		

Ces formations seront organisés par la structure d'appui au dispositif de formation (l'INPFCA tel que réorganisé et renforcé) , mais les stages optionnels pourront être organisés par d'autres établissements de formation (les établissements d'enseignement supérieur agronomique), mais aussi par des établissements relevant d'autres Ministères (Education Nationale et Formation Professionnelle en particulier). Cela signifie que tous les ans, que cette structure propose un calendrier de stages agréés.

Actions 17 : Organisation d'un cycle de perfectionnement des enseignants et des vulgarisateurs

Les deux types de personnels disposeront du calendrier annuel. Ils pourront s'inscrire aussi bien dans les modules obligatoires des deux cycles de formation au métier (dans les limites des places disponibles), avec un droit de tirage de deux modules par an. Des stages à la demande en fonction des besoins particuliers pourront être également organisés par l'INPFCA.

V.2.6 *Formation de publics spécifiques*

Actions 18 : Formation des gestionnaires de coopératives et autres regroupements professionnels à la gestion de ces organismes

Au-delà des fonctions assurées par les agents de développement qui doivent être les vulgarisateurs, il existe un besoin de formation spécifique pour les personnels qui gèrent les coopératives en particulier. Pour ceux-ci, il faut organiser une formation de « gestionnaires d'entreprises » dans le cadre d'une formation continue étalée dans le temps.

Actions 19 : Formation de cadre paysans

Cette action a pour objet de former des responsables professionnels de façon à ce qu'ils prennent toutes leurs responsabilités dans le cadre de leurs organisations. La formation devrait être organisée de façon à ce qu'elle soit accessible aux agriculteurs, c'est à dire sous forme de

journées plus ou moins groupées, en dehors des fortes périodes de travail agricole, et abordée de manière pragmatique. (Témoignage, visites, débats réflexion sur un thème, etc..)
l'INFPDA pourrait assurer l'animation de cette formation mais la réalisation devrait se faire, du moins dans un premier temps, à un niveau plus local

V.2.7 *Recherches actions*

Il ne faut pas multiplier les recherches-actions sous peine de ne pas pouvoir les maîtriser. En effet, elles seront bien sûr assurées par des acteurs locaux, mais avec l'appui d'une structure nationale qui devait être l'INPFCA tel que restructuré et renforcé. Aussi, nous nous contenterons d'en proposer trois

Action 20 : Expérimentation de l'organisation du système formation-vulgarisation au niveau local

Cette expérimentation se situe dans la perspective d'une professionnalisation de la vulgarisation et de la formation continue des agriculteurs et pêcheurs. Elle pourrait se dérouler dans trois ou quatre sites (cette expérimentation pourrait être envisagée dans le cadre de l'expérience de la gestion de la vulgarisation public par la profession, recommandée dans le volet vulgarisation)

i. Constitution du comité ou du groupement local de développement agricole et de pêche et du groupe technique (formateurs d'un établissement de formation professionnelle et vulgarisateur)
ii. Elaboration par le groupement local, avec l'appui du groupe technique d'un programme d'accompagnement de formation des agriculteurs et fils d'agriculteurs.
iii. Mise en œuvre du programme de vulgarisation (l'appareil de vulgarisation étant le maître d'œuvre), et du programme de formation (l'appareil de formation étant le maître d'œuvre)
iv. Organisation de l'évolution du système par un dispositif permanent d'évaluation et de renouvellement des actions .

Actions 21 : Organisation d'un système d'élaboration de références technico-économiques locales

Dans les mêmes sites que ceux de l'action XIX, et avec les mêmes personnes l'opération consiste à organiser un réseau d'exploitations dans lesquelles des outils de recueil de données seront utilisés par les différents acteurs. L'exploitation de ces données permettra d'élaborer des références technico-économiques et ensuite de travailler avec des groupes d'agriculteurs.

Actions 22 : Etude d'un système d'individualisation des formations

Il est encore trop tôt pour mettre directement en place un système d'individualisation des formations. Une réflexion de l'ensemble des partenaires doit d'abord être entreprise. Elle devra porter sur l'ensemble des concepts suivants :

- organisation des formations par modules et unités capitalisables (UC) ;
- positionnement des candidats ;
- valorisation des acquis professionnels ;
- organisation d'un parcours individuel de formation ;
- appui individualisé ;
- auto-formation ;
- outils pédagogiques de formation individualisée ;

- formation à distance..

Ce n'est que lorsque la réflexion sera bien entamée que des expérimentations pourront débuter. Ce travail confié à l'INPFCA (restructuré et renforcé) pourrait être organisé sous forme d'une commission comportant bien sûr des enseignants de tous niveaux, mais aussi des représentants de la profession et de la structure administrative de tutelle (AVFA et Ministère de l'agriculture).

Plus particulièrement, en ce qui concerne la formation à distance et l'autoformation, il n'est pas possible de faire des propositions sérieuses dans un laps de temps aussi court.

Tout un travail de détermination des besoins (Quelles formations ? Quels publics ? Quelles méthodes ?) doit être entrepris. La mise en forme de cette formation à distance doit-elle se faire sous une forme classique (documents écrits) ou en utilisant les nouvelles technologies de l'information ? Le public visé a-t-il accès à celles-ci ? Et, quelle que soit la solution adoptée, il sera indispensable d'élaborer des supports appropriés. Une formation à distance ne peut pas s'organiser à partir d'un simple envoi de cours polycopiés. Un panel de formateurs compétents doit être disponible. Une autoformation allant vers l'individualisation des formations est un processus long demandant un important investissement intellectuel (en particulier pour l'élaboration d'outils d'autoformation).

Un tel chantier devrait être confié à l'INPFCA, qui pourrait s'assurer la collaboration du CNPR (Centre National de Promotion Rurale)

V.*2.8 Améliorations matérielles*

Dans le cadre de ce travail, il n'est pas possible de faire une estimation précise des besoins matériels tant sur le plan de la réhabilitation de l'immobilier des établissements que sur le plan des équipements pédagogiques. Une étude fine doit être réalisée au cas par cas. Un travail intitulé *« Réforme et mise à niveau de la Formation professionnelle agricole et de pêche »* (Avril 99) a été réalisée par l'AVFA. Les chiffres indiqués dans ce document nous paraissent crédibles. De toute façon, ils peuvent constituer une bonne base de départ pour la programmation des besoins pour la réhabilitation et l'extension des capacités des établissements de formation. Toutefois, il faudrait programmer des études complémentaires au niveau de l'exécution.

Action 23 : Renforcement de l'INPFCA (affinement de l'évaluation des besoins par une étude d'exécution et réalisation) et de l'AVFA

Action 24 : Réalisation des études d'exécution pour l'évaluation des besoins matériels des établissements de formation professionnelle (immobilier et matériel pédagogique) et réalisation du renforcement .

Une attention particulière doit être apportée à l'évaluation des besoins matériels de l'INPFCA. Si cet institut doit être le moteur d'une réforme profonde, il est nécessaire que ses capacités d'hébergement, ses capacités d'accueil de formation ainsi que son équipement pédagogique soient adaptés à ses nouvelles fonctions. Des travaux préparatoires ont été entamés par les personnels de Sidi-Thabet. Il serait nécessaire de les affiner et de les compléter

V.2.9 *Conclusion*

Pour terminer, nous voulons insister sur quelques points clés de nos propositions. Celles-ci n'auront de sens que si ces points clés sont respectés.

1. Il ne s'agit pas de se contenter de petits aménagements partiels, mais de bâtir un système cohérent du niveau local au niveau national.
   - **Au niveau local**
     Mise en place d'un système s'appuyant, pour la formation continue des agriculteurs et la vulgarisation, sur des groupes de base constitués par des agriculteurs sous une forme dont le statut juridique n'est pas primordial (statut associatif ou toute autre forme de groupement). L'essentiel est que les agriculteurs, même s'ils sont aidés par des formateurs et des vulgarisateurs, aient la pleine responsabilité des décisions qui s'y prennent.
   - **Au niveau national**

Dans le cadre de la réorganisation de l'AVFA et de l'INPFCA selon la proposition 2, les deux structures, constituant l'appareil d'animation de l'ensemble du système, doivent impérativement, et tout en conservant leurs propres fonctions, travailler sur des objectifs identiques.

1. L'ensemble des formations (anciennes ou nouvelles) doivent être repensées en utilisant une demande d'ingénierie de formation.
2. Dans ces nouvelles perspectives, un fort accent doit être mis sur la formation des formateurs et des vulgarisateurs.
3. L'ensemble du dispositif doit être soutenu par un pôle pédagogique scientifiquement crédible et dont la compétence soit reconnue par l'ensemble des partenaires du système. D'où le rôle central que doit jouer un institut issu de la réorganisation et du renforcement de l'actuel INPFCA.

C'est dans ces conditions qu'une réelle rénovation des formations professionnelles agricoles pourra être réalisée.

VI. ECHEANCIER DE MISE EN ŒUVRE :

VI.1 L'enseignement supérieur agricole

La mise en œuvre des actions concernant le renforcement du système de l'enseignement supérieur agricole pourra s'échelonner durant la période 2000/2010 comme suit :

200-2001

i. achèvement des études d'éxecution relatives :
- au centre d'études préparatoires à l'enseignement supérieur agricole et vétérinaire ;
- aux extentions de capacité d'accueil des établissement d'enseignement supérieur agricole ; (Construction et aménagement d'amphithéâtres, laboratoires et salles de classe, foyers, extension des services cliniques de l'ENMV..)

ii. promulgation des textes organisant les études vétérinaires (formation de base et spécialisation) ;
iii. révision des programmes de formation en médecine vétérinaire de manière à les adapter au nouveau cursus et y introduire de nouvelles disciplines (gestion, communication),...) ;
iv. définition des spécialités en médecine vétérinaire et du contenu de la formation de chaque spécialité en concertation avec l'ensemble des partenaires ainsi que le concours de spécialistes ;
v. aménagement du cycle préparatoire aux écoles d'ingénieurs option « biologie » pour permettre l'accès aux études vétérinaires à l'issue de la première année de cette option (sur concours) ;
vi. entamer la révision des programmes dans les établissements agronomiques selon une démarche d'ingénierie dans l'optique d'une meilleure adaptation de la formation au marché de l'emploi et d'une plus grande diversification des profils ;
vii. renforcement de l'encadrement pédagogique selon les besoins immédiats ;
viii. remplacement à temps des départs à la retraite ;

2002/2006

i. réalisation des extensions de capacités et des aménagements d'infrastructure (dés 2002)
ii. renforcement des équipements des établissements ;
iii. renforcement de l'IRESA pour la gestion du système de formation continue à distance et la coordination de l'enseignement supérieur ;
iv. formation des formateurs ;
v. renforcement de la logistique pour la formation continue à distance ;
vi. désignation d'un animateur pour chaque site de consultation parmi le personnel des établissements
vii. assistance technique pour la mise en place des programmes et l'organisation de l'animation des 9 sites de consultation.
viii. renforcement de l'encadrement pédagogique et remplacement à temps des départs à la retraite ;
ix. consolidation des spécialités dans le cadre de l'enseignement vétérinaires (biologie vétérinaire et analyses agro-alimentaires, hygiène publique vétérinaire, aviculture et pathologie aviaire..) ;
x. continuer la révision des programmes dans les établissements agronomiques selon une démarche d'ingénierie dans l'optique d'une meilleure adaptation de la formation au marché

de l'emploi et d'une plus grande diversification des profils dans le cadre d'une assistance technique

xi. étude pour la consolidation du système de l'enseignement supérieur agricole en fonction de l'évolution des besoins de l'agriculture et du contexte de l'évolution de l'enseignement supérieur en général en Tunisie.

2007-2010

i. consolidation et orientation du système d'enseignement supérieur en fonction des résultats de l'étude .

VI.2 La formation professionnelle

La mise en œuvre des actions visant l'adéquation de la formation aux exigences de l'évolution des secteurs de l'agriculture et de la pêche qui se situent dans les perspectives de libéralisation de l'économie et de la professionnalisation, pourra s'échelonner comme suit sur la période 2000/2010 :

Etape 1 : 2000-2001

i. réaliser entièrement les réformes à caractère administratif et législatif (actions 1 à 7) ;
ii. mettre en place les conditions de l'évolution des formations existantes (actions 11,12 et 13) dont la formation continue des agriculteurs et des pêcheurs (en attendant la réorganisation, cette formation sera assurée selon le programme palliatif prévu par l'AVFA) ;
iii. préparer la mise en place des nouvelles formations ; constitution des groupes de travail qui préparent les outils, méthodes et programmes pour le démarrage en deuxième étape des expérimentations des nouvelles formations surtout le BTS par voie de l'alternance et la filière « promotion sociale » (actions 9 et 10) ;
iv. identifier les besoins et préparer les programmes des formations des gestionnaires de coopératives et autres regroupements professionnels à la gestion de ces organismes (action 18) et des cadres paysans (action 19) avec mise en œuvre des premiers programmes ;
v. monter les cycles de formation de métier et de formation continue des formateurs et des vulgarisateurs (action 15, 16, 17) et démarrage des premières formations ;
vi. conception et début d'exécution d'une opération de recherche action concernant l'organisation du système formation-vulgarisation au niveau local (action 20) en liaison avec le montage de l'action expérimentale de mise en place d'un système d'élaboration de références technico-économiques locales (action 21) et ce dans les sites où la gestion de la vulgarisation par la profession (CA ou UTAP) est expérimentée;
vii. étude par une commission animée par l'INPFCA et appuyée par une assistance technique (consultants) , des voies et moyens pour la mise en place d'un système d'individualisation des formations à expérimenter en deuxième étape (action 22) ;
viii. réhabilitation et extension de capacité de la première tranche d'établissements de formation telle que prévue par le programme de mise à niveau de la formation professionnelle agricole et de pêche (INPFCA et 15 premiers établissements) ;
ix. démarrer en fin de période les études d'exécution pour la réhabilitation et la consolidation matérielle des 24 établissements restants .

Etape 2 : 2002-2006

i. premières réalisations des nouvelles formation et évaluation périodique des résultats;
ii. fonctionnement des cycles de formation au métier et de formation continue des vulgarisateurs et des formateurs ;
iii. continuation de la recherche action concernant le système formation-vulgarisation au niveau local (action 20) et de l'action expérimentale de mise en place d'un système d'élaboration de références technico-économiques locales (action 21), et évaluation des résultats pour consolider les systèmes ;
iv. expérimentation du système d'individualisation des formations , évaluation puis consolidation;
v. réhabilitation et extension de capacités des établissements de formation ;
vi. consolidation des formations des gestionnaires de coopératives et autres regroupements professionnels à la gestion de ces organismes (action 18) et des cadres paysans (action 19)

Etape 3 : 2007-2010

i. consolidation et extension des nouvelles formations ;
ii. consolidation progressive de tout le système.

VII. ESTIMATION DU COUT DU RENFORCEMENT DES SYSTEMES DE FORMATION AGRICOLE

VII.1 Le système d'enseignement supérieur

Les coûts du renforcement du dispositif de l'enseignement supérieur et de ses activités sont décomposés en :

i) une estimation des investissements nécessaires pour la réhabilitation et l'extension des capacités des établissements de formation afin des les habiliter à faire face aux objectifs quantitatifs et qualitatifs qui leurs sont assignés (réhabilitations et constructions de bâtiments, équipements pédagogiques, etc. ; sur la base des estimations en fonction des données disponibles à l'IRESA) ;
ii) une estimation du coût de l'assistance technique (consultations et études) pour l'évolution des formations existantes et la mise en place de la formation continue à distance et la formation des formateurs;
iii) une estimation des incidences financières de l'instauration du stage interné et du résidanat dans l'enseignement vétérinaire;
iv) une estimation de l'effort supplémentaire en terme de dépenses de fonctionnement du dispositif de formation et de la masse salariale supplémentaire au titre des recrutements nouveaux (IRESA et établissements d'enseignement).

Coût global du programme de renforcement de l'enseignement supérieur ; U : 1000 DT

Etape	Bâtiment et équipement	Assistance technique et études	incidences financières du stage interné et du résidanat	Suppléments salariaux*	Supplément* dépenses de fonctionnement des établissements	Total
2000/2001	-	**760**				**760**
2002/2006	**11390**	**860**	option 1 :**1553** option2 : **2433**	**1700**	**11800**	**27303 ou 28183**
Total	**11390**	**1620**		**1700**		**28063 ou 28943**

Le détail des coûts est présenté dans le tableau annexe 2

VII.2 Le systéme de la formation professionnelle

Les coûts du renforcement du dispositif de la formation professionnelle et de ses activités sont décomposés en :

i) une estimation des investissements nécessaires pour la réhabilitation et l'extension des capacités des établissements de formation afin des les habiliter à faire face aux objectifs quantitatifs et qualitatifs qui leurs sont assignés (réhabilitations et constructions de bâtiments, équipements pédagogiques, d'exploitation et d'administration etc. ; sur la base des estimations du programme de mise à niveau préparé en mai 1999);

ii) une estimation du coût de l'assistance technique (consultations et études) pour l'évolution des formations existantes, la mise en place des nouvelles formations et la préparation de la formation des publics spécifiques (sur la base des estimations du programme de mise à niveau préparé en mai 1999) ;

iii) une estimation des coûts afférents au fonctionnement des formations des agriculteurs et des pêcheurs et des publics spécifiques (sur la base de 26 500 agriculteurs et pêcheurs à former annuellement et un coût de 13 D/ par personne et par jour et 5 jours de formation en moyenne par personne et par an) ;

iv) une estimation de l'effort supplémentaire en terme de dépenses de fonctionnement du dispositif de formation et de la masse salariale supplémentaire au titre des recrutements nouveaux (INPFCA et AVFA) et d'amélioration du niveau de base des formateurs au fur et à mesure des remplacements des départs à la retraite des formateurs de niveau ouvrier, agent et adjoint technique .

Coût global du programme de renforcement de la formation professionnelle ; U : 1000 DT

Etape	Bâtiment et équipement	Assistance technique	Formation des agriculteurs et pêcheurs	Suppléments salariaux*	Supplément* dépenses de fonctionnement	Total
2000/2001	22 200	1 850	2 580	460	1 100	28 190
2002/2006	27 850	700	8 610	1 870	7 500	46 530
2007/2010	3 000		6 890	3 340	6 000	19 230
Total	53 050	2 550	18 080	5 670	14 600	93 950

* il s'agit du cumul des suppléments de masse salariale et de fonctionnement des établissements pour la période concernée

Annexe 1 : Prévisions de la formation des diplômés de l'enseignement supérieur agricole

	Ingénieurs	Vétérinaires	techniciens supérieurs	Total
2000/2001	260	70	300	630
2001/2002	280	70	360	710
2002/2003	300	70	430	800
2003/2004	320	70	520	910
2004/2005	340	70	620	1030
2005/2006	370	70	740	1180
moyenne du 10ème plan	**322**	**70**	**594**	**766**
2006/2007	400	70	890	1360
2007/2008	430	70	1060	1560
2008/2009	460	70	1280	1810
2009/2010	500	70	1500	2070
moyenne de la décennie	**366**	**70**	**708**	**1206**

Annexe N°2 : Estimation des coûts du renforcement du système d'enseignement supérieur

1. Accroissement des capacités d'accueil des établissements d'enseignement supérieur

Etablissement	Rubrique	Coût estimé en 1000 D
INAT	Achat de 4 minibus	260
ESHE CHOTT-MARIEM	Construction et équipement d'un foyer	280
	Achat de 4 minibus	260
ESA MOGRANE	Construction de trois salles de classe	60
	Construction d'un foyer	230
	Equipements (foyer et salles de classe)	110
	Achat de 3 minibus	195
ESA KEF	Construction de salles de classe et d'un foyer	320
	Achat de 3 minibus	195
	Equipement des salles de classes et du foyer	120
ESIER MEDJEZ EL BAB	Construction d'un foyer	345
	Extension du foyer des jeunes filles	350
	Achat de 3 minibus	195
	Equipement de salles de classes et des foyers	220
ESA MATEUR	Construction de cinq salles de classe	100
	Construction d'un foyer	230
	Equipement des salles de classes et du foyer	150
	Moyens de transport	260
ESIA TUNIS	Construction d'un amphithéâtre et de quatre salles de classe	400
	Achat de 3 minibus	195
	Equipement de salles de classes et d'amphithéâtre	150
ISP TABARKA	Construction de salles de classe et d'un foyer	370
	Equipement des salles de classes et du foyer	150
	Achat de 3 minibus et de 3 véhicules tout terrain	285
ENMV SIDI THABET	Extension de l'hôpital	500
	Construction de salles de travaux dirigés et d'un amphithéâtre	400
	Achat de 2 minibus	130
	Equipements de laboratoires et salles de TP	200
	Equipement des services cliniques	180
TOTAL bâtiments et équipements		**6840**
	Etudes d'exécution	460
TOTAL GENERAl		**7300**

Annexe N°2 : Estimation des coûts du renforcement du système d'enseignement supérieur (suite 1)

2. individualisation de la préparation « biologie »

ETABLISSEMENT DE PREPARATION « BIOLOGIE » LA SOUKRA	Aménagement de locaux existants en 2000 Constructions nouvelles Equipement de laboratoires et de salles de classes	900 1000 600
	Etude d'exécution	300
TOTAL		**2800**

3. la formation continue à distance au profit des cadres de l'agriculture (administration et organismes sous tutelle)

Rubrique	Coût en 1000dinars
Logistique pour la formation à distance	400
Equipement informatique (9 sites de consultation et IRESA)	500
Equipement pédagogique pour la formation à distance (vidéo projeteurs, projeteurs, retroprojecteur, ecran, matériel didactique etc.)	600
Matériel d'édition pour les 9 sites et pour l'IRESA	500
Total équipement	**2000**
Assistance technique pour la mise en forme des programmes et l'organisation de l'animation des sites de consultation (18 hommes mois)	360
Total général	**2360**

4. Renforcement de l'IRESA

Rubrique	Coût en 1000dinars
équipement en véhicules	**50**
Budget pour la formation des formateurs	500
Recrutement d'un informaticien et d'un gestionnaire du site formation continue à distance (25 000 d/ an sur 5 ans)	125

5. Incidences financières de l'instauration du stage interné et du résidanat en médecine vétérinaire

Rubrique	Coût en 1000dinars
Stage interné : option 1 : allocation d'une indemnité de 250d/ mois par stagiaire et 70 stagiaires et durant 5 ans	**1050**
option 2 : allocation d'une indemnité de 460d/ mois par stagiaire et 70 stagiaires et durant 5 ans	**1930**
Résidanat (formation de 15 spécialistes/an et 559 d/mois par spécialiste en émolument net ; incidences sur 5 ans)	**503**
TOTAL sur 5 ans	**option 1 : 1553 et 2433 : option 2**

6.Incidences salariales du renforcement de l'encadrement pédagogique

Rubrique	Coût en 1000dinars
Recrutement de 50 enseigants sur 5 ans	**1575**

7.Estimation du renforcement des budgets de fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur

Rubrique	Coût en 1000dinars
Fonctionnement supplémentaire eu égard à l'augmentation du nombre d'étudiants (nourriture, vacations, frais liés au logement et aux déplacements pour visites et voyages d'études) pour une période de 5 ans	**11800**

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DE L'AGRICULTURE

DIRECTION GENERALE
DE LA PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT
ET DE L'INVESTISSEMENT AGRICOLE

RENFORCEMENT DES SERVICES D'APPUI A L'AGRICULTURE

Phase II

Thème 1

SYSTEME 'RECHERCHE - FORMATION - VULGARISATION' AGRICOLE

Volume 4

Composante Vulgarisation Agricole

Version Définitive

CNEA
Centre National des Etudes Agricoles

CENTRE NATIONAL
DES ETUDES AGRICOLES

Mai 2000

COMETE ENGINEERING

II.3. Renforcement du rôle des centres techniques 35

Série de mesures III : Incitations au développement du réseau de conseillers et d'éditeurs agricoles 38

III.1. Motivation de l'agronome au métier de conseiller conseiller agricole 39

III.2. Incitation des agriculteurs 40

III.3. Incitations à la production privée de supports 40

Série de mesures IV : Amélioration de l'efficacité des services du secteur public 41

IV.1. Reconsidération du rôle des directions centrales et des commissions régionaux au développement agricole 41

IV.2. Formation des fonctionnaires vis-à-vis directs de la profession 42

IV.3. Reconsidération du rôle de la recherch 43

IV.4. Reconsidération du rôle de l'AVFA 45

Série de mesures V : Possibilités de coopération technique 46

RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES AU SECTEUR DES PÊCHES 46

ETAPES DE LA PROFESSIONNALISATION ET DE LA PRIVATISATION 48

Plan d'action : les transferts de fonction **50**

Calendrier de mise en oeuvre de l'alternative 1 **52**

ALTERNATIVES 2 ET 3 **60**

A l'échelle centrale **61**

A l'échelle régionale **62**

. Alternative 2 62
. Alternative 3 65

Les coûts des actions **67**

A N N E X E S :

Annexe 1 : Données complémentaires sur la situation actuelle Les utilisateurs et les acteurs de la vulgarisation

Annexe 2 : Eléments complémentaires sur l'évaluation de la demande et diagnostic de la situation actuelle

Annexe 3 : Conditions de réussite d'une approche participative et mise en oeuvre recommandée

Annexe 4 : Réponses reçues (95) aux questionnaires adressés aux chefs de CTV

Annexe 5 : Réponses reçue (93) aux questionnaires adressés aux CRA

Annexe 6 : Quelques exemples de composantes RVF dans les projets de développement agricole intégré

Annexe 7 : Extrait du programme de développement du secteur céréalier

Annexe 8 : Liste des projets de recherche évalués

Annexe 9 : Evolution du nombre des interventions de la vulgarisation de 1996 à 1999

Résumé et Conclusions

Le système actuel de vulgarisation date de 1978 quant aux principes de structuration, date à laquelle une étude commandée par le Ministère de l'agriculture a recommandé l'installation de cellules spécifiques de vulgarisation rapprochée sur le terrain(CTV). Et d'année en année, le nombre des cellules est passé de 296 (prévues par l'étude) aux 791 actuelles (160 CTV et 631 CRA). La méthodologie de vulgarisation est celle recommandée par la BIRD en 1990/91.

L'analyse des faiblesses et contraintes constatées permet de formuler le diagnostic ci-après:

>> Au niveau de l'AVFA et des Directions centrales

- Le système en place a connu toutefois une certaine évolution: création de l'AVFA, installation d'ingénieurs, adoption d'une méthodologie de programmation, de suivi et d'évaluation.
- La concrétisation de la liaison recherche- vulgarisation s'étant traduite par la création de services administratifs à l'IRESA et à l'AVFA, en a déformé l'esprit et n'a pas abouti au renforcement espéré de cette liaison pour assurer une vulgarisation de qualité.
- Les contacts qui doivent exister entre vulgarisateurs et producteurs de technologies (chercheurs et autres…), la diffusion des rapports de recherche et de documents "d'information "… qui forment la véritable liaison recherche-vulgarisation et qui sont essentiels pour le travail du vulgarisateur; ont été remplacés par des contacts inter-services IRESA-AVFA pour transmettre des "acquis de recherche". Ce qui n'a pas permis de valoriser le rôle du vulgarisateur (et surtout l'ingénieur-vulgarisateur) vis à vis de l'agriculteur.
- La liaison directions centrales - vulgarisation est très marginalisée. Ces directions devraient former les spécialistes-matières de l'AVFA. Des efforts, qui se continuent, ont été faits par l'AVFA pour consolider cette liaison.
- Une insuffisance certaine en personnel existe à l'AVFA notamment pour les spécialistes matières et pour l'audio-visuel,
- L'effort d'information de l'agent dit "vulgarisateur" et les outils de travail mis à sa disposition sont très insuffisants, ceci est aggravé par un taux d'occupation de 25 à 50% de son temps par d'autres activités.
- Le vulgarisateur a besoin d'un grand savoir-faire pratique pour s'introduire auprès de l'exploitant. Mais la formation organisée par l'AVFA, surtout technique n'est pas suffisamment pratique pour compléter sa formation initiale. Ce qui est aggravé par l'absence de spécialistes-matières-praticiens sur le terrain. Ceci n'aide pas le vulgarisateur à acquérir lui-même de la pratique et bénéficier de la confiance de l'agriculteur.

- Le contenu des messages n'a pas évolué, il est resté technique avec très peu de vulgarisation institutionnelle, économique ou de gestion...;

- Les rapports de l'AVFA font ressortir beaucoup d'interventions, mais ces rapports ne sont pas régulièrement publiés ou discutés et ne font l'objet pas d'analyse de contenu ou d'impact...

>> Au niveau des C.R.D.A .

Le rôle dans la vulgarisation du CRDA apparaît atrophié:

- Il n'y a pas de répartition des tâches entre les agents; et il n'a pas été créé aux "vulgarisateurs" l'occasion de se réaliser pleinement dans cette tâche comme prévu; ce qui a eu pour conséquence, entre autres, le non établissement des référentiels techniques locaux qui aident à l'adaptation du conseil aux conditions de l'agriculteur. Et souvent ce sont des messages théoriques qui parviennent à l'agriculteur;

- De même la "connaissance du milieu physique " et "des agriculteurs" est peu prise en compte même pour les "produits stratégiques", d'où une vulgarisation descendante qui donne seulement "des acquis" ou des recettes à prendre ou à laisser;

- Le contrôle et l'orientation des vulgarisateurs ne se font pas faute de cadres et d'un coordinateur spécialisés,

- Le nombre des interventions de terrain a volontairement enregistré un légère baisse en 1998 et 1999 pour favoriser les actions de groupes et adapter les activités aux moyens,

- Le niveau initial du vulgarisateur, facteur important de réussite de la vulgarisation s'est beaucoup amélioré par l'installation d'ingénieurs dans certaines CTV mais, l'absence de formation spécialisée, la limitation des recrutements...et les faibles contacts avec la recherche et les cadres du CRDA n'ont pas permis de valoriser ce progrès;

- Enfin, un grand problème de mobilité des vulgarisateurs existe, il est dû à l'insuffisance de véhicules, au grand nombre de CTV et CRA, à la confusion des tâches et à la gestion administrative(obligation de chauffeurs, répartition du carburant, horaires de travail non adaptés, pointage ...)

>> Au niveau de l'approche AVFA/CRDA,

- Les objectifs d'unicité, d'exclusivité du système & de pratique d'une vulgarisation ascendante...sur lesquels a été basée l'approche n'ont été suivis que de peu d'application;

- Le soutien technique par des "spécialistes-matières" a fait défaut et une grande coupure existe entre les arrondissements et les vulgarisateurs alors que leurs tâches devraient être complémentaires,

- L'introduction du travail avec des groupes-cibles a formé une excellente initiative des services de l'AVFA. Mais les vulgarisateurs non-formés à la dynamique de groupes, n'arrivaient pas à réunir des groupes-cibles homogènes et stables d'agriculteurs et l'objectif d'officialiser le groupe et

d'en faire une entité de progrès a été dévié vers des groupes de constitution instable qui ne font que répéter les programmes sur les produits stratégiques; et la faible vulgarisation institutionnelle (création de C.A.S.) faite, était donnée sans ciblage et sans suite dans l'approche.

Enfin au niveau des services du Ministère de l'Agriculture, et sur le plan financier qui est capital pour parvenir à une auto-prise en charge de la profession, au moins deux faits contradictoires sont à relever dans les rapports avec les chambres d'agriculture qui dénotent une volonté non encore affirmée pour la cession d'activités à la profession:

- Le maintien depuis des années à un niveau très bas de la subvention accordée aux chambres d'agriculture,
- La prise en charge directe du salaire des techniciens mis à la disposition des chambres et des C.A.S. qu'elles contrôlent, et ce malgré l'amélioration des ressources finançières de certaines C.A.S. et leur capacité de gérer leurs cadres.

>> Au niveau de la Profession

Pour les initiatives récentes de l'UTAP et des chambres d'agriculture, il n'y a pas eu encore d'évaluation, mais on peut donner quelques impressions:

- Le Projet-pilote de participation de la Profession avec l'UTAP:il a essayé d'après, les 1ers constats, de pallier les insuffisances du fonctionnement de la vulgarisation mais avec de gros moyens très difficilement reproductibles.
- Le Projet (DIMGE) mené par l'administration et ensuite par la chambre du Nord & le projet (ADOPA) mené seulement par la chambre du Nord avec la coopération française ont démontré que l'ouverture des horizons aux agriculteurs les pousse à avoir plus d'échange avec l'extérieur et à se mettre au diapason des nouvelles technologies.
- Les Projets d'émergence de groupements menés par les chambres du centre et du sud en coopération avec des chambres françaises ont permis de roder les cadres des chambres à faire émerger des groupements.
- Enfin la création des Centres techniques a ouvert la voie aux professionnels d'exprimer leurs besoins et de s'habituer à exercer leur responsabilité .

Une évaluation rapide de ces interventions même endémiques de la profession, montre qu'il y a, malgré qu'elles ne sont pas comparables à celles de l'Etat(faiblesse de moyens financiers) une évolution qualitative manifeste, et qu'on peut considérer les structures professionnelles comme capables de jouer un rôle dans la vulgarisation et ces expériences encouragent à aller vers une plus grande implication de la profession.

>> Au niveau des conseillers agricoles privés

Avec, l'existence de quelques ingénieurs qui ont pu avoir la confiance de quelques agriculteurs qui les consultent de façon plus ou moins intermittente, il n'y a pas réellement un corps de conseillers agricoles dans le pays ni un marché demandeur d'une vulgarisation privée. La récente loi n'a pas encore suscité une

installation conséquente de conseillers.

Ce type de vulgarisation demande du temps pour s'implanter et des motivations pour gagner plus de confiance dans la compétence des conseillers, dans la rentabilité finançière de cette activité pour les deux partenaires et pour développer une demande qui justifiera son implantation.

L'enquête sur la demande complète ce diagnostic par les éléments ci-après:

- L'agriculteur ne se sentant pas bien informé, il est nécessaire de s'organiser pour mieux informer le vulgarisateur pour qu'il répercute ces informations sur l'agriculteur;
- La source d'information de l'agriculteur restant les autres agriculteurs et la télévision (37% souhaitent s'impliquer dans la vulgarisation par l'échange d'expérience) il y a possibilité d'aider certains groupes-cibles d'agriculteurs à se constituer en groupements de vulgarisation;
- Le fait que seulement 52% des agriculteurs demandent conseil montre que la sensibilité à l'utilité du conseil est faible et qu'il y a lieu de re-gagner une plus grande confiance entre agriculteurs et vulgarisateurs par une meilleure formation et information des uns et des autres et en réajustant le conseil aux problèmes posés par l'exploitant;
- Le recours aux documents écrits est très négligeable:1% chez les gros agriculteurs,
- Les conseils ne sont pas toujours suivis pour des raisons financières; un effort d'adaptation des conseils aux moyens disponibles doit remplacer le conseil standardisé;
- De même, la présence aux journées d'information, et, aux visites des parcelles de démonstration est faible; il s'agit donc d'actions qui répondent peu aux besoins des agriculteurs;
- L'agriculteur pense que la participation de l'agriculteur dans la vulgarisation doit se faire par le biais de l'UTAP, des chambres d'agriculture ou encore des groupes d'agriculteurs. Ces réponses montrent une prédisposition au travail en groupes et une grande sensibilité de la base à la nécessité de professionnalisation de la vulgarisation sans qu'il y ait toutefois un consensus sur un organisme déterminé.

APPROCHE RECOMMANDEE

Au vu de ce diagnostic, des défis lancés à l'agriculture, et de la nécessaire "compétitivité du produit agricole" sur le marché; et vu la volonté de désengager progressivement l'administration de cette activité,l'approche doit permettre de procéder:

- D'une part, à un passage du système de "vulgarisation sectorielle et uniforme pour toutes les catégories d'exploitants mais qui a l'avantage pour l'agriculteur d'être gratuite "...; à des systèmes nouveaux où doit prédominer la conviction de l'agriculteur de la nécessité d'améliorer le niveau de son exploitation; surtout en partant d'une bonne connaissance du milieu physique et humain maîtrisée en accord avec un vulgarisateur doté de sources d'informations fiables et d'une

compétence confirmée .

• D'autre part, à une mise en place de vulgarisations professionnelle et privée qui deviennent progressivement des services d'appui aux agriculteurs de la prochaine décennie en remplacement de l'actuelle vulgarisation étatique;

Ceci impose le choix d'une approche, de mécanismes et de mesures d'accompagnement cohérents et, un partage logique et progressif des responsabilités entre les divers prestataires de services: publics, professionnels et privés.

L'approche participative à adopter dans les sytèmes proposés ci-après, s'appuie sur 4 concepts:

- la valorisation du binôme "Agriculteur/Chef de l'entreprise agricole" et "Vulgarisateur" :

Dans ce binôme, il s'agit d'abord de "redorer le blason du vulgarisateur" qui doit évoluer du rôle d'un rapporteur de "messages- prêts à l'emploi" à celui d'un ingénieur bien formé et informé; qui étudie des cas … et utilise savoir-faire et son information pour prescrire "le conseil adapté et efficient". De son côté, le chef d'entreprise, même de niveau modeste, doit être informé et convaincu par ce vulgarisateur de ce qui est à la portée de sa compréhension et doit être formé progressivement pour ce qui semble être au-delà… de cette compréhension.

- La valorisation de l'Entreprise agricole:

L'Entreprise agricole formant le creuset de toutes les actions de production,elle devient l'essentiel du travail du vulgarisateur pour sa mise sur l'orbite de la "compétitivité".

- La valorisation du Savoir :

Le rôle du vulgarisateur comprendra la diffusion des acquis de la recherche et de toutes les sources de savoir et d'information don't il disposera.

- La valorisation du Temps:

La valorisation de ces 3 termes ne pouvant se faire chez tous les agriculteurs simultanément, le ciblage d'échantillons bien répartis dans le temps et dans l'espace est nécessaire. Ensuite il faut laisser agir le "temps" pour avoir un impact en "tâche d'huile" et rendre le coût de ces systèmes supportable.

L'approche recommandée peut être adoptée dans la forme de l'une des trois alternatives de scenarios ci-après:

Alternative 1:

Ce scénario comprend 3 systèmes très différenciés: un 1er système où la vulgarisation "service-public" sera déléguée à la profession. Il inclut l'installation d'un réseau de vulgarisateurs recrutés par la profession et à qui seront assurés toutes les conditions de réussite... Un contrat-programme avec l'Etat déterminera les conditions et les moyens à mobiliser dans le cadre de cette délégation d'activité. Le 2ème système comporte le développement d'une vulgarisation privée

répondant aux besoins d'une agriculture de haut niveau et enfin, un 3ème système assuré par les groupements professionnels et (ou) les offices sectoriels.

Sur le plan du contenu, le 1er système se basera sur une vulgarisation institutionnelle; une vulgarisation technique ; et une vulgarisation des techniques de gestion.

Le second système porte sur l'encouragement de l'offre d'une vulgarisation privée par l'installation de conseillers agricoles privés.

Le troisième système se compose d'une vulgarisation par filières au sein des groupements interprofessionnels et des offices sectoriels pour soutenir les "secteurs dits stratégiques" qui forment la priorité des plans de développement.

La mise en œuvre de cette approche nécessite des mesures d'accompagnement importants détaillés dans l'étude .

- Une amélioration des services publics devant intervenir par la reconsidération des rôles des directions centrales, de l'IRESA et de l'AVFA pour compléter celui proposé à un transfert vers la profession.
- Pour le secteur des pêches, une plus grande implication de la profession est proposée pour responsabiliser davantage celle-ci et désengager l'administration. Il est proposé un renforcement de l'action des Centres de formation et du GIPP par des équipes mobiles de formateurs-vulgarisateurs; ainsi qu'un renforcement des arrondissements des pêches pour développer la vulgarisation institutionnelle .

Une période de 7 à 10 ans au total sera nécessaire à la réalisation de l'ensemble du programme selon les moyens qui seront mobilisés par le maître d'œuvre et la vitesse qu'imposeraient et les engagements internationaux du pays (notamment avec l' O.M.C. & l'U.E…).

Pour les deux alternatives qu'on propose ci-après, on conservera les mêmes concepts et principes développés dans l'approche recommandée: adoption d'une approche participative qui associe l'agriculteur à toutes les phases du programme, élévation du niveau du vulgarisateur, introduction d'une vulgarisation institutionnelle à côté d'une vulgarisation technique qui se base sur des acquis de la recherche poussés par celle-ci jusqu'aux essais "grandeur réelle" dans les stations expérimentales …, encouragement à l'émergence de groupements d'agriculteurs comme nouveaux acteurs de la vulgarisation, assistance de ges groupements…. L'encouragement au développement d'une vulgarisation privée, formera également dans ces alternatives, un stade ultime du processus de désengagement de l'Etat mais qui doit être entamé d'ores et déjà. Les deux autres alternatives, présentées ci-après au choix du décideur, portent essentiellement sur les acteurs à désigner pour assumer la réalisation des actions et du programme.

Elles s'appuient toutes les deux sur l'AVFA à l'échelon central comme acteur principal de la vulgarisation, mais se

différencient par la structuration à adopter et les dispositions à prendre à l'échelon régional.

Sur le plan du contenu, le ciblage des actions à mener devra toujours s'appuyer sur la participation des agriculteurs ou de leurs représentants au sein de groupes de travail.

Toutefois les groupements interprofessionnels dans ces alternatives, compte tenu des contraintes de l'économie internationale et de l'évolution des marchés, n'auront pas de mission de vulgarisation. Ils orienteront essentiellement leur mission vers une plus grande d'organisation des marchés notamment par l'élaboration des accords interprofessionnels qui s'imposent aux divers partenaires de l'interprofession…, ces accords interprofessionnels étant essentiels pour la réalisation des objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés par les Plans.

Alternative 2:

Sur la base des mêmes concepts et principes développés dans la première alternative: adoption d'une approche participative qui associe l'agriculteur à toutes les phases du programme, élévation du niveau du vulgarisateur, introduction d'une vulgarisation institutionnelle à côté d'une vulgarisation technique ette alternative prévoit le maintien de la vulgarisation dans sa structure actuelle : AVFA à l'échelle centrale et CRDA à l'échelle régionale avec un renforcement des moyens et une correction des insuffisances relevées dans le diagnostic selon deux scenarios.

Scénarios: La correction des insuffisances se fera, au choix, à travers 2 scenarios:

- dans l'un la vulgarisation prendra appui sur les arrondissements de la production végétale existants dans les

CRDA, dans l'autre sur la création d'arrondissements nouveaux de vulgarisation dans les CRDA pour motiver les coordinateurs.

Alternative 3:

Enfin dans cette alternative et sur la base des mêmes concepts et principes énoncés dans l'alternative 1 et sur la base de la même approche de maintien de l'activité centrale au sein d'une AVFA à renforcer, cette alternative prévoit le rattachement des services de vulgarisation aux Centres de Formation professionnelle agricole existants dans les régions . Cette alternative pose toutefois le problème de 2 gouvernorats où il n'y a pas de CFPA.

>> Coût des différentes alternatives

ALTERNATIVE 1 :

Le financement nécessaire à la mise en œuvre du plan d'action au niveau de la vulgarisation dans le cadre de l'alternative 1 est estimé selon le rythme de mise en oeuvre adopté et pour les dix prochaines années entre 73 et 97 millions de dinars

Durant les dix années à venir entre 52 et 66 MD devront être au profit du système public de vulgarisation géré par la profession (CA ou UTAP); en année de croisière le fonctionnement de ce système (salaires compris) est estimé à 8 MD. Durant **le 10ème plan**, ce coût s'élève **à 28,1 MD** (4,1 MD de divers équipements, 6,4 MD de ligne de crédit pour achat de véhicules, 7,3 MD pour le fonctionnement supplémentaire des services et 10,3 MD de masse salariale supplémentaire)

Le renforcement de la vulgarisation par filière avec la création d'équipes mobiles de vulgarisation dans les gouvernorats selon l'importance des filières stratégiques nécessitera la mobilisation de 27,5 à 44 MD durant les dix prochaines années ; le fonctionnement en régime de croisière (salaires compris) est estimé à 3 MD.

Les bourses d'études pour les conseillers privés (une centaine) et l'assistance aux groupements d'agriculteurs par la subvention dégressive de leurs contrats avec les conseillers privés nécessitera la mobilisation de près de 6,5 MD dont 3,8 MD pour la période du 10ème plan.

ALTERNATIVE 2

Les coûts du renforcement de la vulgarisation dans le cadre de son organisation institutionnelle actuelle sont estimés entre **25,2 et 26,6 MD** durant la période du 10ème plan répartis en :

- 11,6 MD d'équipement,
- 3,2 MD de budget de fonctionnement supplémentaires durant la période du 10ème plan par rapport à l'effort réalisé actuellement pour améliorer le fonctionnement des services et correspondant à un effort de 0,7 MD en année de croisière
- 1,2 MD d'assistance technique,
- entre 5,4 et 6,8 MD de masse salariale supplémentaire durant la période du 10ème plan à respectivement si on à recours à des nouveaux recrutement pour pourvoir les postes vacants sans création d'arrondissements de la vulgarisation et si l'on recrute et l'on crée les arrondissements (correspondant à une masse salariale supplémentaire en année de croisière entre 1,7 et 2 MD), et
- 3,8 MD pour les bourses d'études en faveur conseillers privés (une centaine) et l'assistance aux groupements d'agriculteurs par la subvention dégressive de leurs contrats avec les conseillers privés durant la période du 10ème plan sur la base des estimations présentées dans l'alternative 1 (tableaux N° 1 et 2).

ALTERNATIVE 3

L'alternative 3, étant basée sur le principe de l'individualisation des activités de vulgarisation de terrain en la rattachant aux établissements de formation professionnelle et en la soumettant ainsi à la tutelle directe de l'AVFA, permet de réaliser le principe de la disponibilité totale du personnel de vulgarisation de terrain pour les activités de vulgarisation. L'amélioration de la disponibilité et le lien directe avec la formation professionnelle permettent d'envisager un réseau de vulgarisation moins dense que l'actuel.

Les coûts du renforcement de la vulgarisation dans le cadre de l'alternative 3 sont estimés à **16 MD** durant la période du 10ème plan répartis en :

- 8,2 d'équipement,
- 2,4 MD de budget de **fonctionnement supplémentaires** durant la période du 10ème plan par rapport à l'effort réalisé actuellement pour améliorer le fonctionnement des services et correspondant à un effort d'environ 0,5 MD en année de croisière
- 1,2 MD d'assistance technique,
- 0,5 MD de masse salariale supplémentaire durant la période du 10ème plan correspondant au renforcement de l'AVFA (ce renforcement est prévu sur deux ans), et
- 3,8 MD pour les bourses d'études en faveur des conseillers privés et l'assistance aux groupements d'agriculteurs par la subvention dégressive de leurs contrats avec les conseillers privés durant la période du 10ème plan sur la base des estimations présentées dans l'alternative 1 (tableaux N° 1 et 2).

Etude du système Recherche-Vulgarisation-Formation

La composante vulgarisation agricole

* * *

INTRODUCTION

L'objectif de cette composante de l'étude est d'identifier les modalités et les moyens permettant d'améliorer l'efficacité et l'impact de la " composante vulgarisation agricole " au sein du système :

"Recherche-Formation-Vulgarisation Agricoles"

Il s'agira notamment de la ré-orienter vers une plus grande professionnalisation compatible avec l'actuelle évolution de l'agriculture et d'assurer au sein du système une bonne adéquation entre l'offre et la demande du service - vulgarisation en tant que service d'appui lié au développement agricole et en tant que composante de l'environnement de l'agriculture afin de parvenir à l'amélioration des performances du secteur agricole en matière de rendement de ses activités et de qualité de ses produits.

Historique

Jusque l'année 1967 les activités de vulgarisation ont été menées par les services techniques centraux et régionaux du Ministère de l'Agriculture soutenus par une unité centrale assurant la production de moyens didactiques.

En 1967, la Direction de la production agricole végétale et animale (PAVA) prenait en charge la vulgarisation et en 1970, il a été procédé à la création d'une Division de la vulgarisation.

En 1974, la vulgarisation est scindée en deux :

- Une vulgarisation de masse rattachée à la Direction de l'enseignement, de la recherche et de la vulgarisation (DERV).
- Une vulgarisation de terrain qui a été maintenue au sein de la PAVA. Celle-ci fût bientôt scindée en:
- Direction de la production végétale(DPV) qui a hérité et maintenu une unité centrale de vulgarisation et assurait cette vulgarisation à l'échelle du terrain à travers ses Arrondissements régionaux de la production végétale et,
- une Direction de la production animale (DPA) à dominante "santé animale" .

En 1978, une étude commandée et élaborée sous l'égide de la DPV, proposait la réalisation de la vulgarisation dans le pays à travers de petites unités locales de vulgarisation : les Cellules Territoriales de Vulgarisation (CTV). La mise en place de ces CTV commença alors par la désignation d'un vulgarisateur appelé à apporter les "premiers conseils" dans un local composé d'un logement et d'un bureau et doté d'un moyen de locomotion.

Il s'en suivit, et jusque 1986, l'installation de 296 CTV relevant pour la plus grande partie de la Direction générale de la Production végétale en zones d'agriculture pluviale. Les Offices de mise en valeur installaient de leur côté et approximativement sur le même modèle des CTV sur les périmètres irrigués.

L'effectif total d'agents de vulgarisation exerçant leurs activités dans les régions et sur le terrain était estimé en 1987 à 1200 environ dont 43% étaient affectés à la DGPV et autant dans les offices .

L'expansion horizontale de l'agriculture pluviale avait dépassé ses limites, celle de l'agriculture irriguée devenait plus restreinte, une plus grande conviction apparaissait sur le rôle que pouvait jouer la vulgarisation dans le développement agricole pour répercuter les résultats de la recherche auprès des agriculteurs , le Rapport du Centre d'Investissement de la FAO du 29 Juin 1987, a été alors préparé en vue de l'obtention d'un financement de la Banque Mondiale pour un "projet Recherche-Vulgarisation" qui cible l'amélioration de l'efficacité de celles-ci considérées comme moteurs de l'agriculture.

Ce projet a été lancé et financé à partir de 1990/91 ; l'étude faite par le CNEA "Actualisation du Projet Vulgarisation agricole - Juillet 1990" précisait notamment que :

"Le fondement du projet tirait son essence de l'intérêt certain pour le pays de se doter d'un système de vulgarisation en tant qu'outil , à part entière , de la politique de développement pour la modernisation de l'agriculture, et non comme tâche secondaire des services du CRDA ….

La conception de ce nouveau système de vulgarisation repose sur

- L'unicité du système de vulgarisation par la mise en place d'une seule structure (Agence),
- La mise en place dans les CRDA de hauts cadres en matière de vulgarisation,
- Exclusivité des tâches de vulgarisation et principe du vulgarisateur vis-à-vis unique de l'exploitant…."

La durée d'exécution du projet intitulé " Projet de recherche et de vulgarisation agricole de la Banque Mondiale " était de 5 ans.

Les coûts totaux de l'investissement pour ce projet s'élevaient à 21.7 millions de dollars US; l'assistance technique et la formation à l'extérieur qui devaient recevoir 26% du prêt en ont reçu en fait 10% auxquels s'est ajouté un million de $ du PNUD pour co-financer l'assistance technique et la formation de la vulgarisation.

L'AVFA, était désignée comme responsable de l'exécution du volet "vulgarisation" du projet approuvé le 5 Juin 1990 par la Banque Mondiale. Il s'est achevé le 30 Juin 1997 (y compris une année de prorogation) .

Ce projet qui a donné à la vulgarisation sa configuration d'aujourd'hui, s'était donné pour objectifs:

- d'améliorer la gestion globale en unifiant les systèmes de vulgarisation et en introduisant la programmation, le suivi et l'évaluation des agents de vulgarisation et en établissant des cellules de coordination et de supervision et en introduisant l'approche formation et visites (F&V).
- d'améliorer la qualité du message par une formation initiale et continue du personnel et en établissant des liens étroits avec la recherche,
- d'étendre l'audience de la vulgarisation par la consolidation des moyens matériels et une plus grande mobilité de ce personnel.

Le rapport d'achèvement du projet mentionne l'effort important qui a été fait en matière de renforcement des institutions (AVFA, CTV, CRA..), de développement du personnel, l'instauration d'un système de programmation, suivi et évaluation à partir d'une programmation annuelle….Il mentionne de même que 10% du personnel formé a déjà quitté la vulgarisation, que l'aspect " évaluation" a reçu moins d'attention, que les enquêtes pour ce faire seraient coûteuses et que les informations obtenues pourraient être utilisées pour ré-orienter les programmes.

En matière de stratégie de vulgarisation, le rapport mentionne qu'un certain nombre d'activités pilotes ont été menées pour impliquer la profession; qu'elles méritent d'être poursuivies et qu'il faut renforcer les associations d'agriculteurs.

Pour les liens recherche-vulgarisation, le rapport met en relief les occasions de contacts qui non développées et reconnaît que ces liens demeurent lâches, que la recherche adaptée n'a pas reçu une priorité suffisante, que les objectifs stratégiques et la méconnaissance des "systèmes locaux " incitent à la vulgarisation des technologies nouvelles pour avoir moins de résistance. En matière d'assistance technique, l'utilisation des fonds a été insuffisante et a peu contribué à l'amélioration du projet.

Enfin, les procédures administratives semblent être parmi les facteurs qui ont affecté le projet en ralentissant le recrutement du personnel et l'établissement des PRRD nécessaires à une recherche adaptée aux différences régionales.

Le rapport reconnaît enfin que *" l'introduction d'un système national de vulgarisation basé principalement sur le F&V s'est avéré inapproprié dans le contexte tunisien…Le secteur public n'est plus la seule source de transfert des connaissances et d'autres entités - dont les associations d'agriculteurs….sont impliqués dans la vulgarisation à différents degrés. Il faudrait par conséquent reconnaître que l'introduction d'une approche unique ou d'un système unique est souvent risquée et trop restrictive"*

Le Projet Banque Mondiale/PNUD a certes permis la mise à disposition de la vulgarisation de plus de moyens matériels, une formation de personnel et une méthodologie de travail…. Il reste néanmoins à mieux appréhender, à partir des points faibles qui se sont dégagés de ce projet, de la non-application en partie des fondements sur lesquels s'était basé ce projet et des évolutions que connaît la Tunisie, la chaîne du progrès attendu du système recherche-vulgarisation-formation depuis la prise en compte des besoins des utilisateurs de ce système jusqu'au transfert des connaissances et des techniques vers ses utilisateurs et leur adoption par eux. Le corps des vulgarisateurs dans les CRDA compte en 1999 un effectif de 863 agents (source :AVFA) auquel s'ajouterait l'effectif employé à l'échelle centrale par l'AVFA.

Pour ce qui est de la capacité pédago-technique des vulgarisateurs, il y a lieu de rappeler qu'en l'absence d'une formation initiale en vulgarisation dans les institutions de formation tunisiennes, et mis à part les quelques "thèses de 3ème cycle" en vulgarisation soutenues à l'extérieur (notamment au Maroc) et durant les différentes phases par lesquelles est passée la vulgarisation, il a été fait appel périodiquement à des programmes de formation en communication ou en méthodologies de vulgarisation. Ce qui a été repris également à l'occasion du "Projet de recherche et de vulgarisation agricole de la Banque Mondiale ".

Ce document définitif comporte 2 parties:

- Une première partie relative à la situation actuelle de la vulgarisation, évaluation de la demande et diagnostic
- Une deuxième partie relative aux recommandations sur la stratégie à long terme, et trois alternatives d'approches possibles

Première partie

Situation actuelle de la vulgarisation,évaluation de la demande et diagnostic

Aperçu sur la situation actuelle de la vulgarisation

Pour faire face aux défis qu'imposent les mesures récentes prises par le Gouvernement Tunisien pour la libéralisation du marché intérieur et en vu de se préparer aux exigences de l'ouverture sur les marchés extérieurs, un des axes importants de la stratégie de développement de l'agriculture au cours de l'actuel plan consiste dans la mise à niveau du secteur agricole pour l'amélioration de sa productivité et de sa compétitivité, et ce à tous les niveaux et notamment pour les services d'appuis à l'agriculture qui concernent cette étude.

A cet effet, cette composante de l'étude a suivi les objectifs définis par les termes de références soit :

L'établissement d'un diagnostic précis sur la situation du "service-Vulgarisation" en Tunisie;

La détermination des orientations stratégiques à l'horizon 2010 en matière de vulgarisation sur le plan technique, méthodologique et institutionnel;

La définition d'un plan et d'un calendrier d'action destinés:

à améliorer les performances de la vulgarisation au sein d'un système pertinent de recherche-vulgarisation-formation,

à renforcer le rôle des organisations professionnelles et du secteur privé dans cette activité, et,

à améliorer l'efficacité de ce qui reste de ces services au sein du secteur public;

à identifier les composantes d'un projet d'investissement permettant de mettre en œuvre sur une période de 5 ans les recommandations de l'étude.

L'analyse de la situation actuelle des "Utilisateurs" et des "Acteurs" de la vulgarisation montre que le système se caractérise notamment par (voir détails dans l'ANNEXE N°I).

I. Les utilisateurs:

Les agriculteurs forment la principale clientèle de la vulgarisation.

D'après le recensement de 1994/95, leur nombre s'élève à 471.000 contre 326.000 en 1961/62. Ils atteindraient les 500.000 environ aujourd'hui au début de l'An 2000. La superficie agricole est de 5.295.000 Ha.

Ces utilisateurs se caractérisent par (données 1994/95):

@Le ¼ environ (1.114.000 Ha dont 124.200 Ha irrigués) des superficies est occupé par des exploitations de - de 10 Ha gérées par 343.000 exploitants dont la superficie ou les moyens forment souvent un facteur limitant pour l'adoption de nouvelles technologies.
4000 @exploitants de + de plus de 100Ha occupent un autre quart (1.301.000 Ha (des superficies également clients potentiels de la vulgarisation mais qui attendent un type de message différent des premiers.
@Les exploitants de + de 60 ans (qui présentent une faible perméabilité au progrès technique) représentent # 37% des exploitants et occupent 40 % des superficies.
416.000 @agriculteurs (dont 303.500 petits exploitants) ont un faible niveau d'instruction.

II. Les acteurs & les approches

II.1 Acteurs publics

II.1.1. Caractéristiques

L'AVFA est l'acteur principal de la vulgarisation au niveau central. Créée par la loi n° 90-75 du 30/07/90, cette agence dotée d'un conseil composé de 50% de professionnels, aurait fait un outil idéal pour une adéquation recherche-vulgarisation et pour assurer un passage progressif de la vulgarisation de l'Etat à la Profession, mais rien ne semble avoir été fait dans ce sens.

Sur le terrain, ce sont les 23 CRDA qui "pratiquent la vulgarisation" à travers un réseau de CTV et de CRA. Il existe au niveau de ces CRDA: 863agents dits de "vulgarisation", répartis entre 160 CTV, 631 CRA et 23 Unités de coordination.

Globalement l'approche adoptée par le couple AVFA/CRDA, est celle héritée de l'exécution du volet vulgarisation du "Projet de recherche et de vulgarisation agricole-Prêt 3217-TUN de la Banque Mondiale " qui s'est achevé le 30 Juin 1997 (y compris l'année de prorogation) et avec quelques correctifs introduits par l'AVFA.
Vis-à-vis de l'agriculteur, cette approche tendait à faire participer les exploitants à la vulgarisation, d'où l'appellation de "participative".

Pour ce qui est des sources d'information, cette approche est très focalisée sur "les acquis de la recherche" et sur "la liaison Recherche- Vulgarisation"; ce qui en a fait dans la pratique une vulgarisation qui "descend" de la recherche et va vers l'agriculteur (via le vulgarisateur) pour l'appliquer. Ceci vient, un peu en contradiction, avec l'idée initiale d'une vulgarisation ascendante qui s'appuie sur la discussion et la participation de l'agriculteur pour lui trouver réponse à "ses problèmes". Cette approche n'a pas évoqué ou institutionnalisé d'autres types d'appuis... telle la liaison entre les Directions centrales et la Vulgarisation.

De même qu'elle se réfère théoriquement aux systèmes de production locaux et au savoir-faire des exploitants, mais dans la pratique, toutes les structures de la vulgarisation intervenaient plutôt d'une façon sectorielle.

Sur le plan du contenu, le message porte essentiellement sur les techniques de production des différentes spéculations agricoles ou les traitements.

Récemment l'AVFA, par la loi n°99/31 du 5 Avril 1999 et le décret n° 99-2826 du 21 décembre 1999, a vu son champ d'activité s'étendre à la pêche et à l'encadrement de la vulgarisation professionnelle et privée. Le conseil de l'agence a été modifié en conséquence.

Enfin, les investissements consentis au cours de l'actuel Plan se montent pour la vulgarisation à (en millions de dinars de 1996):

Programmes	1997	1998	1999	2000	2001	Total
Administration	1,7	3,4	4	6,7	7,8	23,6
Projet BIRD	*	1,4	*	*	*	1,4
Prog.régulier AVFA	*	0,9	3,4	5,6	6,5	16,4
Observat. Régionaux	*	*	0,2	0,4	0,4	1
Stratégie céréales	*	*	0,4	0,7	0,9	2
Études et vulgarisation	0,7	0,8	*	*	*	1,5
Programmes divers	1	0,3	*	*	*	1,3
Secteur privé	*	1	2	2	2	7
Total	1,7	4,4	6	8,7	9,8	30,6

II.1.2.Faiblesses du système

Plusieurs faiblesses sont à relever dans ce système, dont notamment:

<<Du côté de la vulgarisation

L'AVFA souffre d'une organisation inadaptée notamment au niveau régional où elle n'a pas de représentant officiel et d'une insuffisance importante de cadres de conception et de spécialistes-matières.
Le taux d'occupation des vulgarisateurs par des tâches administratives est de 25 à 50%;
Les chefs de files (chefs de CRA, de CTV et coordinateurs) ne sont pas spécialisés en vulgarisation et leurs connaissances sont plus théoriques que pratiques;
La fonction de coordinateur régional n'est pas reconnue dans les organigrammes des CRDA, le coordinateur n'a donc pas de motivation ni de compensation pour l'effort supplémentaire qu'il est sensé faire;
Les vulgarisateurs n'ont été que peu sensibilisés et formés à la mobilisation de groupes-cibles homogènes pour promouvoir une vulgarisation qui ne soit pas que théoriquement participative et émanant de l'agriculteur. Et ne comprenant pas cet enjeu ni les moyens d'y parvenir, ils n'arrivaient pas à l'objectif; et d'autant plus que la vulgarisation institutionnelle qui devait suivre la formation de ces groupes pour les consolider et en faire un outil de

progrès a été presque inexistante et les quelques fois que ce thème était programmé, il était présenté sans aucun ciblage.

<<Du côté de la Recherche

La Recherche est sensée être la source essentielle d'information pour la vulgarisation en lui produisant des "acquis": Mais, en réalité les rapports entre les deux présentent un certain nombre de difficultés ,
Cet appui " acquis de la recherche" et "la liaison Recherche-Vulgarisation" se réfèrent théoriquement aux systèmes de production locaux, mais en réalité, la vulgarisation est restée sectorielle tout comme la Recherche et peu de place est réservée aux systèmes de production. Cette absence de recherche adaptative fait qu'un maillon manque entre la recherche et la vulgarisation. La création de Centres Techniques sont de nature à colmater cette brèche à moyen terme.
Les programmes de recherche produisent presque exclusivement des résultats sectoriels qui ne peuvent être transmis uniformément à tous les types d'agriculture. Ils s'intéressent peu aux:
aspects économiques et de gestion,
aspects "systèmes de production",
aspects "qualités des sols et sa composition ... "...
Sur le terrain le vulgarisateur manque de références précises pour jouer son rôle de conseiller, et ce, suite à une quasi absence de démarche visant la mise au point de référentiels techniques, la prise en compte des systèmes locaux de production et l'adaptabilité des innovations au niveau de la région, et qui auraient complétés les acquis de la recherche.

<<Du côté des liens avec les directions centrales

Les directions centrales qui ont cherché à apporter des supports au vulgarisateur pour l'orienter par des informations, des brochures... comme la DGGR sont rares;

Généralement, la liaison Directions centrales- Vulgarisation n'a pas reçue l'intérêt qu'elle mérite et ces directions centrales qui devaient former les véritables spécialistes-matières de l'AVFA n'ont pas cherché à consolider cette liaison et l'exploiter. Leur principal souci étant d'axer la vulgarisation sur des produits stratégiques de plus en plus nombreux.
Egalement basée sur l'appui d'un réseau de spécialistes-matières, capables de la soutenir sur le plan pratique et de relayer les chercheurs, la vulgarisation s'est trouvée confrontée à l'échelle nationale et régionale à une insuffisante numérique de ces spécialistes-matières;

II.1.3.Autres systèmes et acteurs de vulgarisation

Indépendamment de cette approche et de ce réseau officiel de vulgarisation AVFA/CRDA et obéissant soit à un sentiment d'insuffisance de ces interventions, ou suite à certaines

conjonctures nationales ou régionales, ou encore suite à des possibilités de recours à des financements complémentaires, divers programmes ou projets de vulgarisation ont vu le jour avec plus ou moins les mêmes acteurs ou d'autres acteurs. Ces tentatives et initiatives faisant des entorses volontaires ou involontaires à l'unité prônée pour la vulgarisation depuis l'avènement du "Projet de recherche et de vulgarisation agricole-Prêt 3217-TUN de la Banque Mondiale ". On peut en citer, par ordre d'importance et non dans un ordre chronologique:

L'exemple de l'ODYSEPANO et l'OEP qui alors que plusieurs offices sectoriels et organismes parapublics ont pratiquement abandonné l'activité de vulgarisation, dans l'esprit de se plier à la nécessité d'unicité de l'intervention par le réseau AVFA/CRDA, ont eu chacun à poursuivre un programme propre. Tous deux, l'ayant pratiqué comme une mission faisant partie intégrante de leur activité régulière. L'approche adoptée par l' ODYSEPANO forme le seule approche participative en Tunisie menée avec beaucoup de succès dans sa zone d'intervention. L'approche adoptée par l'OEP par contre est très sectorielle et comprend plusieurs services rendus à l'éleveur et qui pourraient être rendus par la profession si cette tendance avait existé.
Les projets régionaux de développement intégré (PDRI) dotés de moyens financiers importants ont, quant à eux, à réaliser des actions précises d'investissements et de développement et des objectifs quantifiables en génie civil, génie rural, mobilisation de ressources en eaux..., ils mènent également des actions de vulgarisation et de formation... mais sans se fixer d'objectifs en terme de vulgarisation, l'approche suivie est celle de l'AVFA, ils utilisent souvent les mêmes agents et les mêmes locaux.
Le projet "Unité de gestion par objectif de développement des céréales de la DGPA" de création récente a cherché à renforcer la DGPA en matière de céréaliculture comme recommandé dans l'étude "LE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR CEREALIER" datée du 27 Novembre 1986 par l'ex-Ministère de la Production agricole et le Centre d'investissement de la FAO (ANNEXES N°I & VII) 10 ans auparavant et à reprendre l'idée de développement d'un encadrement spécifique à la moyenne et grande exploitation. Il n'a pas toutefois associé suffisamment la profession à cette action pour préparer le désengagement de l'Etat souhaité.

II.2.Les acteurs professionnels

II.2.1. Caractéristiques

Ces acteurs professionnels sont souvent aussi des utilisateurs de la vulgarisation, ils comprennent notamment:

<<L ' U T A P

L'UTAP est une organisation nationale à caractère syndical créée en 1949 pour les agriculteurs. Elle fonctionne selon un règlement intérieur, et représente ses adhérents auprès des pouvoirs

publics et participe dans les conseils et comités nationaux qui touchent les secteurs de l'agriculture et de la pêche.

Au point de vue activité, l'UTAP est orientée essentiellement vers les problèmes syndicaux et de politique agricole générale touchant beaucoup plus la masse que l'individu et n'était impliquée dans la vulgarisation que par des actions de masse, par l'organisation de journées de réflexion, et d'information.

<<Les Chambres d'Agriculture

Ayant vu le jour, en application de la loi n° 88-27 du 25 Avril 1988 elles sont au nombre de 3 (nord, centre et sud); chacune est dirigée par un président assisté d'un bureau.

Les chambres assurent une mission consultative et une mission d'intervention dans le domaine agricole et de pêche dont notamment un concours à la promotion et au soutien du secteur dans leurs régions de compétence, et une participation à la vulgarisation auprès des agriculteurs des méthodes techniques et économiques modernes permettant d'améliorer la production et, enfin contribuent à la diffusion des informations rattachées à ces buts.

II.2.2. Expériences professionnelles en vulgarisation

L'expérience de la profession est relativement récente en matière de vulgarisation.

L'UTAP n'intervenait pas dans la vulgarisation de terrain jusqu'au 12 Mai 1997 date à laquelle elle a été chargée d'une opération pilote de vulgarisation à mener à titre expérimental. Les moyens humains de l'UTAP sont très modestes, elle n'a que très peu de cadres à sa disposition . Elle est, entrain de procéder maintenant à quelques recrutements, ses moyens financiers sont également modestes.

Pour les chambres on peut citer en matière de vulgarisation les interventions suivantes:

La chambre d'agriculture du Nord qui couvre actuellement 10 gouvernorats, dispose de peu de cadres techniques pour les activités techniques qu'elle assure. Elle contrôle également 40 coopératives de services en assurant l'encadrement des 40 directeurs et des 4 vulgarisateurs qui leur sont affectés. Elle dispose également d'un Service d'Appui au développement (SAD) qui a pu être monté à la suite de la prise en charge par cette Chambre du projet "DIMGE" décrit par ailleurs dans cette étude. La chambre a assuré la continuation de l'activité de cet ancien projet avec la coopération française et a assumée seule les activités d'élaboration du référentiel technique démarré par ce projet malgré des difficultés matérielles importantes.

La chambre d'agriculture du centre qui couvre actuellement 6 gouvernorats a développé plusieurs projets de coopération avec les chambres d'agriculture françaises Loire-Atlantique, Rhône-Alpes et Drôme. Ces projets axés sur le développement de la production laitière ont contribué à l'implantation d'équipements importants dans les gouvernorats de sa compétence . Elle a développé un autre projet portant sur "l'émergence de groupes de développement agricole" avec la coopération française depuis 3 ans. Des groupements ont été ainsi

créés selon les activités dominantes: élevage à Sousse, parcours à Kairouan, cultures fourragères à Sidi Bou Zid ...et un accord vient a été signé avec le Portugal. Enfin, elle a également quelques 40 cadres affectés à des coopératives.
La chambre d'agriculture du Sud couvre 7 gouvernorats. Elle fournit une importante assistance en comptabilité et gestion aux C.A.S., et commence à développer un projet de coopération avec l'organisation FERT française axée sur "l'émergence de groupes de développement agricole" et des groupements ont été ainsi créés...

Les chambres d'agriculture disposent en moyenne d'un budget d'environ 200.000D /an avec de recettes propres plutôt faibles.
La majeure partie des cadres dont elles disposent est recrutée et payée par le Ministère de l'agriculture.
Les rôles de l'UTAP et des Chambres sont souvent confondus.

Diagnostic de la situation au niveau du secteur public
)compte tenu des réformes en cours)

La traduction des faiblesses et contraintes relevées en un diagnostic qui permet de tirer des leçons pour l'avenir, montre un enchevêtrement dans les facteurs qui sont à l'origine de ces faiblesses: faiblesses à caractère conceptuel, administratif, structurel, juridique, conjoncturel...; tout en ayant présent à l'esprit la volonté des Pouvoirs publics de désengagement des structures administratives de cette tâche de vulgarisation.
On fera ressortir seulement celles qui entravent véritablement une évolution positive de la vulgarisation. Il est ainsi constaté:

<<Au niveau central:

Une insuffisance de dialogue existe avec l'IRESA et surtout avec les directions centrales du Ministère de l'agriculture, d'où une profonde incompréhension de l'AVFA et une ambiguïté dans son rôle,

La concrétisation de la liaison recherche- vulgarisation s'étant traduite par la création de services administratifs au sein de l'IRESA et de l'AVFA pour assurer cette liaison en a déformé l'esprit et n'a pas abouti au renforcement espéré de cette liaison.

Les contacts vulgarisateurs - producteurs de technologies (chercheurs et autres sources d'informations), la diffusion des rapports de recherche et de toutes sortes de documentation sur "l'information technique"... qui forment la véritable liaison recherche- vulgarisation et sont essentiels pour le travail du vulgarisateur; ont été placés en second rang et remplacés par des

contacts inter-services IRESA-AVFA. Ce qui n'a ni valorisé le rôle que devait jouer le vulgarisateur et surtout l'ingénieur-vulgarisateur pour mettre à l'épreuve sa compétence ni produit un support suffisant à son intention et à l'intention de la vulgarisation de masse.
La récente désignation "de chercheurs valorisateurs pour les acquis de la recherche" au sein de commissions de valorisation... ne semble pas avoir réussi car il y a peu de chercheurs disponibles et il n'y a pas toujours la volonté pour ce travail.

Une insuffisance en personnel existe au sein de l'AVFA, surtout pour la recherche de l'information, la conception, l'adaptation aux différents types d'exploitants et d'agricultures et pour la diffusion des documents.

L'effort d'information technique du vulgarisateur (documents écrits) et les outils de travail (cartes...) mis à sa disposition sont très insuffisants, et ce, malgré que les équipes en place donnent de leur mieux. La chaîne de transmission par le coordinateur de la vulgarisation ne fonctionne pas toujours,

Les stages de formation organisés par l'AVFA sont davantage axés sur les aspects techniques sans toutefois parvenir à être suffisamment pratiques, ce qui est aggravé par l'absence de spécialistes-matières-praticiens sur le terrain. Ceci n'aide pas le vulgarisateur à acquérir lui-même de la pratique et avoir plus de considération devant l'agriculteur.

La liaison directions centrales - vulgarisation a été marginalisée. Les directions centrales forment les véritables spécialistes-matières de l'AVFA, mais il y a peu d'efforts pour consolider cette liaison et l'exploiter à bon escient. Par ailleurs, du fait de la quasi absence d'une recherche économique, d'une recherche en matière de gestion, d'une recherche axée sur les systèmes de production..., l'approche de la vulgarisation s'est trouvée essentiellement technique et sectorielle. La variété des questions et problèmes de l'exploitant a été occultée; et au lieu d'un va et vient sur les problématiques de l'agriculteur entre le vulgarisateur et les directions centrales qui consoliderait le développement d'une vulgarisation participative adaptée aux besoins, la vulgarisation a été descendante et axée sur les produits dits "stratégiques" sans autres directives ou soutiens provenant des directions centrales.

Les rapports annuels de l'AVFA font ressortir un nombre conséquent d'interventions, mais les rapports ne sont pas régulièrement publiés ou discutés et ne font l'objet pas d'une analyse de contenu ou d'impact...

Sur le plan financier, deux faits contradictoires sont à relever dans les rapports existants entre le Ministère de l'agriculture et les chambres:

Le maintien de la subvention accordée aux chambres d'agriculture par le Ministère de l'agriculture, à un niveau très bas malgré les possibilités et les propositions d'extension de l'activité au profit du secteur.
La prise en charge directe du salaire des cadres mis à la disposition des chambres et des coopératives de services qui en dépendent, ce qui ne consolide pas la maîtrise de ces cadres par les chambres. Cette prise en charge des salaires est parfois maintenue malgré l'amélioration des ressources finançières de certaines de ces coopératives qui, dès lors deviennent capables de recruter leurs cadres.

<<Au niveau régional:

Le rôle du CRDA qui comporte l'organisation et l'assistance des activités de vulgarisation n'est pas toujours rempli et se trouve souvent en défaut, ainsi:

Il n'y a pas de répartition des tâches entre les agents du CRDA; et il n'a pas été créé à la vulgarisation l'occasion de se réaliser comme tâche à plein temps comme cela se doit.

Au sein des CRDA, souvent le contrôle et l'orientation des vulgarisateurs ne peut se faire faute de cadres et d'un coordinateur spécialisés en vulgarisation,

Les fiches permettant la "connaissance du milieu physique " et "des agriculteurs" ne sont ni remplies ni exploitées même pour les produits "stratégiques";

Le nombre des interventions de terrain a enregistré un légère baisse en 1998 et 1999,

Le niveau initial du vulgarisateur qui est un facteur important de réussite de la vulgarisation s'est beaucoup amélioré par l'installation d'ingénieurs à la tête des CTV mais, l'absence de formation spécialisée, la limitation des recrutements... et la faiblesse des contacts avec la recherche n'a pas permis de poursuivre cette amélioration. Cette tendance a également souffert de l'installation de cadres qui n'ont parfois même pas de formation agronomique de base;

La formation initiale du vulgarisateur forme le point de départ du bagage que le vulgarisateur est appelé à transmettre à l'agriculteur, à condition de l'adapter aux conditions locales et celles de l'exploitant. Mais l'absence de répartition des tâches dans le CRDA n'a pas permis à des vulgarisateurs de se consacrer complètement à leur tâche et a eu pour conséquence une absence de références propres dans la région (c'est le référentiel technique du vulgarisateur) qui affaiblit énormément la position de celui-ci . Et souvent ce sont des messages théoriques plus ou moins adaptés qui sont diffusés.

Enfin, il y a un grand problème de mobilité des vulgarisateurs dû à l'insuffisance du parc de véhicules; il s'agit là d'un véritable cercle vicieux par suite du coût élevé de l'investissement pour l'achat du véhicule mais également du coût du fonctionnement qui est supérieur au coût de fonctionnement normal, car les règles administratives imposent la conduite par un chauffeur, l'entretien d'un parc pour la réparation, le gardiennage....

<<Au niveau de l'approche AVFA/CRDA:

Le soutien technique par des "spécialistes-matières" est peu assuré par les CRDA et les arrondissements pour aider le vulgarisateur à maintenir ses connaissances et acquérir de la pratique sur les messages qu'il diffuse. La faiblesse des contacts, voire la coupure entre les chefs d'arrondissements qui sont les encadreurs-responsables des différents secteurs et leurs messagers-vulgarisateurs auprès des agriculteurs n'a fait que diminuer l'impact de la vulgarisation. Le questionnaire élaboré dans le cadre de cette étude pour apprécier l'encadrement (ANNEXE N° IV) par les spécialistes-matières du CRDA (chefs d'arrondissements divers) montre que sur 95 chefs de CTV seulement 56 consultent régulièrement le chef d'arrondissement de la PV contre 18 qui le consultent conjoncturellement **et 21 autres ne les consultant pas du tout...et que** 17 chefs de CTV **seulement** consultent régulièrement le chef d'arrondissement de la PA contre 48 qui le consultent conjoncturellement. Cette attitude est confirmée au niveau des CRA (ANNEXE N° V) par le faible nombre de visites sur le terrain de ces spécialistes-matières, ainsi: 48 CRA/93 reçoivent le chef d'arrondissement de la PV au moins une fois/trimestre, 18 CRA/93 reçoivent le chef d'arrondissement de la PA au moins une fois/trimestre, et 20 CRA/93 reçoivent le chef d'arrondissement des sols au moins une fois/trimestre.

Pour prouver qu'il a effectué son travail, l'agent vulgarisateur s'attache à la forme: c'est le remplissage des compte-rendus des réunions qui compte (conformément à la méthodologie) pour lui plus que les aspects de contenu technique, économique ou social qui ont été évoqués dans ces réunions ou l'adaptabilité du "message" transmis aux différents aux exploitants qui ont assisté ou qui ont été visités... Ceci réduit bien entendu l'impact de l'intervention;

L'introduction de la pratique du travail avec des groupes-cibles a été une bonne initiative des services centraux de l'AVFA. Cependant le départ avec des groupes-cibles informels représente un principe sain si toutefois le vulgarisateur a appris comment en faire des groupements formels de travail progressivement. Mais les vulgarisateurs n'ayant pas été formés à la dynamique de groupes, n'arrivaient pas à réunir des groupes-cibles homogènes et stables d'agriculteurs. L'objectif final d'officialiser le groupe et d'en faire une entité de progression ne semble avoir été atteint que très rarement par les vulgarisateurs;

Enfin la faible vulgarisation institutionnelle qui a été faite, est donnée sans aucun ciblage.

Pour les objectifs d'unicité, d'exclusivité du système & de pratique d'une vulgarisation ascendante. Ces objectifs sur lesquels a été basée l'actuelle approche n'ont été suivis que de peu d'application et, le fait de n'avoir pas spécialisé et chargé "des vulgarisateurs" exclusivement de cette tâche a formé un gros handicap pour assurer une bonne vulgarisation, qu'elle soit à vis à vis unique ou une vulgarisation pluraliste. L'exemple de l'ODYSEPANO montre qu'un système de vulgarisation participative peut donner de très bons résultats si on assure la formation nécessaire au personnel et si y consacre le temps nécessaire. L'exemple de l'OEP montre qu'une vulgarisation par filière peut être un complément très utile à un réseau de vulgarisation à caractère de service-public et pourrait jouer un rôle important si on les dote des moyens financiers nécessaires.

Evaluation de la demande & diagnostic au niveau de la profession

<<La demande des agriculteurs

L'appréciation de la demande des agriculteurs, a été faite dans le cadre de cette étude à travers une enquête de terrain par sondage. Elle a été effectuée sur un échantillon de 583 agriculteurs et permit, après traitement statistique, de dégager un certain nombre d'indicateurs sur la perception et la vision de l'agriculteur sur la vulgarisation. Les commentaires détaillés et les réponses obtenues qui sont présentés dans l'ANNEXE N° II dégagent une demande des agriculteurs caractérisée par les éléments ci-après:

L'agriculteur se sent plutôt moyennement à mal informé sur les nouveautés techniques avec des réponses: Bien informé(17%),moyennement informé(33%), informé insuffisamment (49%), Pour l'agriculteur les sources d'information sont dans l'ordre: les autres agriculteurs(48%), la télévision(13%), la radio(12%), les CTV et CRA(12%), et l'UTAP(4%);

Seulement 52% demandent conseils, donc la sensibilité à l'utilité du conseil n'est pas encore suffisante,
Les conseillers sollicités sont les ingénieurs des CTV(35%), les autres agriculteurs(33%), les techniciens des CRA (24%). Le recours aux documents écrits n'est que de 1% chez les gros agriculteurs c'est à dire très négligeable,
Les conseils les plus demandés sont les conseils techniques: sur les pesticides (56%), nouvelle spéculation(19%), et irrigation (11%); ce qui montre la force de l'habitude qui a été introduite chez lui du

fait qu'il n'a pas eu l'habitude d'attedre de conseil sur la commercialisation ou la gestion...;
%58de ceux qui n'appliquent pas les conseils déclarent ne pas le faire pour des raisons financières, et 23% pour des moyens techniques qu'ils ne maitrisent pas, ce qui démontre bien l'absence de recherche d'adaptation du conseil ou sa démontration pratique par le vulgarisateur;
%63n'assistent pas aux journées d'information, et, 89% aux visites des parcelles de démonstration; ce qui pourrait être interprété comme un manque d'intérêt pour ces manifestations, ou prouver qu'ils ne sont pas invités ou leur désaccord avec le choix des thèmes; soit autant de raisons qui montrent la faiblesse de l'organisation par le vulgarisateur;
La participation de l'agriculteur dans la vulgarisation doit se faire par le biais de l'UTAP(36%), des ch. d'agri (32%) ou encore des groupes d'agriculteurs(20%) ces réponses montrent bien une grande sensibilité à la base d'une nécessité de professionnalisation de la vulgarisation;
Enfin ils souhaitent s'impliquer par l'échange d'expérience avec agriculteurs et vulgarisateurs (37%), l'identification des besoins (28%). Ce qui montre des prédispositions au travail en groupes.

En résumé, et en corollaire à cette analyse on peut tirer de cette enquête les recommandations ci-après:
Il est nécessaire de mieux informer l'agriculteur sur les nouveautés techniques mais pour y arriver il faut commencer par mieux informer le vulgarisateur;
L'agriculteur est le meilleur des leaders auprès des autres agriculteurs;
Les conseils techniques sont encore les plus demandés parce qu'on a peu habitué l'agriculteur à d'autres types de conseils, et le développement n'est pas seulement techniques;
S'il y a des conseils peu appliqués, c'est souvent dû à des raisons financières ou de moyens techniques non maitrisés . Donc le vulgarisateur doit être capable d'adapter son conseil au "cas qui est devant lui" ou de faire la démontration pratique de ses propres mains. Il devra être formé pour ce faire.
Il y a peu d'intêrét pour les journées d'information et les visites des parcelles de démonstration. Ceci prouve une insuffisance de préparation et de sensibilisation de ces manifestations ou un doute sur la correspondance du choix des thèmes avec les soucis de l'exploitant et qu'une meilleure adéquation est nécessaire.
Il existe une grande sensibilité à la base quant à la nécessité de professionnalisation de la vulgarisation et des prédispositions au travail en groupes.

«Au niveau des Organisations de la profession:UTAP & Chambres d'agriculture

Parmi les initiatives plus ou moins récentes, on ne peut encore faire de diagnostic à proprement parler mais donner une simple appréciation, vu le temps réduit de l'expérience et l'absence d'une évaluation officielle:

Le Projet-pilote de participation de la Profession en partenariat avec l'UTAP: De création récente ce projet, a essayé d'après les constats qu'on peut faire aujourd'hui, de pallier les insuffisances du fonctionnement de la vulgarisation en général, il a créé un dialogue avec l'agriculteur grâce à une optimisation des moyens humains et financiers consacrés au projet, à l'approche adoptée et à l'affectation exclusive des agents désignés à cette tâche. Cependant l'UTAP étant une institution privée ne peut pas, en principe, recevoir ni gérer un service-public. Elle a pu mener cette expérience tout à son honneur mais, on pense à titre exceptionnel. Il ne semble donc pas envisageable de généraliser ce genre d'intervention dans le secteur à travers l'UTAP et, il faudra recourir à des organisations professionnelles juridiquement plus compétentes pour jouer ce rôle.

Le Projet (DIMGE) mené par l'administration et ensuite par la chambre du Nord & le projet (ADOPA) mené seulement par la chambre du Nord ont permis à Bizerte, de mettre en relief:

L'intérêt de l'utilisation du savoir-faire de l'agriculteur à côté des acquis de la recherche,

La nécessité de cibler des groupements d'agriculteurs ,

Que l'ouverture des horizons devant les agriculteurs les pousse à avoir plus d'échange avec l'extérieur et se mettre au diapason des nouvelles technologies, malgré que le projet n'a pu parvenir à son terme au sein de la chambre pour diverses raisons dont probablement, un soutien insuffisant de l'administration à cette initiative.

Les Projets d'émergence de groupements démarrés surtout par les chambres du centre et du sud en coopération avec des chambres françaises, forment la base d'une approche de professionnalisation de l'agriculture qui se rapproche du projet évoqué ci-dessus, et qui dénote surtout une prise d'initiative très louable de la part des chambres.

Enfin la création des Centres techniques effectuée à la demande de la profession, a ouvert la voie aux professionnels d'exprimer leurs besoins et d'exercer leur autorité dans ces centres, de façon à compléter le travail des institutions de recherche par un travail d'adaptation aux besoins locaux, encore faut-il que la profession s'initie à ce nouveau rôle; et que les centres arrivent à se dégager d'une vision trop empruntée à l'administration dûe au fait qu'ils sont encore dirigés par des fonctionnaires que l'Administration leur a plus ou moins affectés. Par ailleurs, une homogénéisation de l'approche doit être faite avec les autres grands secteurs de

l'agriculture, notamment par la création au moins de deux autres centres: pour l'élevage et pour les cultures irriguées.

L'évaluation rapide des interventions de l'UTAP et des chambres d'agriculture montre que, malgré que leurs interventions demeurent timides et souvent limitées, et qu'elles ne peuvent être comparées aux interventions de l'Etat, vu la différence de moyens, on ne peut nier une évolution qualitative manifeste dans l'approche. Les structures professionnelles peuvent être considérées comme fiables et jouer un rôle important dans la vulgarisation

Leur évolution ne peut que se consolider avec la consolidation des moyens, surtout financiers, que l'Etat mettrait à leur disposition et sa volonté de les renforcer pour jouer un rôle plus actif dans le cadre des nouveaux défis posés à l'agriculture tunisienne.

Dans l'ensemble ces expériences encouragent à aller de l'avant vers une plus grande implication de la profession. Mais l'aspect financier demande une prise de position nette et rapide car il demeure prédominant.

Diagnostic au niveau des conseillers agricoles

Avec, la très faible existence de conseillers privés au sein de coopératives de services, de SMVDA et de quelques ingénieurs qui avaient la confiance d'un petit cercle d'agriculteurs et qui leur donnaient quelques consultations de façon permanente ou occasionnelle...on ne peut pas dire qu'il y avait des conseillers agricoles dans le pays ou qu'il y avait un marché demandeur d'une vulgarisation privée. La récente loi n° 34 du 23 mai 1998 a cherché à créer un cadre pour une profession de "conseillers agricoles", mais avec les conditions qu'elle imposait elle n'a pas pu créer une motivation suffisante et n'a pas encore donné lieu à une installation suffisante de conseillers.

Ce type de vulgarisation, qui forme le stade ultime d'un désengagement des structures administratives de la vulgarisation demande du temps, des incitations au niveau de l'offre pour permettre à des ingénieurs confirmés et à des ingénieurs plus jeunes de s'installer..., des incitations au niveau de la demande pour habituer l'agriculteur à s'adresser à ce nouveau conseiller tout en distiguant le conseil d'ordre général, du conseil de fumure, du conseil en gestion, du suivi comptable de l'exploitation, du conseil phytosanitaire... pour lesquels l'agriculteur risque d'être plus ou moins sensible, plus ou moins confiant dans la compétence des personnes et dans la rentabilité finançière.

La loi n'a pas pris en compte cette nécessité de nuancer, d'assouplir et de motiver. Au contraire elle a simplement défini ce métier comme exclusif de toute autre activité, a prévu des conditions d'agrément et des conditions d'exercice des tâches et des responsabilités assez strictes comme s'il y avait un marché florissant et qu'il faut créer "des garde-fous" et des limitations

devant toutes sortes d'abus. Seuls quelques dossiers ont pu être présentés et agréés.

Au moment de la réalisation de la présente étude, il n'y a qu'un bureau de conseiller réellement en activité mais de création antérieure à la loi. Les conditions de sa création et de sa réussite sont dues en grande partie à la formation pratique de son promoteur et; surtout à sa liaison avec la création préalable d'un laboratoire d'analyse du sol, de l'eau et de diagnostic foliaire.... Ce qui forme un modèle très défendable de la vision qu'on peut avoir de l'installation d'un Conseiller Agricole.

D'autres facteurs limitants existent dont notamment le nombre réduit d'agriculteurs qui pratiquent une agriculture de pointe et en mesure de comprendre et s'offrir une vulgarisation privée et, la nécessité pour le conseiller d'avoir un savoir-faire pratique suffisant et convaincant pour l'agriculteur.

Situation actuelle des activités de vulgarisation des pêches et diagnostic

Situation actuelle:

La vulgarisation des pêches est principalement conduite par l'administration centrale et les arrondissements régionaux des pêches du Ministère de l'Agriculture.

Les objectifs de la vulgarisation sont généralement définis en fonction des orientations nationales du secteur. Ils sont surtout liés aux aspects techniques de la pêche; quelques aspects économiques et sociaux sont aussi pris en compte.

Au cours de la période s'étalant de 1980 à 1992, un service de vulgarisation était rattaché à la Direction de la Promotion de la Pêche et de l'Assistance des Pêcheurs relevant du Commissariat Général à la Pêche.

En 1985, ce service de vulgarisation a été doté de 3 unités mobiles destinées à fournir une assistance aux différentes catégories de pêcheurs dans les régions maritimes. Elles furent affectées respectivement à La Goulette (pour couvrir la côte Nord), à Mahdia (pour la côte Est) et à Sfax (pour le Sud-Est du pays.

A partir de 1992, une autre stratégie a été adoptée visant le renforcement du service central de vulgarisation par la création de 5 cellules régionales implantées dans des ports couvrant les gouvernorats côtiers. Cette répartition a permis d'atteindre la masse critique et d'être davantage à l'écoute de la réalité quotidienne du terrain dans sa diversité géographique et professionnelle et pour toutes les filières de production: pêcheurs côtiers, hauturiers, industriels de la transformation, etc.

Les programmes d'action de ces cellules sont focalisés sur des thèmes prioritaires et définis en concertation et en coordination avec le service central.

En 1994 a été créée la Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture avec un service de la vulgarisation. En 1995, les décrets complétant ceux organisant les CRDA, ont fait apparaître des services de l'administration des pêcheurs et de l'assistance de la profession au sein des Arrondissements de la pêche avec, semble-t'il, une certaine confusion en matière de vulgarisation.
Enfin par décret n° 99-2826 du 21 décembre 1999, l'AVFA se voit dotée d'une nouvelle direction de la vulgarisation et de la formation professionnelle dans le domaine de la pêche conçue à peu près sur le même modèle que ses autres directions de formation et de vulgarisation.

Actuellement la vulgarisation est assurée sous diverses formes (programmes d'intervention planifiés, actions ponctuelles ou conjoncturelles, programme de vulgarisation présidentiel dispensé par les centres de formation de la pêche) par plusieurs institutions publiques et para- publiques:

-L' AVFA:

L'AVFA agit comme structure d'appui technique et logistique chargée, entre autres, d'aider à la mise en œuvre des programmes de vulgarisation concoctés et réalisés par les Arrondissements de la Pêche des CRDA.

La vulgarisation de masse constitue l'une des principales missions dévolues à l'AVFA.

-Les CRDA :

Dans chaque gouvernorat côtier, une Division ou un Arrondissement de la Pêche et de l'Aquaculture est institué au sein du CRDA. Les activités de vulgarisation des pêches sont confiées en général au service de l'administration des pêcheurs et de l'assistance de la profession.

Cependant, ce service n'existe pas dans certains CRDA, et ses attributions n'énoncent pas clairement la vulgarisation. Actuellement, la seule cellule encore fonctionnelle depuis 1992 est celle de Sfax.

Les Centres de formation de la pêche:

Les Centres de formation de la pêche sont autorisés par le décret n° 96-1557 du 9 septembre 1996 à avoir des activités de vulgarisation. Dans le cadre d'un programme présidentiel de promotion de la pêche, financé par le Ministère de la formation professionnelle et de l'emploi; le Centre de formation de la pêche de Bizerte organise des programmes annuels de vulgarisation par l'intermédiaire d'équipes mobiles (une équipe comprend en moyenne 1 chauffeur de minibus + un agent coordinateur + 1 formateur) . Ces programmes se déroulent correctement, mais dans la pratique, seuls quelques centres semblent s'y adonner. Ils peuvent former pour l'avenir une formule souple et peu dispendieuse de vulgarisation généralisable à tous les centres.

-Le Groupement Interprofessionnel des Produits de la Pêche (G.I.P.P):

C'est un établissement d'intérêt économique qui a pour mission de participer au développement et à la promotion du secteur de la pêche et de l'aquaculture.

Le G.I.P.P assure des activités de vulgarisation, réalisées avec le soutien et la collaboration de l'AVFA et de la D.G.Pêche. Sa démarche s'appuie sur les besoins de la profession, l'introduction de nouvelles technologies par le biais de démonstration par des consultants très compétents et al formation des formateurs. Il fait appel aux Centres de formation pour éviter des doubles emplois inutiles.

L'UTAP et les chambres d'agriculture:

Des interventions ciblées auprès des pêcheurs commencent à se faire à l'UTAP et méritent d'être consolidées au profit de la profession.

Les chambres participentà la vulgarisation auprès des professionnels, mais leurs interventions demeurent limitées.

Diagnostic pour la vulgarisation des pêches

Les actions menées par les 5 cellules régionales de vulgarisation quand elles étaient opérationnelles étaient axées sur des thèmes ayant trait à:
l'amélioration de la qualité des produits en fonction des exigences européennes,
la préservation des ressources marines par une sensibilisation des pêcheurs à la règlementation,
l'expérimentation et la diffusion de nouvelles techniques de capture sélectives,
la mise en oeuvre d'actions relatives à la sécurité en mer, au matériel de détection et de navigation ainsi qu'à la mécanique marine.

Les résultats semblent bons mais n'ont pas été quantifiés. La situation actuelle peut être caractérisée par:
Une faiblesse de la vulgarisation au niveau des CRDA qui prend en compte notamment les aspects de réglementation;
Un contenu de la vulgarisation qui porte sur certains aspects techniques, mais surtout sur la réglementation et un début de cartographie des lieux de pêche,
Une vulgarisation de masse assurée par l'AVFA;
Des centres de formation qui réalisent par contre un bon programme qui s'intègre bien dans le système RVF;
Une demande de la profession qui porte surtout la qualité des informations météorologiques, une cartographie précise des lieux de pêche et l'organisation du secourisme en mer...

Deuxième partie

Recommandations et alternatives d'intervention pour la mise en œuvre de la stratégie

I. Orientations de la stratégie à long terme

Les orientations et perspectives générales de l'agriculture à l'horizon 2010 prévoyant notamment la réhabilitation de l'initiative privée et le désengagement des structures administratives de plusieurs domaines dont la vulgarisation au profit de la profession, la ré-orientation de la stratégie en la matière aura à recommander des actions qui tiennent compte de ces orientations globales mais qui doivent, par ailleurs, permettre d'aboutir en stade final à l'agriculture compétitive recherchée et qu'imposent les options de la mondialisation.

Il s'agit d'opérer le passage du système actuel de "vulgarisation étatique, sectorielle, descendante, uniforme et gratuite dans tous le pays" à un système nouveau où doit prédominer l'esprit d'initiative du producteur, son acceptation de la nécessaire compétitivité de son exploitation (et à en supporter les frais); la connaissance du milieu physique et humain par un vulgarisateur qui a de bonnes sources d'informations et une compétence affirmée pour adapter le conseil; c'est-à-dire à un "système de vulgarisation adapté à une agriculture économique au niveau de l'exploitation, ascendante, payante, privée et avec obligation de résultats"... Ceci impose un choix d'une approche, de mécanismes et de mesures adaptés aux différents cas de figures, et, un partage logique et surtout progressif des responsabilités entre prestataires de services publics, professionnels et privés.

Les recommandations prendront donc appui sur l'expérience de la Tunisie exposée plus haut (y compris les initiatives récentes prises) et, essaieront de tracer un consensus de désengagement des structures administratives d'une vulgarisation qui s'adresse uniformément à des agricultures "économique" et "sociale" juxtaposées vers des systèmes de vulgarisation "au service d'une agriculture compétitive" à l'horizon 2010. L'évolution entre ces deux extrêmes, si elle est possible à court terme pour les exploitations d'un certain niveau, devra être préparée et projetée à moyen et long terme par un passage obligé par "les groupements volontaires d'agriculteurs organisés à la base" pour répondre à leur demande qui varie avec les différentes catégories existantes

(d'exploitations et d'agriculteurs) en fonction de la diversité des besoins et des moyens, et aux spécificités locales ... par l'introduction d'une "vulgarisation institutionnelle" et d'une "vulgarisation économique et de gestion" en plus de l'habituelle vulgarisation technique.

L'agriculture sociale, même si elle est appelée théoriquement à décroitre sur le plan du nombre, devra bénéficier au moins de la gratuité et des mêmes services qu'aujourd'hui.

II . Objectifs

Sur la base de la situation et de la demande décrites ci-dessus et de ces orientations de la stratégie, les objectifs de la vulgarisation pourront être ainsi formulés:

- Objectif **1**: La vulgarisation formant un appui décisif au développement d'une "agriculture compétitive" durant la prochaine décennie, doit dépasser les limites actuelles d'une transmission d'un savoir purement technique pour une assistance plus élaborée visant un développement intégré de l'exploitation et la compétitivité de ses productions;
- Objectif **2**: La vulgarisation sera d'inspiration professionnelle et gérée par la profession. Elle s'appuiera sur un encouragement à la restructuration à la base de la profession en vu:
  * d'initier un développement de l'exploitation par un transfert des acquis de la recherche poussés par celle-ci jusqu'aux essais "grandeur réelle" dans les stations expérimentales et par le savoir-faire des professionnels;
  * de favoriser un recours plus important vers le conseil privé pour assurer la vulgarisation.
- Objectif **3**: La vulgarisation sera pluraliste reposant sur des systèmes adaptés aux différents types d'agricultures.
- Objectif **4**: L'administration se charge de la formation de vulgarisateurs spécialisés dans ce domaine . Elle prend en charge leur information régulière sur les nouvelles technologies, les acquis et sur les orientations souhaitables de la production.

III. Approche recommandée

Dans cette optique, l'approche prendra en compte les insuffisances constatées dans le diagnostic et les aspects positifs qui ressortent des diverses initiatives récentes, même non évaluées, et notamment:

-le manque de moyens humains (en nombre et en spécialisation) et matériels (mobilité très insuffisante des vulgarisateurs) qui, en partie, ont entrainé un faible degré de fiabilité et d'efficacité auquel est arrivé le système de vulgarisation dans certaines zones et la nécessité d'une mise à niveau des moyens humains et la recherche d'une meilleure adéquation pour l'acquisition et l'utilisation des moyens matériels;

-l'insuffisance "des liens opérationnels entre la recherche et la vulgarisation" et l'existence, à la tête de plusieurs CTV, d'ingénieurs ayant une formation initiale supérieure;

-la nécessité de faire évoluer le système de vulgarisation en fonction du contexte et l'environnement agricole national et international;

-la nécessité de responsabiliser la profession dans un rôle qui, manifestement, lui revient;

-la présence dans le pays d'un secteur professionnel suffisamment étoffé en organisations professionnelles (UTAP et 3 chambres) et en groupements interprofessionnels spécialisés (GIL, GIAF, GID, GILAIT, GIPP...) pour le démarrage de l'action même si leurs moyens financiers sont très faibles pour lui permettre de jouer le rôle qui lui est dévolu;

-l'expérience plus ou moins développée de ces organisations en vulgarisation,

-le constat que le rattachement technique de l'activité de vulgarisation à l'administration des CRDA n'a pas permis à celle-ci de bénéficier de l'autonomie d'action dont elle a besoin vis à vis des autres tâches de l'administration,

-le faible engagement des directions centrales du Ministère dans l'action de vulgarisation.

L'approche nouvelle, pour pallier à cette situation, s'appuiera sur 4 concepts dans les sytèmes qu'elle propose:

-Valorisation du binôme Vulgarisateur - Agriculteur (c'est à dire le Chef de l'entreprise agricole):

Dans ce binôme, le rôle du Vulgarisateur doit évoluer de celui d'un agent qui reçoit des "brochures-recettes" et des "messages- prêts à l'emploi" pour les diffuser, à celui d'un ingénieur bien informé; qui reçoit les publications de la recherche, les informations sur les nouveautés technologiques à l'intérieur et à l'extérieur, le JORT, le bulletin de l'ONAGRI, les publications des groupements interprofessionnels...; qui les

exploitent... et les utilisent pour donner "le conseil adapté et efficient". Il doit connaître les laboratoires de la place, leur adresser le client quand c'est nécessaire, interprêter les résultats des analyses et en tirer "les actions à conseiller". Il doit être en mesure de former et informer ses adjoints et leur confier les tâches qui sont à leur portée, et en contrôler l'exécution etc..., etc.... De son côté, le chef d'entreprise, certes souvent de niveau modeste, doit être informé et convaincu par ce vulgarisateur de ce qui est à la portée de sa compréhension et surtout de ses moyens financiers; comme il doit être formé progressivement pour ce qui semble être encore au-delà... de cette compréhension et des voies pour y parvenir et sans, pour autant, marginaliser son propre savoir-faire... car, il est " le seul décideur" de son entreprise. Toute une pédagogie est bien sûr à mettre en oeuvre pour l'associer à la réflexion et à instaurer un dialogue avec lui et lui faire passer les pas successifs vers le "Développement".

-Valorisation de l'Entreprise:

L'Entreprise agricole forme comme dans les autres secteurs de l'économie, le capital initial de l'activité agricole & le creuset de toutes les actions de production. Et la vulgarisation, pour avoir tout son impact, ne doit plus être conçue comme une recette à placer auprès de n'importe quelle cible, mais comme les recommandations spécifiques résultants d'une analyse détaillée des caractéristiques sociales, physiques, pédo-climatiques, économiques... d'une entreprise déterminée. C'est donc l'exploitation qui devient la cible à valoriser par la vulgarisation et se soumettre à ses prescriptions pour sa mise sur l'orbite de la "compétitivité". D'où la nécessité d'une vulgarisation bien adaptée.

-Valorisation du savoir:

On donne ici à ce terme, un sens très large, incluant les "connaissances initiales du vulgarisateur", les "innovations acquises par la Recherche", les choix de l'administration..., mais également toutes les "informations" utiles qui concourent à la prise de décision du Chef de l'entreprise qu'est l'agriculteur: les "données du marché", les "technologies nouvelles" , la "législation"(qui incite ou qui contraint)...et le propre savoir-faire de l'agriculteur. Le système de vulgarisation à recommander doit pouvoir mettre cet ensemble de sources de savoir à la disposition du vulgarisateur.

- Valorisation du temps:

Enfin, la valorisation de ces 3 termes ne pouvant se faire chez tous les agriculteurs et qu'il ne peut être question de couverture totale des agriculteurs par la vulgarisation. Il faut cibler un échantillonnage suffisant pour donner des exemples bien répartis dans le temps et dans l'espace, mais non excessif pour laisser agir le facteur "temps" et donner à la vulgarisation la possibilité de faire "tâche d'huile" et donc d'atteindre

l'objectif à un coût supportable, et ce notamment en matière de détermination du nombre de vulgarisateurs ou d'équipes à mettre en place, d'où la nécessité de bien valoriser le temps. Le travail se fera essentiellement avec des groupes-cibles informels, qui au fur et à mesure qu'ils deviennent formels et s'engageront vers une encadrement à leur charge, laisseront la place à la constitution d'autres groupes-cibles.

Les scénarios présentés ci-dessous cibleront ainsi l'installation et le développement d'une vulgarisation privée comme stade ultime de désengagement des structures administratives de la vulgarisation. Mais sachant que l'accessibilité à ce stade ultime demande une préparation, une évolution des mentalités et des mesures transitoires... Dans ces scenarios, on distinguera:

- *Une vulgarisation privée au service d'une "agriculture économique " qui cherche l'adoption de technologies évoluées, l'évolution vers une haute compétitivité et capable d'en supporter les charges ,*
- *Et une vulgarisation à caractère de "service-public", à la charge de l'Etat, qui aura pour clientèle la masse des petits agriculteurs qui pratiquent plutôt "une agriculture sociale" ainsi que les agriculteurs qui, pour diverses raisons, sont faiblement ou moyennement motivés. Ceux-ci formeront une cible sur laquelle la vulgarisation devra agir pour y développer au fur et à mesure des groupes demandeurs de progrès et susceptibles de se dégager progressivement de cette vulgarisation "service-public" vers une vulgarisation privée.*

Le maintien d'une vulgarisation à caractère de service-public étant donc nécessaire dans l'approche recommandée, trois (3) alternatives sont présentées au choix du décideur pour le démarrage de l'action:

Alternative 1:

Le premier scénario comprend, dans une phase transitoire 3 systèmes bien différenciés qui se complèteront les uns les autres: un 1er système où la vulgarisation "service-public" sera déléguée à la profession, un second système qui comporte le développement d'une vulgarisation privée répondant à une strate exigeante d'agriculteurs de haut niveau et un 3ème système assuré par les groupements interprofessionnels et (ou) les offices sectoriels pour soutenir les "secteurs dits stratégiques" qui forment la priorité des plans de développement.

Alternative 2:

Cette alternative prévoit le maintien, au début, de la vulgarisation dans sa structure actuelle : c'est-à-dire l'AVFA à l'échelle centrale et les CRDA à l'échelle régionale avec un

renforcement des moyens et une correction des insuffisances relevées dans le diagnostic.

La correction des insuffisances se fera, au choix,à travers 2 scenarios:

-dans l'un, la coordination de la vulgarisation prendra appui sur les actuels arrondissements de la production végétale,

-dans l'autre, il sera créé des arrondissements de vulgarisation dans les CRDA pour motiver les coordinateurs.

Alternative 3:

Cette alternative prévoit le même renforcement au niveau central, et un rattachement des services de vulgarisation régionaux aux centres de formation professionnelle agricole existant dans les régions (Il se posera dans ce cas le problème de 2 gouvernorats où il n'y a pas de CFPA).

A l t e r n a t i v e 1

Vulgarisation à caractère de "service-public" (SYSTEME I):

Dans cette alternative, l'examen des expériences qui ont tenté de faire relayer la "vulgarisation-service-public" de l'Etat; par "une vulgarisation-service-public" menée par un opérateur de la profession, nous indique que:

Premièrement

L'expérience en cours menée avec l'UTAP sous forme d'un projet-pilote de vulgarisation n'a pas fait encore l'objet d'une évaluation au moment de l'engagement de cette étude et ne peut être prise en considération qu'à travers les appréciations dégagées des discussions avec le staff qui la gère et les bénéficiaires dans quelques régions.

En premier abord, il s'en dégage une impression, qu'avec la recherche entreprise pour une bonne connaissance du milieu physique et humain , l'effort fait par les vulgarisateurs et leurs dirigeants de bien s'informer; un bon diagnostic des problématiques dont souffre l'agriculteur a pu se faire. Les équipes qui y travaillent à plein temps et avec des moyens bien au delà de ceux fournis au reste des vulgarisateurs … ont pu lier un dialogue positif et porteur avec les producteurs et gagner leur confiance. D'autre part, ce projet montre qu'on peut séparer l'activité de vulgarisation des autres activités de l'administration, que celle ci a en définitive d'autres moyens pour exécuter ces tâches; et qu'améliorer le niveau du vulgarisateur et l'employer à plein temps à la vulgarisation crée des rapports novateurs entre Vulgarisateur et Exploitant.

Deuxièmement

Les initiatives récentes des chambres d'agriculture du Centre et du Sud pour mettre en place des projets "Appui à l'émergence de groupements et promotion des structures professionnelles agricoles" en coopération avec des Chambres d'Agriculture françaises commencent à donner des prémices de résultats malgré des moyens limités … et montrent l'intêrét du travail en groupes et la volonté d'introduire une nouvelle dynamique dans les Chambres d'agriculture.

Ces 2 expériences formant des indicateurs acceptables qui montrent que, dès que les moyens réglementaires et financiers le

permettent, la professionnalisation de la vulgarisation peut relayer la vulgarisation étatique, que les résultats peuvent être positifs, que ce soit au sein de l'UTAP ou au sein des chambres d'agriculture; et qu'une nouvelle prise de conscience au niveau des chambres est entrain de se dessiner.

Malgré tout, il reste essentiel de distinguer de par leur nature institutionnelle même, la vocation professionnelle de l'UTAP et des chambres:

- *L'UTAP est d'essence syndicale et a pour vocation principale la défense professionnelle de ses adhérents (agriculteurs et leurs groupements).*
- *Les chambres, établissements publics, sont soumises à la tutelle de l'Etat, aux règles de la comptabilité publique et, même si elles peuvent donner des avis aux pouvoirs publics (rôle consultatif), leur vocation est d'assurer des services d'intérêt général.*

La professionnalisation de la vulgarisation devrait donc se faire préférentiellement au profit des chambres d'agriculture. Le taux de recours aux chambres de 2% des agriculteurs qui ressort de l'enquête, ne devant pas induire en erreur. Il montre, à notre avis, que la faiblesse des moyens financiers des chambres ne leur a pas permis de mieux se faire connaître dans un monde rural où prédomine une petite agriculture cristallisée sur des problèmes quotidiens souvent difficiles à résoudre et qu'un soutien de l'Etat à ces chambres est indispensable au moins par l'adoption d'une réglementation qui leur assure des ressources finançières régulières.

Toutefois, si on opte pour cette alternative, et que le Ministère de l'agriculture et l'UTAP considèrent cette argumentation comme insuffisante pour confier la vulgarisation aux chambres d'agriculture et qu'il soit décidé de confier cette tâche à l'UTAP; les recommandations faites dans les préconisations qui vont suivre au profit des chambres seront à effectuer, bien entendu, en faveur de l'UTAP.

Des recommandations détaillées sur le contenu de l'approche sont données dans l'ANNEXE N° III aussi bien pour les concepts que pour la mise en œuvre de cette approche.

Le dimensionnement de ce service-public, quant à lui et sous réserve de l'approfondir dans le cadre d'une étude spécifique, peut être ainsi schématisé:

Au niveau de chaque gouvernorat, une "antenne de la chambre d'agriculture compétente" et deux services seront à mettre en place: un service "d'assistance à la vulgarisation ascendante" et un service "de soutien à la structuration de la profession". L'antenne sera dirigée par un conseil de professionnels désigné

par la Chambre, ce conseil coiffant un directeur technique régional, technicien de haut niveau appelé à diriger les deux services sus-mentionnés, incluant chacun 2 à 3 ingénieurs au démarrage.

Au niveau local, les chambres d'agriculture auront à installer, pour remplacer le réseau actuel de CRA et de CTV, un réseau d'unités de vulgarisation professionnelles "UVP" encadré par un réseau de Centres de Vulgarisation Professionnelle "CVP". Ces ensembles auront pour tâche d'introduire l'approche de vulgarisation participative, et, d'installer des réseaux de parcelles pour l'élaboration d'un référentiel technique local sous l'égide du service "d'assistance à la vulgarisation ascendante". Ils auront également à engager et à encadrer "une vulgarisation institutionnelle" ciblant notamment la moyenne exploitation et grande exploitation, sous l'égide du service "de soutien à la structuration de la profession".

Chaque groupe d'UVP est encadré par un "CVP" dirigé par un ingénieur-vulgarisateur, tandis que les UVP seront dirigées par un ingénieur-vulgarisateur ou un technicien supérieur-vulgarisateur selon leur importance.

Estimation des besoins en "CVP" et "UVP":

En 1978 l'étude initiale élaborée avait conclu à un besoin total de 296 CTV avec un seul niveau d'intervention (pas de CRA). Mais actuellement, le réseau installé atteint un nombre total de 791 unités de vulgarisation (160 CTV + 631 CRA).

Par ailleurs, le questionnaire élaboré dans le cadre de cette étude (ANNEXES N° IV & V), et pour les 95 réponses reçues des CTV et les 93 réponses reçues des CRA, donne qu'en moyenne, les chefs de CTV réservent 48,7% de leur temps à l'appui des vulgarisateurs, et que les CRA réservent 3j/semaine pour les contacts avec les agriculteurs, soit 50% du temps. Le manque de moyens étant souvent plus limitant que la disponibilité de l'agent.

Ce qui permet d'affirmer qu'en améliorant les moyens de travail, et avec des agents à plein temps on peut certainement réduire de moitié le nombre d'unités de vulgarisation et d'agents en doublant leur rayon d'action: soit un besoin total d'environ 400 unités soit: 80 CVP et 320 UVP pour un taux moyen de 1 CVP pour 4 UVP.

Ces chiffres indicatifs, en attendant l'étude sus-mentionnée, ne peuvent être taxés d'optimisme ou d'insuffisance par rapport aux besoins sachant bien que dans les concepts de l'approche, il a été précisé qu'il ne peut être question de couverture totale des agriculteurs par la vulgarisation, mais que l'essentiel est de bien choisir les cibles et de réussir les actions entreprises, le temps jouera son rôle par un effet en tâches d'huile entre les agriculteurs touchés et leur voisinage.

Vulgarisation privée (SYSTEME II):

L'installation d'un réseau de conseillers agricoles à leur propre compte pour assurer une vulgarisation privée peut former l'aboutissement du processus de désengagement de l'Etat de la

vulgarisation, si parallèlement il y a développement d'une demande pour leurs services.

Ce qui suppose, qu'à côté des agriculteurs de pointe et divers promoteurs, il y ait un encouragement à l'apparition d'autres types de demandeurs en nombre plus important. Les textes récents autorisant la création de groupes de développement d'agriculteurs aideront, s'ils sont bien exploités dans le cadre de la vulgarisation institutionnelle, pour arriver à la mise en place d'un tissu de groupements suffisant. Ces groupements seront les futurs demandeurs de ce genre de services, amèneront un nombre de plus en plus important de leurs adhérents à se désintéresser des services publics de vulgarisation; car leur activité au sein des groupements aura développé leurs revenus et fait évoluer leurs besoins vers une vulgarisation plus fine.

Cette action peut être étendue d'ailleurs à toutes les organisations professionnelles (ou interprofessionnelles), association existante d'agriculteurs, C.A.S. en "bonne santé financière"... qui seront encouragés à recruter leurs propres animateurs ou recourir en prestation de service à des conseillers installés pour répondre aux besoins de leurs adhérents et améliorer leurs performances. La vulgarisation féminine est à inscrire aussi dans cette catégorie: la création de groupements féminins, de groupements mixtes... est à encourager comme les autres types de groupements pour lesquels il peut y avoir un intêrét exprimé et bénéficier des mêmes incitations.

Ils recevront - après étude d'un dossier à présenter à l'AVFA et établissement d'un contrat-programme - une subvention dégressive durant une période de 3 à 5 ans, après laquelle ils s'engageront à maintenir et amplifier cette activité.

Des contraintes persistent toutefois et nécessitent d'être levées au niveau de l'agriculteur et des futurs conseillers pour que ce système puisse s'implanter et devenir porteur à moyen terme.

Divers organismes étatiques, professionnels ainsi que quelques C.A.S, peuvent devenir aussi demandeurs à court terme si les conseillers qui s'installent auront le niveau et les moyens requis.

Vulgarisation par filières (SYSTEME III) :

Le "service-public-vulgarisation" - qu'il soit mené par l'administration ou par la profession - et la vulgarisation privée ne peuvent pas toujours couvrir une vulgarisation plus fine dont pourront avoir besoin certains secteurs pour améliorer la production quantitativement ou qualitativement ou mieux répondre à la demande du marché. Aussi, il y a lieu de réactiver parmi les missions de vulgarisation au sein de chaque groupement interprofessionnel celle relative à "sa contribution à l'amélioration et à la promotion de la production" et en réservant à cette action les moyens nécessaires. Il en va de même pour les offices sectoriels.

Une vulgarisation par filière pour les productions stratégiques (céréales, huile, viande, lait, fruits et maraîchage

d'exportation, produits de la pêche ...) est à développer pour donner une impulsion spécialisée de la part de ces organismes à l'ensemble de la filière. Cette vulgarisation contribuera à la création d'une nouvelle dynamique et une synergie entre les différents partenaires de l'inter-profession pour la réalisation des objectifs du Plan.

L'impact recherché à travers le premier système de vulgarisation à caractère horizontal, sera ainsi complété par un deuxième système à caractère vertical (par filière) pour tirer profit de tous les résultats de la recherche dont la plupart continueront à être conçus par filière.

Mesures d'accompagnement & contraintes à lever

La mise en œuvre de cette approche nécessite de lever les contraintes et d'assurer un certain nombre de mesures d'accompagnement qui conditionnent son succès :

Série de mesures I: PREPARATION D'UNE LOI D'ORIENTATION COMME CADRE GENERAL POUR LA REFORME:

Vu les rôles nouveaux auxquels sont conviés les chambres d'agriculture, certains offices sectoriels et les groupements inter-professionnels, d'une part, et les structures étatiques (notamment pour l'AVFA, les CRDA, les établissements de recherche) d'autre part, il est indispensable de préparer toutes les parties à ce virage, assurer leur mise à niveau et déterminer les obligations, encouragements et incitations matérielles à consentir, et ce, dans un cadre juridique précis.

La structuration interne des organismes professionnels et inter-professionnels concernés, le réaménagement des structures administratives devront également ressortir d'un texte réglementaire. Il est proposé à cet effet la préparation **d'une loi "d'orientation"** qui arrêtera les grandes lignes de la réforme, définira les responsabilités des intervenants professionnels et interprofessionnels, déterminera les moyens financiers à mobiliser et les procédures de gestion et de contrôle à instaurer .

Série de mesures II: AU NIVEAU DES STRUCTURES PROFESSIONNELLES ET INTERPROFESSIONNELLES:

Vu le rôle auquel sont conviées les chambres d'agriculture et les groupements inter-professionnels, il y a lieu de décider des moyens de financement et de prévoir un renforcement des moyens humains et matériels:

II.1. MISE EN PLACE DES MOYENS DE FINANCEMENT

Pour réussir, les programmes à confier à la profession, on doit leur assurer une assise financière suffisante et suffisamment stable, donc des ressources bien définies permettant de couvrir les dépenses que va supporter la profession en matière de vulgarisation, y compris les salaires des vulgarisateurs. Car dans

la situation actuelle les ressources très faibles de la profession ne permettraient pas d'entreprendre une réforme de cette envergure. Il revient donc au législateur de discuter avec les principales organisations et de concevoir les moyens et modalités légaux de financement nécessaires pour la réalisation de cette mutation.

La loi d'orientation proposée devra donc définir, entre autres, des ressources régulières de financement que l'Etat déléguera aux différents partenaires et les conditions et modalités de cette délégation.

Comme ressources à mobiliser, il est recommandé:

A/ d'éviter l'actuelle formule d'affectation directe de personnel fonctionnaire utilisée par l'administration depuis de nombreuses années, car elle ne permet pas la création d'une motivation satisfaisante à aucune des parties ni responsabiliser la profession.
B/ d'adopter un système de prélèvement par para-fiscalité au niveau de la commercialisation des produits agricoles et de certains services d'appui (ex. matériel, exportation, importations, prélèvement sur le PMU...). La révision des ressources du FODECAP doit être faite pour la détermination du meilleur niveau à adopter pour ces prélèvements. Les moyens qui proviennent actuellement de diverses taxes para-fiscales seront recalibrés si nécessaire en fonction de la densité de l'activité des divers organismes impliqués.
C/ Ces prélèvements risquant d'être insuffisants et, l'Etat ayant chargé les chambres d'un service public d'intérêt général qui a toujours été à sa charge, complètera les ressources nécessaires à cette activité par une subvention d'équilibre.

II.2.RENFORCEMENT DES MOYENS HUMAINS

Dans la situation actuelle qui se caractérise par un manque important de potentiel humain (professionnels et agents de vulgarisation) pour gérer ces actions, 4 mesures sont préconisées:

II.2.1.INITIATION DES PROFESSIONNELS A LEUR NOUVEAU RÔLE:

Les chambres, malgré les quelques exemples évoqués ci-dessus, ne sont pas encore initiées à organiser et diriger des services de vulgarisation, et ce aussi bien au niveau du siège que des antennes à installer dans chaque gouvernorat. Une initiation est nécessaire et souhaitable.

Pour ce, et en plus des aspects de formation qui seront développés par la suite, deux types d'initiation sont proposés:

- Lancement de projets-pilotes en partenariat avec les chambres durant l'étape Zéro:
Il s'agit de lancer durant cette étape transitoire un projet-pilote en partenariat avec chaque chambre, sur le modèle approximatif de celui lancé avec l'UTAP. La gestion de ce type de projet permettra aux chambres de s'exercer aux réalités de ce travail et à montrer leurs capacités à s'y impliquer.
- Création d'une "Commission Régionale de Transfert" par gouvernorat durant l'étape 1: Présidée alternativement par le

CRDA et par le représentant de la chambre d'agriculture, cette commission, constituée essentiellement de professionnels (UTAP, chambre, C.A.S., groupements, centres techniques compétents...) et de l'Administration (l'AVFA, l'IRESA, la DGFE, PRRD et CRDA), sera chargée de se réunir au moins mensuellement pour diriger la vulgarisation durant la période transitoire, donner les orientations et directives techniques, économiques, institutionnelles pour la vulgarisation et tenir compte des désidératas des agriculteurs jusqu'à l'installation des structures professionnelles définitives. En même temps elle sera chargée d'examiner la situation, et statuer sur les transferts à effectuer au cours du mois suivant et lever les obstacles éventuels.

II.2.2. INFORMATION & FORMATION DES PROFESSIONNELS:

Il s'agit de former des responsables des chambres de façon à ce qu'ils prennent les responsabilités prévues pour ces organisations (Voir Rapport "Formation": § formation des cadres-paysans).

A court terme, cette formation comprend:

. Un programme d'information et de sensibilisation des agriculteurs pour faire connaître le scénario de la réforme & ses objectifs aux milieux agricoles par l'organisation de séminaires et d'ateliers dans tous les gouvernorats (à mener de pair par le Ministère de l'agriculture, l'UTAP et les chambres d'agriculture et pour créer des comités locaux de développement (CLD) pour encadrer & motiver les nouvelles structures.

. Un 1er programme de formation des professionnels devra être organisé de façon à ce qu'il soit accessible aux agriculteurs (sous forme de journées plus ou moins groupées) en dehors des fortes périodes d'activité, conçu de manière pratique (témoignages, visites, débats de réflexion etc..) et s'échelonner sur une assez longue période avec éventuellement une partie de la formation à l'étranger en vu de stimuler en même temps un partenariat entre professionnels tunisiens et étrangers.

Le Rapport "Formation" propose que l'INPFCA pourrait assurer l'animation de cette formation mais la réalisation devrait se faire, du moins dans un premier temps, à un niveau plus local.

. La mutation proposée pour la vulgarisation impose également la mise au point d'un 2ème programme de formation à l'intention des équipes existantes de vulgarisateurs qui demanderont à passer à la profession.

A moyen terme:

Le personnel vulgarisateur fonctionnaire actuellement en place dans les CRA est âgé et en général d'un niveau de formation plutôt faible. A l'horizon 2010, une grande partie sera à la retraite.

Il y a donc lieu de préparer les structures d'enseignement à la formation de personnel de remplacement pour le nouveau système. Un profil de vulgarisateur spécialisé dans ce domaine et d'un meilleur niveau est souhaitable. Ce qui correspond aux objectifs d'une vulgarisation de haut niveau, spécialisée et à la mesure de

compétitivité projetée pour l'agriculture. Il ne sera plus possible de charger n'importe quel ingénieur, vétérinaire ou technicien de cette fonction de vulgarisateur; s'agissant là d'un métier à part entière et de défis à relever dans le développement agricole.

La création de filières spécialisées de formation de "conseillers agricoles " dans les écoles d'ingénieurs semblant difficile, aussi on recommande l'organisation de stages post-formation qui assureront une spécialisation des ingénieurs et techniciens supérieurs sortants notamment en matière de pédagogie d'adultes, dynamique de groupes, organisation et mobilisation des agriculteurs, techniques de communications...

Il est à rappeler qu'en matière d'assistance technique, l'utilisation des fonds du projet Banque mondiale a été insuffisante et n'a que peu contribué à l'amélioration du projet. Aussi, y a t'il lieu dans cette alternative de profiter au mieux des fonds qui seront disponibles pour former le maximum de personnel à tous les aspects de la vulgarisation.

II.2.3. MOTIVATION DU PERSONNEL VULGARISATEUR

Les chambres n'ayant eu que des moyens financiers très limités, et également ne s'étant pas suffisamment engagées dans l'action, n'ont eu que peu de recours à un recrutement de personnel technique.

Pour les quelques ingénieurs et techniciens qui ont été mis à leur disposition par le Ministère de l'agriculture et qui ont rapidement cherché à ré-intégrer le Ministère, on trouve 3 raisons qui les ont poussé à demander cette ré-intégration: l'absence d'un statut qui permet une évolution de carrière normale et motivante, une insuffisance de moyens de travail notamment en véhicules et un manque d'encouragement à se déplacer auprès des agriculteurs par une juste rémunération des dépenses engagées pour les déplacements.

Pour assurer cette motivation, on propose:

A/ L'ELABORATION D'UN STATUT

Le personnel ayant toujours formé l'atout majeur d'un service de vulgarisation; il y a lieu de veiller dans cette nouvelle approche, à pouvoir disposer d'un personnel qualifié et pleinement engagé. Aussi, un **Statut motivant** pour les vulgarisateurs, commun aux trois chambres d'agriculture et aux groupements devra-t-il être promulgué avant d'entamer les actions de professionnalisation. Ce statut devant couvrir toute le carrière du vulgarisateur avec des avantages au moins égaux à ceux assurer par l'administration.

B/ MOYENS MATERIELS DE TRAVAIL

Devant la nécessité d'assurer un moyen de déplacement individuel à tout vulgarisateur "plein temps", et, les inconvénients existants dans le système actuel qui surcharge les coûts d'investissement et de fonctionnement de ces véhicules par les salaires de chauffeurs, mécaniciens, électriciens, gardiens, démarcheurs, magasiniers, de personnel comptable de gestion de stocks et de liquidation des dépenses... , et par les coûts

d'entretien d'ateliers de réparation … militent en faveur de l'abandon de l'idée de la "voiture de service".

Chaque cadre devra disposer de sa propre voiture et recevoir une indemnité kilométrique pour l'utilisation de cette voiture pour les besoins du travail effectué. Un calcul précis devra permettre la fixation de cette indemnité pour couvrir les frais engagés et de la formule de son indexation sur les prix du carburant et les salaires. La préparation d'une grille pour ces taux d'indemnité kilométrique devra se faire avant la mise en marche du nouveau système.

Il n'y a donc pas d'achat d'un parc de "voitures de service" pour les vulgarisateurs dans cette alternative, par contre pour faciliter cette acquisition, il est proposé de prévoir "une ligne spéciale de crédit" sur laquelle les utilisateurs pourront émarger pour acquérir des véhicules personnels.

C/ FRAIS DE DEPLACEMENTS

C'est un obstacle majeur à la mobilité des vulgarisateurs. Pour encourager ceux-ci à se déplacer et avoir une mobilité compatible avec les besoins de leur travail qui demande des contacts continus, un remboursement juste des dépenses engagées pour ces déplacements devra être estimé et adopté dans le nouveau système.

II.2.4. RENFORCEMENT MINIMAL DES STRUCTURES REGIONALES:

Pour démarrer les actions prévues, il est nécessaire de disposer d'un potentiel humain expérimenté dans les structures régionales des chambres d'agriculture. Par ailleurs, il a été constaté que "l'Unité de gestion par objectifs pour la réalisation du projet de développement des céréales" créée en 1997 pour 10 ans (1997-2006), essaie d'asseoir un système de vulgarisation auprès des moyennes et grandes exploitations agricoles dans des conditions assez difficiles de manque de personnel et en l'absence de la profession et risque de ce fait de ne pas parvenir à ses objectifs.

Pour mieux impliquer la profession dans cette activité qui, dans le nouveau système proposé va faire partie de ses responsabilités, il est suggéré d'affecter aux chambres d'agriculture les moyens humains et financiers mis à la disposition de ce projet. Un renforcement minimal des structures régionales des chambres sera ainsi assuré, et, une professionnalisation de cette "Unité de gestion par objectifs" qui est encore entièrement administrative permettra aux structures administratives d'entamer leur désengagement de la vulgarisation. L'expérience que les chambres commencent à avoir en matière d'émergence de groupes formera une garantie supplémentaire pour la formation rapide de groupements de grands et moyens agriculteurs capables de s'autoprendre en charge dans des délais suffisamment courts et de se préparer pour un recours à la vulgarisation privée. Pour ce faire, on propose de:

- Rattacher les cellules du projet créées au sein des CRDA aux chambres d'agriculture comme premier noyau d'intervention, à

charge pour elles de poursuivre les actions prévues sous la responsabilité de la profession;

- Intégrer des représentants de la profession (UTAP et Chambres) dans la commission nationale de suivi et d'évaluation de ce projet.
- Créer en parallèle, des commissions régionales composées surtout de professionnels pour diriger le projet et intégrer ses actions dans l'activité des structures professionnelles régionales;

Le Projet de Gestion des Ressources Naturelles (PGRN) travaillant sur le développement et la vulgarisation en zones difficiles au sein de certains CRDA doit également recevoir le même type d'approche et ses moyens humains et financiers intégrés aux chambres viendront consolider au démarrage les structures régionales des chambres surtout dans le Centre et le Sud.

II.3. RENFORCEMENT DU RÔLE DES CENTRES TECHNIQUES:

Les centres techniques, au nombre de trois, forment un maillon important entre recherche et vulgarisation pour la mise au point de référentiels techniques et l'adaptation des systèmes souhaités par les agriculteurs aux conditions du marché . D'où la nécessité de mener des efforts pour qu'ils soient réellement dirigés comme des institutions où les professionnels sont les responsables de la mise au point de programmes spécifiques. Ils auront le souci constant de réaliser les expérimentations permettant l'application au niveau local des résultats de la recherche sur la production et sur l'environnement.

Pour favoriser ce caractère professionnel, l'administration doit leur donner rapidement les moyens légaux et financiers qui leur permettent d'avoir rapidement l'autonomie de recrutement de leur personnel, demander le détachement définitif des chercheurs et techniciens... qui leur sont affectés.

Leurs textes de création devront être mis à jour pour faire apparaître deux autres missions à leur charge :

- Définir les orientations techniques en fonction de l'environnement économique avec tous les partenaires de la filière: *car ils seront les seuls à détenir des données suffisamment fines sur les potentialités pédo-climatiques et humaines au niveau des différentes micro-zones pour orienter les producteurs vers les systèmes les plus productifs. Cette responsabilisation les poussera vers l'élaboration de banques de données et leur tenue à jour pour justifier à chaque fois leurs décisions.*
- Appuyer la vulgarisation par l'information et la formation, et relayer progressivement (dès la 3ème ou 4ème année d'activité) l'AVFA pour ce qui concerne la filière de leur compétence, et ce, en accord avec elle pour éviter toute duplication inutile avec l'AVFA. *Ceci étant justifié par le fait que l'information et la formation des vulgarisateurs, et donc le conseil du vulgarisateur, devront prendre de plus en plus en considération des données locales précises et abandonner les généralisations et l'imprécision du conseil donné.*

Pour la consolidation de ce maillon intermédiaire, que sont les centres techniques, il est suggéré, qu'aux trois centres existants (céréales, pomme de terre et agriculture biologique), d'ajouter après étude, la création de deux centres nouveaux: un centre technique d'élevage (CTE) et un centre technique des cultures irriguées (CTCI) .

Cette suggestion est faite dans cette alternative, pour introduire une homogénéisation dans la conception du système RVF pour les secteurs importants dans l'évolution actuelle vers la mise en place d'une agriculture compétitive où un minimum d'intégration entre spéculations est nécessaire. Il est nécessaire de couvrir ces deux secteurs de l'économie agricole car ils sont caractérisés par une grande variation régionale, une faiblesse de la recherche (sectorielle et sur les systèmes), une disparition infondée de certaines traditions régionales bénéfiques, ou l'introduction de pratiques inappropriées ou nuisibles à l'environnement économique ou agricole.

Elle permettra de désengager les structures de l'administration des activités de fournitures de services tels l'insémination artificielle, le contrôle de performances, le contrôle laitier, les petits programmes de recherche adaptative sur l'irrigation avec diverses eaux et sols qui varient d'une région à l'autre, ainsi que l'intégration des cultures irriguées dans les systèmes "en sec" existants, la limitation du gaspillage de l'eau… autant d'activités qui demandent la mise au point de référentiels régionaux et d'adaptation à la localité et relevant de centres techniques.

@ Le centre technique d'élevage peut être créé par transfert d'une partie de l'actuel OEP à la profession: une étude devra faire ressortir au préalable les activités qui sont purement administratives (qui pourront réintégrer la DGPA avec le personnel qui les exécute); et les actions à caractère professionnel qui devront former le noyau dur du Centre Technique (contrôle laitier, insémination artificielle…).

@ Le centre technique des cultures irriguées peut être créé par transfert d'une ou deux stations d'expérimentation (l'une pour le Nord et l'autre pour le Centre-Sud) à la profession: une étude doit faire ressortir le degré de nécessité pour la création d'un pareil centre et les premiers programmes de recherche adaptative à développer dans ce centre.

Série de mesures III: INCITATIONS AU DEVELOPPEMENT DU RESEAU DE CONSEILLERS ET D'EDITEURS AGRICOLES

Le marché de la vulgarisation privée est un marché nouveau où aussi bien l'offre que la demande sont faibles.

Deux types de motivations sont préconisés pour dynamiser ce marché et l'installation d'un réseau actif d'ingénieurs-conseillers privés:

III.1. MOTIVATION DE L'AGRONOME AU METIER DE CONSEILLER AGRICOLE

III.1.1. TEXTES REGLEMENTAIRES

La loi N° 34 du 23 Mai 1998 portant création de la profession du métier de conseiller agricole, un peu trop restrictive sur plusieurs aspects mérite d'être assouplie notamment en:

- autorisant et en encourageant les ingénieurs qui sont exploitants agricoles à s'installer comme conseillers, leur expérience personnelle formant une garantie supplémentaire;
- supprimant la condition d'une expérience minimale de 3 ans;
- autorisant les promoteurs de laboratoires d'analyse du sol, de centres de gestion … et autres activités-supports de la vulgarisation de bénéficier du statut de conseiller agricole;
- incluant dans le texte et même en encourageant le candidat-conseiller agricole à bénéficier de crédits pour s'équiper en supports de vulgarisation tels: des laboratoires d'analyse du sol, des centres de gestion; des laboratoires phytosanitaires…;
- encourageant le partenariat avec des conseillers agricoles et services d'appui divers étrangers expérimentés pour faciliter la formation des Tunisiens dans ce domaine,
- en introduisant dans les textes des incitations financières et techniques comme développé dans les § ci-dessous.

III.1.2. FORMATION DES CANDIDATS-CONSEILLERS AGRICOLES

L'activité du conseiller agricole est par excellence une activité d'ingénieur polyvalent où s'interpénètrent au moins des connaissances en 4 grandes disciplines: la phytotechnie, la zootechnie, la gestion et les sciences du sol; alors que les établissements d'enseignement supérieurs forment plutôt des ingénieurs spécialisés dans l'une ou l'autre de ces disciplines.

Par ailleurs la demande étant faite par une clientèle d'agriculteurs de pointes, ouverts et exigeants; le futur conseiller doit avoir une connaissance globale des nouvelles technologies à mettre en œuvre et un savoir-faire pratique au moins pour l'un des aspects de ces technologies.

Il doit enfin avoir un savoir-faire pour s'organiser et disposer de bonnes sources de référentiels très affinés (locaux ou étrangers), avant de commencer à en produire lui-même.

Pour cela, il est proposé de:

- d'offrir la possibilité de stages post-universitaires (rémunérés ou avec des bourses de 6 mois) pour se former et acquérir de la pratique dans les disciplines sus-mentionnés (phytotechnie, zootechnie, gestion et sciences du sol)et qui ne font pas partie de la spécialisation initiale du candidat-conseiller agricole,
- d'offrir au candidat-conseiller agricole la possibilité d'effectuer des stages à l'étranger avec bourses de 3 à 6 mois dans des centres de gestion agricole, des laboratoires de conseils de fumure, des CUMA (coopératives d'utilisation de matériel agricole), des groupements d'agriculteurs…
- d'offrir au candidat-conseiller agricole la possibilité d'effectuer des stages à l'étranger avec bourse de 2 à 3 mois

dans des institutions de recherche qui tiennent des bases de données importantes et s'initier à l'utilisation de ces bases à côté des acquis fournis par les institutions tunisiennes,

- de donner la possibilité d'exploiter ces bases de données à travers Internet, avec une prise en charge de la dépense sur un fonds de l'Etat durant la première année d'activité.

Ces avantages ne seront pas toutes cumulables.

- de bénéficier d'office et gratuitement d'une autorisation d'accès sur le réseau AGRINET.

III.2. INCITATION DES AGRICULTEURS

III.2.1. INCITATIONS FINANCIERES

Seule une petite frange d'agriculteurs qui en s'adonnant à une agriculture de pointe s'adresse à ce jour au conseiller privé alors que la masse des agriculteurs n'a pas la possibilité de s'offrir une vulgarisation privée, il a été déjà préconisé de baser la vulgarisation institutionnelle sur la création de groupements de développement. Ces groupements pourront prétendre plus rapidement que les individus à une vulgarisation privée de haut niveau et payante, dès qu'ils atteindront un certain niveau de productivité.

Pour encourager la création de ces groupements, on recommande de:

- d'améliorer la subvention accordée aux groupements de développement au niveau des investissements de 20% à 60%, comme cela a été fait pour certains secteurs de l'agriculture sur lesquels l'Etat a voulu focaliser les efforts,
- de prévoir une prise en charge partielle des frais de la consultation privée: par ex. les frais d'analyse du sol pendant la première année...
- de prévoir une prime au conseiller agricole qui arrive à passer son 5ème contrat avec des groupements de développement avant la fin de sa 2ème année d'activité.
- de prévoir une subvention dégressive (sur 3 à 5 ans) à tout groupement de développement qui passe contrat avec un conseiller agricole.

III.2.2. FORMATION DES AGRICULTEURS

L'adoption par les agriculteurs de toute cette approche nécessite une prise de conscience sur "le plus" qu'on peut attendre de cette vulgarisation. Elle pourra se faire à travers une formation à donner aux agriculteurs dès le moyen terme par création de filières de formation de chefs d'entreprises agricoles et par des campagnes de sensibilisation à mener conjointement par l'Etat, la profession et les Conseillers Privés.

III.3.INCITATIONS A LA PRODUCTION PRIVEE DE SUPPORTS (brochures, films, spots...)

A côté du développement de l'activité privée des conseillers agricoles, il avait été mentionné que la production de documents écrits et audio-visuels peut être effectuée par des maisons de

production ou d'édition spécialisées existantes ou à promouvoir pour encourager une saine concurrence(et une création d'emplois nouveaux); en vu de désengager l'Etat de cette activité de production de moyens de vulgarisation de masse. Pour cela, il est recommandé de:

- favoriser l'installation d'agronomes en association avec des chercheurs, des maquettistes, des éditeurs ou imprimeurs…pour assurer cette production,
- faire lancer des appels d'offres de l'AVFA, puis par les chambres d'agriculture … pour l'acquisition de ce genre de documents(écrits ou audio-visuels). Ces organismes agiront - selon leurs besoins - par mise à concurrence selon des termes de références préparés à l'avance et confieront ces travaux aux lauréats des concours ou appels d'offres lancés. A charge pour eux de rechercher l'information scientifique et technique nécessaire.
- prévoir un budget plus important pour l'AVFA lors des premières années pour encourager les jeunes ingénieurs à l'adoption de cette activité, la compétition ramènera ensuite cette dépense à une plus juste mesure.

Série de mesures IV: AMELIORATION DE L'EFFICACITE DES SERVICES DU SECTEUR PUBLIC

Les services publics qui sont appelés à encadrer et soutenir ces actions en matière de vulgarisation, doivent être préparés sur le plan réglementaire, sur le plan technique et sur le plan humain non seulement à exécuter les changements proposés, mais également à assurer la réussite de la relève.

Les actions ci-après sont prévues à cet effet:

IV.1. Reconsidération du rôle des directions centrales & des commissariats régionaux au développement agricole

Le rôle d'agent de transmission pour des priorités "stratégiques" ne peut plus être joué par l'AVFA du fait que chaque exploitation qui voudra se maintenir en vie doit rechercher une optimisation de sa compétitivité basée sur ses propres potentialités et non plus répondre forcément à des priorités "stratégiques". Pour cela les directions centrales formeront l'intermédiaire obligatoire entre la recherche et l'Administration dans son ensemble d'une part, et la vulgarisation d'autre part; elles forment les spécialistes-matières de l'Etat qui agissent pour le compte de l'Etat et qui doivent faire aboutir la politique de l'Etat. Il leur revient donc de faire le choix des thèmes et technologies de portée nationale… , le choix des cibles porteuses, d'étudier et d'épauler la vulgarisation en formulant les réponses aux problèmes de l'agriculteur.

Elles auront pour rôle fondamental de:
-approfondir avec la recherche (et autres services de l'Etat) la consistance des acquis, de sélectionner ceux qui coïncident le mieux avec leurs objectifs, d'entretenir et de mettre à niveau régulièrement leurs référentiels techniques locaux… pour mieux adapter les stratégies et les faire coïncider avec les

potentialités locales et avec les contraintes rencontrées par l'agriculteur,
-élaborer les messages nécessaires à la compréhension de leurs stratégies par la vulgarisation et l'alimenter continuellement en informations et messages relatifs aux objectifs de l'Etat.
-approfondir dans leurs services et, avec les divers services de l'Etat, les problèmatiques qui se présentent au vulgarisateur [d'ordre humain (ex. le propre savoir-faire de l'agriculteur, la maîtrise de la technologie…), d'ordre structurel (taille de l'exploitation, parcellement…), d'ordre économique (demande, offre, intégration du système de production)…], pour se constituer en sources d'information et répondre aux questions des vulgarisateurs. Toutes les directions centrales et structures d'intervention du Ministère [DGGR, DGPA, DGFE, services juridiques et Arappi (pour la vulgarisation institutionnelle et les aspects fonciers…), la DGPDIA (pour les données sur le marché…) devront se préparer, à l'image de l'IRESA, pour fournir au vulgarisateur les éléments d'appréciation pour mieux appréhender les problèmes auxquels il est confronté, et penser à l'alimenter régulièrement en documentation suffisante (à considérer comme nouvel outil de travail incontournable pour le développement de l'exploitation).
Il est recommandé d'instaurer également, à l'image des journées des acquis de la recherche, l'organisation d'une journée annuelle d'information et de discussion sur les politiques agricoles souhaitées par les directions centrales à l'intention des vulgarisateurs; de commencer l'émission de rapports réguliers de conjoncture et les diffuser au personnel-vulgarisateur. La DGFE aura à organiser des réunions de formation et d'information sur les résultats de " l'étude sur la petite agriculture" et déterminer avec eux les axes de développement à adopter avec les petits agriculteurs…

Les CRDA qui n'assureront plus la tâche de vulgarisation, ne restent pas moins responsables d'une activité relevant du Ministère au niveau local qui était exécutée par les vulgarisateurs. La séparation de la vulgarisation des travaux-hors vulgarisation va permettre de dégager un certain nombre d'agents "technico-administratifs" qui auront la charge de tenir les différentes statistiques, étudier les dossiers de crédit, assurer le suivi des campagnes agricoles… que les CRDA auront à organiser et encadrer.

La liaison Vulgarisation-Directions centrales et Vulgarisation-CRDA doit être affinée et mise en relief dans le nouvel organigramme du Ministère.

IV.2. Formation des fonctionnaires vis à vis directs de la profession

On a vu que la mutation proposée pour la vulgarisation impose la mise au point d'un programme de formation à l'intention des professionnels qui sont appelés à jouer un rôle nouveau. Ils auront comme vis à vis des fonctionnaires qui ne sont pas toujours prêts à partager leurs anciennes responsabilités avec cette profession ou qui ne sont pas habitués à discuter avec elle en

tant que profession majeure et responsable. Des heurts entre professionnels et fonctionnaires sont probables et des retards pourraient en découler. Aussi il y a lieu de prévoir pour eux des séances de travail sur les textes qui seront publiés, des interprétations qu'il y a lieu de leur donner; mais également des séances de réflexion à l'intention des principaux intervenants parmi eux avec examen approfondi de ce qui se passe dans d'autres pays, et avec invitation éventuelle de consultants de ces pays. Des visites organisées à l'extérieur leur permettront de voir comment se font ailleurs, ces rapports entre administration et profession.

IV.3.Reconsidération du rôle de la Recherche(L'IRESA):

La situation actuelle où la liaison recherche-vulgarisation a été conçue comme une recherche de liens administratifs entre l'IRESA et l'AVFA pour la transmission de certains résultats ou données en vu d'une re-formulation des acquis à l'intention des clients de la vulgarisation, ne se justifie plus. Chercher à concevoir cette liaison comme un problème à résoudre par une organisation administrative (création de cellules administratives plus ou moins développées, commissions,…) a montré ses limites et *doit être reconsidérée car, en effet:*

- *Le fait de demander à la recherche de préparer régulièrement des documents "d'acquis de la recherche" exhaustifs, réguliers ne fait que surcharger ces chercheurs qui sont en nombre limité par une activité qui n'est pas la leur;*
- *La désignation de "chercheurs valorisateurs" au sein de commissions de valorisation… ne semble pas réussir car il y a peu de chercheurs disponibles pour ce travail et qu'il n'y a pas toujours une compatibilité entre "ces valorisateurs" et tous les obtenteurs de résultats. Et le fait de décider "en commission" si un résultat est "vulgarisable" ou non, c'est ne pas prendre en considération que la décision d'opportunité et d'exploitabilité de ces résultats revient à l'INGENIEUR-VULGARISATEUR qui peut apprécier en fonction du milieu où il opère;*
- *Pour assurer la fonction de sélection auprès de la recherche et autres sources des informations utiles aux exploitants desservis par la vulgarisation, il importe au vulgarisateur de pouvoir entretenir des contacts avec les "chercheurs" et autres sources d'informations, et de recevoir et étudier les rapports de recherche et toutes sortes d'informations techniques pour apprendre les conditions où sont conçues et réalisées les travaux de recherche qui ont abouti à des innovations et améliorations de technologies… (et autres), apprécier ce qu'il peut en tirer pour sa région… et faire "le nécessaire effort d'adaptation" comme l'impose la déontologie de la vulgarisation,*
- *Par contre et à la différence des innovations; les connaissances acquises du vulgarisateur (formation initiale) que l'agriculteur sans bagage technique ignore et qu'il faut constamment lui rappeler, l'AVFA peut assurer périodiquement la production de documents/supports après quelques contacts de mise à jour même informels avec les chercheurs.*

Donc, avec l'arrière idée de rechercher une optimisation entre l'offre de résultats de recherche et la demande de connaissances nouvelles, la nouvelle liaison recherche-vulgarisation se basera seulement sur deux axes: "diffusion des innovations" par la Recherche et garantie d'un "feed-back" par la Vulgarisation.

• Pour la "diffusion des innovations" par LA RECHERCHE, c'est la rapidité de cette diffusion qui importe, et ce, en vu de faire parvenir ces innovations aux parties intéressées y compris surtout les vulgarisateurs et les centres techniques en essayant d'écourter au mieux les délais. A chacun d'en tirer alors profit selon ses attributions. Les commissions permanentes de validation nouvellement instaurées pourront améliorer la qualité des documents à diffuser par les commentaires et recommandations qu'elles pourraient émettre pour aider le vulgarisateur à mieux interpréter ces innovations .

Pour ce faire, il importe que la notion de "diffusion des acquis" soit, d'abord, remplacée par la notion de "diffusion des innovations" afin de séparer les connaissances acquises de l'ingénieur des innovations que la recherche a obtenu.

Ensuite, et dès à présent, la diffusion des acquis qui se fait actuellement par des documents techniques, des rapports, des périodiques... scientifiques et techniques, ... et que seule l'AVFA reçoit, doit se généraliser à tous les ingénieurs-vulgarisateurs quelque soit leur "emploi fonctionnel" pour valoriser ce qu'ils représentent en tant que ressource humaine à ne pas négliger et pour qu'ils les valorisent en fonction des intérêts de leur clientèle. Un système d'abonnement auprès des établissements et administrations concernés devra être instauré; et des crédits inscrits au profit des ingénieurs-vulgarisateurs pour qu'ils s'y abonnent.

Dans un 2ème temps, la mise en place en cours par l'IRESA de banques de données informatisées, au sein d'AGRINET, pour ses résultats va permettre une plus grande rapidité de diffusion. Ce réseau AGRINET devra donc être complété dans le cadre de ce projet par l'équipement de l'ingénieur-vulgarisateur pour y accéder et lui permettre d'avoir l'information la plus complète pour décider du Conseil à donner. Il est urgent de renforcer l'IRESA et les établissements de recherche en moyens qui permettent la saisie rapide des données disponibles dans ces établissements de recherche.

• La garantie d'un "feed-back" fidèle qui reflète les problèmes et doléances des producteurs par la Vulgarisation forme le 2ème principe sur lequel il faut veiller pour une bonne liaison Recherche-Vulgarisation.

Avec l'approche de vulgarisation ascendante, recommandée dans cette étude, le "FEED BACK" est garanti au niveau de la vulgarisation de terrain gérée par la profession, du fait de l'écoute de l'exploitant-cible, de l'engagement d'un dialogue avec lui... pour la programmation, le suivi et l'évaluation des efforts à faire d'une part. Mais il faut assurer, en plus, une liaison(en retour) vulgarisation -->>> recherche pour répercuter les problèmes de l'exploitant sur la recherche.

Le vulgarisateur a un rôle fondamental pour assurer la liaison dans ce sens, et il doit être formé pour cela et bien tenir ce rôle.

Deux niveaux de collecte de ces doléances sont identifiés: (1)par les CVP, UVP, antennes des chambres..., les chambres d'agriculture et le PRRD seront en mesure de collecter et de transmettre ces besoins; (2) par les représentants de la profession dans les "commissions de programmation" et dans "les conseils de l'AVFA et de l'IRESA"... qui devront les présenter et les faire inscrire en temps opportun dans les projets de recherche.

IV.4. Reconsidération du rôle de l'AVFA:

Enfin l'AVFA étant l'un des organismes les plus touchés par cette réforme en matière de vulgarisation, son rôle doit être réaménagé en conséquence. Il devra être complémentaire de celui transféré à la profession. L'entrée en action de la profession et des privés doit être considérée comme un allégement du rôle d'intervention directe de l'Etat et qu'en contre partie ses agences et notamment l'AVFA doivent mieux maitriser cette complémentarité et donner à l'agriculteur une vulgarisation plus efficace.

Ainsi par cette approche, l'AVFA (ou la direction qui la remplacera au Ministère) doit évoluer d'un rôle de structure de transmission - parfois contesté - vers un rôle plus dynamique de structure de contrôle et de gestion globale des systèmes de vulgarisation, en assurer le suivi, informer régulièrement l'autorité de tutelle des problèmes éventuels et lui proposer les solutions.

A ce titre, les textes de l'AVFA devront notamment:

A/ préciser son rôle de gestionnaire des contrats-programmes à passer avec les organismes impliqués dans les systèmes de vulgarisation prévus et l'attribution des subventions à allouer,

B/ modifier et renforcer ses structures internes qui auront besoin de cadres qualifiés et compétents,

C/ faire partie des "Commissions Régionales de Transfert" proposées ci-dessus, pendant les étapes 0 & 1, et assurer leur secrétariat. Ces comissions désignées par Arrêté du Ministre de l'Agriculture parmi les professionnels de la région et de représentants de l'AVFA, de l'IRESA et du CRDA pour orienter et diriger la vulgarisation agricole jusqu'à l'installation des structures professionnelles définitives de vulgarisation. Elle tiendra le Ministre au courant de l'avancement de la réforme,

D/ proposer à cette commission les mesures d'assouplissement administratives et finançières nécessaires à ces transferts avant de les proposer aux services concernés du Ministère,

E/ assurer "à la demande" une post-formation pédagogique en vulgarisation pour la profession,

F/ assurer la gestion et l'orientation de la vulgarisation de masse et la production de supports écrits et audio-visuels nécessaires tel que décrit plus haut. Son équipement sera renouvelé en conséquence,

G/ enfin, il importe de mettre en place la Direction de l'encadrement de la vulgarisation professionnelle et privée créée par décret n° 99-2825 du 21 décembre 1999 et de la doter des moyens de travail nécessaires pour aider les nouveaux systèmes à se mettre en place.

Série de mesures V:. Possibilités de coopération technique

L'expérience passée montre que:

- Avec la France, il y a des possibilités de coopération dans ce domaine entre professionnels des deux côtés.
- Sur le plan régional, les formations faites à l'Ecole de Meknès en matière de vulgarisation, permettent de dire qu'un plus grand appel à ce genre de formation pourrait se faire: 25 à 30 bourses/an seront à prévoir.
- A ces actions, pourrait s'ajouter l'incitation des "conseillers agricoles privés" tunisiens (qui ont peu d'expérience dans le conseil privé) à se mettre en contact et à travailler pendant quelques années avec des partenaires étrangers plus expérimentés pour la création de laboratoires d'analyses et de conseil de fumure, la création de Centres de gestion et autres formes de sociétés privées de conseil… qu'ils pourront gérer ensemble.

Recommandations spécifiques au secteur des pêches

L'approche qui prévalait en 1992 et qui a amené l'adoption d'une stratégie visant le renforcement des services au sein de la Direction générale des pêches par création de cellules régionales dans les ports n'est plus justifié car vu les évolutions qu'a connu le secteur des pêches comme celui de l'agriculture, une plus grande implication de la profession est souhaitable pour permettre davantage de responsabiliser celle-ci de son avenir et désengager les structures administratives de l'action directe de vulgarisation.

Par ailleurs, le contenu de cette vulgarisation, qui, aussi n'est pas seulement une vulgarisation d'acquis de recherche, permet de proposer différents intervenants avec une implication plus ou moins immédiate de la profession, ainsi:

- Pour la vulgarisation des aspects réglementaires, *les contacts existants entre les Chefs d'arrondissements des pêches avec les pêcheurs semblent suffisants pour apporter ce genre d'information et le faire appliquer par la population-cible.*
- Pour la diffusion des informations météorologiques qui ont une importance capitale pour cette activité, et vu l'insatisfaction de la profession quant à la qualité et le degré de fiabilité de celle-ci, une organisation suffisamment fine doit être adoptée. Il est proposé que l'élaboration de ces informations ne soient plus du seul fait de la météorologie. La vulgarisation des pêches devra y être associée aussi bien au niveau de la collecte des données mesurables (dans les ports et zones avoisinantes) qu'au niveau du traitement de ces données pour lequel doivent être associés aux météorologistes, des ingénieurs halieutes et des professionnels. Des réunions

quotidiennes, à heures fixes, régionales sont proposées, et pourront aboutir progressivement à améliorer le qualité de cette information capitale.

- Pour la cartographie des lieux de pêche et sa diffusion, il s'agit là certes d'une information très importante mais dont l'impact pourrait se répercuter plus ou moins gravement sur l'environnement. Une approche stratégique sous l'autorité de la Recherche, des responsables de l'environnement et de la Direction générale des pêches doit être préalablement définie et rigoureusement appliquée.
- Enfin pour la vulgarisation des aspects techniques, des acquis de la recherche et lm'introduction de nouvelles technologies, il est recommandé de faire appel à :
- Une vulgarisation de masse renforcée par l'AVFA;
- Un renforcement de l'action entreprise par les Centres de formation d'intervention ainsi que par le GIPP par des équipes mobiles de formateurs qui assurent cette vulgarisation sur les lieux (3 équipes mobiles pourraient être créées cet effet);
- Une implication progressive de la profession, pour assurer la relève, peut se faire à travers les Arrondissements des pêches qui devront être renforcés en personnel pour développer une vulgarisation institutionnelle tendant à la création de groupements de développement selon les besoins des pêcheurs et des régions.
- Le GIPP qui est en passe de créer le premier groupement de développement à Kerkennah, devra s'organiser pour encadrer et améliorer progressivement le niveau et la qualité de la demande de ces groupements vers une demande plus élaborée et une vulgarisation privée axée surtout sur les technologies évoluées.

Si, toutefois ce scénario ne correspond pas à la volonté des services de l'administration, il est possible de penser à la relance de la vulgarisation des pêches dans l'esprit de l'ex-stratégie de 1992; sachant bien que la pêche a ses spécificités qui lui confèrent une vision qui peut être différente de celle de l'agriculture.

De ce fait, il sera créé dans les régions côtières sus-mentionnées des cellules de vulgarisation ou des centres de rayonnement des pêches, selon l'importance des ports.

Dans cette hypothèse, il sera procédé à partir de l'horizon 2010, à des groupements de développement en nombre suffisant en vu de les investir de la responsabilité de la vulgarisation des pêches auprès des professionnels.

Mesures d'accompagnement aux recommandations faites pour le secteur des pêches:

L'adoption de ces recommandations nécessite:

- Une clarification des textes de l'AVFA et des CRDA pour y introduire leurs nouveaux rôles, et ce, en même temps que pour le secteur agricole;
- Un renforcement des moyens financiers et humains du GIPP, notamment pour faire appel à des consultants extérieurs et aider à la formation des formateurs pour l'introduction de technologies performantes.

Etapes de la professionnalisation et de la privatisation

ETAPE 0:

Etape de préparation des textes, des structures, et des hommes

Objectifs:

- Faire connaître le scénario de la réforme, ses objectifs, ses moyens et l'échéancier.
- Achever les études,
- Préparer l'encadrement des nouvelles structures et former les responsables professionnels à leur nouveau rôle.

Moyens:

- Préparer les moyens réglementaires, structurels & humains en concertation avec toutes les parties, et les adopter;
- sensibiliser les agriculteurs par une campagne nationale par le Ministère de l'agriculture (AVFA, CRDA), les organisations professionnelles (UTAP & chambres d'agriculture) et les groupements...
- former les responsables professionnels à leurs nouvelles fonctions;
- impliquer les responsables professionnels dans la préparation de la réforme et la gestion de quelques activités ,
- créer les"Commissions Régionales de Transfert" provisoires & les comités locaux de développement (CLD) pour encadrer & motiver les nouvelles structures.
- Sensibiliser les conseils d'administration des groupements interprofessionnels et offices à leur rôle dans leurs actions pour les produits stratégiques.
- Premières mises en place des structures régionales des groupements interprofessionnels et offices dans les régions concernées.
- Initier, encadrer et assister la négociation entre professionnels & bailleurs de fonds & assistance technique étrangère.

Durée:

- Deux années.

ETAPE 1 :

Etape de démarrage et des premières mises en place

Objectifs:

- Roder les moyens financiers d'action: collecte et utilisation des taxes para-fiscales à tous les niveaux, octroi des subventions et encouragements de l'Etat aux différentes structures, gestion des contrats-programmes,
- Démarrage des projets de développement des services d'appui à l'agriculture négociés et signés avec des bailleurs de fonds & l'assistance technique.

Moyens:

- Premières mises en place des nouvelles structures professionnelles et entrée en activité dans tous les gouvernorats.
- Mises en place des nouvelles structures régionales des groupements interprofessionnels et entrée en action dans les régions concernées.
- Soutien massif des nouvelles structures par les organes administratifs nationaux et régionaux et rodage des procédures,
- Soutien massif à la vulgarisation institutionnelle avec priorité à la réussite des premières expériences de création de groupements de développement.

Durée:

- Deux années.

ETAPES 2 à 4:
Etapes de réalisation active

Objectifs:

- Achèvement de la réforme de professionnalisation,
- Accélération du rythme d'installation de la vulgarisation privée,
- Désengagement définitif de l'Etat.
-

Moyens:

- Mises en place de toutes les nouvelles structures professionnelles et entrée en action.
- Encouragement massif à l'installation et au soutien des conseillers privés.

Durée:

- Une à deux années / étape: Ce rythme est à déterminer par le maître d'œuvre compte tenu de la vitesse qu'il juge compatible avec les moyens qui seront mobilisés et des engagements internationaux que prendra le pays (notamment avec l' OMC & l'UE...).

Ainsi une période de 7 à 10 ans (Horizon 2010) au total sera indispensable dans cette alternative, pour la réalisation de l'ensemble des étapes.

Plan d'action: Les transferts de fonctions

Dans le but d'éviter toute sorte d'handicap pour le nouveau système en lui léguant quelque inconvénient que ce soit de l'ancien système (moyens plus ou moins usagés ou périmés, personnel inapte ou inefficace…), les transferts de personnes, de bâtiments ou d'autres moyens matériels ne se feront qu'après la mise en place des nouveaux systèmes, au cas par cas par accord mutuel et selon les besoins des nouvelles structures.

Aussi, il est entendu par "transfert" dans ce document seulement un "transfert de fonctions" et nullement de transfert d'entités administratives ou de personnes ou de bâtiments ou de moyens matériels.

Pour ce, on recommande que le transfert de fonction s'effectua suite à l'installation progressive des entités professionnelles appelées à prendre en charge les diverses actions d'une part, et, par l'abandon de l'administration de ces actions au fur et à mesure que la relève est assurée d'autre part. Son pilotage sera assuré par une "Commission Régionale de Transfert"qui réunira les parties concernées d'une façon régulière jusqu'à achèvement du transfert.

Cinq nouveaux acteurs sont à mettre en place: à savoir(1) les chambres d'agriculture, (2)les groupements interprofessionnels (et offices)(3)les conseillers privés,(4) les producteurs et éditeurs de documents de vulgarisation et dans une phase ultérieure(5) les groupements de développement d'agriculteurs.

>> *Transfert aux chambres d'agriculture*:

Avant de démarrer l'action, le Ministère de l'agriculture et les chambres sont appelés à effectuer une étude d'exécution de la structuration et du découpage territorial à adopter pour l'installation du nouveau système de vulgarisation à confier aux chambres et l'organisation interne des services et diverses cellules à créer.

L'appui à fournir par les chambres au niveau de chaque gouvernorat portant sur (1) des activités de vulgarisation à caractère de service-public et (2)des activités de mise en place d'une vulgarisation institutionnelle ciblant la promotion des groupements de développement d'exploitants et l'encadrement de ces groupements, l'étude devra, en fonction de critères économiques et de la dynamique recherchée, faire ressortir notamment la structuration en une "antenne de la chambre d'agriculture compétente" et les deux services: un service "d'assistance à la vulgarisation ascendante" et un service "de soutien à la structuration de la profession" à mettre en place dans le chef-lieu de gouvernorat. Cette étude devra faire ressortir également la structuration à adopter en nombre d'UVP

(couvrant chacune quelques imadats, à l'image des CRA actuels) et de "CVP", chacun coiffant un optimum d'UVP à l'image des CTV actuelles et localiser les lieux d'installation de ces ensembles.

L'entrée en activité des entités professionnelles doit se faire de façon progressive et éviter tout transfert massif difficilement maîtrisable.

Sur le plan opératoire, il est recommandé de:

Mettre en place une "Commission Régionale de Transfert" par gouvernorat, présidée alternativement par le CRDA et par un représentant de la chambre d'agriculture. Les membres de cette commission, constituée essentiellement de professionnels (UTAP, chambre, C.A.S., groupements, centres techniques compétents...) et de l'Administration(l'AVFA, l'IRESA, la DGFE, PRRD, CRDA et Gouvernorat), ne doivent pas dépasser au total les 12 membres. Un renforcement de l'AVFA en cadres pour assister et suivre ces transferts est souhaitable; toutefois en cas d'impossibilité elle peut se faire représentée par son actuel coordinateur.

Emettre un Arrêté du Ministre de l'agriculture désignant les membres de la "Commission Régionale de Transfert" de chaque gouvernorat.

Préparer des mesures d'assouplissement administratives et financières au niveau du budget du Ministère de l'Agriculture pour que les transferts d'activités se fassent simultanément avec les transferts des budgets y afférents et qu'il n'y ait pas de retard préjudiciable au redémarrage de l'activité des entités objets de transfert.

>> Réactivation de l'activité de vulgarisation au sein des groupements interprofessionnels:

Les textes de création des offices sectoriels (tels l'Office des céréales et l'ONH) et des groupements interprofessionnels leur confient une mission de vulgarisation. Il y a simplement lieu de les inviter à réactiver ce rôle, et de l'intégrer dans l'ordre du jour des prochaines réunions de leurs Conseils d'Administration et leurs discussions budgétaires.

>> Mise en place de la fonction "vulgarisation" par des Conseillers privés:

L'installation de conseillers privés ne peut se faire que si la rentabilité de l'activité est considérée certaine et attractive par les candidats éventuels.

Après révision du décret n° 99-2825 du 21 décembre 1999, telle que recommandée dans les recommandations, le tissu de conseillers professionnels privés et des services qui lui sont liés commencera à se consolider.

Ces conseillers obéissant aux lois du marché (offre et demande de services payants et [ou] subventionnés) travailleront à la demande ou sous contrats annuels ou pluriannuels à leur gré. Ils seront de ce fait amenés à faire une auto-promotion pour ce type d'activité mais avec l'aide de toutes les autres structures

pour offrir leurs services et essayer d'attirer au moins la part la plus exigeante du marché.

>> Transfert de la production des supports didactiques de vulgarisation :

La production de documents écrits et audio-visuels qui peut être effectuée par des éditeurs spécialisés; doit faire réellement un pas décisif et rapide.

Pour cela, il faut favoriser l'installation d'agronomes pour assurer cette production d'une part, et garantir une demande minimale pour le démarrage d'autre part; il y a donc lieu:

de donner à ce genre d'activité le caractère d'activité agricole pouvant bénéficier des avantages et facilités de l'APIA.

de garantir une demande minimale en lancant des appels d'offres de l'AVFA, puis par les chambres d'agriculture ... dès que possible; pour la production de ces documents et accepter même un léger surcoût prévisible lors des années de démarrage,

de s'organiser au niveau de l'IRESA pour faciliter la recherche de l'information scientifique et technique par ces promoteurs,

de s'organiser au niveau de l'AVFA pour la mise au point des termes de références et de scénarios précis pour la production des documents demandés, d'arrêter et de publier les règles d'acquisition jusqu'à parvenir à la réception de "documents prêts à l'emploi";

de prévoir, au niveau de l'agriculteur, une subvention dégressive pour l'achat de ces documents qui ira de 100% (distribution)au début à 50% ou 60% en 2010.

Calendrier de mise en œuvre de l'alternative 1:

La mise en œuvre de la nouvelle stratégie exige une précision dans les interventions et l'adoption d'une synchronisation des actions à mener avec les différentes parties prenantes pour éviter les pertes de temps inutiles.

Elle doit se réaliser dans des délais raisonnables, ni trop courts car irréalistes, ni trop longs, car ne pourraient pas se réaliser dans l'unité de temps que forme un "projet bancable" soit 5 ans, plus ou moins extensible à un maximum de 7 ans.

Cette dernière partie de l'étude est destinée à faciliter l'identification des composantes du projet d'investissement qui permettra de mettre en œuvre sur une période de cinq années les recommandations de l'étude et la fixation d'un échéancier.

>> Etape ZERO: Préparation des textes, des structures, et des hommes

(DUREE 2 ANS)

> Préparation des textes:

Charger les services juridiques du Ministère et l'AVFA durant cette étape, et parallèlement avec la négociation avec les bailleurs de fonds pour le financement du projet, de la reprise

des textes cités dans l'étude afin de les mettre en conformité avec l'approche et de les soumettre aux autorités responsables de leur approbation. Il s'agit notamment de:

Préparer, discuter et voter une Loi d'Orientation de la Vulgarisation Agricole et de ses textes subséquents; portant notamment sur:

La révision des ressources du FODECAP (ou d'un fonds à créer) pour la détermination des niveaux à adopter pour les prélèvements à effectuer au profit de la vulgarisation par para-fiscalité sur la commercialisation des produits agricoles et de certains services d'appui (ex.:matériel, exportation, importation, PMU ...); ou toutes autres ressources;

Les ressources à collecter, les subventions et avantages à allouer aux chambres d'agriculture, aux groupements interprofessionnels, aux groupements de développement et aux divers intervenants... pour pouvoir arrêter les plans d'action, les calendriers d'investissement en fonction d'objectifs de vulgarisation ... et la budgétisation pluriannuelle à mettre en place,

Les possibilités pour ces nouveaux organismes de recourir à l'emprunt,

Les droits et obligations respectives de ces organisations en contrepartie du soutien de l'Etat et devant figurer sur les contrats-programmes

Modifier les textes de l'AVFA pour créer une cellule de gestion des contrats-programmes, de contrôle et d'évaluation de l'activité des divers contractuels en matière de vulgarisation.

> Préparation des structures:

Lancement (par le Ministère de l'agriculture et Chambres) de l'appel d'offres et réalisation d'une étude d'exécution de la structuration et du découpage territorial à adopter pour l'installation du nouveau système de vulgarisation et l'organisation interne des services et cellules à créer: déterminer les critères de création de Centres de Vulgarisation Professionnels "CVP" et des Unités de Vulgarisation Professionnelles "UVP", leurs limites géographiques, pour les 3 chambres d'agriculture, déterminer les investissements nécessaires en personnel et en moyens de travail..., définir les modalités de gestion et d'organisation interne,

Lancement de l'appel d'offres d'une étude pour la création éventuelle des Centres Techniques de l'Elevage et des Cultures Irriguées;

Revoir les textes fixant les attributions des groupements interprofessionnels en vu de réactiver et préciser les missions de vulgarisation par filière, préparer des programmes de vulgarisation à réaliser, prévoir les budgets en conséquence à partir de l'année 1; et procéder aux premières mises en place de leurs structures régionales.

Pour les offices sectoriels dont les textes prévoient l'activité de vulgarisation, réactiver cette mission, préparer les programmes à réaliser et prévoir les budgets en conséquence à partir de la 2ème année de l'étape 0; et procéder aux premières mises en place de leurs structures régionales.

L'AVFA doit préparer les systèmes et modalités d'agrément, d'enregistrement et de suivi des nouveaux acteurs; des dossiers-types et des modèles de contrats-programmes à utiliser pour les différentes actions qu'elle aura à agréer ou suivre….

Désigner, dans chaque gouvernorat la "Commission Régionale de Transfert" par un Arrêté du Ministre de l'agriculture désignant les membres de ces commissions.

Charger le CRDA et la "Commission Régionale de Transfert" d'arrêter dans un délai très court la liste du personnel de vulgarisation à maintenir en place en attendant l'installation des nouvelles structures.

> *Préparation des hommes:*

Organisation de séminaires et d'ateliers dans tous les gouvernorats pour informer et faire connaître le scénario de la réforme & ses objectifs aux milieux agricoles.

Etudier et lancer avec chaque chambre un projet-pilote de vulgarisation (prévoir une mobilisation rapideme des moyens),

Tenir un atelier avec l'UTAP, les chambres d'agriculture, les groupements inter-professionnels, les C.A.S., les conseillers agricoles agréés… et l'Institut pédagogique de Sidi Thabet pour arrêter les programmes de formation pour les différentes catégories professionnelles et le timing d'exécution;

Démarrer ce programme de formation des professionnels animé par l'INFPDA de Sidi Thabet par de journées de réflexion , visites en commençant par le niveau local; et créer les comités locaux de développement (CLD).

Préparer et faire approuver le statut du personnel vulgarisateur & la grille des taux d'indemnité kilométrique pour l'utilisation des véhicules personnels pour les besoins du service.

Révision du texte relatif à la création du métier de conseillers agricoles.

Enfin charger le CRDA et la "Commission Régionale de Transfert" d'arrêter une liste "indicative" du personnel susceptible d'être le plus performant en vulgarisation pour favoriser son maintien dans cette activité. Cette liste étant destinée à faciliter les transferts éventuels de personnel et la détermination des besoins en recrutements pour les chambres et en redéploiements pour les CRDA qui devront suivre.

> *Coordination des actions:*

La mise en œuvre de la nouvelle stratégie exige une précision dans les interventions et une synchronisation des actions à mener avec et entre les différentes parties prenantes pour éviter les pertes de temps inutiles.Aussi, on recommande de:

Désigner les 2 coordinateurs dès la signature de l'accord de projet:

Un coordinateur national du projet, responsable auprès du Ministère de l'agriculture pour veiller à la réalisation des différentes étapes et actions prévues dans les délais;

Un expert-coordinateur indépendant, représentant le bailleur de fond, pour assister et conseiller le coordinateur national dans les différentes démarches, assurer le suivi de l'avancement du projet et s'assurer des différentes prises en charge prévues par le projet pour la continuité de l'action.

>> Etape 1: Etape d'initiation des premières mises en place

(Durée: 2 ans)

Démarrer les réunions des "Commissions Régionales de Transfert"; et définir des objectifs des CTV et CRA sur 2 ans pour orienter l'action des vulgarisateurs auprès des groupes-cibles.

Poursuivre les réunions de sensibilisation à tous les niveaux avec les professionnels;

Arrêter avec la DGFE la liste des C.A.S et associations diverses… & mettre fin à l'affectation des vulgarisateurs mis à leur disposition par le Ministère et leur demander de procéder au recrutement de leurs vulgarisateurs ou de recourir à des conseillers privés.

Démarrer l'installation des antennes régionales des chambres, CVP et UVP conformément à l'étude; et commencer ouvrir, selon demandes, les crédits aux vulgarisateurs pour acquérir leurs moyens de déplacement: voitures et vélomoteurs.

Mises en place des nouvelles structures régionales des groupements interprofessionnels et entrée en action dans les régions concernées.

Roder la collecte et l'utilisation des taxes para-fiscales et autres fonds et de l'octroi des subventions et encouragements de l'Etat aux différentes structures: chambres d'agriculture, groupements interprofessionnels, groupements de développement et divers intervenants…, arrêter les 1ers plans d'action et calendriers d'investissement en fonction d'objectifs de vulgarisation définis…, élaborer une 1ère budgétisation pluriannuelle, et rodage des procédures,

Commencer à roder les travaux des "Commissions Régionales de Transfert" pour examiner la situation, lever les obstacles et statuer sur les créations et transferts à effectuer au cours du trimestre suivant;

Faire au bout de la 1ère année une évaluation sur les capacités de gestion des chambres d'agriculture et commencer à leur confier l'activité par la passation de fonctions afférente à une ou deux "CVP" avec leurs "UVP" à chaque trimestre, et à lancer les activités d'émergence de groupements de développement;

Initier les vulgarisateurs aux enquêtes et recensement des exploitants et des systèmes de production adoptés et prendre connaissance de leurs zones d'intervention (C.V.P et UVP) et à apprécier et ficher les potentialités des agriculteurs…,

Tenir un atelier de travail … pour faire la promotion de la vulgarisation privée et l'utilisation de supports et outils technologiques d'appui pour la vulgarisation tels: les laboratoires d'analyses et de conseils de fumure, les centres de gestion , les coopératives de services …

Continuer, en ANNEE 2, à confier des CVP aux Chambres d'agriculture progressivement au rythme adopté par les "Commissions Régionales de Transfert";

Vérifier si l'envoi des documents de l'AVFA, rapports de recherche, bulletins divers se fait bien aux chambres d'agriculture, à tous les ingénieurs-vulgarisateurs et aux CVP. Responsabiliser budgétairement les divers responsables du renouvellement régulier de leurs abonnements ;

Intensifier la vulgarisation institutionnelle ciblant la moyenne et grande exploitation et assurer un suivi des ingénieurs-vulgarisateurs qui y sont affectés et s'assurer de la réussite des premières expériences de création de groupements de développement et de centres de gestion.

Restructuration des anciennes CTV en "Subdivisions de l'agriculture" pour les services autres que la vulgarisation au sein des CRDA et y redéployer le personnel non transféré.

Commencer à recruter annuellement de nouveaux contingents de vulgarisateurs pour les nouveaux systèmes;

Commencer les stages de post-formation pédagogique (2ème programme de formation) en vulgarisation à l'intention des équipes de vulgarisateurs qui demandent "à passer à la profession" et aux jeunes vulgarisateurs recrutés.

Poursuivre le 1er programme de formation destiné aux professionnels conformément au rythme à adopter par l'atelier de travail;

Démarrer également le 3ème programme de formation prévu à l'intention des principaux fonctionnaires vis à vis des professionnels.

Pour permettre aux directions centrales de jouer le rôle de source d'information pour les vulgarisateurs… organiser une réunion de travail de programmation de la production des outils à mettre à la disposition de la vulgarisation.

Tenir un atelier de travail sur les recommandations de la consultation nationale relative aux structures foncières afin de mettre et prévoir les moyens de les inclure dans la vulgarisation institutionnelle;

Instaurer (à l'image des journées des acquis de la recherche) l'organisation d'une journée annuelle d'information et de discussion sur les politiques souhaitées par les directions centrales à l'intention des vulgarisateurs;

Commencer l'émission de rapports de conjoncture par les directions centrales et diffusion au personnel-vulgarisateur…;

Organiser (par DGFE) des réunions de formation et d'information avec les vulgarisateurs sur les résultats de " l'étude sur la petite agriculture" et déterminer avec eux les axes de développement à adopter avec les petits agriculteurs.

Installer à l'AVFA la cellule de contrôle, de suivi et d'évaluation des contrats-programmes et de contrôle de qualité de la vulgarisation.

Faire appel d'offre et choisir l'ingénieur-conseil ou "l'agronome-auditeur" (Voir rôle en ANNEXE N°III) compétent en vulgarisation pour suivre et effectuer l'évaluation durant 3 ans et présentation annuelle au décideur d'un rapport "d'audit technique" sur l'exécution du projet.

Négociation d'un partenariat entre les chambres d'agriculture tunisiennes et françaises pour trouver une partenaire à chaque chambre durant au moins cinq années.

Mise en place d'un accord avec l'Ecole d'agriculture de Meknès pour envoi de boursiers tunisiens pour formation de vulgarisateurs;

Incitation des conseillers agricoles à se mettre en contact et travailler avec des partenaires étrangers expérimentés;

Acquérir les moyens de déplacement collectifs (micro-bus),

Poursuivre l'utilisation de la ligne de crédit-voitures du projet pour permettre aux vulgarisateurs d'acheter leurs voitures et vélomoteurs personnels;

Effectuer des réunions de sensibilisation avec les conseils d'administration des Centres techniques pour préciser sur la programmation et l'exécution de leurs trois missions;

Commencer la définition des orientations techniques par région en fonction de l'environnement économique par les Centres techniques et avec tous les partenaires de la filière;

Démarrage de l'établissement des référentiels techniques pour les Centres techniques qui ne les ont pas encore entamés;

Appui des Centres techniques aux structures régionales de vulgarisation en information et formation, en accord avec l'AVFA.

Organisation par les Centres techniques de stages préparatoires pour les vulgarisateurs sur l'implantation et le suivi de parcelles, plantations, étables, bergeries ... en vu de la mise en place d'un système de collecte de données et d'établissement de référentiels techniques locaux.

En vu de la diffusion rapide des informations névcessaires au vulgarisateurs, prévoir des crédits d'abonnements aux documents de L'IRESA, de l'AVFA, des établissements de recherche et centres techniques...et les charger de s'y abonner régulièrement;

Renforcement des moyens de l'IRESA et surtout des établissements de recherche pour la saisie des données disponibles sur **la BDDOC d'AGRINET** et les mettre à la disposition des vulgarisateurs.

Equipement en micro-ordinateurs des "CVP" et leur branchement sur AGRINET.

Lancement progressif de la production de documents-supports à la vulgarisation de masse par des privés par appels d'offres de l'AVFA;

>> Etapes 2 à 4: Etapes de réalisation active

DUREE: Le rythme sera de 1 ou 2 ans par étape. Il sera déterminé par le maître-d'œuvre compte tenu de la vitesse qu'il juge compatible avec les moyens qui seront mobilisés et des engagements internationaux de la Tunisie (notamment avec l' OMC & l'UE...).

La mise en conformité des textes et l'initiation à la nouvelle approche étant achevées lors de l'ETAPE 0 et de l'ETAPE 1, les deux coordinateurs seront responsables de l'installation, de la mise en place plus rapide des nouvelles structures par les différents partenaires et du suivi durant les 3 dernières étapes selon le calendrier ci-après :

> E t a p e 2

Poursuivre les réunions de la "Commission de transfert", statuer sur les créations et transferts à effectuer au cours du trimestre suivant et des délégations budgétaires à effectuer pour les transferts décidés;

Recruter de nouveaux vulgarisateurs, selon besoin, pour les chambres, les CVP et UVP créés; et leur organiser les stages de post-formation pédagogique (2ème programme de formation)en vulgarisation.

Poursuivre et achever le 1er programme de formation à l'intention des professionnels;

Accélérer les transferts aux Chambres d'agriculture: un optimum de transfert d'une trentaine de CVP avec leurs UVP doit être possible, vu le rodage du système;

Intensifier la vulgarisation institutionnelle (création de groupements d'agriculteurs notamment en matière de gestion) en ciblant la moyenne et grande exploitation et assurer un suivi des ingénieurs-vulgarisateurs qui y sont affectés;

Effectuer une première évaluation de l'avancement du projet pour tous les partenaires: AVFA, CRDA, IRESA, Chambres d'agriculture, Centres techniques, Groupements interprofessionnels...,

Provoquer un atelier de réflexion sur cette première évaluation et proposer éventuellement des correctifs.

Organisation de la journée annuelle d'information et de discussion sur les politiques souhaitées par les directions centrales à l'intention des vulgarisateurs;

Poursuivre les avances, selon demande, de fonds aux vulgarisateurs pour s'équiper en moyens de déplacement.

Organisation de la réunion annuelle de discussion des référentiels techniques régionaux et leur adoption avec les Centres techniques;

Lancement par l'AVFA d'appels d'offres pour la production d'une partie de ses besoins en documents écrits et audio-visuels (y compris spots télévisuels) par des producteurs privés pour consolider l'installation de cette production..

> E t a p e 3

Recruter le dernier contingent de nouveaux vulgarisateurs, selon besoins, et leur organiser les stages de post-formation pédagogique (2ème programme de formation) en vulgarisation.

Achever les transferts aux Chambres d'agriculture de l'ensemble de la vulgarisation-service-public;

Organisation de la journée annuelle d'information et de discussion sur les politiques souhaitées par les directions centrales à l'intention des vulgarisateurs;

Poursuivre les avances, selon demande, de fonds aux vulgarisateurs pour s'équiper en moyens de déplacement.

Refaire l'appel d'offres et choisir un "agronome-auditeur" pour une nouvelle période de 3 ans,

Organisation de la réunion annuelle d'étude et discussion sur les référentiels techniques régionaux,

Lancement par l'AVFA d'appels d'offres pour la production de tous ses besoins en documents écrits et audio-visuels par des producteurs privés.

> E t a p e 4

Le système est alors en marche et fonctionne à son rythme de croisière;

Accélération du rythme d'installation de la vulgarisation privée,

Effectuer l'évaluation du projet pour tous les partenaires: AVFA, CRDA, IRESA, Chambres d'agriculture, Centres techniques, Groupements interprofessionnels, conseillers privés…,

Provoquer un atelier de réflexion sur cette évaluation & proposer les améliorations pour l'avenir et la consolidation définitive des conseillers privés dans ce rôle.

A l t e r n a t i v e s 2 & 3

Dans les deux alternatives proposées ci-après, on conserve les mêmes concepts et principes développés dans la première alternative: adoption d'une approche participative qui associe l'agriculteur à toutes les phases, élévation du niveau et de la compétence technique du vulgarisateur, introduction d'une vulgarisation institutionnelle à côté de la vulgarisation technique actuelle qui se base sur les acquis de la recherche ... encouragement à l'émergence de groupements d'agriculteurs comme nouveaux acteurs de la vulgarisation, assistance à ces groupements.... L'encouragement au développement d'une vulgarisation privée, qui formera également dans ces alternatives le stade ultime du processus de désengagement de l'Etat, constituera aussi un axe fort de l'approche de vulgarisation. Les alternatives 2 et 3, présentées ci-après au choix du décideur, portent essentiellement sur les acteurs à désigner pour assumer la réalisation des actions et du programme pour atteindre l'objectif de privatisation et de professionnalisation de la vulgarisation à terme .

Elles s'appuient toutes les deux sur l'AVFA à l'échelon central comme acteur principal de la vulgarisation, mais se différencient par la structuration à adopter et les dispositions à prendre à l'échelon régional. Sur le plan du contenu, le ciblage des actions à mener doit toujours s'appuyer sur la participation des agriculteurs ou de leurs représentants au sein de groupes de travail. Cette participation doit être recherchée à la programmation, à la mise en œuvre et à l'évaluation des actions de vulgarisation. L'agriculteur doit définir les besoins en vue de renforcer sa capacité (ou la capacité du groupement auquel il appartient) pour s'organiser et développer son exploitation; cette méthode devant son succès, comme cela a été déjà développé, au rôle stimulateur par l'échange d'expériences entre agriculteurs, à la progression personnelle et à la réflexion en commun. Par la suite, la mission du vulgarisateur sera de convaincre

ces cibles et d'en faire des groupes formels capables de dialoguer et de décider avec lui.

Pour les groupements interprofessionnels dans ces alternatives, et compte tenu des contraintes de l'économie internationale et de l'évolution des marchés, ils n'auront pas de mission directe de vulgarisation mais appuiant le système à la demande en tant que spécialistes matières. Ils orienteront essentiellement leur rôle vers une plus grande mission d'organisation des marchés notamment par l'élaboration des accords interprofessionnels qui s'imposent aux partenaires de l'interprofession..., ces accords interprofessionnels étant essentiels pour la réalisation des objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés par les Plans.

A l'échelle centrale (alternatives 2&3)

Dans cet esprit, et au niveau de l'AVFA, il est recommandé de procéder aux actions suivantes:

*-Renforcement de la Direction Pédagogique et technique par des spécialistes matières dans les principales spéculations (8 à 10 à recruter ou à re-déployer) pour lesquels il y a lieu de prévoir une motivation de manière à assurer leur maintien à leurs postes
*-Renforcement de l'Unité de la production audio-visuelle par 2 à 3 cadres de conception et de production.
*-Mise en place de la direction de l'encadrement de la vulgarisation professionnelle et privée et pourvoi des autres postes fonctionnels au sein de l'AVFA crées dans le cadre de la nouvelle organisation de l'AVFA.
* Définition des plans de charge et description des postes de tous les cadres de l'AVFA.
Révision de la composition du Conseil consultatif de l'Agence en vue d'une meilleure définition des prérogatives de ce conseil et d'une meilleure représentation des professionnels.
* Instauration d'un mécanisme de coordination et de concertation régissant les différents liens et modalités d'interaction et de communication entre l'AVFA et les directions techniques spécialisées et les autres structures de développement, notamment en matière de l'organisation d'activités d'appui aux vulgarisateurs.
* Constitution d'une banque de données et la mise en place d'un système informatique à employer notamment dans le cadre des acquis de la recherche et du feed back pour

les problèmes posés par les producteurs, le suivi et l'évaluation de l'impact de la vulgarisation (adoption des nouvelles techniques et organisation des producteurs).
* Actualisation des anciens guides pratiques et les étendre à d'autres domaines stratégiques, document à l'usage des vulgarisateurs exclusivement.

A l'échelle régionale

Alternative 2

A l'échelle régionale, et dans cette alternative 2, il est proposé que le dispositif de la vulgarisation continue à dépendre du CRDA. Deux options se présentent au niveau de l'organisation , parmi lesquels un choix est à faire:

SCENARIO I: MAINTIEN DU DISPOSITIF DE VULGARISATION DANS SON ORGANISATION

Dans ce scenario on opte pour le maintien de la vulgarisation au sein du CRDA dans sa situation actuelle. Dans ce cas, les dispositions suivantes sont à prendre en considération:

- La coordination de l'activité vulgarisation et l'appui aux vulgarisateurs (formation et supports)sera du ressort du chef d'arrondissement de la production végétale qui sera l'interface de tous les autres arrondissements du CRDA et le répondant de tout message technique vis à vis de l'AVFA.
- L'appui technique requis est à assurer par les spécialistes matières placés sous la responsabilité des différents chefs d'arrondissements.
- Les chefs des CTV seront dans ce scenario considérés comme des représentants et un prolongement des commissariats au développement agricole à l'échelle de la "Délégation".

les problèmes posés par les producteurs, le suivi et l'évaluation de l'impact de la vulgarisation (adoption des nouvelles techniques et organisation des producteurs).

* Actualisation des anciens guides pratiques et les étendre à d'autres domaines stratégiques, document à l'usage des vulgarisateurs exclusivement.

A l'échelle régionale alternative 2

A l'échelle régionale, et dans cette alternative 2, il est proposé que le dispositif de la vulgarisation continue à dépendre du CRDA. Deux options se présentent au niveau de l'organisation , parmi lesquels un choix est à faire:

SCENARIO I: MAINTIEN DU DISPOSITIF DE VULGARISATION DANS SON ORGANISATION

Dans ce scenario on opte pour le maintien de la vulgarisation au sein du CRDA dans sa situation actuelle. Dans ce cas, les dispositions suivantes sont à prendre en considération:

- La coordination de l'activité vulgarisation et l'appui aux vulgarisateurs (formation et supports) sera du ressort du chef d'arrondissement de la production végétale qui sera l'interface de tous les autres arrondissements du CRDA et le répondant de tout message technique vis à vis de l'AVFA.
- L'appui technique requis est à assurer par les spécialistes matières placés sous la responsabilité des différents chefs d'arrondissements.
- Les chefs des CTV seront dans ce scenario considérés comme des représentants et un prolongement des commissariats au développement agricole à l'échelle de la "Délégation".

COMMENTAIRE:

Le présent scenario ramène la situation relationnelle et procédurale avec l'Unité Centrale qui est l'AVFA, à l'ancienne formule appliquée avant la création de l'AVFA . Toutefois ce scenario n'est pas de nature à lever les blocages et les insuffisances constatés au niveau du système de vulgarisation à l'échelle régionale, et notamment:

Le manque d'un vis à vis avec l'AVFA doté d'une certaine autonomie de la compétence et de la neutralité requises vis à vis des services techniques du CRDA d'une part, et, des CTV et CRA d'autre part; de manière à veiller équitablement à la bonne marche des activités de la vulgarisation et la gestion des moyens alloués spécifiquement aux vulgarisateurs.

Le rôle des chefs de CTV orienté essentiellement vers l'organisation de l'activité de la vulgarisation et l'appui et la coordination à l'échelle de la Délégation et à l'échelle locale se trouve actuellement marginalisée au profit d'autres activités don't notamment celles à caractère administratif qui sont du ressort d'autres services relevant du CRDA.

Ce scenario ne permet pas, en outre, à la profession d'être impliquée dans les systèmes de vulgarisation comme il ne favorise pas la synergie recherchée entre la vulgarisation, la formation et la recherche.

La deuxième option constituera la CREATION D'ARRONDISSEMENTS DE VULGARISATION au sein des CRDA

Cette option peut apporter une amélioration du niveau du fonctionnement de la vulgarisation au niveau régional : la création d'un arrondissement spécifique à la vulgarisation au sein de la division de la vulgarisation et de la promotion de la production agricole lui conférant, de fait, l'autonomie, la compétence et la neutralité requise pour une meilleure gestion du système de vulgarisation, permettra d'istaurer des liens privilégiés, d'investir davantage les chefs des CTV et les chefs de CRA dans l'activité de vulgarisation et de veiller à une meilleure utilisation des moyens de travail dont les véhicules permettant ainsi d'améliorer le taux de présence des vulgarisateurs sur le terrain.

Alternative 3

Cette troisième alternative conserve également les mêmes concepts et principes développés dans la première alternative: adoption d'une approche participative, élévation du niveau et de la compétence du vulgarisateur, introduction d'une vulgarisation institutionnelle à côté de la vulgarisation technique actuelle qui se base sur les acquis de la recherche ... encouragement à l'émergence de groupements d'agriculteurs comme nouveaux acteurs de la vulgarisation, assistance de ges groupements.... Elle conçoit le même appui à apporter à l'AVFA à l'échelon central, mais, à l'échelon régional elle prend en compte l'expérience du projet présidentiel pilote de vulgarisation qui est en cours de réalisation par l'UTAP.

En effet, l'expérience du projet présidentiel pilote de vulgarisation et d'encadrement agricole a démontré, même si le projet n'a pas été encore évalué, que l'autonomie de gestion de la vulgarisation et sa neutralité vis à vis des différents services du CRDA conjugués à la contribution de la profession mobilisée dans le cadre de conventions et le respect d'une approche méthodologique d'intervention, ont été à l'origine d'une meilleure efficacité.

La mise à profit de ce résultat sera prise en compte dans une double optique qui vise:

- L'organisation des producteurs pour mieux bénéficier des bienfaits de la vulgarisation d'une part et l'implication des groupements de producteurs dans le système de développement d'autre part.

- La mise à niveau des exploitants et notamment les jeunes qui sont appelés à prendre la relève par la formation continue dispensée dans les Centres de formation professionnelle, où le vulgarisateur joue un rôle prépondérant dans l'identification des besoins en formation de ces producteurs et

leur suivi sur terrain, il serait judicieux de coupler le système de vulgarisation avec le dispositif de formation professionnelle en vue d'assurer la complémentarité qui d'un autre côté facilitera le lien avec le dispositif de recherche notamment au niveau des stations régionales et des pôles de recherche.

Ainsi, il est proposé de rattacher le réseau de CTV et CRA aux centres de formation professionnelle agricole et des pêches et, de ce fait, le maintien d'un réseau minimum de vulgarisation étatique pourrait être envisagé dans ce cadre dès qu'une prise en charge effective et suffisante de la vulgarisation par la profession sera concrétisée à plus ou moins longue échéance.

Ce scenario assurera une liaison institutionnelle entre la formation professionnelle et la vulgarisation d'une part, et formera, d'autre part un lien hiérarchique automatique entre le réseau de vulgarisation de terrain et l'AVFA et œuvrera dans le sens de l'émergence de groupements de développement et leur implication dans la prise en charge de la vulgarisation.

Il permettra enfin une entière disponibilité des agents de vulgarisation pour leurs activités.

Coût des actions

ALTERNATIVE 1

Le financement nécessaire à la mise en œuvre du plan d'action au niveau de l'alternative 1 relative à la réorganisation de la vulgarisation est estimé selon le rythme adopté pour la délégation du service public aux chambres d'agriculture et pour les dix prochaines années entre 73 et 97 millions de dinars (tableaux 1 et 2 suivants) décomposés en :

i) De 17 à 25 MD d'équipement ;
ii) Environ 8,5 MD pour les études, les bourses d'études et diverse assistance technique et assistance aux groupements des agriculteurs ;
iii) De 4 à 6,5 MD pour la ligne de crédit pour achat de véhicules
iv) De 16,5 à 22 MD pour le fonctionnement des services y compris le service de l'indemnité kilométrique ;
v) De 27,5 à 35 MD au titre de la masse salariale supplémentaire (renforcement de la vulgarisation par filière et recrutement au profit des chambres).

Les montants de financement globaux sont repartis selon les périodes, les étapes et selon que l'on atteigne le rythme de croisière à la fin du 10ème plan (B) ou en 2010 (A) comme suit :

Unité : 1000 D

Etape	Equipement	Assistance technique et Appui aux groupements	Ligne de crédit / Véhicules	Fonctionnement supplémentaire	Supplément de salaires	TOTAL
2000/2001						
A	515	655	1 155	450	818	3 592
B	735	655	1 155	486	818	3 848
2002/2006						
A	8 870	3 818	2 285	6 893	11 284	33 150
B	19 160	5 210	5 288	9 288	12 924	51 807
2007/2010						
A	7 573	4 210	296	9 309	15 407	36 692
B	5 138	2 240	-	12 546	21 395	41 319
Total						
A	**16 958**	**8 580**	**3 736**	**16 652**	**27 508**	**73 434**
B	**25 032**	**8 150**	**6 443**	**22 258**	**35 136**	**96 974**

En tenant compte des transferts de personnel estimés à quelque 150 ingénieurs du système actuel de vulgarisation il faudra mobiliser durant les dix années à venir entre 52 et 66 MD au profit du système public de vulgarisation géré par la profession (tableaux 3 et 4) ; en année de croisière le fonctionnement de ce système (salaires compris) est estimé à 8 MD.

Le renforcement de la vulgarisation par filière avec la création d'équipes mobiles de vulgarisation dans les gouvernorats selon l'importance des filières stratégiques nécessitera la mobilisation de 27,5 à 44 MD durant les dix prochaines années ; le fonctionnement en régime de croisière (salaires compris) est estimé à 3 MD.

Les bourses d'études pour les conseillers privés (une centaine) et l'assistance aux groupements d'agriculteurs par la subvention dégressive de leurs contrats avec les conseillers

privés nécessitera la mobilisation de près de 6,5 MD dont 3,8 MD durant la période du 10ème plan.

ALTERNATIVE 2

Le renforcement de la vulgarisation dans le cadre de l'alternative 2 est basé sur :

- Le renforcement en personnel et en moyens de l'AVFA à savoir le recrutement de 13 cadres (10 spécialistes matières et 3 cadres pour la vulgarisation de masse) et l'acquisition de 4 véhicules long trajet, matériel d'édition et de production de documents audiovisuels;
- Le pourvoi des postes vacants de CTV (15) et de CRA (186), tout en veillant à relever le niveau initial des chefs de CRA recrutés ou affectés par redéploiement ; ces pourvois de postes sont rendus nécessaires par le fait qu'il serait difficile dans le cadre de cette organisation de la vulgarisation de réaliser le principe de la disponibilité complète des chefs de CTV et chefs de CRA aux seules activités de vulgarisation ; il est à signaler qu'au fur et à mesure de l'émergence de la demande des organisations professionnelles des vulgarisateurs leurs seront affectés avec une prise en charge dégressive des salaires par l'état réduisant ainsi progressivement le réseau du service public.
- La fourniture de moyens de déplacement pour les vulgarisateurs sur la base d'un véhicule pour chaque coordinateur (ou chef d'arrondissement de la vulgarisation si cette option est retenue) et pour chaque chef de CTV et d'un véhicule pour deux chefs de centre de rayonnement ; le nombre de véhicule à acquérir serait d'environ 267 véhicules automobiles et ce en tenant des compte CTV et CRA Gérés par l'UTAP (5 CTV et 41 CRA) des disponibilités actuelles et de la possibilité de récupération des véhicules en mauvais état (utilisation à 50%) ;
- L'équipement des CTV en matériel informatique et leur connexion au réseau intranet de l'IRESA, en matériel d'édition, divers matériel didactique (Loupe binoculaire, conductiviomètre, tensiomètre, pH-mètre, etc.) et en un fond documentaire en plus d'abonnements réguliers aux productions de la recherche et aux revues spécialisées ;
- L'équipement des CRA en matériel didactique de vulgarisation (greffoir, scie, sécateur, loupe, manomètre, tensiomètre, conductiviomètre, balance portative etc.) et en un fond documentaire ;
- L'appui au niveau central et régional par une assistance technique (consultants) notamment pour l'approfondissement de la consistance de la vulgarisation institutionnelle, des méthodes d'émergence de groupements de développement agricole et le suivi et l'évaluation (42 hommes mois d'assistance technique étrangères et 39 hommes mois d'assistance nationale)
- La formation continue des vulgarisateurs en Tunisie et à l'étranger (Cf. rapport formation : formation au métier, recyclage et bourses d'études).

Les coûts relatifs à l'encouragement de la vulgarisation privée et professionnelle (encouragement des conseillers privés et à la constitution de groupements d'agriculteurs faisant appel aux conseillers privés) sont de même ordre de grandeur que ceux estimés dans l'alternative 1.

Dans cette alternative, les années 2000/ 2001 seront mises à profit pour renforcer la formation continue et le recyclage des vulgarisateurs et entamer leur formation dans le domaine de la vulgarisation institutionnelle ; les coûts inhérents à cette formation sont pris en compte dans le budget prévue pour la formation professionnelle. Si l'option de création d'arrondissements de

la vulgarisation au sein des CRDA est retenue, les textes y afférents seront préparés et promulgués durant cette période.
Le renforcement du système de vulgarisation sera réalisé sur les trois premières années du 10ème plan en ce qui concerne l'assistance technique et les équipements et sur les cinq années du plan en ce qui concerne le pourvoi des postes vacants.

Sur ces bases **les coûts du renforcement** de la vulgarisation dans le cadre de son organisation institutionnelle actuelle sont estimés entre **25,2 et 26,6 MD** durant la période du 10ème plan répartis en :

- 11,6 MD d'équipement,
- 3,2 MD de budget de fonctionnement supplémentaire durant la période du 10ème plan par rapport à l'effort réalisé actuellement pour améliorer le fonctionnement des services et correspondant à un effort de 0,7 MD en année de croisière,
- 1,2 MD d'assistance technique,
- entre 5,4 et 6,8 MD de masse salariale supplémentaire durant la période du 10ème plan à respectivement si on à recours à des nouveaux recrutement pour pourvoir les postes vacants sans création d'arrondissements de la vulgarisation et si l'on recrute et l'on crée les arrondissements (correspondant à une masse salariale supplémentaire en année de croisière entre 1,7 et 2 MD), et
- 3,8 MD pour les bourses d'études en faveur conseillers privés (une centaine) et l'assistance aux groupements d'agriculteurs par la subvention dégressive de leurs contrats avec les conseillers privés durant la période du 10ème plan sur la base des estimations présentées dans l'alternative 1 (tableaux N° 1 et 2).

ALTERNATIVE 3

L'alternative 3, étant basée sur le principe de l'individualisation des activités de vulgarisation de terrain en la rattachant aux établissements de formation professionnelle et en la soumettant ainsi à la tutelle directe de l'AVFA, permet de réaliser le principe de la disponibilité totale du personnel de vulgarisation de terrain pour les activités de vulgarisation. L'amélioration de la disponibilité et le lien directe avec la formation professionnelle permettent d'envisager un réseau de vulgarisation moins dense que l'actuel.
Dans le cadre de cette réorganisation, les vulgarisateurs seront retenus parmi ceux du dispositif actuel sur la base d'une revue des compétences qui écartera le personnel ayant une trop faible formation initiale (actuellement il y aurait environ 82 CRA de grades agent technique et ouvrier)
Ainsi et dans le cadre de ce scénario, le personnel pris en compte pourra être de 155 Chefs de CTV (160 actuellement mois 5 qui sont passés à l'UTAP) et de 508 chefs de CRA (631 actuellement moins les 41 passés à l'UTAP et les 82 de grades agent technique et ouvrier) soit un total avec le personnel actuel des unités de coordination d'environ 725 cadres.

Le relèvement du niveau des vulgarisateurs se ferait par l'organisation des cycles de formation au métiers dés l'immédiat, la formation continue et le recyclage et le remplacement de chaque partant à la retraite par au minimum un technicien supérieur quand il s'agit d'un CRA et d'un ingénieur quand il s'agit d'un CTV.

Le comblement des vacances par rapport au réseau de vulgarisation tel qu'il est défini par le plan directeur de la vulgarisation et qui retient 175 CTV et 829 CRA sera retenu comme un

objectif à réaliser par la profession au fur et à mesure de sa structuration et de l'émergence de sa demande ; structuration qui constituera durant la prochaine décennie un grand axe de travail pour le système de vulgarisation public dans l'objectif de la privatisation de la vulgarisation à terme.
Pour ce qui est des moyens de transport et sur la base d'un véhicule pour chaque coordinateur et pour chaque chef de CTV et d'un véhicule pour deux chefs de centre de rayonnement ; le nombre de véhicule à acquérir, en tenant compte des disponibilités actuelles et seulement des véhicules en bon état pouvant être transférés, serait d'environ 170 véhicules automobiles.

L'équipement des unités de coordination et des CTV en moyens informatique en vu de leur connexion au réseau intranet de l'IRESA et leur équipement divers et en fonds documentaires se fera sur les mêmes base que dans l'alternative 2

Le renforcement de l'AVFA est également prévu comme présenté dans l'alternative 2.

Les coûts relatifs à l'encouragement de la vulgarisation privée et professionnelle (encouragement des conseillers privés et à la constitution de groupements d'agriculteurs faisant appel aux conseillers privés) sont de même ordre de grandeur que ceux estimés dans l'alternative 1.

Sur ces bases **les coûts du renforcement** de la vulgarisation dans le cadre de l'alternative 3 sont estimés à **16 MD** durant la période du 10ème plan répartis en :

- 8,2 d'équipement,
- 2,4 MD de budget de **fonctionnement supplémentaires** durant la période du 10ème plan par rapport à l'effort réalisé actuellement pour améliorer le fonctionnement des services et correspondant à un effort d'environ 0,5 MD en année de croisière
- 1,2 MD d'assistance technique,
- 0,5 MD de masse salariale supplémentaire durant la période du 10ème plan correspondant au renforcement de l'AVFA (ce renforcement est prévu sur deux ans), et
- 3,8 MD pour les bourses d'études en faveur des conseillers privés et l'assistance aux groupements d'agriculteurs par la subvention dégressive de leurs contrats avec les conseillers privés durant la période du 10ème plan sur la base des estimations présentées dans l'alternative 1 (tableaux N° 1 et 2)

Pour permettre plus aisément les comparaisons entre les trois alternatives au niveau des coûts il faudrait rappeler que le coût du service public de vulgarisation entièrement transféré aux chambres d'agriculture durant **le 10ème plan** (donc compte non tenu du système de vulgarisation par filière prévu pour les GIP) s'élève **à 31,9 MD** (4,1 MD de divers équipements, 6,4 MD de ligne de crédit pour achat de véhicules, 7,3 MD pour le fonctionnement supplémentaire des services, 10,3 MD de masse salariale supplémentaire et 3,8 MD pour les bourses d'études en faveur des conseillers privés et l'assistance aux groupements d'agriculteurs).

ALTERNATIVE 1: Les tableaux N° 1, 2, 3 et 4 qui suivent présentent le détail des coûts relatifs à l'alternative 1 de réorganisation de la vulgarisation agricole.

Tableau N° 1: Estmation des implications financières de la reforme de la vulgarisation (Durée des étapes de mise en place 10 ans)

Etape	Action	Coût en 1000 D							Economies par transfert et départ à la retraite		total à mobiliser
		Etude	Ass.Tech	Equipement	Crédits véhicules	Fonct des services/période	salaires mobilisés pour la proff	TOTAL	Fonctionn	salaires	
ETAPE 0 Préparation des structures et des Hommes	**1.**Etude de l'organisation et de la mise en œuvre de la vulgarisation par les CA	100						100			100
	2.Etude création des CT d'élevage et des *cultures irriguées*	150						150			150
	3.Préparation des contrats programmes et procédures de gestion et de suivi et évaluation		100					100			100
	4.Campagne de sensibilisation et *d'information des agriculteurs et de leurs* organisations		230					230			230
	5.Préparation et lancement d'une opération pilote par CA (l'équivalent d'une par région agro-économique)		50	476	1155	734	1635	4050	0	0	4050
	* *formation du personnel des opérations* pilotes (pm prévu ds volet formation)										
	6.Formation des professionnels (pm)										
	7.Evaluation du personnel de vulgarisation et préparation d'une liste indicative du *personnel qualifié pour cette activité*		230					230			230
	8.Transmission aux CA, antennes,vulgar aux publications de recherche,de l'AVFA, de l'ONAGRI, etc (formule abonnements)					75		75			75
	9.reactivation de la vulgarisation par filière		200	550		90	240	1080			1080
	10. *nommer un coordinateur national* chargé du suivi de mise en œuvre des actions			3		1		4			4
	S/Total 1	250	810	1029	1155	900	1875	6019	0	0	6019
ETAPE 1	**11.** évaluation externe des opérations pilotes CA	100						100			100
	12.poursuite de la sensibilisation des professionnels		230								230
	13.évaluation des CAS (possibilités de recrutement de vulgarisateurs ou de contractualisation avec les conseillers privés)		100					100			100
	14. Première tranche de transfert de la vulgarisation aux CA (selon resultats des études)			880	1339	1607	3385	7211	490	2062	4659
	15. Commissions de transfert			69		46		115			115
	16. Joumées d'information sur les différentes stratégies					20		20			20

Tableau N° 1 (SUITE)

	17.cellule de contrôle et de suivi des contrats programmes à l'AVFA		50	30		5		85			85
	18. Bourses d'études post universitaires pour vulgarisateurs, conseillers et cadres de l'AVFA		200					200			200
	19. Encouragement des groupements d'agriculteurs à contractualiser avec les conseillers privés		480					480			480
	20. Documentation et abonnements					150		150			150
	21. Équipement des services des CRDA pour maintenir provisoirement les activités de vulgarisation là où le transfert n'a pas eu lieu			840				840			840
	22.reactivation de la vulgarisation par filière			2750		450	1200	4400			4400
	S/Total 2	100	1060	4569	1339	2278	4585	13701	490	2062	11379
Etapes 2 à 4	**23.** évaluation externe des opérations de transfert	200						200			200
	24.restitution des résultats des évaluations aux professionnels, vulgarisateurs et poursuite de l'information sur les stratégies					200		200			200
	25. poursuite des transferts de la vulgarisation aux CA			3186	1242	11947	24532	40907	3012	12678	25217
	26. Commissions de transfert			69		138		207			207
	27.cellule de contrôle et de suivi des contrats programmes à l'AVFA			30		20		50			50
	28. Bourses d'études post universitaires pour vulgarisateurs, conseillers et cadres de l'AVFA		400					400			400
	29. Documentation et abonnements					450		450			450
	30. Équipement des services des CRDA pour maintenir provisoirement les activités de vulgarisation là où le transfert n'a pas eu lieu			1260				1260			1260
	31. Encouragement des groupements d'agriculteurs à contractualiser avec les conseillers privés		5760					5760			5760
	32.reactivation de la vulgarisation par filière			6815		4221	11256	22292			22292
	S/Total 3	200	6160	11360	1242	16976	35788	71726	3012	12678	56036
	TOTAL GENERAL	550	8030	16958	3736	20154	42248	91446	3502	14740	73434

Tableau N° 2 :Estmation des implications financières de la reforme de la vulgarisation (durée des étapes: 7 ans)

Etape	Action	Coût estimatif en 1000 D							Economies par transfert et départ à la retraite		total à mobiliser
		Etude	Ass.Tech	Equipement	Crédits véhicules	Fonct des services/période	salaires mobilisés pour la proff	TOTAL	Fonct	salaires	
ETAPE 0 Préparation des structures et des Hommes	1.Etude de l'organisation et de la mise en œuvre de la vulgarisation par les CA	100						100			100
	2.Etude création des CT d'élevage et des cultures irriguées	150						150			150
	3.Préparation des contrats programmes et procédures de gestion et de suivi et évaluation		100					100			100
	4.Campagne de sensibilisation et d'information des agriculteurs et de leurs organisations		230					230			230
	5.Préparation et lancement d'une opération pilote par CA (l'équivalent d'une par région agro-économique) * formation du personnel des opérations pilotes (pm prévu ds volet formation) 6.Formation des professionnels (pm)		50	476	1155	734	1635	4050	0	0	4050
	7.Evaluation du personnel de vulgarisation et préparation d'une liste indicative du personnel qualifié pour cette activité		230					230			230
	8.Transmission aux CA, antennes,vulgar aux publications de recherche,de l'AVFA, de l'ONAGRI, etc (formule abonnements)					75		75			75
	9.reactivation de la vulgarisation par filière		200	990		162	432	1784			1784
	10. nommer un coordinateur national chargé du suivi de mise en œuvre des actions			3		1		4			4
	S/Total 1	250	810	1469	1155	972	2067	6723	0	0	6723
ETAPE 1	11. évaluation externe des opérations pilotes CA	100						100			100
	12.poursuite de la sensibilisation des professionnels		115								115
	13.évaluation des CAS (possibilités de recrutement de vulgarisateurs ou de contractualisation avec les conseillers privés)		100					100			100
	14. Première tranche de transfert de la vulgarisation aux CA (selon resultats des études)			832	1532	949	1976	5289	305	1281	3703
	15. Commissions de transfert			69		23		92			92
	16. Journées d'information sur les différentes stratégies					10		10			10
	17.cellule de contrôle et de suivi des contrats programmes à l'AVFA		50	30		2		82			82

Tableau N°2 (suite)

	18. Bourses d'études post universitaires pour vulgarisateurs, conseillers et cadres de l'AVFA		100					100			100
	19. Encouragement des groupements d'agriculteurs à contractualiser avec les conseillers privés		120					120			120
	20. Documentation et abonnements					75		75			75
	21. Équipement des services des CRDA pour maintenir provisoirement les activités de vulgarisation là où le transfert n'a pas eu lieu			93				93			93
	22.reactivation de la vulgarisation par filière			2035		333	888	3256			3256
	S/Total 2	100	485	3059	1532	1392	2864	9317	305	1281	7846
Etapes 2 à 4	**23**. évaluation externe des opérations de transfert	100						100			100
	24.restitution des résultats des évaluations aux professionnels, vulgarisateurs et poursuite de l'information sur les stratégies					200		200			200
	25. poursuite des transferts de la vulgarisation aux CA			2775	3756	6417	10135	23083	1293	5444	16346
	26. Commissions de transfert					69		69			69
	27.cellule de contrôle et de suivi des contrats programmes à l'AVFA			30		10		40			40
	28. Bourses d'études post universitaires pour vulgarisateurs, conseillers et cadres de l'AVFA		400					400			400
	29. Documentation et abonnements					225		225			225
	30. Équipement des services des CRDA pour maintenir provisoirement les activités de vulgarisation là où le transfert n'a pas eu lieu			186				186			186
	31. Encouragement des groupements d'agriculteurs à contractualiser avec les conseillers privés		3720					3720			3720
	32.reactivation de la vulgarisation par filière			12375		2025	5400	19800			19800
	S/Total 3	100	4120	15366	3756	8946	15535	47823	1293	5444	41086
régime de croisière jusque 2010	vulgarisation par laprofession (ca)		100	1562		10886	20931	33479	2570	10816	20093
	vulgarisation par filière		100	3576		4230	11280	19186			19186
	encouragement des groupements d'agriculteurs et des conseillers		2040					2040			2040
	S/Total 3	0	2240	5138	0	15116	32211	54705	2570	10816	41319
	TOTAL GENERAL	450	7655	25032	6443	26426	52677	118568	4168	17541	96974

Tableau N° 3 : Estimation des besoins de financement du système 1 : scénario progressif
durée des étapes 10 ans

A) Fonds à mobiliser au profit de la profession

	Equipement	Fonctionnement des services			Ligne de créd	Supplément	Salaire du	Total salaire à	Fonctionnement total		Total génaral
		Total	dont ind Kil et	Dont transféré		salaire	pers transféré	mobiliser	Tot général	Tot transféré	à mobiliser
Etape 0	476	734	462	0	1155	1635	0	1635	2368	0	3999
Etape 1	880	1607	975	118	1339	2889	496	3385	4992	613	7211
Etape 2	1003	2807	1680	284	946	4611	1194	5806	8613	1478	10562
Etape 3	1050	3988	2373	446	296	6309	1877	8185	12173	2322	13519
Etape 4	1133	5152	3057	608	0	7982	2559	10541	15692	3167	16826
Total	4542	14287	8547	1455	3736	23426	6125	29551	43839	7580	52116

Tableau N° 4 : Estimation des besoins de financement du système 1 : Durée des étapes 7 ans

A) Fonds à mobiliser au profit de la profession

	Equipement	Fonctionnement des services			Ligne de créd	Supplément	Salaire du	Total salaire à	Fonctionnement total		Total génaral
		Total	dont ind Kil	Dont transféré		salaire	pers transféré	mobiliser	Tot général	Tot transféré	à mobiliser
Etape 0	476	734	462	0	1155	1635	0	1635	2368	0	3999
Etape 1	832	949	573	81	1532	1635	341	1976	2925	422	5288
Etape 2	920	1557	930	164	1593	1570	690	2260	3818	854	6330
Etape 3	915	2139	1272	245	1238	2359	1032	3391	3416	1277	7683
Etape 4	940	2721	1614	326	925	3112	1373	4484	7206	1699	9071
régime de croisière Jusqu'à 2010	1562	10886	6456	1304		15440	5491	20931	31816	6795	33379
Total	5645	18986	11307	2121	6443	25750	8927	34676	53663	11047	65751

ANNEXES

ANNEXE N° I

Données complémentaires
Sur la situation actuelle
Les utilisateurs et les acteurs de la vulgarisation

STRUCTURES ACTUELLES & EVOLUTION

Les structures actuelles résultent des différentes réformes introduites pour l'amélioration de l'environnement général de l'activité agricole. Parmi les réformes les plus importantes on peut citer la restructuration des institutions de recherche et de vulgarisation, celle des services régionaux du Ministère de l'Agriculture (CRDA) et la consolidation des structures professionnelles qui forment autant de services d'appui au développement agricole.

La consolidation des institutions professionnelles qui visait - sur la base des orientations politiques nouvelles - le désengagement des structures administratives des domaines de la production, de la commercialisation et de l'encadrement des agriculteurs, a été engagée par la révision de la législation relative aux groupements interprofessionnels élargissant leurs compétences, et par le renforcement de l'appui à la création de coopératives de services agricoles, le renforcement des chambres d'agriculture, des associations d'intérêt collectif et la mise en place du nouveau métier de conseiller agricole privé.

Cette approche s'imposait notamment du fait du contexte extérieur qui connaît des mutations profondes caractérisées par la multiplication des regroupements régionaux, l'engagement de plus en plus marqué des pays dans l'ouverture de leurs économies et l'affermissement des mécanismes de marché en tant que mode d'organisation, de fonctionnement et de mise en œuvre des politiques et donc la nécessité de parvenir très rapidement à une agriculture viable et de plus en plus compétitive.

Le renforcement de cette approche s'impose, d'autant plus que les engagements de la Tunisie lui offrent des opportunités nouvelles avec l'élargissement du marché, d'où une marge de progrès potentielle qui s'ouvre pour l'agriculture tunisienne si elle parvient à dégager un surplus exportable et valoriser ses ressources.

Ainsi le IXème Plan s'était situé dans la continuité de ces réformes et constitue un parachèvement des mesures d'impulsion données au secteur agricole pour l'adapter à la libéralisation Interne et externe de l'économie. C'est ainsi que les grandes lignes de la stratégie de développement adoptée par le IXème plan de développement économique et social pour l'agriculture, s'articulent autour de :

- la mobilisation des ressources naturelles, leur protection, leur allocation et la garantie de la rationalisation de leur utilisation;
- la mise à niveau du secteur en vue d'améliorer sa compétitivité;
- l'intensification de l'intervention des structures professionnelles dans les différents domaines comme l'approvisionnement en intrants, l'écoulement de la production et la dissémination du savoir et du savoir faire; c'est-à-dire notamment en matière de recherche, vulgarisation et formation,
- l'amélioration de la productivité du secteur en levant les différentes contraintes;
- enfin l'amélioration de la rentabilité de l'activité agricole afin que le secteur puisse drainer les investissements, fixer les agriculteurs dans le milieu rural et attirer les jeunes.

Ainsi, les orientations et les perspectives 2010 prévoient les principes de la politique agricole de l'Etat pour la période de transition et au-delà, elles intègrent notamment la réhabilitation de l'initiative privée et le désengagement des structures administratives des domaines de la production, de la commercialisation, de la recherche, de la vulgarisation et de la formation au profit de la profession, cette dernière étant appelée à assumer ses responsabilités dans ces différents domaines; l'Etat se proposant de se consacrer à son rôle de contrôle, de préservation de l'intérêt général et de respect des lois et normes.

LES UTILISATEURS (ou BENEFICIAIRES) DE LA VULGARISATION

Les bénéficiaires de la vulgarisation peuvent être classés en 2 grandes catégories: les bénéficiaires directs(agriculteurs) et un bénéficiaire indirect (l'Etat).

I. LES BENEFICIAIRES DIRECTS

I .1. Les agriculteurs :

Identification, description et stratification :

Les agriculteurs forment, bien entendu, la principale clientèle potentielle de la vulgarisation. En vue d'essayer de caractériser cette population et trouver des indicateurs permettant d'arrêter les méthodes de vulgarisation qui s'adaptent à elle et donner le plus de chance de répondre à ses éventuelles attentes, et évaluer ensuite ses besoins en matière de vulgarisation, on peut passer en revue les différentes classifications d'agriculteurs telles qu'elles ressortent du «Recensement sur les données structurelles des exploitations agricoles » effectué en 1994/95 par le Ministère de l'Agriculture.

Ce recensement donne pour 1994/95 un total de 471.000 exploitations (contre 326.000 en 1961/62) pour une superficie agricole de 5.295.000 Ha, soit une augmentation moyenne de 4.400 agriculteurs nouveaux chaque année.

Sur la base approximative de cette même tendance **le nombre total serait d'environ 500.000 agriculteurs aujourd'hui(1999/ 2000).**

D'après ce recensement 1994/95, et selon les classifications possibles la population d'agriculteurs se répartit comme suit :

- Agriculteurs selon la taille des exploitations :

  - Les petites exploitations

    - Exploitations inf.à 5Ha 251.000 expl. & 471.000 Ha
    - Exploitations de 5 à 10Ha 92.00 0 expl. & 643.000 Ha

    - Tot. exploit.inf.à 10 Ha 343.000 expl. & 1.114.000 Ha

  - Les Grandes et moyennes exploitations:

    * Exploitations de 10 à 50Ha 114.000 expl. pour 2.235.000 Ha
    * Exploitations de 50 à 100Ha 10.000 expl pour 645.000 Ha
    * Exploitations de plus de 100H a 4.000 expl. pour 1.301.000 Ha

- Agriculteurs selon leur âge :

- 99.500 Exploitants (21%) ont moins de 40 ans et occupent 19 % des superficies
- 198.400 Exploitants (42.1%)ont de 40à 60 ans et occupent 41 % des superficies
- 173.000Exploitants (36.8 %) ont plus de 60 ans et occupent 40 % des superficies

• Agriculteurs selon leur milieu de résidence:

- Exploitants résidents en milieu rural : 77.9% des exploitants soit 366.800 exploitants résident en milieu rural, et sont répartis en :

- 184.400 Exploitants de moins de 5Ha (50.3 %)
- 74.200 Exploitants de 5 à 10Ha (20.2 %)

- Total 258.600 Pts Exploitants de 0 à 10 Ha) (70.5 %):

- 96.200 Exploitants de 10 à 50Ha (26.2 %)
- 12.000 Exploitants de 50 Ha et plus (3.2 %)

- Total 108.200 G.& M.E. de 50 Ha et plus (27.4 %)

- Exploitants résidents en milieu urbain : 22.1% des exploitants soit 104.200 exploitants résident en milieu urbain, et sont répartis en

- 66.800 Exploitants de moins de 5Ha (64 %)
- 17.900 Exploitants de 5 à 10Ha (17.2 %)

- Total 84.700 Pts Exploitants de 0 à 10 Ha (81.2 %)

- 17.900 Exploitants de 10 à 50Ha (18.1 %)
- 1.800 Exploitants de 50 Ha et plus (1.8 %)

- Total 19.700 Grands et Moyens exploitants de 50 Ha et plus (27.4 %)

• Agriculteurs selon le niveau d'instruction:

Les niveaux d'instructions relevés sont:

- 416.000 agric. sont analphabètes ou du niveau primaire soit 88.4 %, 303.500 parmi eux exploitent des superficies inférieures ou égales à 10 Ha .
- 41.100 agric. sont du niveau secondaire soit 8.7 %
- 2.600 agric. sont du niveau "professionnel" soit 0.5 %
- 8.100 agric. ont un niveau d'enseignement sup.soit 1.7 %
- 2.800 agric. n'ont pas déclaré de niveau soit 0.6 % .

• Agriculteurs selon le temps d'occupation sur l'exploitation:

- 1.085.000 Ha sont exploités par des agric. qui y passent moins du 1/4 de leur temps. Parmi eux 196.100 Ha se trouvent dans le Nord.
- 905.000 Ha sont exploités par des agric. qui y passent de 1/4 à 1/2 de leur temps,
- 695.000 Ha sont exploités par des agric. qui y passent de 1/2 à 3/4 de leur temps,
- 642.000 Ha sont exploités par des agric. qui y passent plus de 3/4 de leur temps,
- 1.840.000Ha sont exploités par des agric. qui y passent tout leur temps. Parmi eux, 1.132.000 Ha se trouvent dans le Nord.

• Adhésion à des groupements et esprit associatif:

L'enquête effectuée sur un échantillon de 583 agriculteurs à l'occasion de cette étude donne une tendance plutôt moyenne à l'adhésion à l'UTAP et faible pour les chambres d'agriculture (Tableau n°1 ci-dessous).

• Commentaires relatifs à cette caractérisation des agriculteurs :

De cette tentative de caractérisation à travers les données statistiques existantes, les remarques et observations suivantes peuvent être faites pour l'élaboration de la politique de vulgarisation pour l'avenir :

- Le ¼ environ (1.114.000 Ha) des superficies (toutes régions confondues) est occupé par de petites exploitations de moins de 10 Ha qui sont gérées par 343.000 exploitants " clients de la vulgarisation", à qui il faut communiquer les messages les plus variés mais dont la superficie ou les moyens ne permettent pas toujours l'adoption des technologies proposées.

Parmi ces exploitations de moins de 10 Ha, il y a 124.200 Ha sur les 1.114.000 Ha (11%) qui sont irrigués.

Tableau 1: Adhésion à des groupements et esprit associatif

Adhésion à l'UTAP	P.E.	M.E.	G.E.	Total
*adhérent régulier	46%	58%	70%	51%
*adhérent en fonction des besoins	15%	16%	13%	15%
*non adhérent	39%	26%	17%	34%
Total	100%	100%	100%	100%

Raison de la non adhésion à l'UTAP	P.E.	M.E.	G.E.	Total
*pas d'intérêt	60%	65%	66%	62%
*problèmes d'affinité personnelle	21%	22%	24%	21%
*autres	18%	14%	11%	17%
	1%	0%	0%	0%
Total	100%	100%	100%	100%

Recours à une chambre d'agriculture	P.E.	M.E.	G.E.	Total
*régulier	1%	1%	1%	1%
*épisodique	1%	1%	3%	1%
*jamais	98%	98%	97%	98%
Total	100%	100%	100%	100%

Alors que le nombre des gros exploitants (plus de 100Ha) qui occupent un autre quart (1.301.000 Ha) des superficies ne comporte que 4000 exploitants également clients potentiels de la vulgarisation mais qui n'attendent certainement pas le même type de message que les premiers et pour qui une autre vulgarisation est nécessaire.

- Il est à supposer que les exploitants âgés de plus de 60 ans qui représentent # 37% des exploitants et occupent 40 % des superficies c'est-à-dire 2.188.200 Ha (= 728.200Ha au Nord, 1.015.900Ha au Centre et 444.000Ha au Sud) seraient peu ouverts aux messages de la vulgarisation et donc présentent à priori une "perméabilité moindre au progrès technique".

- Le milieu de résidence, n'étant pas un fait fortuit mais une option découlant d'une volonté plus ou moins forte de présence sur les lieux de production et de maîtrise de l'activité; l'approche en matière de développement des 104.200 exploitants résidents en milieu urbain (dont 19.700 grands et moyens) diffère certainement de celle des exploitants résidents en milieu rural et tend logiquement vers des modes d'exploitation extensive plus compatible avec l'éloignement de la résidence de l'exploitation.

De même l'entrée du vulgarisateur en contact avec ces producteurs est certainement plus difficile qu'avec ceux qui résident sur place.

-Le nombre d'agriculteurs de faible niveau d'instruction (416.000) semble élevé avec une majorité de petits exploitants (303.500) parmi eux.

-Le temps passé sur l'exploitation est, en général, relativement faible. Il s'explique soit par les faibles potentialités liées au climat ne nécessitant qu'une présence épisodique pour certaines zones difficiles; mais recoupée avec les 104.200 exploitants résidants en milieu urbain (22.1% des exploitants), cette donnée peut s'expliquer par une recherche insuffisante de l'intensification de l'exploitation...

Enfin pour ce qui est de l'adhésion à des groupements et l'esprit associatif, on constate plutôt qu'il est moyen et que certainement des progrès peuvent être faits avec une bonne vulgarisation.

I .2.Filières d'approvisionnement et agro-alimentaires:

Elles incluent les commerçants d'intrants: engrais, semences, produits de traitement, aliments, pièces de rechange,... des sociétés de service agricole: taille, traitement, motoculture, insémination..., des pépiniéristes, des offices et sociétés publics et coopératives centrales et des coopératives de services agricoles...; les industries de transformation, de conditionnement et d'exportation de produits agricoles, les activités de : collecte de lait, l'entreposage frigorifique ... Elles forment toutes des bénéficiaires directes ou indirectes de la vulgarisation; elles utilisent, ou du moins sont sensées utiliser également des résultats provenant de l'étranger, notamment pour ce qui concerne le matériel agricole ou certains intrants importés.

I .3. Organisations professionnelles :

Qu'il s'agisse de l'UTAP ou des chambres d'agriculture ou encore des coopératives de services ou de divers autres groupements; ces organisations sont aussi des utilisatrices de la vulgarisation notamment à travers et au profit de leurs adhérents. Mais comme ils sont à la fois bénéficiaires et acteurs de la vulgarisation, on en parlera plus particulièrement ci-dessous en tant qu'acteurs de la vulgarisation.

II. LES BENEFICIAIRES INDIRECTS

On trouve ici notamment le Ministère de l'agriculture (directions centrales). L'Etat, représenté par le Ministère de l'agriculture, est le concepteur et l'acteur principal de la politique agricole (dont la vulgarisation fait partie) mais, il est aussi un bénéficiaire "indirect" de cette vulgarisation puisqu'il a des objectifs à réaliser et des stratégies à faire adopter par les producteurs et pour lesquelles il utilise tous les moyens de conviction dont notamment la vulgarisation.

En effet, le IXème Plan préconise des stratégies nationales en différents produits agricoles. L'exécution de ces stratégies est dévolue aux Directions techniques du Ministère, ce qui suppose leur implication dans l'élaboration du programme national de vulgarisation et leur présence dans les commissions de préparation du programme annuel de vulgarisation... pour avoir une influence sur la décision du producteur qui est maître chez lui et qui sans une action précise pour orienter ses choix ne travaillerait pas forcément dans le sens souhaité pour parvenir aux objectifs fixés. C'est donc, en élaborant des messages relatifs aux divers outils (système de production, type de sol, zone de production avantageuse, encouragements financiers...)conçus par elles pour développer tel produit ou telle qualité ou à telle période...qu'elles parviennent à réaliser tout ou partie de ces stratégies, l'agriculteur étant indépendant dans sa décision.

LES ACTEURS IMPLIQUES DANS L'OFFRE DE VULGARISATION

I. ACTEURS DU SECTEUR PUBLIC

I .1. Organismes de vulgarisation :

Sur le plan institutionnel et structurel la majeure partie de la vulgarisation est actuellement organisée et suivie à concurrence de 90% par

l'Etat représenté par l'Agence de la Vulgarisation et de la Formation Agricole (AVFA) au niveau central et par les Commissariats Régionaux au Développement Agricole (CRDA) pour ce qui est de la vulgarisation de terrain.

A - L'Agence de la vulgarisation & de la formation agricoles:

Objet, description et fonctionnement général de l'Agence de la Vulgarisation et de la Formation Agricole **(AVFA)** :

L'Agence de la Vulgarisation et de la Formation Agricole, créée par la loi n° 90-75 du 30/07/90 assure le soutien, la coordination et le suivi de la vulgarisation de terrain confiée aux CRDA au niveau régional; et la vulgarisation de masse au niveau national. Sa loi de création lui confie, en particulier, les missions suivantes en matière de vulgarisation :

- Veiller à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des programmes de vulgarisation (Appui méthodologique),
- Œuvrer à coordonner les systèmes de vulgarisation mis en place par les CRDA,
- Veiller à la production et à la diffusion des documents techniques écrits et audio-visuels.
- Aider les agriculteurs et leurs organisations à entreprendre les actions de vulgarisation et à promouvoir les structures professionnelles,
- Gérer et exploiter les «stations d'appui à la vulgarisation »
- Entreprendre toute étude ou action de nature à promouvoir la vulgarisation
- Assurer un appui en formation (méthodologique, audio-visuelle, et technique) aux vulgarisateurs
- Contribuer à la liaison entre la recherche et la vulgarisation

Le Conseil de l'agence

D'après les textes de création, l'AVFA est dotée d'un Conseil à caractère consultatif dénommé "conseil de l'agence" qui a pour missions:

-d'étudier et de proposer les programmes d'actions en matière de vulgarisation et de formation professionnelle agricole et d'en suivre l'exécution.

-de procéder périodiquement à l'évaluation de ces programmes et de suggérer les mesures susceptibles de contribuer à la consolidation et à l'amélioration de l'efficacité des activités menées par l'agence dans ces domaines.

Le Conseil de l'agence est composé de:

- Le Ministre de l'Agriculture ou son représentant Président,

-7 Représentants de Directions techniques et de Ministères dont le D.G. de l'AVFA et le Président de l'IRESA,

-7 Représentants de la profession.

Les missions confiées à ce conseil et sa composition en font un outil idéal pour la recherche d'une adéquation constante entre la recherche et la vulgarisation d'une part, et pour préparer la transition entre la vulgarisation étatique et la vulgarisation professionnelle d'autre part.

Dernièrement par Loi n° 99/31 du 5 Avril 1999 et le décret n° 99-2826 du 21 décembre 1999, l'agence de la vulgarisation et de la formation agricoles a vu ses textes modifiés notamment la création de deux nouvelles directions (direction de la vulgarisation et de la formation professionnelle dans le domaine de la pêche, conçue à peu près sur le même modèle que ses autres directions de formation et de vulgarisation) et (direction de l'encadrement de la vulgarisation professionnelle et privée)chargée notamment de la coordination entre la vulgarisation réalisée par l'administration et celle réalisée par les structures professionnelles et le privé).Le conseil est modifié en conséquence.

Les moyens humains et institutionnels:

L'AVFA comprend trois directions à Tunis et un Institut Pédagogique à Sidi Thabet qui se partagent son activité :

- La Direction de la vulgarisation est responsable du suivi de la vulgarisation de terrain et de la vulgarisation de masse :
  - La programmation, le suivi, la coordination et l'évaluation de la vulgarisation de terrain sont assurés, au sein de cette direction, et ce, suite au "Projet de recherche et de vulgarisation agricole-Prêt 3217-TUN de la Banque Mondiale", par un équipe d'ingénieurs (7) chargés de « l'assistance, l'encadrement des vulgarisateurs de terrain et du suivi et de l'évaluation des programmes de vulgarisation
  - La production et la distribution des outils pédagogiques audio-visuels, des émissions radiophoniques ou télévisuelles ...
  - La production et la distribution des documents et divers supports écrits nécessaires aux vulgarisateurs de terrain,

  A signaler qu'actuellement, la vulgarisation de masse souffre d'une réduction des cadres de conception dont le nombre est passé de 11 en 1982 à 2 cadres auxquels s'ajoutent une équipe qui se compose de 7 techniciens et 19 ouvriers qui assurent la production audio-visuelle et la distribution des documents.

- La Direction pédagogique :

Elle comprend une sous-direction de l'expérimentation et de l'exploitation des acquis de la recherche et une sous-direction d'évaluation et d'élaboration des programmes de formation et de vulgarisation, elle a employé durant ces dernières années et selon les conjonctures de 1 à 3 ingénieurs.

Vu l'importance donnée par le Plan-Directeur de la vulgarisation à la liaison recherche-vulgarisation, et du fait que le contenu de la vulgarisation devait prendre ses données de bases essentiellement dans les résultats de le recherche, cette direction est chargée d'assurer une liaison permanente entre la recherche et la vulgarisation.

Enfin en matière d'expérimentation, cette direction est sensée avoir plus ou moins un rôle dans la gestion des stations régionales d'appui. Mais les textes n'étant pas très clairs sur ce sujet, c'est plutôt les CRDA qui s'en étaient occupés avec plus ou moins d'intérêt; et récemment ils en ont été chargés officiellement. Ce qui explique que, durant ces dernières années; et mis à part quelques tentatives faites dans certaines de ces stations, celles-ci n'ont pas pu jouer un rôle dans la mise au point de référentiels techniques qui auraient permis une meilleure connaissance des systèmes locaux de production ou l'adaptabilité de techniques ou de variétés au niveau de la région.

- La Direction de la formation

Elle emploie 6 ingénieurs environ, elle a assuré notamment, pour ce qui concerne la vulgarisation, trois types de formation au profit des vulgarisateurs :

-Formation méthodologique et pédagogique : Durant la période 1992-1997, elle a concerné 602 vulgarisateurs de base pendant 55 jours, 151 chefs de CTV pendant 40 jours, et 16 coordinateurs pendant 25 jours,

-Formation technique : Durant la même période, elle a organisé 5000 journées/an de stages avec un maximum de 6 jours/an de formation par agent.

-Formation en production audio-visuelle : 46 cadres des CRDA ont reçu une formation en la matière entre 1992 et 1997.

B - Les Commissaires Régionaux au Développement Agricole:

Les Commissariats Régionaux au Développement Agricole (CRDA) sont au nombre de 23 à raison d'un commissariat par gouvernorat. Chaque CRDA comporte dans son organigramme une Division de la vulgarisation et du développement. Ces divisions dirigent la vulgarisation de terrain, et ce, comme prévu par la stratégie nationale de la vulgarisation, par la mise en place de Cellules

Territoriales de Vulgarisation (CTV) et de Centres de Rayonnement agricole (CRA) et en organisant et en contrôlant leur travail. Dans certains CRDA, la responsabilité de la vulgarisation ne dépend pas de la Division de la vulgarisation et du développement.

Personnel dit "de vulgarisation" des CRDA

Le corps d'agents qui assurent la vulgarisation de terrain dans les CRDA comprend **863** agents de niveaux et de grades divers contre 1.200 environ en 1987. Ils se répartissent comme suit :

- Les chefs de CTV : Ils sont actuellement au nombre de **160**, et ont diverses spécialités. Ils ont des grades très variables : ingénieurs principaux (22), vétérinaires (6), ingénieurs TE (112), Ingénieurs-adjoints(20).
- Les chefs de CRA ou vulgarisateurs de terrain : ils forment la cheville ouvrière de toute l'activité de vulgarisation. Ils sont actuellement au nombre de **631** (source :AVFA). Leurs grades varient d'agents techniques à adjoints techniques (460 soit 73%) à ingénieurs-adjoints(165 soit 26%). Ils travaillent sous l'égide du chef de CTV, qui n'est pas forcément un spécialiste de la vulgarisation et de la communication .
- Les Unités de coordination de la vulgarisation installées dans les CRDA emploient, quand à elles, **62** cadres dont 17 ingénieurs.
- Enfin **10** ingénieurs occupent l'emploi de chefs de la division de la vulgarisation et de la promotion agricole dans les CRDA.

L'âge dominant des vulgarisateurs se situe entre 40 et 50 ans (pour 73% parmi eux).

Le taux moyen général d'encadrement cité dans les documents est d'1 vulgarisateur pour 595 agriculteurs; et de 1 pour 285 agriculteurs dans les PPI. Ces chiffres résultent des données ci-après :

-Agriculture pluviale: le taux varie de 1 vulg. pour 2770 Ha à Zaghouan à 18620Ha à Kairouan .

-Agriculture irriguée: le taux varie de 1 vulg.pour 75 Ha à Mahdia à 1642 Ha à Bizerte .

-Agricultures pluviale et irriguée: le taux varie de 1 vulgarisateur pour 767 Ha à Tozeur à 28556Ha à Médenine .

Soit :

-1 vulgarisateur pour 248 agriculteurs à l'Ariana à 2822 agriculteurs à Médenine en agricultures pluviale et irriguée ensemble.

-1 vulgarisateur pour 156 agriculteurs à l'Ariana à 32 agriculteurs à Médenine pour l'irrigué seulement.

Ces chiffres sont à interpréter avec précaution, car il y a peu de comparaison entre une agriculture intensive protégée avec des agriculteurs bien formés et par exemple des agriculteurs-éleveurs en zone désertique ou demi-désertique...où l'agriculture est considérée comme une activité secondaire par les intéressés mêmes, ou encore dans une zone d'oléiculteurs où les exploitations sont de taille moyenne et ne les occupent que pour le 1/4 de leur temps....

Ils permettent seulement de comparer ...plus ou moins avec les taux existants dans d'autres pays mais dont les données climatiques, sociales, de tenures foncières, de tailles des exploitations...sont très différentes ex.:

- 1 vulgarisateur pour 325 agriculteurs aux USA,
- 1 vulgarisateur pour 431 agriculteurs en Europe,
- 1 vulgarisateur pour 2449 agriculteurs au PO,
- 1 vulgarisateur pour 1809 agriculteurs en Afrique,
- 1 vulgarisateur pour 2661 agriculteurs en Asie,
- 1 vulgarisateur pour 2940 agriculteurs en Amérique latine

Mais dans les faits, et malgré une infrastructure suffisamment dense et sur le plan de l'utilisation de ce personnel à des fins de vulgarisation l'AVFA relève dans sa note n° 970 du 1er Mars 1998 que:

- Le taux d'occupation des vulgarisateurs par des activités administratives autres que la vulgarisation varie de 25 à 50%.
- Une absence de vulgarisateurs spécialistes.
- Une insuffisance de formation et de recyclage des vulgarisateurs.
- 74 % des vulgarisateurs de base (CRA) ont un niveau limité (Adj.T., A.T. et Ouvriers) qui ne répond pas aux besoins des agriculteurs.

Infrastructure

L'infrastructure actuellement disponible, pour assurer la vulgarisation de terrain comporte 791 unités de vulgarisation réparties en :

-160 CTV installées sur 175 CTV prévues par la stratégie,

- 631 CRA installés sur 829 prévus par la stratégie.

Il est à signaler que tous ces CRA et CTV ne sont pas dotés de personnel et que certains sont même fermés.

Equipement:

Grâce au grand effort effectué durant les années 1991 à 1997, la vulgarisation (AVFA + CRDA) a bénéficié d'un accroissement important de sa flotte de moyens de locomotion par l'acquisition de :

- 185 véhicules automobiles,
- 157 vélomoteurs,

ainsi que de l'acquisition de:

- 30 unités informatiques,
- 25 unités d'impression.

auxquels s'ajoute, l'acquisition par l'AVFA en fin 1997 de moyens vidéos semi-professionnels susceptibles de produire des films à projeter à la télévision, en plus de ses moyens d'édition qui couvrent tous ses besoins .

Hiérarchie administrative:

- Les coordinateurs

Ce sont des cadres qui ont été chargés, au sein des CRDA, d'assurer la coordination entre l'AVFA d'une part et les CRDA, chefs d'arrondissements spécialisés des CRDA et CTV ... d'autre part. Ils travaillent quelquefois sous la responsabilité - ou pas - des chefs de divisions de la vulgarisation et du développement car les décrets d'organisation des CRDA promulgués en 1989 n'ont pas mentionné cette fonction, ce qui serait à l'origine - d'après l'AVFA - de la faiblesse de la coordination et du suivi des programmes et opérations de vulgarisation.

- Les chefs de CTV

Les chefs de CTV sont **théoriquement** des ingénieurs spécialisés en vulgarisation installés à proximité de l'agriculteur pour véhiculer efficacement le progrès technique et asseoir une vulgarisation performante. Ils ont rang de chef de service d'administration centrale. En réalité, ce sont des ingénieurs non spécialisés en vulgarisation, ou même d'autres cadres qui n'ont presque rien à voir avec la vulgarisation comme on le verra par la suite. La CTV couvre en général une "délégation" ou parfois plus. Le chef de CTV dirige un groupe de vulgarisateurs de terrain ou chef de CRA.

Dans le questionnaire élaboré dans le cadre de cette étude (ANNEXE N°II), et pour les 95 réponses reçues, il est à noter que:

(a) pour le grade des chefs de CTV: 77 ont un niveau de 2ème ou 3ème cycle universitaire: ingénieurs, ingénieurs principaux, vétérinaires... et seulement 14 ont un niveau d'ingénieur-adjoint ou d'adjoint technique.

(b) pour leur spécialité 73 ont une formation agronomique ou apparentée(agronomie, agro-économie, horticulture, zootechnie, vulgarisation...), 2 ont une formation en gestion et 15 ont une

formation autre très éloignée de la vulgarisation (génie rural, forêt, vétérinaire, agro-alimentaire ..)

(c) pour le temps que les chefs de CTV réservent à l'appui des vulgarisateurs, on a eu les réponses suivantes:

- En moyenne 48,7 % du temps des chefs de CTV est réservé à l'appui des vulgarisateurs, mais
- 40 chefs de CTV, sur les 95 qui ont répondu, réservent de 15 à 40% de leur temps à cet appui,
- 15 chefs de CTV seulement réservent de 75 à 100% de leur temps à cet appui.

- Les chefs de CRA

Les vulgarisateurs de terrain ou chefs de CRA ont la responsabilité directe de la vulgarisation sur un territoire correspondant à une ou plusieurs imadats selon le degré d'intensification de l'agriculture qui s'y pratique. Mais ils ont également la charge du suivi des campagnes agricoles, l'estimation de la récolte, les statistiques relatives aux aléas climatiques, au crédit agricole, à l'attribution de carburant dégrevé….

Avec le même type de questionnaire que celui adressé aux chefs de CTV dans le cadre de cette étude (ANNEXE N°III), et pour 93 réponses reçues des CRA, il est à noter que:

(a) Pour le grade de chef de CRA 21/93 sont ingénieurs ou ingénieur-adjoints, ce qui dénote une très bonne amélioration du niveau mais qui n'est que peu mise à profit comme cela sera commenté par la suite.

(b) La moyenne des contacts du CRA avec le CTV est de 10,7 fois/mois à la CTV, et la moyenne des visites du CTV au CRA est de 8,5fois/mois

(c) En moyenne le CRA réserve 3j/semaine pour les contacts avec les agriculteurs, 1j2/3/semaine pour les activités de bureau et 1j1/3/semaine pour les autres activités.

C - L'Approche AVFA/CRDA en matière de vulgarisation :

Globalement la réforme adoptée par l'AVFA, est celle héritée de l'exécution du volet vulgarisation du "Projet de recherche et de vulgarisation agricole-Prêt 3217-TUN de la Banque Mondiale " qui s'est achevé le 30 Juin 1997 (y compris l'année de prorogation)et avec quelques correctifs introduits par l'AVFA.

Vis à vis de l'agriculteur, cette approche tendait à faire participer les exploitants à la vulgarisation, d'où l'appellation de "participative". Dans une première phase, elle a essayé de le faire participer à la programmation, on verra par la suite les modalités qui furent appliquées pour cette participation.

Une méthodologie de la programmation, est venue compléter cette approche et s'est concrétisée par :

- La conception et la mise en place d'outils pour une démarche de programmation, de suivi et d'évaluation des activités de vulgarisation adoptée par l'ensemble des services régionaux ;

- La formation de presque la totalité des vulgarisateurs de terrain et de leurs superviseurs à cette méthodologie(analyse du milieu, programmation, communication, suivi et évaluation des activités). Les experts ont élaboré 11 modules de formation, notamment sur les techniques de communications (théorie et pratique). Cette formation a apporté des améliorations à la majorité des techniciens formés, mais elle est restée - aux dires de l'AVFA - insuffisante à certains égards; notamment en matière de dynamique de groupes? Une formation a été donnée parallèlement aux techniques de production audio-visuelle pour 46 agents régionaux.

- Le renforcement du recyclage technique des vulgarisateurs, essentiellement dans le cadre de campagnes intensives de vulgarisation (CIV) relatives aux cultures stratégiques qui étaient au nombre de 7 au début du

projet Banque Mondiale (arboriculture, cultures maraîchères, agro-foresterie, grandes cultures, production animale, structures d'appui) .

Pour ce qui est de ses sources d'information, cette approche est très focalisée sur "les acquis de la recherche" et sur "la liaison Recherche-Vulgarisation"; ce qui en fait dans la pratique une vulgarisation qui "descend" de la recherche et va vers l'agriculteur via le vulgarisateur pour l'appliquer. Ceci vient, un peu en contradiction, avec l'idée d'une vulgarisation ascendante qui s'appuie sur la discussion et la participation de l'agriculteur pour lui trouver réponse à "ses problèmes". Cette approche n'a pas évoqué ou institutionnalisé d'autres types d'appuis… telle la liaison entre les Directions centrales et la Vulgarisation qui prédominait avant 1990. De même qu'elle se réfère théoriquement aux systèmes de production locaux et au savoir-faire des exploitants, mais dans la pratique, toutes les structures de la vulgarisation intervenaient plutôt d'une façon sectorielle.

Sur le plan du contenu, le message porte essentiellement sur les techniques de production des différentes spéculations agricoles ou les traitements.

La liaison avec la recherche pour la diffusion des innovations et des résultats acquis se manifeste dans la pratique notamment par l'association des chercheurs:

-à la préparation des programmes annuels des activités de vulgarisation ;

-au sein d'équipes pluridisciplinaires pour l'encadrement sur le terrain des vulgarisateurs dans le cadre de la réalisation des Campagnes de Vulgarisation Intensives ;

-en tant que formateurs pour le recyclage des vulgarisateurs lors de journées de formation et d'information ;

-dans l'élaboration des supports écrits portant sur les paquets technologiques et destinés aux vulgarisateurs.

Mais, certains autres aspects auraient dus apparaître dans les programmes de recherche et surtout dans les programmes de vulgarisation tels:

- Les aspects économiques et de gestion :

En effet, pour toutes les entreprises agricoles et notamment les moyennes et les grandes exploitations, le conseil sur le plan économique et celui de la gestion a une grande importance et permettrait une optimisation des décisions et de l'utilisation des moyens disponibles. Mais ici la vulgarisation officielle n'a presque pas d'information à donner; et le message, en dehors des cas où le vulgarisateur essaie d'apporter une petite évaluation des coûts qu'il estime lui-même, est livré sans apporter de précision sur son adaptabilité au type d'exploitation et en ignorant presque tout sur les avantages économiques de la technologie considérée ou sur le rapport bénéfices/risques.

- Les aspects "systèmes de production" :

Les acquis principaux de la recherche restent pour la plupart sectoriels sans intégration dans la diversité des systèmes de production régionaux et locaux. Le module sociologique, le niveau de l'exploitant …également ne sont pas pris en compte. Et bien entendu le contenu de la vulgarisation suit la même approche, et les messages restent peu modulés par rapport à la diversité de la situation foncière de l'exploitation, sociologique ou géographique.

- Les aspects "sols et composition des sols":

L'analyse précise du sol est rarement faite et un commentaire précis sur l'influence des divers composants ou oligo-éléments est encore plus rare. Ce qui ne permet d'apprécier la valeur des résultats avec un degré suffisant de précision, et ne permet en conséquence pas de donner une vulgarisation précise en matière de nutrition de la culture que l'on se propose de mettre en place.

Enfin cette approche se caractérise également par un fort appel à des spécialistes-matières, chaque fois que nécessaire, pour assister les chefs de CTV et de CRA sur les sujets spécialisés et qui nécessitent des

connaissances ou des interventions pratiques que ces chefs de CTV ou de CRA ne maîtrisent pas. Or, il s'est révélé aussi bien à l'échelle nationale qu'à l'échelle régionale une difficulté pour trouver et faire appel à ces spécialistes matières dont le nombre ne semble pas suffire, les chercheurs ne pouvant répondre à toute la demande existante. Il y a donc un problème de formation qu'il faudrait examiner.

Donc apparemment, dans cette approche AVFA/CRDA, seule l'aspect méthodologique(programmation, suivi et évaluation des interventions) a évolué mais le contenu technique c'est-à-dire "le message" a bénéficié de peu d'améliorations.

Les autres recommandations de la Banque tendant à développer une recherche adaptative sur les systèmes locaux recommandés ou recommandables dans l'établissement des programmes de recherche; à y inclure des éléments d'économie, de gestion ...n'ont pas été suivis d'effet, cette absence d'une recherche adaptative fait qu'un maillon manque entre la recherche et la vulgarisation et, qu'il y a lieu de corriger cette situation dans les nouveaux systèmes.

Les pôles régionaux de recherche, les centres techniques de création récente, l'expérience de travail adoptée par les Chambres d'agriculture par l'appui apporté à des groupements professionnels et la constitution d'un référentiel technique... pourront certainement former à cet égard une partie des solutions pour l'avenir.

D - Autres acteurs publics de la vulgarisation :

- Les directions centrales du Ministère de l'Agriculture

Elles participent dans les réunions initiées par l'IRESA et l'AVFA pour donner leurs avis sur les programmes, les thèmes de recherche et de vulgarisation.....et agissent donc comme des acteurs indirects de la vulgarisation.

Certaines directions ont, en plus de ces interventions, des programmes de vulgarisation à travers des projets d'infrastructure ou des "unités de gestion par objectifs" qu'elles gèrent. Elles organisent, de ce fait, des journées d'information, des sessions de formation, publient des brochures techniques parfois très élaborées (ex.: DGPA, DGGR) sur l'objet du projet ou les techniques qu'il recommande...

- L'Unité de gestion par objectifs pour la réalisation du projet de développement des céréales de la DGPA:

A titre d'exemple d'unité de gestion, citons: "L'Unité de gestion par objectifs pour la réalisation du projet de développement des céréales" qui forme un projet qui peut apporter une contribution importante aux programmes généraux de vulgarisation.

Le décret n° 96/1236 du 6 Juillet 1996 a autorisé l'institution d'Unités de gestion par objectifs en vue de la réalisation de projets déterminés.

Sur la base de ce décret, un second décret a été pris en date du 26 Mai 1997 sous le n° 97/1005 pour porter création d'une Unité de gestion par objectifs pour la réalisation du "projet de développement des céréales" au sein de la DGPA. Il est à remarquer que ce renforcement de la DGPA en matière de céréaliculture qui était recommandé dans l'étude "LE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR CEREALIER" publiée le 27 Novembre 1986 par l'ex-Ministère de la Production et le Centre d'investissement de la FAO (ANNEXE N°VII)arrivait 10 ans après la recommandation faite en 1986 mais n'a pas associé suffisamment la profession à cette action. En effet, le décret apporte notamment- parmi les diverses dispositions qu'il préconise pour le rôle de vulgarisation de l'Unité - les innovations suivantes :

- renforcer l'encadrement technique des exploitations intensifiables du Nord et ceux pratiquant l'irrigation,
- installer des cellules techniques régionales,
- encadrer les techniciens et les exploitants à travers des programmes de formation

• programmer d'une façon centralisée les interventions…

Mais il a omis cette association de la profession qui est aujourd'hui souhaitée à nouveau.

Il précise par ailleurs que "le projet est à réaliser durant la période s'étalant du 1/1/1997 au 31/12/2006".

L'objet de ce projet consiste, après l'établissement d'un diagnostic de la situation des exploitations céréalières de plus de 50 ha, d'assurer leur encadrement technico-économique à raison de 100 exploitations nouvelles chaque année s'ajoutant aux 200 exploitations qui seront encadrées la première année.

Une commission de suivi et d'évaluation est créée pour le suivi du projet; elle est formée de divers représentants de l'administration et d'institutions de recherche.

Au moment de la réalisation de cette étude, l'enquête pour l'établissement du diagnostic a été réalisée et le dépouillement était en cours au CRGR moyennant une convention pour effectuer ce travail; mais le consultant n'a pas pu en avoir copie.

• Les projets de développement intégré de divers gouvernorats:

A l'échelle régionale, et dans le cadre de leurs budgets annuels, les CRDA sont amenés à préparer parfois, divers projets de développement intégré dans leurs gouvernorats respectifs. Ces projets visent la réalisation dans diverses zones des gouvernorats concernés d'un certain nombre d'actions de développement agricole et environnemental par l'amélioration de l'infrastructure, la création de périmètres d'irrigation, de CES, de formation et de vulgarisation…,dont l'importance varie d'un projet à l'autre. Ces projets forment au total une somme d'interventions non négligeables qui viennent compléter ou pallier à des insuffisances locales des interventions de la vulgarisation menée par le réseau de CTV existant.

Ainsi ces projets qui utilisent souvent les vulgarisateurs des CTV et CRA, ont leur propre activité de vulgarisation; recrutent parfois des vulgarisateurs, leur assurent des cycles de formation les plus divers…A titre d'exemple au CRDA du Kef:

- le "Projet de développement intégré du sud du Kef" a dépensé 275.310D. pour la vulgarisation et 669.312 D. pour la recherche et la formation en 1998, et
- le "Projet de développement intégré du Nord et du Nord-Est du Kef a dépensé 1.053.412 D.. pour la vulgarisation, la recherche, la formation, les équipements informatiques et pédagogiques et les études socio-économiques en 1998, et a prévu 410.000 D. pour la recherche, la vulgarisation et le développement en 1999, 9 animateurs ont été également recrutés pour les besoins de ce projet,
- Des conventions ont été signées avec l'Ecole Supérieure d'Agriculture du Kef pour mener le programme de Recherche et avec le CFPA de Sidi Bou Rouis pour mener le programme de formation.

Au niveau du pays les projets de développement intégré et similaires qui sont en cours de réalisation (ANNEXE N°VI)s'élèvent à un montant de 335.000.000 de dinars; y compris un montant de 7.328.312 D. et 5.069.123 US$ soit 13.000.000 de dinars réservés aux activités de recherche, vulgarisation, formation et animation ciblant certaines strates de la population rurale des régions concernées.

Il est à remarquer enfin que ces projets qui ont des actions précises et des objectifs quantifiables en génie civil, génie rural, mobilisation de ressources en eaux…, ont des actions de vulgarisation, formation…mais sans avoir d'objectifs en terme de vulgarisation.

E - Les Offices :

A côté du système public de vulgarisation AVFA/CRDA, et des compléments qu'apportent certaines directions centrales ou CRDA et sans coordination

régulière avec l'AVFA, divers organismes publics et parapublics intervenaient dans la vulgarisation notamment les offices sectoriels ou régionaux (OC, ONH, OEP, ONV, ODESYPANO, ...), mais actuellement cette vulgarisation s'est pratiquement arrêtée, et aucune activité dans ce sens n'est à relever sauf pour l'Office de l'élevage et des pâturages et pour l'ODYSEPANO qui ont chacun un programme propre et très élaboré.

- L'office de l'élevage et des Pâturages

Créé en 1966, modifié par une loi de 1993, puis de nouveau en 1997, il est devenu un EPNA (Etablissement public non administratif).

Ses missions principales concernent :

- Le développement de l'élevage à travers 2 axes principaux, l'amélioration génétique et la conduite du cheptel.
- La production de ressources fourragères : notamment à travers le programme national d'amélioration des parcours
- L'organisation de la production et de "la commercialisation": collecte du lait en particulier.
- L'interface entre la recherche et la vulgarisation en signant 14 conventions avec la recherche et les établissements d'enseignement supérieur.
- Cet office est représenté par une agence dans chaque gouvernorat, pour réduire son activité de production et renforcer l'aspect "vulgarisation" de son activité, il est entrain de céder les fermes qu'il gérait et ne devra en conserver que 3 fermes (au Nord, au Centre, au Sud) au lieu des 14 fermes (27000 ha) qu'il avait avant 1993.
- L'effectif en personnel compte environ 800 personnes).

Ses activités sont entrain d'évoluer par rapport aux nouvelles demandes qui apparaissent:

- Production de génisses de race pure.
- Incitation à la qualité du lait
- Formation de contrôleurs laitiers et d'inséminateurs .
- Contrôle de performances;
- Conservation de la race locale;
- Gestion de moyens d'incitation dont il est chargé (prime au litre de lait, aide à l'installation de ressources fourragères, à l'implantation de centres de collecte, etc...).

L'office de l'élevage joue un rôle important dans le développement de la production animale, il a peu de rapports avec les CTV et CRA(sauf pour ce qui est de les assister comme spécialiste-matière). Il n'a aucun rapport avec les chambres d'agriculture jusqu'à présent.

- L'Office de développement sylvo-pastoral du Nord-Ouest (ODESYPANO)

Il intervient sur les zones boisées et accidentées de 5 gouvernorats des régions du Nord, sa mission de base étant de préserver un équilibre toujours délicat entre la protection de la forêt et les activités d'élevage.

Dans une optique de développement rural intégré, l'office s'est, depuis sa création, investi dans l'amélioration des conditions de vie dans ces zones montagneuses par la réalisation d'infrastructures (pistes, eau potable, écoles, dispensaires ...), dans la conservation des eaux et des sols, la protection des barrages, l'amélioration des systèmes de production (agro-foresterie), etc....

En matière de vulgarisation, l'ODESYPANO a mis en oeuvre un modèle de développement sur une base participative, qui sur le plan méthodologique, de suivi et d'implication des agriculteurs à tous les stades est fort intéressante et représente un modèle supplémentaire de vulgarisation d'excellente qualité, et en rupture totale avec le système AVFA/CRDA.

I . 2 . Organismes de recherche et d'enseignement supérieur:

L'IRESA créée par la Loi n° 90/72 du 30 Juillet 1990 et dont l'organisation et les attributions sont réglementées par le décret n°91/104 du 21 Janvier 1991 est l'Institution qui assure la tutelle des organismes de recherche et des établissements d'enseignement supérieur qui sont généralement de création antérieure. Ils se situent donc à l'amont de la vulgarisation et forment les principaux fournisseurs de résultats à la vulgarisation, d'où l'intérêt de la "liaison recherche-vulgarisation" recommandée par la Banque Mondiale.

La liaison recherche-vulgarisation étatiques

Pour institutionnaliser cette liaison recherche-vulgarisation, le Ministère de l'agriculture a créé une Direction de la diffusion des innovations et de la liaison entre la recherche et la vulgarisation au sein de l'IRESA et une Sous-direction de l'expérimentation et de l'exploitation des acquis de la recherche au sein de l'AVFA, toutes deux responsables d'assurer cette liaison.

Cette Direction de la diffusion des innovations et de la liaison entre la recherche et la vulgarisation est chargée notamment:

- de la collecte des documents publiés par les établissements de recherche et de l'exploitation des résultats de la recherche en vue de valoriser les acquis scientifiques et techniques et les diffuser,
- de l'établissement de liens avec les structures de vulgarisation.

Il semble que la première fonction mentionnée ci-dessus soit entourée d'une certaine ambiguïté du fait que les établissements de recherche étaient déjà chargés du même type de fonction et que des dispositions n'ont pas été prises pour leur supprimer cette fonction. Ces établissements continuent donc à diffuser directement les documents qu'ils produisent. La "Direction de la diffusion des innovations et de la liaison entre la recherche et la vulgarisation" a essayé de combler les "vides" qui existent dans la diffusion des résultats de la recherche sous forme de publication de:

- Résumés annuels des thèses de médecine vétérinaires et des mémoires de fin de cycles de spécialisation des Etablissements d'enseignement supérieur agricole à partir de 1995,
- Actes de Journées nationales sur les acquis de la recherche agricole dont la 1ère a été organisée en 1994. Chacun de ces actes comportant le texte de l'intervention d'un chercheur (ou d'un groupe de chercheurs) avec un résumé en Arabe et un résumé en Français;
- Listes des publications faites par la recherche durant les 10 dernières années.

Ces documents qui viennent compléter les propres publications des Etablissements de recherche doivent, du point de vue de l'IRESA, permettre à l'AVFA de concevoir les publications et autres documents de vulgarisation de masse nécessaires aux vulgarisateurs et aux agriculteurs, surtout que les deux institutions AVFA & IRESA organisent ensemble des journées "portes ouvertes" pour mettre en contact chercheurs, vulgarisateurs et agriculteurs et diffuser également les résultats de recherche.

De même pour le renforcement de la décentralisation et la facilitation de la communication entre les deux institutions, Le Ministère a:

- créé sept pôles régionaux de recherche (PRRD) à Ben Arous, Béja, Kef, Sousse, Sidi-Bou-Zid, Médenine et Tozeur. Ils doivent en collaboration avec toutes les parties, essayer de rapprocher les programmes de la recherche des demandes régionales et valoriser aussi les résultats. Cette structure supplémentaire est, en fait appelée à coordonner les actions d'institutions autonomes sur lesquelles elle n'a pas d'emprise réelle, d'où difficultés pour certains pôles pour démarrer.
- Il a également promulgué des textes pour la création de "Centres techniques à caractère professionnel" pour impliquer la profession dans le financement et dans la recherche appliquée. Le premier centre technique

pour la pomme de terre à Saïda, le second pour les céréales a été installé en 1997 à Boussalem et le troisième, en cours de constitution pour l'agriculture biologique à Chott Mériem.

La liaison recherche-vulgarisation professionnelle :

Cette liaison apparaît notamment :

- Avec l'UTAP qui a désigné un ingénieur responsable de cette liaison et qui assiste aux réunions et ateliers organisés et qui demande parfois des documentations très précises pour les utiliser dans les contacts et campagnes qu'il organise auprès des agriculteurs.
- Avec les chambres d'agriculture qui sont invitées régulièrement aux réunions et ateliers organisés par l'IRESA. De leur côté les chambres envoient leurs écrits, publications référentiels techniques ...à l'IRESA.

II. ACTEURS PROFESSIONNELS & PRIVES DE LA VULGARISATION

D'une façon générale, on constate que, pour la vulgarisation, l'UTAP, qui est une organisation syndicale, ne s'est structurée que ces dernières années, pour la vulgarisation de masse d'abord, ensuite elle s'est intéressée aux activités de vulgarisation de terrain.

Les chambres d'agriculture ont commencé à s'intéresser dès leurs débuts à la vulgarisation et essayé de s'organiser en conséquence, des difficultés surtout matérielles ne leur avaient pas permis de faire des progrès suffisants en la matière.

Pratiquement cette tendance s'est matérialisé progressivement:

- par le détachement de vulgarisateurs auprès de certaines coopératives de services sous contrôle des chambres d'agriculture,
- par la formation d'agriculteurs et le développement de contacts entre eux et des agriculteurs français dans le cadre d'un projet de coopération et ensuite par la passation du projet à la chambre d'agriculture du Nord,
- à l'échelle des CRA par l'intervention des agriculteurs qui ont été organisés en groupes cibles (plus de 1000 groupes cibles constitués), dans la définition des problèmes et le choix des thèmes prioritaires ;
- au niveau local (CTV) et au niveau régional (CRDA), par l'implication de représentants de l'UTAP, des Chambres d'agriculture, des Groupements Interprofessionnels et de C.A.S. dans la programmation des activités de vulgarisation et le recoupement des priorités régionales avec celles des agriculteurs pour le choix des thèmes prioritaires de vulgarisation ;
- par l'initiation de certaines actions et le développement de projets de coopération avec l'étranger par les chambres d'agriculture,
- par l'initiation d'une action-pilote de prise en charge d'activités de vulgarisation par l'UTAP dans quelques CTV avec financement public important comme on y reviendra par la suite .

II .1. L'Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche

L'UTAP est une organisation nationale à caractère syndical créée en 1949 pour les agriculteurs. Elle fonctionne selon un règlement intérieur, et représente ses adhérents auprès des pouvoirs publics et participe dans les conseils et comités nationaux qui touchent les secteurs de l'agriculture et de la pêche.

Les agriculteurs y sont représentés au niveau des structures de base, des structures locales, régionales et nationales. Ils élisent leurs représentants lors de congrès sur la base d'un représentant pour 450

adhérents pour une période de 5 ans. A ces membres, il y a lieu d'ajouter les représentants émanant directement des structures (Unions Régionales, syndicats de base - fédérations etc...) .

Le congrès élit un Conseil Central composé de 60 membres qui, à leur tour, élisent directement le Président et 19 membres qui formeront le Bureau Exécutif. Le congrès se tient une fois tous les cinq ans et décide des objectifs de l'organisation.

Le Bureau exécutif est l'instance dirigeante de l'UTAP et de ses différentes structures.

Au point de vue activité, l'UTAP était orientée essentiellement vers les problèmes syndicaux et de politique agricole générale touchant beaucoup plus la masse que l'individu et n'était impliquée dans la vulgarisation que par des actions de masse, par l'organisation de journées de réflexion, et de journées d'information, ainsi elle a organisé d'Octobre 1990 à Décembre 1994 plus de 42 journées d'information et d'études sur divers thèmes.

Par contre elle n'intervenait pas dans la vulgarisation de terrain jusqu'au 12 Mai 1997 où une Directive a été annoncée par le Président de la République pour l'initiation d'une opération pilote de vulgarisation à mener à titre expérimental par l'UTAP : opération dont nous parlerons plus bas dans le paragraphe des Initiatives récentes et approches nouvelles.

Les moyens humains de l'UTAP sont très modestes puisqu'elle n'a que très peu de cadres à sa disposition (6 ou 7 Ingénieurs). Elle travaille le plus souvent avec des compétences volontaires et à titre bénévole, de même qu'elle s'appuie souvent sur les cadres de l'administration aussi bien à l'échelle nationale que régionale. Elle est, toutefois, entrain de procéder actuellement à quelques recrutements.

Les moyens financiers de l'UTAP sont également modestes. L'UTAP équilibre difficilement son budget. Plusieurs adhérents ne paient pas leurs cotisations, et l'UTAP a souvent recours à des subventions de l'Etat (environ 600.000 D/an).

II .2. Les chambres d'Agriculture

Trois Chambres d'Agriculture (Nord avec 10 gouvernorats, Centre avec 6 gouvernorats, et Sud avec 7 gouvernorats) ont vu le jour en application de la loi n° 88-27 du 25 Avril 1988.

La mission des chambres d'Agriculture comprend:

- A titre consultatif:

Elles donnent au pouvoir public tous avis et renseignements sur les diverses questions concernant le secteur, et formulent leurs vœux et suggestions sur les moyens susceptibles d'être mis en œuvre pour le développement de leurs zones d'actions et l'amélioration des conditions de vie du monde rural.

- Au titre de leur rôle d'intervention:

Elles concourent à la promotion et au soutien du secteur dans leurs régions, et participent à la vulgarisation auprès des agriculteurs des méthodes techniques et économiques modernes permettant d'améliorer la

production et contribuent à la diffusion des informations rattachées à ces buts

Elles participent à la formation permanente, promotion, séminaires…

Elles participent aux initiatives des organismes qui poursuivent les mêmes objectifs…

Leur activité est organisée par des membres élus et des commissions permanentes spécialisées.

Pour la réalisation de cette étude, le consultant a pris contact avec les chambres d'agriculture pour voir le chemin parcouru, les centres d'intérêts de chacune des chambres et les possibilités de contribution dans les programmes de vulgarisation d'avenir .

A/ La chambre d'agriculture du Nord couvre actuellement 10 gouvernorats mais a seulement 3 antennes qui ont pu être implantées dans des sièges de gouvernorats.

Elle dispose de 3 ingénieurs, de 2 ingénieurs adjoints et d'1 adjoint technique pour les activités techniques qu'elle assure. Elle contrôle également 40 coopératives de services en assurant l'encadrement des 40 directeurs et 4 vulgarisateurs qui leur sont affectés et en organisant à leur intention des sessions de formation (notamment en gestion et comptabilité). L'ensemble de ces cadres est recruté et payé par le Ministère de l'agriculture.

Elle dispose également d'un Service d'Appui au développement (SAD) qui a pu être monté à la suite de la prise en charge par cette Chambre du projet "DIMGE" qui sera décrit ci-dessous après son démarrage par le Ministère de l'Agriculture. La chambre a assuré la continuation de son activité avec la coopération française pendant quelques temps et, continue maintenant à assumer seule les activités d'élaboration du référentiel technique démarré avec le projet malgré les difficultés matérielles qu'elle rencontre.

Elle a, en outre, un programme annuel de vulgarisation qui comporte des parcelles d'essais-démonstrations portant sur de nouvelles variétés, des techniques ou encore d'utilisation de produits chimiques…et qui est exécuté par les cadres et antennes sus-mentionnés.

Son budget pour l'année 1998 est composé d'une subvention de 165000 D. et de ressources propres de 12000 D. Ces ressources propres sont en progression depuis sa création du fait de la prise de conscience de ses adhérents et de la diversification de son activité.

Deux faits plus ou moins contradictoires ont été relevés:

-Le maintien de la subvention accordée à la chambre par le Ministère de l'agriculture, à un niveau très insuffisant malgré les possibilités et les propositions d'extension de l'activité au profit du secteur.

-La prise en charge directe du salaire des quelques 50 cadres sus-mentionnés ne consolide pas la maîtrise de ces cadres par la chambre, alors qu'il est préférable que ces salaires leur soient versés par l'entremise de la chambre pour conforter son rôle et son emprise sur ses cadres. D'ailleurs, cette prise en charge des salaires n'est parfois même plus justifiée du fait de l'amélioration des recettes de plusieurs coopératives de services qui seraient actuellement en mesure de recruter et prendre en charge leurs cadres, le Ministère libérerait ainsi des ressources qui pourraient aider à renforcer l'activité des chambres et leur impact dans le cadre de la responsabilisation progressive de la profession.

B/ La chambre d'agriculture du Centre couvre actuellement 6 gouvernorats. Elle a implanté dans 4 gouvernorats des antennes composées d'1 ingénieur avec 1 ou2 ingénieurs-adjoints et 1 secrétaire.. Seuls les gouvernorats de Kasserine et de Sidi Bou Zid n'ont pas encore bénéficié d'antennes.

Elle a développé plusieurs projets de coopération avec les chambres d'agriculture françaises Loire-Atlantique, Rhône-Alpes et Drôme. Ces projets axés sur le développement de la production laitière ont contribué à l'implantation de 120 tanks réfrigérés pour la conservation du lait, ce qui permit - entre autres - une augmentation sensible de cette production laitière. Dans le seul gouvernorat de Mahdia, la production laitière a

plus que triplé entre 1994 et 1999. Dans le gouvernorat de Monastir, un laboratoire inter-professionnel a pu être installé pour le contrôle de la qualité du lait.

Un autre projet portant sur "l'émergence de groupes de développement agricole" a vu le jour avec la coopération française depuis 3 ans. Des groupements ont été ainsi créés selon les activités dominantes: élevage à Sousse,, parcours à Kairouan, cultures fourragères à Sidi Bou Zid …

Un accord vient d'être signé avec la province de Galice au Portugal.

Enfin, il semble également que 40 cadres ont pu être affectés à des coopératives de services par l'intermédiaire de la chambre, en plus la chambre recrute quelques jeunes cadres. La chambre d'agriculture du Centre dispose de 10 cadres en son siège et son budget pour 1999 se monte à 200.000D. dont 1/3 environ provient de recettes propres.

C/ La chambre d'agriculture du Sud

Elle couvre actuellement les 7 gouvernorats du Sud. Elle a commencé à implanter dans quelques gouvernorats des antennes.

Elle commence à développer un projet de coopération avec l'organisation FERT française axée sur "l'émergence de groupes de développement agricole" et des groupements ont été ainsi créés …

II .3. Organismes inter-professionnels :

Les groupements interprofessionnels dans le secteur agricole et agro-alimentaire ont commencé à voir le jour à partir de 1965 au fur et à mesure des besoins, leur nombre est passé de 4 à 8 (sans compter celui des conserves alimentaires, passé sous tutelle du département de l'Industrie) :ce sont le GOVPF pour la vigne et les plantations fruitières, le GIL pour les légumes, le GIAF pour les agrumes et les fruits, le GID pour les dattes, le GIPA pour l'aviculture, le GIVR pour les viandes rouges, le GILAIT pour l'élevage laitier et le GIPP pour la pêche et l'aquaculture.

Les textes de création ont été repris dans le cadre d'une loi commune à tous les groupements: c'est la loi 93-84 du 26 juillet 1993 mais travaillent dans le cadre d'un statut-type répondant aux spécificités propres de chaque organisme.

La loi 93-84 du 26 juillet 1993 a renforcé le rôle de la profession au sein des groupements en donnant les 3/4 des administrateurs à des représentants de la profession et tout en précisant davantage les missions de ceux-ci. Le groupement est administré par un conseil d'administration de 12 membres dont 3 membres représentent l'Etat, et 9 membres représentant les professions.

Le conseil élit un Président et un Vice-Président, et désigne un Directeur Général après avis du Ministre de l'agriculture.

Les principales missions des groupements résident dans:

- L'intégration et la liaison entre elles des phases amont et aval de la filière (approvisionnement, transformation et écoulement de la production);
- Contribution à l'amélioration et à la promotion de la production;
- Régulations du marché (sécurité alimentaire);
- Transfert de technologie (vulgarisation).

Les ressources de chaque groupement sont constituées par des ressources propres et produits de la taxe parafiscale prélevée sur la commercialisation intérieure des produits agricoles.

Le décret n° 95-1420 du 31 juillet 1995 rend leur création plus souple et les oblige à passer d'une dépendance presque totale des fonds publics à une autonomie financière fondée sur les revenus de leur activité et/ou des cotisations. En fait, une bonne partie de leurs ressources provient du FODECAP (fonds de développement de la compétitivité de l'agriculture et de la pêche) qui reçoit des taxes parafiscales prélevées à différents stades de la commercialisation de certains produits.

L'activité de ces institutions diffère d'un groupement à l'autre. A titre d'exemple :

*** Le GIAF**

Le GIAF encadre la fruticulture et particulièrement le secteur agrumicole à tous les niveaux. Il a la responsabilité de planifier et de suivre de près l'évolution du secteur.

A cet effet, il intervient au niveau :
-de la recherche grâce à des conventions signées avec l'INRAT.
-de la production de plants : il gère 3 pépinières d'agrumes et d'arbres fruitiers.
-des traitements contre la mouche des fruits.

-de la vulgarisation agricole en collaboration avec les CRDA et l'AVFA.

-de la promotion des exportations.

Le GIAF encadre prés de 10.000 agriculteurs et fonctionne avec un budget de 2.000.000 MD /an dont 1/3 sur ressources propres et 2/3 provenant de prélèvements sur la commercialisation des produits agricoles (fonds de stabilisation alimenté par une taxe parafiscale prélevée sur la commercialisation intérieure des agrumes).

*** Le GID**

Créé par la loi N° 74-45 du 22 Mai 1974 pour appuyer les exportations, l'activité du groupement s'est étendue notablement à plusieurs activités de recherche et de vulgarisation:
-La recherche (convention de recherche avec l'INAT : lutte biologique contre le ver de la datte, étude de la maladie des feuilles cassantes.
-La vulgarisation en collaboration avec le CRDA et l'AVFA (fertilisation, - conduite en irrigué, campagne de protection des régimes, techniques d'écimage et de suspension des régimes, organisation des campagnes de lutte contre les rongeurs; ainsi que la vulgarisation des techniques de conditionnement des dattes (convention de recherche avec ESIA) .
-Application de la lutte biologique contre le ver de la datte.
-Formation à tous les niveaux avec l'appui des services techniques du Ministère de l'Agriculture.
Le GID a un budget annuel qui provient de la subvention de l'Etat et du fonds de stabilisation).

*** Le GOVPF**

C'est le seul groupement qui a été créé avant l'indépendance (en 1942) à la suite de l'invasion du vignoble par le phylloxera.
Sa principale activité est la production de plants sains pour les nouvelles plantations (600 Ha de vigne de cuve et 300 Ha de Raisin de table par an en moyenne) mettant chaque année près de 2 millions de plants de vigne et 500.000 arbres fruitiers à la vente pour les exploitants agricoles:

- Il s'intéresse à la recherche appliquée par l'intermédiaire de conventions de recherche (entomologie - nouvelles variétés, techniques d'irrigation etc...)
- Il gère près de 91 ha de parcs pour la fourniture de greffons contrôlés aux viticulteurs.
- Il fait indirectement de la vulgarisation par le biais de plantation clefs en main avec suivi.

• Il assure la formation pour le suivi des plantations.
Son personnel technique est composé de 17 cadres de différents niveaux.

*** Le GIPA** (groupement interprofessionnel des produits avicoles):

Les principales activités du GIPA sont:
• Planification et suivi du secteur avicole,
• Régulation du marché :stock de sécurité,
• Suivi de la pathologie aviaire et programme de vulgarisation de santé Animale,
• Transfert de technologie par la vulgarisation de nouvelles techniques,
• Distribution de quotas de reproducteurs,
• Organisation de la profession (création de coopératives de service dans les régions de production importante),
• Bulletin d'information sur le secteur,
• Organisation de séminaires sur l'aviculture.

Le groupement est un acteur du secteur, s'appuie sur des éleveurs de pointe détenant près de 75% de la production et contrôle sans ambiguïté la marche du secteur dont la croissance est programmée en fonction de la demande.

*** Le GIL**

Le groupement des légumes s'occupe d'une filière diversifiée avec des produits agricoles stratégiques (Pomme de terre - tomate - primeurs destinés à l'exportation etc). Il joue à cet effet un rôle important dans:
• l'approvisionnement, l'écoulement et l'exportation des légumes. Il est appelé pour certains produits stratégiques à constituer des stocks de sécurité (pomme de terre par exemple),
• La vulgarisation des résultats de la recherche auprès de ses adhérents (journées d'information - séminaires - stages de formation),
• La multiplication et production de plants maraîchers,
• Encouragement à la création de structures organisées d'agriculteurs (coop. de service),
• Etudie et planifie le secteur
• Effectue de la recherche appliquée à la station d'appui de la Manouba (SAM) comme relais entre la recherche et le terrain et a aidé au développement des cultures maraîchères dans les périmètres irrigués: assainissement et multiplication de la pomme de terre - de la tomate - de l'ail - du piment - de l'artichaut.

Le budget du GIL connaît un accroissement régulier, il a été de 2.368.000D en 1998, contre 2.193.000 en 1997, 2.077.000D en 1996 et 873.000 D en 1995 .

Globalement les responsables des groupements n'évoquent pas l'existence d'entraves importantes bloquant leur mission. Ils soulignent cependant le manque de résultats de recherche leur permettant de faire progresser les filières dont ils ont la responsabilité (Exp: nouvelles variétés d'agrumes ou de légumes à vulgariser) mais évoquent peu leur véritable mission qui est l'organisation de la filière de production.

Cependant, il est à remarquer un déséquilibre dans leurs activités entre la vulgarisation et les autres aspects de leurs activités qu'ils mènent. Certains privilégient les activités amont et aval autres que les programmes de vulgarisation; alors que plusieurs parmi ces activités pourraient être sous-traitées ou privatisées (production de plants, multiplications de semences, travaux de plantations, lutte contre la cératite), activités qui restent cependant des activités de production. Seul le GIPA s'interdit toute activité de production et même d'expérimentation pour s'occuper des problèmes de promotion du secteur.

Malgré les contraintes, les groupements sont des structures interprofessionnelles fiables qui pourraient jouer un rôle important dans la

vulgarisation par filière (surtout que leurs textes de création leur confient ce rôle); mais seulement si on les charge de cette tâche et on les dote des moyens de la réaliser pour leur permettre de faire un encadrement convenable de la filière. Sachant bien que là n'est pas la fonction primordiale de ces groupements et qu'ils ne devront pas abandonner pour autant les aspects d'organisation des marchés qui les concernent et l'élaboration d'accords interprofessionnels sous l'égide des pouvoirs publics). Un choix est à faire.

II .4. Coopératives et Groupements de développement:

Il existe un certain nombre de types d'associations professionnelles en Tunisie (les AIC, les associations des propriétaires d'oliviers…) à coté des coopératives centrales, coopératives de services…. qui jouent les rôles les plus divers : approvisionnement, commercialisation, distribution …

Les coopératives centrales continuent à être régies par contre par les lois de 1963, 1967et par le statut-type des coopératives centrales de 1970. Elles sont au nombre de 7 et sont spécialisées: la CCGC & la COCEBLE dans la collecte & le stockage des céréales, la COSEM & la CCSPS dans les semences sélectionnées, la CCVE dans la viande, la CCO dans l'huile d'olive & les conserves d'olives et la MOTOCOP dans le carburant agricole. Elles n'ont pas actuellement de rôle dans la vulgarisation. Une étude est en cours pour le développement et la mise à niveau des 4 premières.

Les coopératives agricoles de services sont régies par les lois de 1963,1967 & le statut-type des coopératives agricoles de services de 1983. Elles sont au nombre de 202 y compris 11 pour la pêche. Un bon tiers fonctionne très convenablement. Depuis 1990, une circulaire du Ministre de l'agriculture autorisait la mise à disposition de techniciens à la disposition des coopératives. Mais la législation ne permettant pas de détacher un fonctionnaire de l'Etat auprès d'un organisme privé, le Ministère a eu recours à une affectation de ces agents auprès des chambres d'agriculture qui les affectent à leur tour aux coopératives concernées. Leurs salaires restent à la charge de l'Etat et la coopérative leur donne souvent une prime complémentaire variant de 70 à 200 D/mois.

Les coopératives agricoles de services assurent parfois une vulgarisation plus ou moins poussée pour leurs adhérents. Cette mission de vulgarisation varie du simple conseil au siège de la coopérative au moment où l'agriculteur vient acheter un engrais ou un pesticide (COSAG de Grombalia) à la réalisation d'investissements importants au sein de la coopérative (Usine d'aliments concentrés pour bétail à la coopérative de Hazeg).

Une soixantaine d'agents ont été, au total, ainsi affectés pour diriger ces coopératives et une dizaine pour y faire de la vulgarisation. Mais plusieurs coopératives qui ont les moyens financiers, recrutent en plus des techniciens dans différents domaines selon les besoins pour répondre à la demande de leurs adhérents.

A l'arsenal juridique dont s'est dotée la Tunisie pour les coopératives, l'ensemble des textes relatifs aux associations vient d'être repris dans une loi récente pour l'ensemble des groupements de développement, c'est la loi n° 99-43 du 10 Mai 1999 relative aux groupements dans le secteur de l'agriculture et de la pêche ajoute et autorise la création de groupements dans le but d'assurer les besoins des propriétaires, exploitants agricoles et pêcheurs en moyens de production et de services. Bien comprise et bien appliquée par le vulgarisateur, elle constitue un excellent appui juridique pour le développement d'une structuration professionnelle de base indispensable pour le développement agricole.

Le décret d'application n° 99-1819 paru le 23 août 1999; a fixé, dans son article 5, l'objet du groupement à l'une ou toutes les missions suivantes:

- La protection des ressources naturelles du périmètre de son intervention et la rationalisation de leur utilisation,
- l'exécution des travaux agricoles et des services de pêche.
- l'équipement de ses périmètres d'intervention en équipements ruraux nécessaires.
- la sauvegarde, le traitement et la garde des plantations et des cultures.

- l'acquisition et la distribution d'intrants agricoles
- l'aide des organismes concernés à l'apurement des situations agraires,
- l'augmentation de la productivité des exploitations agricoles,
- le développement des systèmes de parcours et des techniques d'élevage,
- l'encadrement de ses adhérents en les orientant vers les meilleures techniques agricoles et de pêche,
- l'appui de ses adhérents à valoriser leurs produits dans les marchés locaux et étrangers,
- l'établissement de relations de coopération et d'échange des expériences dans le domaine de l'agriculture et de la pêche avec les autres organismes agricoles locaux et étrangers.
- et d'une manière générale, l'accomplissement de toute mission visant le renforcement de l'intérêt collectif de ses adhérents.

Ce sont là autant de missions d'un grand intérêt pour l'agriculteur qui vont faciliter la nouvelle stratégie visant la professionnalisation de la vulgarisation développée dans les parties 2 & 3 du rapport.

II .5. Les vétérinaires de libre pratique

Encouragée depuis quelques années la libre pratique de ce métier s'est développée sans beaucoup de surprise. Il ne s'agit pas en fait d'une activité de vulgarisation mais d'un service sanitaire payant.

III. INITIATIVES RECENTES & ADOPTION D'APPROCHES NOUVELLES

A ces intervenants responsables de la vulgarisation, et en vue d'améliorer le système, diverses initiatives des Pouvoirs Publics ou de la profession ont pu être enregistrées :

III . 1. L'unité mobile de l'UTAP

Dans une tentative de participer à l'effort de vulgarisation, l'UTAP a monté une unité mobile composée d'un bus et d'un matériel de production et de projection de films. Elle l'utilise pour appuyer des campagnes de vulgarisation bien précises.

A l'occasion du lancement du projet de" Participation de la Profession à la vulgarisation agricole- phase pilote" mentionné ci-après, cette unité a été renforcée par 2 stations-wagons aménagées pour le même effet.. Actuellement ce service de l'UTAP dispose de 15 films environ qu'elle utilise pour les différentes journées qu'elle organise et qu'elle met à la disposition de tout utilisateur éventuel.

III .2. Les Conseillers Agricoles

Par une loi n° 34 du 23 mai 1998, le gouvernement a cherché de créer et organiser un métier qui existait à l'état endémique: le métier de conseiller agricole.

Cette loi définit ce métier comme devant être exclusif de toute autre activité, et prévoit notamment les conditions d'agrément, les conditions selon lesquelles le conseiller doit exercer ses tâches et ses responsabilités.

Depuis la parution de cette loi, seuls quelques dossiers ont pu être présentés et 6 ont été agréés.

A notre connaissance, au moment de la réalisation de la présente étude, il n'y a qu'un seul bureau connu de conseiller qui soit en pleine activité; son démarrage qui date de 1992 est donc antérieur à cette loi. Les conditions de sa création et de sa réussite sont dues en grande partie à la formation pratique et à l'expérience acquise au Ministère de l'agriculture de son promoteur durant 12 ans, et; à sa liaison avec la création préalable d'un laboratoire d'analyse du sol, de l'eau et de diagnostic foliaire... Ces analyses lui permettent d'effectuer un diagnostic sérieux pour les

exploitations sur lesquelles il est appelé à intervenir. Le gros de sa clientèle est formé de SMVDA, auxquelles s'ajoutent quelques agriculteurs privés aisés mais peu nombreux.

III.3.Projet "Participation de la profession à la vulgarisation " :

Suite à différentes mesures prises pour encourager les producteurs à s'organiser et à se prendre de plus en plus en charge; une Directive a été annoncée le 12 Mai 1997 par le Président de la République pour l'initiation d'une opération pilote d'encadrement des agriculteurs par la vulgarisation et l'information. Elle s'est concrétisée par le lancement d'un projet appelé : "Projet de Participation de la Profession à la vulgarisation agricole- phase pilote"

Ce projet a démarré le 7 Mai 1998 et sur 6 délégations (Oued Mliz, Gafsa Nord, Kairouan Sud, Krib, Mareth et le secteur d'El Gobba) pour mener cette expérience en grandeur réelle. Une étude, préalablement élaborée par le CNEA, permit de:

-Faire un diagnostic de départ en matière de production des zones concernées et de situation du système de vulgarisation,

-Evaluer les besoins et objectifs,

-Définir les modalités de gestion et d'organisation,

-Définir les modalités de mise en oeuvre.

L'organisation qui a été retenue et appliquée dans ce projet était axée sur la notion de partenariat entre la profession représentée par l'UTAP et le Ministère de l'Agriculture représenté par l'AVFA et les CRDA concernés. Les deux partenaires devant mettre en commun leurs ressources pour avoir (citation de l'étude) :

- un véritable espace de concertation pour la définition des orientations et l'élaboration des programmes de vulgarisation,
- une coordination qui permet de prendre en compte les activités de vulgarisation des différentes Institutions intervenant dans le développement agricole (par filière) et d'en garantir la cohérence avec les orientations nationales,
- une adéquation entre le programme d'action et les moyens mis en oeuvre dans le cadre d'un co-financement par la profession et les pouvoirs publics,
- un suivi et une évaluation permettant de tirer les enseignements et de prendre les décisions qui s'imposent quand à l'efficacité des structures et des procédures mises en place.

Cette étude a dégagé des besoins supplémentaires en moyens humains, matériels et financiers par rapport à ce qui existait dans ces CTV :

1. Un besoin supplémentaire de 1 chef de CTV en plus des 4 existants et de 12 chefs de CRA en plus des 19 existants,
2. Un besoin supplémentaire de 4 ingénieurs et 2 techniciens supérieurs pour la mise en place de 2 Unités nouvelles de soutien à la communication,
3. La création d'une équipe de bases permanentes de spécialistes-matières pour l'appui des vulgarisateurs de chaque CTV (y compris les CRA qui en dépendent), ces spécialistes-matières proviennent des compétences régionales des institutions les plus proches, soit pratiquement tous les cadres agricoles de la région,
4. La création de commissions d'appui thématique de spécialistes de l'AVFA, de spécialistes techniques, de spécialistes de gestion, de spécialistes d'analyse économique...provenant des directions centrales, de la recherche, de l'enseignement ... 11 institutions ont été désignées de manière indicative pour fournir ces spécialistes.
5. Un coût d'èquipement supplémentaire de 685.000 D,
6. Un coût d'entretien et de loyers de 19.300 D,
7. Un budget annuel de fonctionnement de 148.100 D,

8. L'approche méthodologique d'intervention a été définie par un mixage des trois approches méthodologiques (approche participative, approche systémique, et approche par participation de la profession au financement)

9. La réalisation d'une formation méthodologique par l'UTAP et l'AVFA pour un coût de 6.240 D.

10. Le coût global sur 2 ans du projet s'élève à 1.977.000 D.(soit 829.000 D d'équipement et 1.148.000 D.de fonctionnement) sur lequel le Ministère de l'Agriculture prend en charge 677.000D.et l'UTAP 1.300.000 D (dont 200.000 D. sur Fonds propres)

11. A ces besoins et actions prévus par l'étude, apparaissent, au moment et après le démarrage du projet par l'UTAP, les besoins et actions complémentaires suivants (source: Rapports UTAP de juillet et octobre 1998):

- Insuffisance du budget prévu du fait qu'il a prévu de recruter seulement des ingénieurs adjoints alors que l'UTAP a recruté des ITE et que l'UTAP a recruté 3 conseillers de plus que prévu.
- Insuffisance du budget prévu pour le recrutement de chauffeurs, gardiens et femmes de ménages.
- La préparation des contrats-programmes, des fiches d'exploitants et des enquêteurs… pour un montant de 15.000 Dinars environ.
- Recrutement complémentaire de 4 chauffeurs et de 3 secrétaires.
- A signaler l'acquisition de 15 voitures nouvelles pour ce seul projet et que les recrutements nouveaux de cadres ont atteint 4 Ing-adjoints et 16 ITE qui s'ajoutent aux 22 cadres - dont 5 ITE - mis à la disposition du projet par les CRDA.

III.4. Le projet "Développement Intégré des Moyennes & Grandes Exploitations ":

Lancé par l'ex-DGPV du Ministère de la Production agricole et de l'agro-alimentaire, le 17 Octobre 1986 et avec l'assistance de la coopération française pour favoriser le développement des moyennes et grandes exploitations privées par l'augmentation de leur participation à la production nationale et la prise en charge progressive par les exploitants de leur propre développement, ce projet a été co-géré au début par l'Administration et la Chambre d'Agriculture du Nord, puis confié à celle-ci.

Ce projet, pilote par ses objectifs et son approche, a été installé dans le Gouvernorat de Bizerte où une longue expérimentation (menée avec l'Université de Gembloux de Belgique) avait été suivie à la Ferme Frétissa dans ce même gouvernorat et avait fait ressortir des marges potentielles importantes de progrès. Le projet, qui devait mener à la fois une action de développement technico-économique et une démarche méthodologique destinée à tester puis étendre un système de développement basé sur un partenariat actif avec la profession, visait trois objectifs:

- La mise au point et l'application de méthodes d'appui technique, économique et de gestion auprès des exploitations,
- La collecte et l'élaboration de références techniques et économiques directement applicables auprès de ces exploitations,
- La mise au point et l'application des modalités et des procédures d'accès au crédit, en accord avec les banques,
- En complément le projet devait construire et équiper un laboratoire d'analyse de sols et développer un système de "Conseil de fertilisation" qui manquait au développement d'une vulgarisation rationnelle.

III .5. Les Centres techniques:

La loi n° 96/4 du 19 Janvier 1996 a autorisé la création de centres techniques dans le secteur agricole qui constituent des personnes morales d'intérêt économique public en vue de réaliser les missions suivantes :

- assurer l'adaptation des résultats de la recherche aux conditions des exploitations

- réaliser des programmes relatifs à la mise en exécution des résultats de recherche
- assurer des actions de vulgarisation,
- organiser la diffusion des techniques
- œuvrer pour l'appui du développement par la formation…,
- assurer l'encadrement technique et économique des producteurs….

Elle charge le Ministre de l'agriculture de leur création par Arrêté. Trois centres ont jusqu'ici vu le jour.

@ Le Centre technique de la pomme de terre:

C'est le premier centre qui a été créé en application de cette loi. Son statut est fixé par l'Arrêté du 4 Juillet 1997, sur une demande présentée par la profession.

Le conseil d'administration se compose de :

- 5 représentants de l'Etat, et
- 7 représentants de la profession.

Le conseil d'administration se réunit tous les trois mois et discute le programme du centre.

Le centre axe son travail sur les facteurs intensificateurs de la culture de la pomme de terre tels: la fertigation qui permet de relever les rendements jusqu'à 30-40 tonnes/ha, la pré-germination sur clayette, la mécanisation et le stockage bien conduit.

Il organise des Journées nationales sur les principaux problèmes tels le mildiou ou le stockage.

Il assure des programmes de formation pour les techniciens.

Il a élaboré et diffusé plusieurs fiches techniques qu'il diffuse à grande échelle auprès des vulgarisateurs.

Il a commencé l'établissement de référentiels techniques sur les systèmes de production existants à l'échelle régionale.

Une agro-économiste est en cours de recrutement par le centre pour le suivi des coûts de production, elle effectuera également une étude comparée sur les frais du stockage traditionnel.

Enfin, il a démarré la création de fédérations régionales de pomme de terre qui formeront de nouveaux maillons de réflexion et de travail en commun.

@ Le Centre Technique des Céréales:

C'est le deuxième centre qui a été créé en application de cette loi. Son statut est fixé par l'Arrêté du 30 Octobre 1997. Il stipule notamment que le conseil d'administration se compose de :

- 5 représentants de l'Etat dont 3 du Ministère de l'agriculture
- 7 représentants de la profession.

Un conseil scientifique a été réuni par la direction du projet. Il est composé de chercheurs, de représentants du Ministère de l'agriculture et de grands agriculteurs… pour préparer le travail du conseil d'administration.

A l'actif de sa 1ère année d'existence, le centre a déjà installé 18 parcelles expérimentales d'adaptation de variétés et de techniques de densité de semis, de traitement phytosanitaire, de fertilisation…au milieu et d'évaluation de leur productivité dans le temps et sur plusieurs sites, de même qu'il a organisé 108 journées d'information sur le réglage des machines….

En 2ème année (1998/99), le Centre a installé un réseau de 22 parcelles sur 12 gouvernorats, effectué les analyses de sols. Il est entrain d'exploiter ces résultats dans le cadre d'un programme de vulgarisation. L'analyse des résultats va servir à démarrer l'élaboration d'un référentiel technique, qui viendra compléter et généraliser le référentiel qui a été mis en place par le projet DIMGE à Bizerte et certains autres anciens projets exécutés par l'USAID en Tunisie Centrale et le FSR commencé à l'INAT à la fin des années 80.

L'équipe qui travaille au Centre Technique des céréales était entrain d'être complétée au moment du contact du consultant avec le Centre (Mai 1999) par une agro-économiste en cours de recrutement.

@ Le Centre Technique de l'agriculture biologique:
Créé au courant de l'année 1999, il fait actuellement ses premiers pas .

ANNEXE N° II

Eléments complémentaires sur l'évaluation de la demande et diagnostic de la situation actuelle

LA DEMANDE DES UTILISATEURS

I. LES RESULTATS DE L'ENQUETE

Pour l'appréciation de la demande des agriculteurs, il a été procédé à une enquête de terrain. Effectuée sur un échantillon de 583 agriculteurs, elle a permis d'avoir un certain nombre d'indicateurs sur la perception et la vision de l'agriculteur sur la vulgarisation. Les réponses obtenues donnent lieu aux commentaires ci-après:

L'information de l'agriculteur (Tableau 2):

Les réponses montrent qu'une bonne moitié des agriculteurs considèrent qu'ils sont mal informés sur les nouveautés techniques(33% moyennement informés et 46%insuffisamment informés),sur les produits agricoles (30% moyennement informés et 44%insuffisamment informés)et sur la réglementation agricole (26% moyennement informés et 64%insuffisamment informés).

Les sources d'information (Tableau 3):

Les réponses de l'agriculteur de l'échantillon consignées dans le tableau 3 montrent que la 1ère source d'information reste les autres agriculteurs(48%).

Les CTV et CRA ne sont considérés que par 12% comme source de 1ère information, alors que l'UTAP n'est 1ère source que pour 4% des agriculteurs de l'échantillon.

La demande de conseil (Tableau 4):

Seulement 52% des agriculteurs de l'échantillon demandent conseils dont 61% parmi les gros exploitants,54% des moyens et 49% des petits. Une situation qui prouve déjà que la sensibilité à l'utilité du conseil n'est pas encore suffisante.

Les conseillers sollicités (Tableau 5):

Les conseillers sollicités restent toutefois dans tous les cas de figures, les techniciens des CRA (24%)et les ingénieurs des CTV(35%).Le recours aux documents écrits est négligeable(0%), alors que le recours à un autre agriculteur est pris en considération pour plus du tiers des agriculteurs (37%).

Les types de conseils demandés (Tableau 6):

Les conseils les plus demandés sont ceux relatifs à l'emploi de techniques plus ou moins nouvelles: emploi de pesticides(56%), irrigation(11%) et nouvelle spéculation(19%)en première approche.

Tableau 2. L'information de l'agriculteur

Information sur les nouveautés techniques	P.E.	M.E.	G.E.	Total
Bien informé	15%	19%	28%	17%
Moyennement	31%	38%	37%	33%
Très insuffisant	54%	43%	36%	49%
Total	100%	100%	100%	100%

Information sur les produits agricoles	P.E.	M.E.	G.E.	Total
Bien informé	23%	25%	31%	26%
Moyennement	25%	27%	42%	30%
Très insuffisant	52%	47%	27%	44%
Total	100%	100%	100%	100%

Information sur la réglementation agricole	P.E.	M.E.	G.E.	Total
Bien informé	9%	13%	17%	10%
Moyennement	26%	22%	28%	26%
Très insuffisant	65%	65%	55%	64%
	0%	0%	0%	0%
Total	100%	100%	100%	100%

Tableau 3. Les sources d'information

1ère source d'information sur l'agriculture	P.E.	M.E.	G.E.	Total
*par les journaux	4%	3%	4%	4%
*par radio	11%	15%	11%	12%
*par télévision	10%	19%	23%	13%
*par CTV/CRA	13%	11%	15%	12%
*par UTAP	4%	3%	4%	4%
*par des relations d'affaires	2%	3%	3%	2%
*par autres agriculteurs	52%	42%	33%	48%
*par d'autres sources	5%	3%	7%	5%
Total	100%	100%	100%	100%

Tableau 4. La demande de conseil

Recherche de conseils auprès de tiers	P.E.	M.E.	G.E.	Total
*oui	49%	54%	61%	52%
*non	50%	46%	39%	48%
*autres	0%	0%	0%	0%
Total	100%	100%	100%	100%

Tableau 5. Les conseillers sollicités

1er conseiller sollicité	P.E.	M.E.	G.E.	Total
aux techniciens des CRA	25%	24%	22%	24%
aux ingénieurs des CTV	34%	35%	42%	35%
à un ing.conseil privé	1%	4%	5%	2%
aux documents écrits	0%	0%	1%	0%
à un autre agriculteur	34%	33%	29%	32%
à l'UTAP	2%	4%	0%	2%
Autres	5%	0%	1%	3%
Total	100%	100%	100%	100%

Mise en œuvre du conseil des vulgarisateurs (Tableau 7):

Selon cette enquête, les agriculteurs appliquent toujours le conseil(68%)ou très souvent(14%) ce qui montre un grand capital de confiance dans le vulgarisateur.

Les 58% de ceux qui ne l'appliquent pas (49 % des gros) déclarent que c'est pour des raisons financières qu'ils ne l'appliquent pas, ce qui confirme que le vulgarisateur ne cherche pas donner à son conseil la dimension humaine, obligatoirement progressive pour convaincre le partenaire et adapter le conseil aux moyens de l'exploitant; et c'est l'art de tout bon vulgarisateur.

Tableau 6.Les types de conseils demandés

1er genre de conseil	P.E.	M.E.	G.E.	Total
*techniques d'irrigation	11%	12%	10%	11%
*emploi pesticides/herbicides	54%	57%	64%	56%
*introduction d'une nouvelle spéculation	21%	15%	11%	19%
*alimentation des animaux	5%	2%	4%	4%
*conduite de reproduction	2%	1%	2%	2%
*santé animale	3%	2%	3%	3%
*maintenance et réglage machines	0%	0%	1%	0%
*info sur la commercialisation	1%	0%	1%	1%
*gestion de l'exploitation	0%	2%	3%	2%
Autres	3%	7%	0%	4%
Total	100%	100%	100%	100%

Tableau 7. Mise en œuvre du conseil des vulgarisateurs

Mise en œuvre du conseil des vulgarisateurs ou l'ingénieur	P.E.	M.E.	G.E.	Total
Toujours	68%	68%	65%	68%
très souvent	13%	15%	18%	14%
Parfois	10%	14%	13%	11%
rarement	5%	1%	2%	4%
Jamais	4%	1%	2%	3%
Total	100%	100%	100%	100%

Raison de non-application du conseil	P.E.	M.E.	G.E.	Total
le conseil n'est pas compris	7%	6%	10%	7%
L'application demande des moyens techniques que ne maîtrisez pas	22%	23%	29%	23%
des moyens financiers que vous n'avez pas	62%	52%	49%	58%
ou que vous ne voulez pas risquer	7%	3%	6%	6%
Autres	3%	16%	6%	6%
Total	100%	100%	100%	100%

Impact des conseils sur les pratiques (Tableau 8):

Les avis des agriculteurs semblent partagés quand à l'impact de ces conseils sur les pratiques agricoles:49% de changements importants, contre 44%qui jugent que les changements sont faibles. Pour 62% des gros exploitants, qui sont mieux outillés pour le suivi, les changements sont plutôt importants:

Tableau 8.Impact des conseils sur les pratiques

Impact des conseils sur vos pratiques agricoles	P.E.	M.E.	G.E.	Total
changements importants	45%	54%	62%	49%
changements faibles	45%	44%	35%	44%
pas de changement	7%	1%	3%	4%
Autres	2%	1%	0%	2%
Total	100%	100%	100%	100%

Impact technico-économique des conseils (Tableau 9):

Pour plus des 2/3 des agriculteurs l'augmentation des rendements est importante aussi bien pour le rendement que pour la qualité. Alors que pour

les coûts, il n'y a pas de changement dans les coûts pour 45% des cas, contre 25% qui pensent qu'il y a une baisse importante.

Tableau 9.Impact technico-économique des conseils

Impact des conseils sur les rendements	P.E.	M.E.	G.E.	Total
augmentation importante	63%	68%	76%	66%
faible augmentation	29%	28%	18%	27%
sans changement	7%	5%	6%	7%
baisse	2%	0%	0%	1%
Total	100%	100%	100%	100%

Impact des conseils sur la qualité	P.E.	M.E.	G.E.	Total
augmentation importante	62%	64%	72%	64%
faible augmentation	31%	32%	22%	30%
sans changement	5%	4%	6%	5%
baisse	2%	0%	0%	2%
Total	100%	100%	100%	100%

Impact des conseils sur les coûts	P.E.	M.E.	G.E.	Total
baisse importante	24%	27%	24%	25%
faible	23%	19%	18%	21%
sans changement	9%	10%	5%	9%
augmentation	43%	44%	53%	45%
autres	1%	0%	0%	0%
Total	100%	100%	100%	100%

Visites du vulgarisateur et acceptation du conseil (Tableau 10):

Pour 1/3 des agriculteurs qui reçoivent des visites non attendues du vulgarisateur, 2/3 n'en reçoivent pas. La fréquence de ces visites est la même pour les petits, les moyens et les gros; 80% semblent les appliquer toujours ou souvent, ce qui manifestement semble trop beau pour être vrai. Il y aurait probablement dans les réponses un peu de complaisance envers les vulgarisateurs!

Assiduité aux journées d'information et aux visites des parcelles de démonstration (Tableau 11):

Pour les agriculteurs, 63% ont répondu ne pas assister aux journées d'information, et, 89% aux visites des parcelles de démonstration; ce qui pourrait être interprété comme un manque d'intérêt pour ces manifestations, ou prouver que très peu d'agriculteurs y sont invités. L'approche suivie pour le choix des thèmes (sujets souvent banals et loin des soucis des agriculteurs) et leur exécution, devra être reconsidérée en fonction des besoins de l'auditoire et de l'exploitation.

Intérêt des agriculteurs aux méthodes de groupe (Tableau 12):

Malgré cette faible assiduité, les agriculteurs ont donné des réponses qui contredisent (33+37%) leur manque d'assiduité aux journées d'information et aux visites des parcelles de démonstration auxquelles ils ont dit ne pas assister.

Implication de l'agriculteur dans la vulgarisation (Tableau 13):

A la question:

- "Comment l'agriculteur doit-il être impliqué dans la vulgarisation?" (Tableau 13),
- "C'est par l'échange d'expérience avec d'autres agriculteurs et vulgarisateurs ", que répond une grande partie des agriculteurs interrogés avec (37%).

Tableau 10.Visites du vulgarisateur et acceptation du conseil

Recevez-vous la visite du vulgarisateur à son initiative	P.E.	M.E.	G.E.	Total
Oui	29%	34%	33%	31%
Non	71%	65%	67%	69%
Autres	0%	1%	0%	0%
Total	100%	100%	100%	100%

Fréquence des visites du vulgarisateur	P.E.	M.E.	G.E.	Total
Oui	49%	36%	53%	47%
Non	51%	64%	47%	53%
Total	100%	100%	100%	100%

Pratique des conseils reçus après la visite	P.E.	M.E.	G.E.	Total
Toujours	57%	63%	72%	60%
Fréquemment	25%	27%	24%	25%
Rarement	16%	8%	4%	13%
Jamais	1%	2%	0%	1%
Total	100%	100%	100%	100%

Raison de non-application des conseils	P.E.	M.E.	G.E.	Total
le conseil n'est pas compris	11%	4%	3%	9%
ne correspond pas à vos soucis	9%	32%	21%	14%
mise en place demande moyens techniques que vou maîtrisez pas	22%	29%	24%	24%
moyens financiers que vous n'avez pas	48%	25%	34%	43%
ou que vous ne voulez pas risquer	4%	0%	10%	4%
autres raisons	4%	11%	7%	6%
Total	100%	100%	100%	100%

Tableau 11.Assiduité aux journées d'information et aux visites aux parcelles de démonstration

Journées d'information	P.E.	M.E.	G.E.	Total
oui, plusieurs fois	13%	9%	17%	13%
oui, quelques fois	22%	29%	32%	24%
non jamais	66%	61%	51%	63%
Total	100%	100%	100%	100%

Visites sur des parcelles de démonstration	P.E.	M.E.	G.E.	Total
oui, plusieurs fois	4%	2%	5%	4%
oui, quelques fois	5%	14%	12%	7%
non jamais	91%	84%	83%	89%
Total	100%	100%	100%	100%

Participation de l'agriculteur à la vulgarisation (Tableau 14):

Pour la participation de l'agriculteur dans la vulgarisation, on remarque qu'il y a 3 groupes d'avis apparemment différents mais qui se rejoignent pour opter par le passage à travers une organisation à caractère professionnel ou d'un travail en groupes avec 20% pour la constitution de groupes, 36% pour l'UTAP et 32% pour les chambres d'agriculture; sachant que celles-ci sont les organisations les plus idoines pour s'adonner, légalement, à ce type d'activité.

Vulgarisation payante (Tableau 15):

A la stratégique question sur le paiement de la vulgarisation, on constate une certaine dispersion autour des alternatives de réponses données, même chez les petits exploitants. Ce qui prouverait, que les intéressés ne croient pas en l'application prochaine de ce genre de mesure, et la réponse ne peut être considérée comme concluante.

Tableau 12.Intêrét aux méthodes de groupe

Pensez-vous que ces méthodes de groupe peuvent répondre à vos besoins en conseils?	P.E.	M.E.	G.E.	Total
Totalement	33%	35%	29%	33%
Partiellement	35%	42%	43%	37%
pas du tout	15%	12%	14%	15%
sans opinion	17%	11%	13%	15%
Total	100%	100%	100%	100%

Tableau 13.Implication de l'agriculteur dans la vulgarisation

Comment l'agriculteur doit-il être impliqué dans vulgarisation (1ère implication)	P.E.	M.E.	G.E.	Total
*par l'identification des besoins	27%	27%	29%	28%
*l'établissement des priorités	4%	7%	6%	5%
*l'échange d'expérience avec autres agriculteurs e vulgarisateurs	34%	43%	41%	37%
*autres	3%	2%	3%	3%
*sans opinion	31%	21%	21%	28%
Total	100%	100%	100%	100%

Tableau 14.Participation de l'agriculteur dans la vulgarisation

Comment doit se faire la participation dans la vulgarisation?	P.E.	M.E.	G.E.	Total
*par les agriculteurs constitués en groupes	20%	22%	17%	20%
*par le biais de l'UTAP	34%	41%	38%	36%
*des coopératives de services	8%	6%	8%	8%
*des groupements interprofessionnels	3%	10%	7%	5%
*des ch d'Agriculture	34%	21%	29%	32%
Total	100%	100%	100%	100%

Tableau 15. Vulgarisation payante

Dans quelle situation envisagez-vous de payer le conseil agricole? (1ère situation)	P.E.	M.E.	G.E.	Total
*disponibilité de conseiller haut.qualifié	32%	34%	38%	33%
*lors d'investissements importants	23%	21%	21%	22%
*introduction de technique de pointe	7%	11%	9%	8%
*installation de réseau d'irrigation	9%	11%	6%	9%
*cultures d'exportation	2%	5%	1%	2%
*autres	28%	17%	24%	26%
Total	100%	100%	100%	100%

Financement de la vulgarisation (Tableau 16):

Le choix pour un tiers(32%) des agriculteurs va dans le sens d'un règlement direct, tandis que pour un autre tiers(31%)il faut recourir à autre chose...! Ce qui n'engage pas beaucoup les intéressés et confirme plutôt le peu d'enthousiasme (10%) pour le paiement d'une taxe.

Tableau 16. Financement de la vulgarisation

Financement de la vulgarisation: le moyen que vous préféreriez	P.E.	M.E.	G.E.	Total
*payer directement le conseil	29%	39%	38%	32%
*payer une taxe sur ma production	11%	7%	8%	10%
*contrib./annuelle à un organisme choisi	13%	15%	15%	13%
*vous organiser avec d'autres agriculteurs et recr un technicien	12%	17%	17%	13%
*autres	34%	23%	21%	31%
Total	100%	100%	100%	100%

II. PROCEDURES & MECANISMES

Les procédures et mécanismes utilisés pour connaître les besoins des utilisateurs exprimés et les traduire en tant que questions pour la recherche, besoin de vulgarisation, besoin de formation:

Pour répondre à cette question, il y a lieu de rappeler que les procédures adoptées à ce jour sont liées aux réunions initiales de programmation organisées pour l'élaboration des programmes annuels et où les exploitants-bénéficiaires sont représentés par les groupes-cibles désignés dans chaque CRA.

Mais souvent ces besoins sont présentés sans ordre préalable par l'agriculteur et doivent faire l'objet d'un triage pour être traités selon leur nature selon qu'il s'agisse de recherche, de vulgarisation ou de formation:

- Questions auxquelles il n'y a pas encore de réponse au niveau de la recherche :

IL s'agit en fait d'un maillon du feed-back. Le chef de la CTV est sensé faire ressortir ces questions pour les faire parvenir à la recherche par les voies les plus appropriées, à charge pour elle de les intégrer dans ses programmes et de les traiter avec la diligence nécessaire en tant que besoins de ses premiers clients qui doivent bénéficier d'une priorité absolue. Dans les faits, il y a jusqu'ici une indétermination sur la façon de véhiculer ces desiderata du terrain.

Pour les uns, c'est par un courrier adressé à l'IRESA qu'on doit l'en informer, pour d'autres c'est à l'autorité qui l'a reçu (l'AVFA) de l'étudier avec les directions centrales concernées et avec la profession et, d'essayer ensemble lors des réunions des commissions de programmation de la recherche de l'inscrire aux programmes à préparer.

Mais vu le rôle des Directions centrales en tant que dépositaires des stratégies de l'Etat et en tant que spécialistes-matières, il leur revient d'étudier ces desiderata du terrain et de distinguer:

-Les éléments à approfondir avec la recherche pour leur trouver réponse même à moyen terme, car en levant une contrainte devant l'agriculteur, ces directions centrales lui permettent d'être plus disposé à les écouter et agir dans le sens de leurs stratégies et,

-Les messages à élaborer pour la compréhension de ces stratégies et leur adoption par l'exploitant et donc les messages à intégrer au programme d'intervention de l'AVFA, et d'alimenter continuellement la vulgarisation (AVFA & CRDA) en messages-porteurs pour la réalisation des objectifs de l'Etat.

- De besoins ponctuels en vulgarisation :

Ce type de besoin qui a été le mieux abordé par le projet "Banque Mondiale", suit la méthodologie recommandée par celle ci. Il est ainsi théoriquement inclus dans le projet de programme établi par le CRA qui est transmis au chef de la CTV. Celui-ci, après vérification de sa concordance avec les stratégies nationales ou les priorités régionales et l'accord du CRDA, est adressé à l'AVFA et finit par être intégré au programme national.

Mais en fait, il n'y a pas eu de travail d'évaluation pour savoir quel est le pourcentage des besoins exprimés qui finit par figurer dans le programme définitif; et si cela satisfait la base qui est le "groupe-cible".

- Besoins en formation:

Les besoins en formation ne sont pas dégagés de ces réunions, et ce sont les centres de formation qui préparent des programmes de formation et en assurent la réalisation. Les CRDA désignent les vulgarisateurs qui en ont le plus besoin pour en profiter.

Donc on ne sait pas en définitive si les besoins exprimés par les utilisateurs-agriculteurs sont traduits en questions pour la recherche, besoin de vulgarisation, besoin de formation, mais on sait qu'il n'y a pas une instance chargée de les traiter en tant que tels et de les dispatcher.

L'idéal aurait été que ces réunions aient lieu en présence des 3 partenaires (RVF) c'est-à-dire les représentants des trois directions centrales de l'AVFA, à charge pour chacune de tirer ses propres conclusions et de les intégrer dans les activités propres de l'une ou de l'autre conformément à leurs missions respectives, soit de les orienter vers les acteurs les plus pertinents. Mais dans les faits c'est au niveau de la CTV et du CRDA que ces questions sont traitées et reçoivent ou ne reçoivent pas de suites.

III . LA DEMANDE VUE PAR LES VULGARISATEURS

Pour mieux comprendre la demande, des questions ont été posées aux chefs de CTV dans le questionnaire élaboré dans le cadre de cette étude, pour savoir s'ils sont sollicités par des agriculteurs pour du conseil? Et pour quel genre de conseil?

Sur les 95 CTV qui ont répondu au questionnaire (ANNEXE N°IV), les réponses se présentent comme suit:

-Question: Etes-vous sollicité personnellement par des agriculteurs pour du conseil? Et par quels types d'agriculteurs?

-Réponses: 44 sont sollicités par de grands agriculteurs,
75 sont sollicités par des agriculteurs moyens,
70 sont sollicités par de petits agriculteurs,
1 est sollicité par une SMVDA.

-Question: S'agit-il de conseil technique, d'information sur les nouveautés ou autres?

-Réponses: conseils techniques: 72
information sur les nouveautés: 41
crédit et subventions: 15
autres : 29

Ces réponses prouvent que le chef de CTV est plus sollicité par les moyens et petits agriculteurs que par les gros, mais qu'il y a aussi une demande de la part de ceux-ci; et que si le conseil technique reste sollicité, il y a quand même un intérêt pour les innovations et les "autres conseils" qui sont souvent d'ordre personnel et qui prouvent qu'une confiance s'instaure parfois avec certains chefs de CTV.

ELABORATION DES PROGRAMMES DES ACTEURS DU SYSTEME

Ce paragraphe décrit l'élaboration des programmes d'activités :

- en matière de vulgarisation de masse,
- en matière de vulgarisation de terrain
- et donne une évaluation de ces mécanismes

I. ELABORATION DES PROGRAMMES DE VULGARISATION DE MASSE

Les activités de vulgarisation de masse comprennent d'une part la préparation des supports écrits à diffuser auprès des vulgarisateurs et des

agriculteurs dans le cadres des campagnes de vulgarisation sur les différents thèmes du programme, et d'autre part les documents radiophoniques et télévisuels à diffuser sur les chaînes nationales et destinées à un public plus large.

Les sources reconnues de l'information pour la production de ces documents étant les "acquis de la recherche", et quelquefois, les recommandations des directions centrales du Ministère de l'agriculture.

Les sources d'information:
les acquis de la recherche:

Les acquis de la recherche qui forment, dans l'approche actuelle, la principale source d'information sur les innovations techniques, technologiques, économiques…dont l'AVFA assure la diffusion. Ils parviennent à celle-ci sous leurs formes officielles: *les Annales de l'INRAT, la Revue de l'INAT, les Cahiers du CRGR…,la Revue Ezzaïtouna de l'Institut de l'olivier, les résumés annuels des thèses et mémoires de fin de cycles de spécialisation publiés à partir de 1995, les Actes des Journées nationales sur les acquis de la recherche* ….précédemment cités. Leur exploitation par les services de l'AVFA se font comme cela a été expliqué plus haut pour la production des divers documents que celle-ci prépare .

Recommandations des directions centrales :

Les recommandations et besoins des directions centrales du Ministère de l'agriculture parviennent à l'AVFA sous forme de correspondances chaque fois que le besoin se fait sentir. De même, elles peuvent avoir lieu à la suite de diverses réunions sur des produits stratégiques ou sur des aspects conjoncturels lors de la préparation ou du suivi de certaines campagnes agricoles. Les correspondances n'obéissent pas à un modèle standardisé, elles peuvent être plus ou moins précises quant au message à apporter. Mais les messages sont toujours préparés en commun et soumis à l'examen de la direction centrale concernée.

Préparation des documents écrits :

L'ensemble de documents publiés par l'IRESA et établissements de recherche et d'enseignement supérieur devrait permettre à l'AVFA de concevoir les documents écrits et audio-visuels de vulgarisation de masse nécessaires aux vulgarisateurs et aux agriculteurs. Alors que les services de l'AVFA exige des documents plus adaptés aux différentes catégories d'utilisateurs(spécialistes-matières, chefs de CTV, agriculteurs). Une entente sur ces documents qui formeraient théoriquement une liaison formelle écrite entre la recherche et la vulgarisation n'arrive pas à voir le jour.

Production de documents écrits et de documents télévisuels:

Pour décider de son programme annuel de publication de documents écrits et de documents télévisuels, l'AVFA consulte annuellement les CRDA sur leurs besoins en la matière. Les réponses des CRDA sont ensuite exploitées et l'AVFA choisit les titres les plus demandés pour les inclure dans son programme annuel et les préparer sous forme de brochures ou de dépliants ou de documents télévisuels .

L'AVFA produit ainsi annuellement une quinzaine de notices techniques écrites (le total étant de 78 titres depuis 1991) destinées notamment aux vulgarisateurs, mais plusieurs agriculteurs les demandent également.

Selon la même démarche sont également produit des documents télévisuels. La production annuelle est d'environ:

* 260 spots télévisés,
* 36émissions télévisuelles,
* 312 émissions radiophoniques quotidiennes,
*34 émissions radiophoniques hebdomadaires en collaboration avec la RTT,
*52 émissions radiophoniques hebdomadaires en collaboration avec le Centre de formation et de recyclage de Takelsa,

La bibliothèque constituée en ces diverses productions comporte à ce jour :

- 257 documents techniques écrits et diffusés entre 1968 et 1999 mais aucun document à caractère économique ou de gestion ,
- 74 émissions télévisuelles et 294 spots documents télévisuels.

II. ELABORATION DES PROGRAMMES DE VULGARISATION DE TERRAIN

Itinéraire de préparation du programme

L'élaboration des programmes d'activités de la vulgarisation de terrain se fait essentiellement à l'échelle régionale. Le travail commence par un séminaire de programmation provoqué par l'AVFA au sein de chaque CRDA, aujourd'hui cette réunion préliminaire est organisée par groupe de 3 ou 4 CRDA. Assistant, en principe, à cette réunion, l'ensemble des cadres intéressés des CRDA, des représentants de la recherche et des directions centrales. L'AVFA détermine les lieux de réunions et se charge du lancement des invitations. Ces réunions ont lieu généralement au mois de Mai de chaque année.

Dans ce séminaire l'AVFA donne ses directives quant au programme d'activité à élaborer, et ce, en collaboration avec l'IRESA et certaines directions techniques, pour le choix des thèmes - en fonction des nouveaux acquis - et la détermination des programmes, des régions d'intervention, des secteurs à cibler et de démarrer la préparation des documents de vulgarisation nécessaires et les calendriers d'intervention…

Ensuite, le travail se fait en partant du "vulgarisateur" de terrain pour remonter jusqu'à l'AVFA:

A /Au niveau du "vulgarisateur" de terrain ou chef de centre de rayonnement agricole (CRA) :

Le travail commence au niveau du CRA pour la préparation des programmes de vulgarisation annuel. La mission du vulgarisateur, responsable d'un Centre de Rayonnement Agricole consiste en:

- La préparation des programmes de vulgarisation: annuel, mensuel et hebdomadaire,
- L'exécution des programmes de vulgarisation par utilisation des méthodes usitées de vulgarisation, mais en fonction des moyens matériels et didactiques qui sont mises à sa disposition par le chef de la CTV,
- Le suivi des campagnes agricoles, l'estimation de la récolte, les statistiques relatives aux aléas climatiques, au crédit agricole, à l'attribution de carburant dégrevé….

Ce dernier point ne fait pas partie de l'activité de vulgarisation, mais se trouve également à la charge de cet agent.

Donc pour la préparation des programmes de vulgarisation annuel et mensuel, le chef de CRA convoque une réunion à laquelle assistent les groupes-cibles, le chef de la CTV et les spécialistes-matières du CRDA et qui sont en général les Chefs des Arrondissements techniques ou leurs représentants.

Lors de cette réunion, qui a lieu au mois de Juin, et après le passage en revue de l'activité de l'année antérieure et l'exposé de l'objet de la réunion, les membres des groupes-cibles sont invités à exprimer les thèmes qui préoccupent les agriculteurs et qu'ils proposent pour le programme de la vulgarisation de l'année suivante.

Un procès-verbal est ensuite dressé par le CRA avec une hiérarchisation des problèmes évoqués et le programme retenu pour la campagne prochaine. Dans les CTV visitées par le consultant, il a été constaté que ce procès-verbal n'est pas fait systématiquement et la liste des thèmes proposés et

envoyée au Chef de la CTV se rapproche beaucoup des thèmes listés parmi "les produits stratégiques".

Il est à noter que dans certaines CTV visitées, les responsables ont indiqué que:

- Le choix des groupes-cibles se fait parmi les agriculteurs selon leurs réceptivité, âge et technicité. Les meilleurs sont choisis pour en faire partie; de même les agriculteurs-cibles changent d'année en année ou quelques fois tous les 2 ou 3 ans,
- Le procès verbal de réunion ne comporte pas les questions et problèmes évoqués par les agriculteurs et autres que ceux relatifs à la vulgarisation technique. Les chefs d'arrondissements présents sont sensés y répondre séance tenante.
- Dans certains CRA, on n'établit pas de procès verbal de réunion, mais directement le programme à adresser à la CTV.

B /Au niveau de la CTV:

A ce niveau, et au vu des demandes exprimées dans les procès-verbaux qui lui parviennent des CRA, le Chef de la CTV assure la coordination et la correction des projets de programmes en fonction des moyens de locomotion et didactique dont il dispose et de la liste des produits stratégiques qui doivent recevoir une large priorité dans cette programmation.

C /Au niveau du C R D A:

Au CRDA, les programmes présentés par les Chefs de CTV sont examinés par tous les spécialistes-matières qui sont les chefs d'arrondissements. Ensuite une réunion est organisée avec la profession et les Chefs d'arrondissements responsables des stratégies, pour étudier ces programmes en fonction des priorités stratégiques, des priorités régionales, des moyens didactiques disponibles et autres…. Ils sont rassemblés par le coordinateur de la vulgarisation et communiqués enfin par le CRDA à l'AVFA au mois de septembre en même temps que les besoins de vulgarisation de masse, les spots télévisés...

D /Au niveau de l'AVFA:

A l'AVFA, c'est la Direction des Opérations de Vulgarisation qui a la responsabilité de la programmation, du suivi, de la coordination et de l'évaluation de la vulgarisation de terrain (cette organisation a été adoptée suite au projet de "Projet de recherche et de vulgarisation agricole-Prêt 3217-TUN de la Banque Mondiale ".

C'est cette direction qui reçoit les projets de programmes des CRDA pour donner son avis. Elle les analyse, les rapproche des directives arrêtées pour les différents secteurs, les classe selon les différents types d'intervention méthodologiques (journées d'informations, parcelles de démonstration, contacts individuels…) et publie ensuite l'ensemble dans le programme d'activité annuel national.

Approche appliquée:

L'ensemble des actions de programmation, de suivi et d'évaluation sont décrites dans des Guides Pratiques pour la programmation, le suivi et l'évaluation préparés par l'AVFA avec les experts de la Banque Mondiale. Ils sont suivis généralement d'une façon méticuleuse.

Cette approche, en plus des mécanismes et de l'organisation du travail auxquels la Banque Mondiale cherchait à initier les services de vulgarisation avec les producteurs, visait de :

- Faire établir par les CRDA une relation entre les objectifs de planification et les actions en direction de la production,
- Faire connaître le milieu et les exploitants aux responsables des CTV et CRA dès leur installation sur les lieux,
- Considérer comme objectif aussi bien "la formation de groupements" que "le travail avec des groupements" de façon à parvenir à aider à la structuration de la profession en partant de la base
- Baser l'action des chefs de CRA sur les potentialités et les problèmes préoccupant les agriculteurs dans leur zone d'intervention.

- Etablir et exécuter un programme national et régional de formation…important notamment en matière de formation de formateurs

- Parvenir à la mise en place d'un système d'évaluation, à la bonne définition des bénéficiaires, des groupes-cibles et au renforcement de l'adhésion des agriculteurs…de façon à mesurer les taux d'adoption et les impacts non seulement à mi-parcours, mais également quelques années après la fin du projet .

Pour ce qui est des modes d'interventions, l'approche trouve surtout son application à travers trois modèles d'intervention :

- L'organisation de Campagnes Intensives de Vulgarisation (CIV) pour les spéculations que le Ministère de l'Agriculture définit comme stratégiques et qui étaient au nombre de 7 au début du projet Banque Mondiale, et, dont le nombre a varié d'année en année pour arriver en 1999 à 18 secteurs de production ou d'activité (céréales, pomme de terre, oléïculture, agrumes, tomates, phoeniciculture, lait, viandes rouges, économie de l'eau, géothermie, cultures protégées, cultures fourragères, périmètres irrigués, viticulture, CES, exportation des produits agricoles, parcours, petit élevage)…
- La prise en compte des "Priorités régionales" qui se dégagent des réunions dans les CRA avec les groupes-cibles d'exploitants;
- Un appui aux grands projets par l'établissement d'une collaboration entre l'AVFA et les responsables de ces projets.

III .EVALUATION DES MECANISMES & PRISE EN COMPTE DE LA DEMANDE DES UTILISATEURS

III.1.Dans l'élaboration des programmes de la vulgarisation de masse:

La conception des documents écrits:

Les documents préparés par l'AVFA sont de 3 types :

- Les monographies (1) d'un certain nombre de cultures importantes pour l'économie agricole. Elles ont été préparées après passation de conventions avec différentes institutions de recherche. Elles sont généralement très complètes et très exhaustives. Mais elles n'ont pas fait l'objet de diffusion.
- Des manuels(2) et des dépliants(3). Une fois un titre choisi, les responsables essaient de collecter les données disponibles et décident de la forme "manuel" ou "dépliant" et qui seront tous deux conçus pour l'usage des vulgarisateurs et des agriculteurs qui les demandent.

La conception générale qui prévaut pour la préparation des documents privilégie la facilitation du contenu au lecteur. Cette option préalable est normale pour le vulgarisateur-agent technique ou l'agriculteur dont le bagage scientifique est très modeste et nécessite cet effort pour préparer une "recette" facilement vulgarisable.

Pour l'ingénieur-chef de CTV, cette conception comporte le risque de vouloir trop lui "mâcher" l'information, peut-être de la déformer parfois et de ne pas lui laisser la possibilité de comprendre les raisons réelles de l'essai, les conditions et l'objectif visés par la recherche et donc de ne pas pouvoir adapter les résultats de la recherche aux cas qui se présentent concrètement à son appréciation, et qui ne sont pas forcément identiques aux conditions des essais.

Une vulgarisation de recettes plus ou moins "passe-partout" n'est plus recommandée face aux défis que rencontre l'agriculture d'aujourd'hui, et une bonne compréhension de la technologie concernée et de ses conditions d'emploi est obligatoire pour bien l'interpréter, la recommander là où il le faut dans son intégralité ou fractionnée.

Qualité et interprétation des acquis de la recherche:

Les publications faites par les chercheurs et ceux qui parviennent à l'AVFA ne sont pas conçus sur un modèle unique. Ils ne contiennent pas que des innovations…, mais également des quantités de données que le vulgarisateur connaît parfois ou qu'il a intérêt à connaître….; d'où une certaine richesse qui s'adresse aux vulgarisateurs de niveau et aux concepteurs et exécutants des politiques agricoles qu'il n'est pas aisé à l'AVFA de présenter sous une forme standard ou en paquets technologiques.

Donc, s'il est souhaitable qu'il y ait des mécanismes pour l'AVFA pour produire des supports écrits ou autres, un bon ciblage des bénéficiaires de ses documents ne doit pas être conçu seulement en fonction de ceux qui vont le valoriser le moins (le vulgarisateur-agent technique ou similaire), mais également de ceux qui ont la capacité de le valoriser au mieux (c'est-à-dire le vulgarisateur-ingénieur ou ingénieur-adjoint)… et il est souhaitable que tout élément qui permet au vulgarisateur de mieux apprécier "l'adaptabilité du résultat" et les possibilités de son extrapolation pour faire une vulgarisation à bon escient ….doit lui parvenir, un travail de tri, de synthèse, de diffusion…important doit donc être fait effectivement régulièrement et pour tous les domaines de l'agriculture.

Pour cela, il faudrait donc que l'AVFA collecte régulièrement tous les documents qui émanent de la recherche, ensuite dispose d'un staff de spécialistes-matières pour effectuer ce travail. Et là, vu les moyens limités de l'AVFA et le coût d'un pareil investissement, d'une part et le double-emploi qui risque de se faire avec les directions techniques, il reviendrait plutôt à celles-ci de jouer ce rôle de spécialistes-matières et donc de s'organiser pour guider l'AVFA dans la conception et l'exploitation de ces acquis .

En l'absence de cela, seuls des dépliants et des documents assez simplifiés sont préparés. Certaines directions générales (par ex. DGGR) les complètent par différents types de fiches plus approfondies et très bien faites pour la réalisation de CIV comme la CIV relative à l'économie de l'eau à laquelle la DGGR a donné beaucoup d'importance.

Correspondance entre les acquis de la recherche, les besoins des CRDA et les publications de l'AVFA:

Il n'a pas été possible d'établir un parallèle entre les acquis de la recherche, les besoins des CRDA et les publications de l'AVFA

On peut dire, seulement que le nombre des titres publiés en 1998 et 1999 pour les brochures et dépliants cités ci-après a été très modeste et bien en dessous des thèmes de vulgarisation affichés :

- Culture du sorgho fourrager - dépliant - 1998,
- Culture de l'avoine- dépliant - 1998,
- L'élevage des abeilles - brochure - 1999;
- Les pulvérisateurs sous pression - brochure - 1999,
- Les techniques de production des céréales irriguées (brochure) 1998-99,
- Le réglage de la M-B pour éviter les pertes de grains(brochure) 1998-99,
- La production de plants de tomates de saison et d'A-S en pépinière - dépliant - 1998.

Mais compte tenu de la faiblesse de l'équipe chargée d'effectuer ce travail, il est impossible de lui demander davantage.

Le tirage de ces publications se fait en 5.000 à 10.000 exemplaires. Dans les années 60 et 70, ces documents comportaient une partie économique, mais les coûts des intrants et des productions agricoles évoluant dans le temps, et en l'absence de possibilité de remise à jour périodique de ces documents , la partie économique a été supprimée. Ce qui pose d'ailleurs, en même temps, le problème de l'introduction des innovations techniques dans ces documents!

Par une rapide comparaison entre le rapport d'activité de l'INRGREF et les résultats qui sont mentionnés et cette liste de publications, il semble qu'il y ait peu de correspondance entre les publications de la recherche et celles de l'AVFA.

Ceci serait dû à l'absence de choix et d'orientation pour l'établissement de ce programme annuel de publications, le Conseil de l'AVFA aurait pu effectuer ces choix, ou bien constituer une commission d'orientation parmi ses membres qui représentent les directions centrales du Ministère, ou créer un genre de "Comité Technique" pour lui confier cette tâche.

III .2.Pour les programmes de la vulgarisation de terrain & prise en compte de la demande des utilisateurs:

On remarque que:

La méthodologie utilisée, a apporté beaucoup d'organisation du travail aux services de vulgarisation. Mais l'interprétation des recommandations faites par l'agent de terrain varie beaucoup d'un agent à l'autre.

La demande des utilisateurs directs qui sont les agriculteurs se fait:

- par l'intermédiaire de leurs "représentants" que sont les groupes-cibles lors des réunions de programmation.
- par l'intermédiaire de leurs "représentants" que sont les professionnels et les représentants des directions centrales dans les commissions de programmation des programmes de recherche.

-par eux-mêmes dans leur contact direct avec les vulgarisateurs.

Compte tenu de ces mécanismes, il est difficile d'apprécier s'il y a prise en compte de ces demandes, toutefois, on constate que:

- L'attachement d'un grand nombre d'agents à la forme (c'est-à-dire au remplissage des différents documents et tableaux demandés par la méthodologie) est plus important pour eux que leur attachement aux aspects de contenu technique, économique ou social, et surtout à son adaptabilité aux différents cas de figures… ce qui ne leur a pas permis d'apprécier toujours l'importance de ces aspects de fonds, et donc en réduit l'impact;
- Les fiches d'identification permettant la "connaissance du milieu physique du CRA", les fiches relatives à la "connaissance des agriculteurs" n'ayant pas toujours été remplies et leur exploitation ne s'est pas, en fait, pratiqué l'agent a continué son travail de routine sans améliorer ses connaissances ni son poids auprès des agriculteurs; alors que bien encourager les "produits stratégiques" là où ils optimiseraient les revenus de l'exploitant permettrait de joindre l'intérêt national à l'intérêt du producteur et en ferait un allié naturel du vulgarisateur pour pousser davantage les progrès à réaliser;
- Par ailleurs, il a été observé, dans plusieurs réunions, des différents entre vulgarisateurs et agriculteurs et auxquels les premiers n'osaient pas ou craignaient de donner des solutions de peur d'en prendre la responsabilité. Ainsi devant les problèmes évoqués de méventes ou pertes de produits comme cela a été le cas pour l'absence de marché capable d'absorber la production dattière à Nefta, ou le refus de quantités de lait par l'industrie de conditionnement à Bir El Hafey, ou la chute des prix des pastèques de primeurs au PPI de Abdessadok à Gafsa ou le refus d'un industriel de passer des contrats de paiement du lait selon la qualité à Grombalia…; *les vulgarisateurs arguaient, à juste titre, ne pouvoir répondre aux problèmes de commercialisation posés, et qu'ils ne disposaient pas d'informations pouvant les aider pour ce faire.* Or, le problème de commercialisation est au cœur même de la vulgarisation et de la confiance en la personne du vulgarisateur;
- Le fait, de n'avoir pas su former des groupes-cibles homogènes capables d'évoluer en groupements de travail n'a pas permis d'atteindre, un tant soit peu, l'objectif de structuration de la profession qui aurait beaucoup aidé aujourd'hui à une prise en charge plus rapide de la

vulgarisation par une profession assise sur une base solide et réduit les opportunités qui s'offrent aujourd'hui. Le consultant a pu constater dans ces mêmes réunions auxquelles il a assisté que des agriculteurs reprochaient au vulgarisateur que les groupes-cibles comprenaient beaucoup d'ouvriers qui, s'ils pouvaient prendre des décisions pour l'exécution de certains travaux de campagne ne pouvaient pas prendre celles plus importantes d'adhésion à des groupements ou la réalisation de certains investissements….

- Par ailleurs, et pour les deux outils les plus importants de la vulgarisation de terrain et qui sont les journées d'information et les visites de parcelles de démonstrations; on trouve dans les réponses de l'enquête ci-dessus évoquée (Tableaux 11 & 12) que pour les agriculteurs enquêtés, 61% ont répondu ne pas assister aux journées d'information, et, 87% aux visites des parcelles de démonstration; ce qui pourrait être interprété comme un manque d'intérêt pour ces manifestations, ou prouver que très peu d'agriculteurs y sont invités.
- De même à la question "Comment l'agriculteur doit-il être impliqué dans la vulgarisation?", "- c'est par l'échange d'expérience (Tableau 13) avec d'autres agriculteurs et vulgarisateurs" que répond la majeure partie des agriculteurs questionnés. Ceci montre des dispositions au travail de groupes, et ce d'autant plus que dans ce même tableau plusieurs répondent qu'ils peuvent s'impliquer dans la vulgarisation par l'identification des besoins et l'établissement des priorités. Ces mécanismes et outils seront donc ceux à utiliser dans l'avenir.

TRANSFERT DE CONNAISSANCES & DE TECHNIQUES

Les transferts de connaissances et de techniques nécessitent des interfaces, entre les différents acteurs du système RVF pour établir un dialogue entre offre et demande de services. Selon les intervenants, on peut les classer en 3 niveaux :

I. TRANSFERT DE L'AGRICULTEUR A L'ADMINISTRATION

En théorie pour assurer un transfert de connaissances convenable en vulgarisation, on doit d'abord répondre à des besoins et donc bien écouter l'utilisateur et lui trouver les solutions adaptées. L'essentiel des demandes se fait lors des réunions de programmation et le transfert entre cet utilisateur et le vulgarisateur est sensé se faire dans l'exécution du programme annuel. Donc, et parmi les grands rôles attribués à la vulgarisation agricole (et, en fait à la CTV) se trouve la liaison qu'elle assure entre l'exploitant et les organismes de recherche chargés de "trouver les solutions" …

Ce rôle du vulgarisateur en tant qu'agent de liaison est au cœur même du transfert de connaissances. Il est essentiel qu'il joue bien ce rôle pour acquérir la confiance et se faire adopter par le milieu agricole. En effet les contacts des vulgarisateurs avec les sources du savoir pour signaler les problèmes, forment leur principale contribution au développement agricole par la solution des problèmes ressentis par l'exploitant, et cela avant même de lui recommander l'application d'innovations de la recherche qu'il n'a pas forcément demandées. Les vulgarisateurs ont ensuite pour tâche d'affermir l'amélioration apportée en renforçant la surveillance dans l'application des nouvelles technologies et en assurant leur succès.

Pour ce faire, la formation des vulgarisateurs est fondamentale(formation initiale, stages et formations complémentaires). Cette formation devant permettre, entre autres, d'interpréter les résultats de la recherche; car en l'absence de données bien interprétées et bien maîtrisées, on ne peut rien apporter à l'exploitant...et, le manque de formation entrave sérieusement la réussite du transfert de technologie.

Donc le transfert de l'agriculteur à l'administration (surtout avec sa trilogie R-F-V) conditionne à la base tous les transferts qui suivent.

II.TRANSFERTS D'ADMINISTRATION A ADMINISTRATION

Il s'agit du transfert des résultats de la recherche des Services de recherche ---> aux Services de vulgarisation, et des chercheurs -→ aux vulgarisateurs, d'une part; et; des doléances des agriculteurs ---> vers les Services R-V-F.

Entre responsables de la recherche (à l'IRESA) et les responsables de la vulgarisation (à l'AVFA):

Du fait de l'approche suivie qui veut que le contenu de la vulgarisation doit prendre ses données essentiellement dans les résultats de le recherche, l'exploitation des documents d'"acquis de la recherche" publiés périodiquement par l'IRESA, et les manifestations de diffusion des résultats organisées par celle-ci (Journées nationales de la Recherche, Journées portes ouvertes...) prennent une importance particulière en tant que moyen de communication entre IRESA et AVFA notamment pour la préparation des supports écrits de vulgarisation.

Pour cela l'AVFA souhaite que les documents provenant de l'IRESA soient plus adaptés aux différents types de clients qu'elle se propose de servir, de sorte que:

- les uns regroupent les aspects scientifiques mis au point par la recherche,
- d'autres documents plus légers soient élaborés à l'intention des vulgarisateurs,
- et enfin un 3ème type de document très simplifié soit préparé à l'intention des agriculteurs.

Pour ce qui est des aspects économiques ces "Fiches techniques de base" mentionnent quelques éléments de coûts mais demeurent très rudimentaires et générales.

Dans le but de préparer les différents types de documents qu'elle souhaite avoir, l'AVFA a lancé des consultations et passé des conventions payantes avec des Institutions de recherche pour la préparation de "Fiches techniques de base" qui font le point sur chaque spéculation. Cette formule a permis la préparation d'un certain nombre de "Fiches" qui représentent des monographies très complètes de certaines cultures malgré qu'elle semble coûter cher; mais la révision régulière de ces documents resterait à entreprendre périodiquement.

Une entente pour l'élaboration de ce genre de documents resterait aussi à trouver entre la recherche et la vulgarisation si on doit poursuivre la même approche.

La désignation en 1998 par le Ministre de l'Agriculture de 10 chercheurs responsables de la collecte des éléments nécessaires à l'élaboration de ces "acquis" (un chercheur responsible par sous-secteur) comme interfaces de l'AVFA n'a pas encore donné ses résultats; et pour la préparation de ses documents écrits ou audio-visuels, l'AVFA recourt comme auparavant aux contacts personnels avec les chercheurs pour disposer d'un contenu à jour sur les thèmes à traiter .

Donc à présent et d'une façon générale, l'AVFA :

-Exploite à travers sa Direction pédagogique - Sous-direction de l'expérimentation et de l'exploitation des acquis de la recherche, les documents " Acquis de la recherche " de l'IRESA, assiste aux différentes manifestations de diffusion des résultats organisées par celle-ci, séminaires organisées pour les nouveaux acquis

-Prépare, à travers sa "Sous-direction de la Communication et de l'information agricole" les documents écrits de vulgarisation et de diffusion de ces acquis…

-Prépare, à travers sa " Sous-direction de la Production audio-visuelle et de l'édition" les documents audio-visuels de vulgarisation et de diffusion de ces acquis…

Entre les vulgarisateurs et les chercheurs:

Les théories connues sur la vulgarisation insistent toutes sur la nécessité d'un dialogue soutenu entre l'offre de "résultats" provenant de la recherche et la demande de "données confirmées" par les vulgarisateurs, donc les contacts entre vulgarisateurs et chercheurs sont inhérents à la fonction même du vulgarisateur, les vulgarisateurs doivent en être bien convaincus, ainsi que les responsables qui font les intermédiaires entre l'information scientifique et les vulgarisateurs de terrain.

De même pour réussir le transfert, la recherche doit tenir compte du résultat des essais de vérifications aux différents niveaux mais également des problèmes et des situations d'urgence susceptibles de surgir et dégager ainsi des informations suffisantes susceptibles d'induire des progrès adaptés aux différents cas de figures qui peuvent se présenter au vulgarisateur.

La fonction essentielle de la vulgarisation, réside dans la sélection auprès de la recherche, et des autres sources possibles, des informations utiles aux exploitants qu'elle dessert. Il lui revient donc de tenter d'introduire ces nouvelles technologies en vu de promouvoir le progrès technologique attendu. Les contacts avec les "producteurs de technologies" et autres sources d'informations, la réception des rapports de recherche, des résultats des essais et de toutes sortes de documentation sur "l'information technique" (même à travers des directives ou des guides régulièrement mis à jour) sont donc d'une nécessité vitale pour le vulgarisateur.

Mais dans la pratique pour la Tunisie, la liaison la plus fréquente entre les vulgarisateurs et les chercheurs se fait par l'intermédiaire de l'AVFA (Direction pédagogique-Sous-direction de l'expérimentation et de l'exploitation des acquis de la recherche) comme décrit plus haut.

Cette liaison entre les vulgarisateurs et les chercheurs se fait surtout par l'intermédiaire de la documentation mise à la disposition des CTV et des CRA. Mais cette documentation ne parvient pas toujours à ses destinataires comme on le verra à travers les résultats du questionnaire qui sera évoqué un peu plus bas (Voir chapitre II § 5).

En plus de la liaison à travers la documentation, la "Sous-direction Suivi et Coordination de la vulgarisation de terrain" de l'AVFA organise des journées de formation destinées aux vulgarisateurs où les chercheurs concernés font état de leurs résultats et obtentions; de même que certains chercheurs qui mènent des expérimentations de terrain ou effectuent des visites périodiques dans les régions se font accompagner des vulgarisateurs qui suivent ces essais et le lien dans ce cas est très direct.

En conséquence, il y a peu de liens directs entre les vulgarisateurs et les chercheurs et ce sont les services de l'AVFA qui assurent plutôt cette liaison pour la transmission des informations du chercheur aux vulgarisateurs.

Alors que dans l'autre sens (Vulgarisation → Recherche)et pour la transmission des questions et vœux qui émanent du terrain en matière de recherche, l'AVFA a fait quelques tentatives de transmission vers la recherche mais ce feed-back mérite d'être mis au point…

Une nouvelle démarche à l'actif de l'IRESA mérite d'être signalée. Elle vise à rassembler, recenser et numéroter les projets de recherche, en informatiser le suivi, ensuite publier pour ceux qui arrivent à terme un "Rapport final" qui sera soumis à examen dans des ateliers d'évaluation. Ces ateliers étant destinés à examiner ces Rapports de projet, des "Fiches techniques de base" élaborées pour la même occasion et décider des suites à donner à ces projets de recherche (continuation, orientation vers un complément d'adaptation, vulgarisation, préparation de supports audio-visuels…). A ces ateliers assistent toutes les parties concernées: directions techniques, représentants des agriculteurs, chercheurs…et un responsable désigné pour la valorisation du résultat.

A fin Mai 1999, neuf projets de recherche ont fait l'objet de ce type d'atelier (ANNEXE N° VIII)

III.TRANSFERTS DE L'ADMINISTRATION A L'AGRICULTEUR

Ces transferts se font à la fois par une vulgarisation de terrain et une vulgarisation de masse. Sur le plan pratique, elle comporte notamment:

- Des actions de vulgarisation de terrain :

Les transferts de connaissances et de techniques sont effectués au niveau local par les chefs de CTV et de CRA, sous l'égide du CRDA, du chef de la Division vulgarisation, du coordinateur de la vulgarisation, elle se traduit par la préparation et l'organisation des outils classiques, soit des :

- Journées d'information,
- Visites sur les lieux aux exploitants.
- Visites organisées :
- Séances pratiques,
- Installation de parcelles de démonstrations.

Ces méthodes sont classiques dans les services de vulgarisation. La présence des agriculteurs y est variable, selon les régions et l'intérêt des thèmes traités. Les rapports d'activité de l'AVFA mentionnent annuellement et en détail leur densité. On trouve quelques détails chiffrés dans les courbes des ANNEXES N°9 & 10, de même qu'il est à noter la baisse numérique de ces actions dans l'ANNEXE N°9.

- Des actions de vulgarisation de masse :

Effectuées au niveau national par l'AVFA, elles se traduisent par la préparation et l'organisation, à travers les médias concernés, les CTV et CRA, de :

- Emissions radiophoniques et télévisées,
- Emission de publications techniques,
- Utilisation de la presse écrite (générale ou spécialisée.)

La bibliothèque disponible en ces diverses productions comporte à ce jour:

- 257 documents techniques écrits et diffusés entre 1968 et 1999 mais aucun document à caractère économique ou de gestion ;
- 368 documents télévisuels répartis en :

* 24 spots télévisuels de génie rural,
* 71 spots télévisuels d'arboriculture fruitière,
* 63 spots télévisuels de grandes cultures,
* 31 spots télévisuels de cultures maraîchères,
* 17 spots télévisuels de santé animale,
* 23 spots télévisuels de production animale,
* 24 spots télévisuels de foresterie et CES,
* 23 spots télévisuels de pêche,

* 4 spots télévisuels de machinisme agricole,
* 14 spots télévisuels divers.
* 12 émissions télévisuelles en arboriculture fruitière,
* 6 émissions télévisuelles en grandes cultures,
* 6 émissions télévisuelles en oléïculture,
* 7 émissions télévisuelles en cultures maraîchères et primeurs,
* 16 émissions télévisuelles en production et santé animale,
* 5 émissions télévisuelles en foresterie
* 5 émissions télévisuelles en CES et économie d'eau,
* 12 émissions télévisuelles en pêche,
* 5 émissions télévisuelles diverses.

Une "Enquête en vue de déterminer les taux d'écoute des programmes d'information agricoles, radiophoniques et télévisés et d'évaluer leurs effets sur l'agriculture et leur impact sur le comportement des agriculteurs" avait été réalisée par le Bureau d'études "AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT" en Juin 1995.

Elle a fait ressortir notamment les points suivants:

- Une proportion des exploitants agricoles de 38% pour les spots et de 23% pour les autres programmes qui ont l'habitude de suivre régulièrement ces programmes et de les mettre systématiquement en application et, que selon la majorité de ces exploitants(54% à 61%), les effets des programmes mis en application, sur la production, la qualité des produits agricoles, la consolidation des compétences et l'évolution des comportements sont réels et importants.
- Dans l'enquête faite à l'occasion de la présente étude 49% de l'échantillon ont déclaré écouter la radio et la télévision avec assiduité et 22 % moyennement; ceci montre l'importance de l'utilisation de ces moyens (Tableau ci-dessous):

Ecoute des messages RTV

Ecoute messages RTV	P.E	M.	G	To
avec assiduité	48%	5	4	4
moyennement	20%	2	2	2
rarement	21%	1	2	1
jamais	11%	9		1
Total	100	10	1	10

ELEMENTS D'APPRECIATION & DE DIAGNOSTIC

Vu la diversité des concepts selon les intervenants dans les actions de vulgarisation, les méthodes de travail adoptées par chaque intervenant; vu les initiatives prises récemment pour expérimenter différentes approches de vulgarisation et qui ne peuvent faire encore l'objet d'une évaluation par suite du faible recul; l'identification des blocages, des carences et le diagnostic se situent pour les opérateurs concernés aussi bien au niveau de la conception qu'au niveau du pilotage ou au niveau du contrôle et de l'évaluation.

L'analyse de la situation à travers les organismes et services qui ont conçu et géré (ou gèrent) différents systèmes de vulgarisation et certaines réalités de terrain permettent de se faire une idée des avantages et inconvénients respectifs et d'affirmer que les efforts pour faire évoluer la vulgarisation sont peu nombreux et qu'ils ne peuvent lui faire surmonter les écueils dont elle souffre. Un passage en revue des facteurs limitants ou interférants sur la vulgarisation permet d'établir un diagnostic tant soit peu réaliste.

La situation de la vulgarisation est dominée par une série de constats qui sont, soit liés aux choix préalables qui avaient été faits lors de l'étude des différentes stratégies ou projets, soit à des raisons exogènes auxquelles les services se sont trouvés confrontés et auxquels ils n'ont pas pu ou su réagir, soit encore à l'utilisation d'outils inadaptés qui ont formé des goulots d'étranglement à l'action du vulgarisateur.

Pour élaborer un diagnostic, examinons les choix de départ et les pratiques adoptées actuellement par l'activité-vulgarisation:

I . AU NIVEAU DE L'AVFA

I .1. MISSIONS DE L'AVFA A TRAVERS SES SERVICES

Dans son déroulement quotidien, la mission de l'AVFA est assimilée à une mission de transmission, mais avec toutefois des difficultés d'une part:

- avec l'IRESA, les établissements de recherche et les directions centrales du Ministère de l'agriculture qui semblent attendre d'elle "de concevoir et finir un travail aussi bien conceptuel que d'exécution presque sans intervention de leurs parts", alors que l'AVFA "considère qu'elle a pour rôle de transmettre des résultats de la recherche et des messages qui émanent des directions centrales dans leur fonds comme dans leur forme" et que son rôle, en tant qu'AVFA, consiste dans une certaine mise en forme pour communiquer ces messages au public agricole, et attend de ce fait une assistance technique importante et de la recherche et des directions techniques.

De ce dialogue ou manque de dialogue est née une profonde incompréhension de l'AVFA et une ambiguïté de son rôle, il y a lieu de préciser les rôles respectifs.

D'autre part,

- avec les CRDA, du fait, semble-t-il qu'il n'y ait pas de représentation organique de l'AVFA au sein du CRDA. Le coordinateur de la vulgarisation n'a pas de poste fonctionnel officiel parmi ses collègues, et selon les commissariats (CRDA) il dépend d'une division ou d'une autre, quand ce n'est pas l'un des chefs d'arrondissement ou de division qui en a la charge. Ceci forme aux yeux de plusieurs CRDA un grand handicap. Les textes de l'AVFA, lors de sa création, n'ont pas été mis en concordance avec les textes d'organisation des CRDA et des directions techniques. Et l'action de l'ensemble reste quelque peu "inachevée".

Toutefois, pour la démarche générale adoptée pour le travail de programmation, de suivi et d'évaluation entamé avec la Banque mondiale, se poursuit avec "la Direction des opérations de vulgarisation" dans le même esprit et d'excellente façon. Un contact permanent est maintenu avec les structures du CRDA et les CTV, les fiches qui arrivent à l'AVFA sont exploitées régulièrement.

Mais ceci reste insuffisant et si les rapports annuels de l'AVFA font ressortir un nombre conséquent d'interventions effectuées; ni ces rapports annuels ni les rapports d'évaluation de "la Direction des opérations de vulgarisation de l'AVFA" ne sont régulièrement publiés et discutés. Ils ne font nulle part, l'objet de commentaires ou d'analyse quant à leur contenu et à leur impact… Le Conseil de l'AVFA ne donnant pas plus qu'une autre autorité de commentaires ou de directives à ce sujet. Ce travail aurait mérité d'être enrichi au moins par une évaluation et une discussion annuelle en atelier entre les différentes parties concernées…. D'ailleurs, le nombre de ces interventions a un peu baissé en 1998 et 1999 (ANNEXE N° IX)…ce qui donne encore à réfléchir…

Enfin,

- *L'insuffisance de personnel est également importante au sein de l'AVFA. Et c'est surtout dans le domaine de la recherche de*

l'information, la conception et la diffusion de documents écrits et audio-visuels qu'on rencontre une insuffisance de personnel qui devient très contraignante.

I.2. MISSIONS DE L'AVFA A TRAVERS SON CONSEIL :

Le pilotage de la vulgarisation est d'abord la tâche du Conseil de l'AVFA dont les missions sont ainsi définies:

-étudier et proposer les programmes d'actions en matière de vulgarisation et de formation professionnelle agricole et d'en suivre l'exécution.

-procéder périodiquement à l'évaluation de ces programmes et suggérer les mesures susceptibles de contribuer à la consolidation et à l'amélioration de l'efficacité des activités menées par l'agence dans ces domaines.

Les missions confiées à ce conseil et sa composition (50% de professionnels) en auraient pu en faire un outil idéal pour le pilotage des opérations et la recherche d'une adéquation constante entre la recherche et la vulgarisation d'une part, et pour préparer la transition entre la vulgarisation étatique et la préparation d'un terrain propice au passage à une vulgarisation professionnelle d'autre part.

I .3. SOUTIEN DE L'AVFA AUX VULGARISATEURS:

- PAR UNE PRODUCTION DE SUPPORTS ECRITS

A l'effort personnel que doit déployer le vulgarisateur pour maintenir à jour ses connaissances, l'AVFA est sensée lui fournir un minimum d'outils écrits en la matière. Mais dans les faits, peu de documents arrivent sur le bureau de ce vulgarisateur et même les petits manuels de l'AVFA ne lui parviennent pas toujours alors qu'il en est le principal destinataire dans la conception de l'AVFA.

Le questionnaire élaboré dans le cadre de cette étude et rempli par les CTV et CRA éclaire un peu sur cette situation.

Pour les CTV, et sur les 95 exemplaires qui ont été retournés remplis (ANNEXE N°IV) au CNEA, il a été relevé - en matière **d'information et d'encadrement** des chefs de CTV - à titre d'exemples les éléments ci-après:

- 46 CTV /95 disposent d'un lot de brochures et dépliants de l'AVFA dans leur bureau, ce qui est manifestement insuffisant et ne correspond pas aux efforts effectués par la Direction des Opérations de Vulgarisation de l'AVFA qui prend la peine d'envoyer directement aux coordinateurs ses publications,
- 41 CTV/95 ont encore des Guides du technicien agricole(1978/82),
- 13 CTV/95 ont un Larousse agricole,
- 8 CTV /95 disposent d'un lot d'avertissements agricoles,
- 1 seul à des Annales de l'INRAT,
- 12 CTV /95 disposent de 1 à 4 livres techniques dans leur bureau,

alors que seulement 43CTV /95 disposent d'une carte ou d'un plan pour leur activité.

Pour les CRA, et sur les 93 réponses qui ont été retournées remplies (ANNEXE N°V)au CNEA, il a été relevé - en matière d'information et d'encadrement de ces vulgarisateurs de base - à titre d'exemples les éléments ci-après:

- seulement 42 CRA/93 disposent d'un lot de brochures et dépliants de l'AVFA,
- 10 CRA/93 disposent d'un lot d'avertissements agricoles,
- 13 CRA/93 disposent de 1 à 4 livres techniques dans leur bureau,
- alors que 5/93 disposent d'une carte pour leur activité

Pour améliorer le soutien en documents écrits, la Direction des Opérations de la Vulgarisation de l'AVFA a dû décider d'envoyer directement

cette documentation aux coordinateurs, mais il y a une insuffisance flagrante de documentation sur place et d'instruments de travail les plus rudimentaires.

Un gros effort doit être fait pour améliorer l'information technique du vulgarisateur et le doter d'un minimum d'outils de travail (cartes…) quelque soit l'option qui sera choisie pour l'avenir.

- PAR DES SUPPORTS audio-visuels

Ce sont les films vidéo et autres qui sont utilisés lors des journées d'information et autres. Ils sont comme, on l'a vu en nombre réduit et objet d'une très faible production pour leur renouvellement.

I. 4. FORMATION TECHNIQUE ET METHODOLOGIQUE DU VULGARISATEUR

Le niveau initial du vulgarisateur est un facteur important de réussite de la vulgarisation, mais c'est seulement avec la création des premières CTV, que la formation initiale du vulgarisateur a commencé à être prise en considération. L'installation d'ingénieurs à la tête des CTV a été très positive et devait contribuer à relever le niveau général de la vulgarisation.

Cependant au niveau du CRA, le niveau reste faible.

L'établissement d'un programme national de formation…et son exécution restent importants notamment en matière de dynamique de groupes… de même qu'un programme régional à réaliser régulièrement par les chefs de CTV les plus compétents pour former leurs adjoints est à prévoir pour aider à homogénéïser les niveaux et parvenir à une meilleure compréhension des objectifs. Une réhabilitation des chefs de CTV est indispensable pour leur permettre de jouer leur rôle d'ingénieurs et non de simple courroie de transmission.

- FORMATION TECHNIQUE:

Les stages de formation qui sont organisés sont davantage orientés sur les aspects techniques sans toutefois parvenir a être suffisamment pratiques, d'où la plainte de certaines organisations professionnelles de ne pouvoir, dans plusieurs cas, avoir le concours de spécialistes-matières-praticiens dans certaines régions pour aider ses conseillers-animateurs.

La grande innovation enregistrée en matière de formation fut faite à l'occasion de l'organisation de la formation méthodologique par la Banque mondiale .

Ces stages de formation technique restent à l'initiative des Centres de formation. Il est souhaitable que l'AVFA cible, prioritairement, la formation d'une pépinière de spécialistes-matières-praticiens dans les arrondissements techniques mais également parmi les chefs de CTV, qui devront avoir tous un minimum de spécialisation sur le tas de sorte à s'épauler les uns les autres et ne pas recourir uniquement à la compétence des chercheurs qui ne peuvent répondre à tous les appels potentiels. Cette spécialisation devra être portée à leur dossier et entretenue régulièrement de telle sorte que dans chaque CRDA on trouve une équipe de spécialistes capable de répondre à tout appel.

- FORMATION METHODOLOGIQUE, TRAVAIL AVEC DES GROUPES-CIBLES:

La vulgarisation individuelle ne peut être remplacée par la vulgarisation collective que si on réussit à réunir des agriculteurs confrontés aux mêmes problèmes et disposant de potentiels et de ressources comparables. Donc le succès doit obligatoirement passer par la mise en place périodique de groupes homogènes et leur participation tout au long du processus de développement

Le fait de considérer comme objectif aussi bien "la formation de groupements" que "le travail avec ces groupements" et de chercher à parvenir à aider à la structuration de la profession en partant de la base forme l'un des principes sur lesquels le projet Banque Mondiale et l'AVFA

ont travaillé, car le contact individuel a ses limites, notamment quant on s'adresse à une population formée d'un grand nombre de petits agriculteurs.

Pour cela, une bonne définition des bénéficiaires et des groupes-cibles était indispensable pour pouvoir enregistrer d'abord des progrès en matière d'objectifs techniques mais aussi pour le renforcement de l'adhésion des agriculteurs à l'idée des groupes-cibles d'abord et aux groupements d'agriculteurs ensuite. La principale dimension du développement devenait alors le savoir du groupe-cible, sa façon de communiquer et d'échanger ce savoir entre les membres du groupe.

Mais au niveau de la pratique on constate cependant que les vulgarisateurs n'ont pas été suffisamment incités et entraînés à la formation de ces groupes-cibles. La formation du vulgarisateur et le peu d'orientation qu'il reçoit de la part du "coordinateur" et du chef de CTV ne l'ont pas poussé à faire davantage ou à agir différemment.

Il est même à noter que dans certaines CTV visitées, les responsables trouvaient par ex. normal, que le choix des groupes-cibles se fasse parmi les agriculteurs selon leur réceptivité, leur âge et leur technicité. Les groupes sont d'ailleurs constitués par types de spéculation: grandes cultures, cultures maraîchères, arboriculture, tomate, pomme de terre... Ce sont les meilleurs agriculteurs qui sont choisis pour faire partie des groupes-cibles. De même les agriculteurs-cibles changent tous les 2 ou 3 ans, ou quelquefois d'année en année, alors que les groupes-cibles doivent toujours être sélectionnés en fonction des systèmes de production les plus fréquents et dans l'objectif de déboucher sur des groupements plus formels en vue de s'auto-prendre en charge le plus rapidement possible...comme il doit être composé de personnes de même niveau et aux problèmes similaires.

Le contact avec ces groupes-cibles est essentiellement axé sur le programme de vulgarisation et son exécution, pour les autres problèmes qui peuvent être évoqués par les agriculteurs c'est aux chefs d'arrondissements présents d'y répondre séance tenante, car ils ne sont pas considérés comme faisant partie des attributions du vulgarisateur.

Les principes choisis sont corrects au niveau de l'approche pour qu'elle soit participative, mais c'est au niveau de l'exécution qu'il aurait fallu former et informer les responsables de l'exécution au niveau du terrain pour les sensibiliser à l'enjeu qu'on se proposait et aux moyens d'y parvenir.

Une formation sur les objectifs, sur la démarche et sur la pratique à adopter avec ces groupes-cibles est indispensable dans le cadre d'une formation appropriée sur cette dynamique. Une attention particulière doit être donnée à la nécessité de cibler à travers le travail avec eux, la formation de groupements plus formels qui se prendront progressivement en charge, et, parvenir à moyen terme à une privatisation de la vulgarisation au sein du groupe.

II. LES C R D A

RÔLES FONDAMENTAUX DES CRDA VIS-A-VIS DE LA VULGARISATION: REPARTIR LES TACHES, ORIENTER, INFORMER

II .1. La répartition des tâches

La répartition des tâches entre les différents agents affectés au CRDA est normalement le critère principal de la bonne gestion des ressources humaines disponibles. Mais, en l'absence "d'une description des tâches" au sein des CRDA, un effort particulier aurait dû être fait pour séparer les fonctions de vulgarisation des autres tâches. Sans quoi, une grande confusion a fini par régner sur le rôle du chef de CTV qui est devenu dans beaucoup de cas un vis à vis des autorités locales, un représentant du

Ministère de l'agriculture…et a vu son rôle de vulgarisateur s'amincir jusqu'à ne lui prendre qu'une très faible partie de son temps.

Il faut donc "donner à la vulgarisation la possibilité d'être autonome " et à se réaliser comme une tâche à plein temps.

II .2. Orientation (ou encadrement) du vulgarisateur

Dans l'ensemble, au niveau de la hiérarchie administrative au sein des CRDA, il est à remarquer que:

-l'absence d'un responsable officiel de la vulgarisation (doté d'un emploi fonctionnel)a formé certainement un handicap qui a gêné le fonctionnement de la cellule de coordination de la vulgarisation. Les coordinateurs sont seulement des cadres qui ont été chargés d'assurer la coordination entre l'AVFA d'une part et les CRDA, chefs des arrondissements spécialisés et les chefs de CTV d'autre part sous la responsabilité - ou pas - des chefs de divisions de la vulgarisation et du développement car les décrets d'organisation des CRDA promulgués en 1989 n'ont pas mentionné cette fonction. Cette situation serait à l'origine - d'après l'AVFA - de la faiblesse de la coordination et du suivi des programmes et opérations de vulgarisation.

-La fonction de chef de CTV qui donne rang de chef de service au vulgarisateur a été créée en vue de consacrer le travail de vulgarisation de terrain, le valoriser au même titre que le travail de l'ingénieur dans les chefs-lieux de gouvernorats et permettre ainsi l'installation d'ingénieurs spécialisés en vulgarisation à proximité de l'agriculteur pour véhiculer efficacement le progrès technique et asseoir une vulgarisation performante. A l'usage, cette fonction est devenue rapidement un emploi fonctionnel recherché pour les avantages administratifs qu'il procure et s'est transformée en un poste de «chef d'administration » qui n'est pas forcément spécialisé en vulgarisation, qui dirige plusieurs agents dits « vulgarisateurs » mais dont le temps n'est que partiellement réservé à la vulgarisation comme mentionné plus haut.

-Au moment du démarrage de l'approche actuelle, il n'y a pas eu un état des lieux ni de correctif apporté notamment en matière de loi des cadres et de répartition des tâches. La vulgarisation qui était l'une des principales tâches des arrondissements de production végétale, animale, du financement…devait amener un important redéploiement du personnel de ces arrondissements et non pas seulement celui des agents qui se trouvaient dans les CTV et CRA. De même ces arrondissements, en se dégageant d'une partie de leurs activités auraient dû subir une re-structuration, ce qui en aurait réduit le nombre et aurait dégagé des emplois fonctionnels à re-déployer au profit d'une plus grande efficacité des différents intervenants…et notamment de la vulgarisation.

La fonction d'orientation des vulgarisateurs au sein des CRDA - faute de cadres spécialisés en vulgarisation et d'un texte prévoyant un responsable de la vulgarisation et lui décrivant ses attributions… - est presque inexistante, et même le chef de CTV sur le terrain n'a pas forcément reçu de formation en vulgarisation…. C'est à ce genre d'anomalies qu'il faut s'attaquer pour assurer une meilleure vulgarisation.

II. 3. Information du vulgarisateur :

Les connaissances initiales de l'ingénieur agronome et du technicien chargés de la vulgarisation forment le point de départ du bagage qu'ils sont sensés apporter à l'agriculteur et utiliser dans leurs échanges de savoir-faire avec lui, mais ils ont un besoin constant de s'informer sur toutes connaissances nouvelles, technologies, résultats de la recherche, innovations techniques… obtenus en Tunisie ou ailleurs pour améliorer ces connaissances.

Aussi l'information sur les progrès techniques et les résultats de la recherche forment-ils l'un des objectifs sur lesquels travaille l'AVFA.

Toute l'activité liaison Recherche-vulgarisation tend à produire des outils de travail pour informer le vulgarisateur.

Toutefois les innovations apportées par la recherche et qui se rapportent notamment aux nouvelles obtentions variétales et un certain nombre d'améliorations techniques ou technologiques qui émergent des différents rapports de recherche ... ne peuvent réellement pas être listés par l'AVFA; d'où l'intérêt pour l'ingénieur-vulgarisateur (et les services de l'AVFA et des CRDA) de recevoir les rapports de recherche pour les consulter périodiquement, de même qu'il a besoin de maintenir des contacts permanents avec des chercheurs afin d'être encore mieux informé sur les améliorations et conditions ... où sont réalisés les travaux de recherche pour mieux apprécier ce qu'il peut en tirer pour sa région. Et là, toute sorte de documentation qui peut parvenir à la CTV forme une véritable source pour l'amélioration constante de l'impact du vulgarisateur.

II.4. Soutien du CRDA au vulgarisateur par des spécialistes-matières

Pour aider le vulgarisateur à maintenir à jour ses connaissances et exécuter son travail, les CRDA et leurs arrondissements lui fournissent un soutien technique et technologique sous forme de "spécialistes-matières" qui apportent leurs connaissances et leur expérience pour la réalisation des thèmes prévus au programme, et pour l'exécution correcte des stratégies nationales.

Le questionnaire élaboré dans le cadre de cette étude pour apprécier l'encadrement(ANNEXE N°IV) par les spécialistes-matières du CRDA (chefs d'arrondissements divers) montre que les chefs de CTV consultent de la façon suivante ces chefs d'arrondissements:

- 56 chefs de CTV consultent régulièrement le chef d'arrondissement de la PV contre 18 qui le consultent conjoncturellement, **les 21 autres ne les consultant pas du tout**...
- 17 chefs de CTV consultent régulièrement le chef d'arrondissement de la PA contre 48 qui le consultent conjoncturellement, et
- 14 chefs de CTV consultent régulièrement le chef d'arrondissement des sols contre 48 qui le font conjoncturellement,

Ces chiffres, qui dénotent un encadrement très lâche, dans certains CRDA, montrent un lien un peu plus étroit entre les chefs de CTV et les chefs d'arrondissements de la PV qui, s'il s'explique historiquement, n'est pas sans nuire à l'idée d'une vulgarisation basée sur les systèmes intégrés de production et sur une intégration de l'élevage à la production végétale. La vulgarisation en matière d'élevage étant plutôt perçue comme l'apanage des vulgarisateurs de l'OEP.

Cette attitude est confirmée au niveau des CRA, - d'après ce questionnaire(ANNEXE N°V) - par le faible nombre de visites sur le terrain de ces spécialistes-matières, ainsi:

- 48 CRA/93 reçoivent le chef d'arrondissement de la PV au moins une fois/trimestre,
- 18 CRA/93 reçoivent le chef d'arrondissement de la PA au moins une fois/trimestre, et
- 20 CRA/93 reçoivent le chef d'arrondissement des sols au moins une fois/trimestre.

Cette faiblesse de contact, voire une coupure, entre encadreurs-responsables de sous-secteurs importants et leurs messagers-vulgarisateurs auprès des agriculteurs n'est pas faite pour tirer le meilleur parti possible de cette vulgarisation.

Les CRDA dont le rôle est de contrôler et ré-orienter les intervenants quand il le faut, n'étaient pas outillés pour le faire et ne pouvaient concentrer l'effort nécessaire au soutien de la vulgarisation vu l'étendue de leurs attributions.

L'objectif d'une vulgarisation "participative" qui devait trouver sa justification en répondant à une demande de la base n'a pu être atteint que très partiellement, et la vulgarisation s'est maintenue descendante.

II. 5. Soutien du CRDA par la formation de l'Agriculteur

Parallèlement à la vulgarisation par le réseau CTV/CRA, l'AVFA et surtout les CRDA ont pour rôle d'initier des formules de formation à l'intention des agriculteurs, notamment des jeunes pour compléter les informations qui leur sont apportées par le vulgarisateur. Certains CRDA organisent des cycles de formation dans le cadre de projets spéciaux de PDRI, d'autres efforts se font à l'initiative de Centres de formation... pour améliorer en même temps les connaissances de l'exploitant et sa réceptivité au progrès en lui donnant des occasions pour se former, ce qui complète le travail de la vulgarisation de terrain et de la vulgarisation de masse. Mais en plus, des efforts commencent à se faire à l'échelle nationale pour créer la possibilité à l'exploitant, et notamment au jeune agriculteur, de recevoir une formation de base qui lui permettra de mieux comprendre les messages qui lui parviendraient par la suite et les enjeux liés à son activité. Une expérience est entrain d'être menée par l'APIA.

Est-ce que cela suffit? On doit certainement faire beaucoup plus, notamment dans le sens où on doit charger et initier les Chefs de CTV et de CRA à concevoir et à assurer par eux-mêmes de petits programmes de formation notamment au soir, lors des périodes de faible activité agricole de l'année et où le chef de CRA sera le formateur polyvalent et le chef de CTV un spécialiste-matière...

III . L'U T A P

III . 1. Ecoute et dialogue avec l'agriculteur

Dans certaines des initiatives évoquées dans cette étude, on constate que dans les cas où des organisations professionnelles(UTAP et CHAMBRES D'AGRICULTURE), ont été responsables de la mobilisation des agriculteurs au sein de projets expérimentaux, elles sont arrivées à le faire très correctement, car elles ont basé leur travail, en plus des enquêtes, sur une écoute des agriculteurs, sur un dialogue avec eux... ce qui forme une nécessité quand on veut introduire des progrès dans le monde rural. L'ODESYPANO dont la méthode de travail repose également sur cette approche d'écoute et de dialogue en démontre encore le bien-fondé.

Mais l'Administration, représentée ici par les CRDA n'a pas su mettre en place ce système, et on assiste à une vulgarisation descendante où la consultation de l'agriculteur se limite à une participation presque formelle au sein de ces réunions dites de programmations et autres...et où la quintessence même du message est restée théorique et se rapportant à des directives générales qui ne pouvaient concerner tout le monde.

Une rapide comparaison des différents systèmes et initiatives recensés au chapitre premier montre que, parmi les aspects qui retiennent l'attention dans ces initiatives, il y a lieu de faire ressortir les points suivants, fort utiles pour les recommandations à développer dans le chapitre suivant:

III. 2. Projet-pilote de participation de la profession avec l'UTAP":

Malgré le démarrage tout récent du projet, tel que mentionné dans la première partie, qui ne permet pas encore de tirer de conclusions approfondies, on peut retenir d'ores et déjà que:

- Ce projet a fait appel à une étude détaillée de terrain concernant les caractéristiques des différentes zones, leurs potentialités de production et la situation du système de vulgarisation; cette étude a

été même complétée par une enquête sur les exploitations au démarrage du projet,

- L'organisation qui a été retenue s'est basée sur une volonté du gouvernement de tester une action en partenariat avec la profession en vue de créer un véritable espace de concertation en matière de vulgarisation,
- L'instauration d'un suivi et une évaluation permettant de tirer les enseignements et de prendre les décisions qui s'imposent quant à l'efficacité des structures et des procédures mises en place.
- L'application de cette étude a confirmé l'insuffisance des cadres en place et les besoins supplémentaires nécessaires, favorisant ainsi leur recrutement en tant que chefs de CTV, de CRA et pour la mise en place d'unités nouvelles de soutien à la communication,
- L'obtention d'une adéquation entre le programme d'action et les moyens mis en œuvre dans le cadre d'un co-financement par la profession et les pouvoirs publics, et qui s'est traduit par l'attribution de budgets d'investissement et de fonctionnement importants et sans aucune commune mesure avec les moyens attribués aux autres CTV et CRA,
- Une approche méthodologique d'intervention a été définie de façon pragmatique par un mixage des trois approches méthodologiques (approche participative, approche systémique, et approche par participation de la profession au financement) et qui a été complété par l 'attribution d'une subvention conséquente à l'UTAP pour la prise en charge d'une partie du coût, sachant que l'UTAP n'en avait pas les moyens.
- La réalisation d'une formation méthodologique par l'UTAP et l'AVFA .

En matière d'approche, celle du projet-pilote est sensiblement différente de l'approche habituelle, ainsi que les procédures.

Le taux d'encadrement est nettement meilleur aussi bien sur le plan du nombre de conseillers que sur le plan de leur niveau de formation universitaire.

Le degré d'équipement acquis devance de très loin, les moyens mis à la disposition des CRDA pour le même objet.

Il est à remarquer que le projet a permis d'installer réellement des vulgarisateurs à plein temps comme "vis à vis uniques" de l'agriculteur, ce qui n'a pu être fait par les CRDA malgré l'insistance des études et de la BIRD.

L'approche est participative et le choix des groupes-cibles s'est fait dans les règles de l'art, c'est-à-dire selon les systèmes de production dominants dans les régions concernées et avec une participation financière progressive de la profession.

Une enquête préalable a été faite auprès de 12.520 exploitants (sur 22.651 exploitants sensés faire partie des zones d'action) dans le but, non pas de recenser le nombre d'exploitants, mais plutôt de connaître les systèmes de production adoptés, faire ressortir "les secteurs porteurs" qui devraient bénéficier d'une attention plus particulière et former des groupes homogènes qui seront les cibles principales de l'activité du projet. Le nombre des exploitations enquêtées prouve par ailleurs, l'importance du nombre de producteurs absents auprès de qui la vulgarisation ne risque pas d'avoir d'impact.

Le nombre de systèmes de production identifiés sur le terrain étant élevé ainsi que le nombre d'exploitants, il a été décidé que le conseiller-animateur n'encadrerait en fait que les 7 groupes les plus représentés et à raison de 15 exploitants par groupe, choisis en liaison avec les responsables des syndicats de base de l'UTAP. Les groupes sont choisis parmi les exploitants moyens et petits et dans les systèmes de production les plus fréquents. En plus, un ou deux gros agriculteurs font l'objet de contact individuel.

Le vulgarisateur qui a été dénommé dans ce projet "conseiller-animateur" est chargé d'apporter un message en matière technique mais également économique, organisationnelle et sociale.

Des objectifs sur 2 ans sont définis par un comité régional qui comprend le CRDA, les principaux services de développement dans la région et les syndicats de bases de l'UTAP en tant que professionnels. Ces objectifs servent à orienter l'action du conseiller animateur auprès des différents groupes-cibles.

Pour ce qui est du contenu technique, il est à remarquer que la méthodologie de travail adoptée impose **UNE** réunion/quinzaine avec chaque groupe-cible. Et face au rythme de ces réunions et pour répondre aux questions posées par les agriculteurs et pour le développement et l'approfondissement des différents thèmes mentionnés dans leurs contrats-programmes, les conseillers animateurs commencent déjà à ressentir un manque de supports et de références techniques. Pour satisfaire cette demande, le directeur central du projet a dû aussi recourir à la distribution des différents Tomes du "GUIDE DU TECHNICIEN" élaborés entre 1978 et 1982 par l'ex-DGPV du Ministère de l'agriculture. Pour les actions ponctuelles, le projet commence à produire, par ses propres moyens, des documents écrits simplifiés à l'usage de l'agriculteur; de même qu'il fait appel à l'unité mobile montée par l'UTAP qui a déjà produit 16 films de 15 à 20 minutes pour appuyer un certain nombre de sujets.

De même, pour certains sujets, il essaie de faire appel aux spécialistes-matières du CRDA, mais là le projet semble trouver des difficultés du fait du manque de pratique de certains de ces "spécialistes" dont le concours devient théorique.

Ce projet a donc essayé de pallier aux insuffisances constatées dans le fonctionnement de la vulgarisation en général et a créé un dialogue avec les agriculteurs, ce qui lui donne donc plus de chances de réussir. Mais cette approche qui tendait vers une optimisation des moyens humains et financiers consacrés à la vulgarisation est certainement plus coûteuse; et ce au moment où on recherche à minimiser les charges de la production et améliorer sa compétitivité. Elle risque de ce fait, et sous réserve d'une évaluation à la fin des deux années, de ne pas être reproductible. L'UTAP étant, en plus, une institution privée, ne peut recevoir ni gérer des services publics.

Les interventions des CTV du projet ne s'arrêtent pas au conseil technique, mais essaient de le dépasser en intervenant auprès des banques ou en matière de commercialisation (ex. contrat de commercialisation de la tomate industrielle à Oued Mliz), elles organisent également des sessions de formation pour des fils d'agriculteurs..., donnant ainsi une plus grande complémentarité à leur travail .

IV. LES CHAMBRES D'AGRICULTURE

IV.1. Le Projet de Développement Intégré des Moyennes et Grandes Exploitations (DIMGE):

Ce projet, décrit au début de l'étude, a permis, quant à lui et après 4 années d'activité seulement, de mettre en relief à son actif (Source: Bilan pour une évaluation effectuée par le Ministère de l'Agriculture & la Caisse Centrale de Coopération Economique française de Mai 1990) :

- L'apparition d'un nombre certain d'agriculteurs capables de jouer un rôle actif dans la dynamique de développement et l'intérêt d'un système de vulgarisation qui s'est révélé efficace parce que les agriculteurs y ont défini leurs priorités,

- La constitution de groupes pour échanger des connaissances et tirer profit du "savoir-faire" de chacun, un des groupes s'est même constitué en "Association des Céréaliers du Nord",
- La nécessité de créer et enrichir un référentiel du groupe pour une meilleure exploitation des potentialités locales par l'installation de parcelles de références, de suivi d'élevages, de suivi de gestion,
- La définition par les adhérents même du projet des priorités en matière d'expérimentation et d'appui technique
- Certains souhaitent disposer d'appui individuel "type filière" pour bénéficier de contrôles, de conseils spécialisés….en matière d'élevage,
- D'autres souhaitent disposer d'appui en matière de machinisme,
- Apparition d'une réelle volonté de s'auto-prendre en charge et de s'organiser en conséquence… et d'étendre la dynamique

Ce projet a démontré ainsi :

- L'intérêt d'une utilisation du savoir-faire de l'agriculteur à coté des "produits" de la recherche, ce qui a formé un atout majeur dans le fonctionnement de ce type de service de vulgarisation,
- La nécessité d'avoir une stratégie définie pour avoir des actions destinées à cibler des groupements, des associations, des agriculteurs individuels…
- Que les groupements forment le fer de lance d'un développement mené par des agriculteurs d'un certain niveau, et que pour les aider dans ce sens il fallait que des conseillers soient à leur disposition pour définir puis répondre à leurs besoins
- Qu'il restait des agriculteurs individuels, consommateurs de services bien précis auxquels il fallait répondre, et qu'on pouvait habituer à payer ces interventions progressivement,
- Que la création d'un service "laboratoire d'analyse des sols" pour compléter le travail de la vulgarisation, a été bénéfique et l'agriculteur a accepté progressivement de payer ce service….
- L'ouverture des horizons devant ces agriculteurs qui ne manquent pas de moyens les pousse à avoir plus d'échange avec l'extérieur et importer indirectement des technologies qu'ils apprécient, et on les a vu même assister, bien après la fin du projet, à un colloque à Arles (France) en 1995 et participer positivement et en grand nombre.

IV. 2. Les Projets d'émergence de groupements

Ces projets démarrés surtout par les chambres d'agriculture du Centre et du Sud en coopération notamment avec la France, ont emboîté le pas à ce projet, et font fleurir l'idée de groupements d'agriculteurs sous plusieurs formes un peu partout en Tunisie.

Ils formeront la base d'une approche de professionnalisation de l'agriculture selon le modèle le plus approprié.

V. AU NIVEAU DE L'APPROCHE AVFA/CRDA

V.1.Le Choix de l'Unicité & de l'Exclusivité du système de vulgarisation

Dans le "Projet de recherche et de vulgarisation agricole - Banque Mondiale" qui a formé l'une des plus récentes expériences en matière de vulgarisation, le concepteur avait basé le système de vulgarisation qu'il a initié sur:

*L'unicité du système de vulgarisation par la mise en place d'une seule structure(Agence)….

*La mise en place au niveau de chaque CRDA de hauts cadres en matière de vulgarisation…….

*L'exclusivité des tâches de vulgarisation et le principe du vulgarisateur vis-à-vis unique de l'exploitant…."

Ces objectifs parfaitement justifiés dans un projet qui voulait réformer la vulgarisation n'ont pas été suivis d'application; ce qui amena les experts qui ont élaboré, en fin de projet, le rapport d'achèvement du projet à reconnaître, que "l'introduction d'un système national de vulgarisation basé principalement sur le F&V s'est avéré inapproprié dans le contexte tunisien…et que le secteur public n'est plus la seule source de transfert de connaissances et d'autres entités - dont les agriculteurs… sont impliqués dans la vulgarisation à différents degrés.

Dans la pratique, non seulement, il n'a pas été possible de charger l'agent du CRA seulement de la vulgarisation, puisqu'il y avait un problème de nombre d'agents, de leur répartition, de leur niveau et de leur formation… mais également il n'y avait pas une description des tâches qui définissait le rôle de chacun au sein du CRDA. Et certaines directions au sein même du Ministère de l'agriculture (DGGR, DGPA…)avaient senti que, pour parvenir à leurs objectifs, il y avait un besoin de compléter l'action de cet agent de terrain par celle d'autres agents dans le cadre de projets et d'unités de gestion qu'ils ont dû mettre en place…. Donc, la vulgarisation était en fait la tâche de plusieurs intervenants où l'Administration, après avoir prôné le vis à vis unique, se contredit elle-même par la création d'autres structures qu'elles justifiaient par l'apparition de besoins nouveaux et un pluralisme de fait a été créé.

D'ailleurs ce n'est pas le pluralisme en lui-même, qui représente un inconvénient dans le système; la conception d'une vulgarisation qui adopte un pluralisme d'intervenants est parfaitement justifiée et le principe d'une pluralité réfléchie de systèmes de vulgarisation est légitime; mais c'est le fait que ce pluralisme n'a pas été préalablement étudié et qu'une coordination n'a pas été mise en place entre les différents systèmes et projets. Par contre, le fait de n'avoir pas spécialisé et chargé "des vulgarisateurs" exclusivement de cette tâche forme une entrave importante qu'il y a lieu de supprimer maintenant. Et s'il n'y a pas lieu de s'acharner sur cette approche d'unicité de la vulgarisation jugée comme "risquée et trop restrictive", il faudrait bien dégager une tâche qui s'appellera "vulgarisation" à exécuter par une équipe d'agents préparés pour la faire.

V .2. Du principe à la pratique d'une vulgarisation ascendante

Plusieurs principes sont annoncés dans l'approche participative actuellement appliquée, parmi lesquels on trouve:

- une bonne connaissance du milieu et des exploitants par les responsables des CTV et CRA, en vue d'avoir de bonnes références sur ce milieu et ses potentialités,
- faire participer l'agriculteur par un travail qui l'implique à travers des groupes-cibles qui le représentent.

V. 3. Le Référentiel du Vulgarisateur

- Connaissance préalable du milieu & des exploitants

  Pour qu'il y ait une relation entre les objectifs fixés aux CRDA et les actions à entreprendre avec les exploitants, l'approche adoptée préconisait notamment dans la méthodologie de travail de faire connaître le milieu et les exploitants aux responsables des CTV et CRA dès leur installation sur les lieux, de façon à baser l'action des chefs de CRA sur les potentialités et les problèmes préoccupant les agriculteurs dans leurs zones d'intervention et donner place à une vulgarisation ascendante.

Un point de départ pareil exigeait des enquêtes préalables auprès des exploitants qui sont sensés faire partie de la CTV et du CRA dans le but de recenser le nombre d'exploitants, mais également et surtout pour connaître les systèmes de production adoptés, faire ressortir "les secteurs porteurs" qui devraient bénéficier d'une attention plus particulière et former - sur cette base - des groupes homogènes et représentatifs.

Le nombre d'exploitants et le nombre de systèmes de production identifiés sur le terrain risquant toujours d'être élevés, il fallait en plus choisir les groupes les plus représentés pour former les groupes-cibles.

Mais l'établissement de cette grande base de données n'a été que partielle et peu de vulgarisateurs l'utilisent dans leurs activités.

- Les résultats de la recherche

Comme on l'a vu dans la 3ème partie (transfert), ces résultats arrivent au vulgarisateur sous forme de documents AVFA- qui ne sont pas nombreux - ou lors des Journées d'information, des "journées portes ouvertes"…

Ces 2 formules aident certainement l'agent vulgarisateur mais pas l'ingénieur à qui on devrait livrer davantage de matière et de résultats pour laisser le champs libre à ses facultés pour les adapter.

- Le savoir-faire de l'Agriculteur

L'approche actuelle ne lui laisse aucune place et lie toute l'information à recueillir aux résultats de la recherche.

- Les références locales du Vulgarisateur

Le conseil que doit donner le vulgarisateur ne doit pas venir seulement des résultats de la recherche, celui-ci doit avoir ses propres références dans la région c'est ce qu'on appelle le référentiel technique du vulgarisateur. Il s'agit d'un travail parallèle de "suivi des principales spéculations" que doit mener le vulgarisateur au niveau de quelques exploitations bien choisies pour mesurer, apprécier et enregistrer l'évolution dans le temps l'utilité des opérations, leurs coûts, leur impact…sur le revenu et les ressources disponibles afin de donner un conseil bien adapté aux réalités de la zone ou même de la micro-zone et non pas donner un résultat brut de la recherche qui n'est peut-être pas adapté au cas de figure présent.

Mais l'approche actuelle n'avait pas prévu de mise au point de référentiels techniques pour une meilleure connaissance des systèmes locaux de production et l'amélioration de leurs performances et n'ont en pas fait mention ni obligation. La chambre d'agriculture du Nord forme cependant une exception, puisqu'elle tente d'essayer de faire un certain nombre d'enregistrements très utiles pour ses animateurs. Le nouveau Centre technique des céréales collabore avec cette chambre et commence à travailler dans ce sens.

- Synergie vulgarisateur-chercheur-agriculteur

Le vulgarisateur a aussi pour rôle d'informer les chercheurs des problèmes des agriculteurs, auxquels la recherche devrait s'efforcer de prêter attention. Le système de recherche sur les systèmes agricoles est d'ailleurs né de ce besoin. Et lorsque l'information disponible est incomplète ou inadaptée aux besoins locaux, la vulgarisation devra le signaler et demander les rectificatifs nécessaires.

Et la crédibilité de la vulgarisation repose beaucoup sur une solide connaissance des activités de la recherche et de leur correspondance avec les besoins des agriculteurs.

Les difficultés constatées dans les précédents chapitres ne permettent pas un feed-back transparent entre la vulgarisation et la recherche sur les problèmes du terrain et n'informent pas les commissions de programmation de la recherche sur ces besoins. Elles n'améliorent donc pas la relation vulgarisateur- agriculteur, celui-ci ne trouvant pas dans le message que lui apporte le vulgarisateur les réponses aux questions qu'il se pose. *Et la crédibilité souhaitée de la vulgarisation auprès de l'agriculteur se trouve, du même coup, en porte-à-faux.*

D'où nécessité pour l'AVFA de conforter la position du vulgarisateur pour que la recherche soit basée sur un choix de thèmes effectué prioritairement à partir de la demande des agriculteurs, des organisations professionnelles et des directions centrales (production animale, production végétale, génie rural…qui sont en contact continu avec le terrain)…. L'AVFA doit également agir pour que les représentants de la profession et des directions centrales dans les commissions de programmation de la recherche soient également bien informés des problèmes du terrain pour bien répercuter la demande.

Des sous-commissions de programmation devant se réunir d'abord au niveau des pôles (régions) avec les représentants de la base avant de faire les réunions des commissions à un niveau national.

VI. AU NIVEAU DES LIAISONS INTER-SERVICES

VI.1. La liaison RECHERCHE-VULGARISATION

Si le fait de considérer cette liaison comme fondamentale est justifié, c'est dans la forme organique qui a été donnée à ce principe qu'il y a eu une certaine interprétation "abusive"; la concrétisation s'étant faite par la création d'une Direction de la diffusion des innovations et de la liaison entre la recherche et la vulgarisation au sein de l'IRESA et une Sous-direction de l'expérimentation et de l'exploitation des acquis de la recherche au sein de l'AVFA.

Cette création ayant débouché sur toute une approche de transmission de documents, de forme et de contenu de ces documents, de périodicité, de préparation de ces documents… tout à faits exogènes à l'approche de vulgarisation…les deux partenaires principaux dans cette affaire étant le chercheur dont la démarche est bien connue et le vulgarisateur, qui, depuis l'instauration des CTV est un ingénieur dans la majeure partie des cas, et de part sa formation est capable de lire et d'interpréter des rapports de recherches, des revues scientifiques et techniques, périodiques, ainsi que toute autre information de provenance locale ou étrangère.

Simultanément une notion de "valorisation de la recherche" est apparue, avec l'idée sous-jacente d'un travail sélectif dans les résultats de la recherche pour leur mise en application, ce travail sélectif devant se faire par des spécialistes ou des commissions …qui doivent décider de son "applicabilité" et de sa diffusion plus ou moins importante. Autant de maillons d'une chaîne au bout de laquelle on semble oublier qu'il y a un ingénieur et qu'il doit être parfaitement capable de faire ce travail intermédiaire et qu'il peut faire appel - dans les cas aigus - au chercheur concerné pour élucider certains aspects.

Etant bien précisé que :

- dans les documents divers demandés, une grande partie est faite de connaissances usuelles de l'ingénieur et non pas seulement d'innovations.
- Même avec une décision centrale attestant qu'un résultat est "vulgarisable", la décision définitive de vulgariser ou pas une technologie donnée, revient au chef de CTV qui reste juge de l'opportunité et de l'exploitabilité de ces résultats aux exploitations et exploitants auxquels il a affaire.

En sens contraire, la liaison vulgarisation-recherche doit tenir compte essentiellement du fait que le programme de vulgarisation doit être adapté aux besoins réels des exploitants agricoles et que cette liaison doit refléter leurs demandes ainsi que celles de leurs groupements et associations professionnelles sans devenir toutefois la transmission d'une simple liste de doléances. La voie est donc l'écoute de ces partenaires et l'engagement d'un véritable dialogue avec eux, pas seulement par le vulgarisateur mais aussi par les représentants de la profession également.

Et si, le système actuel présente des déficiences sur ce plan dû notamment à un manque de formation et d'entraînement des vulgarisateurs, la liaison vulgarisation-recherche en retour fait partie des missions des divers représentants de l'Administration et surtout de la Profession dans les commissions de programmation et dans les conseils de l'AVFA et de l'IRESA ...pour présenter convenablement cette demande et la faire inscrire en temps opportun dans les projets de recherche.

VI .2. Liaison Directions centrales-Vulgarisation

L'AVFA en tant que structure de transmission, a essayé de transmettre fidèlement les directives des directions centrales du Ministère de l'agriculture (responsables de l'exécution des stratégies nationales) au réseau de vulgarisation, comme c'est le cas par ex. avec la DGGR.

Ces Directions centrales forment en fait un intermédiaire obligatoire entre la recherche et la vulgarisation car en tant que véritables spécialistes-matières, il leur revient de faire le choix des thèmes et des technologies à portée nationale ainsi que le choix des cibles porteuses . Mais la nécessité de clarifier et de renforcer la liaison Vulgarisation-Directions centrales n'a jamais été mise en évidence, et au contraire, la méthodologie adoptée prévoyait un nombre important de spécialistes-matières (25) auxquels l'AVFA devait faire appel, chaque fois que nécessaire pour assurer une liaison recherche-vulgarisation, alors qu'ils ne pouvaient aucunement se substituer aux directions centrales dont la fonction est justement la mise en œuvre des moyens nécessaires à la réalisation de leurs stratégies respectives.

Par ailleurs, l'approche de la vulgarisation actuelle tend à faire croire que le contenu de la vulgarisation est essentiellement technique, raison pour laquelle, elle a été liée aux résultats de la recherche, d'où l'importance accordée à cette liaison recherche-vulgarisation. Ceci a eu pour inconvénient - au moins partiel - d'occulter la variété des problèmatiques qui peuvent se présenter au vulgarisateur et qui sont d'ordre humain (ex. le propre savoir-faire de l'agriculteur), d'ordre structurel (taille de l'exploitation, parcellement...), d'ordre économique (lois du marché, intégration du système de production) et parfois même juridiques ou commerciaux...et pour lesquels peu d'outils sont mis à sa disposition par les Directions techniques. La réponse régulière du vulgarisateur que "cela ne fait pas partie de l'ordre du jour" ou que "cela ne concerne pas la vulgarisation et que ça dépend d'autres services"... laisse l'exploitant peu satisfait, et ne l'encourage pas à s'engager dans les voies prescrites par ce vulgarisateur trop théoricien pour lui et loin de ses réalités.

Le point de départ de l'approche qui devait être " le développement de l'exploitation dans son ensemble", s'est trouvé limité à un apport d'acquis de la recherche qui s'adapte plus ou moins au contexte de l'exploitation.

VI .3.Adhésion de la profession aux actions d'animation

Dans les diverses initiatives évoquées plus haut, on constate qu'aussi bien l'UTAP que les chambres d'agriculture, qui ont été associées à diverses initiatives de l'Administration, ont bien réagi et se sont laissées entraîner dans ces démarches initiatiques. Elles commencent à concevoir par elles-mêmes (chambres du Nord, du Centre et du Sud) des

initiatives qui vont de l'encadrement de l'agriculteur pour certains approvisionnements jusqu'à l'émergence de groupements grâce à leurs actions et ce sont autant de percées faites au niveau de la profession…. Il faut toutefois tracer un cadre de travail pour les différentes parties et que l'approche à adopter par l'Administration vis-à-vis de ces organisations soit continue dans le temps, que des échéances soient fixées et appliquées aussi bien par l'Administration que par ces organisations pour qu'elles puissent continuer et amplifier la démarche.

VII. POINTS DE LIAISON RECENTS ADMINISTRATION - PROFESSION

VII .1. Les Centres Techniques :

Les Centres Techniques qui ont été démarré sont en bonne voie pour réussir leur mission. Il y a lieu seulement de renforcer l'aspect professionnel de leur activité et de roder les professionnels à exercer leur autorité dans ces centres.

Le nombre encore réduit peut être renforcé utilement dans ce cadre de professionnalisation, ils permettront une meilleure répartition des tâches entre administration et profession et formeront un nouveau point de liaison entre administration(=Recherche) et profession (=Vulgarisation).

VII .2. L'Unité de gestion par objectif de développement des céréales

Il s'agit d'une approche théoriquement porteuse, qui pourrait faire avancer grâce à une bonne vulgarisation et un bon encadrement " Le Programme de Développement du Secteur Céréalier" élaborée en collaboration avec la FAO en 1986(ANNEXE N°VIII).

Cependant du fait du retard pris pour le démarrage de ce programme au moins pour cette intervention ciblant la petite et moyenne exploitation (financement du projet en 1998 au lieu de 1986 ou 87) et du changement du contexte et de l'environnement général de l'agriculture, et du fait que ce projet n'a pas associé la profession, comme cela était déjà prévu dans cette étude de 1986; l'avancement du projet- sur lequel on ne nous a pas donné une documentation au niveau central- souffre aujourd'hui de quatre éléments qui ne peuvent qu'en réduire fortement l'impact:

- Les emplois fonctionnels qui y sont créés ne trouvent pas encore "preneurs", vu le manque déjà existant au niveau des CRDA de personnel compétent. Le cumul des nouvelles tâches avec les anciennes pour le personnel qui est déjà en place n'entraîne pas le renforcement souhaité des actions qui ont justifié le lancement du projet et forme donc une source de dérapage du projet. La législation pour le pourvoi de ces emplois fonctionnels exigeant une ancienneté importante élimine, de fait, le recrutement de jeunes compétences alors qu'il est fortement recommandé.
- La commission de suivi et d'évaluation créée pour le suivi à un niveau national n'a de sens que si elle inclut des représentants de la profession (UTAP et Chambres d'agriculture) en nombre au moins équivalent aux représentants de l'administration pour rester dans la droite ligne de la recherche d'une professionnalisation du secteur. En parallèle, des commissions régionales auraient dû être créées essentiellement de professionnels pour diriger le projet et préparer l'avenir;
- Le texte n'a pas prévu de développer une dynamique de groupes, ni le travail avec et pour la création de groupements comme il est souhaitable de le faire et comme le permet la loi n° 99-43 du 10 Mai 1999;

- L'aspect "référentiels techniques" n'a pas été abordé dans ce projet, ce qui forme une lacune importante pour le système recherche-vulgarisation-formation qu'on cherche à lancer.

C'est le projet-type qui, n'ayant démarré que récemment, justifie une prompte professionnalisation pour le ré-orienter avec plus de chance de réussite.

ANNEXE N° III

CONDITIONS DE REUSSITE D'UNE APPROCHE PARTICIPATIVE, ET MISE EN OEUVRE RECOMMANDEE

RAPPEL DE QUELQUES NOTIONS DE BASE

- Le développement d'une vulgarisation ascendante ne doit pas seulement tenir compte des acquis de la recherche mais également des traditions et du savoir-faire des exploitants qui en seront les initiateurs et les récipiendaires.
- La diversité des exploitations et des agricultures amène à une différenciation des approches à proposer au choix de chaque agriculteur, et à la recommandation de structures de vulgarisation différentes selon l'appui souhaité, les besoins des producteurs, les données du marché…
- Toutefois pour les exploitants qui vivent en économie de subsistance (agriculture sociale), tout changement peut leur faire courir des risques qui peuvent être jugés comme élevés par ces exploitants, et, décourage souvent chez eux toute volonté d'expérimentation ou d'innovation. C'est pourquoi, la nouvelle technologie apportée dans le message du vulgarisateur doit être adaptée à la situation dans laquelle se trouvent ces agriculteurs et - aussi bien la recherche que la vulgarisation - se doivent de tout mettre en œuvre pour leur donner des conseils adaptés leur permettant d'améliorer leur situation sans leur faire courir de risques "excessifs".
- La survie d'une exploitation dépend dans l'avenir de sa compétitivité d'où l'importance accrue pour le vulgarisateur de bien connaître les conditions de l'exploitation et de raisonner constamment en systèmes de production et non en secteurs de production pour pouvoir donner toujours le conseil adapté aux conditions de l'exploitation et non pas des conseils d'ordre général plus ou moins standardisés. Ceci n'empêche pas l'existence de vulgarisateurs-spécialisés qui s'attacheront, dans une vulgarisation par filière, d'apporter un savoir-faire complémentaire qui tend à améliorer la production vers plus de rendement ou de qualité ou de meilleurs coûts de production.
- Le vulgarisateur a aussi pour rôle d'informer les chercheurs des problèmes des agriculteurs auxquels la recherche devra s'efforcer de prêter attention. Le système RVF et les directions centrales du Ministère devront s'y appesantir davantage pour alimenter le vulgarisateur en éléments de réponses.
- La crédibilité de la vulgarisation repose sur sa connaissance des activités de la recherche et de leur correspondance avec les besoins exprimés par les agriculteurs.

CONCEPTS ET PRINCIPES D'UNE APPROCHE PARTICIPATIVE

LA MISE EN PLACE D'UNE VULGARISATION ASCENDANTE

Vu les diverses interprétations et applications qui sont données à l'approche dite "participative" par les utilisateurs, on va essayer ci-

après de préciser quelques concepts et principes de base pour asseoir correctement les systèmes de vulgarisation à mettre en place.

Par ailleurs, étant donné la liaison de plus en plus importante de la survie d'une exploitation avec sa compétitivité et le choix des Pouvoirs Publics pour la professionnalisation de la vulgarisation, celle-ci ne peut plus se permettre d'être une vulgarisation descendante destinée à informer l'agriculteur sur un certain nombre de résultats de recherche mais plutôt une vulgarisation ascendante qui doit répondre aux interrogations de l'agriculteur et à ses soucis et à l'objectif de compétitivité que lui impose la concurrence internationale.

Cette approche, est conçue comme une continuation voire une correction et une amplification du timide début d'approche participative qui a été entamé ces dernières années mais qui a connu l'incompréhension & des déformations ... dans son application par les agents dits "de vulgarisation" mais qui n'ont pas été bien informés de la démarche et de ses finalités. Elle devra se transformer en une réelle vulgarisation ascendante avec un dialogue continu entre agriculteur et vulgarisateur.

AINSI, POUR JOUER CORRECTEMENT SON ROLE, LE VULGARISATEUR DOIT EN PREMIER LIEU, TOUT COMME LE MEDECIN, BIEN ECOUTER LE MALADE, DIAGNOSTIQUER LA MALADIE; ENSUITE PRESCRIRE LE TRAITEMENT DU MAL ET LE GUERIR; POUR POUVOIR COMPTER SUR LA COLLABORATION DU MALADE POUR L'ADOPTION DES MESURES PREVENTIVES QU'IL LUI RECOMMANDERA **PAR LA SUITE**. CE QUI EST LE CONTRAIRE DE LA DEMARCHE ACTUELLE OÛ ON APPORTE UN TRAITEMENT PLUS OU MOINS STANDARD POUR TOUS LES PATIENTS.

L'EXPLOITATION DEVIENT LA CIBLE PRINCIPALE DE LA VULGARISATION

Donc à la vulgarisation sectorielle qui cherchait à apporter des améliorations techniques ponctuelles à la spéculation qui semble la moins productive ou dont l'itinéraire technique n'est pas appliqué dans son intégralité, doit se substituer une vulgarisation qui prend en considération l'ensemble des spéculations (ou système de production) individuellement et dans leurs interactions sur le plan aussi bien technique qu'économique qu'environnemental pour l'adapter au mieux aux potentialités de l'exploitant et du milieu et aux contraintes qu'elles imposent. Cet optimum bien compris par le vulgarisateur sera donc à la fois technique, économique, social et environnemental.

Dans cette approche, la vulgarisation doit cibler le développement intégré et réfléchi de l'exploitation agricole et l'amélioration du revenu de l'exploitant. Une analyse de l'ensemble des conditions et des facteurs de production en présence est nécessaire pour les combiner de la manière la plus performante compte tenu de la situation de l'exploitation et des intérêts des exploitants. D'où la nécessité de préparer des fichiers sur la connaissances du milieu physique, du milieu humain, des systèmes pratiqués...et de les perfectionner continuellement.

CONNAISSANCE DES SYSTEMES DE PRODUCTION & INFORMATION DU VULGARISATEUR

Du fait qu'elle s'attache à l'exploitation en tant que tout, l'approche implique, comme par le passé, le recours régulier aux résultats de la recherche mais également et surtout une large information du vulgarisateur sur tous les facteurs interférants sur la production et la connaissance des systèmes de production locaux et les possibilités d'adaptation de ces résultats.

C'est le genre de travaux qui commence à être entamé par le centre technique des céréales et qui doit aboutir, avec le concours des vulgarisateurs à la mise en point de référentiels technico-économiques précis, fiables et très précieux pour le travail du vulgarisateur;

L'approche implique également le recours à diverses disciplines dont particulièrement les sciences du sol dont l'utilité et l'exploitation ne sont pas toujours suffisamment mises en valeur, l'économie et la gestion, et d'une certaine façon, les nouvelles technologies (sans en faire toutefois une panacée universelle) notamment pour les moyennes et grandes exploitations.

L'approche ne condamne pas pour autant l'approche sectorielle et par filière, mais comme complément mené par les services des offices sectoriels et des groupements interprofessionnels et qui viendra sous-tendre l'approche par système de production.

LA PARTICIPATION DE L'AGRICULTEUR

Le ciblage de l'exploitation s'appuie, en outre, sur la participation des agriculteurs ou de leurs représentants au sein de groupes de travail. Cette participation doit avoir lieu à la programmation, à la mise en œuvre et à l'évaluation des actions de vulgarisation. L'agriculteur doit définir les besoins en vue de renforcer sa capacité (ou la capacité du groupement auquel il appartient) pour s'organiser et développer son système de production en adoptant des solutions résultant des acquis de la recherche et du savoir-faire local. Il assume donc avec le vulgarisateur la responsabilité du choix et de la réalisation.

Cette méthode qui doit son succès au rôle stimulateur par l'échange d'expériences entre agriculteurs, la progression personnelle et la réflexion en commun, a fait déjà ses preuves dans plusieurs pays et en Tunisie. Elle doit être obligatoirement adoptée dans cette approche pour démultiplier l'impact de la vulgarisation; et ce, pour toutes les catégories d'agriculteurs. Cette participation active de l'exploitant à initier par le vulgarisateur, doit, tout en adoptant la flexibilité dans le travail et en acceptant "l'informel" pour permettre à l'exploitant de se créer sa propre expérience avant d'arriver au "formel". Donc, l'un des premiers messages à apporter dans le cadre de l'approche, et pour lequel on doit former le vulgarisateur, doit porter sur la constitution de groupes-cibles - informels au début - mais surtout homogènes quant à leurs problèmes et à leurs ambitions. Par la suite, la mission du vulgarisateur sera de convaincre ces cibles et d'en faire un groupe formel capable de dialoguer et de décider avec lui.

L'approche doit donc impliquer et favoriser une action par étapes en partant toujours d'un dialogue pour effectuer un diagnostic, d'une programmation définissant un mode opératoire, d'un suivi et enfin d'une évaluation avant d'entamer une nouvelle étape.

LES TYPES DE VULGARISATION A DEVELOPPER

Dans ce nouveau contexte, la vulgarisation doit mettre, en outre, l'accent sur la nécessaire structuration de la profession. Cette notion devra former le noyau dur de la "vulgarisation institutionnelle" à instaurer en vu de favoriser le déplacement progressif de la "demande" de la vulgarisation à caractère de "service-public" avec ses messages plutôt simplifiés vers une vulgarisation privée qui cherche davantage de performances.

Globalement donc à la vulgarisation de techniques culturales qui prédomine actuellement, il se substituera une "vulgarisation institutionnelle, technique et de gestion..." qui - à la fois et selon le degré d'assimilation de l'agriculteur-cible et le développement de l'exploitation agricole - soit conçue comme:

- **Une vulgarisation institutionnelle** ciblant les agriculteurs non organisés pour les inciter et les aider à se grouper en coopératives de services, AIC, ou groupements de développement divers … adaptés à leurs besoins en vue de faciliter le dialogue avec eux et les préparer à réfléchir et à agir en commun;
- **Une vulgarisation technique** qui cible dans le cadre de la mondialisation et de la recherche d'une compétitivité supérieure et selon les catégories d'agriculteurs auxquelles elle s'adresse:
  - (1) l'augmentation quantitative de la production là où la connaissance des techniques de base (fertilisation, irrigation, labour…) est encore insuffisante:
  - (2) l'amélioration de la qualité de la production en fonction des exigences de qualité du marché, des possibilités de commercialisation locales ou à l'exportation, des exigences de la distribution ou de l'industrie agro-alimentaire qui sera elle-même une cible appelée à s'organiser à son tour et prévoir un approvisionnement essentiellement contractuel;
  - (3)la réduction des coûts de production pour atteindre un meilleur niveau de compétitivité sur les marchés extérieurs.
- **Une vulgarisation des techniques de gestion** en vu de leur introduction au niveau des exploitations d'une certaine taille pour l'optimisation des systèmes de production et la maîtrise des coûts.

L'approche doit, en définitive, préparer et favoriser l'adaptation de l'agriculture tunisienne à un contexte économique en constante évolution pour la préparer à coopérer avec les pays maghrébins, avec les pays africains et à s'adapter à la compétitivité imposée par la mondialisation de l'agriculture.

CONDITIONS DE REUSSITE DE L'APPROCHE PARTICIPATIVE

LA VULGARISATION PRIVEE: STADE ULTIME DE LA REFORME

A côté des Chambres d'Agriculture à impliquer dans le processus de professionnalisation, le vulgarisateur doit avoir en tête que le début de privatisation des activités de vulgarisation entamé par la parution de textes instaurant la profession de "conseillers agricoles" devra se poursuivre pour aboutir à une vulgarisation qui pour se faire payer doit être de haute qualité.

Le développement de la vulgarisation privée, qui peut revêtir plusieurs formes, formera donc le stade ultime du processus de désengagement de l'Etat à entamer dans le cadre de cette approche, le service public-vulgarisation ne devrait être maintenu - à terme - que pour la partie "agriculture sociale".

Des "conseillers agricoles" de divers types s'installeront à leur compte, au fur et à mesure que la demande en ce genre de service s'accroîtra par l'installation de promoteurs de divers types dans l'agriculture, par l'arrivée de jeunes exploitants de bon niveau, par les créations de groupements de développement aux besoins déterminés et de plus en plus sophistiqués…. Mais, il faut reconnaître qu'à l'horizon 2010, le marché risque encore de rester limité si on n'essaie pas de prendre en considération les recommandations de l'étude.

FORMATION & SPËCIALISATION DES VULGARISATEURS

La vulgarisation est une spécialité à part entière; et devra être exercée, en tant que telle, par des spécialistes.

Les futurs encadreurs, formés pour la vulgarisation, qu'ils soient ingénieurs ou techniciens supérieurs, devront apprendre en particulier à

écouter, synthétiser et donner les conseils les plus appropriés. Ils devront être à la fois des praticiens convaincants et des animateurs de groupes de professionnels menant selon la cible en présence, une vulgarisation institutionnelle, une vulgarisation technique et une vulgarisation de gestion. Aussi devront-ils recevoir une formation adéquate dans ce sens, comme précisé dans le rapport "Formation".

QUALIFICATIONS TECHNIQUES DE L'INGENIEUR-VULGARISATEUR

L'ingénieur ne doit plus être considéré comme une "courroie de transmission de messages" provenant d'acquis de la recherche mais une "compétence technique" sur laquelle repose la réalisation de toute la mission de vulgarisation: à partir de connaissances propres théoriques et pratiques, régulièrement mises à jour et corroborées par des "référentiels techniques" obtenus dans la région par ses soins et ceux de ses prédécesseurs en liaison avec les Centres Techniques, ainsi qu'à partir d'une documentation suffisante mise à sa disposition…

Le recours à des spécialistes-matières ou des chercheurs ne se fera plus que pour les aspects les plus délicats. Ce qui donne une grande importance à la formation initiale de l'ingénieur, à ses connaissances pratiques et à l'intégration dans son activité, et de celle de ses adjoints chefs de CRA, de l'élaboration de références locales qu'ils pourront évoquer dans leurs contacts et leur travail avec les agriculteurs.

NECESSITE DE VULGARISATEURS DISPONIBLES ET D'UNE VULGARISATION DE QUALITE

Le sérieux exigé par ce travail et sa continuité dans l'espace et dans le temps imposent une disponibilité de l'ingénieur et de ses adjoints pour ce travail - à la fois technique, économique et social - qui demande une attention continue aux soucis de l'agriculteur; attention qui ne peut être déviée par d'autres activités à caractère, sans doute important, mais non en rapport avec ce travail de "développeur".

Ce travail ne devant pas se faire pour tous les agriculteurs simultanément et avec la même intensité, il importe de bien valoriser le temps du vulgarisateur, de donner plus d'importance à la qualité qu'à la quantité; l'effet "tâche d'huile" aidera par la suite à l'adoption des technologies auprès du voisinage autant que le contact direct. Il est certainement possible, et même recommandé, de travailler avec moins de cellules de vulgarisation, mais de consacrer totalement l'activité de ceux qu'on conservera à une vulgarisation de plus en plus participative et confiante dans sa tâche et exécutée par des équipes spécialisées et à plein temps .

DEMARCHE GENERALE DE MISE EN PLACE DES ACTIVITES

La démarche générale recommandée, au niveau des Centres de Vulgarisation Professionnelle et des Unités de Vulgarisation Professionnelles, doit permettre aux vulgarisateurs avec les professionnels :

- d'explorer le milieu, ses caractéristiques et ses potentialités, et en bien ficher les éléments. Une bonne connaissance du milieu et des hommes par l'établissement de fiches d'identification des unités de vulgarisation - préparées par les responsables de ces unités - doit précéder toute intervention en matière de vulgarisation et ce, pour permettre à ces responsables de baser l'action sur les potentialités réelles du milieu et les systèmes de production dominants tout en tenant compte des problèmes préoccupant les agriculteurs dans leur zone d'intervention.

- d'identifier les problèmes, les analyser correctement, les classer et entrevoir des solutions échelonnées dans le temps en fonction de l'avis des intéressés, leur perméabilité à l'adoption de nouveautés (qui ne sont pas forcément des innovations en provenabce de la recherche, mais de simples petits changements…),
- de prévoir les modalités opératoires pour la création de groupements de développement, la préparation et l'introduction de plans de développement…. Le choix de groupes-cibles, dans ces modalités, ne doit pas seulement obéir à la bonne disposition de quelques agriculteurs pour y adhérer et venir discuter d'un éventuel programme …mais doit surtout faire l'objet d'un travail en profondeur d'étude et de réflexion de la part du vulgarisateur. Le vulgarisateur devant sélectionner ces groupes-cibles en prenant en compte leurs affinités pour travailler ensemble, leurs niveaux techniques et socio-économiques qui rapprocheraient leurs problèmes, leurs tendances et les difficultés qu'ils souhaitent surmonter…. Ces groupes devant être perçus dès le départ en tant que noyaux durs de futures associations volontaires, de coopératives de services, de centres de gestion…. Le rôle principal du vulgarisateur étant de convaincre progressivement ces adhérents de passer d'une situation de groupements informels de réflexion et de programmation à des groupements formels, adultes, capables de jouer un rôle actif pour se promouvoir dans la société rurale où ils se trouvent et y contribuer par leurs réflexions, leur savoir-faire et leurs demandes spécifiques à l'effort de vulgarisation en particulier et à l'effort de développement en général.. Le vulgarisateur doit donc considérer "la formation de groupements "et "le travail avec des groupements" comme un objectif prioritaire de façon à parvenir à aider à une structuration de la profession qui favorise l'impact de son action.
- planifier obligatoirement des étapes d'évaluation pour juger de l'avancement, de l'adhésion des agriculteurs et des améliorations possibles et souhaitables. L'indice du succès de la participation reste l'adhésion de l'agriculteur aux propositions techniques du vulgarisateur pour l'adoption des techniques et technologies qu'il lui recommande.

MIXAGE DE LA VULGARISATION INSTITUTIONNELLE & DE LA VULGARISATION TECHNICO-ECONOMIQUE DANS LE CIBLAGE

Le développement ne pouvant être atteint par des interventions sectorielles seulement ou dans le cadre d'institutions agissant de manière isolée ou sporadique, les chambres d'agriculture et donc leurs représentations sur le terrain, auront pour mission de provoquer et favoriser la constitution de groupements de développement agricoles (vulgarisation institutionnelle) dans les limites prévues par la réglementation et axera la vulgarisation technique et technico-économique essentiellement sur le développement des exploitations appartenant à ces groupements.

L'assistance financière de l'Etat qui sera décidée de façon appropriée pour le démarrage du groupement devant être utilisées comme incitation par les chambres, les CVP & les UVP pour mieux convaincre leurs vis à vis exploitants. Les chambres recevront à leur tour une subvention pour la promotion, la mise en place et l'encadrement de ces structures de base qui sont en fait des structures de vulgarisation spécialisée et adaptée aux besoins.

Le message doit être transmis aux différentes cibles énumérées individuellement ou notamment à des groupes-cibles. La transmission par groupes présente l'avantage d'un gain de temps important et permet, quant les groupes-cibles sont bien constitués à la base, de profiter de l'influence positive des "leaders" qui sont généralement les plus réceptifs sur les membres les moins motivés pour activer les progrès et parvenir à la création formelle des groupements. Le travail effectué à

travers des groupes-cibles permet d'initier le travail en groupes chez les agriculteurs, et de faire du groupe-cible une étape intérimaire.

La formule doit être initiée aussi bien avec des groupes de base dans le simple but par exemple d'étudier ensemble l'impact de certaines techniques agricoles…, que pour des groupements d'intérêts plus collectifs sur une zone géographique plus ou moins étendue et, aident alors, à organiser tout ou partie d'un secteur d'activité tel la vulgarisation dans une région donnée, l'acquisition de matériel en commun entre un nombre plus ou moins réduit d'exploitants, l'approvisionnement en commun, la gestion des exploitations…Ainsi, il peut se constituer des réseaux nombreux d'appui aux agriculteurs où chacun trouve ses intérêts dans le groupement le plus proche de ses préoccupations.

Il incombera aussi aux chambres, le rôle d'encadrement des moyennes et grandes exploitations par la promotion des groupements professionnels spécialisés adaptés à leurs besoins. Ce type d'exploitation a en effet plus besoin d'une combinaison optimalisée de ses facteurs de production que d'une simple vulgarisation technique. Le vulgarisateur sera ici surtout un conseiller de gestion et devra aider les agriculteurs à créer et diriger des groupements d'agriculteurs du type "Centres de gestion". Ce genre de groupement particulier sera chargé de relayer les chambres d'agriculture en assurant à ses adhérents les notions de gestion notamment et la nécessité de son adoption dans la moyenne & la grande exploitation.

En résumé, le rôle principal des services de la chambre d'agriculture par le biais de ses différentes structures, sera:

(1) de détecter, convaincre et aider des groupes homogènes d'agriculteurs préalablement sélectionnés à constituer les structures de base (groupements de développement plus ou moins spécialisés en grandes cultures, commercialisation, utilisation de matériel agricole , distribution, groupements de vulgarisation agricole GVA , centres de gestion agricole CGA , sociétés de services, sociétés ou coopératives de transformation, de protection phytosanitaire des cultures…) qui répondent le mieux à leurs besoins.

(2) D'encadrer ces structures de base ainsi créées à fonctionner et faire l'intermédiaire entre elles et l'AVFA pour l'octroi des mesures de soutien et d'encouragement de l'Etat;

ORGANISATION PRATIQUE DES CVP ET DES UVP

Le Centre de Vulgarisation Professionnel "CVP" se composera essentiellement d'un ingénieur à recruter et à équiper d'un téléphone et d'un micro-ordinateur où seront stockées toutes les données du milieu, les données sur les agriculteurs …et qui lui servira pour entrer en liaison avec la recherche (en attendant cet équipement, ou en cas de retard, des fichiers seront tenus manuellement à cet effet). Cet ingénieur devra être installé dans un local loué pour éviter toutes constructions nouvelles lourdes à gérer et à entretenir. Il recevra une indemnité kilométrique suffisante pour utiliser sa propre voiture pour son travail et éviter ainsi tout achat et toute gestion de "voitures de service".

En outre, il devra disposer d'une documentation technique, économique, commerciale…, et d'une cartographie que l'IRESA, les Etablissements de recherche, les directions techniques du Ministère et l'AVFA se chargent de préparer et publier régulièrement, et à l'entretien de laquelle l'ingénieur devra régulièrement veiller (à prévoir sur le contrat-programme).

L'Unité de Vulgarisation Professionnelle "UVP" se composera quant à elle essentiellement d'un ingénieur ou d'un technicien supérieur à recruter et à doter:

- d'une documentation à la préparation de laquelle, il aura contribué et relative aux données du milieu, aux données sur les agriculteurs ... et stockées sur l'ordinateur de l'ingénieur-responsable du CVP;
- d'une documentation technique, économique, commerciale..., que les directions techniques du Ministère et l'AVFA se chargent de préparer et publier régulièrement,

Ce technicien devra être installé dans un local à louer sur les lieux du travail. Il recevra une indemnité kilométrique suffisante pour utiliser également sa propre voiture ou son vélomoteur (selon la configuration du terrain) pour son travail.

ROLE DE L'ADMINISTRATION

L'adoption de cette approche et son application régulière nécessite la formation du personnel à cette tâche ainsi qu'un engagementde la part de l'acteur pour son exécution et son contrôle périodique. Ces différents éléments devront faire partie de contrat-programmes entre l'Etat et l'opérateur.

LIAISON CONTRACTUELLE AVEC L'AVFA

L'ensemble des structures: "chambres d'agriculture", "antennes régionales dépendant des chambres d'agriculture", les services techniques qui en dépendront, ainsi que les groupements de développement fonctionneront sous contrats-programmes, spécifiques et incitatifs, financés au début par l'Etat et ensuite pris progressivement en charge par les Chambres d'agriculture auxquelles une loi d'orientation préparée et votée au préalable assurera par ailleurs des ressources régulières et suffisantes. Le Ministère de l'agriculture gérera directement ces contrats ou chargera l'AVFA de ce faire.

PLANIFICATION DES ACTIONS & BUDGETISATION

La compétitivité et la mise à niveau auxquelles doit parvenir l'agriculture demandent des moyens humains, financiers et matériels importants et un temps d'exécution suffisant pour parvenir à instaurer une vulgarisation performante professionnelle et privée. Ceci privilégie donc une budgétisation pluriannuelle pour pouvoir arrêter les plans d'action, les calendriers d'investissements et fixer des objectifs en termes de vulgarisation. Le Ministère de l'Agriculture devra se préparer pour assister les chambres à concevoir cette budgétisation et les aider à recevoir à temps les dotations arrêtées.

ENCOURAGEMENT DES GROUPEMENTS D'AGRICULTEURS A SE PRENDRE EN CHARGE POUR LA VULGARISATION

Les groupements d'agriculteurs font partie des nouveaux acteurs de la vulgarisation. Aussi l'Administration devra se préparer et prendre des dispositions pour assister ces groupements à prendre en charge rapidement cette fonction. En premier lieu, ce sera les groupements existants et en "bonne santé financière" (AIC, Associations de propriétaires d'oliviers, Associations de céréaliers et Associations diverses, coopératives de services, coopératives centrales, SMVDA, groupements d'agriculteurs...) devront être encouragés à faire ce pas vers une vulgarisation privée par recrutement de leurs propres animateurs ou par recours à des prestations de services auprès de conseillers privés; viendra ensuite le tour des groupements de développement qui émergeront au fur et à mesure et qui après

quelques années d'encadrement par les chambres d'agriculture devront également opter pour un type ou l'autre de cette vulgarisation privée.

Chaque groupement pourra ainsi installer une "Unité d'animation, de formation et de services" plus ou moins importante et payante pour améliorer les performances de ses adhérents ou de ses clients, s'assurer des ressources nouvelles. En contre-partie, l'Etat offrira des encouragements liés à des contrats-programmes (précisant les activités à entreprendre et les résultats à obtenir par chaque structure) pour la période de démarrage. Il revient ensuite aux vulgarisateurs recrutés de prouver la valeur ajoutée qu'ils apportent au groupement pour se maintenir et créer la tendance d'évolution nécessaire au sein du groupement.

COORDINATION, CONTRÔLES (QUALITE & BUDGET) ET EVALUATION

Ces fonctions très importantes pour la bonne marche des systèmes devront bénéficier d'une grande autonomie vis à vis des organismes chargés de l'exécution.

-- La coordination et le contrôle de qualité:

Ce sont des fonctions qui doivent relever normalement de l'autorité de tutelle pour s'assurer de la bonne marche de l'activité et lier ces fonctions avec le contrôle de l'ouverture des crédits et de leur consommation. Ce rôle revient au Ministère de l'agriculture qui pourrait le déléguer à l'AVFA à condition qu'elle se dote du personnel compétent nécessaire. En effet, ce rôle peut améliorer la gestion de son activité de passation de contrats-programmes qu'elle aura à signer avec les différents exécutants; mais il ne faudrait pas que cela devienne une contrainte au développement de l'activité.

Parmi les activités de contrôle de qualité, vérification doit être faite régulièrement pour voir si les besoins exprimés par les utilisateurs-agriculteurs sont effectivement traduits en questions pour la recherche ou pour la formation.

Une cellule de contrôle permanente formée par des spécialistes doit donc être montée soit au sein du Ministère soit à l'AVFA.

-- L'évaluation:

Cette fonction est à instaurer pour pouvoir juger en toute indépendance les performances réalisées, l'efficacité des approches les unes par rapport aux autres et juger des évolutions à adopter pour l'avenir.

Une autonomie de ce genre d'étude doit également être préservée. Un "agronome-auditeur" compétent en vulgarisation sera choisi par le Ministère de l'agriculture pour effectuer ce travail.

Comme pour les auditeurs-comptables, sa mission ne doit pas être très longue et il devra être changé au moins tous les 3 ans.

Cette formule présente l'avantage de séparer la gestion de la coordination et du contrôle de qualité (Ministère ou AVFA) de l'exécution (chambres, groupements d'agriculteurs, groupements inter-professionnels…) et permet d'impliquer plusieurs organismes d'exécution tout en s'assurant des possibilités de correction contre les dérapages éventuels, et une information régulière des autorités de décision.

La présentation périodique d'un rapport d'audit technique sur la coordination et l'exécution permet **au décideur** un suivi régulier et l'éclairera sur les choix pour l'avenir.

LA VALORISATION DES RESSOURCES HUMAINES DANS L'APPROCHE RECOMMANDEE

A la fois cible et moyen de toute l'approche de vulgarisation et de développement, l'agriculteur forme, avec le vulgarisateur, le binôme humain à gérer rationnellement et à valoriser.

L'AGRICULTEUR-CHEF D'ENTREPRISE

On a parlé dans les divers chapitres, de la participation de l'agriculteur dans la programmation, le suivi et l'évaluation de la vulgarisation.

Mais d'après la tentative de caractérisation des agriculteurs faite en première partie et en ANNEXE N°I, une stratification apparaît et fait ressortir des catégories d'agriculteurs qui valoriseraient probablement mieux l'appui-vulgarisation parce qu'il s'agit d'agricultures compétitives, ou proches de la compétitivité, alors que d'autres risquent, dans l'état actuel des choses, de l'assimiler difficilement ou ne l'assimiler que d'une façon marginale parce qu'elles souffrent de problèmes structurels ou de marginalité et que les directions techniques du Ministère n'ont apparemment que peu de solutions adaptées à leurs problématiques et que donc le vulgarisateur n'a que peu d'outils techniques à leur apporter!

L'enquête de la DGPDIA pour l'année 1994/95 estime à 263.000 le nombre "d'agriculteurs au vrai sens du terme" (sur un total de 471.000 agriculteurs recensés), donc il reste 208.000 "agriculteurs qu'on pourrait qualifier de "sociaux".

Pour l'année 1999/2000, les chiffres respectifs seraient d'environ "300.000 agriculteurs au vrai sens du terme " et peut-être dans les 250.000 "agriculteurs sociaux " qui seront les deux catégories de cibles pour lesquelles l'appui- vulgarisation devra s'adresser.

La gestion des deux catégories d'agriculteurs ne peut donc pas être la même et, une bonne connaissance préalable des agriculteurs (population, caractéristiques, structures de production, niveau de technicité, résultats déjà acquis) est indispensable pour pouvoir déterminer la conduite à adopter par rapport à l'un et à l'autre aussi bien à l'échelon du "CVP" et de "l'UVP".

Ce premier travail, qui va permettre de bien identifier les problèmes et prendre connaissance de la zone d'intervention (C.V.P) et des potentialités des agriculteurs, doit être engagé et organisé avec les producteurs pour arriver, ensuite, à déterminer quels sont leurs besoins et définir - dans la mesure du possible- où ils se recoupent avec les objectifs globaux de développement. Cette phase d'enquête et de dialogue est très importante et noue les lers engagements entre le vulgarisateur et les agriculteurs et devra être soigneusement préparée et exécutée.

Cette enquête préalable doit être faite auprès du plus grand nombre d'exploitants en vu de les recenser d'une part, mais surtout en vu de connaître les systèmes de production adoptés d'autre part. Ce qui permettra de faire ressortir "les secteurs porteurs" qui devront bénéficier d'une attention plus particulière et former des groupes homogènes qui seront les cibles principales de l'activité du vulgarisateur.

Le nombre de systèmes de production identifiés sur le terrain sera toujours élevé; et ce sont les systèmes de production les plus fréquents qui vont devoir recevoir le gros de l'activité du vulgarisateur qui sera responsable d'élaborer avec des groupes homogènes d'agriculteurs (qu'il identifiera) et de leur apporter un message en matière technique mais également économique, institutionnelle et sociale selon les cas et les catégories.

Enfin, et pour que le contenu du programme soit maîtrisable, qu'il aille dans le sens que souhaite les Pouvoirs Publics, et qu'il apporte "un plus"...au développement de l'agriculture, il faut que les administrations centrales, les CRDA... préparent les données pour que le vulgarisateur dispose des "solutions" éventuelles à présenter au dialogue avec l'agriculteur le moment venu. Et là, il ne suffit pas de préparer pour une production déterminée ou des systèmes de production définis..., des solutions techniques pour aboutir à l'amélioration recherchée des productions, mais également avoir un minimum d'informations sur les marchés intérieurs, la distribution, l'industrialisation ou l'exportation....

Il est inutile de donner de nouveaux types de fiches pour la connaissance du milieu et la caractérisation des agriculteurs, ces fiches existent dans tous les CRDA, CTV…, et il suffit de les remplir et surtout de réhabiliter leur emploi à bon escient.

N.B. Quand les CVP disposeront de micro-ordinateurs il sera très utile d'en faire une petite banque de données sur la région à l'usage de l'ensemble de la CVP.

I.GESTION DU PETIT AGRICULTEUR (Exploitations dont la marge de progrès est faible)

Il s'agit des exploitations à faible capacité de production plus ou moins "condamnées" à disparaître notamment celles qui souffrent de problèmes structurels ou de marginalité parce que trop petites, et pour lesquelles la recherche n'a pas encore donné d'outils techniques adaptés, et dont le maintien ne se poursuivra - *pour des raisons sociales évidentes* - que par des actions à caractère social avec des programmes de soutien spécifique adaptés à ces moins nantis …c'est une "agriculture sociale".

Avec cette ressource humaine, les axes de développement devront être déterminés par " l'étude sur la petite agriculture" annoncée par M. Le Président de la République. Toutefois et à ce stade, on doit dire que le vulgarisateur, dans les limites de temps qu'il peut réserver à cette catégorie:

- devra limiter son travail à l'apport de conseils, à l'exclusion de toute autre activité de distribution de denrées ou intrants…qui devront rester du ressort des agents du CRDA;
-les conseils à apporter seront ceux qui ressortiront de " l'étude sur la petite agriculture" et du séminaire qui a été tenu sur ce sujet.
- Ces conseils peuvent être aussi bien techniques qu'institutionnels ou sociaux…

II.GESTION DES GRANDS & MOYENS AGRICULTEURS (Exploitations aptes à mieux valoriser l'appui-vulgarisation):

Ces catégories qui atteindraient environ les "300.000 agriculteurs au vrai sens du terme " pour l'année 1999/2000, et qui pourraient valoriser un appui-vulgarisation assez rapidement sont de divers types. Ce sont les exploitations où le revenu assuré par la terre est (ou peut être) suffisamment conséquent ou suffisamment stable pour motiver une meilleure réceptivité et adopter des technologies apportées par la vulgarisation, il s'agit d'une **"agriculture économique"** où on peut rencontrer divers cas de figures:

- La taille de l'exploitation jouant un rôle fondamental dans la rémunération de l'effort que ferait l'agriculteur pour adopter les technologies qui lui seraient recommandées, ce sont donc les moyennes et grandes exploitations en cultures pluviales et (ou) irriguées qui présentent plus de probabilité que les petites exploitations pour faire cette valorisation. Ces exploitations sont au nombre de 128.000 exploitations et couvrent 4.181.000 Ha.;
- Les petites exploitations même de moins de 10 Ha en irrigué qui couvrent 124.200 Ha peuvent dans beaucoup de cas être également classées dans cette catégorie;
- L'âge de l'agriculteur étant un atout majeur dans la réceptivité pour le progrès technologique, les jeunes agriculteurs et peut-être ceux d'un âge intermédiaire (moins de 60 ans) formeraient certainement une cible plus perméable que ceux qui ont plus de 60 ans. D'après les statistiques, ils sont au nombre de :

* 99.500 Exploitants (21%) de moins de 40 ans et occupent 19 % des superficies

*198.400 Exploitants (42.1%) de 40 à 60 ans et occupent 41 % des superficies

- Les agriculteurs ayant un niveau d'instruction suffisant : L'absence d'instruction ou celle d'un niveau primaire qui intéresse 416.000 agriculteurs dont 303.500 de petits exploitants laisse présager également un faible intérêt pour la vulgarisation pour la plupart d'entre eux. Et c'est parmi ceux qui ont un meilleur niveau qu'on pourrait avoir - en théorie - plus d'adeptes ; soit 41.100 exploitants de niveau secondaire et 2.600 de niveau professionnel et 8.100 de niveau supérieur.
- Enfin, la présence à plein temps sur l'exploitation forme un bon indicateur quant à la volonté de l'exploitant pour maîtriser sa production et rechercher une plus grande intensification de l'exploitation…. les agriculteurs à plein temps seraient donc également très sensibles au vulgarisateur compétent qui leur apportera des messages-porteurs, il s'agit là des exploitants qui occupent:

-les 642.000 Ha et sur lesquels ils passent plus de 3/4 de leur temps, et,

- les 1.840.000 Ha sur lesquels les exploitants passent tout leur temps.

Ces différentes catégories d'exploitants ne s'ajoutent pas , bien entendu, les unes aux autres; mais on peut adopter pour elles un modèle d'intervention et de ciblage plus ou moins similaire selon leurs centres d'intérêt qui deviennent alors l'objectif commun.

La bonne connaissance des agriculteurs, de leur réceptivité, de leur homogénéité sociale, de leurs systèmes de production …et de leurs problèmes…doivent amener le vulgarisateur à détecter ces centres d'intérêt communs et en faire l'objet de discussion et de dialogue avec les différents intéressés jusqu'à constituer, comme étape intérimaire, un groupe informel pour réfléchir, travailler ensemble ou s'équiper ensemble…; puis d'un groupe formel toujours autour de ces centres même d'intérêt communs. La démarche à adopter étant celle décrite dans le § IV.§§ 1 ci-dessus. L'objectif différé de la démarche étant de parvenir , à ce que le groupement se sentant suffisamment fort et recherchant des éléments de plus en plus affinés pour améliorer la productivité ou la qualité ou la compétitivité…ou les trois à la fois puisse recourir à une vulgarisation d'un meilleur niveau et la prendre en charge.

Les groupements qu'il serait souhaitable de développer peuvent être de divers types, et les statuts-type promulgués laissent beaucoup de latitude à l'ingénieur-vulgarisateur de rechercher le plus adapté à chaque cas de figure qui se présente à lui ou celui qui répond le mieux aux besoins d'un groupe homogène d'agriculteurs qu'il peut identifier au cours de ses contacts.

III .LA FEMME DANS LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

La femme n'ayant pas fait l'objet d'un recensement particulier, représente toutefois une grande partie de la population rurale active dans le domaine agricole soit comme chef d'exploitation soit comme aide ou employée familiale.

Compte tenu de ce rôle, elle doit être considérée comme une ressource privilégiée et une cible à part entière et faire l'objet de la conception et de la mise en œuvre d'un volet du programme de vulgarisation agricole destiné spécialement aux femmes. Beaucoup de progrès peuvent être véhiculés à travers la femme.

Des groupes-cibles composés de femmes et des groupes-cibles mixtes amèneront plus de sensibilisation et de réflexion en commun sur la

répartition des tâches, pousseront à la formation et à meilleure préparation des femmes et jeunes filles à mieux conduire certaines spéculations ou certains travaux et amèneront au moins quelques groupes mixtes ou de femmes à s'identifier comme interlocuteurs et partenaires de la vulgarisation et à former des groupements formels.

Cependant, compte tenu de la nouveauté de la démarche, et de l'insuffisance de formation de vulgarisatrices, il n'est pas nécessaire de lier cette vulgarisation féminine à la présence ou au recrutement de vulgarisatrices. Les chefs d'UVP et de CVP devront dans leurs enquêtes repérer les femmes de fortes personnalités qu'ils pourront intégrer dans les groupes-cibles; de même qu'ils devront songer à concevoir des programmes de formation à leur intention...

ANNEXE N° IV

Réponses reçues (95) aux questionnaires adressés aux chefs de CTV

IDENTIFICATION, ACTIVITES & DOCUMENTATION

| CRDA | Ariana | | | | | | Tunis | Bizerte | | | | | |

ANNEXE N° V

Réponses reçues (93) aux questionnaires adressés aux chefs de CRA

IDENTIFICATION, ACTIVITES & DOCUMENTATION

| CRDA | Ariana | | | | | | | | Tunis | | Bizerte | | | | | Jendouba | | | | | | | K a f | | | | | | | |

ANNEXE N° VI

Quelques exemples de composantes R-V-F dans les projets de développement agricole intégré (PDRI)

Intitulés des projets	Coûts totaux des projets	Couts individualisés pour RVF Durant tout le projet en D.T.	en US$
PDRI du plateau de Sidi Mheddeb (1992-1997)	39 MD		
*Cellule de vulgarisation /femmes			185790 $
*Vulgarisatrices			174421 $
*Chauffeurs			98112 $
PDRI de Jbiniani, Hencha et Elamra	10,2 MD		
*Matériel de démontration et de vulgarisation		250000 DT	
*Formation externe		206900 DT	
*Fournitures, animation et salaires add.		200000 DT	
PDRI de Sidi Bou Zid (1996-2001)	37,8 MD		
*Vulgarisation		324000 DT	
*Recherche-développement		757000 DT	
*Organisation du milieu rural		677000 DT	
PDRI deSiliana - sud(1996-2002)	40,6 MD		
*Formation et recyclage		294000 DT	
*Agents de vulgarisation et stages		130000 DT	
PGRN Jendouba, Kasserine, Médenine(1997-2001)	51,3 MD		
*Formation...et audio-visuel et pédag/3CRDA		1162000 DT	
*Formation en Tunisie)		42000 DT	
*Voyages d'études)de l'Unité Centrale		171000 DT	
*Ateliers et séminaires)		78000 DT	
*Matériel pédagogique)		50000 DT	
*Assistance technique		578000	
PDRI de Kairouan(1995-2001)	34 MD		
Renforcement de la vulgarisation/formation			
*Total investissement V & F			346000 $
*Total fonctionnement V & F			180900 $
PDRI du Nord et du N-E du Kef(1998-2003)	50,9 MD		
*R-V-F,équipements et études socio-écon.		1463412 DT	
PDRI du sud du Kef (1998-2003)	20,7 MD		
*vulgarisation		275436 DT	
* formation		130536 DT	
*recherche-développement		539028 DT	
PDRI des zones ODESYPANO (1995-2000)	50,7 MD		4083900 $
Total	**335,2 MD**	**7328312 DT**	**5069123 $**

ANNEXE N° VII

Extrait du
PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT
DU
SECTEUR CEREALIER

REPUBLIQUE DE TUNISIE
MINISTERE DE L'AGRICULTURE
MINISTERE DE LA PRODUCTION
AGRICOLE ET DE L'AGRO-ALIMENTAIRE

ORGANISATION POUR L'AGRICULTURE
ET L'ALIMENTATION DES NATIONS UNIES
CENTRE D'INVESTISSEMENT

PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR CEREALIER

VOLUME I

TEXTE PRINCIPAL

ANNEXE 1: Les actions de développement céréalier en cours

ANNEXE 2: Les programmes d'action d'une nouvelle politique céréalière

---

RAPPORT N° 142 / 86 TA - - TUN 54
TCP/TUN / 4505
DATE 27 novembre 1986

F . Une politique du renforcement institutionnel et d'association de la profession

3.77 Le secteur céréalier a besoin pour son développement régulier d'un soutien institutionnel dynamique et performant. La situation actuelle, en effet, est caractérisée d'une part, par les faibles performances des institutions administratives et d'autre part, par l'absence quasi totale de la profession dans la gestion du secteur. Il conviendrait, en conséquence, de renforcer ou d'adapter les institutions administratives pour mener à bien le programme céréalier et pour fournir de meilleurs services aux exploitants. Ces institutions administratives cependant ne peuvent pas à elles seules gérer convenablement l'économie céréalière ni maintenir durablement le dynamisme que celle-ci exige. Dès lors l'association de la profession devient une nécessité impérieuse, que ce soit au niveau de la production ou de la transformation.

3.78 L'ajustement de l'appui institutionnel peut être envisagé à travers des actions à court ou à moyen terme. A court terme il s'agit de renforcer le service actuellement rattaché a la D/PV pour permettre à cette dernière d'être mieux à même de maîtriser, orienter, animer et coordonner les activités de production. Une unité spécialisée dans la céréaliculture devra notamment assurer la coordination entre les nombreux intervenants (Office des Céréales, opérateurs dans l'approvisionnement en intrants et dans la mécanisation, organismes de vulgarisation, projets de développement, crédit agricole).

379 A moyen et long terme, le dispositif devra évoluer vers un Institut Interprofessionnel des Céréales dont la vocation première sera d'associer administration et profession dans la gestion du développement céréalier du pays . Cet Institut jouerait pour la céréaliculture le rôle des groupements

interprofessionnels qui existent pour certains autres produits. Ses fonctions comprendraient aussi la coordination, l'animation, l'impulsion et l'orientation des activités de recherche et de vulgarisation, ainsi que la négociation avec d'autres opérateurs dont dépendent les activités du secteur pour l'approvisionnement en intrants, la mécanisation et la commercialisation.

3.80 L'association de la profession à la gestion de l' économie céréalière est une nécessité évidente. Cette association est plus facile au niveau de la transformation, ne serait-ce qu'en raison du nombre réduit des opérateurs. Elle est moins aisée au niveau de la production étant donné le grand nombre et la dispersion des producteurs. Dans l'un et l'autre cas l'Etat a tout intérêt â avoir en face de lui des interlocuteurs responsables avec qui négocier et par lesquels divers messages pourront être véhiculés.

3.81 Pour ce qui est de la transformation, il est possible d'intensifier la concertation déjA instaurée au sein de l'UTICA; des recommandations précises sont fournies dans l'Annexe 6 à cet égard.

3.82 L'organisation des producteurs, en vue notamment de heur association â la gestion du secteur céréalier, est une action nécessaire mais de longue haleine, en particulier si l'on tient, comme cela s'impose, à associer les diverses catégories de céréaliculteurs. Dans l'immédiat, on peut envisager, avec une certaine chance de succès, d'organiser les grands céréaliculteurs de la zone nord du pays. Cette association pourrait revêtir la forme d'une association affiliée à l'UNA. C'est au travers de cette association ~ laquelle participeraient les agro-combinats et fermes pilotes, que seront menées les activités d'information, d'animation et d'assistance technique destinées aux grandes exploitations céréalières du Nord.

3.83 Cette association pourrait, en se développant, favoriser la création d'associations professionnelles de céréaliculteurs (APC) au niveau des unités administratives, par exemple les délégations. Ces associations regrouperaient les catégories de la grande et de la moyenne exploitation. La petite exploitation devrait relever d'une organisation spéciale avec d'autres finalités.

3.84 Les décisions quant à la mise en place des institutions prévues, devront être prises rapidement au niveau politique. En effet, la mise en œuvre en sera longue et l'impact de ces institutions sur le niveau de production ne saura se faire ressentir qu'à longue échéance. La difficulté réelle de la mise en place d'institutions performantes sera largement compensée par leur faible coût financier et par les progrès considérables qui seront acquis, dès lors que la profession prendra en charge, aux côtés de l'Etat, le développement du secteur et contribuera éventuellement au financement de ses institutions. Des propositions et des recommandations précises sont fournies en annexe .

ANNEXE N°VIII

LISTE DES PROJETS DE RECHERCHE EVALUES

Date	Intitulé
11/06/98	Etude de la bioécologie de l'hylésine de l'olivier et proposition de méthode de lutte(I.O.).
25/09/98	Prédiction des productions oléicoles par le méthode aéropalynologique(I.O.).
07/10/98	Validation des modèles génétiques sur les résultats du contrôle laitier bovin en vue de l'édition d'un catalogue des géniteurs d'insémination artificielle (I.N.A.T.).
10/12/98	Projet 1: Conservation des variétés locales des principales espèces maraîchères(I.N.R.A.T.). Projet 2: Mise en place d'une première unité de semence de cultures industrielles(I.N.R.A.T.). Projet 3: Conservation des espèces fourragères et pastorales herbacées(I.N.A.T.- I.R.A.).
22/12/98	Projet 1: Contribution à l'identification variétale du patrimoine oléicole tunisien(I.O.). Projet 2: Etude et conservation des ressources phytogénétiques oasiennes: le palmier dattier, le figuier et le grenadier(I.N.R.A.T.). Projet 3: Etude et conservation du grenadier(I.R.A.). Projet 4: Etude et conservation des espèces viticoles (I.N.A.T.).
29/01/99	Projet 1: Conservation des ressources phytogénétiques forestières et pastorales menacées d'appauvrissement et de disparition en Tunisie (INRGREF) Projet 2: Protection du patrimoine végétal naturel et conservation de la biodiversité (I.N.R.A.T., ESA-MOGHRANE, ESH Chott-Mariem).
09/02/99	Collecte, évaluation et conservation des ressources phytogénétiques des céréales (blé et orge) (I.N.A.T.).
10/02/99	Projet 1: Etude de la bioécologie de la mineuse des agrumes et essais de lutte chimique Projet 2: Lutte biologique contre la mineuse des agrumes Projet 3: Lutte intégrée contre la mineuse des agrumes
09/03/99	Application du modèle animal pour l'évaluation génétique des bovins laitiers(ESA-Mateur).

ANNEXE N°IX

Evolution du nombre des interventions de la vulgarisation de 1996 à 1999

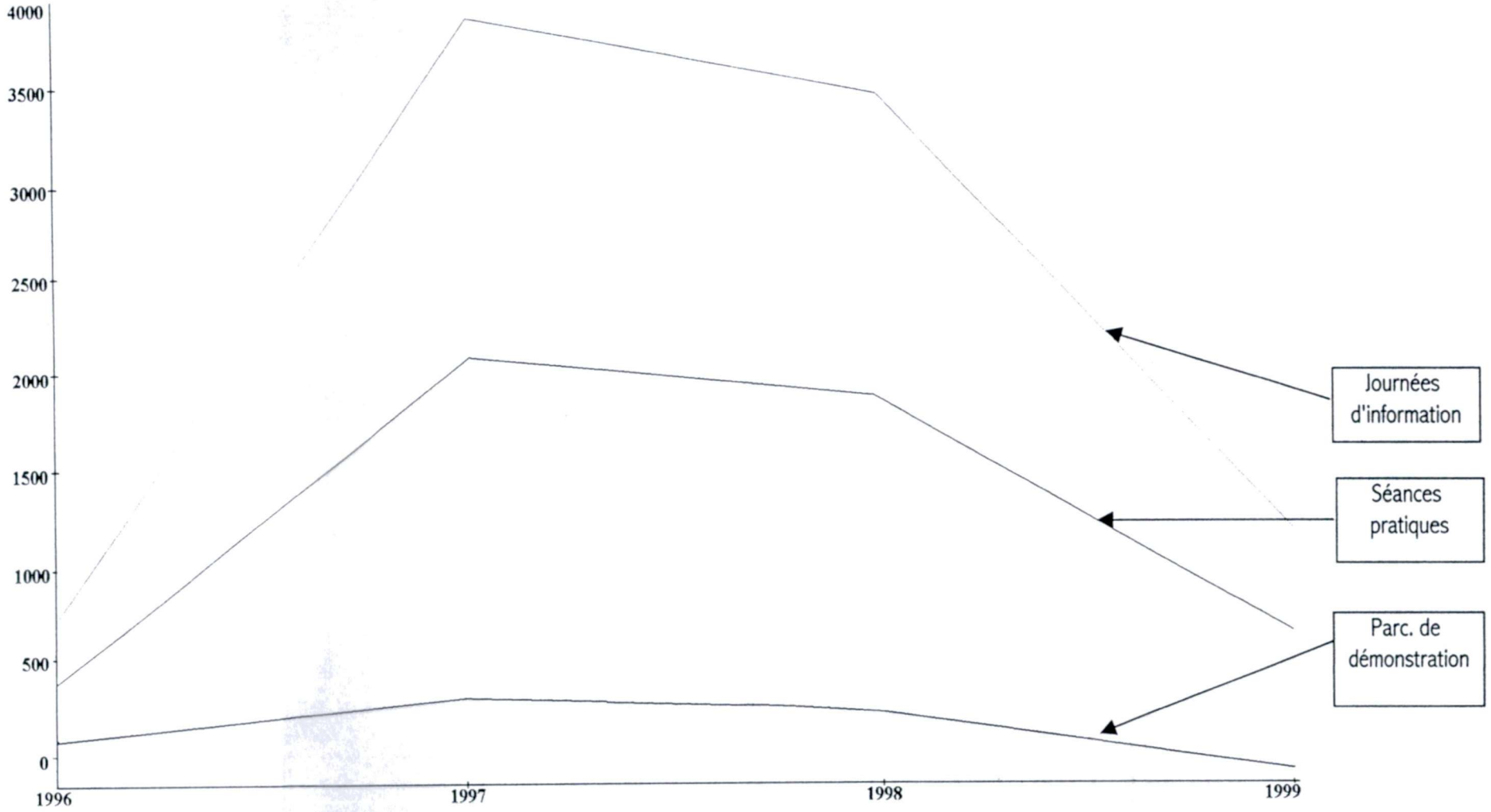

PLANCHE N° I

Vision d'ensemble du scénario préconisé pour la vulgarisation

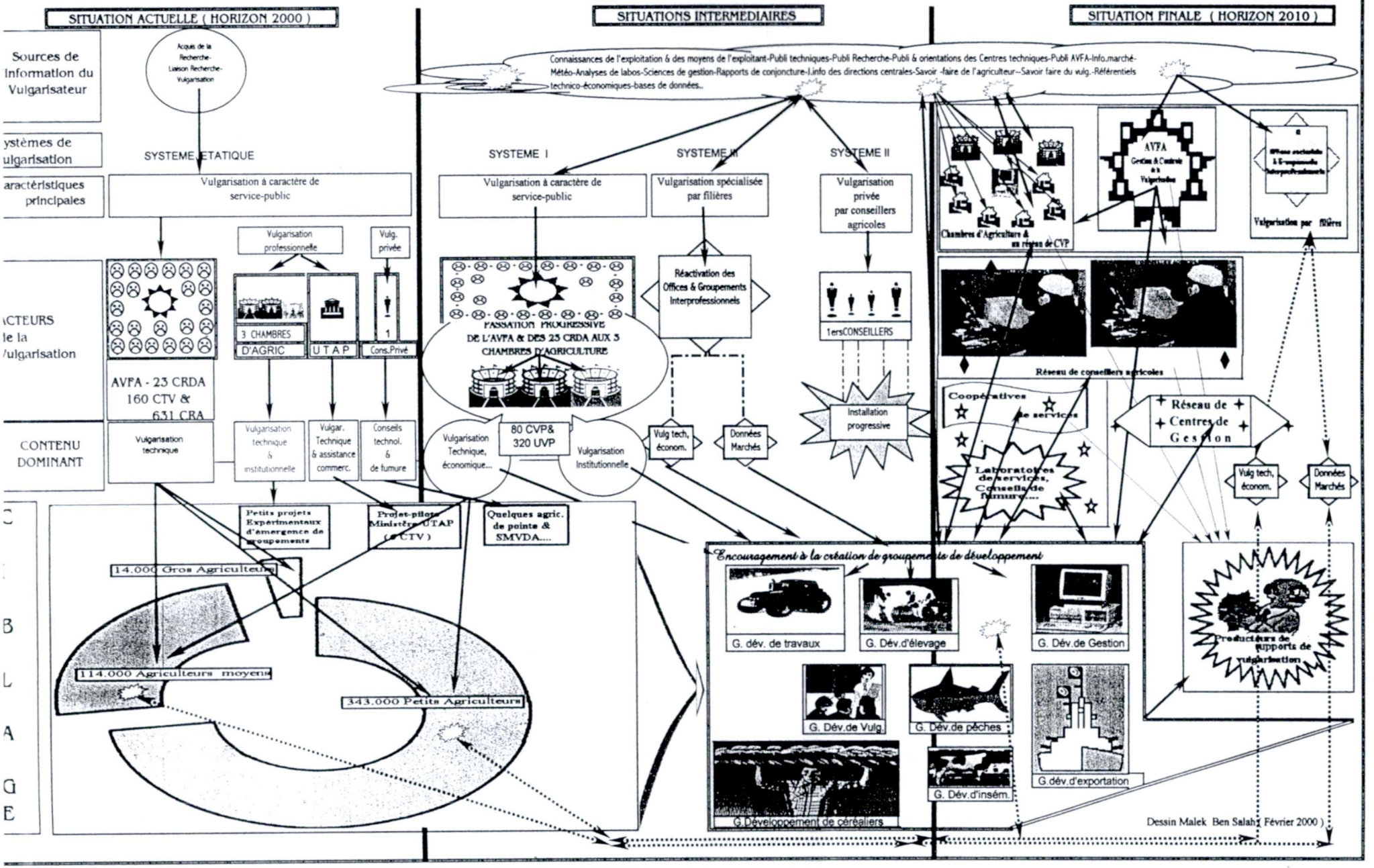

PLANCHE N° II

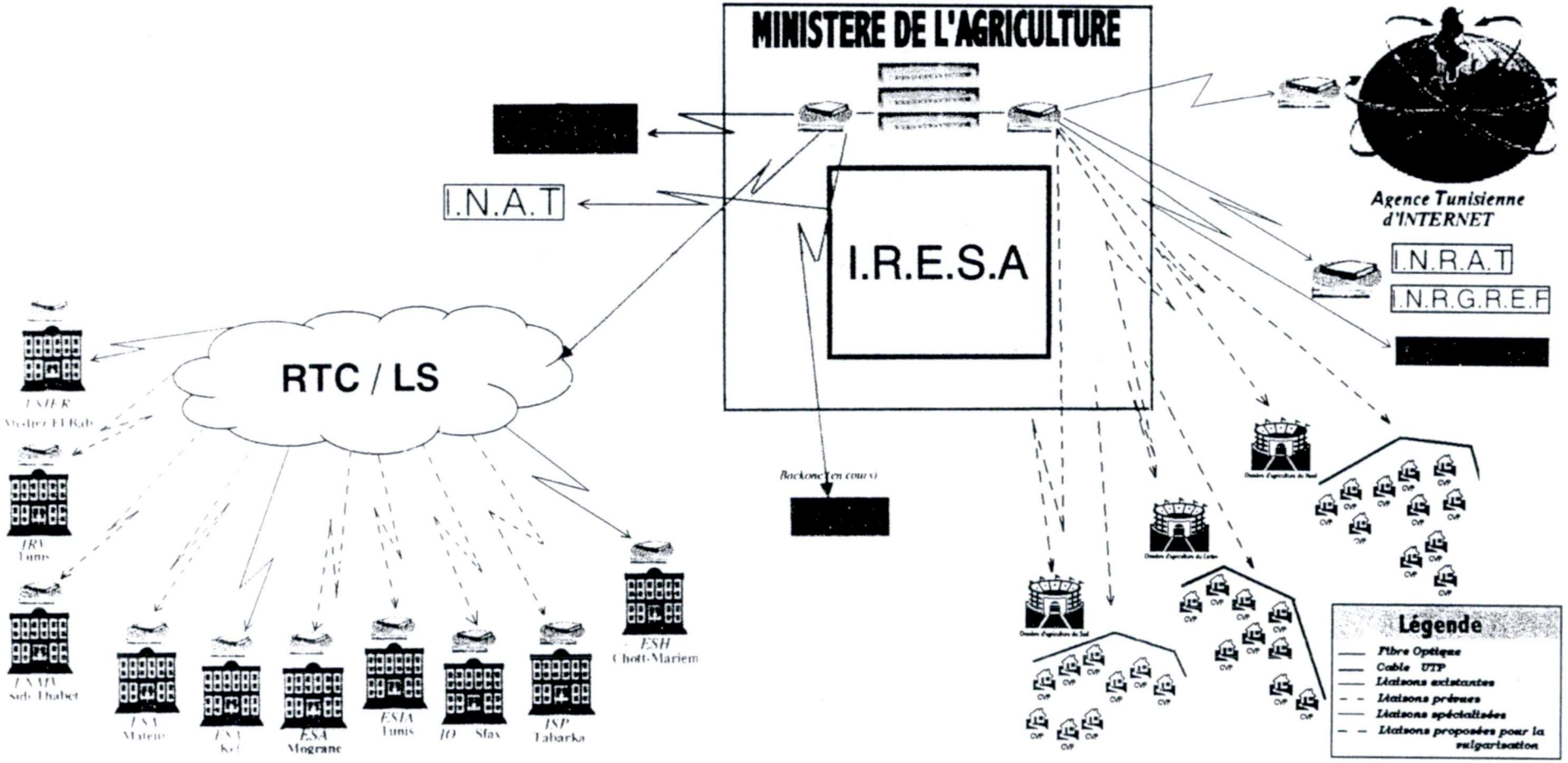

PROPOSITIONS D'EXTENSION DU RESEAU "AGRINET" AUX STRUCTURES PROFESSIONNELLES DE VULGARISATION